



**HAL**  
open science

# La Responsabilité Sociétale des Entreprises : un levier pour la durabilité écologique. Validation empirique pour la Méditerranée

Olfa Ben Abdallah Golli

## ► To cite this version:

Olfa Ben Abdallah Golli. La Responsabilité Sociétale des Entreprises : un levier pour la durabilité écologique. Validation empirique pour la Méditerranée. Economies et finances. Université Côte d'Azur; Université de Sousse (Tunisie). Faculté des sciences économiques et de gestion, 2017. Français. NNT : 2017AZUR0039 . tel-01865821

**HAL Id: tel-01865821**

**<https://theses.hal.science/tel-01865821>**

Submitted on 2 Sep 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Thèse de doctorat en cotutelle internationale**  
**Présentée en vue de l'obtention du grade**  
**de docteur de l'Université Côte d'Azur**  
**et**  
**de docteur de l'Université de Sousse**

**Discipline : Sciences Economiques**  
**par**  
**Olfa BEN ABDALLAH GOLLI**

***La Responsabilité Sociétale des Entreprises :***  
***Un levier pour la durabilité écologique : Validation empirique pour***  
***la Méditerranée***

Soutenue le 01 Décembre 2017

---

**JURY**

|  |                                       |   |
|--|---------------------------------------|---|
| <b>Rapporteurs :</b> Mr. BOULILA Ghazi | Professeur des Universités            | Université de Tunis                       |
| Mr. RICHET Xavier                      | Professeur des Universités (éméritat) | Université Sorbonne -<br>Nouvelle Paris 3 |
| <b>Directeurs :</b> Mr. BAZIN Damien   | Maître de conférences HDR             | Université Côte d'Azur                    |
| Mme. GUETAT Imène                      | Professeur des Universités            | Université de la Manouba                  |
| <b>Membres :</b> Mr. BERTHOMIEU Claude | Professeur des Universités (éméritat) | Université Côte d'Azur                    |
| Mr. DIAYE Marc-Arthur                  | Professeur des Universités            | Université Paris 1- Panthéon-<br>Sorbonne |

*Avertissement : L'Université Côte d'Azur n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce travail doctoral ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.*

**À mes parents, à mon cher mari,  
À mes deux chers enfants, à mes sœurs  
À toutes les familles BEN ABDALLAH et GOLLI  
Pour leur amour, patience et courage quotidien indéfectible.**

## Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à mes directeurs de thèse, côté tunisien, madame **Imène GUETAT** et côté niçois, monsieur **Damien BAZIN**, pour la confiance qu'ils m'ont accordé tout au long de ce travail de recherche. Je tiens à les remercier également pour leurs précieuses recommandations et leurs encouragements constants. Je leur exprime ma profonde gratitude pour avoir accepté de diriger et réviser ce travail doctoral. J'aimerais leur exprimer à quel point j'ai apprécié leurs compétences dans le domaine de recherches scientifiques et pédagogiques indéniables; également, je suis reconnaissante de leurs qualités humaines, leurs capacités d'écoute dont ils ont fait preuve tout au long de cette durée.

Je tiens spécialement à remercier encore monsieur **Damien BAZIN** pour ses encouragements et sa bienveillance et ses chaleureux accueils lors de mes séjours en France. Il a toujours fait preuve d'une très grande disponibilité lorsque j'avais besoin de son aide. Ses remarques, toujours constructives, m'ont été d'un grand support, en tant qu'étudiante étrangère.

Mes remerciements vont à monsieur le professeur **Claude BERTHOMIEU**, également à monsieur le professeur **Xavier RICHEL** et à monsieur le professeur **Ghazi BOULILA** pour avoir bien voulu évaluer ce travail de recherche. Je remercie aussi monsieur le professeur **Marc-Arthur DIAYE** de m'avoir fait l'honneur de participer à ce jury.

J'associe à ces remerciements, toute l'équipe du laboratoire Groupe de Recherche En Droit, Economie et Gestion (**GREDEG**) au sein du quel j'ai bénéficié d'une expérience de recherche privilégiée. Je tiens à souligner les échanges et l'appui que j'ai pu obtenir des chercheurs, enseignants et doctorants du ce laboratoire et particulièrement du directeur, monsieur **Patrick MUSSO** notamment pour ses conseils techniques sur la recherche en cotutelle.

Je souhaite remercier également les personnels du programme **Erasmus Mundus-Averroès 4**, spécialement madame **Maria GHAZALI**, la coordinatrice du programme à l'université d'accueil, pour son aide, soutien et notamment pour sa participation de faciliter l'échange entre les deux universités.

Ce travail n'aurait pu être mené à bien sans l'aide de mes collègues de l'université de Sousse et spécialement de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FSEG). C'est grâce à l'échange avec eux que j'ai pris conscience de l'importance du travail théorique, ainsi que la construction des modèles empiriques. Un grand merci à eux pour leurs suggestions toujours avisées, pour leur amitié et soutien pendant les moments difficiles et pour tous les bons moments passés ensemble.

Mes remerciements vont également aux services administratifs de l'Ecole Doctorale **DESPEG**, de l'Institut Supérieur d'Economie et de Management (**ISEM**) à l'Université Côte d'Azur, ainsi que les responsables de mon université d'origine et de la **FSEG** de Sousse, qui ont permis la réalisation de cette thèse dans les meilleures conditions.

J'exprime aussi mes remerciements à tous mes collègues et les personnels de l'**IUT de Nice** pour leur bonne humeur et leur extrême gentillesse.

Il est évident qu'un travail doctoral de plusieurs années est épuisant tant sur le plan physique que sur le plan moral, je n'aurais jamais le terminer sans le soutien continu de mes proches, puisque sans eux, je ne serais pas arrivée à réaliser mon objectif.

## Sommaire

|   |      |
|---|------|
| Liste des figures.....  | viii |
| Liste des tableaux .....  | ix   |
| Liste des encadrés.....   | x    |
| Liste des annexes.....  | xi   |
| Liste des abréviations .....  | xii  |
| Introduction générale.....  | 1    |
| Partie I. Diaporama sur la RSE : une revue de la littérature théorique et un état de l'art des expériences méditerranéennes .....   | 15   |
| Chapitre 1. La RSE : une mesure purement scientifique ou un essor de la doctrine éthique.....   | 16   |
| 1.1 Le Développement Durable : Origines et légitimité du concept fondateur .....  | 17   |
| 1.2 Aux origines de la RSE : L'éthique comme essence d'un concept protéiforme.....  | 29   |
| 1.3 Développement géographique du concept RSE .....   | 58   |
| 1.4 Conclusion du chapitre 1 .....  | 68   |
| Chapitre 2. Les pratiques responsables vers une durabilité écologique pour la Méditerranée : disparité Nord/Sud.....  | 69   |
| 2.1 Les tendances environnementales des pays riverains de la Méditerranée : Quelles opportunités envisagées et quels défis à surmonter ? .....  | 70   |
| 2.2 Les perspectives du cadre méditerranéen pour une prospérité écologique partagée .....   | 90   |
| 2.3 Le développement responsable et l'environnement équitable en Méditerranée : Une voie unique ou plurielle ? .....  | 99   |
| 2.4 Conclusion du Chapitre 2 .....  | 123  |
| Chapitre 3. La mesure de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale : la recherche de mesures crédibles .....  | 125  |
| 3.1 La responsabilité environnementale et la durabilité écologique : Quels instruments de mesure .....  | 126  |
| 3.2 Aspects conceptuels et méthodologie de la mesure de la RSE et de la performance environnementale .....  | 148  |
| 3.3 Derrière les agrégats de la performance environnementale: Mesurer l'immesurable .....   | 162  |
| 3.4 Conclusion du chapitre 3 .....  | 171  |
| Conclusion de la première partie.....   | 173  |
| Partie II. Pour que la terre reste humaine : Agir pour la RSE ou avec la RSE ? Un éclairage empirique sur le rôle institutionnel méditerranéen en tant que pilote de la RSE et son impact sur la performance environnementale ..... | 175  |
| Chapitre 4. La prise en compte des externalités environnementales et des facteurs institutionnels pour verdir la croissance: illustration empirique au niveau de la Méditerranée .....  | 176  |
| 4.1 La théorie de la croissance soutenable.....   | 177  |
| 4.2 Les enjeux de la durabilité comme entrées du modèle de la croissance verte .....  | 211  |
| 4.3 Fondement méthodologique de la recherche, positionnement des variables et des hypothèses retenues : Une analyse descriptive adoptée .....   | 215  |
| 4.4 Conclusion du chapitre 4.....   | 268  |
| Chapitre 5. Quel rôle jouent les institutions dans la promotion de la RSE et quel effet sur la performance environnementale ? Validation empirique au niveau de la Méditerranée .....   | 270  |
| 5.1 Présentation de la méthode empirique adoptée .....  | 272  |
| 5.2 L'Etat en tant que conducteur de la RSE dans le cadre d'une croissance verte : Quels impacts sur la performance environnementale dans la Méditerranée ?.....  | 285  |
| 5.3 Conclusions et implications de la recherche.....  | 320  |
| 5.4 Conclusion du chapitre 5 .....  | 336  |
| Conclusion de la deuxième partie.....   | 337  |
| Conclusion Générale .....   | 339  |
| Bibliographie.....  | 351  |
| Annexes.....  | 404  |
| Annexes Partie I .....  | 405  |
| Annexe I.1. Protocole de Kyoto en bref .....  | 405  |

|  |     |
|--|-----|
| Annexe I.2. Composantes de l'Indice RSE.....   | 406 |
| Annexe I.3. Base de données pour le calcul de l'indice RSE dans des pays riverains de la Méditerranée..... | 408 |
| Annexes Partie II.....   | 409 |
| Annexe II.1. Composantes IPE.....  | 409 |
| Annexes II.2. Analyse univariée.....   | 410 |
| Annexe II.3. Analyse multivariée (ACP) .....   | 419 |
| Annexes II.4. Panel Statique .....   | 420 |
| Annexes II.5. Panel Dynamique .....  | 436 |
| Table des matières.....  | 440 |



## Liste des figures

|  |     |
|--|-----|
| Figure 1: Architecture de la thèse.....  | 14  |
| Figure 2: Les différents types de la stratégie DD .....  | 21  |
| Figure 3: Diagramme de Venn (1881) : Les objectifs du développement durable .....  | 23  |
| Figure 4: Schéma de l'histoire de la RSE.....  | 31  |
| Figure 5: Les trois enjeux de la RSE .....   | 46  |
| Figure 6 : Les points chauds de pollution sur la mer méditerranéenne.....  | 77  |
| Figure 7 : Vers le doublement du trafic maritime en Méditerranée d'ici 2030 .....  | 83  |
| Figure 8: Trafic fret (routier, aérien et ferroviaire) : Evolution et scénario tendanciel à 2025.....  | 88  |
| Figure 9: Evolution de la consommation énergétique des transports, de la population et du PIB de l'ensemble des pays méditerranéens (base 100 en 1992) .....           | 89  |
| Figure 10 : Le modèle de besoins-opportunités-capacités de comportement des consommateurs.....   | 101 |
| Figure 11: Indice de Développement Humain et Empreinte Ecologique par habitant des pays méditerranéens selon leur niveau de revenu (2000 – 2009) .....                 | 103 |
| Figure 12: Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables en 2005- 2010 (%) .....   | 104 |
| Figure 13: Proportion de la population ayant un accès de façon durable à une source d'eau améliorée 1990- 2010 (%).....  | 105 |
| Figure 14 : Demande d'énergie primaire en Méditerranée : évolutions tendancielle .....   | 106 |
| Figure 15 : Intensité énergétique 1980 – 2010 (kep/1000 dollars PPA 2005).....   | 107 |
| Figure 16 : Tendances méditerranéennes pour les paramètres choisis .....   | 108 |
| Figure 17 : Emissions de CO <sub>2</sub> par l'énergie en Mt de CO <sub>2</sub> .....  | 109 |
| Figure 18 : Nombre d'exploitations issues de l'agriculture biologique.....   | 111 |
| Figure 19: Indice de développement Humain, 1980-2012 .....   | 112 |
| Figure 20 : CAP, prix de référence et prix acceptables .....   | 133 |
| Figure 21 : Divulgaration des informations environnementales selon différentes formes hiérarchiques.....   | 135 |
| Figure 22: Courbe de Kuznets .....   | 140 |
| Figure 23 : Hiérarchisation des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation « adoption du schéma du Business and Biodiversity Offsets Program (BBOP) » ..... | 165 |
| Figure 24 : Procédure générale des tests d'homogénéité .....   | 219 |
| Figure 25: Positionnement des 13 variables actives dans le plan des facteurs 1 et 2 .....  | 266 |
| Figure 26: Positionnement des individus de notre échantillon .....   | 267 |
| Figure 27 : Conception simplifiée de l'architecture globale du modèle de recherche.....  | 273 |
| Figure 28: Effet négatif de l'émission CO <sub>2</sub> sur la performance environnementale .....   | 292 |
| Figure 29 : L'impact de la bonne gouvernance sur la performance écologique .....   | 295 |
| Figure 30 : Observation de l'interaction entre la volonté RSE et l'obligation KO.....  | 306 |
| Figure 31 : Quatre possibilités d'intervention de l'État (ou de la gouvernance participative) en matière RSE.....  | 332 |

## Liste des tableaux

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 1: Articulation entre structure de la thèse et problématiques posées par chapitre .....   | 11  |
| Tableau 2: Les différentes théories de la RSE.....  | 36  |
| Tableau 3 : Récapitulatif des cinq logiques de modélisation théorique RSE, adapté de Gond (2006).....   | 37  |
| Tableau 4 : Définitions théoriques de la RSE.....   | 39  |
| Tableau 5: Définitions institutionnelles de la RSE, adopté de Chanteau (2011).....  | 42  |
| Tableau 6 : Approches d'évolution de la RSE (d'après Van Marrewijk, 2003).....  | 52  |
| Tableau 7 : Conventions ratifiées sur des thèmes liées à la RSE (Labaronne et Gana-Oueslati, 2011)...   | 65  |
| Tableau 8: Evolution de la population des pays méditerranéens .....   | 79  |
| Tableau 9 : Evolutions démographiques des États et villes de la Méditerranée .....  | 81  |
| Tableau 10 : Financement par l'UE des pays méditerranéens pour leur environnement.....  | 115 |
| Tableau 11 : Les critères d'évaluation de l'éthique des affaires.....   | 136 |
| Tableau 12 : L'échelle de mesure de l'éthique des enseignes généralistes .....  | 138 |
| Tableau 13 : Les mesures de la Responsabilité Sociale des Entreprises .....   | 150 |
| Tableau 14 : Les dix principes du Pacte Mondial.....  | 156 |
| Tableau 15 : Les hypothèses comportementales de la TCT .....  | 193 |
| Tableau 16: Principales hypothèses relatives aux questions de recherche .....   | 235 |
| Tableau 17: Récapitulatif de la littérature empirique .....   | 237 |
| Tableau 18: Les signes hypothétiques des variables explicatives dans notre estimation et leurs effets sur la variable expliquée IPE.....  | 255 |
| Tableau 19 : Analyse descriptive des variables utilisées sur l'ensemble des 23 pays de la Méditerranée .....  | 259 |
| Tableau 20 : La matrice de corrélation des variables.....   | 261 |
| Tableau 21 : Test de multicolinéarité : Indicateur VIF.....   | 262 |
| Tableau 22 : T-Test pour la différence des moyennes relatives aux variables sociétales IPE et RSE....   | 263 |
| Tableau 23 : Résultat des tests de la racine unitaire (LLC).....  | 265 |
| Tableau 24: Test des effets individuels et test de Hausman.....   | 280 |
| Tableau 25: Test de Wald et test de Wooldrige.....  | 281 |
| Tableau 26: Analyse des résultats des modèles de régression statique relatifs aux effets des approches : sociétale (écologique, éthique et sociale) ; institutionnelle (intervention de l'État par son engagement au Protocole de Kyoto), économique (capital physique et technologique) et durable (qui englobe l'ensemble des volets du DD), sur la performance environnementale (IPE)..... | 287 |
| Tableau 27: Estimation du modèle dynamique : GMM en différence et en système de l'équation de la croissance verte (soutenabilité environnementale) IPE.....   | 317 |

## Liste des encadrés

|   |     |
|---|-----|
| Encadré 1 : Changement climatique et changement global : Les difficultés de l'attribution ..... | 72  |
| Encadré 2: Norme ISO 14031 : Management environnemental .....                                   | 163 |

## Liste des abréviations

|   |     |
|---|-----|
| Annexes Partie I...   | 405 |
| Annexe I.1. Protocole de Kyoto en bref .....  | 405 |
| Annexe I.2. Composantes de l'indice RSE.....  | 406 |
| Annexe I.3. Base de données pour le calcul de l'indice RSE dans des pays riverains de la Méditerranée ..... | 408 |
| Annexes Partie II...  | 409 |
| Annexe II.1. Composantes IPE .....  | 409 |
| Annexes II.2. Analyse univariée.....  | 410 |
| Annexe II.2.1. Estimation de classification par groupe de pays.....   | 410 |
| Annexe II.2.2. Coefficient des indicateurs de richesse (PIB) pour chaque groupe de pays .....               | 412 |
| Annexe II.2.3. Matrice des corrélations entre les différentes variables.....                                | 412 |
| Annexe II.2.4. Analyse descriptive globale.....   | 412 |
| Annexe II.2.5. Test de multicolionarité (VIF).....  | 413 |
| Annexe II.2.6. Test statique inter et intra individuel .....  | 414 |
| Annexe II.2.7. Test de racine unitaire pour vérifier la stationnarité des séries.....                       | 415 |
| Annexe II.3. Annexe analyse multivariée (ACP) .....   | 419 |
| Annexes II.4. Panel Statique .....  | 420 |
| Annexe II.4.1. Modèle sociétal (M1) .....   | 420 |
| Annexe II.4.2. Modèle institutionnel (M2).....  | 422 |
| Annexe II.4.3. Modèle économique (M3) .....   | 424 |
| Annexes II.4.4. Modèle de soutenabilité (M4) .....  | 427 |
| Annexe II.4.4.1. Croissance verte/Effet direct RSE (M4.1).....  | 427 |
| Annexe II.4.4.2. Croissance verte/Effet indirect de l'intervention de l'État sans interaction (M4.2)..      | 430 |
| Annexe II.4.4.3. Croissance verte/Effet croisé suite à l'interaction KO*RSE (M4.3) .....                    | 433 |
| Annexes II.5. Panel Dynamique.....  | 436 |
| Annexes II.5.1. Effet indirect de l'intervention de l'État sans interaction KO*RSE.....                     | 436 |
| Annexe II.5.1.1. GMM en système (BLOC 1.1) .....  | 436 |
| Annexe II.5.1.2. GMM en différence (BLOC 1.2).....  | 437 |
| Annexes II.5.2. Effet croisé suite à l'interaction KO*RSE .....   | 438 |
| Annexe II.5.2.1. GMM en système (BLOC 2.1) .....  | 438 |
| Annexe II.5.2.2. GMM en différence (BLOC 2.2).....  | 439 |

## Liste des abréviations

|                 |  |
|-----------------|--|
| <b>ACP</b>      | : Analyse des Composantes Principales  |
| <b>ADEME</b>    | : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie   |
| <b>ADERSE</b>   | : Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la Responsabilité Sociale de l'Entreprise     |
| <b>AEE</b>      | : Agence Européenne pour l'Environnement   |
| <b>AIE</b>      | : Agence Internationale de l'Energie   |
| <b>ANIMA</b>    | : Réseau euro-méditerranéen des Agences de promotion des investissements   |
| <b>ANPE</b>     | : Agence Nationale de Protection de l'Environnement  |
| <b>BBOP</b>     | : Business and Biodiversity Offset Program   |
| <b>BEI</b>      | : Banque Européenne d'Investissement   |
| <b>BIT</b>      | : Bureau International du Travail  |
| <b>BLUE</b>     | : Best Linear Unbiased Estimator   |
| <b>BSR</b>      | : Business for Social Responsibility   |
| <b>CAP</b>      | : Prix Consentement à Payer  |
| <b>CBSR</b>     | : Canadian Business for Social Responsibility  |
| <b>CC</b>       | : Corruption   |
| <b>CCEE</b>     | : Commission des Communautés Economiques Européennes   |
| <b>CED</b>      | : Committee for Economic Development   |
| <b>CEDD</b>     | : Commissaire À l'Environnement et Au Développement Durable  |
| <b>CEK</b>      | : Courbe Environnementale de Kuznets   |
| <b>CEPED</b>    | : Centre français sur la Population et le Développement  |
| <b>CF4</b>      | : Tétra fluorure de Carbone  |
| <b>CFC</b>      | : Chlorofluorocarbures   |
| <b>CGEM</b>     | : Guide pour les Entreprises Responsables  |
| <b>CH4</b>      | : Méthane  |
| <b>CIESIN</b>   | : Centre pour le Réseau Internationale d'Information Sciences de la terre  |
| <b>CJD</b>      | : Centre des Jeunes Dirigeants   |
| <b>CMDD</b>     | : Commission Méditerranéenne du Développement Durable  |
| <b>CNDD</b>     | : Commission Nationale du Développement Durable  |
| <b>CO2</b>      | : Dioxyde de Carbone   |
| <b>CONNECT</b>  | : Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie  |
| <b>COP18</b>    | : 18 <sup>ème</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Doha  |
| <b>COP21</b>    | : 21 <sup>ème</sup> conférence des parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Paris |
| <b>COP22</b>    | : 22 <sup>ème</sup> conférence des parties à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques à Maroc |
| <b>COPOLCO</b>  | : Comité pour la Politique en matière de Consommation  |
| <b>CRIOC</b>    | : Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs  |
| <b>CSR</b>      | : Corporate Social Responsibility  |
| <b>DD</b>       | : Développement Durable  |
| <b>DDEP</b>     | : Développement Durable des Etablissements et Entreprises Publics  |
| <b>DEFRA-UK</b> | : Department for Environment Food & Rural Affairs-United Kingdom   |
| <b>DG</b>       | : Différence des coûts   |
| <b>DSI</b>      | : Domini 400 Social Index  |
| <b>EE</b>       | : Empreinte Ecologique   |
| <b>EFF</b>      | : Efficacité Gouvernementale   |
| <b>EIA</b>      | : Energy Information Association   |

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>EMAS</b>     | : Système de la Gestion Environnementale en Europe  |
| <b>EPE</b>      | : Evaluation de la Performance Environnementale   |
| <b>EPI</b>      | : Environmental Performance Index   |
| <b>EUROMED</b>  | : European ports in Mediterranean Sea   |
| <b>FAO</b>      | : Food and Agriculture Organization   |
| <b>FEM</b>      | : Fonds pour l'Environnement Mondial  |
| <b>FTSE KLD</b> | : FTSE KLD 400 Social Index   |
| <b>GES</b>      | : Gaz à effet de serre  |
| <b>GF</b>       | : coûts de gouvernance par la firme   |
| <b>GIEC</b>     | : GIEC correspond au Groupement Intergouvernemental d'experts sur les Evolutions du Climat            |
| <b>GITAS</b>    | : Groupement des Industries Tunisiennes pour l'Aéronautique   |
| <b>GM</b>       | : coûts de gouvernance par le marché  |
| <b>GMM</b>      | : Méthode des moments généralisés   |
| <b>GRI</b>      | : Global Reporting International  |
| <b>H2020</b>    | : Horizon 2020  |
| <b>H2O</b>      | : Vapeur d'eau  |
| <b>HCFC-22</b>  | : Hydro Chlorofluorocarbures  |
| <b>HT</b>       | : Haute Technologie   |
| <b>IDDDRI</b>   | : Institut du développement durable et des relations internationales                                  |
| <b>IDH</b>      | : Indice de Développement Humain  |
| <b>IDH</b>      | : Indice du Développement Humaine   |
| <b>ILO-OSH</b>  | : Gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail  |
| <b>INS</b>      | : Instabilité Politique   |
| <b>INS</b>      | : Variable qui désigne l'instabilité politique  |
| <b>IPE</b>      | : Indice de la Performance Environnementale   |
| <b>ISO</b>      | : Organisation Internationale de Normalisation  |
| <b>ISR</b>      | : Investissement Socialement Responsable  |
| <b>IUCN</b>     | : International Union for Conservation of Nature  |
| <b>KO</b>       | : Protocole de Kyoto  |
| <b>KPMG</b>     | : Klynveld Peat Marwick Goerdeler   |
| <b>LLC</b>      | : Test statistique de Levin et <i>al.</i> (2002)  |
| <b>MCG</b>      | : Méthode des Moindres Carrés Généralisés   |
| <b>MCO</b>      | : Méthode des Moindres Carrés Ordinaires  |
| <b>MED POL</b>  | : Programme MED POL d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine dans la région méditerranéenne |
| <b>MEDA</b>     | : Euro - Mediterranean Partnership  |
| <b>MEDPRO</b>   | : Prospectives Méditerranéennes   |
| <b>METAP</b>    | : Programme d'Assistance Technique pour l'Environnement Méditerranéen                                 |
| <b>N2O</b>      | : Protoxyde d'Azote   |
| <b>NOA</b>      | : modèle Besoin-Opportunités-Capacités  |
| <b>NRE</b>      | : Nouvelle Régulation Economique  |
| <b>O3</b>       | : Ozone   |
| <b>OCDE</b>     | : Organisation de Coopération et de Développement Economique  |
| <b>OHSAS</b>    | : Management de la santé et de la sécurité au travail   |
| <b>OIT</b>      | : Organisation Internationale du Travail  |
| <b>OMD</b>      | : Organisation du Millénaire pour le Développement  |
| <b>OME</b>      | : Observatoire Méditerranéen de l'Energie   |
| <b>OMT</b>      | : Organisation Mondiale du Tourisme   |
| <b>ONG</b>      | : Organisations Non Gouvernementales  |
| <b>ONU</b>      | : Organisation des Nations Unies  |

|               |   |
|---------------|---|
| <b>PACA</b>   | : Provence Alpes Côte d'Azur  |
| <b>PAM</b>    | : Plan d'action pour la Méditerranée  |
| <b>PAP</b>    | : Programme d'Action Prioritaire  |
| <b>PEM</b>    | : Programme pour l'Environnement dans la Méditerranée                                 |
| <b>PESTEL</b> | : Politique ; Economique ; Social ; Technologique ; Ecologique et Législatif          |
| <b>PIB</b>    | : Produit Intérieur Brut  |
| <b>PNM</b>    | : Pays du Nord de la Méditerranée   |
| <b>PNUD</b>   | : Programme des Nations Unies pour le Développement                                   |
| <b>PNUE</b>   | : Programme des Nations Unies pour l'Environnement                                    |
| <b>POPs</b>   | : Polluants Organiques Persistants  |
| <b>PPA</b>    | : Parité de Pouvoir d'Achat   |
| <b>PSE</b>    | : Performance Sociétale des Entreprises   |
| <b>PSEM</b>   | : Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée  |
| <b>PT</b>     | : Population totale   |
| <b>PVD</b>    | : Pays en voie de développement   |
| <b>RH</b>     | : Ressources Humaines   |
| <b>RIODD</b>  | : Réseau International de Recherche sur les Organisations et le Développement Durable |
| <b>RSE</b>    | : Responsabilité Sociétale des Entreprises  |
| <b>SF6</b>    | : Hexafluorure de Soufre  |
| <b>SMDD</b>   | : Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable                             |
| <b>SME</b>    | : Système de Management Environnemental   |
| <b>SMQ</b>    | : Système de Management de la Qualité   |
| <b>SMS</b>    | : Système de Management de la Santé et de la Sécurité                                 |
| <b>SPAD</b>   | : Data Mining Coheris Analytcs  |
| <b>SRS</b>    | : Social Responsibility Scale   |
| <b>SST</b>    | : Santé et Sécurité de Travail  |
| <b>TCT</b>    | : Théorie des coûts de Transaction  |
| <b>TEOM</b>   | : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères   |
| <b>TGAP</b>   | : Taxe Générale sur les Activités Polluantes  |
| <b>TIC</b>    | : Technologies de l'information et de la communication                                |
| <b>TICGN</b>  | : Taxe Intérieure sur La Consommation de Gaz Naturel                                  |
| <b>TIPP</b>   | : Taxe Intérieure sur Les Produits Pétroliers   |
| <b>UE</b>     | : Union Européenne  |
| <b>UICN</b>   | : Union Internationale pour la Conservation de la Nature                              |
| <b>UNEP</b>   | : United Nations Environment Program  |
| <b>UNESCO</b> | : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture           |
| <b>UNSD</b>   | : United Nations Statistics Division  |
| <b>VIF</b>    | : Test de multicolionarité  |
| <b>WBCSD</b>  | : World Business Council for Sustainable Development                                  |
| <b>WDI</b>    | : World Development Indicators  |
| <b>WWDR3</b>  | : World Water Development Report  |
| <b>WWF</b>    | : Worl Wildlife Fund  |
| <b>XM</b>     | : Echange International   |
| <b>YCELP</b>  | : Yale Center for Law and Environmental Policy  |

## **Introduction générale**

### **Contexte de la recherche**

Notre planète est confrontée, depuis quelques années à de profondes mutations et à de violents bouleversements et ce, sur plusieurs plans : économique (suite à la globalisation et à la mondialisation), social (avec la croissance des inégalités et l'expansion de la pauvreté) et écologique (suite aux changements climatiques et à la pollution). Pour créer un monde plus équilibré d'un point de vue durable, une transformation progressive de l'économie et de la société s'impose. C'est l'objectif que vise le Développement Durable (DD), un concept qui jouit d'un consensus de plus en plus favorable. En se basant sur la définition du Rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1987, p. 40), le DD est défini comme étant « un mode de développement qui s'efforce de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

En effet, le concept DD désigne un processus de développement qui repose conjointement sur trois piliers : l'économique, le social et l'écologique. Il a pour but de satisfaire les besoins des générations actuelles et futures, tout en assurant une prospérité économique, une équité sociale et une performance écologique. La réalisation du DD, à l'échelle locale, est conditionnée par la recherche d'une nouvelle vision et d'une nouvelle réflexion sur ce qui nous entoure, ce que nous désirons produire et consommer. Une véritable politique de DD doit être attentive à l'utilisation des ressources naturelles et aux biotopes, sans perdre de vue les finalités financières, tout en s'appuyant sur une contribution pertinente des parties prenantes.

Pour ces motifs, on peut dire que la stratégie de DD repose sur une forme de gouvernance originale qui garantit la participation des différents acteurs de la société dans la prise de décision et leur pleine implication dans les nouveaux choix opérés.

Appliquée au sein des entreprises, la prise en compte des trois fameux enjeux qui sont au cœur du DD, se traduit à travers un nouveau concept, à savoir la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). En effet, la RSE est la contribution des entreprises aux enjeux du DD, elle



visé à définir leurs responsabilités, vis-à-vis des parties prenantes, tout en intégrant les préoccupations sociales et environnementales dans l'activité économique. Dans ce contexte, Pastore-Chaverot (2011, p. 14) affirme : « On parle désormais de responsabilité sociale ou globale de l'entreprise, engagée de manière croissante dans des démarches de développement durable ».

Selon la définition du Livre Vert (2001, p. 8) : « Être socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aussi aller au-delà et investir « davantage » dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes ».

Les préoccupations actuelles tant économiques que sociétales rejoignent ainsi les discussions au sujet de la RSE, sur le plan politique et académique. Selon Pastore-Chaverot (2011, p. 14), « Partagée par les milieux académiques, politiques, économiques, sociaux ou écologiques, la question essentielle est bien celle de la responsabilité de l'entreprise ».

De son côté, Sainsaulieu (1986) souligne que les dangers environnementaux et les difficultés sociales deviennent plus que jamais « une affaire de société ».

À travers la RSE, on assiste à l'avènement d'un nouveau concept économique qui renvoie à une nouvelle vision de la participation des entreprises à la société. Ce concept est particulièrement difficile à cerner et ce, du fait de son étroite liaison avec d'autres concepts qui lui sont connexes, tels que la citoyenneté d'entreprise, la performance durable, l'éthique des affaires et l'économie verte.

Même dans le contexte américain où il a émergé, il y a quelques décennies, le concept de la RSE est encore marginal, ce qui ne l'empêche pas de continuer à susciter, encore aujourd'hui, un grand intérêt à travers le monde, tout comme la problématique du DD.

« *The Corporate Social Responsibility (CSR)* », le fameux concept anglo-saxon, à la base, a connu une première traduction française à travers le terme « La Responsabilité Sociale des Entreprises ». Cette traduction « littérale » met en sourdine le pilier environnemental, alors que celui-ci constitue un tout autonome et représente le défi majeur à surmonter de par le monde, chaque fois qu'on parle du DD.

Nous allons tenter de présenter certaines définitions de la RSE et insister sur leurs dénominateurs communs, afin de mieux traduire la pensée anglo-saxonne, sous-jacente à

l'expression originale « Corporate Social Responsibility ». Signalons à ce propos que la « Responsabilité Sociétale des Entreprises » semble la terminologie la plus adaptée. Celle-ci a le mérite de rassembler, ainsi, les trois piliers ; économique, social et écologique, et de les mettre en valeur.

Certes, les catastrophes industrielles à répétition (Seveso, 1976), les épuisements des ressources naturelles (qu'elles soient biotiques tels que les aliments, inorganiques comme l'énergie solaire ou abiotiques telles que les ressources minérales), la disparition des espèces animales (le mammouth) et végétales (les prêles géantes), la pollution de l'air et de l'eau, la déforestation et, plus encore, d'autres effets pervers, font croître les inquiétudes des populations quant au futur du climat et de leur survie sur la planète. L'incertitude provoquée par les dangers planétaires qui continuent à se propager dans le monde entier a contribué à une prise de conscience de plus en plus forte par des spécialistes dans le domaine de l'économie de l'environnement. Ceux-ci font prévaloir, de plus en plus, l'aspect écologique par rapport à l'aspect purement économique, afin de surmonter les défis naturels qui menacent la planète.

L'étude du rôle des facteurs environnementaux dans le cadre du développement, qualifié de durable, couvre entre autres, les changements de perceptions et les pratiques des entreprises supposées responsables. En effet, tout changement responsable dans un cadre de vie donné doit être obligatoirement accompagné par un changement radical dans son environnement (Gray et *al.*, 1997 et Belkaoui, 1983). Autrement dit, favoriser la prospérité économique « de qualité » est conditionné par l'état de l'environnement, qui doit être préservé et non menacé, et assure la durabilité au service d'une vie meilleure (Mueller, 1977).

Signalons à ce propos, et contrairement au rapport de Meadows (1972), que l'objectif énoncé par le rapport Brundtland (1987) ne contredit pas la croissance au sens de Pareto (1909). Il s'agit plutôt de promouvoir une croissance équitable et durable, qui ne doit pas être atteinte au détriment de l'Humanité et de la Nature, mais en cohérence avec leurs besoins sociétaux.

Il est à noter que la dimension de durabilité, contenue dans l'expression DD, signifie que le développement projeté se distingue ici du développement classique, par la volonté de ses promoteurs de satisfaire d'une façon conciliée, au sens de Perroux (1961), les besoins des générations aussi bien actuelles que futures.

La durabilité qui qualifie le développement implique un développement économique et social, à l'échelle planétaire, assurant le maintien d'un environnement vivable, fondé sur de nouvelles mesures organisationnelles équitables (Bisaillon et *al.*, 2005). C'est aussi l'affirmation qu'il existe une période de transition, où on passe d'un développement limité dans le temps et dans l'espace, à un développement soutenable (Pastore-Chaverot, 2011). Cette période de transition vers la durabilité est la voie de la découverte et de la mise en œuvre des concepts du DD et de la RSE, partout dans le monde.

La littérature sur la durabilité ainsi que sur le DD s'est développée fortement, non sans controverses, depuis les années soixante-dix. C'est ainsi que les différentes notions qui y sont liées telles que celles de la RSE et de la responsabilité environnementale demeurent ambiguës, controversées, difficiles à mettre en œuvre concrètement et pratiquement, et sont perçues différemment d'un pays à un autre, d'une région à une autre et d'un régime politique à un autre.

Il semblerait pourtant que, grâce à un corpus de normes, de règles, de lois et de « bonnes pratiques », on s'achemine de plus en plus vers des conceptions consensuelles de la RSE. Néanmoins, ceci nécessite l'intervention décisive des autorités concernées, tant au niveau national qu'international et la contribution des gouvernements à la mise en œuvre des législations et d'outils de contrôle spécifiques à chaque pays, destinés à assurer une utilisation « loyale » des ressources naturelles et une participation positive de l'ensemble des parties prenantes.

Compte tenu de ces considérations, et en se basant sur la définition fréquemment admise et fondée par le rapport « Notre avenir à tous » (1987), nombreux sont les travaux qui sont construits autour d'une problématique courante à savoir : comment peut-on associer l'économique avec le social et l'écologique, autrement dit, comment peut-on assurer une rentabilité financière qui tienne compte des conditions liées à la cohésion sociale et à la protection environnementale ?

Cette question est fortement agencée au niveau de la Méditerranée qui se caractérise par une variété de situations et d'enjeux tant locaux que planétaires. Citons par exemple un climat dur, un milieu fragile à risques majeurs et une croissance démographique très variée entre les rives Nord et Sud ainsi qu'une forte pression sur les ressources naturelles principalement pour la zone sud-méditerranéenne.

Subséquemment, le problème n'est pas, ici, celui du choix d'un développement homogène mais celui du choix d'un système éducatif, culturel et technique distinctif à chaque région du bassin méditerranéen, tenant compte des variétés des priorités locales, des caractéristiques géographiques, climatiques, démographiques, sociales et technologiques. Ceci renforce la nécessité pour chacun de ces pays de préserver un processus compétitif spécifique de développement. Or, un tel processus ne reprend pas sur le plan national le scénario de développement universel pour l'ensemble de la région, proposé par « la stratégie méditerranéenne pour le DD », et risque parfois d'être source de contradiction avec les objectifs de cette stratégie. Il est à noter que les pays de la rive Sud n'adoptent pas la même attitude « sociétale » que ceux de la rive Nord. Cela freine la réalisation de l'objectif essentiel de la stratégie méditerranéenne pour le développement, à savoir une région méditerranéenne gouvernée tant au Nord qu'au Sud sur les fondements d'une démarche sociétale durable.

Plusieurs expériences méditerranéennes ont été entreprises, suite aux crises économiques et écologiques, cherchant un aménagement et un développement qui tiennent compte des trois leviers : économique, social et environnemental. Pour cadrer ce contexte de recherche, on cite quelques travaux de base :

- L'ouvrage de Branigan et Jarret (1969), « *The mediterranean lands* », qui présente les différents aspects écologiques surtout spatiaux de la région Méditerranéenne ;
- L'article de De Walle et al. (2013), « *Environmental condition of the mediterranean sea* », c'est un aperçu général de la qualité environnementale et des questions critiques de la pollution au niveau de la Méditerranée ;
- L'ouvrage de Benhayoun et al. (1999), « *Economie des régions méditerranéennes et développement durable : expériences méditerranéennes* », qui expose les expériences méditerranéennes de DD et illustre la difficulté et la spécificité territoriale de chaque région.

Le survol des travaux réalisés fait ressortir que les recherches théoriques dépassent celles à vocation purement scientifique et économétrique. Pour ce qui est du cadre empirique, il se dégage que la majorité des résultats obtenus sont de nature qualitative et ne présentent pas de mesures concrètes de la RSE et de la soutenabilité écologique méditerranéenne. En effet, les travaux sont plutôt instrumentaux que normatifs et focalisent la recherche sur l'aspect économique de la RSE (Boussoura, 2012).

De même, la majorité des travaux antérieurs ne considèrent pas la RSE comme étant une dynamique psychologique et comportementale nécessaire pour le maintien de l'équilibre environnemental et de l'équité intergénérationnelle, ainsi, ils ne tiennent pas compte de la différence des politiques en la matière entre les différents pays de la région méditerranéenne et de l'impact d'une étroite relation entre la gouvernance et les pratiques managériales pour surmonter tous ces défis.

Par ailleurs, la spécificité du bassin méditerranéen et la diversité des travaux qui portent sur la problématique de la durabilité du développement et de la performance environnementale au niveau de cette partie géographique nous motivent à emprunter cette voie de recherche. Tout en analysant l'impact de la différence dans l'espace, des inégalités et des conflits entre le Nord et le Sud, nous veillerons à diagnostiquer ces problèmes qui menacent jour après jour le développement et la pérennité de notre société, la conservation de notre planète, la qualité de notre vie et celle de nos descendants.

### **Questions de recherche et objectifs visés**

Au regard de ce qui est présenté ci-dessus, nous notons que la RSE est présentée par les organisations internationales (l'ONU, l'OCDE et l'OIT) comme une des réponses aux menaces exposées à travers le monde, dont les entreprises représentent les acteurs essentiels. La RSE constitue ainsi un vecteur de bonnes pratiques de gestion qui permet à son tour de réguler le fonctionnement des entreprises. Sur la base de ces considérations, la RSE constitue un ensemble d'actions qui favorise que les entreprises, soient un milieu qui réalise un progrès économique, mais aussi, social et environnemental.

La démarche organisationnelle ouvre de nouvelles perspectives tenant compte des impacts sociétaux et adoptant au mieux les pratiques loyales requises et ce au bénéfice des différentes parties, et concourt ainsi à l'amélioration économique, au progrès social et à la protection environnementale. Dès lors, se pose la question de l'apparition et de la mise en œuvre effective des normes, pratiques et principes fondamentaux assurés par la bonne gouvernance qui sous-tendent la RSE, essentiellement dans les pratiques au sein de la région méditerranéenne ; sur lesquelles porte notre travail doctoral.

Cette série de réflexions nous conduisent à une série d'interrogations centrales et aux problématiques principales de notre recherche : **Comment la RSE se traduit-elle pour construire un levier essentiel pour la durabilité écologique ?**

**De quelle manière s’agencent les pressions institutionnelles sur la démarche RSE, par nature volontaire et suite à l’intervention contraignante de l’État ? Quelle est la dynamique socio-institutionnelle adaptée dans le cadre de la gouvernance « participative » pour assurer la performance environnementale au niveau de la Méditerranée, sur fond des disparités Nord/Sud ?**

Cet éclaircissement paraît essentiel pour mieux examiner les démarches de l’adoption des règles de responsabilité par la société et à travers les discours publiés par les entreprises tout en envisageant ses perspectives d’évolution.

Par le biais d’une analyse profonde de ces mutations majeures, cette thèse se propose de saisir les enjeux du DD, de clarifier le processus d’adoption de la stratégie RSE par les entreprises, ainsi que les facteurs influençant celui-ci, essentiellement le rôle gouvernemental méditerranéen et mondial.

On tentera de dépasser certaines limites sur le plan théorique, épistémologique, conceptuel et pratique liées aux concepts de la RSE, de la gouvernance sociétale et de la performance environnementale, pour mettre l’accent sur les particularités de la démarche RSE au niveau de la Méditerranée.

En tenant compte des différents résultats exploratoires obtenus auparavant par des recherches antérieures, ce travail doctoral s’inscrira dans une attitude de positivisme aménagé (Huberman et Miles, 1991), tout en poursuivant une vision de recherche ouverte et discutable.

Notre objectif primordial est de présenter un éclairage empirique approfondi sur les pratiques de la RSE dans le contexte méditerranéen et de découvrir le chemin parcouru, tant par les États que par les entreprises, pour mettre en œuvre les objectifs fixés par chacune des parties sur le plan environnemental. S’ajoutent à cet éclairage un questionnement et une réflexion sur les opportunités et les conditions à réunir pour favoriser une plus grande implication de la part de ces deux principaux acteurs (le gouvernement et les firmes).

Il convient de noter qu’il sera tenu compte, tout au long de l’étude, des différences, des pratiques et des perspectives mises en œuvre, tant par les États que par les entreprises, pour protéger l’environnement dans les différents pays côtiers de la Méditerranée tout en tentant de pénétrer et de comprendre ces pratiques dans une vision descriptive et comparative.

## **Démarche méthodologique**

Dans notre travail de recherche, nous avons utilisé un modèle de Panel, en amont, statique, puis dynamique pour évaluer notre modèle de croissance endogène abordant les différents volets de la durabilité pour saisir à la fin notre modèle de la croissance verte. L'utilisation de ces méthodes, le choix de cet échantillon d'étude et l'emploi des différentes variables permettent de se faire une idée précise des pratiques responsables des pays méditerranéens et comment s'y conjuguent les pressions et les réglementations institutionnelles. Ceci nous a permis, ainsi, de mettre en évidence l'intérêt porté par les entreprises et le rôle joué par les gouvernements et leur contribution à assurer une durabilité écologique à l'échelle de la région.

En effet, l'analyse et l'évaluation des expériences et des pratiques responsables dans les pays du pourtour méditerranéen peuvent être d'un grand apport. Celles-ci sont susceptibles de favoriser la mise en œuvre d'une stratégie de bonne gouvernance dans le domaine RSE. La question qui se pose à ce niveau est de savoir comment une telle stratégie interactive entre l'État et les entreprises serait capable d'assurer une promotion efficace de la RSE et garantir ainsi, une durabilité écologique à l'ensemble des générations.

## **Plan de recherche adopté**

Ce travail est fondé sur une architecture claire et logique, il sera réparti en deux parties. La première partie est bâtie sur une réflexion autour de la RSE et les pratiques citoyennes au niveau de la Méditerranée. Une revue de la littérature y sera exposée, elle focalisera sur les expériences méditerranéennes.

Le premier chapitre traite la question de l'éthique et du DD comme source d'émergence du concept RSE. Il est réparti en trois sections. La première aborde l'origine et l'apparition du concept DD comme concept fondateur. La seconde présente les fondements épistémologiques et pratiques du concept RSE ainsi que la tentative de son institutionnalisation et de sa normalisation. La dernière section expose les différentes controverses qui entourent le développement du concept RSE.

Le second chapitre expose l'initiative méditerranéenne dans le domaine des pratiques responsables en analysant la tendance de l'état de l'environnement au niveau du Sud et du Nord de la Méditerranée. Il est présenté en trois sections. La première cherche à répondre à la

question suivante : Comment la pratique RSE assure-t-elle un développement soutenable au niveau de la Méditerranée ? La seconde section vise à présenter et à comparer les tentatives de la durabilité écologique entre le Nord et le Sud méditerranéens. La troisième section se focalise sur la coopération euro-méditerranéenne et essaye de répondre à la question suivante : la RSE au niveau de la Méditerranée est-elle une voie unique ou plurielle ?

Pour le troisième chapitre, il sera procédé à la recherche des mesures crédibles de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale. L'intérêt de ce chapitre est d'expliquer les raisons pour lesquelles nous choisissons certains instruments de mesure des indicateurs de développement et de la durabilité écologique. Dans la première section, on expose les différents outils adoptés pour la mesure de la croissance verte. Dans la seconde section, on présente les différentes méthodes de calcul de la performance environnementale et on estime le proxy adopté pour la mesure de la RSE. Il sera procédé, au niveau de la troisième section, à l'évaluation des approches et agrégats quantitatifs de la durabilité afin de déceler leur validité sur le plan qualitatif.

La deuxième partie constitue le travail empirique de cette thèse. Elle vise à saisir le rôle de la RSE comme étant un levier essentiel de la durabilité écologique et à expliquer l'impact de l'intervention de l'État sur cette démarche responsable, en premier lieu, et sur la performance écologique, en deuxième lieu. On essayera donc d'étudier l'effet macroéconomique d'une telle démarche sur la qualité de l'environnement de la région méditerranéenne, dans les deux cas : volontaire, guidée par la RSE et contraignante, menée par l'intervention de l'État.

Le premier chapitre vise à exposer les différents canaux de la nouvelle théorie de la croissance verte. Au niveau de la première section, on a relevé les différentes critiques de la théorie de la croissance. Concernant la deuxième section, elle a été dédiée à la présentation des antécédents de l'approche de la soutenabilité et à un exposé de la légitimité institutionnelle de la théorie de la croissance verte pour aborder, dans la troisième section, la construction de notre modèle à estimer et définir les variables à utiliser. Pour le travail d'estimation, nous avons recouru à l'Analyse des Composantes Principales (ACP), qui nous a permis de valider, statistiquement parlant, le choix rationnel de notre modélisation.

Le deuxième chapitre de cette seconde partie est consacré à la validation empirique de l'impact de l'intervention de l'État sur la promotion de la RSE et sur la qualité



environnementale dans la région méditerranéenne. Il sera en premier lieu, question de procéder à l'évaluation de cette intervention sur la responsabilité sociétale et l'effet direct de celle-ci sur la performance environnementale. En second lieu, on évaluera l'effet sur la qualité environnementale de l'interaction entre deux démarches responsables, la première étant volontairement menée par les entreprises, la seconde étant contraignante recommandée par l'État.

Pour la troisième et dernière section, qui constitue l'apport essentiel de notre travail, nous essayerons de présenter les différents scénarios possibles d'une stratégie interventionniste de l'État dans la promotion d'une perspective RSE au niveau de la Méditerranée et de répondre à la question suivante : dans quelle mesure les pressions institutionnelles impactent-elles la RSE et en quoi cette dernière contribue-t-elle à la préservation de l'environnement au niveau des différents pays de la Méditerranée ?

En dernière étape de ce travail, on va conclure et synthétiser les résultats empiriques trouvés afin de présenter les principaux apports et dégager les principales limites et controverses qui seront utiles pour des recherches postérieures.

Pour retracer le cheminement que nous avons suivi dans notre étude, nous avons conçu un tableau qui donne un aperçu sur la construction globale de notre démarche tout en expliquant l'objectif des questionnements sous-jacents pour chaque chapitre.

**Tableau 1: Articulation entre structure de la thèse et problématiques posées par chapitre**

| <b>Partie</b>   | <b>Chapitre</b>   | <b>Problématiques et objectifs visés</b>  |
|---|---|---|
| <b>Première partie :</b><br>Diaporama sur la RSE : une revue de la littérature théorique et un état de l'art des expériences méditerranéennes | <b>Chapitre 1 :</b> La RSE : une mesure purement scientifique ou un essor de la doctrine éthique ?                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les fondements des conceptions DD et RSE et quelles sont leurs origines, approches et stratégies ?</li> <li>• Quelles sont les théories et les pratiques qui encadrent les actions socialement responsables ?</li> <li>• Quels sont les différents approches et paradigmes épistémologiques qui entourent le concept RSE ?</li> <li>• Comment le concept a-t-il évolué dans le temps et dans l'espace, sur le plan conceptuel et méthodologique ?</li> </ul>  |
|   | <b>Chapitre 2 :</b> Les pratiques responsables vers une durabilité écologique pour la Méditerranée : disparité Nord/Sud | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En quoi consiste la logique de la responsabilité sociale et écologique dans le monde méditerranéen ?</li> <li>• Quels sont les modes d'opérationnalisation de la RSE au niveau de la Méditerranée ?</li> <li>• Quelles tendances écologiques, quels obstacles et défis à surmonter pour la Méditerranée afin d'assurer la durabilité de l'ensemble des pays riverains ?</li> <li>• Quels sont les motivations, les principaux organismes et plans d'action mis en œuvre ?</li> <li>• Quel clivage entre le Nord et le Sud et quelle stratégie de développement adoptée : coopération ou différenciation entre les rives ?</li> </ul> |

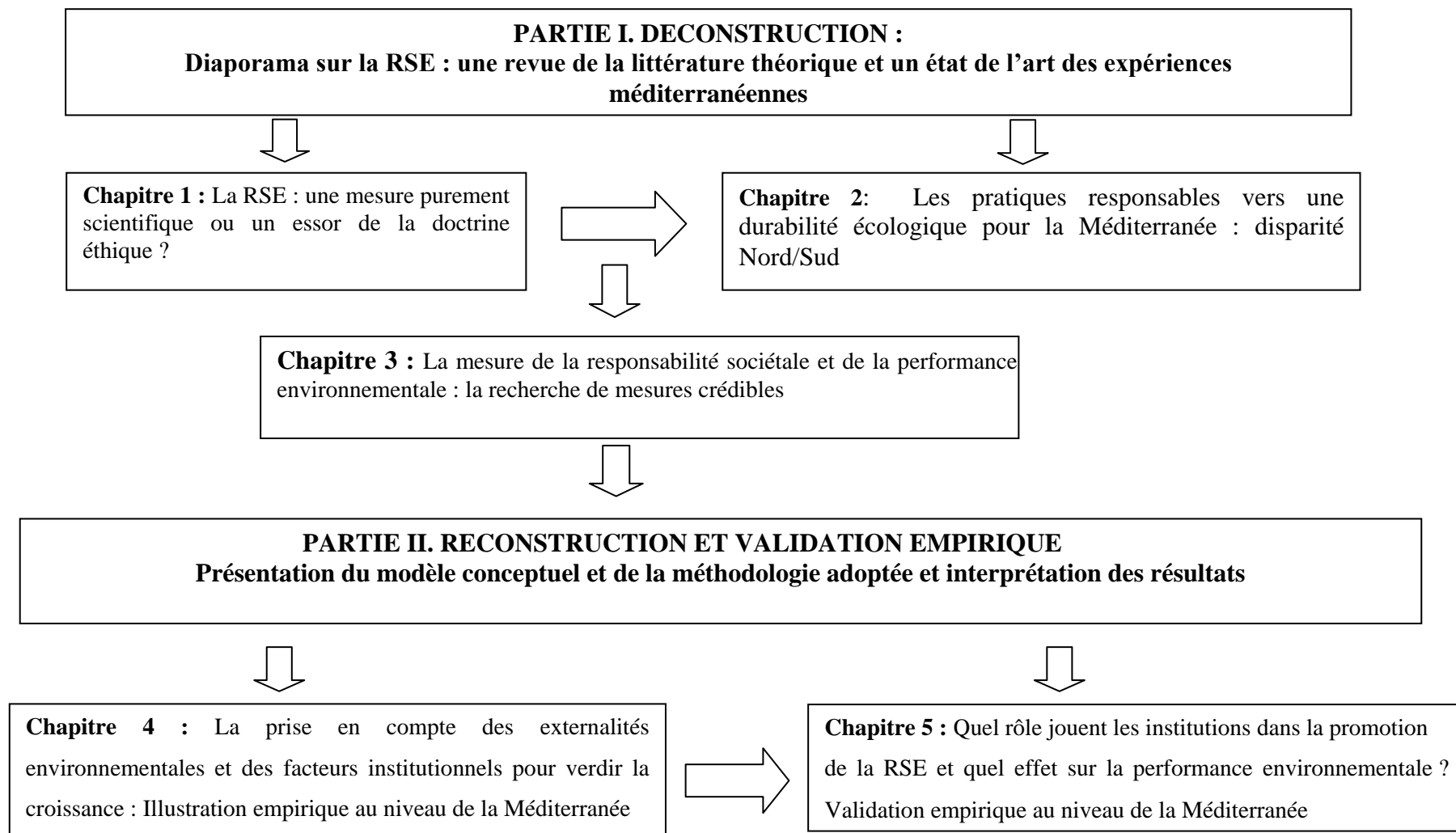
|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p><b>Chapitre 3 :</b> La mesure de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale : la recherche de mesures crédibles</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment s’articule le dispositif méthodologique déployé pour mesurer la responsabilité et la performance environnementale ?</li> <li>• Quelles sont les justifications des choix des mesures opérées ?</li> <li>• Comment justifier les analyses statistiques, les apparences techniques et logiques utilisées dans le calcul ?</li> <li>• Quels sont les principaux résultats d’une telle mesure qualitative ?</li> <li>• Comment positionner les résultats par rapport au corpus théorique existant ?</li> <li>• Quelles sont les instructions tirées derrière les agrégats ?</li> </ul> |
| <p><b>Deuxième partie :</b><br/>Pour que la terre reste humaine : Agir pour la RSE ou avec la RSE ? Un éclairage empirique sur le rôle institutionnel méditerranéen en tant que pilote de la RSE et l’impact sur la performance environnementale</p> | <p><b>Chapitre 4 :</b> La prise en compte des externalités environnementales et des facteurs institutionnels pour verdir la croissance : illustration empirique au niveau de la Méditerranée</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quels sont les fondements de la théorie de la croissance verte ?</li> <li>• Comment conceptualiser le modèle de la croissance verte en se référant aux lignes directives de la théorie de durabilité ?</li> <li>• Quelles variables ou dimensions affectent plus la performance environnementale que les autres ?</li> <li>• Comment guider notre choix d’analyse ?</li> </ul>   |
|  | <p><b>Chapitre 5 :</b> Quel rôle jouent les institutions dans la promotion de la RSE et quel effet sur la performance environnementale ?<br/>Validation empirique au niveau de la Méditerranée</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Comment justifier le processus d’appropriation de la RSE dans une analyse statique ?</li> <li>• Quels soubassements théoriques mobilisés pour développer la dynamique de la RSE?</li> <li>• Comment s’agencent et s’organisent la démarche responsable sans et avec intervention de l’Etat ?</li> </ul>  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Quelles sont les pressions institutionnelles qui s'exercent sur les entreprises? Favorisent-elles vraiment la perspective RSE?</li><li>• En fonction des spécificités intentionnelles, sociales, technologiques et écologiques dans lesquelles elles s'opèrent, dans quelles mesures les pressions institutionnelles se conjuguent-elles pour redéfinir la RSE ?</li><li>• Quels sont les résultats des études empiriques ? En quoi consistent les particularités liées à ces investigations (effet direct statique et effet de croisement dynamique) ?</li><li>• Dans quelle mesure la performance serait-elle la finalité du comportement sociétal d'un pays méditerranéen ? Comment conceptualiser le processus par lequel se traduit cet effet d'éviction et de détournement entre action volontaire et contraignante ?</li></ul> |
|--|--|---|

Source : Auteur

En effet, pour répondre à ces questions, on a essayé de présenter une architecture simple qui est présentée dans la figure ci-dessous.

Figure 1: Architecture de la thèse



Source : Auteur

## **Partie I. Diaporama sur la RSE : une revue de la littérature théorique et un état de l'art des expériences méditerranéennes**

Rappelons que cette première partie traite de l'ensemble du corpus qui s'est développé autour du concept de la durabilité, du DD et de la RSE et comment ceux-ci ont évolué dans le temps et dans l'espace, au-delà des frontières américaines. Il sera également question de l'expérience méditerranéenne.

Cette première partie se compose de trois chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'émergence et à l'évolution historique de la RSE et à ses différentes bases et fondements conceptuels. Dans la première section, on rappelle les origines et les différentes significations du concept fondateur, celui du DD. Dans la seconde section, on expose les bases théoriques, les définitions et le cadre institutionnel de la perspective RSE. Au niveau de la dernière section, on aborde les différentes controverses entourant le concept de la RSE, le développement de ce concept au niveau mondial ainsi qu'au niveau de la région méditerranéenne.

Le deuxième chapitre présente les pratiques responsables au niveau de la Méditerranée, il est organisé en trois sections. La première section dresse les tendances du DD au niveau de la Méditerranée ainsi que les démarches prises par les différents acteurs pour réussir la démarche de la RSE. La seconde section présente un état comparatif des pratiques sociétales, les opportunités et les défis entre le Nord et le Sud, ainsi que les solutions spécifiques mises en œuvre, pour garantir une voie de la durabilité sociétale universelle à l'ensemble de la région. La dernière section expose la voie unique et/ou plurielle de la démarche responsable.

Le troisième chapitre présente en trois sections les différentes mesures crédibles de la RSE. La première section présente les différents instruments de mesures responsables. La deuxième section expose les différentes méthodologies de mesure et de calcul de la RSE et au niveau de la troisième section, une critique est dressée sur ces mesures responsables.

## **Chapitre 1. La RSE : Une mesure purement scientifique ou un essor de la doctrine éthique**

Malgré son ancienneté, le concept de durabilité sous-jacent de l'expression de DD contenait déjà des préoccupations susceptibles d'être proches et parfois même confondues avec celles de la RSE.

Ainsi, en se référant à l'idée de la théorie de Malthus (1798) « soutenabilité de l'environnement au regard des espèces », on remarque que l'intérêt accordé à la nature et à la responsabilité écologique est bien ancien. Même si les soubassements théoriques des réflexions durables ont fortement évolué avec le temps (Martinet & Reynaud, 2004a), les préoccupations en la matière sont menées dans l'antiquité (Pastore-Chaverot, 2011).

Dans le contexte de l'époque, chacun de ces concepts (durabilité, DD et RSE) reflète, à sa manière, une vision spécifique et nuancée du développement de son impact sociétal tout en disposant d'un ensemble des règles, des lois, des rapports sociaux dans divers domaines de la vie quotidienne.

Les débats suscités autour de ces concepts tels que l'importance des parties prenantes, la transparence, la responsabilité sociale, les impacts sur l'environnement et l'importance de la cohésion sociale n'ont pas réussi à atténuer le caractère discutable de certaines propositions théoriques entourant la problématique de durabilité sociétale.

En effet, pour être responsable et pour être qualifiée durable, une société doit créer de la valeur économique et doit être respectueuse des règles sociétales. Cela exige que la dimension économique soit alignée avec la dimension sociétale.

Ainsi, l'approche de durabilité a joué un rôle dans la sensibilisation des entreprises à l'importance accordée aux nouvelles responsabilités et à distinguer de celles qui sont centrées sur la maximisation du profit.

Au début de son émergence, la RSE est perçue comme un concept relevant de l'ordre du privé. Peu à peu, la RSE gagne en extension, elle migre de l'espace privé vers l'espace public, jusqu'à ce qu'elle y soit totalement intégrée, ce qui est de nature à induire de nouveaux comportements et de nouvelles pratiques de la part de l'ensemble des acteurs concernés dans la société.

Ceci montre que les perspectives de durabilité et de responsabilité sociétale s'inscrivent dans une véritable démarche éthique. La RSE n'est pas une simple forme d'éthique entrepreneuriale et donc, elle assume un nouveau caractère d'engagement dans le système de régulation, du capitalisme et des affaires sociétaux.

De toute évidence, les concepts respectifs de DD et de RSE se chevauchent depuis longtemps sur les mêmes lignes directrices et visent les mêmes buts. Il est tout aussi évident que derrière le développement de thématiques récentes, il y a, au fond, la reprise de préoccupations très anciennes. Reste alors à déceler les grandes étapes de la construction théorique de ces concepts.

Au niveau de ce premier chapitre, nous nous interrogerons sur les origines et les fondements épistémologiques du DD, comme concept fondateur de la RSE afin de dégager les soubassements théoriques, philanthropiques et idéologiques liant ces deux pensées.

## **1.1 Le Développement Durable : origines et légitimité du concept fondateur**

On peut considérer que le DD représente la solution la plus appropriée pour faire face aux mutations radicales de notre planète sur le plan social, économique et environnemental et ce, en partant de l'approche globale qu'il implique et de ses finalités majeures; la préservation de la nature, l'équité sociale et la prospérité économique.

Malgré une genèse riche de conceptions et de définitions, le concept DD demeure cependant un concept flou, autour duquel se sont développées des visions différentes, dépendant chacune d'un domaine d'application différent.

Avant de passer à l'étude du concept RSE, retenu au cœur de ce travail de recherche, nous tentons de présenter les approches et visions du concept de DD, en insistant sur les origines, les distinctions et les complémentarités des définitions existantes.

### **1.1.1 Les fondements théoriques du concept DD**

#### **1.1.1.1 Aperçu historique du concept du DD**

Le concept DD a été employé pour la première fois dès 1980 et ce dans le cadre de la « Stratégie Mondiale de la Conservation » qui a été organisée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUD) et l'Union Internationale pour la Conservation de la



Nature et de ses ressources (UICN).

Cependant, depuis les années soixante et avant cet engouement international, certains environnementalistes comme Carson (1963) et Ehrlich (1968) ont mené des réflexions « durables » afin de sauver la planète. Ce discours de durabilité se manifeste autour de crises écologiques telles que celles des marées noires (Torrey Canyon en 1967), des catastrophes chimiques (Flixborough du nord-est de l'Angleterre en 1974), des accidents nucléaires (Tchernobyl en 1986), des changements climatiques (déforestation) et de l'accroissement démographique (selon l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), la population dépassera 10 milliards d'habitants à la fin du siècle). Ainsi, le constat fait que le climat change et un problème planétaire est apparu. C'est à partir de l'an 1960 et spécialement dans le contexte américain, a émergé un nouveau discours qui porte sur la nature de la relation entre l'environnement, l'activité humaine et le développement.

Les environnementalistes, de par le monde, ont alors valorisé les expériences américaines dans le domaine de la préservation de l'environnement et tout ce qui touche à la pollution due à l'activité humaine et économique (l'industrialisation). Ainsi, en 1972, le Club de Rome a publié son rapport connu sous le nom « Rapport Meadows » ou « Halte à la croissance ». Ce rapport dénonce, quant à lui, les menaces que fait peser l'expansion démographique sur la croissance économique. Parmi les objectifs énoncés par ce rapport, figure la « croissance zéro ». Celle-ci examine la façon de redistribuer équitablement les richesses, afin de lutter contre les épuisements des ressources naturelles causés par la croissance économique et d'assurer le développement humain. À l'époque, environ 113 pays se sont réunis à l'issue de la première rencontre du « Sommet de la Terre », dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement, ayant eu lieu à Stockholm. Lors de cette célèbre rencontre planétaire, une sonnette d'alarme est tirée sur le danger écologique.

Dans ce cadre, le nouveau concept « écodéveloppement » a vécu le jour, il est considéré comme la base constituante du concept DD. Ce concept est inspiré par le chercheur socio-économiste Sachs (1980) qui l'a présenté comme un outil heuristique, non fondé sur des hypothèses et formules qui aboutissent à la fin à des solutions concrets et une approche et donc, non comme une théorie (Godard, 2011).

Suite à la publication du rapport du Brundtland en 1987, le concept de DD commence à se répandre et à être diffusé très rapidement et ce, en recueillant dans l'ensemble, une

réception plutôt positive dans le monde entier. À ce propos, Boutaud et Gondran (2009) ajoutent que même si les points de vue sont opposés, les membres de la commission Brundtland avaient tout faits pour avoir un résultat consensuel pour le contenu du rapport. Ce rapport intitulé « Notre avenir à tous » présente une définition du concept de DD, considéré comme étant la plus universelle et la plus répandue.

Cinq ans plus tard, les travaux de la Commission Brundtland aboutissent à un deuxième « Sommet de la Terre », organisé en 1992 par les Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro. Cette deuxième conférence environnementale renforce l'idée de respecter les objectifs primordiaux énoncés par le rapport de 1987 et de mettre en évidence le concept de la durabilité qui est au centre de la nouvelle politique de développement qui en découle.

Notons que cette nouvelle approche de durabilité, indissociable du concept de DD, met davantage l'action sur les aspects sociétaux et humains que sur les aspects économiques (Boiral et Croteau, 2004).

Au cours de la même année, 150 pays ont adopté le célèbre Agenda 21, sous l'égide du Programme d'Action pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Cet agenda définit plutôt les grandes directives de la nouvelle politique de la croissance durable en assurant une vie économiquement viable et socialement vivable.

En 1997, le sommet de Kyoto a eu lieu. Dès cette date, le monde économique a commencé à parler de systèmes de quotas de permis d'émission, dont les domaines d'application portent sur les activités économiques réputées polluantes (industries polluantes) où il s'est avéré nécessaire de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et ce à faible coût.

Par la suite, des efforts ont été consentis pour organiser le sommet mondial du DD qui s'est tenu à Johannesburg en 2002. Parmi les résultats de cette rencontre, on cite le partenariat et, surtout, la coopération effective entre les membres de la communauté internationale, adoptée lors de ce sommet. L'objectif de cette coopération entre les États, les institutions privées et publiques, les organismes non gouvernementaux, les chercheurs et toute personne de la société civile se résume dans la recherche de l'équilibre planétaire.

En 2005, le Protocole de Kyoto a entré en vigueur, son objectif est de lutter contre le réchauffement climatique et réduire des

émissions de GES (la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), l'ozone (O<sub>3</sub>), les hydro chlorofluorocarbures (HCFC-22), les chlorofluorocarbures (CFC) ; le tétrafluorure de carbone (CF<sub>4</sub>) et l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>)).

Dès lors, le monde économique subit une pression sociétale qui l'amène, à tenir compte des préoccupations autres que la satisfaction des actionnaires. En somme, le concept de DD répondait de plus en plus à des valeurs universelles (l'équité entre les générations, la responsabilité sociétale, la durabilité écologique, le principe de précaution, *etc.*) et prenait, en considération, tous les domaines de la vie en société, en allant du national à l'international, du réduit à l'intégral et du limité au global. Suivant un parcours évolutif, ce concept devenu progressivement une réalité inévitable exige de nouveaux choix de développement, de nouvelles approches, ainsi que des nouvelles réactions et attitudes plus responsables. Autrement dit, cette mutation exige un nouveau mode de développement au service d'une nouvelle pratique managériale.

Suite à ces considérations, de multiples notions de DD apparaissent, qui divergent entre elles-mêmes. Ces divergences contribuent essentiellement à générer une complémentarité et un enrichissement et ce, afin d'attirer l'attention autour des nouvelles nécessité sociétales. Les définitions données à ce concept sont indubitablement multiples. Essayons de les exposer dans ce qui suit et procédons à une énumération étendue de l'ensemble de ses définitions.

### **1.1.1.2 Quelles définitions pour le concept du DD ?**

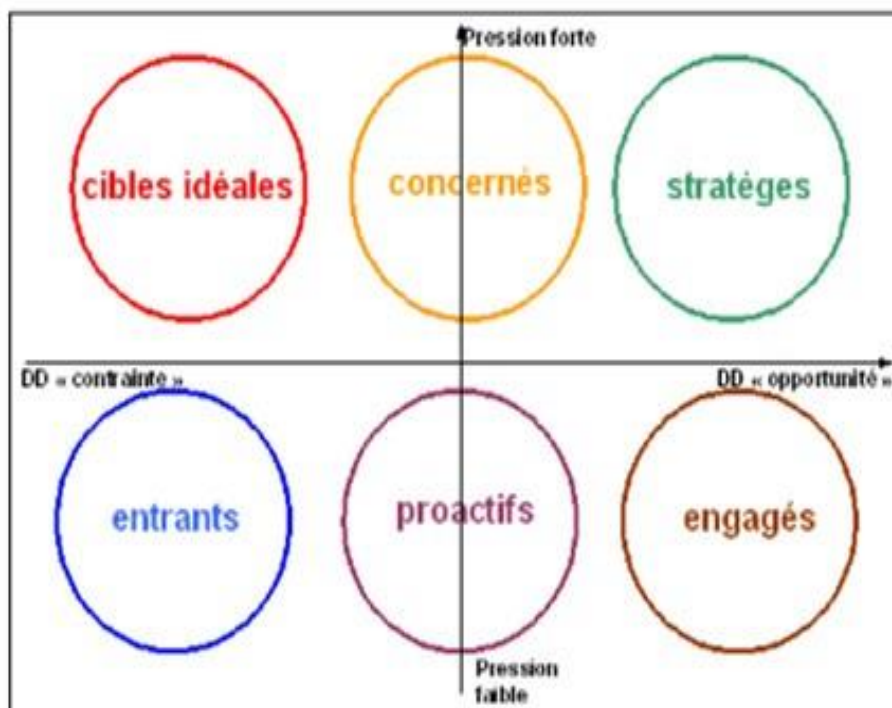
Avant d'aborder le développement du concept de RSE qui est au cœur de notre recherche, il nous semble opportun de revenir sur la qualification du DD en tant que concept, celui-ci étant pour nous le concept fondateur de la RSE. À ce propos, Couillet-Demaizière (2010) ajoute qu'il faut respecter autrui et se montrer responsable pour s'engager dans une démarche durable.

Signalons que nous qualifions le DD de concept<sup>1</sup>, là où certains choisissaient le qualifier par « notion ». Celui-ci fait l'objet d'un large débat et de nombreuses définitions (Vivien, 2005).

Boiral et Croteau (2004, p. 3) ajoutent que la plus part qui se réclame du développement durable, ne cherche pas ce qu'il signifie effectivement, ni ce qu'il engage concrètement<sup>2</sup>.

Quoiqu'il en soit, il est nécessaire de se référer à la célèbre définition citée dans le rapport Brundtland (1987, p. 40) qui considère le DD comme un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition a connu plusieurs extensions et enrichissements et a donné naissance à plusieurs autres définitions.

**Figure 2: Les différents types de la stratégie de DD**



Source : Impact du développement durable dans la stratégie des grandes entreprises, étude Novethic (2002), In FEDERE (2004 p.1).

<sup>1</sup> Inspirant l'idée de Pastore-Chaverot (2011), on a considéré que la notion renvoie à une compréhension immédiate et intuitive de quelque chose de sûr, néanmoins, le concept représente une définition facultative qui représente une chose d'une manière concrète ou abstraite. En effet, nous considérons que le DD n'a pas de signification définitive et constructive qui résulte des voies qui divergent d'un individu à un autre et c'est pour cette raison qu'on a abouti au choix du qualificatif de concept et non de notion.

<sup>2</sup> Travail objet de communication de la X<sup>e</sup> conférence de l'Assemblée Nationale de Management Stratégique, Québec, 11-13 Juin 2001.

Pour cette raison, il est difficile de procéder à une revue exhaustive de l'ensemble de ces définitions et ce, au vu du caractère polymorphe du concept et sachant qu'un tel travail n'est pas l'objectif essentiel de cette thèse. On se limitera à quelques références relatives aux débats ayant entouré le concept de DD et nous nous contenterons de quelques définitions tout en suscitant davantage ce concept formant la base de cette recherche.

Le concept de DD renferme l'obligation adressée aux générations actuelles d'assurer non seulement les conditions meilleures de vivre en bon état sans négliger les besoins des générations futures. On parle ainsi de l'équité intergénérationnelle. On souligne la nécessité de tenir compte des besoins des générations ascendantes tout en assumant nos responsabilités à l'égard de nos descendants<sup>3</sup>.

Barbier (1987) révèle que le DD est le premier objectif à cibler pour réduire la pauvreté absolue du monde et ce en réduisant au minimum l'épuisement des ressources, la dégradation environnementale, la rupture culturelle et l'instabilité sociale.

Ainsi, Daly (2002) insiste sur l'importance d'assurer les conditions favorables pour la survie de l'Humanité, tout en critiquant l'idéologie de la croissance. Il soutient que, si le rythme actuel de consommation était adopté par les générations futures, cela pourrait entraîner une destruction des ressources naturelles. En effet, par sa vision, il insistait sur la nécessité de changer la façon de vivre pour que la terre soit viable et vivable.

Dans ce contexte, André et *al.* (2003) suggèrent que la stratégie du DD doit harmoniser les décisions économiques, environnementales et sociales. Selon ces auteurs, le DD ne suppose donc ni conflit insurmontable ni arbitrage, mais, de préférence, des réaménagements et une conciliation inévitable entre les différents leviers.

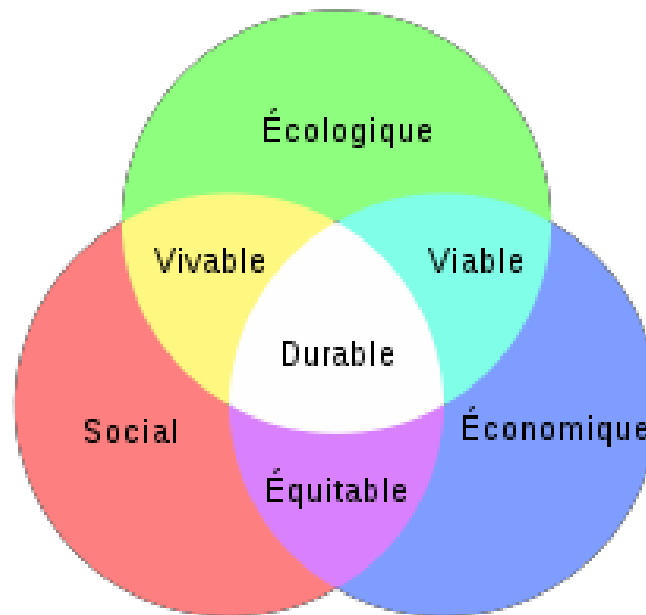
L'ensemble de ces réflexions sur le concept DD montrent la richesse de ce concept, exprimé par Brunel (2004) comme concept glouton qui constitue une démarche affranchie d'une réorientation des approches socio-économiques indissociables qui visent un compromis entre l'efficacité de la croissance économique, de la cohésion intra et intergénérationnelle et de la soutenabilité écologique (De Villers et Reniers, 2000).

---

<sup>3</sup> World Commission on Environment and Development, 1987.

En effet, en se basant sur ce qui précède, on résume l'ensemble de ces définitions par l'exposition du fameux schéma (figure.3) présenté par le mathématicien britannique J. Venn en 1881, qui configure dans ce diagramme portant son nom, diagramme de Venn, les différents objectifs du DD qui sont la vivabilité, la viabilité et l'équité.

**Figure 3: Diagramme de Venn (1881) : les objectifs du développement durable**



Source : Jegou (2007)

## 1.1.2 Le DD : Le dénominateur commun pour trouver un nouvel équilibre

### 1.1.2.1 La conciliation des sphères économiques, sociales et écologiques

La crise financière, écologique et sociale est bien réelle (Coullet-Demaizière, 2010). Il faut faire face aux problèmes qui menacent la société, l'économie, la nature et les êtres humains afin de rattraper la situation pour atteindre un nouvel équilibre doté durable. Il s'agit de réussir à concilier les différents piliers économiques d'un côté et sociétaux de l'autre afin d'envisager un équilibre durable.

À la base de la définition du rapport Brundtland (1987), les auteurs mettent l'accent sur la conciliation entre valeurs économiques et sociales, d'un côté, et insistent sur les valeurs écologiques, de l'autre. Ces valeurs vont toutes progressivement être conditionnées par une exigence fondamentale, celle de la solidarité intergénérationnelle (Boutaud et *al.*, 2009).

À termes, une stratégie de DD sans perdre de vue ses finalités sociétales, doit être gagnante d'un triple point de vue, économique, environnemental et social. De même, en parlant de la stratégie de DD, on suppose que les nouvelles attitudes humaines « durables » apparaissent pour but de réconcilier ce qui semble pour d'autres inconciliables, et donc d'élargir leur vision et leurs comportements afin de multiplier les opportunités pour les générations futures à l'horizon temporel et spatial.

Diverses autres définitions qui ont été fournies, mettent en évidence, pour la majorité d'entre elles, la nécessité d'assurer que l'équilibre à long terme soit durable. Selon Aberle (2003), le DD est une sorte de justice sociétale qui transcende le temps et les générations.

Il va de soi qu'une telle conception qu'avec s'impliquent les changements sur tous les plans, Le concept de DD ne peut pas être traduit sur le terrain du réel du jour au lendemain Coulet-Demaizière (2010). C'est un concept où tout est indissociable, ajoute Fatoux (2010) et les sujets qui peuvent être concernés par le DD rassemblent une sphère relativement vaste.

### **1.1.2.2 Le DD est l'assurance d'une planète vivable : Centraliser davantage le pilier environnemental**

Durant les différentes phases de son développement, le DD accorde plus d'importance à l'aspect écologique qu'à la question sociale. Dans ce sens, Caron et Turcotte (2006) soutiennent que les trois piliers de l'approche durable sont établis d'une façon inégalitaire au niveau des rapports de développement et qu'une force d'inertie est bien justifiée entre les trois volets.

Mentionnons à ce propos que le DD est souvent traité en se référant au critère de la durabilité écologique. Sekrafi (2015) et Atkinson (2000) accordent une importance capitale à l'exploisibilité des ressources naturelles. De même, Reinhardt (2000) traite le DD en référence au critère de durabilité de l'environnement.

Pour ces motifs, et grâce à sa définition proposée du DD, Latouche (2003) considère que c'est plutôt un « développement respectueux de l'environnement ». Le but est alors tenu pour la préservation de la biodiversité et de la planète. Le DD désigne dans ce cas le bien être qui se manifeste par la bonne gestion de notre planète.

C'est dans la perspective de la dégradation environnementale que la prospérité économique est devenue alternative.

Dans ce sens, un grand nombre de chercheurs scientifiques ont défendu l'idée que le DD est une solution de premier rang pour préserver les ressources naturelles et conserver une qualité vivable de l'environnement.

Costanza (1991) et Daly (2002) développent l'idée que les ressources sont rares et qu'elles ne peuvent être maintenues si la consommation continue de se faire de cette façon inconsciente. Il faut donc adopter une nouvelle stratégie de consommation qui ne dépasse pas les capacités des capitaux et des ressources naturelles. Ces chercheurs, et plusieurs autres, ont présenté le DD avec des connotations purement écologiques (Reinhardt, 2004 ; Fadeeva, 2004 et Millier, 2002).

Cette tendance à définir le DD sous l'angle environnemental s'explique par les difficultés d'analyser les variables sociales. Les définitions ne tiennent pas compte dans la majorité des cas de l'importance des aspects sociaux tels que le droit de la femme, la loi de travail, la lutte contre la corruption, faire face à la pauvreté, l'amélioration du niveau culturel et la minimisation du taux de mortalité surtout pour les pays de Sud (Sekrafi, 2015, p. 95).

En dépit du fait que le DD est une perspective de nature intégrationniste, il est opportun de concilier les différents aspects économiques, environnementaux et sociaux et de favoriser une interrelation entre eux pour s'orienter vers l'objectif essentiel annoncé lors de l'émergence de ce concept, celui d'assurer la durabilité écologique, l'équité sociale et la prospérité économique. Selon Elkington (1997), « Le développement durable implique la poursuite simultanée de la prospérité économique, de la bonne qualité environnementale et de l'équité sociale<sup>4</sup> » (in Condon, 2002, p. 1).

### **1.1.3 Quel parcours durable ? De la notion de « *sustainability* » à la notion de durabilité**

Les recherches scientifiques et académiques se multiplient autour du concept du DD (Pezzoli, 1997). Leurs résultats confirment des points communs tels que l'interaction entre les préoccupations économiques, écologiques et sociales, mais présentent désormais des conflits en termes de convictions philosophiques, du domaine spécifique de compétence et de l'interprétation des chercheurs. Compte tenu de ces considérations, le concept DD peut être partagé, sous l'angle environnemental, en deux grandes tendances : la première s'appuie sur la notion de la durabilité au sens large et la seconde s'appuie sur la notion de la soutenabilité environnementale (Goodland, 1995 ; Bontems et Rotillon, 2007).

---

<sup>4</sup> Traduction de l'auteur.



Ainsi, la notion de durabilité vise à assurer une croissance économique durable et équitable tenant compte des préoccupations sociétales. De toute nuance, la soutenabilité écologique répond aux nécessités environnementales actuelles. Or, ces deux groupes consistent à la façon de concevoir la durabilité, surtout environnementale, dans ces deux dimensions faible et forte.

### **1.1.3.1 Durabilité forte**

La notion de la durabilité forte signifie que le développement est limité, vu l'existence de biens qui ne sont pas substituables, telles que les ressources naturelles. Selon Daly (1991), les flux matériels de la sphère économique ne sont pas censés être examinés comme durables dans le contexte énergétique. Ainsi, toute croissance excessive se traduira nécessairement par la diminution du stock du capital naturel. Cet auteur défend l'hypothèse que le stock de capital naturel ne doit pas baisser puisqu'il soutient l'idée qu'il n'est pas substituable. Cette approche conteste l'hypothèse de durabilité entre les deux types de capitaux, naturel et artificiel. En outre, elle refuse l'élasticité de substitution constante entre biens et capitaux.

Dans le même ordre d'idées, Parce et Warford (1993) ont défini le stock de capital naturel par un capital qui est difficilement substituable par un autre capital construit. En fait, la qualité d'une ressource se dégrade d'une façon proportionnelle à la baisse. C'est pourquoi, il est nécessaire de ne pas perdre le stock de capital naturel. Cette notion de durabilité forte est développée dans le cadre de l'incertitude afin de critiquer le modèle néoclassique de la croissance, qui présume que le progrès technique et les autres richesses produites peuvent compenser les effets de la pollution et l'épuisement du capital naturel.

Dans ce même ordre d'idées, Faucheux et Noël (1995) ont conclu que l'élasticité de substitution entre le capital manufacturé et le capital naturel est nulle. Ce résultat est établi dans le rapport C3ED par Faucheux et O'Connor (1996, p. 16), en affirmant qu'« une échelle désirable pour l'activité économique devrait être celle qui n'érode pas la capacité de charge de l'environnement au cours du temps ».

Dans la même optique, Dasgupta (1982) a attiré l'attention sur la nécessité de la préservation des ressources naturelles et sur la façon prudente quant à son usage, tout en se référant à l'hypothèse du non réversibilité de la capacité biologique.

En revanche, des recherches ont été établies pour interpréter ces approches, telles que les interprétations de Vallée (2002) qui reposent sur la nécessité d'attribuer une fonction de survivabilité sur les actifs naturels et d'établir une distinction entre le degré de substitution des différentes composantes et formes de capital. En effet, une partie du capital naturel, qualifiée de critique, se rapporte à des actifs risquant d'être réversible, et ce sur une grande échelle. « L'établissement d'une distinction au sein du capital naturel entre le degré de substitution de ses différentes composantes avec d'autres formes de capital. Une partie du capital naturel, qualifié de capital naturel critique<sup>5</sup>, se rapporte à des actifs dont la dégradation comporte un risque élevé d'irréversibilité sur une grande échelle à laquelle on attribue une fonction de survivabilité », ajoute Vallée (2002, p. 47). C'est pour cette raison que, comme l'annoncent Pearce et *al.* (1990), l'exploitation de chaque type de capital naturel est limitée à un seuil bien défini et diffère d'une catégorie à une autre et qu'au-delà de ce seuil, le dommage est établi.

### 1.1.3.2 Durabilité faible

L'approche de la durabilité faible se situe dans une perspective en opposition avec la durabilité forte. Celle-ci relève des modèles néoclassiques où le DD est défini comme étant le maintien d'un potentiel de bien-être par tête, tel que le précise Pezzey (1989). Ce potentiel exige le non épuisement du stock des ressources naturelles dans le temps (Roumane, 2014).

Hartwick (1977) s'appuie sur l'hypothèse de la substitution entre capital physique créé et capital naturel. Dans cette optique de qualification de la croissance durable, la notion de croissance est supposée associée à celle de développement (Beckerman, 1994). En effet, la durabilité faible justifie l'hypothèse que tout bien ou capital trouvera son substitut.

De même, Sekrafi (2015, p. 112) a précisé à ce propos que « le capital global est constant selon ce type de stratégie et c'est l'augmentation des prix des ressources naturelles non renouvelables qui permet le retour à l'équilibre en faisant une compensation de l'épuisement progressif de ces ressources ».

---

<sup>5</sup> Selon Faucheux et O'Connor (1999, p.29), le capital naturel critique peut être défini comme « l'ensemble des ressources environnementales qui, à une échelle géographique donnée, remplit d'importantes fonctions environnementales et pour lesquelles aucun substitut en termes de capital manufacturé ou humain ou même naturel n'existe. Sera qualifié de capital naturel critique tout composant du milieu biophysique qui s'avère indispensable pour l'assurance d'une fonction environnementale qui serait elle-même « critique » pour une activité économique durable et pour le bien-être d'une société dans une région donnée », cité par Roumane (2014, p. 65).

Ainsi, selon la pensée néo-classique, le capital naturel limité doit être soumis à un prix conditionné pour que la notion d'externalité se place dans les mécanismes de marché (Godard, 1998).

On parle de la formulation<sup>6</sup> de l'environnement ou plutôt de la notion de la pollution marchande qui se présente comme solution de compensation des dommages environnementaux (Gendron, 2006). Cette régulation du capital naturel dans la sphère économique est approuvée par Vivien (2005) comme régulation marchande des problèmes environnementaux. À cette conception de la soutenabilité, se renforce l'idée de la durabilité faible qu'indique le défi d'assurer une planète vivable dont les ressources sont limitées.

Cette école néoclassique fondatrice de la notion de soutenabilité provoque des débats en la matière. On cite à ce sujet les travaux de Solow (1974b, 1997) et Stiglitz (1979, 1997) qui aboutissent au niveau de leurs modélisations économiques à introduire un troisième facteur de production, à savoir le facteur naturel, et ce, à côté des facteurs travail et capital tels que annoncés par la fonction de production Cobb-Douglas (1928) (voir chapitre 5).

Cette nouvelle formulation de la fonction de production se base sur l'hypothèse de la substitution parfaite entre les facteurs et donc rejette l'hypothèse de rareté absolue (Rees 2002). Cette approche en termes de durabilité faible s'inscrit dans le modèle de la compensation intergénérationnelle développée par Hartwick (1977). En outre, la croissance ne sera jamais affectée par la raréfaction des ressources naturelles puisqu'elles sont substituables par d'autres richesses créées.

Plusieurs recherches, sur le plan empirique, menées par les chercheurs néoclassiques, telles que les travaux de Grossman et Krueger (1995) ont tenté de justifier les conclusions illustrées par la fameuse courbe de Kuznets, dont l'établissement d'une forte corrélation entre le revenu élevé et les indicateurs de pollution. À cet égard, les chercheurs tracent une courbe en forme U inversé. Celle-ci exprime l'existence d'un certain seuil au-delà duquel les émissions polluantes présentent une fonction décroissante en fonction du revenu moyen des habitants.

Ce résultat est confirmé par les travaux de Dasgupta et Heal (1974) qui affirment que le progrès technique, étant un coefficient exogène dans la fonction de production qui renvoie,

---

<sup>6</sup> Dans cette optique, la pensée néo-classique a formulé des instruments économiques qui seront utilisés comme des lois de marché en se référant au principe pollueur-payeur.

en amont, toute possibilité de maintenance et entretien bénéfique sur le plan environnemental et même si le dommage est subit, la possibilité de compensation ou de substitution entre les différents capitaux est raisonnable.

## **1.2 Aux origines de la RSE : L'éthique comme essence d'un concept protéiforme**

Suite aux développements conceptuels qui ont été exposés au niveau de la première section, nous croyons pouvoir affirmer que la RSE apparaît comme la stratégie managériale, définie, au niveau de l'entreprise, en liaison avec la problématique du DD. Cette affirmation a été exprimée également par l'Union Européenne, dans le cadre du Sommet de Göteborg en Suède en 2001, où la RSE est définie comme « le moyen par lequel les entreprises pourraient contribuer au développement durable des États de l'Union ».

Capron & Quairel-Lanoizelée, (2004) et Drevetton & Krupicka (2005) affirment que, de toute évidence, la RSE est l'implication des entreprises dans des démarches durables qui relèvent du concept du DD. Ainsi, Diamantopoulou (2002) affirme, « La Responsabilité Sociale des Entreprises peut jouer un rôle important pour faire progresser le développement Durable ».

Une telle démarche opérationnelle demeure floue bien qu'elle ait représenté, depuis bien longtemps, une des préoccupations des milieux d'affaires et des milieux académiques, à l'échelle nationale et internationale. À ce propos, Gond et Igalens (2008) soulignent que « La RSE fait référence à des pratiques d'entreprise plus anciennes, notamment nord-américaines ».

Nous allons donc revenir sur l'historique de la RSE et, particulièrement, sur ses fondements théoriques et épistémologiques, afin de mieux cerner les sources, origines, objectifs et extensions de ce concept dans le temps.

### **1.2.1 Historique de la directive RSE**

Dès la fin du dix-neuvième siècle, la question de la responsabilité sociale apparaît d'une manière assez progressive et plutôt floue. Des chefs d'entreprise tiennent des discours inspirés par un esprit d'assistance sociale, de charité et de philanthropie (Carnegie, 1962). Petit à petit, un courant d'idées s'est créé dans le monde des affaires en faveur de ce qui constituera, quelques années après, la RSE (Gond & Igalens, 2008). Ainsi, tout en tenant en compte de ce courant social, un certain nombre de chercheurs affirment que, suite à la révolution industrielle (1780-1850), un nouveau mode de gestion des entreprises apparaît, à

savoir le paternalisme moral. Celui-ci fût adopté par les dirigeants aux États-Unis (Allouche et *al.*, 2006). Selon la définition de De Bry (2006), le paternalisme est le fait de s'occuper des besoins quotidiens des salariés tels que la santé, la culture, l'hébergement, *etc.* « Le paternalisme constitue une forme implicite de la RSE par les motivations sociales, économiques, mais aussi éthiques et religieuses à son origine et peut être considéré comme une avant-garde de responsabilité sociale » (Allouche et *al.*, 2006, cité par Pastore-Chaverot, 2011, p. 62).

À ce propos, Heald (1961) a considéré que les discours éthiques de la RSE émergent dans un contexte flou et forment « un mélange de bonnes intentions de la part d'hommes d'affaires [qui] produisaient des résultats qui furent pour le moins confus » (*in* Acquier et Gond (2005), cité par Pastore-Chaverot (2011, p. 61)).

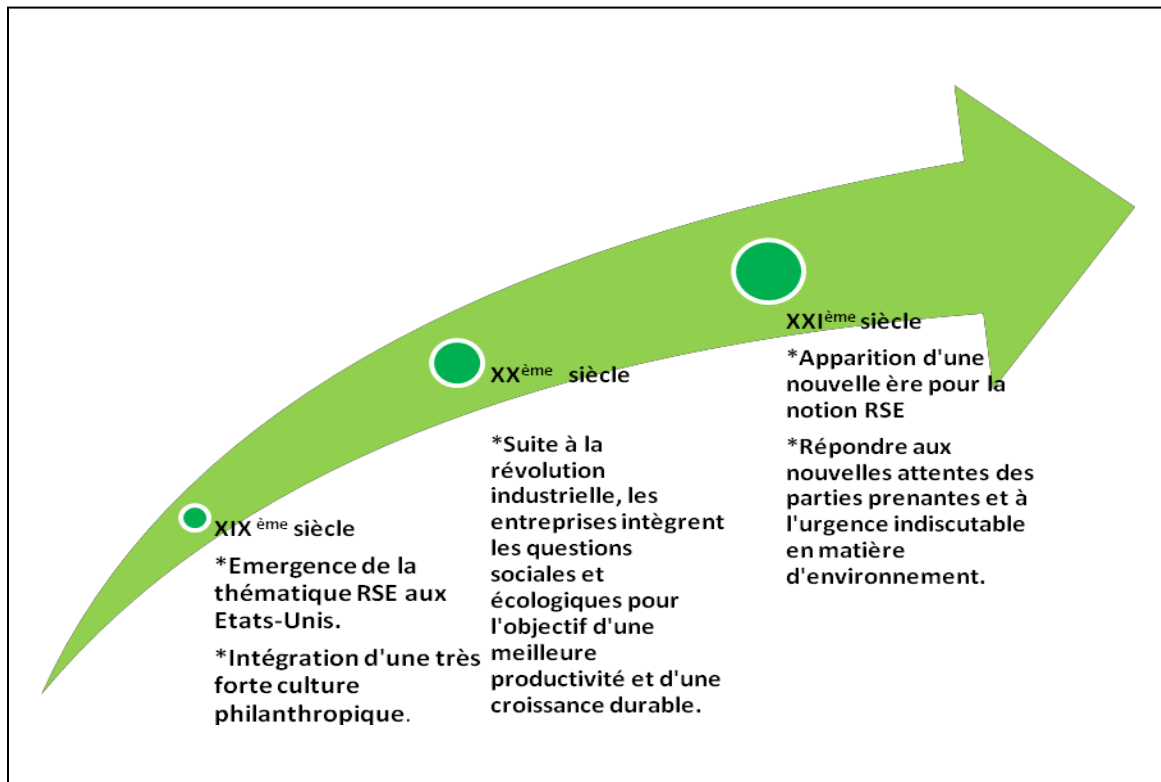
C'est ainsi qu'au début du vingtième siècle, cet ensemble d'idées, qu'on qualifie de paternalisme, favorise l'émergence de la perspective RSE au niveau des grandes entreprises, essentiellement cotées. Dans le milieu d'affaires, les discours sur l'éthique des affaires et sur la RSE engagèrent une nouvelle forme de discussion plus solide dès les années 1920 dans les milieux d'affaires, affirment Acquier & Gond (2005). C'est d'ailleurs, suite à la grande crise du capitalisme de 1930, que la RSE a été inscrite au programme des grandes universités américaines sans qu'elle soit clairement citée et sans qu'elle jouisse d'un corpus scientifique et académique suffisamment solide.

Par la suite, dans les années soixante et soixante-dix, une progression remarquable du concept RSE s'est placée. À cette époque, le monde vécu des situations de crise à tous les niveaux, particulièrement écologique, ce qui donna naissance à plusieurs débats et actions de contestation sur différents axes et plans d'action. A ce propos, ajoute Pastore-Chaverot (2011, p. 64) : « Au regard des travaux sur la dimension historique de la RSE et sur son émergence outre-Atlantique, il apparaît clairement que le concept s'est construit au fil de l'évolution économique, socioculturelle et managériale du pays. Il s'est dessiné dans un contexte propice, et s'est structuré progressivement autour de la quête de légitimation de la grande entreprise ».

À la lumière de cet éclairage historique, le concept RSE s'est développé progressivement sur près de trois siècles. Toutefois, malgré les enrichissements successifs et malgré la multiplication des travaux qui y sont relatifs, il est encore difficile d'en référer à une unique définition, qui ferait autorité.

Rosé (2006) a exprimé à ce propos que le contexte RSE « est une « mode » qui traversée le 20<sup>ème</sup> siècle et s'est développée au cours du 21<sup>ème</sup> siècle ».

**Figure 4: Schéma de l'histoire de la RSE**



Source : Auteur

### 1.2.2 L'éthique au cœur de la RSE

L'étude de la relation entre l'éthique et la RSE cherche à fonder de nouveaux modes d'actions sociétales sans recourir à l'obligation légale (Jonas, 1979). Ainsi, comme cela est souvent mentionné, les champs que portent l'éthique sont très vastes et multiples (Pont, 2008 et Audria, 2004). Selon ces auteurs, l'éthique touche aux relations humaines, à la vision de la performance, au développement des compétences professionnelles et à l'adaptation des politiques publiques par l'ensemble des parties prenantes.

La variété des orientations philosophiques et des références sur cette question ne permet pas de parler d'une définition unique de l'éthique (Ricœur, 1992). Ce philosophe a qualifié l'aspect éthique comme l'accomplissement de la vie par des signes estimés bons. En ce sens, ajoute Marcel Madila Basanguka (2005, p.113), la vision éthique est le fait de souhaiter partager la vie dans des « institutions justes ». Ainsi, Misrahi (1997) a considéré que la vision philosophique émane de l'aspect éthique et ce par la simple vocation.

Dans ce contexte, souligne Marechal (2005) sur l'utilité des règles morales pour assurer le bon fonctionnement du système économique où il prévoit le fort besoin de l'éthique dans l'activité économique, et ce tout en se référant à des principes de conduite pour passer à l'action. Également, Lalande (1988) a défini l'éthique par la science qui apprécie la distinction du bien et du mal. Depuis ces chercheurs, l'aspect éthique est très rapproché à l'aspect moral. Il est bien évident que cette thématique est encadrée par la théorie de la justice et le droit d'égalité et de liberté.

Au niveau de ce travail, on ne cherche pas à exposer les différentes définitions de l'aspect éthique universellement adoptées, mais plutôt, on cherche comment ces réflexions éthiques ont été interprétées sur le terrain et sur le plan organisationnel. Selon l'étymologie grecque (ethos), la notion d'éthique évoque l'idée de règles religieuses et coutumes loyales et donc elle converge avec la notion de morale.

« L'éthique trouve son origine dans la morale protestante dominante et repose sur des piliers religieux », ajoute Epstein, 2002 (*In* Boussoura, 2012, p.29). Ainsi, selon Loredana (2013, p.31), « L'éthique observe l'ensemble des morales, mais ce n'est pas la morale. La morale est liée à la culture, à la religion, et aux convictions de celui qui s'y réfère. L'éthique a pour objet d'élaborer les fondements des règles de conduite ; elle se situe au-delà des règles en s'attachant à révéler leurs fondements ».

Toutefois, une nuance existe entre les deux termes, éthique et morale (Thomasset et Ricœur 1996) qui, à des raisons pratiques, on ne la considère pas comme obstacle sur le plan de notre analyse. En effet, la question des rapports entre l'économie et l'éthique est examinée sous l'angle des pratiques responsables dans les actions managériales. Comme le souligne Salmon (2002, p. 203), « on assiste aujourd'hui à un phénomène nouveau qui relèverait d'une économisation de l'éthique ».

En effet, l'entreprise doit être fidèle envers ses ouvriers et son environnement externe pour assurer sa prospérité et sa pérennité. Elle est invitée à pratiquer loyalement des normes de travail et de préservation des ressources naturelles afin d'améliorer le bien-être social.

Cette reconnaissance de l'échelle sociétale de la part de l'entreprise au profit de l'ensemble des parties prenantes et des capitaux autres que financiers traduit l'étroite relation entre l'éthique et la RSE. Dans ce contexte, Boussoura (2012, p.29) ajoute que : « la reconnaissance envers la société est le fondement de la dimension éthique de la morale protestante »<sup>8</sup>.

Les discours relatifs à la responsabilité apparaissent au dix-neuvième siècle, à l'instar des notions de « *Charity* » et « *Trusteeship* », ils sont étroitement liés aux fondements de la religion protestante. Acquier, Gond & Igalens (2005) interviennent à ce propos en insistant sur le fait que tout agent propriétaire doit assurer la satisfaction des besoins des personnels de la société et ce, par la mesure de répondre de ses obligations devant Dieu et les différentes parties de la société. Dès lors, dans le cadre d'une éthique sociale, des principes de précaution pourraient être pris en compte de la part de l'organisation, à savoir l'interdiction de l'exploitation de la main d'œuvre infantine et l'inégalité des revenus entre les salariés, dans le but de réaliser une cohésion sociale. « L'économiquement rentable devient le politiquement correct, le socialement équitable et l'éthiquement souhaitable », affirment Acquier & Gond (2007, p.14).

Après cette lecture, et au-delà des critiques, l'éthique propose un cadre d'analyse fécond pour la RSE, qui, avec cette dernière s'inscrit dans une démarche visant à appréhender la reconstruction d'une nouvelle vision entrepreneuriale. On l'aura compris, du moins espérons, le but d'une démarche éthique est d'assurer d'équale liberté sociale.

### **1.2.3 Fondements théoriques de la RSE**

Le cadre théorique de la RSE est très riche. Il a été amélioré par des divers courants de pensée. Une large grille d'analyse est retenue par des grands courants de réflexion (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2004). Dans ce foisonnement de courants de pensée, nous exposons la fameuse théorie de recherche de la RSE (Brabet, 2003), à savoir la théorie des « *stakeholders* », qui a intégré la nouvelle vision des parties prenantes au sein de l'entreprise. Bien évidemment, le choix de cette grille de lecture ne se veut pas complet. Certes, les multiples théories conceptuelles qui entourent l'approche RSE auraient mérité leur place dans ce cadre de recherche, mais l'ampleur et la complexité en la matière rendent difficile l'examen exhaustif des différentes approches théoriques de la RSE.

---

<sup>8</sup> Selon l'analyse de Salmon (2002), l'éthique protestante est une forme de l'éthique progressiste tirait leur intérêt sur le plan du développement économique capitaliste.



Nous passerons à exposer brièvement une revue des différents courants qu'en porte ce sujet.

### 1.2.3.1 La RSE et la théorie des parties prenantes

La théorie des parties prenantes ou encore nommée, selon la définition anglo-saxonne, la théorie des « *Stakeholders* », se définit comme une approche pragmatique des rapports entre l'entreprise et les différents acteurs détenteurs d'enjeux (Gendron, 2000). Cette théorie est largement évoquée dans les recherches relatives à la RSE (Mercier, 2001 ; Capron & Quairel-Lanoizelée, 2004). D'ailleurs, selon la Commission européenne (2002, p.4), la RSE est définie comme étant un concept qui indique l'intégration des entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités financières, et ce de façon volontaire, en accord avec leurs parties prenantes<sup>9</sup>.

L'approche des parties prenantes est fondée sur les travaux de Freeman (1984) dans son ouvrage « *Strategic Management : A Stakeholder Approach* », où il a désigné les parties prenantes par tout groupe d'individus qui influence la stratégie de l'organisation. D'ores et déjà, cette théorie a connu plusieurs significations qui peuvent être synthétisées comme suit selon Freeman (1984) : toute personne physique ou morale qui influence et peut être influencée par la firme en investissant en capital ou en travail. Par conséquent, cette personne ou groupe de personnes ont une certaine légitimité sur l'entreprise. Néanmoins, la théorie des « *Stakeholders* » s'est positionnée suite aux travaux de Dodd (1932, p. 1148), qui a décrit l'organisation moderne par l'institution économique qui possède d'un objectif social intégré dans la fonction économique. Dans ce contexte, Barnard (1938), exprime que l'entreprise doit servir la société et atteindre les objectifs au plus large.

De même, Bowen (1953) reconnaît l'importance que jouent les dirigeants pour assurer la continuité et la prospérité de l'entreprise. Ainsi, Hill et Jones (1992) ont désigné les « *Stakeholders* » par les différents participants qui ont un droit légitime sur l'entreprise toute en se référant à d'autres expressions qui sont employés à ce propos, telles que, les notions parties intéressées et porteurs d'enjeux »<sup>10</sup>.

---

<sup>9</sup> Selon la commission au parlement européen pour la nouvelle stratégie de l'Union Européenne de 2011 à 2014.

<sup>10</sup> Les porteurs d'enjeux sont les acteurs pour lesquels les activités occasionnant des risques sont associées à des enjeux positifs ou négatifs. Tout porteur d'enjeu se définit par un individu ou un groupe d'individus qui est porteur d'objectifs et d'intérêts qui lui sont propres. Il ne défend pas l'intérêt général, ni les intérêts d'autres porteurs d'enjeux. Il ne lui revient pas non plus de rechercher à équilibrer les enjeux contradictoires des

Au vu de toutes ces considérations, il ressort que les parties prenantes qui se trouvent au sein de chaque organisation, peuvent être, soit internes (primaires) soit externes (secondaires). Le premier type concerne les individus qui agissent et réagissent d'une manière explicite dans la gestion de l'entreprise, ils sont pratiquement exposés à certains risques, comme par exemple les actionnaires, les employés, les fournisseurs et les clients. Le deuxième type concerne ceux qui agissent et réagissent d'une manière implicite ou volontaire, par rapport à la gestion de l'entreprise tels que par exemple les Organisations Non Gouvernementales et les syndicats.

### **1.2.3.2 Une vision des différentes théories de la RSE**

Un certain nombre de chercheurs sont sceptiques quant à l'application du concept RSE, sur le terrain et dans les entreprises. Bakker et *al.* (2005), soulignent que l'évolution de la RSE est « utopique » et que ce concept se trouve dépourvu de « toute arrière-pensée idéologique ».

Les auteurs ajoutent aussi que la perspective « normativiste » de la RSE est inscrite dans l'optique de la recherche des approches et des outils d'action pour les professionnels (Bakker et *al.*, 2005) et donc l'évolution de ce concept est à peine évidente, vu l'insuffisance des orientations épistémologiques solides de la littérature (Matten et *al.*, 2003). De même, Rowley et Berman (2000) justifient cette anomalie liée au champ de la théorisation de la RSE par l'idée que cette phase est suivie par une phase de stagnation relative à l'étape de justification empirique de ces approches théoriques.

Ainsi, on a essayé de présenter les différentes phases de théorisation de la RSE, qui paraissent fondamentales dans la construction de ce concept, en dressant une brève description dans le tableau suivant :

---

différents porteurs d'enjeux. Les porteurs d'enjeux peuvent être des consommateurs, des promoteurs, des industriels, des associations environnementales, des organisations non gouvernementales, ou tout autre groupe de pression (Froger, 2002).

**Tableau 2: Les différentes théories de la RSE**

| <b>Fondement théorique</b>                                       | <b>Théorie de la RSE</b>  | <b>Limites majeures</b>  | <b>Auteurs fondateurs</b>                                       |
|--|---|--|---|
| La théorie du contrat entreprise-société                         | La RSE se présente sous forme d'un contrat tacite entre l'entreprise et la société, où l'entreprise doit organiser les fonctions sociales et non seulement financières afin de garantir une cohésion sociale et un équilibre financier.   | La non existence réelle de la notion du contrat implicite intitulé « entreprise-société ». De plus, cette théorie supprime la qualité volontaire et spontanée du comportement responsable. | Davis (1973)<br>Wood (1997)                                     |
| La théorie néo-institutionnelle                                  | La RSE doit mettre en œuvre des pratiques en faveur de l'environnement afin de le protéger et de lutter contre les menaces qui l'attaquent. Elle consiste aussi à tenir compte du coté social et de l'être humain. En effet, la RSE prend la qualité contraignante puisqu'elle est une réponse aux pressions institutionnelles et gouvernementales. | Le risque est de réduire la RSE seulement à une sorte d'image efficace de l'entreprise ce qui fait détourner sa finalité primordiale.  | Meyer & Rowan (1977)<br>Zucker (1991)<br>Powell & Maggio (1991) |
| Théorie de la perspective politique ou théorie du contrat social | La RSE est une manière de se focaliser sur les responsabilités de l'entreprise en tant qu'acteur social. En effet, l'entreprise se trouve face à des obligations et bénéficie de certains droits.   | Le constitutionalisme de l'entreprise comme étant un citoyen.  | Davis (1960)<br>Donaldson et Dunfee (1994)                      |

|                          |   |   |   |
|--------------------------|---|---|---|
| Théorie de la régulation | La RSE est un nouveau mode de régulation des opérations managériales. L'entreprise est bien l'atmosphère légal où se génèrent les règles et les normes économiques. Les firmes adoptent des orientations stratégiques et rationnelles dans des perspectives concurrentielles évolutives et complexes. | Les stratégies et les orientations sont évolutivement complexes et donc impliquent toujours des changements structurels auxquels sont confrontées les actions responsables. | Aglietta (1976, 1997), Boyer (1986) et Mathieu (2012) |
|--------------------------|---|---|---|

Source : Auteur

Pour sa part, Boussoura (2012) présente cinq catégories logiques de construction des modèles théoriquement adoptés pour le concept RSE, en se basant sur le positionnement des logiques de Gond (2006).

**Tableau 3 : Récapitulatif des cinq logiques de modélisation théorique RSE, adapté de Gond (2006)**

| Logique de construction théorique de la RSE | Réflexion sous-jacente  | Modèles de référence   |
|---|---|--|
| Logique de synthèse                         | Ces modèles cherchent à réconcilier des approches déjà existantes.                                  | Carroll (1979), Sethi (1979), Zeniseck (1979), Wartick et Cochran (1985) |
| Logique d'intégration                       | Ces modèles intègrent les conceptualisations antérieures au sein d'un même concept unificateur.     | Wood (1991)  |
| Logique d'absorption                        | Ces modèles visent à mobiliser des cadres d'analyse issus des théories annexes.                     | Clarkson (1995), Matten <i>et al.</i> (2005), Basu et Palazzo (2008)     |
| Logique systémique                          | Ces modèles cherchent à mobiliser la théorie générale des systèmes pour expliquer la dynamique RSE. | Mitnick (2000)   |

|                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| Logique d'opérationnalisation | Ces modèles cherchent à opérationnaliser la RSE de manière à permettre le développement des recherches empiriques sur le concept. | Aupperle et al. (1985), Maignan et al. (1999) |
|-------------------------------|---|---|

Source : Boussoura (2012, p. 77)

#### 1.2.4 Définitions, approches et pratiques organisationnelles de la RSE

Avant d'exposer les différentes définitions du concept RSE, il est probable d'éclairer le cadrage sémantique du terme « responsabilité ». L'origine lexicale latine du terme « responsabilité » signifie la relation avec le droit et donc relève du domaine juridique. La notion « *Respondere* » désigne en latin se « porter garant », et « *sponsio* » implique la « promesse », Villey (1977, *In* Eberhard, 2006). En effet, cette thématique de « responsabilité » signifie un engagement généré suite à la promesse d'assumer les résultats de ses actions et d'en rendre compte les conséquences (Estay et Tchankam, 2004, p. 114).

Dans la même perspective, Mercier (2011, p.18) souligne que la RSE est une stratégie fondée sur la triple performance qui se manifestent par des engagements volontaires au-delà des exigences réglementaires afin de satisfaire les attentes des différentes parties prenantes (cité par Robaa, 2015, p. 32). Dès lors, les réflexions à l'origine de la conception RSE sont très anciennes, étant à la fois découvertes et reconstruites, suite aux multiples travaux de recherche sur le concept « *Sustainable Development* » et « *Corporate Social Responsibility* ».

Néanmoins, la notion « *Responsibility* » porte sur des ambiguïtés sur le plan linguistique et pratique dans sa traduction. Ce terme renvoie en anglais aux termes de « *Accountability* » et de « *Liability* ». Ainsi, selon le dictionnaire Black's Law Dictionary<sup>11</sup>, « *Accountability* » indique « *state of being responsible or answerable* » et la traduction de cette expression s'exprime par « l'obligation de rendre des comptes ». Pour le terme « *Liability* », on désigne l'obligation d'accomplir une transaction et de rembourser une dette, ajoute Boussoura (2012, p.2).

<sup>11</sup> Black's Law Dictionary, St. Paul (Minnesota), West Publishing Co., (1979), « Le Comité de terminologie française de l'Ordre des comptables agréés du Québec », p. 18. [http://ocaq.qc.ca/terminologie/bulletin/volume\\_1/versionpdf/1-25.pdf](http://ocaq.qc.ca/terminologie/bulletin/volume_1/versionpdf/1-25.pdf) (consulté le 07/03/2014).

Ce dernier précise que l'action responsable est une connotation juridique certifiée qui se résume en l'obligation d'assumer les charges subies (Selon Grand Larousse de la langue française)<sup>12</sup>.

#### 1.2.4.1 Définitions théoriques de la RSE

Pour définir la RSE, on s'est basée sur une exhaustive littérature existante, qui se résume dans le tableau suivant :

**Tableau 4 : Définitions théoriques de la RSE<sup>13</sup>**

| <b>Auteurs</b>         | <b>Définitions</b>  |
|------------------------|---|
| Bowen (1953)           | Les entreprises devraient être tenues de poursuivre leurs politiques, prendre des décisions et suivre les lignes d'actions qui sont compatibles avec les objectifs et les valeurs de notre société.                               |
| Davis (1960)           | La responsabilité sociale des entreprises doit être en rapport avec leur pouvoir social.  |
| Frederick (1960)       | Les entreprises doivent remplir les attentes du public dans la poursuite de leurs objectifs d'affaires.   |
| Friedman (1962)        | La seule responsabilité de l'entreprise est de faire du profit dans l'intérêt des actionnaires.   |
| Johnson (1971)         | Une entreprise socialement responsable est celle dont les leaders concilient des intérêts divers, et pas seulement l'intérêt de la richesse des actionnaires.   |
| Eells et Walton (1974) | Le dirigeant d'entreprise doit rester ancré dans sa philosophie, dans son attitude ouverte et être capable de prendre des actions décisives qui sont à la fois rentables et compatibles avec les valeurs acceptées de sa société. |
| Sethi (1975)           | Faisant partie intégrante de la société, les entreprises devraient remplir leurs obligations sociales, la responsabilité sociale et la réactivité sociale.  |

<sup>12</sup> Librairie Larousse, Tome 6, 1977, p. 5124, cité par Boussoura, 2012, p. 2.

<sup>13</sup> [www.theses.fr/2013AIXM1116](http://www.theses.fr/2013AIXM1116) (consulté le 12/04/2014).

|                   |   |
|-------------------|---|
| Carroll (1979)    | L'histoire suggère une prise en compte précoce des dimensions économiques et légales et plus récemment des aspects éthiques et discrétionnaires.  |
| Jones (1980)      | Le fait que les entreprises créent une obligation envers les autres groupes de la société autres que les actionnaires et au-delà de celle prévue par la loi. Deux facettes de cette définition sont essentielles. Premièrement, l'obligation doit être volontairement adoptée ; le comportement sous l'influence des forces coercitives de loi ou de 60 contrats d'union n'est pas volontaire. Deuxièmement, l'obligation est large, elle s'étend au-delà du devoir traditionnel envers les actionnaires à d'autres groupes sociétaux tels que les clients, les employés, les fournisseurs, <i>etc.</i> |
| Wood (1991)       | L'entreprise dispose d'une légitimité accordée par la société. Par conséquent, elle doit assumer les résultats de ses activités, ainsi que la responsabilité morale qui permet aux gestionnaires de prendre des décisions éthiques ce qui est la plus élémentaire des composantes de la RSE.  |
| Livre vert (2001) | La responsabilité sociale est le concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales environnementales, et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec leurs parties prenantes sur une base volontaire.  |
| Epstein (2001)    | La réalisation des résultats des décisions organisationnelles concernant les questions spécifiques qui ont des avantages plutôt que des effets indésirables sur les parties prenantes pertinentes des entreprises.  |
| Krarup (2001)     | Les engagements des firmes à améliorer leurs performances environnementales au-delà de ce que demande la loi.   |
| Elhauge (2005)    | Sacrifier des profits dans l'intérêt social, l'entreprise doit aller au-delà de ses obligations légales et contractuelles, sur une base volontaire.   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Waldman et <i>al.</i> (2006) | La RSE comme action de la part de la firme qui semble avancer dans la promotion d'un bien social, au-delà des intérêts immédiats de l'entreprise et de ses actionnaires ce qui est requis par la loi.  |
| Crouch (2006)                | Le comportement des entreprises qui prend volontairement en compte les externalités produites par leur comportement sur le marché. Les externalités sont définies comme des résultats des opérations de marché qui ne sont pas eux-mêmes incorporés dans ces opérations. La RSE est essentiellement en reconnaissance d'externalité des entreprises. |
| Fifka (2009)                 | L'obligation juridique et économique ainsi que les responsabilités volontaires des entreprises à participer au développement social des communautés où elles opèrent, tout en restant dans la limite de leurs ressources disponibles et des stratégies commerciales sous-jacentes.   |
| Hopkins (2011)               | Il s'agit d'encourager les entreprises à faire des profits tout en soumettant le « processus » à un comportement responsable.  |
| Maguire (2011)               | La RSE comprend les efforts volontaires (c'est à dire pas requis par la loi) des entreprises pour répondre aux préoccupations sociales et environnementales de leurs parties prenantes. L'entreprise n'a pas que des obligations envers ses actionnaires.  |

Source : Taleb (2013, pp. 58-62)

#### 1.2.4.2 Définitions des institutions et organismes internationaux

Dupuis et Le Bas (2005) expliquent la RSE dans une lecture institutionnaliste par le sens d'un jugement ou d'un arbitrage d'après Bodet et Lamarche (2007). Dès son émergence dans le paradigme managérial, la RSE participait à une transformation radicale, tentant un changement de l'identité de l'entreprise et de son cadre institutionnel. Persais (2007) exprime l'évolution majeure de la RSE dans le cadre du modèle économique et de l'analyse conventionnaliste avec ses différents acteurs.



Ajoute Eymard-Duvernay, 2004 (cité par Pastore-Chaverot, 2011, p. 117) que, dans une lecture conventionnaliste, la RSE est une transformation des « conventions constitutives » qui passe en amont par une amélioration des valeurs des différentes parties et acteurs.

À ce contexte, Postel et Rousseau (2009) s'interrogent sur le caractère conventionnel du concept RSE dont ils soulignent que la négociation contractuelle et la recherche de l'intérêt commun n'est toujours pas affirmée. Dans cette perspective, Favereau (1999) interprète la RSE comme un nouvel « investissement de forme » permettant d'ordonner des « dispositifs ethico-cognitifs collectifs », d'après Pastore-Chaverot, 2011 (*In* d'après Boidin et *al.*, 2009).

La multitude des définitions citées tend à mettre en évidence la complexité du concept. La problématique qui peut être posée à ce niveau est la suivante : Comment fixer les contours de la responsabilité et selon quelle loi, quel guide et quel référentiel l'entreprise interagit avec son milieu d'une façon consciente et rationnelle au profit des trois angles économique, environnemental et social ?

Dans le tableau suivant, on essaye de présenter brièvement les différentes définitions de la RSE présentées par les organismes internationaux.

**Tableau 5: Définitions institutionnelles de la RSE, adopté de Chanteau (2011)**

| <b>Institutions et organismes</b>                                | <b>Définitions de la RSE</b>  |
|--|---|
| <b>CED:</b> Committee for Economic Development (1971)            | La RSE a été présentée selon le CED sous forme des trois axes : économique (production des biens et services et maintenance de l'emploi), social (améliorer les conditions de travail, respecter l'avis des consommateurs, lutter contre la pauvreté) et écologique (lutter contre la dégradation environnementale).  |
| <b>CCEE :</b> Commission des Communautés Economiques Européennes | La RSE a été exprimée par la CCEE comme suit : être socialement responsable ne signifie pas seulement la satisfaction des obligations juridiques applicables, mais d'aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec toutes les parties prenantes. La RSE a été définie dans le Livre Vert comme « un concept dans lequel les entreprises interprètent les préoccupations |

|   |  |
|---|--|
| (2001)  | sociales, environnementales et économiques dans leurs activités et dans leurs interactions avec les parties prenantes sur une base volontaire ». Green Laper (2001).   |
| <b>UE :</b><br>Union Européenne<br>(2002)   | La RSE a été présentée par l'UE ainsi : « Le concept de Responsabilité Sociale des Entreprises signifie essentiellement que celles-ci décident de leur propre initiative de contribuer à améliorer la société et rendre plus propre l'environnement, cette responsabilité s'exprime vis-à-vis des salariés et, plus généralement vis-à-vis de toutes les parties prenantes qui sont concernées par l'entreprise mais qui peuvent influencer à leur tour sa réussite », (Commission Européenne, 2002 <i>In</i> Chanteau, 2011) <sup>14</sup> .  |
| <b>BSR:</b><br>Business for Social<br>Responsibility<br>(2005)                                  | La RSE a été présentée par le BSR comme une pratique d'affaires. « En aidant à améliorer la qualité de vie et les occasions d'affaires, les pratiques d'affaires responsables donnent le pouvoir aux gens et permettent d'investir dans la collectivité. Si la RSE est abordée de façon globale, elle peut livrer les plus grands avantages à l'entreprise et aux intervenants lorsqu'elle est intégrée dans la stratégie et l'exploitation de l'entreprise » <sup>15</sup> .  |
| <b>OCDE :</b><br>Organisation de<br>Coopération et de<br>Développement<br>Economiques<br>(2008) | La RSE a été définie par l'OCDE comme suit : « On s'entend en général pour dire que les entreprises dans une économie globale sont souvent appelées à jouer un plus grand rôle, au-delà de celui de la création d'emplois et de richesses. Et que la RSE est la contribution des entreprises au développement de la durabilité, le comportement des entreprises doit non seulement assurer des dividendes aux actionnaires, des salaires aux employés et des produits et services aux consommateurs, mais il doit répondre également aux préoccupations et aux valeurs de la société et de l'environnement » <sup>16</sup> . |
| <b>CBSR:</b><br>Canadian Business   | La RSE a été exprimée par le CBSR comme : « L'engagement d'une entreprise à opérer dans un milieu de durabilité économique et environnementale tout en reconnaissant les intérêts de ses intervenants.   |

<sup>14</sup> <https://regulation.revues.org/9328> (consulté le 22/04/2014).

<sup>15</sup> <http://www.bsr.org/> (consulté le 22/04/2014).

<sup>16</sup> OCDE (2008).

|  |   |
|--|---|
| for Social<br>Responsibility<br>(2011)   | Les intervenants comprennent les investisseurs, les clients, les employés, les partenaires d'affaires, les collectivités locales, l'environnement et l'ensemble de la société ». Le CBSR précise également que la « RSE va au-delà des bonnes œuvres telles que le bénévolat et la charité » <sup>17</sup> .  |
| <b>WBCSD:</b><br>World Business<br>Council For<br>Sustainable<br>Development<br>(2012) | La RSE a été intégrée selon le WBCSD dans un contexte de développement économique : « L'engagement continu des entreprises à agir correctement sur le plan de l'éthique et de contribuer au développement économique, tout en améliorant la qualité de vie de ses employés et de leurs familles, de la collectivité locale et de l'ensemble de la société » <sup>18</sup> . |

Source : Auteur, d'après Chanteau (2011, p. 40)

En somme, la RSE concerne l'intégration volontaire des entreprises dans l'activité économique tout en tenant compte des aspects sociaux et environnementaux. L'entreprise couvre réellement les trois piliers, on cite par exemple l'approvisionnement, la sous-traitance (pilier économique), le bien être des salariés et de leur santé (pilier social), le recyclage des déchets, la gestion des ressources naturelles, l'action de concourir à la labellisation écologique<sup>19</sup> (pilier environnemental).

#### 1.2.4.3 RSE et les pratiques organisationnelles

Les différentes définitions présentées ci-dessus nous font comprendre que la RSE est un concept vaste qui rassemble une variété de définitions, ce qui entraîne le non existence d'une définition claire, unique et définitive. Grosso modo, la RSE constitue une large volonté des pratiques de gestion partagées entre les parties prenantes tout en intégrant les préoccupations sociales et environnementales au sein de l'entreprise.

<sup>17</sup> [https://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/eng/h\\_rs00577.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/eng/h_rs00577.html) (consulté le 08/05/2014).

<sup>18</sup> [www.wbcsd.org](http://www.wbcsd.org) (consulté le 08/05/2014).

<sup>19</sup> On désigne par labellisation écologique, le fait d'être conscient des menaces qui attaquent l'environnement et de contribuer effectivement à protéger la planète et ceci en achetant des produits susceptibles de réduire ces impacts négatifs sur la nature par rapport à d'autres produits qui peuvent satisfaire les mêmes besoins mais avec plus de danger écologique.

Il convient de préciser que, lorsqu'on pratique la RSE, on n'est pas en train de pratiquer le mécénat (soutien matériel apporté à des activités présentant un intérêt général) puisque le mécénat est mené d'une façon isolée de l'activité principale de l'entreprise alors que la RSE est une « activité » ou une « opération » beaucoup plus étendue, puisqu'elle s'applique au fond de l'activité entrepreneuriale d'une manière fréquente. Et donc la distinction entre RSE et mécénat est bien étudiée et justifiée. En effet, par le mécénat, l'entreprise mène d'une manière distincte ses affaires quotidiennes, alors que la RSE agit dans un contexte plus élargi (Laville, 2003, p. 35).

En somme, on peut dire que, dans toutes ces définitions, dominant un nouveau concept celui du « *Triple Bottom Line* »<sup>20</sup> ou en français « triple performance, triple résultat, triple bilan ». Cette expression a été créée par Elkington<sup>21</sup> (1994), elle est définie comme étant « La performance en matière du DD au sein de l'entreprise qui correspond au triple résultat ou encore triple P : People (Personnes), Planet (Planète) et Profit (Profit) ». Ce concept s'exprime selon trois angles, d'après Elkington (1997) :

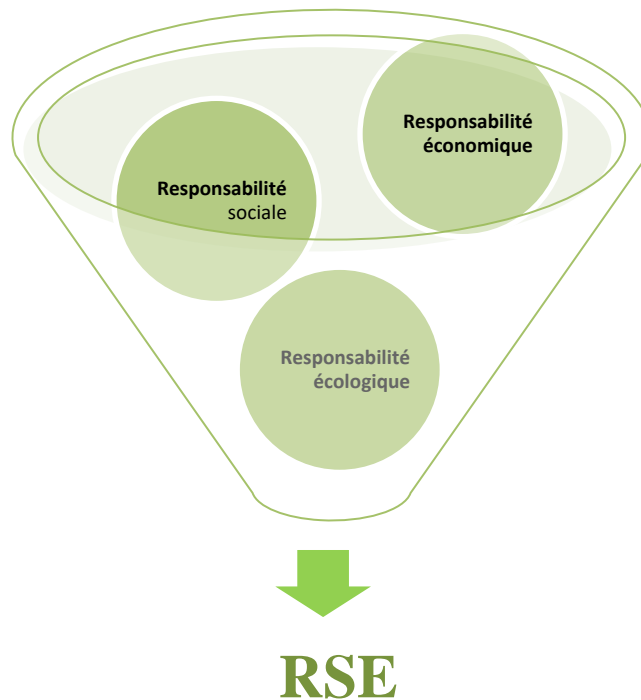
- **Environnemental (planet)** : respect des écosystèmes, quelle que soit l'activité de l'entreprise, contrôle du réchauffement climatique (gaz à effet de serre), gestion active des ressources naturelles renouvelables, traitement des déchets et maîtrise de la qualité et la disponibilité de l'eau.
- **Social (people)** : respect des relations sociales et humaines. Dans ce cadre, on trouve la nécessité de réviser les conditions de travail, d'assurer la santé des travailleurs, et éviter la discrimination entre les personnes de la communauté environnante.
- **Économique (profit)** : prospérité économique tout en respectant des règles d'éthiques élémentaires comme les règles de saine concurrence, la lutte contre la corruption et la contribution au développement local.

---

<sup>20</sup> Le portail francophone du pilotage de la performance, « Le tableau de bord du développement durable », [www.pilote.org](http://www.pilote.org) (consulté le 09/10/2014).

<sup>21</sup> Elkington J. (1994) est un auteur, conseiller et entrepreneur, très connu dans le domaine de l'excellence environnementale, la croissance verte et la consommation verte.

**Figure 5: Les trois enjeux de la RSE**



Source : Auteur

En somme, la RSE est un concept qui intègre trois axes à savoir l'environnemental, le social et l'économique. À cet égard, l'entreprise assure trois sortes de responsabilité représentées au niveau de la partie suivante.

#### **1.2.4.3.1 La responsabilité économique**

C'est la responsabilité indispensable à toute entité économique, c'est la manière de gérer des patrimoines en créant des gains et ceci à travers la mise en place des nouveaux modes de production et de consommation responsables. Cette responsabilité signifie la création de la richesse qui doit être héritable d'une génération à une autre, de façon qu'elle favorise une croissance économique qui servira tant la population actuelle que celle future, tout en satisfaisant l'ensemble des parties prenantes.

#### **1.2.4.3.2 La responsabilité sociale**

Elle consiste à répondre à un objectif d'équité sociale en mettant l'accent sur les questions sociales telles que la santé, le logement et l'éducation, afin d'assurer la satisfaction des besoins essentiels de la vie quotidienne des populations dans le but de lutter contre la

pauvreté et les inégalités entre les générations et les pays. Cette dimension sociale pose la question du transfert des acquis moraux et intellectuels d'une génération à une autre.

Martory (1990, p. 209) a avancé à ce propos que : « Les entreprises ont une responsabilité sociale vis-à-vis de la collectivité. Les actions allant à l'encontre de l'intérêt général peuvent engendrer des crises de légitimité de l'entreprise et venir nuire à son développement. Certaines entreprises agissent de manière à concilier au mieux leur intérêt et l'équilibre de l'environnement : c'est le cas d'entreprise sociétale ».

### **1.2.4.3.3 La responsabilité environnementale**

La responsabilité environnementale peut s'appliquer soit à un individu (responsabilité individuelle) ou à un groupe d'individus (familles, quartiers, associations), à des institutions publiques ou à un organisme à but lucratif ou non lucratif.

On désigne par responsabilité environnementale, la recherche du développement économique en tenant compte de la protection et la préservation des ressources naturelles sur le long terme. C'est l'un des objectifs convoqués à la conception de l'économie verte<sup>22</sup>. Ainsi, le cadre écologique où se déroule l'activité des entreprises fait apparaître de nouvelles activités qui peuvent être séparées ou incluses dans l'activité principale de l'entreprise, telles que les activités de traitement des déchets, de production d'énergie renouvelable, *etc.*

À l'instar, la protection de l'environnement est devenue cruciale, avec toute considération que le problème réside est causé par les activités humaines dotées polluantes. Cette diversité est très sommairement envisagée, elle conduit à s'interroger sur l'évolution des approches structurelles de la notion de responsabilité sociale. C'est ce qu'on va étudier au niveau de la partie qui suit.

### **1.2.4.4 Grilles de lecture des approches structurelles de la RSE**

Le concept de la RSE est l'objet depuis quelques années d'un grand intérêt. Il est fréquemment présenté comme l'une des implications de la problématique du DD. Son implémentation au sein des organisations chevauche avec la naissance des nouvelles approches méthodologiques.

---

<sup>22</sup> Selon le ministère allemand de l'environnement, l'économie verte « est l'ensemble de l'activité économique de traitement des déchets générée par toute les entreprises qui produisent des biens et des services contribuant à éviter, réduire ou supprimer des nuisances pour l'environnement ».

➤ ***La RSE consiste à maximiser le profit pour les actionnaires de l'entreprise***

Cette approche désigne le fait que l'entreprise en tant qu'entité économique n'a que son rôle financier, celui de la collecte d'argent et la réalisation de bénéfices dans le but de satisfaire les actionnaires.

Selon Friedman (1970), la RSE s'engage à accroître les profits, respecte les règles du jeu et ce dans un contexte de concurrence ouverte.

➤ ***La RSE est un concept de « soft Law »***<sup>23</sup>

Selon Cuzacq (2013), le « *soft law* » est une source de législation. À ce propos, Trébulle (2011) a souligné que la normativité en matière RSE nécessite la référence à des lois souples. « Pourtant, nous verrons qu'un engagement volontaire peut être contraignant à la condition d'admettre qu'il y a d'autres contraintes que celle qui émane de l'État », Cuzacq (2013, p.4). Cette approche prouve la qualité volontaire de la RSE. Selon Manne (1972), l'aspect définitionnel de la RSE doit être volontaire. En effet, Carroll (1979, 1993), précise que le caractère philanthropique ne garantit pas la pertinence dans le contexte responsable vu la nature volontaire et discrète des actions sociétales que les organismes poursuivent dans cette optique entrepreneuriale (Golli, 2009, p. 145).

➤ ***La RSE n'est pas uniquement une simple responsabilité économique, contractuelle et/ou légale***

Cette approche consiste à clarifier l'idée que l'entreprise, outre sa responsabilité économique, a des engagements de nature sociétaux tant qu'elle utilise des ressources naturelles et sociales et tant qu'elle regroupe des êtres humains. Selon Hay, Gray & Gates (1976), la RSE pousse les firmes à s'engager dans des domaines sociétaux très variés, comme par exemple les problèmes de pollution et celles de pauvreté et de la discrimination raciale.

Dans ce cadre indique Jones (1980) que la RSE donne une âme aux affaires économiques et renvoie la recherche aux objectifs sociétaux qu'économiques.

---

<sup>23</sup> Ce terme est à l'origine attribué à Lord McNair désignait le droit flou. Par la suite, il exprime la souplesse du droit, considéré comme non contraignant.

➤ ***La RSE est une sorte d'intégration de la performance sociétale (PSE)***

Cette approche présente la complémentarité des objectifs économiques et sociaux au sein d'une entreprise (par exemple, la mise en œuvre des conditions de travail favorables contribue à promouvoir la productivité des employés). Selon Wood (1991), La RSE est une configuration organisationnelle liée aux relations sociétales entre les parties.

➤ ***La RSE a pour fondements trois principes : institutionnel, organisationnel et managérial***

Wood (1991) positionne l'idée que la RSE n'est pas appréhendée qu'à travers l'interaction entre les trois aspects ; organisationnel, institutionnel et individuel qui garantissent les principes de la légitimité, de la responsabilité gouvernementale et de la discrétion managériale.

Pour ces motifs, nous pensons qu'il manque, dans toutes ces approches, une définition définitive et claire de la RSE dont elles présentent uniquement l'évolution des conceptions et la mouvance des préoccupations sur le sujet de la part des quelques auteurs et chercheurs.

#### **1.2.4.4.1 L'approche stratégique de la pratique RSE**

Selon Cochran et Wood (1984), l'exercice de la RSE sur le plan de la maintenance environnementale et l'amélioration de la qualité du travail fait réduire les coûts d'exploitation et augmenter le niveau de la productivité. L'apport de Waddock et Graves (1997), intervient par le cercle vertueux impliqué par la performance économique et sociétale. Laville (2003) s'appuie dans ses travaux sur l'idée que la performance économique est menacée par des nombreux risques d'exigence sociale et environnementale. Cependant, Arcimoles et Trebucq (2004), relèvent qu'une entreprise peut réaliser des performances financières suite à la réalisation des performances sociales. En ce sens, Ganzou (2010, p.33), affirme l'existence des nombreux travaux surtout académiques, tels que ceux de Charreaux et Desbrières (1998), qui examinent l'intérêt de la théorie des parties prenantes comme simple objectif de satisfaction des actionnaires.

#### **1.2.4.4.2 L'approche éthique de la RSE**

Selon cette approche, la RSE est considérée comme une nécessité psychologique pour améliorer la moralité des parties prenantes et la confiance entre les différents acteurs. En effet, le comportement responsable est une mission faite de la part de l'entreprise au profit de ses



membres directs et indirects, internes et externes. Goodpaster et Matthews (1983) affirment que le discours éthique a une place majeure dans le vocabulaire d'une organisation.

Très récemment, l'éthique est devenue au centre des débats politiques et économiques à cause de la crise 2008 à laquelle Flipo et Seidel (2010) s'intéressent et à la relation existante entre cette crise financière et les aspects éthiques actuels. Cependant, ces enjeux éthiques ne concernent pas que l'univers financier. Leur impact est important pour toute la société. En parlant de la RSE, l'idée de l'existence d'un contrat implicite entre l'entreprise et son environnement social et naturel s'impose. Cela introduit l'éthique comme une des variables de discussion. En effet, l'éthique est une conception bien intégrée dans la société et ses effets sur l'individu. Ce point de vue s'explique par la recherche de l'intérêt général au sein de l'entreprise. « L'éthique des organisations se trouve au milieu entre l'éthique individuelle (ne pas agir contrairement à ses principes) et l'éthique collective (la société doit être citoyenne) » confère Loredana (2013, p. 31).

L'analyse de l'aspect éthique à ce niveau est fondamentale. Parler de la soutenabilité revient à parler de l'implication de la société, sur le plan éthique. L'individu aussi bien que l'entreprise est responsable pour améliorer leur degré de rationalité. Cependant, l'éthique est bien implantée dans la culture des organisations. « Le développement de la culture des organisations encourage le comportement éthique et décourage le comportement non-éthique », ajoute Hunt et *al.* (1989, p. 83). Toutefois, selon Hunt et Vaququez-Parraga (1993), les théories éthiques dans le domaine téléologique montrent que c'est la quantité moyenne des avantages (désavantages) des aspects positifs (négatifs) des conséquences d'un comportement qui déterminent sa légitimité (non-légitimité).

Suite à la complexité de la situation organisationnelle devant son environnement sociétal, la question de la RSE ne renvoie plus simplement à une question de culture et d'éthique. Il s'agit de fixer des repères, de les suivre et les appliquer pour assurer la responsabilité et la rationalité des décisions au profit de la collectivité et de la nature. Cette approche éthique a été critiquée par les fondateurs de l'approche néoclassique. Friedman (1970) avance l'idée que la responsabilité sociale ne garantit pas la prospérité de l'entreprise si elle ne tient pas compte en premier lieu du profit des actionnaires. Pour ces motifs, et afin que la RSE soit reconnue comme une pratique loyale et explicite, il faut démontrer l'existence d'une corrélation positive entre le profit des actionnaires (performance économique) et les profits des autres parties prenantes (performances sociétales).

Pour mieux cerner l'évolution conceptuelle de cette dimension sociétale, on va se référer à des définitions plus récentes de cette dimension.

Warhuest (2001) définit la stratégie de responsabilité sociétale par l'internalisation des effets sociaux et environnementaux des opérations de l'entreprise par une politique de prévention active de la pollution et par l'évaluation des impacts sociaux. Il s'agit d'aller plus loin et d'optimiser les responsabilités traditionnelles envers les différentes parties (État, actionnaires et employés) et donc, d'internaliser les effets socio-économiques et biologiques.

Igalens (2003) a ajouté, quant à lui, qu'une bonne performance de l'entreprise découlant de sa responsabilité sociétale doit concilier les différents aspects sociétaux.

Ainsi, Capron et Quairel-Lanoizelée (2004) soutiennent l'idée pour laquelle la RSE renvoie à des pratiques nouvelles qui cherchent à cibler une bonne qualité environnementale, la prospérité financière et la cohésion et justice sociales.

Dans cette perspective, les efforts se rassemblent pour former un composant de base de la conception RSE (Carroll, 1991 et Golli, 2009). Néanmoins, malgré les efforts entrepris par les économistes, les chercheurs n'arrivent pas à limiter ses contours d'une façon irrévocable et précise.

#### **1.2.4.4.3 L'approche expressionnelle de la RSE**

Les contestations d'ordre conceptuel et ce, au sujet de la dimension sociétale de la RSE, ne sont pas les seules qui sont effectuées. À celles-ci, s'ajoutent aujourd'hui les contestations relatives à la dimension économique, à la dimension financière, aux droits de l'homme, à la maintenance environnementale et à la cohésion sociale. Toffler (1986 ; 1989) a présenté l'entreprise par l'entité économique qui décide, volontairement, de répondre à des contestations sociales en devenant socialement responsables. Les différentes conceptions déjà citées engendrent à leur tour différentes expressions de la RSE.

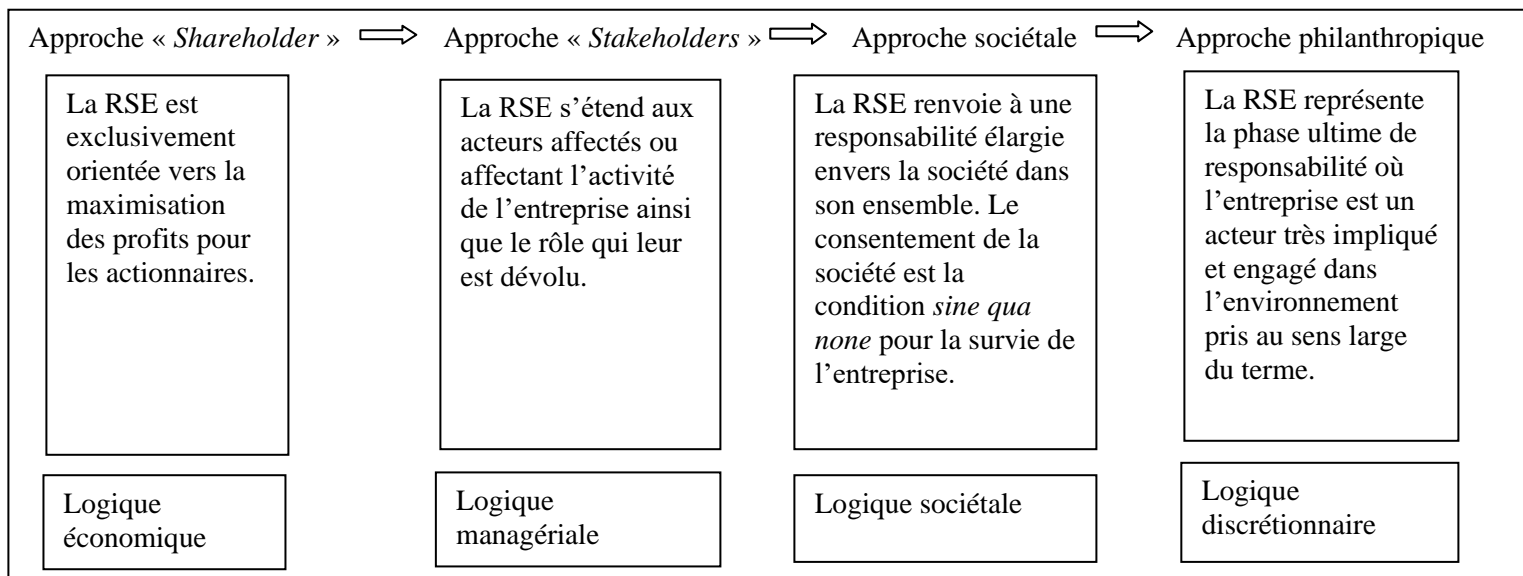
À ce propos, Notat (2003, p.22) suggère trois sortes d'expressions de la RSE. Un premier niveau de responsabilité assez, *classique*, qui s'exprime dans les actions de philanthropie ou de mécénat d'entreprise. Entre autres, il faut se garder de tout manichéisme. Toutes les dépenses mécènes n'appartiennent pas nécessairement à la responsabilité sociale et le fait de ne pas être mécène ne signifie pas que l'entreprise soit socialement irresponsable.

Une autre forme d'expression est celle de la responsabilité sociale, **préventive**, qui consiste à mettre à l'abri, l'objectif étant de protéger la réputation de l'entreprise. Ce peut même être l'étape du code de bonne conduite ou de la charte éthique, confiée à des « communicants » avec des notes de service à tonalité prohibitive à l'égard de ce qui pourrait attenter à la notoriété. La protection de la réputation comporte une conscience et une identification des risques. Elle comporte aussi des risques sérieux, y compris des procès pour publicité mensongère lorsque se révèle que la responsabilité sociale « affichée » n'est qu'une mise en scène et une procédure de « marketing sociétal ».

La troisième forme est celle de la responsabilité sociale, **proactive**, où l'entreprise choisit, en tant qu'investisseur stratégique et créateur de valeur, l'intégration des mesures éthiques dans la constitution de ses stratégies, la mise en œuvre de ses procédures et le contrôle de ses politiques. Elle couvre des cadres de partenariats, en faveur des territoires et des sociétés qui l'accueillent. Elle s'engage dans le traitement sur le long terme de défis de la nouvelle économie internationale et participe à la recherche de la mise en œuvre de solutions aux problèmes mondiaux urgents.

Le tableau suivant illustre les différentes approches associées à la RSE.

**Tableau 6 : Approches d'évolution de la RSE (d'après Van Marrewijk, 2003)**



Source : Boussoura (2012, p. 46)

### 1.2.5 Normes et réglementations associées à la RSE

Malgré les controverses théoriques sur la conception RSE, cette dernière a vécu une remarquable évolution au niveau national et régional. Le processus d'institutionnalisation de la RSE mène les organisations à opter une stratégie responsable pour les trois volets ; économique, social et environnemental.

L'approche de la RSE peut mettre en œuvre de nouvelles réglementations et une meilleure adaptation des nouvelles normes pour l'entreprise qu'elle soit grande, moyenne ou petite, dans les pays développés, en développement ou même sous développés. L'avantage de la mise en œuvre de ces normes et réglementations résidera en la constitution d'un meilleur « positionnement » des activités économiques des entreprises, une meilleure organisation des relations avec les parties prenantes et un efficace aménagement de l'environnement.

Ces normes et ces règles ne prennent pas la qualité contraignante. Au contraire, chaque entreprise s'adapte avec ces normes, selon la nature de son travail, de sa culture et de son positionnement sur le marché. En d'autres termes, on peut dire que ces normes sont suivies par les entreprises d'une façon « volontaire ». La question qui se pose à ce stade est la suivante : Une responsabilité sociétale volontaire des entreprises est-elle bien une option ou une solution ?

Face aux échecs répétés des expériences de formation d'une régulation sociale mondiale contraignante, les grandes entreprises n'ont pas dirigé leurs efforts pour investir et développer leurs méthodes de penser et d'organiser les choses sous l'angle de la RSE et de la croissance durable. En ce sens, ces entreprises s'opposent à cette méthode conditionnée d'être responsable socialement et écologiquement. D'où vient la solution du caractère volontariste de la responsabilité des entreprises.

Néanmoins, le développement du concept de la RSE dans le monde industrialisé à l'échelle régionale et locale, se traduit par des règles et des normes « imposées » aux entreprises. En effet, il entre dans le débat des instances juridiques et législatives contraignantes.

L'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) est considérée parmi les outils principaux adoptés pour mettre en vigueur la pratique RSE au sein de l'entreprise. Ces normes sont de portée internationale et prennent une qualité unidimensionnelle. En effet, elles sont

adaptables à tous les problèmes qu'ils soient économiques (rapport qualité/prix), environnementaux (dépollution) et sociaux (sécurité des salariés). Grâce à ces normes, la communication entre les parties prenantes devient plus facile, plus claire et plus rationnelle.

### **1.2.5.1 Les normes ISO**

#### **1.2.5.1.1 La norme ISO 14001 pour la protection environnementale**

La norme ISO 14001 a été créée en 1996 et révisée en 2000. Elle concerne les impacts de l'activité d'une entreprise sur la nature telle que par exemple, la gestion des déchets. Suite à la mise en place de cette norme, le système de management environnemental (SME) devient commode. En appliquant cette certification, l'entreprise montre sa bonne gouvernance écologique.

À la fin de l'année 2005, presque 111160 certificats ont été remis dans plus que 130 pays<sup>24</sup>. En 2010, près de 251 000 certificats ISO 14001 avaient été affranchis dans plus de 155 pays dans le monde. Ce chiffre s'évolue avec un taux de 12% avec une croissance de 27 823 certificats en une année<sup>25</sup>.

#### **1.2.5.1.2 La norme ISO 9001 pour la qualité des produits et des services**

La norme ISO 9001 a été lancée et actualisée en 2008. Elle concerne la clientèle, ses préoccupations, ses besoins et sa satisfaction. Suite à la révision de cette norme, la pratique du système de management de la qualité (SMQ) devient plus pratique. En appliquant cette norme, la firme démontre la performance de ses processus. À la fin de l'année 2005, environ 7776600 certificats ont été livrés dans au moins 160 pays<sup>26</sup>.

#### **1.2.5.1.3 La norme ISO 26000 pour la directive RSE en elle-même**

La norme ISO 26000 a été publiée en 2003 et révisée en Novembre 2010 par l'AFNOR. Elle est sous la forme d'un guide pour la stratégie et le management de l'entreprise. Cette norme est applicable aux grandes, moyennes et petites entreprises, soit pour le secteur privé ou bien public et elle est destinée aux entreprises des pays pauvres ainsi que riches.

---

<sup>24</sup> ISO Survey of Certifications, 2005.

<sup>25</sup> La France est-elle mauvais élève face au défi environnemental ? Juillet 2012, [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) (consulté le 23/05/2014).

<sup>26</sup> [www.usinenouvelle.com](http://www.usinenouvelle.com) (consulté le 23/05/2014).

En 2001, le Comité pour la Politique en matière de Consommation (COPOLCO) a lancé une étude pour voir si les travaux de l'ISO aident réellement les entreprises à être socialement responsables. En effet et depuis plusieurs consultants la normalisation ISO pourrait également soutenir les entreprises pour assumer leur « responsabilité sociale »<sup>27</sup>. Toutes les normes ISO peuvent être utilisées à des fins de certification puisque le référentiel est assorti d'exigences sauf la norme ISO 26000.

#### **1.2.5.1.4 La norme SA 8000 pour les bonnes pratiques des normes de travail**<sup>28</sup>

Cette norme a été créée par le « *Council on Economic Priorities* », elle est étroitement liée avec les différents facteurs du travail. Parmi les objectifs de la norme, celui l'accent mis sur l'interdiction du travail des mineurs. De ce fait, la norme SA 8000 garantit la performance de l'entreprise quant aux conditions de travail.

#### **1.2.5.1.5 La norme 18001 pour la santé et la sécurité de travail (SST)**<sup>29</sup>

La norme OHSAS 18001 est un outil majeur qui aide les organismes à mettre des mesures préventives contre les risques professionnels. Cette norme facilite la mise en place d'un système de management de la santé et de la sécurité (SMS). En effet, par cette norme, l'entreprise prouve sa performance dans le domaine de la santé et de la sécurité de travail. Cette norme peut être utilisée au fur et à mesure avec les lois et les codes de travail spécifiques à chaque pays.

### **1.2.5.2 Les référentiels**

#### **1.2.5.2.1 La référence du label CGEM comme guide pour les entreprises responsables**

Elle a été adoptée en 2006, c'est un guide pratique pour les entreprises qui présentent des produits sains ou bio, avec des hautes caractéristiques et qui satisfont les mêmes besoins que les autres produits qui peuvent générer des pollutions.

#### **1.2.5.2.2 La référence GRI pour les rapports sociétaux**

C'est une initiative prise par le PNUE en 1997. Son objectif est d'élaborer des lignes directrices pour la rédaction des rapports sociaux et environnementaux au sein d'une firme.

---

<sup>27</sup> <http://www.iso.ch/iso/fr/ISOOnline.frontpage> (consulté le 28/05/2014).

<sup>28</sup> Social Accountability 8000.

<sup>29</sup> Occupational Health and Safety Assesment Series.

### **1.2.5.2.3 Le référentiel ILO-OSH 2001 pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail**

Ce référentiel est un instrument qui s'intéresse à la santé et à la sécurité au travail. C'est un outil international adopté dans un cadre qui regroupe trois parties : le gouvernement, les employeurs et les employés. Par ce référentiel, les valeurs sociétales ont été bien promues à travers la coopération entre les salariés et leurs employeurs.

### **1.2.5.2.4 La SPI finance comme adaptation de la GRI dans le secteur financier**

Elle a été initiée en 2000 lors du forum économique mondial par Kofi Annan. Elle est une sorte d'adaptation du GRI au secteur de la finance et un code de conduite qui présente dix principes que les entreprises doivent respecter, dont deux concernent le droit du travail, trois concerne la préservation de l'environnement et le dernier concerne la lutte contre la corruption.

### **1.2.5.2.5 Le règlement EMAS pour le système de la gestion environnementale en Europe**

C'est un système d'audit et de management environnemental au sein de l'Union européenne. Il sollicite des procédures simplifiées pour assurer la participation volontaire, la qualité environnementale et la publication des résultats.

Or, une question fatale se pose à ce stade, celle de la mise en œuvre de la stratégie RSE. Est ce qu'elle peut être considérée comme une action volontaire au sens large du terme de la part des entreprises et des individus ou comme une obligation suite aux mesures contraignantes imposées par les acteurs de la société civile ? Puisque c'est un choix d'être responsable ou pas, l'entreprise a le droit mais non l'obligation de procéder à une démarche RSE.

Par la suite, et sous les pressions des gouvernements, des ONG et des syndicats, on peut raisonnablement conclure que la volonté d'être responsable économiquement, socialement et écologiquement se développe ces dernières décennies.

Ainsi, Najim et *al.* (2003, p. 131) ajoutent, « On peut raisonnablement anticiper que, sous la pression des acteurs de la société civile, les démarches volontaires vont se développer,

d'autant plus qu'aucune incitation à des mesures contraignantes n'est sortie des négociations du sommet de Johannesburg ».

Cette nuance entre la qualité volontaire et obligatoire de la démarche RSE, nous amène à analyser profondément, les pratiques des entreprises et ce sur le plan empirique. Ces qualités d'exercice de la démarche responsable contenaient déjà des préoccupations susceptibles d'être contradictoires et parfois confondues.

Suite aux différents développements que nous avons présentés et qui ont couvert un certain nombre de définitions et d'approches de la RSE, y compris sur le plan pratique, nous pensons que le point de vue exprimé par Capron et Quairel-Lanoizelée (2007) synthétise de manière intéressante la pratique RSE. Ces auteurs vont plus loin en critiquant la performance comme une « utopie mobilisatrice » ou comme un simple « discours managérial », institutionnalisant le « mythe » d'une conformité entre les parties prenantes. Ainsi, deux orientations RSE sont envisagées par Capron et Quairel-Lanoizelée (2007) : une orientation utilitariste et stratégique (scientifique) qui considère que la RSE est un outil qui assure la performance de l'entreprise et une nouvelle approche moraliste (éthique) qui considère que la RSE devient une nécessité sociétale. Du côté des entreprises, ces auteurs valorisent la volonté d'ignorer les pressions institutionnelles, en interprétant les problèmes, à une véritable réflexion de réduire les impacts négatifs de leurs activités surtout industrielles, sur la société et la nature.

Parmi les pistes de recherche, on observe une grande variété de réponses en matière RSE selon les pays et leur diversité selon les époques. Ainsi, chaque pays (à l'échelon macro), ou manager (à l'échelon micro), mobilise sa propre grille d'interprétation pour apprécier les performances de l'entreprise en fonction des diverses attentes. En ce sens, Capron (2003) indique que la phase historique de la RSE a connu trois vagues principales recouvertes et mélangées selon les différents contextes économiques, sociaux et géopolitiques.

À la fin de la présente section et après avoir retracé la genèse et l'évolution du concept RSE, essentiellement au niveau américain, qui considère que la RSE est une affaire de politiques publiques relevant donc des États et non des entreprises, et, ensuite, à l'échelon européen, où la firme confère la légitimité de la RSE, nous allons nous consacrer à synthétiser la pratique RSE au niveau de la Méditerranée.



### 1.3 Développement géographique du concept RSE

Pasquero (2005), explique que la RSE est en perpétuelle expansion. Celle-ci dépend des trois facteurs, selon Boussoura (2012, p. 49) :

- La poussée mondialiste : la RSE dépasse les frontières géographiques suite à l'intégration de ces nécessités responsables dans les marchés internationaux et donc une pression s'est exercée par les firmes multinationales qui ont tendance à exporter leurs stratégies et pratiques sociétales. Ceci provoque une nouvelle forme de solidarité alimentée par les efforts fournis par les ONG à l'échelle mondiale.
- La poussée libertaire : l'engagement des entreprises dans des pratiques responsables demeure volontaire, c'est un choix énoncé par les entreprises américaines même en l'absence de normes légales. Si la liberté des entreprises américaines demeure justifiable, c'est grâce aux comportements responsables, quelles méritent. Ainsi, soulignent Davis et Blomstrom (1966) qu'à un moment donné, l'entreprise use de son pouvoir d'une façon irresponsable. En effet, la démarche RSE crée une exigence accrue de responsabilisation individuelle qui doit être cadrée et bien orientée (Boussoura, 2012).
- La poussée des nouvelles technologies : les nouvelles technologies ont conçu d'avantager le plan économique. En effet, les TIC ont joué un rôle majeur pour améliorer la qualité de l'information véhiculée sur les problèmes planétaires et rendre davantage l'échange entre les différentes parties tant au niveau national (ONG, État, entreprise et citoyens) qu'au niveau international. Cependant, le monde entier a également pris conscience des risques causés par cette évolution technologique, surtout sur le plan éthique et environnemental.

#### 1.3.1 Le contexte américain aux sources de l'émergence du concept RSE

L'expression RSE est l'adaptation française de la locution anglo-saxonne « *Corporate Social Responsibility* ». Pasquero (2005a) soutient que la RSE a émergé strictement, à l'origine, dans la culture États-unienne. La RSE est apparue aux États-Unis dès les années cinquante, suite à l'émergence des pensées éthiques et des préoccupations religieuses provoquant ainsi des actions philanthropiques.

Aux alentours des années soixante, elle a fait l'objet d'un intérêt grandissant et ce, au niveau de la réflexion capitaliste, à travers l'examen des liens entre le capital humain et les institutions. « Structurée par les discours et les pratiques managériales (Gond & Igalens,

2008), on trouve l'interrogation sur la légitimité de la grande entreprise et du système capitaliste, le tout dans une réflexion influencée par l'éthique religieuse », Pastore-Chaverot (2011, p.64).

Cette tendance fait partie de l'héritage social américain qui accorde une plus grande importance aux décisions privées (volontaires) au détriment de celles incitées par l'État (régulation sociétale). Dans ce cadre « Si les entreprises américaines demeurent libres, cette liberté doit se mériter par des comportements responsables, même en l'absence de normes légales », selon Boussoura (2012, p. 50). Cet état des choses a favorisé une tradition éthique qui a contribué à l'émergence du concept de RSE. Dans ces considérations, l'éthique du travail « *work ethics*<sup>30</sup> », devenait une condition indispensable pour la pérennité de l'entreprise américaine, source de la dimension parfois religieuse et disciplinaire.

Dans ce cadre, Turcotte et Salmon (2005, p.84) soulignent que, dans le cadre américain, une entreprise assume son rôle social d'une façon fidèle à cette pratique loyale fortement reliée par les différents acteurs sociaux auxquels elle doit sa prospérité.

Par la suite, en 1959, la Fondation Ford a recommandé d'introduire les concepts d'environnement durable, de cohésion sociale et de pratiques citoyennes dans les « *Business Schools* ». En effet, ces concepts ont largement été étudiés dans les universités américaines. Mc Guire a publié le premier document académique intitulé « *Business and Society* » en 1963. En 1971, le Committee for Economic Development (CED) a lancé un manuel qui porte sur l'extension de la prise en compte de la RSE dans les écoles de gestion et les institutions d'affaires. Pastore-Chaverot (2011, p.68) affirme, « La RSE ne s'est pourtant développée de manière importante sur le vieux continent qu'au début du 21<sup>ème</sup> siècle, moment auquel la RSE est entrée substantiellement dans les débats managériaux et académiques ».

Ce domaine de responsabilité sociétale a émergé concrètement dans la vie professionnelle américaine, suite à la création d'une branche intitulée « *The Social Issues in Management* » au sein de la société « *Academy of Management* ». Ceci a motivé les différents acteurs pour lancer de nombreux travaux et recherches en la matière parmi les grandes entreprises, les cabinets de conseils et les associations privées.

---

<sup>30</sup> *Work ethics* ou Éthique de travail est une valeur basée sur le travail et la diligence et sa capacité à améliorer le caractère du travail. Cette thématique est bien encadrée par l'approche *Business ethics* ou encore éthique des affaires qui examine les principes éthiques et les problèmes moraux qui se posent dans un environnement d'affaires.

L'année 1980 vit la naissance de la fondation « *Society for Business Ethics* » qui est un organisme sans but lucratif qui a pour but de promouvoir l'avancement et la conception éthique dans le domaine des affaires.

Dix ans plus tard, et suite à la crise financière et environnementale, la pratique responsable s'est intensifiée. Les grandes écoles de gestion ont lancé des programmes de formation destinés à leurs étudiants en matière d'éthique, donnant ainsi naissance à la première promotion des gestionnaires maîtrisant la responsabilité sociétale et l'éthique des affaires.

En 2000, la RSE a pris de l'importance en tant que nouvelle pratique dans le business suite aux échecs et faillites des grands groupes d'affaires américains (Arthur Andersen, Xerox, *etc.*). Selon Doh et Guay (2006), « Il y a deux éléments qui expliquent le regain d'intérêt pour la RSE : la montée de la société civile, d'un côté, et les scandales financiers des grandes entreprises, de l'autre ».

Pour synthétiser l'expérience américaine dans le domaine de la RSE, on doit retenir que cette riche et longue expérience :

- s'est étalée sur une période d'environ cinquante ans marqués par des affaires citoyennes aux États-Unis (Caroll 1999) ;
- a enregistré plus de trente ans de recherches académiques et universitaires dans les universités américaines autour de la conception de la RSE et de l'éthique des affaires. On cite par exemple quelques revues scientifiques: « *Business and Society* » (1961), « *Business & Society Review* » (1972), « *Journal of Business Ethics* » (1982), « *Business Ethics Quarterly* » (1991), *etc.*

### **1.3.2 La RSE au-delà des frontières américaines**

Après avoir examiné l'origine des facteurs fondateurs du concept de RSE et leur contribution à son évolution dans le temps et dans l'espace, nous allons présenter l'expérience européenne dans le domaine de la RSE, ensuite l'expérience méditerranéenne ; nous pensons essentiellement à une étude approfondie des deux exemples des pays riverains : la France et la Tunisie.

### 1.3.2.1 Aperçu sur l'expérience européenne de la RSE

En Europe, l'émergence du concept est liée aux évolutions majeures qui ont marqué le contexte socio-économique de cette région et à l'absence de « préoccupations sociétales » en son sein. Le concept RSE n'était pas familier en tant que tel sur le continent et ce, jusqu'aux années 90, cependant on y parlait de plus en plus d'un nouveau vocable, à savoir, l'entreprise citoyenne. Ainsi, la RSE en Europe est un objet de préoccupation purement politique et non pas éthique comme c'était le cas aux États-Unis (Sison, 2009). La commission européenne a cherché de donner un cadre institutionnel à la RSE. À ce propos affirme Boussoura (2012, p. 50), la RSE fait une ouverture graduelle sur la scène européenne bien encadrée par les ONG et les universitaires.

La perspective RSE est devenue une pratique loyale et jouit d'une priorité politique depuis mars 2000, suite à la participation au Conseil Européen de Lisbonne. Ainsi, la publication du Livre Vert en 2001 aboutit à l'intégration effective de la pratique RSE au niveau des établissements européens.

Ensuite, la conception de la RSE a été introduite par le Forum Plurilatéral Européen (2002) afin que l'Union suive un chemin de pratique responsable et de transparence managériale. À travers la publication de la communication sur la RSE en 2006 intitulée « L'alliance européenne pour la responsabilité sociale des entreprises », la Commission Européenne invite toute entreprise appartenant à l'Union Européen à partager ses pratiques responsables pour assurer la durabilité des entreprises et leur pérennité sur les marchés internationaux.

En 2010, l'Union Européenne a mis à jour son guide des pratiques loyales intitulé « *A Guide to CSR in Europe* ». Il s'agit d'un bilan initié en octobre 2009 et qui représente les démarches RSE mises en place dans un certain nombre des pays d'Europe.

Suite à la révolution industrielle où il y a eu une rupture entre l'individu et la communauté, le capitalisme s'est développé sans accorder l'importance nécessaire aux droits sociaux de la classe ouvrière, ce qui lui a attiré des critiques de tous bords, y compris celles faites à base de motivations religieuses. Par la suite, et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, la tendance philanthropique s'est développée avec la prédominance de l'État providence essentiellement après la deuxième guerre mondiale.

Ainsi, des nouvelles réformes entrepreneuriales apparaissent comme celle de la privatisation du service public. À ce niveau, la RSE est explicitement encouragée par l'État. Heseltine<sup>31</sup> (1979-1983) note à ce propos, « Peut-être que la survie réelle de nos institutions dans ce pays, à si long terme et sans révolution, est beaucoup due au sens des responsabilités de ceux qui jouissaient du pouvoir de l'argent », cité par Matten (2005, p. 17).

En raison de ce riche cursus, on peut dire que l'Europe représente un pôle d'excellence en matière de RSE. Pour synthétiser les deux démarches américaine et européenne, on remarque que, et d'après la norme ISO 26000, qui concilie les différentes parties concernées (gouvernements, entreprises, syndicats, consommateurs, ONG, conseils et chercheurs), et qui englobe une large grille de notions-clés (éthique, parties prenantes, développement durable), l'interprétation des pratiques responsables porte sur des voies critiques entre l'expérience américaine et européenne. En ce sens, Capron & Quariel (2009, p. 5) expriment que d'après cette norme qui englobe tout sur la RSE, les pays Nord-américains et Européens doivent y trouver leur compte, entre autres, même leur différence.

### **1.3.2.2 Aperçu sur le modèle de la RSE dans le contexte méditerranéen**

#### **1.3.2.2.1 Cas de la France**

Le gouvernement français est considéré comme le pionnier en Europe dans le domaine de la promotion de la directive RSE que ce soit sur le plan législatif, institutionnel ou même opérationnel. Ceci grâce aux efforts fournis par l'ensemble des parties politiques, académiques et sociales, dès le début des années soixante-dix. De son côté, l'État français a mis en place le « bilan social » pour institutionnaliser la démarche RSE. Par ailleurs, plusieurs chercheurs français ont nourri l'expérience européenne de la RSE comme par exemple Michel Capron, Jacques Igalens, Samuel Mercier, Yvon Pesqueux, Jean Pascal Gond, Emmanuelle Reynaud, Aurélien Acquier (d'après Boussoura, 2012). De même, en 1971, Delors a mis en route son premier agenda avec lequel il a indexé des indicateurs sociaux comme référence lors de l'établissement des rapports sociétaux. Ainsi, des académiques français ont prouvé leur initiative d'intégrer les enjeux sociaux dans le portail scientifique et universitaire français tel que Tabatoni (1972) comme le note Pasquero (2005). À l'instar, des associations, des ONG et des syndicats ont été créés pour promouvoir cette tendance sociale en France telle que l'ADERSE (Association pour le Développement de l'Enseignement et de la Recherche sur la

---

<sup>31</sup> Heseltine M. est un homme d'affaires britannique très connu. Il était un membre du Parlement du Royaume-Uni dont il a chargé la mission du Secrétaire d'État du ministère de l'Environnement (1979-1983).

Responsabilité Sociale de l'Entreprise) et le RIODD (Réseau International de recherche sur les Organisations et le Développement Durable).

Au cours des années quatre-vingts, apparaît le concept d'harmonisation du social avec l'économique dans des grandes entreprises en France, comme à titre d'exemple Danone dont le PDG a rédigé un livre intitulé « Modernisation : mode d'emploi » qui explique ce qu'est une entreprise citoyenne sur le plan économique et social.

En 1990, le concept d'entreprise citoyenne fait son apparition grâce à certains droits d'expression accordés légalement aux travailleurs. Toutes ces initiatives ont été renforcées par la Nouvelle Régulation Economique (NRE), adoptée en Mai 2001 qui invite à mettre le concept de RSE dans un cadre légal. Dans ce contexte, l'article 116 de cette loi exige de chaque société cotée de se soumettre à un certain nombre de règles et d'indicateurs sociaux (égalité entre les sexes, insertion des personnes handicapées dans la vie professionnelle) et environnementaux (aménagement de l'atmosphère, lutter contre l'émission de gaz à effet de serre). Dès cette date, un rapport social (ou dit rapport D) doit être établi par chaque entreprise française cotée.

En Janvier 2003, le Conseil National du Développement Durable est lancé officiellement. Pour cette même période, la France a adopté une Stratégie Nationale de Développement Durable. Les jeunes dirigeants français ont agi en faveur du développement de la RSE et ce, en créant le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD) qui a pour but d'appliquer « La conscience sociale » dans le milieu des affaires<sup>32</sup>.

Deux ans après, la France prévoit un système de sanction chargé de faire respecter l'obligation légale de l'emploi de 6% de personnes handicapées dans le secteur public et dans les entreprises privées de + de 20 salariés. Lors de la grande conférence nationale dite « Grenelle de l'environnement » en 2007, le mouvement socialement responsable issu d'un consensus politique, a eu pour priorité de mettre en place un dispositif juridique destiné à servir d'encadrement de la transparence sociale et environnementale des firmes françaises.

En 2008, la France a lancé une loi relative au financement de la sécurité sociale pour 2009. Cette loi prévoit que les entreprises doivent, à partir de 2010, construire un accord ou un plan d'actions portant sur l'emploi des enfants.

---

<sup>32</sup> <http://www.cjd.net> (consulté le 02/06/2014).

La politique française en faveur de la RSE, initiée depuis longtemps, a commencé à se développer de plus en plus : en 2012, des conférences nationales ont été organisées, tout en incitant à favoriser l'application de ces pratiques loyales par la promotion de l'investissement socialement responsable et d'initiatives volontaires d'acteurs privés et territoriaux (associations, syndicats et ONG).

Selon des études publiées par le cabinet Capitalcom en 2012, l'engagement des entreprises françaises pour la démarche RSE est désormais en augmentation puisqu'elle est devenue un élément important lors des communications des assemblées générales entre les actionnaires et les différentes parties prenantes. En effet, la RSE s'est présentée comme une composante majeure de leur stratégie économique, assurant un avantage concurrentiel et un axe de différenciation. En effet, le classement annuel 2011 du cabinet d'audit et de conseil Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG) situe la France au 4<sup>ème</sup> rang mondial pour la proportion des entreprises qui mises en place des rapports du DD.

Au début de l'année 2013, le gouvernement français a publié un document préparatoire au plan national de responsabilité sociale des entreprises, proposant ainsi un chantier des travaux qui sera poursuivi en collaboration avec d'autres programmes (tel que le programme d'actions global pour la RSE) et qui donne ainsi l'occasion aux entreprises les plus responsables de remporter des trophées RSE.

#### **1.3.2.2.2 Cas de la Tunisie<sup>33</sup>**

Selon Pasquero (2005), la vague d'internationalisation de la RSE qui commence peu à peu à s'enraciner, même si les avancées restent « timides », gagne les pays en voie de développement. Boussoura et Zeribi (2007), avancent que le cas tunisien semble être un terrain adéquat pour les pratiques de la RSE. Cela s'explique à la fois par les travaux d'institutionnalisation qui s'efforcent de rendre compte des pratiques sociétales au sein des entreprises tunisiennes favorisées par la globalisation et la mondialisation qu'au sein des entreprises multinationales sur le territoire. Ainsi, le cadre réglementaire tunisien en matière RSE est assez riche par rapport aux autres pays voisins. La Tunisie a ratifié plusieurs conventions internationales concernant les droits de l'homme, les conditions du travail et la conservation de la nature (voir tableau ci- dessous).

---

<sup>33</sup> En se référant au rapport « La Tunisie met la RSE à l'honneur », Avril 2012, publié sur [www.rse-magazine.com](http://www.rse-magazine.com) (consulté le 13/06/2014).

**Tableau 7 : Conventions ratifiées sur des thèmes liés à la RSE (Labaronne et Gana-Oueslati, 2011)**

| <b>Objet des conventions</b>                                     | <b>Intitulé des conventions</b>  | <b>Date de ratification</b> |
|--|--|-----------------------------|
| <b>Conventions relatives aux droits de l'homme</b>               | ➤ Convention Internationale contre toute forme de discrimination raciale.  | 13 janvier 1967             |
|  | ➤ Pacte International sur les droits économiques, sociaux et culturels.  | 29 novembre 1968            |
| <b>Conventions internationales relatives au droit du travail</b> | ➤ Convention N° 105 sur l'abolition du travail forcé.  | 12 janvier 1959             |
|  | ➤ Convention N° 138, concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, spécifié à 16 ans.   | 10 juillet 1995             |
| <b>Conventions relatives à la protection de l'environnement</b>  | ➤ Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays caractérisés par la sécheresse et/ou la désertification. | 19 juin 1995                |
|  | ➤ Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POPs).   | 23 mai 2001                 |

Source: Boussoura (2012, p. 53)

Ces initiatives démontrent que la Tunisie accorde une grande importance aux préoccupations sociétales.

De même, pour favoriser la mise en œuvre des principes du Global Compact<sup>34</sup>, la Tunisie bénéficie d'un soutien de la part de l'Italie dans le cadre du Programme de Développement Durable (Pacte Mondial). Ce programme s'adresse aux PME est entré en vigueur en Tunisie en 2005.

<sup>34</sup> Le Global Compact est une initiative lancée en 1999, par Kofi Annan. Ce pacte a pour but d'associer les entreprises, les Nations Unies et les acteurs de la société civile autour des valeurs soutenables, de la RSE et du DD.



En 2008, un nombre important d'entreprises tunisiennes ont été inscrites au Pacte Mondial (2008), telles que par exemple on cite : Leoni Tunisie, *Plastic Electromechanic Compagny* et *Fashion Compagny Sahel*.

Récemment et sur fond de situations politiques délicates, précisément en Mars 2012, s'est tenu à Tunis le Forum International sur la RSE. Cet événement est appuyé par la Confédération des Entreprises Citoyennes de Tunisie (CONNECT). Un grand nombre de problèmes touchant à la responsabilité sociale des entreprises ont été évoqués et débattus dans ce cadre. Ce forum est animé par des représentants privés et publics qui y ont assisté afin de promouvoir des projets d'éthique des affaires.

Ce programme présente l'opportunité pour la CONNECT d'annoncer son projet de création d'un label RSE, afin de consacrer un dispositif d'évaluation des performances des entreprises tunisiennes en matière de DD, de pratique loyale et d'outils responsables. À travers cette initiative, la CONNECT est considérée comme le principal promoteur privé de l'entrepreneuriat responsable en Tunisie. Son objectif est d'inciter les entreprises à faire évoluer leurs pratiques dans une orientation responsable envers la planète.

En Tunisie, la perspective éthique se développe progressivement dans le domaine des affaires. On trouve d'autres initiatives qui incitent à l'adoption de la démarche RSE tels que le Groupement des Industries Tunisiennes pour l'Aéronautique et le Spatial (GITAS) pour l'extension de la RSE, l'Agence nationale de protection de l'environnement (ANPE), la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD) et le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Étranger.

Mentionnons en outre que la Tunisie a franchi une étape historique avec l'adoption de sa nouvelle constitution en Janvier 2014. Ce texte pose les bases d'une démocratie respectueuse des droits et des libertés de l'ensemble du peuple tunisien, d'une égalité entre l'homme et la femme, d'un esprit de responsabilité de tous les acteurs et dans tous les domaines au profit des générations futures. Il s'agissait d'une étape importante vers l'aboutissement d'une transition politique en exprimant la bonne volonté et la charité.

Plusieurs défis ont été mis en place par la nouvelle constitution pour s'orienter vers la stratégie du développement socialement responsable qui favorise non seulement la cohésion sociale mais évidemment la préservation de la nature.

Au niveau social, la parité homme femme est une des plus importantes avancées de la constitution tunisienne. La Tunisie est considérée leader dans le monde arabe et maghrébin en ce qui concerne les droits de la femme, c'est le pays qui offre à ses femmes le plus de garanties en matière de droits<sup>35</sup>.

Concernant l'aspect écologique, la nouvelle constitution a consenti de garantir un environnement sain, équitable et viable, de préserver les droits de l'environnement et l'accessibilité de tous les citoyens à l'information environnementale et d'agir dans le moyen et le long terme dans le domaine du DD. « 80% des parties politiques tunisiens ont voté pour le principe de la constitutionnalisation des droits de l'environnement »<sup>36</sup>. Parmi les recommandations admises, on note l'institutionnalisation d'un conseil économique, social et environnemental en Tunisie, tout en défendant l'autonomie de l'enjeu écologique pour mettre en valeur la soutenabilité du développement du pays. Majdoub<sup>37</sup> (2012, p.5) souligne qu'en traitant l'environnement d'une manière humaine, ceci garantir aux générations futures la pérennité et l'existence dans un avenir « durable » et meilleur, selon les articles de la constitution 2012<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Article 46 de la nouvelle constitution tunisienne : L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et œuvre à les renforcer et à les développer. L'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme quant à l'accès à toutes les responsabilités et dans tous les domaines. L'État œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues. L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme.

Titre III : l'instance des droits de l'homme :

Article 128 : l'instance des droits de l'homme veille au respect des libertés et des droits de l'homme et œuvre à leur renforcement ; elle fait des propositions dans le sens du développement du système des droits de l'homme. Elle est impérativement consultée au sujet des projets de lois en relation avec son domaine de compétence.

Titre V : l'instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption participe aux politiques de bonne gouvernance, d'interdiction et de lutte contre la corruption. Elle assure le suivi de la mise en œuvre de ces politiques, la promotion de la culture de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption et consolide les principes de transparence, d'intégrité et de responsabilité.

<sup>36</sup>D'après French News, "Tunisie: la Constitution doit garantir un environnement sain, équilibré et viable ", Tunis, novembre 2011.

<sup>37</sup> Majdoub M. (2012) est un économiste tunisien, chargé en tant que conseiller au cabinet du ministre de l'environnement. En 2014, il est nommé secrétaire d'État à l'Environnement, en tant qu'indépendant.

<sup>38</sup> Article 12 : l'État ouvre la réalisation de la justice sociale, du développement durable, de l'équilibre entre les régions, en se référant aux indicateurs de développement et en s'appuyant sur le principe de discrimination positive.

Il ouvre également à l'exploitation rationnelle des richesses nationales.

Article 13 : les ressources nationales appartiennent au peuple tunisien. L'État exerce sa souveraineté sur ces ressources au nom du peuple. Les contrats d'investissement qui y sont relatifs sont soumis à la commission spécialisée de l'Assemblée des Représentants du Peuple. Les conventions conclues, portant sur ces ressources, sont soumises à l'Assemblée pour approbation.

Article 14 : l'État s'engage à renforcer la décentralisation et à l'appliquer sur l'ensemble du territoire national, dans le respect de l'unité de l'État.

Article 44 : le droit de l'eau est garanti. La préservation de l'eau et la rationalisation de son exploitation est un devoir de l'État et de la société.

Article 45 : l'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et la participation à la protection de l'environnement. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'éradication de la pollution de l'environnement.

D'après ces articles, on peut considérer que la préoccupation environnementale devient pour la première fois dans l'histoire du pays une préoccupation primordiale puisqu'aucune référence à la nature ou à l'environnement n'avait été admise dans la constitution tunisienne de 1959. Ajoute Boussoura (2012, p. 54), « La Tunisie a fait en sorte que les actions sociétales deviennent un axe saillant et indispensable pour légitimer les activités des entreprises auprès de leurs parties prenantes et de la société en général ».

#### **1.4 Conclusion du chapitre 1**

Ce chapitre a permis de fournir un état de l'art sur les origines du concept DD comme concept fondateur de la RSE. Nous avons conçu pour la RSE une analyse de ses différentes phases d'apparition, de spécificité et de développement. À terme, on a essayé de fournir un éclairage sur les pratiques d'une telle démarche sociétale.

Dans un contexte protéiforme, qui se développe dans le temps et dans l'espace, d'une commune à une autre et d'un territoire à un autre, l'entreprise, en collaboration avec ses parties prenantes, est le principal acteur socialement responsable. Or, cette responsabilité consentie est due à des actions locales qui provoquent un « agissement collectif ». Ceci est conditionné par la jonction des projets organisationnels (RSE) et ceux de DD, au niveau mondial et leur intégration dans les progrès régionaux.

Quoiqu'il en soit, nous aurons l'occasion de revenir dans le chapitre suivant sur les différents cadres d'analyse conceptuels et empiriques de la RSE dans le contexte méditerranéen. Nous exposons un panorama des expériences méditerranéennes en matière de la RSE, tout en tenant compte des disparités entre les rives Nord et Sud, sachant qu'un tel aspect cadre de manière appropriée la complexité de notre objet de recherche.

---

Titre 129 : l'instance du développement durable est des droits des générations futures est impérativement consulté pour les projets de lois relatifs aux questions économiques, sociales, environnementales, ainsi que pour les plans de développement. L'instance peut donner son avis sur les questions qui relèvent de son domaine de compétence.

## **Chapitre 2. Les pratiques responsables vers une durabilité écologique<sup>39</sup> pour la Méditerranée : disparités Nord/Sud**

Nous avons souligné dans le premier chapitre que le concept de RSE est un concept complexe, récemment adopté et qu'il est en train de se développer à plusieurs niveaux et dans différents contextes.

Nous nous focalisons sur le pilier environnemental, lequel représente le cœur de ce travail doctoral et, plus spécifiquement, dans le bassin méditerranéen. Cette région représente un espace riche en espèces naturelles (plus de 25000 espèces naturelles) et connaît des niveaux inégaux de développement. La Méditerranée<sup>40</sup> englobe les différents pays des espaces côtiers. Les pays bordiers sont segmentés par la « frontière » Nord/Sud qui sépare différents pays méditerranéens. Enfin, ce découpage entre les deux rives est lié à la différence de niveau de développement entre les pays. Ainsi, plusieurs critères favorisent l'existence de ces disparités dans l'espace méditerranéen, tel le différentiel au niveau démographique et socio-économique. Margat et Vallée (1999, p.1) soulignent à ce propos que : « La Méditerranée constitue l'une des rares frontières séparant dans le monde deux zones contiguës à caractéristiques démographiques opposées et à niveaux de développement contrastés ».

Généralement, on désigne par la rive Nord, les pays développés ou industrialisés et la rive Sud correspond aux pays en voie de développement ou sous-développés. Néanmoins, il convient de nuancer la fracture Nord/Sud, car des disparités internes de développement existent même au sein de la région. Ceci explique l'existence de problèmes majeurs qui sont associés à cette distinction.

Il en résulte que nous sommes face à une variété de situations et d'enjeux sociétaux, en particulier, en ce qui concerne le levier environnemental. Selon le FEM (2008), « Le bassin méditerranéen est un biotope composé de plus de 25000 espèces naturelles, les émissions de CO<sub>2</sub> vont augmenter de 55% à 119% d'ici l'an 2025, le non accès à l'eau potable de plus que de 20 millions d'habitants ; c'est un espace de contrastes à tous les niveaux ».

---

<sup>39</sup> Dans notre étude, on désigne par environnement, le milieu dans lequel on vit. Parfois, on désigne le pilier environnemental par l'écologie qui est par définition la science qui s'occupe de ce milieu environnemental. Au sens large ce sont les mesures de protections de la nature.

<sup>40</sup> La Méditerranée regroupe 23 pays répartis sur trois rives continentales dont la rive européenne contient onze pays : Royaume-Uni (Gibraltar), Espagne, France, Portugal, Italie, Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Malte, Monténégro, Albanie, Grèce ; la rive asiatique qui inclut six pays : Turquie, Chypre, Syrie, Liban, Jordanie et Israël et finalement la rive africaine qui comporte aussi six pays : Égypte, Libye, Tunisie, Algérie et Maroc.

La Méditerranée est objet de confusion en termes de définition et de délimitation d'espaces. Ainsi, la localisation géographique de la mer méditerranéenne est quelque peu exceptionnelle sachant qu'elle touche à trois continents sur cinq dans la planète à savoir l'Europe, l'Afrique et l'Asie. Comme définie par le dictionnaire français Reverso, la Méditerranée est « la mer entre l'Europe, l'Afrique et l'Asie »<sup>41</sup>. En général et par définition lexicale du mot latin « *mediterraneus* », la Méditerranée est un terme qui signifie « une mer au milieu des terres » (selon Isidore de Séville au VII<sup>e</sup> siècle). Cet espace géographique s'étend sur une superficie d'environ 2,5 millions de kilomètres carrés, il se présente comme une autoroute pour les échanges commerciaux et culturels entre les pays riverains qui l'entourent.

Partant de la spécificité du bassin méditerranéen, de l'importance des problématiques de durabilité et de responsabilité environnementale ainsi que la diversité des travaux sur ces sujets, on essaye d'exposer dans ce présent chapitre, les obstacles au développement au niveau de la Méditerranée, ainsi que les démarches prises par les différents acteurs (États, agents économiques, populations, associations et autres axes de coopération) pour surmonter ces défis majeurs et assurer une durabilité écologique pour l'ensemble la région.

Ce chapitre est réparti en trois sections : la première traite la situation écologique des pays méditerranéens et de tout facteur affectant de près ou de loin la démarche durable du pays. La deuxième explore les visions de l'avenir de cette région par les différentes parties, afin de bâtir une base solide pour la démarche responsable, au niveau de la Méditerranée et réduire au maximum la discrimination entre le Nord et le Sud dans le but d'assurer un développement universel pour toute la région. La troisième s'interroge, entre autres, sur la voie suivie en la matière et se demande si celle-ci est « unique » pour l'ensemble de la région ou « plurielle », spécifique à chaque pays. On tente d'examiner d'une manière critique la coopération entre les différents pays du pourtour méditerranéen.

## **2.1 Les tendances environnementales des pays riverains de la Méditerranée : Quelles opportunités envisagées et quels défis à surmonter ?**

La confusion des situations, des comportements et des jugements entre les acteurs économiques, sociaux et institutionnels publics et privés rendent le projet du DD au niveau de

---

<sup>41</sup> Dictionnaire français définition synonymes « Reverso ».

la protection de la nature est considérée parmi les principaux défis des pays méditerranéens. Elle est devenue de nos jours un motif majeur d'inquiétude pour les pays de la rive Nord. Cette inquiétude a gagné progressivement les pays du Sud, suite à l'adhésion et au partenariat de ces derniers avec les autres pays pionniers dans le domaine.

La région méditerranéenne est caractérisée par une situation alarmante de ses activités littorales, une forte croissance démographique, surtout dans le Sud, une forte urbanisation et un climat vulnérable pour la biodiversité. S'ajoutent à ces données socio-économiques, l'absence, le plus souvent, de projets territoriaux de développement, qui même s'ils existent, induisent un déséquilibre global des capacités de développement et se répercutent négativement sur la qualité environnementale.

### 2.1.1 Changements climatiques

La région méditerranéenne a été recensée parmi les régions les plus exposées aux risques naturels, selon le quatrième rapport du GIEC en 2007. Elle est marquée par un réchauffement climatique de près de 2°C et une hausse moyenne de la température de 3 à 4°C. Ceci véhicule les dangers liés aux problèmes de réchauffement climatique. A ce propos, les experts en climat anticipent au cours du 21<sup>ème</sup> siècle (d'après le Plan Bleu, 2008) :

- une augmentation de la température de l'air de 2,2 C° à 5,1 C° pour les pays de l'Europe du Sud et de la région méditerranéenne sur la période 2080 – 2099 par rapport à la période 1980 – 1999 (GIEC 2007, scénario A1B).
- une baisse sensible de la pluviométrie, comprise entre -4% et -27% pour les pays de l'Europe du Sud et de la région méditerranéenne (alors que les pays du Nord de l'Europe connaîtront une hausse comprise entre 0 et 16%) (GIEC 2007, scénario A1B).
- une augmentation des périodes de sécheresse suite à la fréquente augmentation de la température qui dépasserait 30°C (Giannakopoulos et *al.*, 2005). Les événements extrêmes de type vagues de chaleur, sécheresses ou inondations pourraient être plus fréquents et violents.
- une hausse du niveau de la mer qui, selon les études du Plan Bleu (2008), pourrait être de l'ordre de 35 cm d'ici la fin du siècle.

Le changement climatique aura certainement des menaces sur la biodiversité, les écosystèmes, la faune et la flore et la qualité de la vie de l'ensemble de la population. Tels que les modifications du cycle d'eau par la hausse de l'évaporation et la diminution

de la précipitation, l'accélération des phénomènes de désertification, les destructions des espèces les plus sensibles au climat<sup>42</sup>, la hausse du risque d'incendie pour les forêts<sup>43</sup>. De plus, ces manifestations climatiques peuvent avoir des impacts indésirables sur l'agriculture et la pêche (disparition de plusieurs forêts, la diminution de la productivité), de même sur la santé humaine<sup>44</sup>. Dans ce contexte, Basilico et al. (2011) présentaient une synthèse des programmes d'adaptation aux changements climatiques du littoral méditerranéen en exposant les différentes difficultés de l'attribution au changement climatique global.

### **Encadré 1 : Changement climatique et changement global : les difficultés de l'attribution**

Dans ce contexte d'interactions multiples et d'impacts croisés, l'attribution d'un impact observé à une cause donnée est une difficulté récurrente des recherches menées pour l'adaptation. Une réduction constatée localement d'une population de moules est-elle imputable au réchauffement de l'eau, à son acidification, à un polluant chimique, à une prolifération d'algues, ou plus probablement, à la combinaison de plusieurs de ces facteurs ? La notion de changement climatique comme composante d'un changement global est désormais consensuelle. Dès lors, le véritable enjeu des recherches menées sur l'adaptation au changement climatique est bien de diminuer la vulnérabilité des écosystèmes et des sociétés humaines au changement global. Réciproquement, l'amélioration de la capacité d'adaptation des milieux suppose un effort concerté pour la réduction des pressions anthropiques locales.

Source : CIRCLE-Med (2008, p.15)

Ainsi, tout au long des quatre saisons, l'état du climat en Méditerranée est souvent en situation d'incertitude. Cela met en évidence la différence du niveau de sensibilité des régions à ces changements, où on trouve de vastes zones qui présentent une grande sensibilité par rapport aux autres. Le degré de sensibilité des régions diffère selon le critère ou l'indice du changement climatique. Si l'on considère que le degré du changement climatique est différemment identifié entre les deux rives de la Méditerranée, on trouve par exemple que la tendance au réchauffement pour le Nord est moindre que celle du Sud qui pourrait subir des

<sup>42</sup> Si la température globale augmente de 2°C, plus de 20 % des espèces vont disparaître (ce qui représente environ 2 millions d'espèce), étude publiée sur <https://tpeffetdeserre.jimdo.com>.

<sup>43</sup> En effet, Parry (2000) précise que les vagues de chaleur estivales dans le l'Europe surtout l'Europe du Sud influent gravement sur l'incidence de feux de forêt (*In Plan Bleu*, 2008, p. 49).

<sup>44</sup> Takken (2006) a noté que la perturbation des systèmes écologiques complexes entraînera des effets indirects sur la santé, tels que les maladies infectieuses à vecteurs (entre autres le paludisme, le virus du Nil occidental, la fièvre de la vallée du Rift, la grippe aviaire, le chickungunya, la dengue...) (*In Gimet, Plan Bleu*, 2008, p. 56).

augmentations de température jusqu'à 9°C pour la période d'après 2070. Globalement, ces mutations climatiques affectent sûrement les systèmes de production (agriculture et pêche), les secteurs économiques (tourisme et énergie), la santé des citoyens (augmentation des maladies infectieuses) et changent d'ores et déjà l'état de l'environnement en son ensemble.

De tout ce qui précède, il ressort que la sensibilité de la Méditerranée au changement climatique est différente d'une rive à l'autre. Ainsi, de nombreuses études indiquent que la rive Sud sera plus sévèrement affectée que celle du Nord. Le climat chaud et semi-aride actuel du Sud de l'Europe devrait être encore plus sec et chaud.

### **2.1.2 Surexploitation des ressources et des milieux naturels<sup>45</sup>**

Les ressources naturelles sont menacées par l'accroissement galopant de la population, par l'industrialisation anarchique et notamment par certaines manifestations des facteurs et de phénomènes naturels.

Plusieurs problèmes liés au développement industriel et technologique entraînent diverses pollutions et nuisances, des dysfonctionnements urbains, des gaspillages de ressources rares, accélérant l'épuisement des écosystèmes, et contribuent à l'augmentation de maladies dangereuses affectant la santé des peuples. Martens (1998a) a insisté sur la création d'une modélisation mathématique intégrée qui peut estimer la causalité entre les changements climatiques, environnementaux et sociaux.

On trouve parmi les problèmes environnementaux de la Méditerranée, la forte urbanisation des milieux verts et littoraux. Ceci engendre par conséquence une pollution de l'air, une détérioration des paysages et une dégradation des zones agricoles ainsi qu'une forte pression sur les ressources en eau.

Ceci cause l'appauvrissement des centres villes, la dégradation irréversible de l'esthétique et de l'image des pays. Suite à ces défaillances, de nombreuses études approfondies et plusieurs évaluations qualitatives ont permis d'établir diverses stratégies urbaines traduites en textes de loi, en évaluations réglementaires et en mesures correctives visant une mise à niveau du pilier environnemental des régions méditerranéennes.

---

<sup>45</sup> Par référence au rapport du Plan Bleu, 2008.



Le défi est alors le soutien de précieux écosystèmes terrestres et marins du bassin, la lutte contre les nuisances du climat et la gestion durable des ressources en eau, du sol et de l'énergie renouvelable. À ce stade, il fallait garantir un niveau de conscience de ces problèmes majeurs, et c'est là qu'intervient le rôle de la responsabilité des citoyens envers la planète et donc, la RSE joue un rôle primordial pour garantir l'efficacité de la démarche vers la durabilité dans l'ensemble de la Méditerranée.

### **2.1.3 Ressources et milieux naturels**

#### **2.1.3.1 Eau**

En Méditerranée, les ressources en eau sont limitées et réparties d'une façon inégale entre ses rives (72 % au Nord contre 28% au Sud) et entre les populations de la même région. De plus, seulement dix pour cent du total des précipitations bénéficient aux pays du Sud. De ce fait, ces derniers ne garantissent même pas 1000 m<sup>3</sup> par habitant par an (Plan Bleu, 1999).

La demande en eau est en croissance continue, cette croissance est causée par l'augmentation de la demande de la rive Sud (28%) et les pays de l'Est de la Méditerranée (33%), essentiellement la Turquie et la Syrie. D'ici 2050, cette forte pression de la demande sur les ressources en eau pourraient dépasser dans certaines zones, la limite du plafond des ressources renouvelables, tel que par exemple le cas de l'Égypte.

Ces tendances se sont aggravées et l'espace méditerranéen se trouve face à une situation critiquable : vingt millions de ses habitants n'ont pas accès à l'eau potable surtout pour la région Sud-Est, affirme Allan (1998, *In Plan Bleu*, 2009, p.8), « Au Sud et à l'Est de la Méditerranée on estime à 290 millions de personnes la population des pays qui se trouveraient en situation de pénurie d'eau en 2050 ». S'ajoute à côté des problèmes de la mal répartition des ressources en eau entre les régions, les problèmes que pose le libre échange qui serait favorable au développement des exportations agricoles mais risque d'accroître les pressions sur les ressources en eau (Anac, 1999, *In Margat et Vallée*, 1999). En effet, on s'interroge sur une possibilité d'adaptation des formes du développement, tout particulièrement dans les pays du Sud, à ressources en eau rares. Ainsi, les secteurs économiques devraient se fixer des objectifs de performance d'utilisation de la ressource.

### 2.1.3.2 Energie

La demande additionnelle et irrationnelle de l'énergie, essentiellement primaire seraient multipliée à l'horizon de 2025 par 1,5 et elle pourrait de plus en plus augmenter, surtout pour les pays de Sud et de l'Est, dont elle est en 2006 à hauteur de 42 % contre 29% pour les pays du Nord.

Concernant la demande des énergies fossiles (gaz, pétrole et charbon), la croissance est spectaculaire, car elle se multiplierait éventuellement par 2,6 d'ici 2025 pour les régions de Sud et de l'Est. Cette augmentation est due à la base au développement du secteur industriel et aux nouvelles nécessités quotidiennes liées aux nouvelles technologies et au besoin fulgurant d'électricité.

Elle résulte aussi des risques sociaux et économiques issus de la hausse des consommations énergétiques des pays méditerranéens. L'émission de CO<sub>2</sub> est considérée comme l'un des problèmes environnementaux les plus inquiétant, dont l'augmentation attendue d'ici 2025 serait de plus de 50% pour les régions du Nord et plus de 100% pour celles de Sud et de l'Est. Le développement du secteur des énergies renouvelables constitue aujourd'hui une nouvelle question de gouvernance et ce, afin de passer d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies renouvelables.

Ainsi, les énergies renouvelables sont considérées comme une source supplémentaire pour enrichir le bouquet énergétique ; elles présentent de nouvelles formes de gestion de la demande d'énergie et un nouvel axe pour la lutte contre les changements climatiques (Sekrafi, 2015). Selon cet auteur, les énergies fossiles sont des sources d'augmentation de l'émission de CO<sub>2</sub> libérée dans l'atmosphère et la maîtrise de la demande garantit une diminution de ces émissions. Ainsi, l'utilisation des énergies renouvelables comme substitut aux énergies fossiles est une meilleure solution contre la pollution de gaz à effet de serre (Sekrafi, 2015).

Une relation bi-directionnelle entre la demande d'énergie et la richesse existe, donc, les nouvelles technologies permettent une utilisation consciente de l'énergie en fonction du revenu disponible. Sekrafi (2015, p. 42) a affirmé, selon la Commission Européenne (2002), que « plus le revenu par tête dans un pays est élevé, moins il demande d'énergie. L'intensité énergétique était de 302 tep au sein de l'OCDE, contre 415 en Amérique Latine, 545 en Afrique et 926 en Asie. Une intensité énergétique qui décroît en fonction de revenu par tête ».

### 2.1.3.3 Ecosystèmes marins

Bien que la mer méditerranéenne ne représente que 0,3% du volume des océans mondiaux et 0,8% de sa surface globale (PNUE/PAM, 2012), sa localisation autour des trois continents : européen, africain et asiatique, la classe parmi les surfaces maritimes les plus vulnérables en biodiversité<sup>46</sup> et les plus riches en espèces (PNUE/PAM 2009).

La Méditerranée est considérée comme une mer semi-fermée, entourée par des côtes littorales qui présentent des écosystèmes de bonne qualité et elle contient 7% de l'ensemble de la faune et de la flore. Cependant, l'intensité de la population et la forte pression des activités touristiques vont menacer la biodiversité et réduire l'importance de ces atouts.

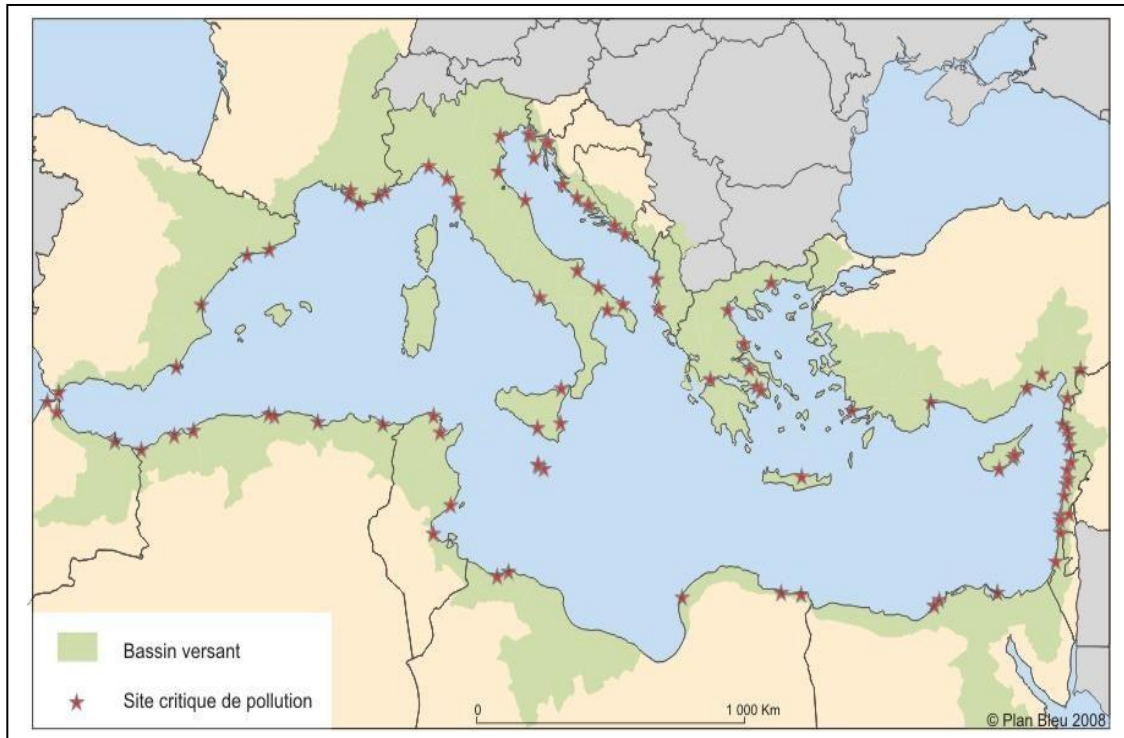
La mer méditerranéenne est ainsi affectée par la pollution des navires suite aux opérations de transactions commerciales et touristiques entre les deux rives et aux activités de pêche arbitraires et non régulières. Des inquiétudes existent quant à l'avenir des services rendus par les écosystèmes marins suite à l'émission d'alertes à ce sujet. Ces inquiétudes sont dues à la concentration des activités socioéconomiques sur le littoral ainsi qu'à un aménagement régional non équilibré surtout au détriment du Sud et de l'Est.

L'étude de Özsoy (1999) qui porte sur l'effet des changements climatiques sur les écosystèmes marins provoque l'existence des télé-connexions qui peuvent apparaître, où étant même d'origine biologique marine, auraient été entraînés vers la côte Sud et détectés la richesse marines méditerranéennes.

De même, les scientifiques soulignent un problème écologique quant à l'élévation moyenne du niveau de la mer. Selon les scénarios de changements globaux à long terme, Hansen (2007) a insisté sur la prudence totale. On parle dans ce cas de la « réticence scientifique ». En ce sens, le Plan Bleu, dans son rapport (2008, p.21) précise qu'il existe plus de 131 « points chauds » de pollution et que plus de 50% des eaux usées urbaines sont rejetés sans traitement préalable dans le Sud et l'Est. Par ce constat, la situation écologique est particulièrement critique dans cette zone géographique.

---

<sup>46</sup> Selon l'enquête de Sala et al. (2000) qui a été publiée dans le cadre du GCTE Focus 4, il semblerait que la biodiversité méditerranéenne sera affectée de manière très significative par les changements climatiques, et ce par rapport à l'évolution de la biodiversité mondiale pour l'année 2100 (d'après Plan Bleu, 2008, p. 49).

**Figure 6 : Les points chauds de pollution sur la mer méditerranéenne**

Source: PAM/MED POL, Plan Bleu (2008, p.21)

Ces perturbations du système marin ont des répercussions perverses sur la qualité de la biodiversité et la qualité du système marin. Cependant, la gravité de la situation n'est perçue que par la Méditerranée occidentale. Or, ces effets ont d'ores et déjà des conséquences sur tout l'espace méditerranéen et notamment celui de la rive Sud et Est.

#### 2.1.3.4 Ecosystèmes terrestres

L'espace méditerranéen est reconnu comme un espace naturellement mosaïque, où il existe une diversité d'espèces et de paysages terrestres extraordinaires. « Près d'un tiers de la faune méditerranéenne est endémique », ajoutent Snoussi et Boubaker (2012, p. 31).

Néanmoins, cette richesse est menacée par des événements qui pourraient l'affecter. On cite par exemple l'érosion des sols, la déforestation, la désertification, la surexploitation par la chasse et la récolte non étudiées.

Une vraie complexité existe en analysant les modes ou causes de façonnement des atouts ruraux méditerranéens. En revanche, une perspective de valorisation du patrimoine

rural méditerranéen doit être mise en place et appliquée par nécessité d'urgence.

### **2.1.3.5 Espace urbain**

Depuis une dizaine d'années, l'aire méditerranéenne a vécu une urbanisation accélérée, accompagnée par une défaillance au niveau de l'aménagement territorial, notamment pour le Sud et l'Est.

Les obstacles à une dynamique urbaine tant locale que régionale, dépendent de plusieurs facteurs décisifs, qui déterminent en amont les dispositifs de gestion des territoires. On cite parmi ces facteurs, notamment, les plans d'aménagement des villes, les choix politiques et économiques régionaux.

En outre, les changements climatiques peuvent affecter les atouts naturels du pays ainsi la gestion urbaine des villes méditerranéennes. Cette dernière dépend d'une stratégie d'aménagement territorial et d'une efficacité des plans d'action projetés des spécificités et des contrastes régionaux et locaux. C'est peut-être la raison pour laquelle la Méditerranée compte beaucoup sur les atouts de son littoral.

### **2.1.3.6 Dynamique du littoral**

La Méditerranée est caractérisée par un littoral très riche, considérablement apprécié de par le monde. Il connaît une forte concentration des activités touristiques et industrielles. La plupart des régions méditerranéennes sont connues par la spécificité de leurs espaces littoraux avec la localisation des résidences et infrastructures qui font l'image de ces régions.

Cette concentration du tourisme notamment non étudiée et ces pressions façonnent fortement les milieux naturels et affectent leurs caractéristiques. Cela est dû à la mauvaise organisation des zones touristiques et à l'irrationalité des choix d'aménagement de ces espaces. Outre les problèmes dus à la forte migration vers le littoral, on trouve le problème du rejet des déchets tenaces. Cette vague d'artificialisation des espaces littoraux a fortement modifié les caractéristiques et les atouts biologiques et naturels de régions côtières. En 2000, et selon l'étude du plan bleu (rapport 1999), il existe 70 millions d'urbains sur le littoral méditerranéen, environ 600 agglomérations côtières, les touristes dépassent 175 millions de touristes, environ 286 ports de commerce, près de 900 ports de plaisance, près de 250 établissements énergétiques, 238 usines de dessalement, plus que 110 aéroports et un grand nombre de routes à grande circulation. Et donc, une congestion est alors remarquée dans ces

zones ; celle-ci provoque des pollutions tenaces et la surexploitation des ressources naturelles. Tandis que les pays du Nord, et notamment ceux de l'Union Européenne, ont bénéficié d'aides et de subventions pour assurer le développement des régions littorales et faire face à ses dégradations ; ces initiatives de protection de la mer méditerranée et les politiques de gestion des espaces côtiers sont encore peu actives et insuffisantes au niveau du Sud et de l'Est.

Une perspective commune devrait être envisagée à l'échelle de la région pour l'ensemble des zones littorales qui aura pour objectif la protection de la mer méditerranée, réduire et même stopper ces tendances inquiétantes pour l'avenir des côtes méditerranéennes et ce, tout en dessinant et en créant des scénarios et objectifs spécifiques à chaque zone littorale. Dans ce cadre, le Plan Bleu (2008, p. 19) souligne que l'objectif commun que porte l'ensemble des pays du littoral méditerranéen pourrait freiner la forte urbanisation linéaire par exemple par l'instaurant des coupures vertes et boisées. Ainsi, ces enjeux d'anticipation pour l'avenir méditerranéen sont particulièrement cruciaux pour le littoral, qui à son tour, est considéré comme ayant un potentiel important pour l'avenir de la région. Il suffit juste de chercher des formes innovantes de tourisme « durable » et de conservation de la bonne image écologique de la région.

#### 2.1.4 Situation démographique instable

La situation démographique des régions côtières de la Méditerranée diffère d'une rive à l'autre. Concernant le Nord, le problème se pose quant à la vieillesse de la population. Pour le Sud, quant au taux élevé de croissance démographique, avec 90 millions d'habitants attendus en plus d'ici 2025. À ce propos, Margat et Vallée (1997) affirment que la population méditerranéenne va augmenter de 50% dans le prochain quart de siècle.

**Tableau 8: Evolution de la population des pays méditerranéens  
(en millions d'habitant)**

|                             | <b>1970</b> | <b>2000</b> | <b>2025</b> |
|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Pays rive Nord</b>       | 169         | 193         | 197         |
| <b>Pays rive Est et Sud</b> | 116         | 234         | 327         |
| <b>Total Méditerranée</b>   | 285         | 427         | 524         |

Source: Plan bleu (2007, p.7)

On se trouve aujourd'hui face à une difficile adéquation entre la croissance rapide d'une population et la répartition ainsi que la valorisation et la protection des ressources naturelles surtout pour les pays de Sud. D'où se pose le risque d'une mauvaise répartition et une limitation des ressources en eau et en bonnes terres. De même, cette situation alourdit la dépendance alimentaire du pays et affecte sa croissance économique et freine, voire supprime toute chance subséquente de développement du pays.

En outre, la jeunesse, qui représente un pourcentage important de la population, constitue un souci majeur pour le développement, puisqu'elle nécessite une lourde prise en charge en matière d'éducation, de formation, d'emploi et de logement. De même, l'inégalité de répartition de la population entre les régions, constitue ainsi un problème de développement qui s'ajoute à celui de la croissance démographique.

Dans ce cadre, Zoubir (1990) souligne que la donnée démographique pose à la fois le problème du développement et ouvre aussi les perspectives d'y faire face. Il note que la population exerce une véritable pression sur les ressources naturelles, sur l'emploi et en général sur les infrastructures socio-économiques. L'auteur se focalise sur l'urgence de la maîtrise de la croissance démographique au niveau de la Méditerranée. Parallèlement, la démarche vers la durabilité commence par la gestion équilibrée entre le peuplement du territoire et la maîtrise des ressources vitales pour sa survie.

Le tableau qui suit illustre la forte évolution démographique dans l'ensemble des pays du pourtour de la Méditerranée.

**Tableau 9 : Evolutions démographiques des États et villes de la Méditerranée<sup>47</sup>**

| Pays               | Population totale (1000 hab.) |               |               | Taux d'urbanisation (%) |             | Rythme de croissance de la population urbaine (%) |            |
|--------------------|-------------------------------|---------------|---------------|-------------------------|-------------|---|------------|
|                    | 1970                          | 2000          | 2025          | 2000                    | 2005        | 1970 -1990  | 1990-1995  |
| Espagne            | 34 027                        | 39815         | 40769         | 80,0                    | 80,0        | 1,2   | 0,4        |
| France             | 50569                         | 59412         | 64,77         | 62,2                    | 62,0        | 0,6   | 0,4        |
| Monaco             | 24                            | 34            | 41            | 100,0                   | 100,0       | 1,2   | 1,1        |
| Italie             | 53758                         | 57456         | 53925         | 71,6                    | 72,5        | 0,5   | -0,2       |
| Malte              | 319                           | 389           | 430           | 75,1                    | 77,4        | 0,6   | 0,6        |
| Slovénie           | 1670                          | 1965          | 2029          | 35,9                    | 43,7        | 2,0   | 0,8        |
| Croatie            | 4406                          | 4473          | 4193          | 53,0                    | 63,4        | 1,8   | 0,6        |
| Bosnie-Herzégovine | 3564                          | 3972          | 4324          | 47,3                    | 62,5        | 3,9   | -0,4       |
| Yougoslavie        | 8691                          | 10856         | 12217         | 53,6                    | 64,2        | 2,2   | 0,5        |
| Albanie            | 2184                          | 3114          | 3820          | 35,7                    | 49,1        | 3,2   | 3,5        |
| Grèce              | 8716                          | 10558         | 10393         | 59,6                    | 46,6        | 1,5   | 0,2        |
| <b>Rive Nord</b>   | <b>167928</b>                 | <b>192044</b> | <b>196318</b> | <b>66,96</b>            | <b>68,7</b> | -   | -          |
| Turquie            | 35666                         | 65627         | 87303         | 66, 37                  | 76,1        | 4,6   | 3,0        |
| Syrie              | 6277                          | 15936         | 24003         | 58,6                    | 72,0        | 4,8   | 3,6        |
| Liban              | 2177                          | 3206          | 4147          | 76,8                    | 80,1        | 2,6   | 2,6        |
| Israël             | 2935                          | 5851          | 7861          | 85,2                    | 87,3        | 2,4   | 4,8        |
| Chypre             | 615                           | 785           | 900           | 63,8                    | 77,7        | 2,8   | 1,8        |
| Egypte             | 32364                         | 66007         | 94895         | 64,4                    | 83,0        | 3,2   | 2,6        |
| Libye              | 1986                          | 6038          | 8832          | 73,7                    | 77,0        | 6,7   | 4,3        |
| Tunisie            | 5127                          | 9615          | 12892         | 58,3                    | 68,5        | 4,3   | 3,2        |
| Algérie            | 13623                         | 30332         | 42329         | 50,5                    | 61,1        | 4,4   | 3,3        |
| Maroc              | 15081                         | 285052        | 38147         | 52,8                    | 65,6        | 4,0   | 3,9        |
| <b>Rive Sud</b>    | <b>116985</b>                 | <b>235052</b> | <b>327408</b> | <b>61,9</b>             | <b>74,4</b> | -   | -          |
| <b>Ensemble</b>    | <b>284413</b>                 | <b>427096</b> | <b>323726</b> | <b>64,1</b>             | <b>72,2</b> | <b>21</b>   | <b>1,7</b> |

Source: Plan Bleu (2001, p. 6)

<sup>47</sup> Nations Unies (World Population Prospects. The 1998 Revision), Attané & Courbage (Projections démographiques des pays méditerranéens, 2000), Géopolis 1998.



En conséquence, il est nécessaire de bien ajuster la situation afin de maintenir un plan plus adapté aux situations géographiques dans la Méditerranée.

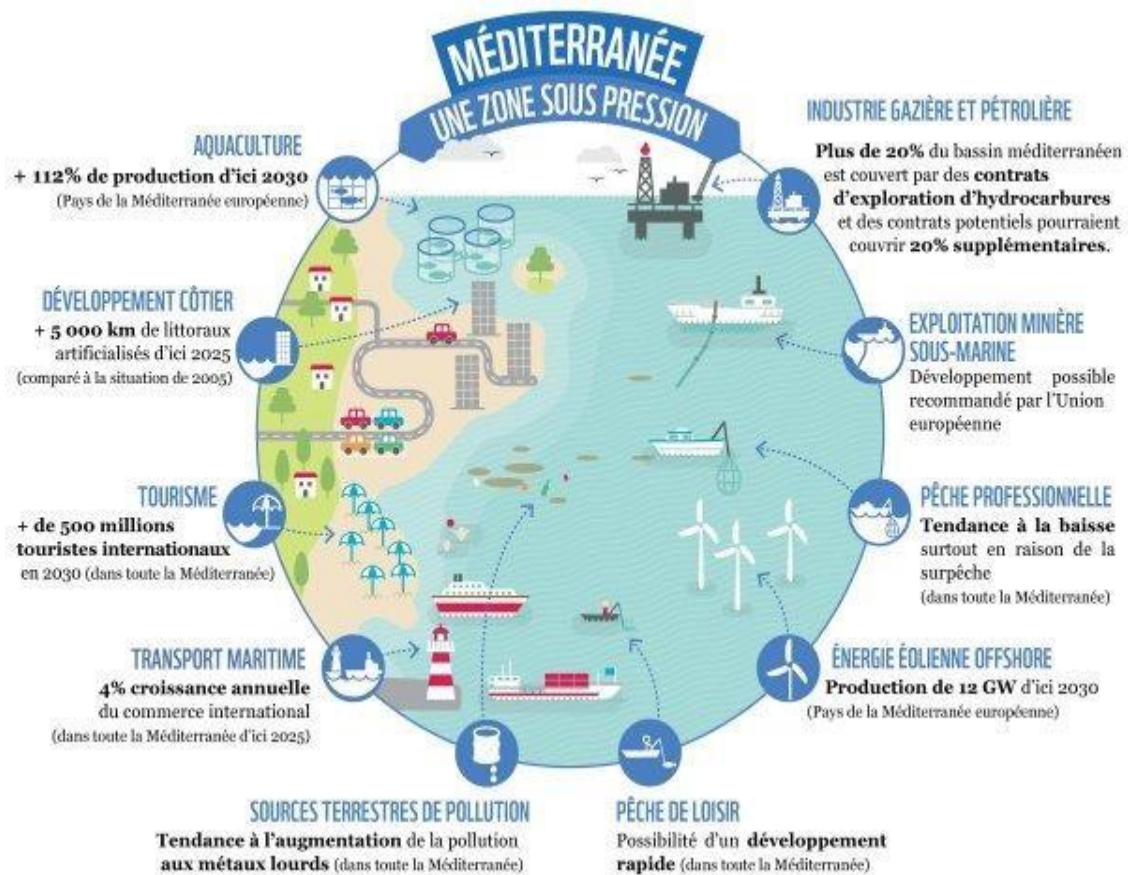
### **2.1.5 Des pollutions tenaces et généralisées**

La Méditerranée souffre et elle va très mal, et ce à cause du niveau de pollution qu'elle atteint ces dernières décennies. Elle devient victime d'un grand malaise écologique qui se traduit principalement par une pollution grave qui menace la faune et la flore. Dans ce contexte, Thomas et *al.* (2004) mentionnent que les problèmes environnementaux sont en évolution rapide, et dans des conditions pareilles, entre 15% à 37 % de toutes les espèces sauraient disparaître d'ici 2050.

La pollution résultant de l'exploitation du plateau continental, de la mer, de la terre et des écosystèmes est en général causée par l'activité humaine (déchets, transports, activités industrielles) qui a marqué l'espace en laissant des traces difficiles à identifier, à quantifier, d'où à compenser. Les particularités de la région méditerranéenne, la Méditerranée étant une mer semi fermée et bordée, caractérisée par des niveaux de développement complètement disparates, par sa richesse en biodiversité et sa position en tant que véritable carrefour d'échanges commerciaux, par sa population galopante, *etc.*, rendent beaucoup complexe la gestion des pollutions tenaces, qu'elles soient chimiques ou biologiques. Relativement à cette situation délicate, le WWF (2016) avertit que la Méditerranée, qui abrite entre 4 % et 18 % des espèces marines connues, est « sur le chemin du *burn-out* », puisqu'elle enregistre « un développement économique inédit » qui dégrade la qualité environnementale de la région et menace ses écosystèmes. Dans ce sens, la production gazière en mer pourrait être multipliée par cinq entre 2010 et 2030, estime le WWF (2015).

Comme le précise la figure suivante, la Méditerranée subit une forte pression planétaire à tous les niveaux, économique, social et écologique.

Figure 7 : Vers le doublement du trafic maritime en Méditerranée d'ici 2030



Source : WWF France, 2016

Cependant, la gravité de la pollution a eu des répercussions sur le système économique de la région, dans la mesure où la compensation du dommage subi engendre des coûts élevés. Ainsi, Smith et *al.* (2003) ont anticipé un coût supplémentaire lié au réchauffement climatique.

De même, la SMDD a noté, dans son rapport (2001, p.10), que « l'extension continue des modes de production et de consommation non durables est susceptible d'augmenter gravement les coûts de la dégradation environnementale, lesquels, selon les chiffres de la Banque Mondiale, représentent déjà entre 3 et 5 pour cent du PIB. L'environnement n'est pas à considérer comme une contrainte supplémentaire, mais comme un moteur, un atout et un incitatif ». C'est ainsi, et sur la base de ces réflexions, qu'a été adoptée la nouvelle SMDD (2016) sous l'intitulé : Investir dans la durabilité environnementale pour atteindre le développement économique et social.

Dans ce sens, Gimet (2008, p. 45) souligne que sur le plan économique, le coût du changement climatique présente une mauvaise forme d'allocation du capital « la productivité et la durée de vie des usines ou des infrastructures seront réduites par les nouvelles conditions climatiques », *In Hallegate (2007)*.

Cet état de fait introduit des situations d'incertitude et des zones de faiblesse dans le statut environnemental de la Méditerranée. D'où, une évolution dans l'attitude et la pratique des agents économiques, dans le sens du renforcement de leur responsabilité environnementale. Pour que la stratégie de la dépollution soit plus fructueuse et plus efficace, il faudrait mettre en place une infrastructure appropriée et des dispositifs législatifs plus adéquats. Dans un tel contexte de fragilité écologique croissante, causée pour une grande partie par la pollution, il devient d'adapter, avec urgence, des politiques de gestion de l'espace, des usages plus économe et optimale des ressources. À ce sujet, Giorgi et Mearns (1999) ont noté que les éléments d'incertitude particuliers aux modèles climatiques dépendent de l'échelle spatio-temporelle et des rendements des cultures. De ce fait, une nouvelle perspective de gouvernance spatiale pour la lutte contre la pollution s'avère fort indispensable.

## **2.1.6 Les secteurs clés pour le développement durable en la Méditerranée**

### **2.1.6.1 Le tourisme**

Le secteur du tourisme au niveau de la Méditerranée est considéré comme l'un des pionniers en la matière. Il occupe une place majeure dans l'économie méditerranéenne, avec 30% du tourisme mondial et 637 millions de touristes attendus en 2025, selon le comité 21 (2008, p. 18). Il représente la source clef de la croissance en tant que principal domaine d'attractivité des investissements directs étrangers (selon ANIMA, en 2006, le secteur de tourisme et restauration a occupé 75 projets directs étrangers dans la région MEDA<sup>48</sup> avec un flux de près de 7 Milliards d'euros), d'offre de postes d'emploi, surtout pour les jeunes (pour les 75 projets cités par ANIMA en 2006, 53 860 emplois ont été créés) et donc de création de la richesse. En 2006, le tourisme a présenté une part importante du PIB, tel qu'on trouve 9,5% pour le Maroc et 8,8% pour la Turquie.

---

<sup>48</sup> Pays de la région MEDA : Algérie, Autorité palestinienne, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie.

Les pays européens recevaient la plupart des touristes, soit de l'ordre de plus que 80% du total des arrivées sur la Méditerranée. Selon les études de l'OMT<sup>49</sup>, l'espace méditerranéen a accueilli, en 1970, plus de 58 millions de touristes internationaux. En 1990, ils étaient 153 millions de touristes et 228 millions en 2002. Une étude d'évolution de ce secteur en Méditerranée à l'horizon de 2025 a été lancée par le Plan Bleu (2008, p.13), qui explorait ces résultats : au total, environ 396 millions de touristes internationaux seraient attendus d'ici 2025. Pour la Turquie, environ 34 millions d'arrivées en 2025 et l'Égypte enregistra près de 24 millions de touristes en 2025. Pour le Maroc et la Tunisie, le secteur touristique devrait continuer à se développer, le Maroc étant considéré comme le géant du tourisme du Sud méditerranéen. Toutefois, des émergences marquantes pour le Liban et des reculs devraient probablement être enregistrés en Libye, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Albanie et Algérie.

Ces projections sont prévues en partant de l'hypothèse d'une stagnation de la situation actuelle ; or il est difficile de ne pas tenir compte des circonstances aléatoires qui pourraient se produire et qui affecteraient la stabilité politique, influenceraient les politiques d'aménagement territorial, les perspectives de préservation de la nature et de l'image du pays. À signaler par exemple les effets, qu'on ne peut pas ignorer, qu'ont subis les pays arabes suite à la révolution qui s'y est déroulée depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui, et les effets négatifs exercés sur tous les niveaux et pratiquement sur les flux d'arrivées des touristes. Cependant, le tourisme domestique a connu une croissance considérable en Méditerranée ces dernières années. Celui-ci pourrait atteindre 107 millions de touristes pour les régions côtières des deux rives en 2025.

Outre le climat, le niveau de vie et l'image écologique du pays, il y a d'autres facteurs qui peuvent influencer l'attractivité touristique et peuvent accentuer ou bien diminuer l'écart persistant entre le Nord et le Sud dans ce domaine, tels que la culture et le patrimoine historique spécifiques à chaque pays. Ce facteur explique l'attrait qu'exerce le patrimoine civilisationnel de certains pays méditerranéens tels que la Tunisie (Carthage), en Égypte (les Pyramides) et en France (la Tour Eiffel).

---

<sup>49</sup> Organisation Mondiale du Tourisme, OMT/ WTO, Plan Bleu (2002).

### 2.1.6.2 L'agriculture et la pêche

Le secteur agricole est le moteur de l'économie méditerranéenne. Il joue un rôle central pour la stabilité alimentaire et l'équilibre commercial, notamment dans les pays du Sud où il est considéré comme le secteur le plus créateur d'emploi. Cependant, le secteur agricole évolue dans un contexte géographique et géopolitique de plus en plus complexe et fait face à des difficultés qui rendent la situation alimentaire difficile tels que les forts changements climatiques, les crises sanitaires, la hausse des prix des produits alimentaires même de première nécessité, l'instabilité politique, *etc.*

Toutefois, et malgré ces difficultés, l'agriculture reste un enjeu actif et primordial dans l'économie de la région grâce à un climat modéré, un patrimoine riche en ressources naturelles et en biodiversité. Elle demeure une activité dominante dans les économies rurales au niveau méditerranéen essentiellement pour le Sud avec un taux de 13% du PIB contre 1% au Nord en 2002. Selon CIHEAM (2010, p.56), « l'agriculture constitue le secteur le plus structurant en termes de postes d'emploi, et occupe 20% de la population active dans les pays du Sud et de l'Est contre 5% au Nord, soit environ 40 millions d'agriculteurs et 17 millions d'exploitants dans le Sud qui occupe de son côté 70% ».

L'importance accordée à l'agriculture dans la plupart des régions méditerranéennes, nécessite une stratégie structurelle de développement pour cette activité afin de surmonter les défis auxquels elle est confrontée tels que les problèmes d'insécurité et d'indépendance alimentaire, causés par le taux élevé de la croissance démographique, le niveau de la pollution ainsi que la fragilité du système économique dans certains pays du Sud et de l'Est (stratégie d'exportation de pétrole depuis 1970). En s'appuyant sur les scénarios possibles des pays du pourtour du bassin méditerranéen, Giannakopoulos et *al.* (2005) ont prévu des changements dans les rendements des cultures agricoles au niveau de ces pays pour le moyen et le long terme.

Dans ce cadre, Rastoin et Cheriet (2010, p.4) postulent que les pays de Sud et de l'Est se trouvent, à l'exception de la Turquie, dans une situation de déficit commercial, avec un taux de 50% d'importation des produits alimentaires. Les pays du Sud les plus vulnérables et les plus fragiles confrontés à ces problèmes sont ceux qui ne disposent pas d'une rente pétrolière afin de couvrir les coûts d'importation et de production alimentaire, et donc d'assurer un équilibre au niveau du budget et de la balance commerciale, comme c'est le cas du Liban et du Maroc.

L'option en faveur d'un développement régional en Méditerranée aura de profondes répercussions dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. La période est donc cruciale pour accompagner un processus de libéralisation des échanges entre les deux rives assurant ainsi une position avantageuse des filières agricoles méditerranéennes dans les marchés internationaux et donc un développement rural de l'ensemble du bassin.

Parallèlement à l'agriculture, le secteur de la pêche en Méditerranée est considéré comme l'un des secteurs les plus actifs du bassin méditerranéen ; d'après CIHEAM (2010, p. 96), « les produits de la pêche des pays de la région méditerranée et de la mer Noire représentaient un peu moins de 6 millions de tonnes en 2007, soit 4% de la production mondiale, avec 125 000 bateaux de pêche ». L'emplacement géographique de la mer méditerranéenne est une composante fiable qui assure l'activité agricole méditerranéenne, confirme Sacchi (2011, p. 8 et 9) : « D'un volume de 3,7 millions de km<sup>2</sup>, la mer méditerranéenne s'étend sur une superficie de 2,5 millions de km<sup>2</sup> avec une profondeur moyenne de 1500 m, qui peut atteindre plus de 5000 m en certains endroits, avec 69 fleuves se jettent dans la Méditerranée ». Relativement à la classification de la pêche établie par la FAO (Nédélec et Prado, 1990), on constate près de cinquante techniques de pêche qui sont appliquées avec de nouvelles potentialités sur les côtes de la Méditerranée.

La production est divisée en deux types, soit la pêche artisanale, soit la pêche industrielle. Cette dernière est généralement destinée à des productions de masse importante en direction des marchés internationaux. Ceci implique la nécessité de promouvoir cette activité en recourant à des moyens de production et de transformation développés et donc à des énormes investissements selon le mode de gestion du secteur (il s'agit parfois de flottilles semi-industrielles agissant selon la demande des marchés).

Chaque pays, selon les variétés des caractéristiques de ces états des pêcheries, dispose de réglementations pour bien organiser et cadrer l'exploitation des ressources aquatiques et lutter contre leur épuisement, tout en ajustant les capacités de production et d'exploitation des stocks et des potentialités des écosystèmes littoraux.

Selon les caractéristiques écologiques des systèmes maritimes méditerranéens, des programmes sur la durabilité des activités du secteur de la pêche sont envisagés. Ainsi, malgré l'importance de la production de la pêche en Méditerranée, on trouve des pays qui se trouvent dans des situations de dépendance pour les produits aquatiques. Sacchi (2011, p. 47), affirme

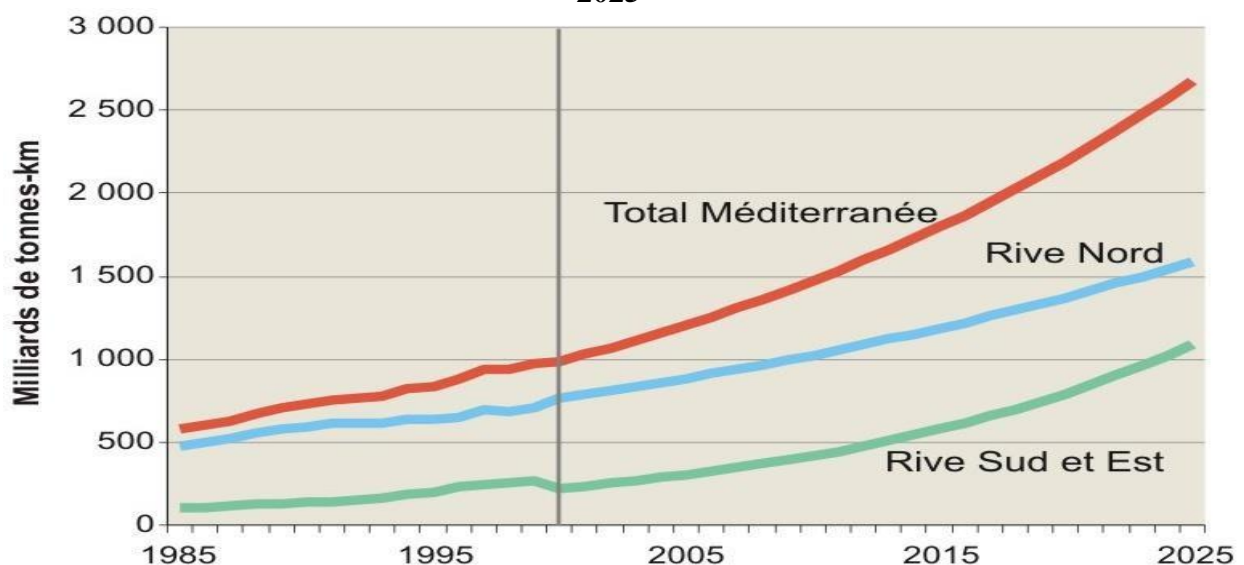
« Actuellement, la production de la pêche et de l'aquaculture ne couvre que 70 % des besoins alimentaires en produits aquatiques des populations des pays riverains de la Méditerranée ». Concernant ce secteur, et d'après Sacchi (2011, p. 40), il contribuait à la création de l'emploi pour un taux de 0,5% de la totalité de la population active et un chiffre d'affaires de plus de 7 milliards de dollars avec, en moyenne, une valeur ajoutée inférieure à 1% du PIB du pays.

### 2.1.6.3 Le secteur du transport

Avoir un système de transport méditerranéen fiable, efficace et sécurisé représente un défi pour l'ensemble des pays de la Méditerranée. La mise en place d'un réseau de transport sûr pour assurer les échanges entre les rives et les relations entre les personnes nécessite une certaine harmonisation. La Méditerranée souligne une croissance au niveau des trafics maritimes (4% par an), au niveau des déplacements routiers (de 4,9% par an pour les passagers et de 3,8% pour les marchandises) et au niveau du transport aérien (de 7,3% par an).

Dans ce cadre, des mesures ont été adoptées pour lutter contre les nuisances générées par le secteur des transports, par exemple et selon les études du plan Bleu en 2008, ce secteur est à l'origine d'un tiers des émissions de CO<sub>2</sub> dans la rive Nord ; de plus il génère des coûts très élevés pour la congestion routière en Europe qui s'élève à 16% par an, soit 14 milliards pour la France. Ainsi, il est à noter que le transport a des effets sur l'économie et l'atmosphère, mais aussi, sur les ressources naturelles.

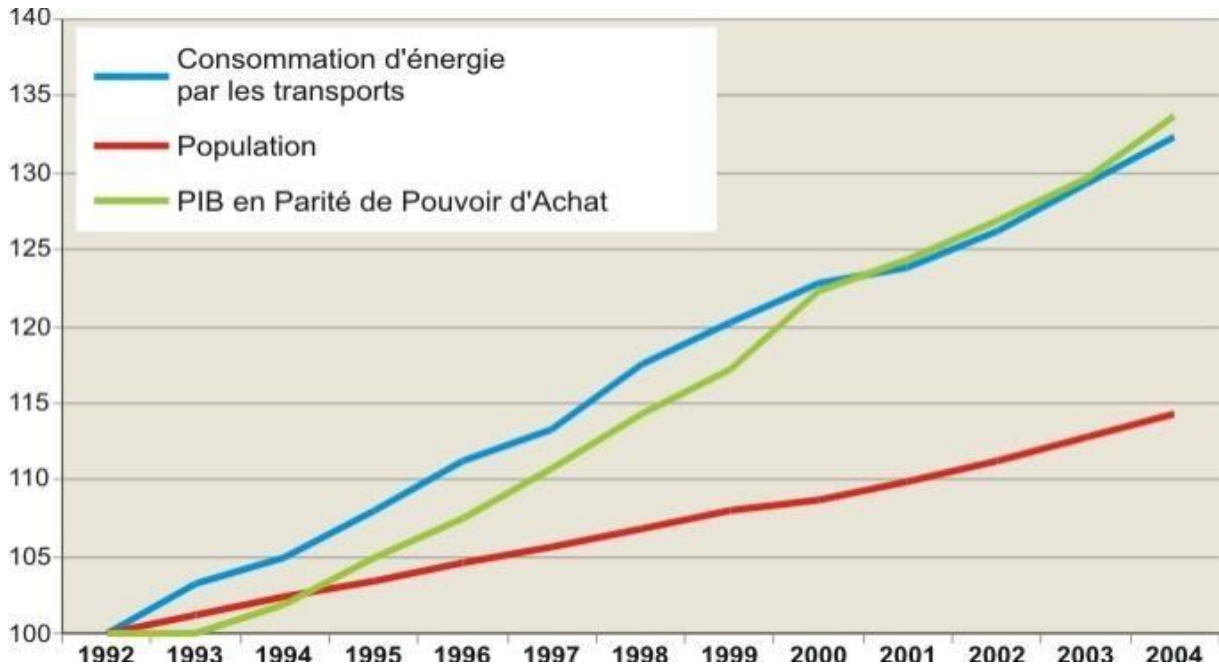
**Figure 8: Trafic fret (routier, aérien et ferroviaire) : Evolution et scénario tendanciel à 2025**



Source : CEMT, Ministères des transports, instituts statistiques nationaux, prospective Plan Bleu (2008, p.13)

D'après ce graphique, la Méditerranée se trouve de plus en plus confrontée à des difficultés au niveau des ressources énergétiques, celles-ci résultant de la progression de la consommation des énergies par le secteur du transport, ce qui rend la situation davantage plus complexe.

**Figure 9: Evolution de la consommation énergétique des transports, de la population et du PIB de l'ensemble des pays méditerranéens (base 100 en 1992)**



Source : Banque Mondiale, Observatoire Méditerranéen de l'Énergie, World Development Indicators 2007 (*In Plan Bleu*, 2008, p. 13)

En se basant sur ce graphique, il est bien remarquable, comme l'affirme Sekrafi (2015), que l'évolution rapide de la consommation d'énergie vient en parallèle avec l'évolution du PIB (en PPA). Cette situation explique bien l'état critique du secteur énergétique méditerranéen.

#### 2.1.6.4 L'industrie

L'industrialisation en Méditerranée fait l'objet de nombreuses études inspirées par des approches et logiques économiques différentes. Ce secteur a vécu des situations de crise, de croissance, de maturité et parfois d'échecs. Une importance stratégique industrielle a été mise en pratique par les pays de la rive Nord. Concernant les pays de Sud, les conditions sont plus favorables (faibles coûts de la main-d'œuvre et localisation des usines près des ports et des aéroports). Il est à noter que l'activité industrielle est bien dynamique dans la région



méditerranéenne et cela, suite à la mise en place des nouvelles technologies organisationnelles qui favorisent l'échange entre les régions côtières. Elle a connu un essor au niveau de la production mécanique et d'aluminium dans la côte provençale, du textile en Tunisie et en Italie. La libération des échanges entre les pays du pourtour méditerranéen est souhaitable, elle jouerait un rôle primordial dans le développement du secteur industriel et créerait une diversification des activités industrielles profitables aux différents pays situés sur les deux rives.

Ainsi, la Méditerranée est caractérisée par un environnement souple et bien structuré, qui s'adapte aux différentes situations et opportunités entrepreneuriales. Cela constitue un atout pour les agents économiques, particulièrement dans le domaine industriel. Toutefois, l'importance de ce secteur dans l'économie méditerranéenne ne devrait pas occulter pour autant les effets néfastes des déchets industriels (chimiques et organiques) qu'entraînent les activités industrielles en général sur la biodiversité et sur la santé humaine. C'est ce qui explique la mise en place de réglementations et de lois pour faire face à ces nuisances et réduire leurs nocivités sur l'environnement de la région.

La gravité du problème environnemental vient s'ajouter aux autres difficultés telles que la complexité d'articulation entre les rives bordant la Méditerranée et les problèmes liés à la migration de la main-d'œuvre. C'est dans cet ordre d'idées que la mise en place d'un plan exceptionnel de développement économique à l'échelle méditerranéenne, prenant en compte, la variété des activités économiques, ainsi la localisation et les orientations stratégiques en direction des territoires, est une nécessité.

## **2.2 Les perspectives du cadre méditerranéen pour une prospérité écologique partagée**

L'avenir des régions du bassin méditerranéen a fait l'objet de multiples conférences<sup>50</sup> internationales et des multiples travaux (Agenda 21, convention de Barcelone, *etc.*) destinés à la recherche d'une stratégie de DD pouvant unir les pays de la région et sauvegarder leurs atouts et leurs richesses naturelles. La mise en œuvre d'un projet de DD nécessite d'étudier les risques majeurs auxquels sont confrontés les pays de la région, les seuils de détérioration des ressources naturelles, les préférences des générations futures, les acquis en matière de progrès technologique et la conception voire la gestion d'un nouveau processus de développement.

---

<sup>50</sup> Parmi les dernières conférences, on cite le COP 21 qui a eu lieu à Paris (France) en 2015 et le « COP 22 » qui a eu lieu à Marrakech (Maroc) en 2016.

D’où la nécessité de procéder à un recueil exhaustif des données économiques, sociales, environnementales et institutionnelles de la région, de dégager les divergences et les convergences entre les pays riverains de la Méditerranée et d’évaluer leurs impacts sur le développement de la région.

Ces outils d’analyse serviraient à mesurer le poids économique des secteurs d’activité, d’une part, et à évaluer leurs impacts financiers, écologiques et éthiques, d’autre part, afin de déterminer les enjeux des entreprises qui vont être influencés par les décisions et les comportements des acteurs institutionnels et gouvernementaux.

À cette fin, et pour aboutir à une saine gestion des ressources naturelles et à la préservation des écosystèmes, peut-on impliquer, de manière efficace, l’ensemble des entreprises à l’échelle méditerranéenne dans le cadre d’une durabilité écologique régionale et ce, en mettant en place une logistique fiable, des instruments institutionnels adéquats ?

L’objectif recherché serait de créer les conditions d’un dialogue cohérent où chaque partie parlerait un langage identique « développement universel » et, en même temps, spécifique à chaque région « développement régional », afin de parvenir au final à une vision commune « développement durable » pour toute la Méditerranée.

### **2.2.1 Le plan d’action pour la Méditerranée (PAM) : les actions pour protéger l’espace méditerranéen**

Le PAM a été initiée en 1975 sous l’égide du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE), il a regroupé seize pays méditerranéens. Le PAM est considéré comme le premier plan lancé dans le cadre du plan environnemental méditerranéen et ce, par le programme des mers régionales du Programme des Nations-Unies. Parmi ces objectifs majeurs, on cite la lutte contre la pollution du littoral méditerranéen.

Cette démarche démontre que les pays du pourtour de la Méditerranée ont pris conscience de ce que l’environnement est un bien commun et que sa protection nécessite l’adoption de règles communes. La « Déclaration de Paris » lors de la 17ème réunion des parties contractantes à Barcelone dans le cadre de la protection du milieu marin de la Méditerranée(2012), indique le caractère novateur du Plan d’Action pour la Méditerranée<sup>51</sup> :

---

<sup>51</sup> Le Plan d’Action pour la Méditerranée, 8 au 10 Février 2012, France, [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) (consulté le 15/08/2014).

- Première convention internationale à avoir associé les représentants de la société civile,
- Première enceinte à avoir inscrit le DD dans son mandat,
- Et première convention internationale à disposer de protocoles juridiquement contraignants pour la protection des milieux marins et côtiers.

Pour ces motifs, le PAM constitue la première convention de mer régionale qui accorde une importance primordiale aux enjeux de DD. En 2005, le PAM a opté pour une démarche méditerranéenne de DD. Quelques années plus tard, en 2008, il a fait signer aux États membres un protocole sur la gestion intégrée des zones côtières. C'est le premier instrument juridiquement contraignant abordant le problème de durabilité dans la région méditerranéenne.

À l'origine, les actions du PAM se résument en trois axes, le premier institutionnel lié à la convention de Barcelone, le deuxième est scientifique lié au programme de surveillance continue et de recherche en matière de pollution de la mer (MED POL) et le dernier est socio-économique dirigé vers les nécessités environnementales de l'ensemble des pays riverains.

### **2.2.2 La Convention de Barcelone : La Convention pour la protection de la Mer méditerranéenne contre la pollution**

La convention a été lancée le 16 février 1976 par la conférence plénipotentiaire pour la protection de la mer régionale, elle a été adoptée officiellement à Barcelone. Elle est entrée en vigueur deux ans plus tard de la date du lancement où elle a été amendée en 1995 par de nombreux protocoles. Suite à cette convention, les parties signataires s'engagent de protéger et d'améliorer le milieu marin de la Méditerranée et de diminuer et combattre toute forme de pollution.

Cette convention impose à ses membres de prendre une large attention à différentes formes de pollution en particulier la pollution d'origine terrestre et la pollution de la mer. Dans cette optique, la Convention de Barcelone cherche à faire coopérer toutes les régions du pourtour méditerranéen dans le but commun de réduire et éliminer les dommages qui affectent le bien commun entre ces parties à savoir l'environnement.

Les principaux objectifs de la convention sont : l'intégration de l'environnement dans le développement économique et social, la maîtrise de la pollution afin d'assurer une gestion durable des ressources naturelles marines et côtières de la Méditerranée, la protection du patrimoine écologique et culturel, la consolidation de l'association et la solidarité entre les pays riverains de la Méditerranée, et ceux pour but de contribuer à l'amélioration de l'image et de la qualité de vie de toute la région.

À côté de son primordial objectif qui porte sur la prévention, la conservation et la restauration du littoral de la Méditerranée, la Convention de Barcelone traite aussi la surveillance de la biodiversité et des écosystèmes dans cette zone, tout en encourageant la mise en place des plans régionaux et nationaux contribuant à ce but primordial.

En effet, les principales modifications qui ont lieu en 1995 concernent le prolongement du champ géographique objet d'exercice de la convention, l'application du principe de précaution et du « pollueur-payeur », la mise en place des études d'impact, la préservation de la biodiversité, le combat contre la pollution produite par les mouvements transfrontières de déchets lourds et la disposition de l'information par le public ainsi que leur participation dans le projet.

En cas de situation critique génératrice de pollution ou bien concernant l'application de la convention, cette dernière prévoit des mécanismes de solution et d'arbitrage entre les parties, ainsi la mise en place d'un système des informations et de règlement en matière environnementale. Ces travaux et fonctions de la convention de Barcelone étaient assurés par l'intervention du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

### **2.2.3 Le Plan Bleu : Centre d'étude systémique, prospective et observatoire du bassin méditerranéen<sup>52</sup>**

Dès 1977, le Plan Bleu était chargé de favoriser la coopération entre les pays riverains de la Méditerranée dans le cadre de la démarche soutenable qui concilie l'économique, le social et l'environnemental. Le Plan Bleu procède à l'évaluation de la situation et à l'examen des opportunités afin de proposer des solutions. En 1979, le Plan Bleu est implanté en France dans les Alpes-Maritimes à Sophia Antipolis sous le nom de « Centre d'activités régionales » du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et du Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM).

---

<sup>52</sup> Cette partie s'est inspirée des travaux des rapports du Plan Bleu, Sophia Antipolis, France.

En 1989, est publié en cinq langues son premier rapport intitulé comme suit : « Le Plan Bleu : Avenir du bassin méditerranéen ». Depuis plus de 30 ans, le Plan Bleu s'est chargé de fournir l'information afin d'avertir les acteurs économiques, sociaux et gouvernementaux des risques qui menacent l'environnement et le développement en Méditerranée.

Le DD, selon le Plan Bleu, est un développement qui doit être, en premier lieu, écologiquement viable, économiquement fiable et socialement équitable afin de satisfaire les besoins des générations présentes et futures. Le Plan Bleu identifie les incohérences entre la situation environnementale qui ne cesse de se dégrader et de gêner les démarches de développement mises en œuvre par la région méditerranéenne.

Au ce sujet, il cherche à corriger les situations par l'adoption de scénarios qui conçoivent des avènements et servent à alerter les acteurs et les décideurs sur les dangers environnementaux. Le Plan Bleu indique sa vocation à l'échelle internationale dans un cadre de coopération régionale, en tant que Centre d'Activités Régionales du PAM, établi par le PNUE et fonctionnant avec un statut d'association de droit français. Il est à la disposition de l'ensemble des pays méditerranéens et de la Communauté européenne. Tous les deux ans et à l'occasion de la réunion de la Convention de Barcelone et des parties membres, le Plan Bleu procède à des évaluations et des orientations de ses plans d'actions. Parmi ses missions, la production de l'information et de la connaissance, dont il doit assurer un cheminement d'observation de l'environnement et du DD en Méditerranée.

D'après son rapport (2008, p.62), les activités du Plan Bleu se présentent ainsi :

- 1) Identifier, collecter et traiter, en continu, les informations environnementales ainsi qu'économiques et sociales, utiles aux différents acteurs et décideurs,
- 2) Evaluer les interactions entre environnement et développement économique et social pour mesurer les progrès vers le DD,
- 3) Conduire des analyses et des études prospectives pour aider à construire des visions d'avenir et conforter la décision,
- 4) Diffuser et communiquer les produits et résultats selon une formulation adaptée aux publics visés.

Le Plan Bleu innove et propose une nouvelle approche, peu utilisée auparavant (Grenon 1992), et ce, pour proposer des scénarios d'exploitation destinés à participer à l'aménagement des régions riveraines de la Méditerranée, « Malgré, ou par ce que les incertitudes sont aujourd'hui croissantes, la méthode des scénarios nous semble plus nécessaire que jamais », d'après le rapport Plan Bleu (2008, p.8).

Les scénarios du Plan Bleu représentent une somme de réflexions, à moyen et long terme (2000-2025), quant à l'avenir de la Méditerranée et sur le rapport entre les trois volets du DD. Toutefois, l'enjeu développement/environnement reste le domaine central de ces scénarios globaux et régionaux. Grâce à ces scénarios, on esquisse des possibilités d'action pour l'avenir des pays du pourtour méditerranéen pour l'horizon 2000 jusqu'au 2025.

Afin de réaliser ces projets, destinés à régulariser la situation de l'environnement de la Méditerranée, il faut tenir compte des différentes échelles, des changements de situations, des dispositifs des institutions mis en vigueur, des aides pratiques allouées aux décideurs régionaux pour simplifier la prise de décision nationale.

#### **2.2.4 Le Programme pour l'Environnement dans la Méditerranée (PEM) : projet pilote pour la gestion environnementale des zones côtières de la Méditerranée**

Afin de soutenir le projet de DD pour la région méditerranéenne, la Banque Mondiale et la Banque Européenne ont organisé en 1988 le Programme pour l'Environnement dans la Méditerranée (PEM). Suite à cet engagement, les deux banques comptent offrir des financements de projets en matière de DD et répondre aux besoins des États méditerranéens en matière d'analyse des institutions relatifs à l'environnement. Cette initiative a apporté une contribution positive aux efforts d'amélioration du niveau du développement et de modernisation des pays de la Méditerranée. Le PEM a eu un impact positif sur la croissance économique de la zone Sud-Est et il a favorisé le développement à l'intérieur de la société civile, contribuant même au développement de valeurs partagées (Commission Européenne, 2002, p.6). Il s'agissait, en fait, de renforcer le soutien gouvernemental qui présente des activités en faveur de l'environnement du milieu méditerranéen.

Le PEM comporte trois phases d'actions, cité par Kebir (1996)<sup>53</sup> :

- La première phase consista à identifier et à établir le diagnostic des problèmes environnementaux (nature, causes, ampleur) sur la base d'études approfondies couvrant plusieurs domaines (technique, économique, financier). À noter que les résultats obtenus par des travaux effectués dans le cadre du PAM furent utilisés lors des recherches.
- La deuxième phase a eu pour objectif d'identifier et de préparer des projets d'investissement et des mesures spécifiques tout en soutenant des actions de renforcement institutionnel et, ce en fonction des priorités définies lors de la première phase, telles que la gestion intégrée des ressources en eau, la gestion des déchets solides et dangereux, la prévention et la lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures et les substances chimiques et gestion de la zone littorale. L'élément central de cette phase est le METAP (programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen).
- La troisième phase a vu la mise en œuvre (niveau régional et/ou national) des projets et autres mesures préparés lors de la deuxième phase. Les Banques ont pris en charge la collecte de financement et l'exécution des projets de développement et des politiques environnementales prises en question. Vu la nécessité d'agir rapidement, la troisième partie a chevauché la deuxième.

Les pays qui ont adopté le PEM sont au nombre de 18 : Espagne, France, Monaco, Italie, Malte, Yougoslavie, Albanie, Grèce, Chypre, Turquie, République arabe syrienne, Liban, Israël, Egypte, Lybie, Tunisie, Algérie et Maroc.

### **2.2.5 La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) : aide pour le développement durable en Méditerranée**

La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), créée en 1996, est une requête de dialogue et des initiatives pour indiquer la stratégie méditerranéenne de développement durable. Elle constitue un organe consultatif du PAM. Les membres qui composent la CMDD sont les représentants de la société civile des pays signataires dont 22 experts nommés par les États riverains et la communauté européenne. Dès sa création, les travaux de la CMDD s'articulent autour de huit axes, à savoir : la gestion durable des régions côtières, la gestion de la demande en eau, les indicateurs pour le développement durable en Méditerranée, le tourisme en Méditerranée, l'industrie et l'environnement, la sensibilisation et

---

<sup>53</sup> Académie Internationale de l'Environnement, Genève, Suisse, <http://base.d-p-h.info> (consulté le 07/09/2014).

l'information, le libre-échange et l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen, la gestion urbaine et le développement durable.

Les tâches de la CMDD sont prises en charge par les experts du groupe de travail cité ci-dessus ainsi que par le PAM et le Plan Bleu. Les travaux futurs de la CMDD traiteront les modèles de coopération et de gouvernance locale, régionale et nationale pour soutenir la démarche responsable dans l'ensemble de la Méditerranée.

### **2.2.6 La Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) : un encadrement stratégique pour la durabilité sociétale en Méditerranée<sup>54</sup>**

C'est récemment que les gouvernances ainsi que les populations méditerranéennes découvrent qu'il est aussi dangereux qu'impossible d'exploiter les ressources naturelles, de contrefaire le littoral et de développer l'industrie, en l'absence d'un programme de planification convenable à la situation étudiée, d'un cadre d'élimination des inégalités Nord-Sud et d'un plan de réformes des institutions. En effet, beaucoup d'initiatives environnementales ont été lancées, à l'atténuation des atouts du littoral et aux aspects sociétaux. En l'absence d'un programme de planification adapté, susceptible de réduire les inégalités Nord-Sud, la démarche DD et RSE au niveau de la région méditerranéenne est considérée comme un exercice difficile, distinctement adopté par les différentes institutions.

En 2001 et lors de la 12<sup>ème</sup> réunion de la Convention de Barcelone, les pays méditerranéens, membres contractants, ont proposé une « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable ». Ce projet a été lancé par le PAM et la CMDD en 2005. La coordination technique et la rédaction de cette stratégie est à la base de la mission du Plan Bleu, sous la direction du PAM. « La SMDD s'est basée sur les orientations et les documentations qui ont été élaborées dans le cadre de la CMDD et le PAM, ainsi que d'autres réseaux de coopérations méditerranéennes »<sup>55</sup>.

La SMDD est une stratégie « type » puisqu'elle incite à intégrer les pays riverains de la Méditerranée dans un processus de développement durable afin de garantir la paix, l'équilibre et la compétitivité pour tous les volets, tout en tenant compte des défaillances, des dangers ainsi que des éventualités et opportunités qui caractérisent l'ensemble de la région.

---

<sup>54</sup> Cette partie est inspirée des travaux de la SMDD (2001).

<sup>55</sup> Lors de la deuxième réunion de la Convention de Barcelone à Monaco: SMDD : un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée », Novembre 2001.



En particulier, l'objectif de la présente stratégie est de diminuer l'écart entre les pays développés et les pays en voie de développement côtiers de la Méditerranée. De ce fait, la stratégie invite l'Union Européenne et les pays développés de la rive Nord de s'engager pour des politiques d'aide et de coopération avec ceux de la rive Sud, afin d'assurer le co-développement « global » de l'ensemble de la région.

Cette Stratégie méditerranéenne considère que le développement doit être global et universel, et donc la durabilité doit se bâtir sur l'interdépendance de trois enjeux ; économique, social et écologique. En Méditerranée, l'environnement, est considéré comme le pilier « primordial » pour assurer un développement soutenable. En effet, est-il non seulement vital mais de plus en plus urgent d'accélérer nos actions correctives vers un aménagement écologique. Dans ce but, il est indispensable de créer une perspective de protection environnementale et d'appliquer les directives de la SMDD. Cette dernière s'articule autour de quatre objectifs et de sept domaines d'action prioritaires, à savoir<sup>56</sup> :

- La promotion du développement économique et de la mise en valeur des atouts méditerranéens : la stratégie vise à améliorer la croissance économique tout en respectant l'environnement naturel et à aboutir à un système d'équilibre entre les besoins des populations et les ressources existantes. Pour atteindre cet objectif, il faut étudier et fixer les initiatives régionales et nationales (financement international et aide publique) qui servent les pays de Nord ainsi que de Sud, et emprunter les initiatives d'innovation, les nouvelles compétences tout en considérant les circonstances et opportunité régionales.
- Assurer la cohésion sociale et renforcer les identités culturelles : le développement humain et l'évolution des capacités des populations constituent une nécessité capitale. L'aménagement environnemental, la prospérité économique et l'équité sociale ne pourront être obtenus tant que le taux d'alphabétisation demeure critique. Il est aussi fondamental de soutenir l'égalité entre les sexes, d'inciter à intégrer les femmes dans tous les domaines de vie sociétale, de promouvoir la mise à niveau du milieu rural et de planifier un développement régional et urbain durable.
- Développer les modes de production et de consommation et assurer une bonne gestion du patrimoine naturel : ainsi, la progression économique ne doit pas être accompagnée par une dégradation et une surexploitation des ressources naturelles, il faut en conséquence séparer ou

---

<sup>56</sup> D'après le rapport de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable, 2<sup>ème</sup> réunion de la Convention de Barcelone, Monaco, Novembre 2001.

« découpler » la croissance économique et la pression sur l'environnement. Pour ce faire, il est indispensable de recourir à une méthode d'évaluation et de contrôle « durables ». À ce niveau, l'étude de l'information et le recours à des formations sont assez importants pour améliorer la culture de prévention et non celle d'urgence pour assurer la protection environnementale.

➤ Améliorer la gouvernance à l'échelle locale, nationale et régionale : En effet, le rôle d'une gouvernance efficace et la participation active des divers partenaires économiques et sociaux représentent une nécessité pour atteindre les objectifs attendus. Dans ce cadre, réunir les efforts à l'échelle régionale ainsi que nationale vise à approuver une meilleure gouvernance, un développement régional participatif, une contribution de la société civile, des associations et organisations non gouvernementales, ainsi que des acteurs du secteur privé.

Dans cette optique, on note les sept domaines d'activités prioritaires dans lesquels la SMDD cherche à progresser, à savoir : la gestion intégrée des ressources et des demandes en eau ; la gestion rationnelle de l'énergie, le développement des sources d'énergie renouvelables; la gestion appropriée des transports pour assurer la mobilité durable; le tourisme durable, le secteur économique porteur; l'agriculture et le développement rural; le développement urbain durable et la gestion durable de la mer, du littoral et des ressources marines.

Suite à cette étude exploratoire, il est incontestable de conclure que les régions méditerranéennes se trouvent aujourd'hui devant une alternative composée de plusieurs choix pour assurer leur avenir durable : le premier terme de l'alternative est l'acceptation du laissez-faire en augmentant les tendances actuelles ; paradoxalement, le deuxième terme concerne la pratique effective de la stratégie du DD. Il s'agit d'un schéma volontariste qui suit l'étape de l'élaboration d'un scénario « souhaitable » qui devrait se baser sur un projet mobilisateur qui vise à valoriser les éventualités du pays et garantir l'insertion de son environnement géoéconomique et géopolitique.

### **2.3 Le développement responsable et l'environnement équitable en Méditerranée : Une voie unique ou plurielle ?**

Etant donné que nous portons une attention particulière concernant la définition, la plus rigoureuse possible, du concept DD au niveau de la Méditerranée, on admet la définition qui souligne que le DD est un véritable défi à surmonter par les pays méditerranéens afin de garder et améliorer les atouts et les avantages qui font leur richesse.

L'adoption d'une démarche responsable et durable par les organisations de ces pays favorise l'émergence d'une culture entrepreneuriale nouvelle où la création de la richesse va de pair avec le respect de l'Homme et la Nature.

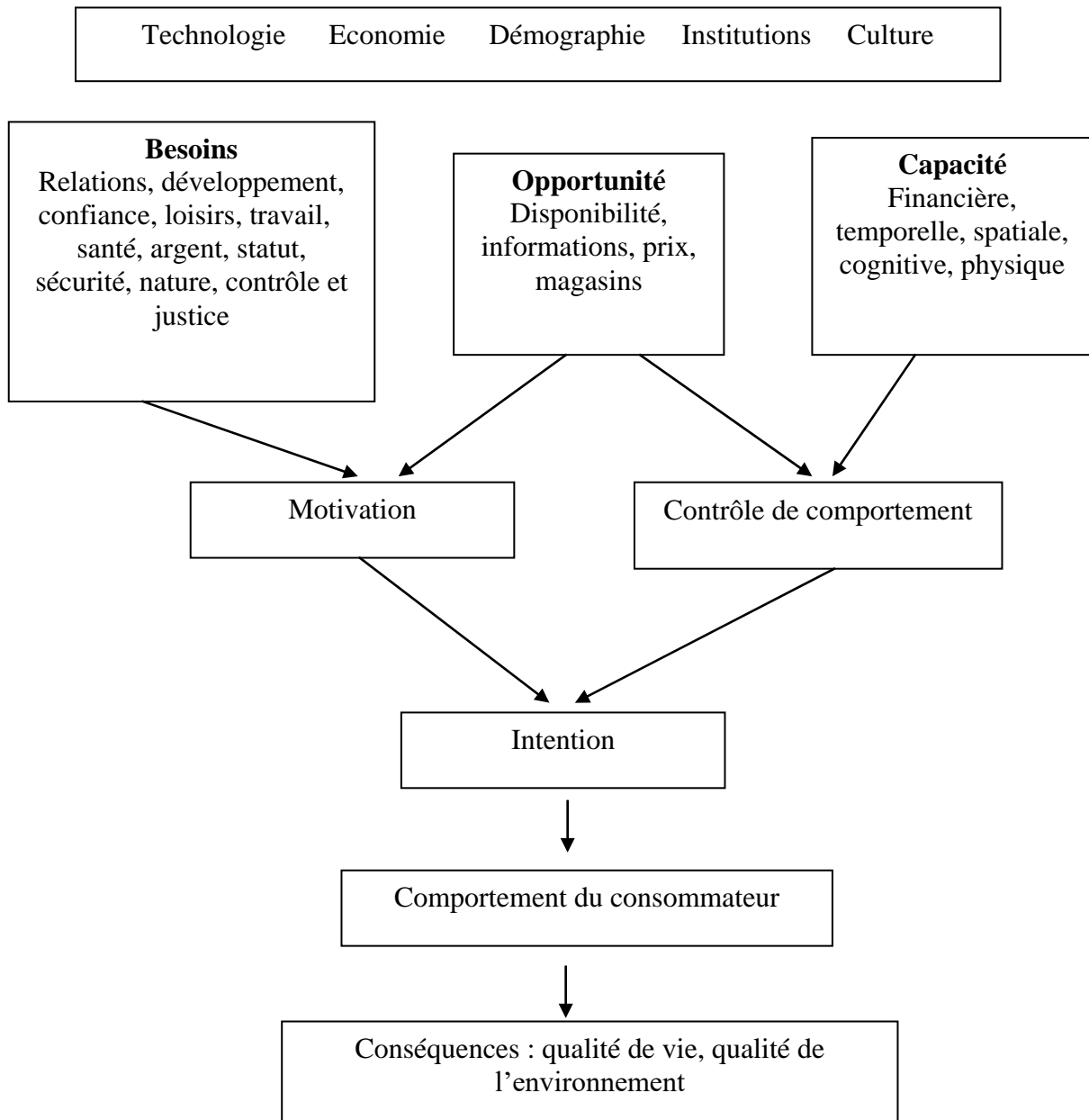
Dans ce contexte, Belem et *al.* (2006) postulent que l'enjeu est de concilier les paradigmes de l'efficience (issus des théories contractuelles des organisations telle que la théorie instrumentale des parties prenantes) avec les paradigmes de la légitimité (théorie institutionnelle en sociologie, théorie normative des parties prenantes).

La nouvelle démarche organisationnelle va favoriser, outre une production durable, l'adoption de nouveaux modes de consommation, tout aussi durables (consommation de produits bio, achats des produits écolabels). Dans ce sens, il faut préciser le cadre spatial dans lequel se manifeste l'approche de la consommation durable. Nous optons pour l'enjeu de pallier simultanément les problèmes de développement économique sans dégrader davantage les ressources naturelles.

Dés lors, la promotion de la production et de la consommation durables est considérée parmi les meilleures solutions d'adapter les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Bien que la définition de la consommation durable s'inscrive dans ce consensus, elle fournit une contribution innovatrice, selon le modèle Besoin-opportunités-capacités (NOA) de Vlek et *al.* (1998), qui l'ont exprimée comme un comportement particulier suite aux motivations nécessaires des consommateurs et la possibilité de contrôler leur comportement (voir figure ci-dessous). Ainsi, Belem et *al.* (2006) affirment qu'il s'agit bien de la logique de réorientation des opportunités en condition des capacités.

**Figure 10 : Le modèle « besoins-opportunités-capacités » de comportement des consommateurs**



Source : OCDE (2002, p. 75)

Dans cette même lignée, Jackson (2005) stipule que la consommation durable est tout d'abord une leçon politique. « Les gouvernements jouent un rôle essentiel vis-à-vis du contexte dans lequel s'opèrent les choix individuels et peuvent avoir par ce biais une grande influence sur les changements de comportement des consommateurs », CRIOC (2007, p. 36).

Comme cela a été mentionné dès le début, plusieurs efforts ont été effectués pour construire un espace méditerranéen durable et en particulier à travers les cursus, règles et conventions mises en œuvre par la SMDD en 2001 dans le cadre de la 12<sup>ème</sup> réunion de la convention de Barcelone.

Suit à ces efforts consentis par les différents cadres opérationnels pour intégrer la démarche durable et responsable dans l'espace méditerranéen, il est nécessaire de s'assurer de l'impact réel de ces débats et réglementations sur les pratiques entrepreneuriales et donc d'évaluer si la Méditerranée progresse sur la voie du DD, ou bien si elle se situe encore loin de la réalisation de cet objectif.

### **2.3.1 La protection de l'environnement : un objectif universel pour toute la région méditerranéenne**

Cette sous-section sera fondée sur les résultats dégagés par les travaux du Plan Bleu en Mai 2013 afin de développer une grille de lecture et d'analyse robuste et actualisée de la situation de l'environnement au niveau de la région. Les actions prioritaires qui ont été identifiées et qui sont censées jouer un rôle primordial pour assurer le succès de la démarche RSE en Méditerranée sont les suivantes :

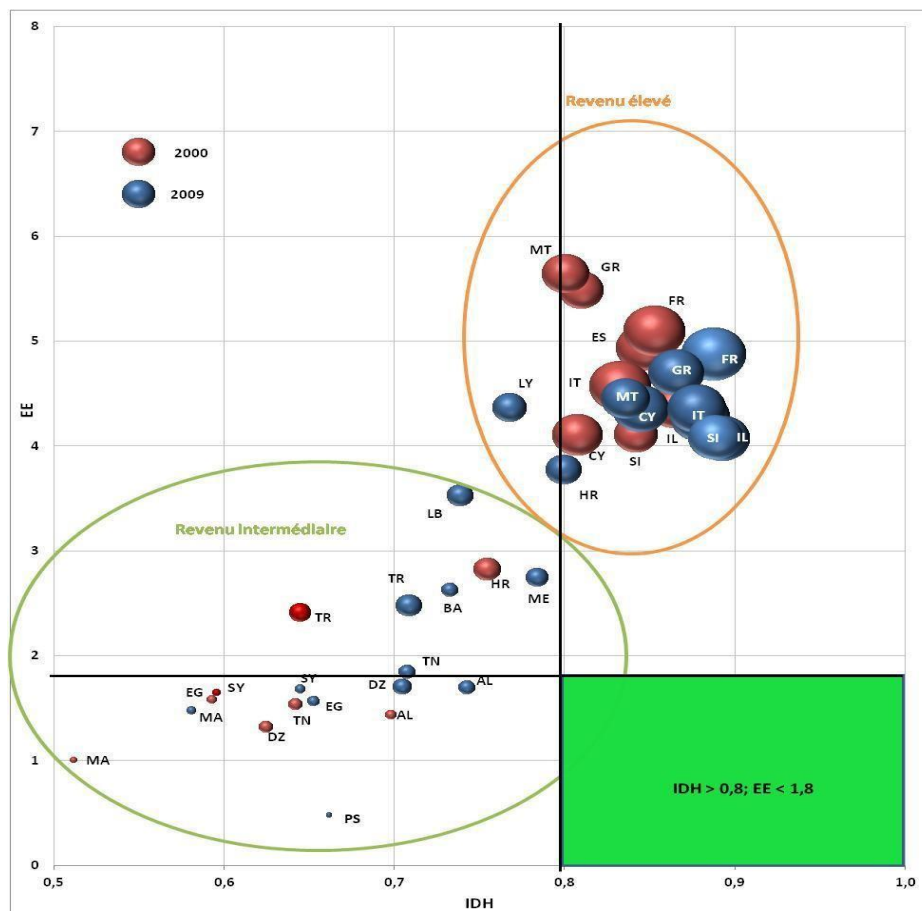
- Gérer des ressources naturelles et surtout celles en eau,
- Faire face aux changements climatiques et à la demande croissante en énergie,
- Assurer la durabilité des secteurs du transport, du tourisme et de l'agriculture,
- Développer la dynamique urbaine et rurale, assurer la protection du littoral et la mer,
- Renforcer la solidarité entre les rives et promouvoir un développement du capital humain.

#### **2.3.1.1 Niveau de développement méditerranéen atteint**

Selon le rapport du Plan Bleu (2013), tout pays dans l'espace méditerranéen est considéré en progression dans la voie du développement durable si son Indice de Développement Humain (IDH) est supérieur à 0,8 et son Empreinte Ecologique (EE) est inférieure à 1,8 hectare par habitant. « En 2009, aucun pays méditerranéen ne se situe dans la zone (IDH>0,8, EE<1,8) dite de développement durable », (Plan Bleu, 2013).

Ceci dit, nous tirons les conclusions que les conditions de durabilité portent sur le niveau du développement du pays et la capacité de produire les surfaces nécessaires pour la survie humaine et l'absorption des déchets provenant de la consommation. À l'instar, le défi persiste encore et il est poursuivi par l'ensemble des pays riverains de la Méditerranée pour augmenter leur IDH et diminuer leur empreinte écologique.

**Figure 11: Indice de Développement Humain et Empreinte Ecologique par habitant des pays méditerranéens selon leur niveau de revenu (2000 – 2009)**



Source : PNUD, Global Footprint Network et Banque Mondiale (*In Plan Bleu*, 2013, p. 3)

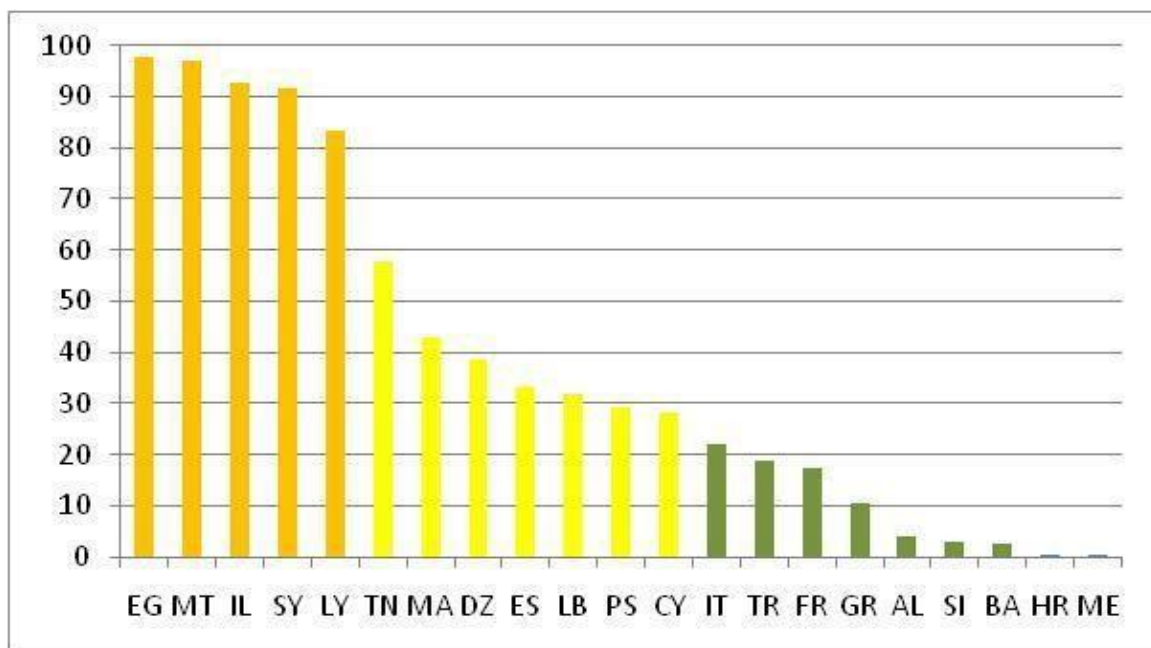
D'après ce graphique, la Méditerranée est divisée en deux groupes, cette division correspond à la classification des pays selon leur revenu publié par la Banque Mondiale. On trouve, d'un côté, les pays à revenu intermédiaire qui enregistrent un niveau faible de l'IDH et de l'EE. De l'autre côté, on trouve les pays à revenu élevé avec un haut niveau de développement (IDH) et d'empreinte écologique (EE).

### 2.3.1.2 La gestion des ressources naturelles et les pressions sur les ressources en eau

La préservation des ressources naturelles est l'un des priorités pour le cheminement durable au niveau du bassin méditerranéen. On constate des grandes pressions sur les ressources en eau surtout dans les pays de Sud. En classant les pays méditerranéens selon leur niveau d'exploitation de ressources naturelles renouvelables, on trouve trois sortes de groupe :

- Le premier groupe est caractérisé par une forte tension où l'indice est supérieur à 80% tel que le cas des pays d'Est (Egypte et Syrie),
- Le deuxième groupe est sélectionné pour un niveau de tension moyenne avec un indice entre 25% et 60%, c'est le cas de la rive Sud (pays du Maghreb),
- Le dernier groupe maîtrise les pressions sur les ressources naturelles avec un indice inférieur à 25%, c'est le cas des pays du Nord (France et Italie).

**Figure 12: Indice d'exploitation des ressources naturelles renouvelables<sup>57</sup> en 2005- 2010 (%)**



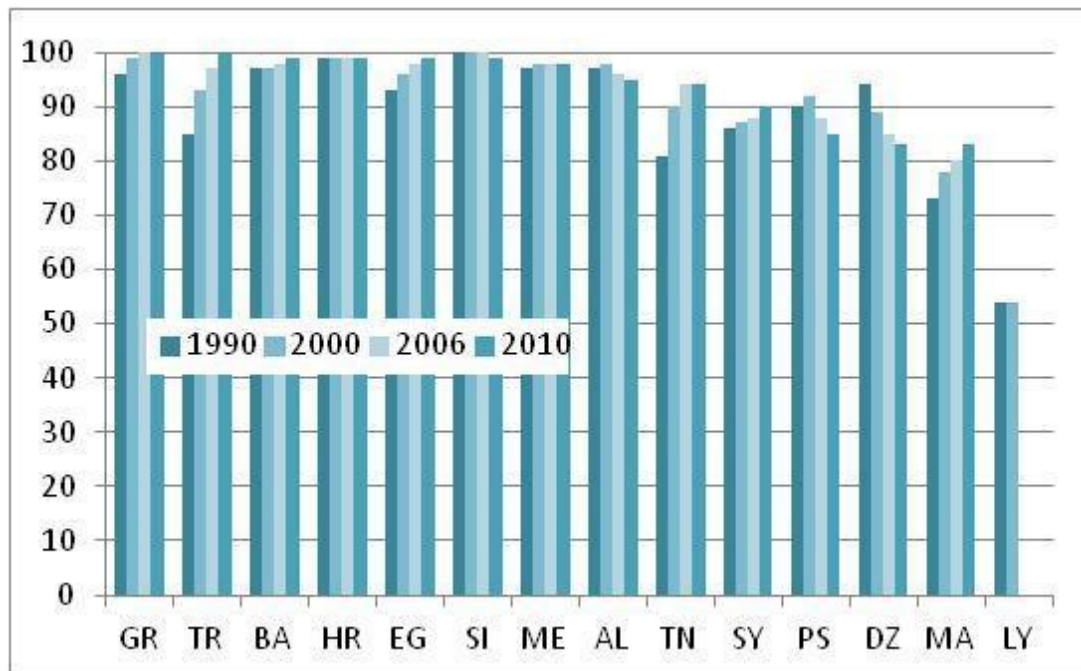
Source : Plan bleu d'après sources nationales (2013, p. 13)

Il est incontestable que l'amélioration du niveau d'accès à l'eau potable par la population méditerranéenne est considérée parmi l'un des objectifs du millénaire en Méditerranée, celui de diminuer la moitié, d'ici 2025 (par rapport à 1990).

<sup>57</sup> Par définition du plan bleu, cet indice mesure la pression relative des prélèvements annuels sur les ressources en eau douce naturelles renouvelables.

Ainsi, entre 1990 et 2010, l'Union européenne et la Turquie ont atteint un taux élevé d'accès à l'eau potable qui s'élève dans des cas à 100%, d'autres régions atteignent des taux moins élevés mais ces taux restent quand même encourageants (supérieurs à la moyenne mondiale) comme la Tunisie et le Maroc.

**Figure 13: Proportion de la population ayant un accès de façon durable à une source d'eau améliorée 1990- 2010 (%)**



Source: UNSD (*In Plan Bleu*, 2013, p. 14)

D'après ce graphique, on remarque qu'en moyenne, l'accès à l'eau potable dans la rive Sud-Est dépasse 90%. Selon le rapport du Plan Bleu (2013), le taux d'accès à l'eau potable dans cette zone dépasse les 93 %, et est donc supérieur à la moyenne mondiale.

Ainsi, cet indicateur représente, selon le Plan Bleu, la part de la population qui est desservie ou a un accès raisonnable à un volume suffisant d'eau potable. L'accès suppose une source produisant au moins 20 litres par tête et par jour et située à moins de 1000 mètres.

### 2.3.1.3 Vers une utilisation rationnelle de l'énergie

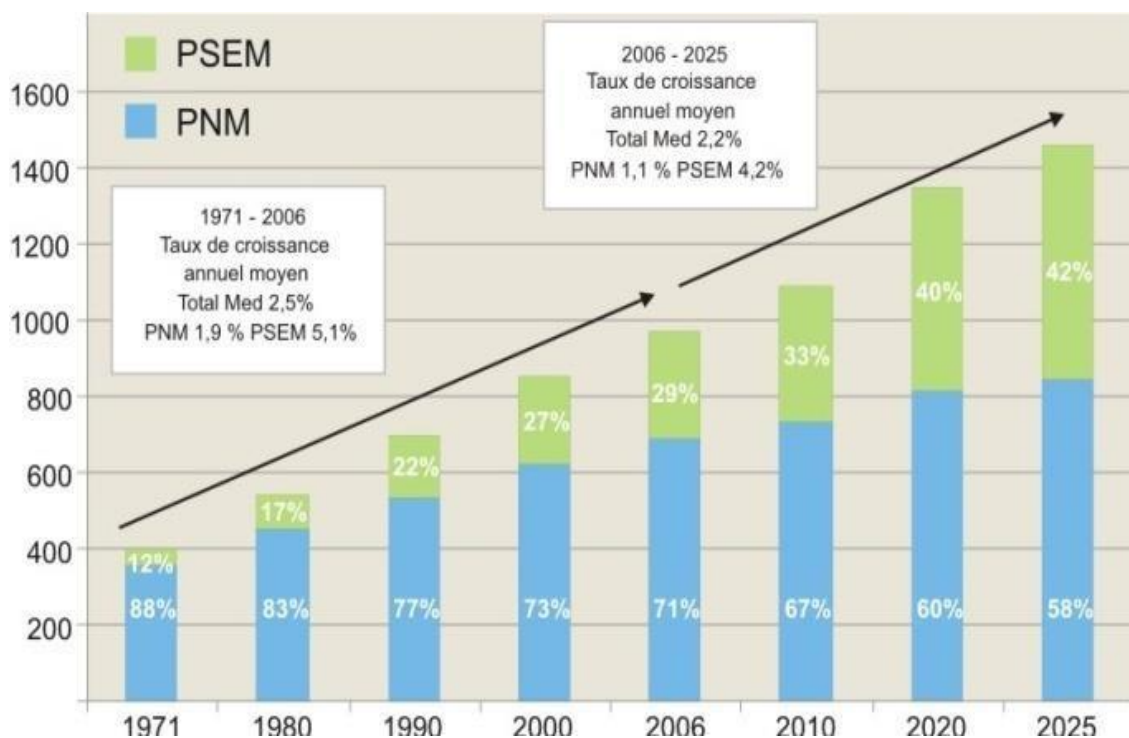
D'après le Plan Bleu (2009), la valorisation du potentiel d'efficacité énergétique non encore exploité, la promotion de technologies propres et efficaces et la mobilisation des énergies renouvelables peuvent ouvrir les voies d'un DD et concourir à la réalisation des



objectifs annoncés par la SMDD.

Un objectif primordial qui avait été lancé par la SMDD dans l'intérêt des pays du pourtour de la Méditerranée, concerne la réduction de 1% à 2% de l'intensité énergétique<sup>58</sup> par unité de PIB en 2015. Cependant, la consommation énergétique est tendanciellement croissante et cet objectif de réduction reste encore loin d'être réalisé. Selon le Plan Bleu (2013, p. 16) : « La réduction entre 1990 et 2010 de l'intensité énergétique des pays méditerranéens (0,2% par an) se situe en dessus de l'objectif de 1%. Dans 5 pays (Albanie, Malte, Syrie, Tunisie et Slovénie), cette réduction se situe bien en dessous de l'objectif de 1% ».

**Figure 14 : Demande d'énergie primaire en Méditerranée : évolutions tendancielle (en Mtep)**



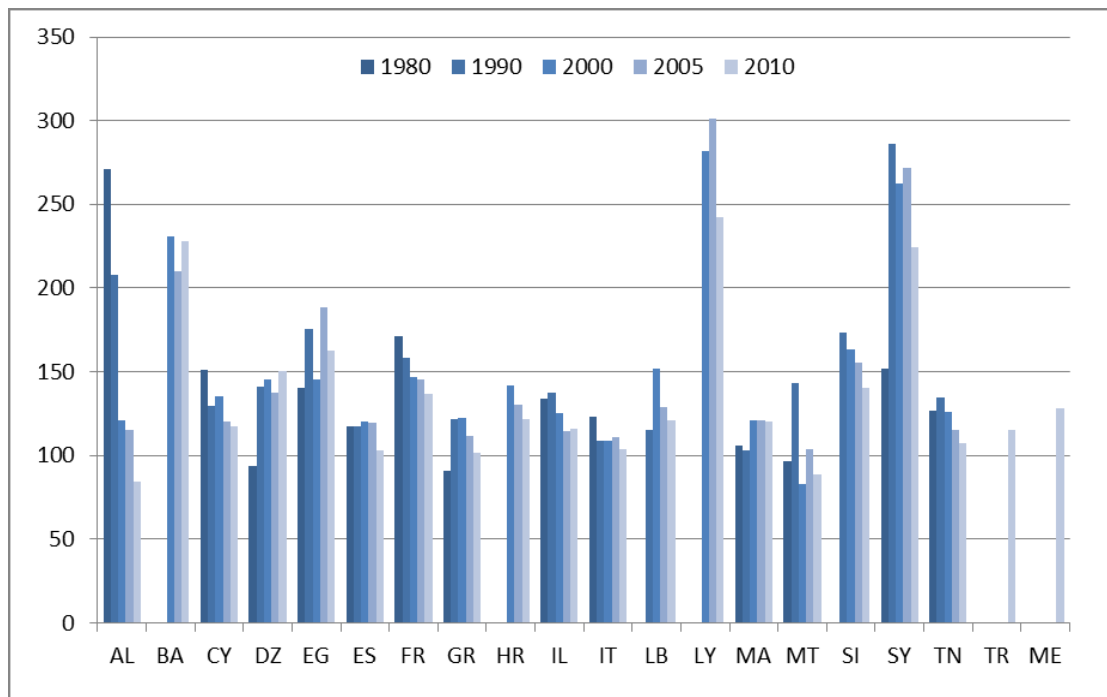
Source : Observatoire Méditerranéen de l'Énergie (*In Plan Bleu*, 2013, p. 16)

La réduction de l'intensité énergétique, en tant que mission, paraît difficile à cause de la disparité au niveau du développement entre les pays méditerranéens.

<sup>58</sup> Selon la définition du Plan Bleu : l'intensité énergétique, totale et par secteur est le ratio de la consommation finale d'énergie commerciale par unité de PIB par an. Elle peut être désagrégée par secteur : agriculture, industrie, services, transport et ménages (résidentiel).

Prenons le cas de la France, un pays développé économiquement qui est caractérisé par une consommation énergétique par habitant assez forte (3831.330 selon UNEP 2012). Ceci provoque un ralentissement de la croissance de la demande en énergie, de sorte qu'une durabilité énergétique sera imposée de nouveaux modes d'extraction ainsi que de consommation.

**Figure 15 : Intensité énergétique 1980 – 2010 (kep/1000 dollars PPA 2005)**

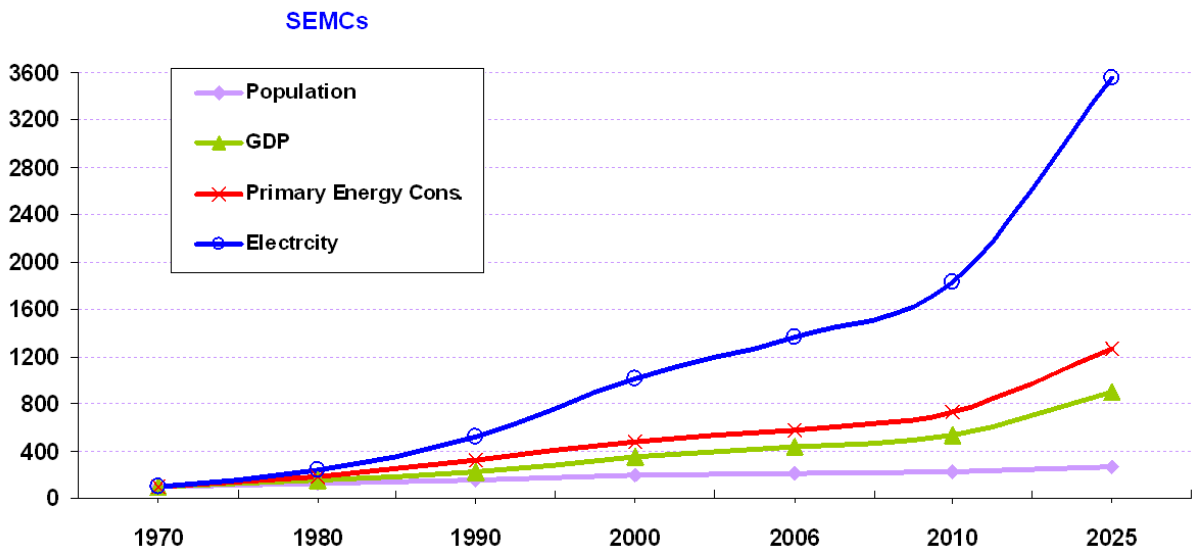


Source : WDI, AIE (2006)

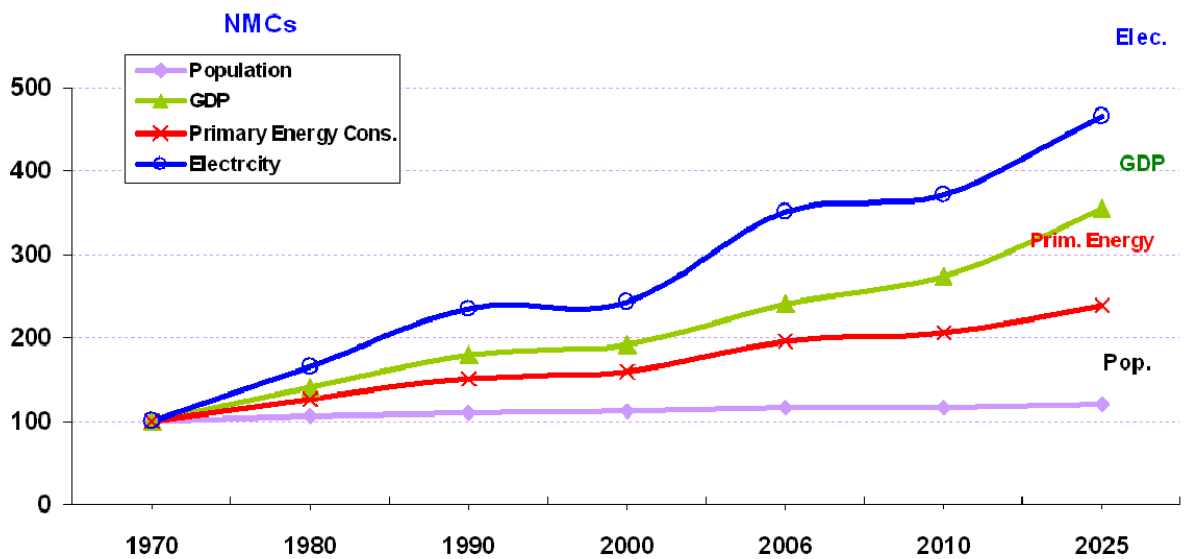
La difficulté de réaliser l'objectif initial fixé a fait émerger un nouveau scénario de base au niveau du Plan Bleu, où il est soutenu que le futur énergétique de la Méditerranée demeurera essentiellement basé sur les énergies fossiles qui pèsent encore près de 84% de la demande d'énergie primaire en 2025 (Plan Bleu, 2009, p.2). En se référant à l'étude de Rouyer et Morel (2007), la consommation d'électricité pour 1 m<sup>3</sup> d'eau mobilisé nécessite 1KW/H pour les pays du Sud et de l'Est, sachant que pour les pays du Nord, la consommation s'élève à 0,7 KW/H. À cet horizon, les besoins en électricité pour l'activité de gestion de l'eau en Méditerranée nécessitent 5% pour les PNM sachant que pour les PSEM, le taux est beaucoup plus élevé : il s'élève à 20 % de la demande totale en électricité, conclu Thivet (2008).

**Figure 16 : Tendances méditerranéennes pour les paramètres choisis  
(1970 = indice 100)**

PSEM



PNM



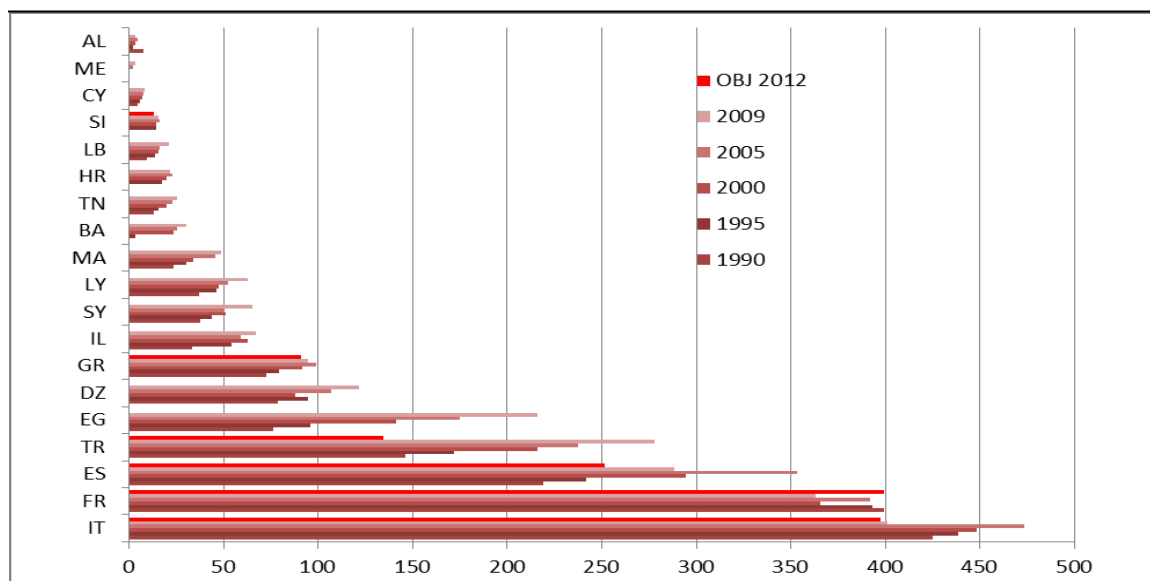
Source : Plan Bleu (2008, pp. 8-7)

D'après ces graphiques, on remarque qu'au niveau des PNM, la consommation d'énergie primaire est en évolution mais parallèlement à la croissance du PIB. Ce qui justifie l'hypothèse de la courbe du Kuznets qui affirme que la croissance économique menace la qualité de l'environnement. Pour les PSEM, la consommation des énergies primaires dépasse le niveau du PIB. Ceci explique l'endettement de la plupart de ces pays qui provoque le déséquilibre du système économique.

### 2.3.1.4 Diminution de la pollution et des émissions CO<sub>2</sub>

L'engagement de Kyoto est un engagement officiel des pays riverains de la Méditerranée, il concerne la maîtrise de leurs émissions CO<sub>2</sub>. La responsabilité envers cet engagement diffère entre les pays, car il existe des écarts en la matière d'un pays à un autre. La Libye a enregistré, en 2009, 10 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> par habitant contre 1,5 au Maroc. Pour le Nord, la différence persiste encore : la Grèce a enregistré 8,9 tonnes d'émissions CO<sub>2</sub> par habitant contre 0,9 en Albanie pour 2009. La France a relevé un défi et ce, en réduisant ses émissions de presque 20% entre 1990 et 2009. Par contre, dans d'autres pays tels que l'Egypte et Israël, les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté et se sont même multipliées par deux.

**Figure 17 : Emissions de CO<sub>2</sub> par l'énergie en Mt de CO<sub>2</sub>**



Source : WRI - CAIT (2010)

D'après cette illustration, on remarque que l'objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> est réalisable dans l'ensemble des pays du pourtour de la Méditerranée mais pour des taux de réussite différents et ce selon les scénarios énergétiques mis en place. Dans ce cadre, et selon l'OME, les émissions de CO<sub>2</sub> enregistrent une croissance beaucoup plus rapide dans les pays de la rive Sud que celle de la rive Nord, et qui s'élèvera à 50% en 2025. En général, le rythme de ces émissions au niveau de la Méditerranée est vingt fois plus fort que le rythme mondial (18% pour les PNM et 58% pour les PSEM entre 1990 et 2004, selon le World Resources Institute).

### **2.3.1.5 Développement et promotion du secteur du tourisme**

Promouvoir le secteur touristique en Méditerranée est un des objectifs fixés par la SMDD. Cela est censé se faire sur la base de l'amélioration de l'offre touristique et ce, tout en valorisant les atouts qui caractérisent chaque région (culture, histoire, image du littoral). Une nouvelle tendance apparaît ces dernières années et qui aide à diversifier le choix des flux touristiques dans le bassin méditerranéen, celle du tourisme balnéaire. En 2010, en France et spécialement dans la région PACA, ainsi qu'à Monaco, 87% du total des lits hôteliers sont des lits balnéaires.

On constate une variété de l'offre du secteur touristique marchand au niveau des pays côtiers de la mer méditerranéenne. Des améliorations sont enregistrées comme dans le cas de la Côte d'Azur et spécifiquement Nice et Vence qui ont enregistré une augmentation de leur offre touristique de plus de 10% entre 1990 et 2010 (selon le Plan Bleu, 2008), alors que dans d'autres cas, de graves diminutions sont enregistrées, comme au niveau du littoral Ouest-Est qui enregistre une dégradation de 22%.

De plus, ce secteur est influencé comme les autres secteurs (industrie, agriculture, *etc.*) par les émissions de CO<sub>2</sub> non maîtrisées. Relativement à ce constat, affirme le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur les Changements Climatiques (GIEC), que les émissions de CO<sub>2</sub> sont susceptibles d'exacerber les conditions d'attraction des touristes, surtout dans des zones vulnérables à la variabilité du climat (*In Plan Bleu, 2008, p. 32*). C'est devenu ainsi, une priorité de mettre des scénarios d'ajustement de l'activité touristique.

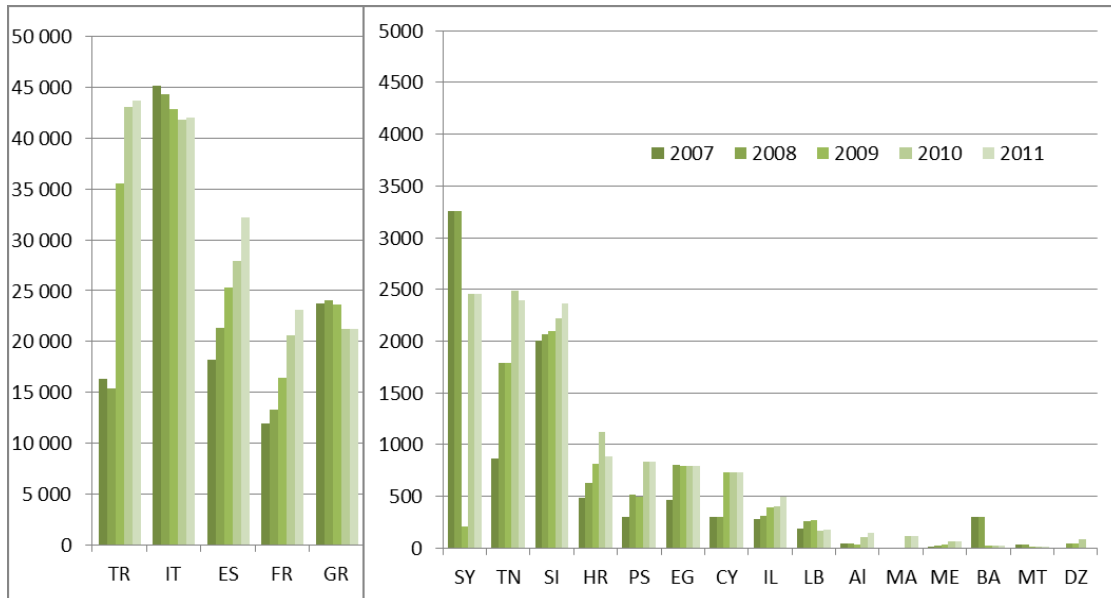
### **2.3.1.6 Positionnement du secteur agricole en Méditerranée**

L'agriculture est un secteur stratégique dans l'économie méditerranéenne et ce, parce que son évolution et son traitement dépendent à côté des enjeux politiques et commerciaux, de la volonté de rendre la Méditerranée plus solidaire (échange euro-méditerranéen). En effet, la reconnaissance des bonnes pratiques pour développer les secteurs de l'agro-alimentaire et de la bio-agriculture est un défi majeur à surmonter par toute la région.

Le développement du secteur de l'agriculture biologique est bien réel ; toutefois, il reste encore relatif. Le Plan Bleu (2013, p.22) confirme que : « en Méditerranée, l'agriculture biologique connaît un essor sans précédent mais couvrait en 2011 encore un faible pourcentage des terres agricoles (2,4%) ». La part prise par l'agriculture biologique par rapport au secteur agricole en général diffère d'un pays à un autre, dont l'Italie et l'Espagne

sont les pionniers dans ce secteur au niveau méditerranéen. La superficie consacrée à l'agriculture biologique y couvre, respectivement, 8,7 % et 6,6 % des terres agricoles en 2011.

**Figure 18 : Nombre d'exploitations issues de l'agriculture biologique**



Source: The World of Organic Agriculture (2013)

En somme, l'agriculture biologique couvre une superficie importante au niveau de la Méditerranée surtout pour les pays européens et ce préfigure dans leurs systèmes de protection et de valorisation des produits agroalimentaires. Cependant, ceci ne garantit pas la qualité des produits associés, autrement dit, la durabilité économique et sociétale recherchée par ce type d'agriculture ne sera pas forcément assurée.

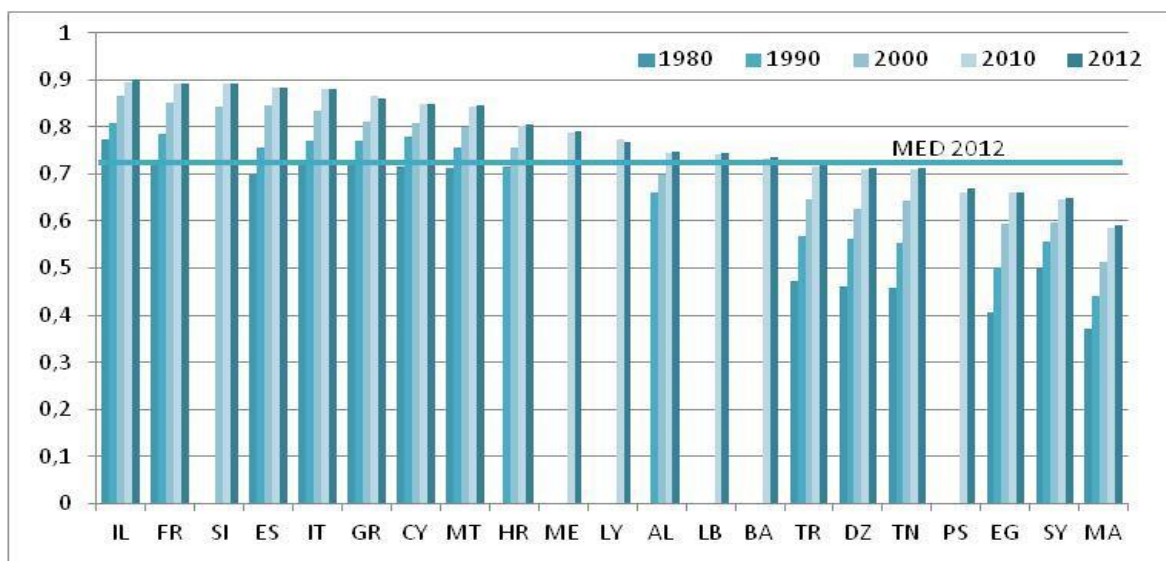
### 2.3.1.7 Amélioration de la qualité de vie et la progression du capital humain

Le développement social est un des piliers du DD. Il joue un rôle important dans la prospérité d'un pays, où la conscience des peuples et leur niveau intellectuel leur permettent de bien cerner leur responsabilité envers le progrès et contribuent donc au développement de leur pays. La progression sociale est significativement observée en Méditerranée mais avec une forte disparité entre les régions. Ainsi, d'après le Plan Bleu (2013, p. 6), « 9 pays ont un IDH élevé, supérieur à 0,8 : Israël (16<sup>e</sup> rang mondial), France, Slovaquie, Espagne, Italie, Grèce, Chypre, Malte et Croatie (47<sup>e</sup> rang mondial) ; 8 pays ont un IDH compris entre 0,7 et 0,8 : Monténégro, Libye, Albanie, Liban, Bosnie Herzégovine, Turquie, Algérie et Tunisie (94<sup>e</sup> rang mondial) ; 4 pays ont un IDH inférieur à 0,7 : Palestine, Egypte, Syrie et Maroc qui, avec un IDH de 0,591, est au 130<sup>e</sup> rang mondial ».

Parmi les facteurs qui créent cette situation de déséquilibre au niveau du développement entre les rives, on cite la différence du niveau du PIB par habitant et la croissance galopante de la population, surtout au niveau de la rive Sud.

Dans ce cadre ajoute le Plan Bleu (2013, p.6), « En se référant à l'écart des revenus entre les rives méditerranéennes par mesure du PIB par habitant, on trouve qu'il est énorme. En 2010, le revenu moyen par habitant dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée (environ 8300 dollars) est 3,3 fois inférieur au revenu moyen dans les 7 pays méditerranéens de l'UE-27 ».

**Figure 19: Indice de développement Humain, 1980-2012**



Source : PNUD (2012)

On constate que l'indice de développement, malgré sa composition de trois sous composants (santé, revenu et éducation), est en progression plus ou moins constante entre 1980 et 2012.

## **2.3.2 L'espace méditerranéen : un espace régional de solidarité et d'engagement**

### **2.3.2.1 Un contexte de partenariat euro-méditerranéen<sup>59</sup> favorable**

L'espace méditerranéen est marqué par d'énormes écarts entre les deux rives Nord et Sud et ce, à différents niveaux : sur le plan social, économique, institutionnel et écologique.

Pour faire face à ces problèmes de disparité et sous l'égide de la Convention de Barcelone (1976), l'Union Européenne a procédé à la création de courants d'échange avec les pays méditerranéens et ce, sur la base du processus de Barcelone, lequel avait comme but la réalisation de la sécurité et la stabilité au niveau de toute la région, la contribution à la croissance économique en favorisant la stratégie de libre échange, et la promotion d'un dialogue culturel et civil entre les pays. En effet et depuis 1995, l'Europe a renforcé ses relations de voisinage avec les pays méditerranéens. Des initiatives ont été mises en œuvre pour prévoir et appréhender les changements potentiels du climat dans le moyen et le long terme (Tourre et White, 2006), et ce afin d'assurer l'efficacité des dispositifs du développement mis en place par les différents partenaires de l'ensemble de la Méditerranée. Il s'agit en fait de créer une dynamique euro-méditerranéenne qui unisse tous les pays du bassin dans un projet de coopération et de solidarité, considéré comme prioritaire pour garantir un développement intégral pour l'ensemble des pays.

Ce projet doit se bâtir autour d'un objectif primordial et universel, celui de la lutte contre la discrimination et la disparité entre les deux rives Nord et Sud, et de faire de la région un espace de confiance et de co-responsabilité « partagée ». À cet égard, un avenir commun qui rassemble l'ensemble des pays du pourtour de la Méditerranée peu être envisagé et ce, en assurant une politique euro-méditerranéenne durable dans un cadre mondialisé. Pour ce faire, il est nécessaire d'établir une série de scénarios tant correctifs que prospectifs et de concevoir des instruments adaptés et des normes régulatrices spécifiques à la situation de la région. Ce but a été tracé dès les années soixante-dix, lors de l'adhésion d'un certain nombre de pays méditerranéens à la convention de Barcelone.

Toutefois, la Méditerranée a vu, à plusieurs reprises, son équilibre environnemental menacé. Seule, l'union des efforts (de tous les partenaires) peut aider à restaurer cet équilibre.

---

<sup>59</sup> L'Union Pour la Méditerranée, dont le siège est à Barcelone, rassemble 45 membres dont 28 membres de l'Union européenne auxquels s'ajoutent les pays suivants : Albanie, Algérie, Bosnie- Herzégovine, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie.



Cela passe par une prise de conscience de l'importance de l'union pour la protection de l'environnement d'une rive à une autre et d'un pays à l'autre. Et par voie de nécessité régionale, une initiative d'intérêt collectif a été envisagée par l'Union Européenne au profit de l'ensemble des pays en instaurant des programmes d'aides et d'assistance pour les projets de protection et de réservation de la nature.

On cite comme exemples, et d'après la communauté européenne (2005, p.6), le PEM qui a assuré plus de 8 milliards d'euros de subventions en faveur de la coopération euro-méditerranéenne et ce, en ce qui concerne les projets d'investissements et d'amélioration des infrastructures. De même, pour la période 2000-2007, la BEI a débloqué 1 milliard d'euros supplémentaire au titre de faciliter le partenariat méditerranéen, et ce pour des projets dans le domaine de transport, d'énergie et d'environnement.

Pour cela, un nouveau cadre de partenariat a été lancé, celui de la « Politique Européenne de Voisinage » afin de cadrer les relations et les pratiques loyales entre l'Europe et les autres pays méditerranéens et plus spécialement d'élaborer un cadre de gestion environnementale méditerranéenne de « qualité ». Ceci se manifeste par la promulgation de réglementations plus structurelles et administrativement applicables dans le domaine de la protection de la nature et dans le cadre de la gestion régionale de l'environnement. La mise en pratique de ces actions fera l'objet d'un suivi des commissions environnementales dans chaque pays partenaire. Ces débats d'engagements, servent à dresser un chemin stable et solide de coopération et de solidarité euro-méditerranéenne, et de parvenir à l'élimination de toute disparité et discrimination entre le Nord et le Sud.

Pour assurer la réalisation d'un tel objectif, il est nécessaire de créer un terrain d'entente entre les parties pour garantir le succès de cet énorme projet de coopération, et donc avoir un avenir écologiquement durable, économiquement rentable et socialement équitable pour l'ensemble de la région.

Dans ce contexte la communauté européenne (2005, p.6) confère que le partenariat est une contribution positive aux efforts de modernisation de la région Sud-Est de la Méditerranée, où les indices du développement humain se sont améliorés dans cette zone après la période de coopération. On peut dire, ainsi, que ce partenariat assure le partage d'un « destin commun » dans la Méditerranée.

**Tableau 10 : Financement par l'UE des pays méditerranéens pour leur environnement (Engagement financiers en millions d'euros) <sup>60</sup>**

| Pays                | MEDA 1995-2001     |        |     | MEDA 2002-2006    |       |     |                   |       |     |                      |      |      | LIFE pays tiers |
|---------------------|--------------------|--------|-----|-------------------|-------|-----|-------------------|-------|-----|----------------------|------|------|-----------------|
|                     |                    |        |     | PIN/PIR 2002-2004 |       |     | PIN/PIR 2005-2006 |       |     | Total MEDA 2002-2006 |      |      |                 |
|                     | Total              | ENV    | %   | Total             | ENV   | %   | Total             | ENV   | %   | Total                | ENV  | %    |                 |
| Algérie             | 194                | -      | 0   | 150 <sup>1</sup>  | 12,5  | 8   | 106               | 31    | 29  | 256                  | 43,5 | 17   | 2,4             |
| Egypte              | 615                | -      | 0   | 320               | 64    | 20  | 243               | 80    | 33  | 563                  | 144  | 25,5 | 3,2             |
| Jordanie            | 296                | 5      | 1,8 | 142 <sup>2</sup>  | 16    | 11  | 110 <sup>3</sup>  | 8,4   | 8   | 252                  | 24,4 | 10   | 1,5             |
| Liban               | 166                | -      | 0   | 80                | 22    | 28  | 50                | 16    | 32  | 130                  | 38   | 29   | 3,9             |
| Maroc               | 797                | 1,9    | 0,2 | 426               | 40    | 9   | 275               | 46    | 17  | 701                  | 86   | 12   | 3,4             |
| Cisjordanie / Gaza  | 271,2 <sup>4</sup> | 18,6   | 6,9 | S.O               | S.O   | S.O | S.O               | S.O   | S.O | 508 <sup>5</sup>     | 15   | 3    | 1,9             |
| Syrie               | 137                | 8      | 5,8 | 93 <sup>6</sup>   | 9,2   | 10  | 80 <sup>7</sup>   | 7     | 9   | 173                  | 16,2 | 9,5  | 3,4             |
| Tunisie             | 504                | 8,5    | 1,7 | 225               | -     | -   | 144               | 10    | 7   | 369                  | 10   | 3    | 3,7             |
| Sous-total national | 2953,2             | 42     | 1,4 | 1463              | 163,7 | 11  | 1008              | 198,4 | 20  | 2953                 | 377  | 12,8 | 23,4            |
| Régional            | 585,25             | 125,43 | 21  | 93                | 28    | 30  | 60 <sup>8</sup>   | 2,5   | 4   | 153                  | 33   | 22   | -               |
| Total               | 3538,45            | 167,43 | 4,7 | 1529              | 191,7 | 12  | 1068              | 201   | 19  | 3106                 | 410  | 13,2 | 23,4            |

Source : Communautés européennes (2005, p.8)

(1) Dont 30 millions d'euros sont alloués à des programmes partiellement environnementaux (méthodologie

RMSU), dont 25 %, soit 7,5 millions d'euros, destinés à des composantes environnementales.

(2) Ce montant comprend les engagements effectués sous MEDA (1995-2001) (208 millions d'euros) et la ligne budgétaire (63,2 millions d'euros) destinée aux projets de la période 2000-2001 en appui au processus de paix au Moyen-Orient.

(3) Ce montant comprend les engagements effectués sous MEDA (2002-2003), la ligne budgétaire 2002-2004 pour les projets d'appui au processus de paix et les données disponibles provenant du plan de financement national de Cisjordanie et Gaza pour l'année 2004.

(4) Dont 10 millions d'euros sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont 60 %, soit 6 millions d'euros, destinés à des composantes environnementales.

<sup>60</sup> [http://ec.europa.eu/environment/archives/enlarg/med/pdf/report\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/archives/enlarg/med/pdf/report_fr.pdf) (consulté le 19/10/2014).

(5) Dont 42 millions d'euros sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont 20 %, soit 8,4 millions d'euros, destinés à des composantes environnementales.

(6) Dont 30 millions d'euros sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont 30 %, soit 9,2 millions d'euros, destinés à des composantes environnementales.

(7) Dont 20 % sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont 20 %, soit 2 millions d'euros, destinés à des composantes environnementales.

(8) Dont 5 millions d'euros sont alloués à des programmes partiellement environnementaux, dont 50 %, soit 2,5 millions d'euros, destinés à des composantes environnementales.

*NB* : S.O = sans objet.

### **2.3.2.2 La mise en place d'une démarche responsable universelle pour toute la région : Une lecture critique**

La nécessité d'instaurer une démarche commune de DD et de responsabilité unique et universelle pour l'ensemble de la Méditerranée ne devrait pas occulter la longue histoire de la diversité Nord/Sud et la spécificité de chaque pays de la région. Ainsi, une action responsable et une démarche durable varient selon le contexte du pays, son histoire et sa culture. De ce fait, les scénarios à emprunter seront forcément différents.

Cette diversité de situations nous amène à procéder une approche comparative où nous essayons d'abord, de connaître les causes d'une situation dans un pays donné, comparée à celle d'un autre et ce, pour comprendre les conséquences d'une telle disparité du développement de la démarche responsable entre les rives.

En effet, il est à noter que le contexte d'émergence de la RSE au niveau méditerranéen dépend de plusieurs événements culturels, éthiques, institutionnels, politiques, pédagogiques et cognitifs.

#### **2.3.2.2.1. La RSE comme un produit culturel et éthique**

La dimension culturelle constitue une dimension essentielle de la démarche durable et soutenue. L'identification des enjeux culturels doit être abordée en partant des spécificités de chaque pays. En ce qui concerne la RSE au niveau méditerranéen, celle-ci doit tenir compte des coutumes, histoires et des pratiques entrepreneuriales spécifiques à chaque pays où les entreprises sont implantées.

L'identification des enjeux culturels doit être abordée en partant des spécificités non seulement nationales mais aussi régionales et locales.

En Méditerranée, lors du pilotage d'une démarche RSE, les entreprises se trouvent confrontées à des systèmes qui ne partagent pas les mêmes référentiels culturels. Ceci se traduit par la suite par une hétérogénéité des parties prenantes et donc une divergence au niveau des décisions à prendre. Il s'agit d'un aspect qui nécessite un traitement approprié et différencié s'appuyant sur un esprit de solidarité régionale partagée.

La question éthique est liée au cadre où elle est posée, ce qui suppose une différence d'approche en la matière au niveau méditerranéen. En Europe, cette exigence d'éthique est forcément intégrée dans plusieurs domaines tels que les droits de l'Homme, la biomédecine et la préservation de la nature. Toutefois, pour la zone Sud-Est, la question éthique demeure encore floue et elle ne s'est pas encore traduite dans ces pays par des mesures légales appropriées à appliquer et à respecter par les parties prenantes.

En traitant la question éthique en Méditerranée, on se rend davantage compte de la complexité de la situation d'un pays à l'autre du bassin méditerranéen et de la nécessité de prendre la bonne décision et appliquer les mesures selon le cadre qui convient.

#### **2.3.2.2.2 La RSE comme paradigme institutionnel et politique de « soft law »**

La démarche RSE n'occupe pas la même position au niveau des institutions en Méditerranée ; elle jouit dans certains pays d'un esprit participatif qui est encore absent dans d'autres, ce qui ne peut que se répercuter selon le cas positivement ou négativement, dans le sens d'élaboration, de la diffusion et de la valorisation des normes et réglementations adoptées. Mentionnons en outre que la RSE, essentiellement la responsabilité écologique, est une démarche très peu répandue dans le Sud méditerranéen et qu'elle y souffre de l'absence d'une vision commune. Selon le Plan Bleu (2008, p. 29), « Malgré les progrès relevés dans le cadre institutionnel et réglementaire, l'analyse des indicateurs révèle que le marché des énergies est encore réduit dans les PSEM, ce qui reflète les nombreuses barrières qu'il reste encore à surmonter pour parvenir à un réel changement d'échelle dans ces domaines ».

Cette négligence des règles de conduite est due à l'absence de planification ou à la fragmentation des responsabilités entre les différentes parties et au manque d'organisation institutionnelle au niveau de ces pays. Et même si elle existe, sa pratique d'appui réglementaire fondée sur des parcours d'apprentissage non solide. C'est pour cette raison que la loi environnementale est une loi fragile et ce suite au écartement des mesures institutionnelles et organisationnelles entre les différentes régions.

Par contre au Nord, cette démarche a connu plusieurs phases d'extension et de réglementation qui expliquent que son application se déroule dans de meilleures conditions. Il faut dire qu'en Europe, il y eut souvent des commissions et des ateliers qui ont fait évoluer ce domaine et ont essayé de faire face aux obstacles et aux difficultés rencontrés sur le terrain. Il est clairement capturé que la durabilité écologique n'est pas considérée comme une démarche totalement mûre et ne semble pas pertinente pour la Méditerranée, même si des orientations et des projets pilotes existent déjà dans les pays du Nord.

Dans ce cadre, Tourret et Wallaert (2010, p.5) mentionnent, que « la Méditerranée émerge comme une catégorie politique à part entière grâce à deux processus parallèles. Le premier processus est celui de la constitution du Sud de la Méditerranée comme zone de risques pour l'Occident et plus particulièrement pour l'Europe. Les guerres d'indépendance, le nationalisme arabe puis l'émergence de la menace terroriste ont ainsi peu à peu conduit à modifier profondément la perception européenne de la Méditerranée qui est devenue un espace d'instabilité et de menaces diverses. La montée en puissance de l'Europe comme acteur des relations internationales est le second élément qui a rendu possible l'existence de la Méditerranée comme objet politique dans la mesure où l'Europe est apparue comme le niveau d'action pertinent pour une prise en charge du « problème méditerranéen ». Politiquement parlant, et à travers la constitution de normes, règles de lois et directives, la normalisation de la démarche RSE en Méditerranée est issue principalement pour ne pas dire intégralement des travaux des pays développés.

Il y avait donc tout naturellement une disparité au niveau de l'adoption des mesures légales entre les différents pays et ce, en partant de l'état des lieux, des différences d'application du concept, du fonctionnement des organismes et de leur adaptation au marché local et régional. Cette diversité de situation explique la difficulté de traiter de façon « uniforme » la RSE entre les rives méditerranéennes et de promouvoir la solidarité et donc l'union recherchée. Il est évident et compréhensible que chaque pays se développe en fonction de sa spécificité politique et institutionnelle. Cela dit, il ne faudrait pas négliger l'apport de la coopération euro-méditerranéenne au développement des différents pays. Signalons à ce propos que la divergence des systèmes politiques entre les différents États riverains de la Méditerranée et leur degré « inégal » d'adaptation aux exigences démocratiques s'inscrivent parmi les principaux défis auxquels il faudra faire face dans le projet de durabilité méditerranéenne.

Compte tenu de ces considérations, une crise politique pourrait survenir à cause d'une situation où dominerait l'instabilité, et où on assisterait à une stagnation, voire une régression de la croissance, entraînant un déséquilibre des marchés, le tout se soldant par de graves conséquences sur la société dans son ensemble et sur l'environnement.

Il convient de rappeler l'exemple de la révolution tunisienne du 14 janvier 2011 qui a bouleversé l'image du pays. Les études empiriques montrent que cette révolution mène à une dégradation grave de l'environnement, une chute du tourisme (chute de 83% du nombre de touristes européens<sup>61</sup>) et une diminution de l'Investissement Direct Etranger (chute de 1,8% en 2013)<sup>62</sup>.

Ainsi, la pollution est liée paradoxalement au contexte du tourisme. Elle est parfois la cause de la diminution de l'attractivité des touristes. Ce qui est plutôt important, c'est la mise en pratique des scénarios « tendanciels » qui tiennent compte de ces paradoxes pour des mesures d'adaptation entre les attentes et les besoins des touristes et le niveau de satisfaction assuré par le pays à destination sans menacer la planète.

La synergie stratégique entre les pays du pourtour méditerranéen et les pays de l'Union Européenne engagés dans la coopération euro-méditerranéenne représente un facteur actif pour assurer la soutenabilité à tous les niveaux. Les avancées en matière de pratique de la durabilité sont liées entre autres aux opportunités résultant de la participation des pays concernés à des conférences mondiales (COP21), à l'adhésion à des chartes sur les droits de l'homme et la durabilité écologique.

On cite, comme exemple de coopération et de soutien entre les pays, les aides et subventions octroyées par l'Union Européenne au profit de l'État Tunisien pour réparer les dommages apparus, suite à la révolution du 14 Janvier. Ceci s'explique par la nouvelle dynamique et le changement de perspective qui se sont traduits par des renforcements de l'aide financière qui a été presque doublée, passant de 240 millions d'Euros à 400 millions d'Euros et ce entre 2011 et 2013.

---

<sup>61</sup> Lassadi (2015), le directeur général de l'agence de voyages TravelToDo et membre du bureau de la Fédération Tunisienne des Agences de Voyages (FATV), dans un entretien avec webdo.tn, septembre 2015, <http://www.lefigaro.fr/> (consulté le 22/11/2014).

<sup>62</sup> La valeur des investissements étrangers a baissé de 1,3% durant le premier semestre 2013, en passant de 951,2 millions de dinars (MD), en même période en 2012, à 939 (MD), d'après les statistiques de la FIPA (Agence de promotion de l'investissement extérieur), <http://www.huffpostmaghreb.com/> (consulté le 22/11/2014).

### **2.3.2.2.3 La RSE comme construction pédagogique et cognitive**

L'espace méditerranéen est devenu un espace sensiblement actif dans le domaine des médias, puisqu'il est un endroit ouvert aux opinions des pays membres. D'où l'action et la réaction entre les parties, qui nécessitent l'assurance d'un dialogue crédible. La visibilité et la crédibilité du dialogue entre émetteur et récepteur remplissent ici la condition nécessaire pour garantir la transparence et la réussite de cette relation. Retracer les réalités et diffuser des idées dans cet espace multiculturel posent le problème d'une pratique de l'information sans que celle-ci soit manipulée par des différentes opinions, ceci explique la complexité de l'aspect cognitif dans la région. Ainsi, des enjeux ont été mis en place par les différents réseaux médiatiques en Méditerranée pour favoriser une meilleure compréhension des mutations, actions et évolutions des sociétés du bassin.

Concernant le système éducatif, le processus d'intégration des concepts du DD, de la RSE et de l'économie de l'environnement dans le programme d'éducation résulte d'une décision souveraine des États qui cherchent à implanter ces notions et ces disciplines dans le cursus des générations futures, afin d'assurer son exercice et sa durabilité pour le long terme.

### **2.3.2.3 Vers un développement conjoint : exigences et réponses pour le futur méditerranéen**

Nous avons jusqu'ici procédé à l'étude de la situation des pays méditerranéens du point de vue de l'adoption de la démarche DD et de la responsabilité écologique. Nous avons souligné que la Méditerranée a engagé plusieurs actions autour de la RSE et de la protection de l'environnement tout en réclamant le soutien pour renforcer la coopération et l'intégration entre les pays du Nord et du Sud. En vue de développer cette initiative qui demeure une nécessité régionale, la Méditerranée a décidé de prendre des mesures précises, plus restrictives tout en étant constructives.

Une vision sur le long terme a été adoptée. Elle est fondée sur l'apport et le rôle du partenariat euro-méditerranéen en matière de DD et RSE et sur le scénario « gagnant-gagnant » pour l'ensemble des pays, favorisant la synergie entre les deux rives Nord-Sud et l'investissement dans la gestion rationnelle et durable de l'environnement. Pour ce faire, un effet conjoint est indispensable pour réussir et valoriser cette action méditerranéenne vers la réalisation des objectifs du DD.

Et comme le stipule la SMDD (2005, p. 14) : « Une dynamique de complémentarité et d'échange devra ainsi être développée entre l'Europe et ses voisins méditerranéens, autour d'un concept fort de « destin partagé » et de « responsabilités communes et différenciées ».

Ceci dit, nous tirons la conclusion suivante : cette initiative méditerranéenne entre dans le cadre du jumelage entre le Nord et le Sud afin de donner un aperçu de l'expérience des deux rives et de promouvoir l'initiative H2020<sup>63</sup> pour protéger la mer de la Méditerranée, réunir les stratégies d'aménagement et de développement urbain et soutenir le projet énergétique méditerranéen.

Ce projet commun pour l'ensemble de tous les pays riverains de la Méditerranée annonce un destin « partagé » pour toute la région. À ce niveau, il est légitime de poser la question de savoir si l'admission et l'adoption de ce projet est effectivement appliquée par le même degré d'exigence et d'importance par tous les pays partenaires.

Dans cette même lignée, il faut harmoniser les positions stratégiques entre les régions et même entre les sous-régions. Ceci nécessite en premier lieu de prendre en considération les défis signalés plus haut, et d'associer, chaque fois que possible, les centres régionaux dans le cadre du maintien de l'objectif primordial à savoir la durabilité et la coopération de l'espace méditerranéen.

Il est nécessaire de construire une analyse prospective du DD et de la démarche RSE sur la base de différents scénarios méditerranéens, pouvant aboutir à une identification des prochaines tendances de la région et construire une future structure méditerranéenne qui caractérise l'avenir du bassin. Plusieurs travaux ont été élaborés pour prévenir la situation de la région méditerranéenne dans le futur tels que l'initiative H2020 qui a été engagée lors du 10<sup>ème</sup> sommet de Barcelone, le Plan Bleu qui a construit des scénarios à l'horizon 2025 et l'Institut de la Méditerranée qui a créé quatre scénarios pour les territoires méditerranéens à l'horizon 2030. Ce dernier programme a procédé à l'identification du changement du paradigme et des transformations profondes vécues par les pays du pourtour méditerranéen, afin de créer des nouvelles opportunités pour sortir de l'échec planétaire.

---

<sup>63</sup> L'Initiative Horizon 2020 vise à réduire la pollution en Méditerranée à l'horizon 2020, en luttant contre les sources de pollution qui sont à l'origine de 80% de la pollution générale de la Mer méditerranéenne : déchets municipaux, eaux usées urbaines et pollution industrielle. L'Initiative Horizon 2020 a été approuvée pendant la conférence ministérielle sur l'environnement qui s'est tenue au Caire en novembre 2006 et qui est considérée une des initiatives clés, approuvées par l'Union pour la Méditerranée (UpM) depuis son lancement à Paris en 2008. <http://www.h2020.net/fr/> (consulté le 05/01/2015).



L'étude de ce programme « Méditerranée 2030 » est explorée grâce à différentes démarches tout en tenant compte des différentes hypothèses et variables qui sont adoptées comme suit (Tourret et Wallaert, 2010) : la construction des scénarios passe par trois étapes qui visent à tenir compte de la complexité de la région et à reconnaître les différents cas qui pourraient articuler la multiplicité des invariants. La première étape est celle de l'analyse des facteurs structurants de long terme ; la deuxième est l'élaboration coopérative des scénarios méditerranéens et la troisième consiste à tester les conséquences territoriales.

➤ La première étape : analyse des facteurs structurants de long terme. Cette étape, consiste à mettre en évidence les différents phénomènes, variables et disciplines servant à comprendre la situation actuelle de la région afin d'aboutir aux différents niveaux de réflexions et d'actions. Dès lors, on peut citer parmi les invariants pris en compte le basculement démographique entre Nord et Sud, la situation de « crise environnementale », notamment sur le plan hydrique, la Méditerranée comme carrefour commercial et énergétique. Concernant les phénomènes émergents, on trouve la montée puissante de la société civile au Sud, le bouillonnement identitaire entre néo-nationalisme et régionalisme ainsi que le grand impact des technologies de l'information sur la prise de décision. Pour synthétiser, nous avons cité parmi les variables clés pour l'élaboration des scénarios, le modèle de croissance au Sud de la Méditerranée, la stratégie de l'Union Européenne vis-à-vis des voisins méditerranéens et les réponses pour les enjeux environnementaux.

➤ La deuxième étape : élaboration coopérative des scénarios :

- Le premier scénario s'occupe de la résilience territoriale : une crise environnementale transforme les perspectives de mondialisation de la Méditerranée et entraîne une dynamique de coopération régionale et internationale entre les territoires et crée ainsi les conditions d'une gouvernance méditerranéenne et d'une approche plus territoriale du développement.
- Le deuxième scénario concerne la mondialisation sécuritaire : on assiste à un mouvement de réforme politique et institutionnelle au Sud qui accompagne un décollage économique s'appuyant sur des investissements étrangers massifs, provenant notamment d'entreprises européennes et des régimes sécuritaires mis en place.

- Le troisième scénario examine la désarticulation de la Méditerranée : la Méditerranée devient un espace convoité par les puissances mondiales. L'Union Européenne se trouve polarisée vers sa frontière orientale et abandonne ses ambitions méditerranéennes, dans le cadre du partenariat ou du voisinage. En effet, une logique de concurrence mondiale s'impose entre les territoires.
- Le quatrième scénario admet la renaissance arabe et la Méditerranée mondiale : un nouveau courant de pensée au sein de l'islam politique inspire une résolution pacifique des conflits et une croissance économique endogène. La vitalité culturelle, politique et économique des pays du Sud est un moteur de relance de l'intégration euro-méditerranéenne.
- La troisième étape consiste à traduire ces scénarios sur le plan territorial : chaque scénario devra être testé en fonction des réalités territoriales. Il s'agit ici à la fois de mettre en évidence l'impact des hypothèses sur les différents scénarios afin de construire des leviers d'action pour tous les acteurs partenaires.

Cependant, nous croyons que la réalisation des nouvelles perspectives vers la durabilité, à grande échelle, au niveau de la Méditerranée, doit s'accompagner d'importants transferts de confiance entre la rive Nord et la rive Sud de la Méditerranée. Cela comprend surtout la délicate attention sur l'importance de la position extérieure équilibrée entre les différents pays et même entre les différents organismes au niveau d'une même région.

## **2.4 Conclusion du Chapitre 2**

Ce chapitre a permis de développer les niveaux d'adoption de la stratégie du DD et de la RSE par les différents pays du pourtour de la Méditerranée en tenant compte des finalités de coopération euro-méditerranéenne. Nous avons analysé, dans une première section l'objectif de développement mené par l'ensemble de la région, celui de remplir les conditions nécessaires de la démarche durable au profit de la planète « vivante ». Il s'agissait de construire un cadre universel de prospérité écologique et sociale. Au niveau de la deuxième section, on a développé une vision critique de la mise en place d'une méthode ou voie universelle de développement au niveau du bassin, tout en analysant une comparaison entre le Nord et le Sud, surtout en ce qui concerne les pressions institutionnelles (qui influencent fortement l'engagement sociétal de l'entreprise), les nécessités cognitives et les diversités culturelles.

Nous avons développé dans une troisième section les finalités ou les résultats du système de développement conjoint entre les différents pays méditerranéens. Il s'agissait de construire un cadre d'analyse de la performance d'une démarche responsable partagée entre les deux rives, conçue comme résultat de la démarche sociétale méditerranéenne tout en préservant la spécificité territoriale de chaque pays. Pour assurer une telle orientation en vue d'un développement soutenu, il est indispensable de veiller à la stabilité du cadre institutionnel, de mettre en œuvre la stratégie adoptée de durabilité écologique, de mettre à jour la législation environnementale requise, de pratiquer d'une façon crédible les règles mises en place, et ce selon les priorités escomptées dans chaque pays (énergie, pollution, agriculture, *etc.*), d'assurer la formation continue et la structuration de la R&D dans le domaine de l'économie de l'environnement et de favoriser un climat social stable qui assure le bon fonctionnement des mesures d'incitation impliquées par les différents teneurs du pouvoir socio-économique (le marché, les entreprises, le gouvernement, les ONG et les ménages).

### Chapitre 3. La mesure de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale : la recherche des mesures crédibles

La relation entre l'engagement sociétal et les performances financière et économique est une question récurrente qui a pris une place majeure dans les travaux et les réflexions sur la mesure de performance sociétale<sup>64</sup>. Pour répondre à cette question prégnante, plusieurs travaux ont mis au point une série de variables et indices sociétaux pour évaluer les liens entre les performances sociales, économiques et environnementales et donc pour faire émerger des comportements jugés « responsables ». On peut mentionner quelques travaux cités par Huault et *al.* (2004, p. 2399) :

- Le *survey* de Pava et Krausz, 1996/21 études observées,
- Le *survey* de Griffin et Mahon, 1997/62 études observées aux conclusions contrastées,
- Le *survey* de Roman, Hayibor et Agle, 1999/57 études observées avec un léger avantage à l'existence d'un lien positif RSE/Performances économique et financière,
- Le *survey* de Margolis et Walsh 2002/122 études observées avec un léger avantage pour la mise en évidence de liens positifs interactifs.

Certes, le recours à des mesures des démarches sociétales par les entreprises n'est pas le fruit du hasard, il est bel et bien le résultat des pressions concurrentielles et institutionnelles qui s'exercent sur les différentes parties. Ces pressions ont orienté la pratique sociétale vers la performance sociétale. Ces nouveaux déterminants organisationnels mettent en lumière l'éventuelle démarche sociétale des structures institutionnelles de son environnement<sup>65</sup> (Jones, 1999 et Aguilera et *al.*, 2007 ; In Boussoura et *al.*, 2013, p. 2).

La recherche sur la crédibilité de ces démarches et ces mesures présente l'avantage de contextualiser la performance sociétale par rapport à l'environnement institutionnel et économique.

---

<sup>64</sup> La notion de performance sociétale s'inscrit dans le parcours de la recherche de réflexion sur la responsabilité sociétale et renvoie à l'évaluation des comportements des entreprises à mener des actions socialement responsable (Carroll, 1999). En effet, la performance sociétale renvoie à la nature des interactions entre les différentes parties prenantes, et formalise une atmosphère de confiance à la fois sociale, écologique et institutionnelle afin d'assumer la responsabilité de l'ensemble des intervenants au système du développement au-delà de ses obligations purement économiques.

<sup>65</sup> On note que l'environnement institutionnel de l'entreprise se caractérise par de nouveaux mouvements sociétaux, tels que la RSE, la PSE, le mécénat, *etc.*

Par ailleurs, la mesure sociétale se traduit par des outputs du système entrepreneurial (par exemple le bilan vert), elle quantifie et symbolise la finalité de la démarche sociétale de l'entreprise, d'après Kaplan et Norton (1993 ; 1996), Reynaud (1997) et Richard et *al.* (2009).

Cette nouvelle méthode de comptabilisation des pratiques responsables a le mérite d'élargir l'éventail des finalités de l'intégration des aspects autre que financiers, selon Boussoura (2012), à savoir, la performance sociétale de nature opérationnelle (maîtrise des risques, diminution des coûts, innovation, *etc.*), concurrentielle (parts de marché, compétitivité, nouveaux marchés, *etc.*) et la réputation (bonne notoriété, meilleure visibilité par rapport au grand public).

Ce chapitre est conçu pour expliquer cette mesure responsable. Il se compose de trois parties. La première section revient sur les instruments de mesure de la croissance verte et de la durabilité écologique. Il s'agit de présenter un survol de différentes méthodes de calcul et d'analyse de la responsabilité environnementale des entreprises. La deuxième section du chapitre développe les aspects conceptuels de la mesure RSE et de la performance environnementale, en exposant le cadre d'analyse technique et opérationnel des variables clés de notre travail de recherche et les débats qui ont entouré cette question. Cet exercice consiste à identifier l'engagement sociétal et à calculer l'indice RSE pour un échantillon de pays méditerranéens en se basant sur la méthode de Gjølborg (2009). La dernière section développe les finalités ou les résultats d'un tel engagement environnemental. Il s'agit de découvrir la nature des mesures détournées de la performance sociétale.

### **3.1 La responsabilité environnementale et la durabilité écologique : quels instruments de mesure ?**

Depuis les années soixante, le mouvement écologiste a exercé une influence décisive dans le monde des affaires. Carson (1962) a étudié dans son ouvrage « *Silent Spring* », la perspective de « l'écologie activisme » vs. la perspective de « conservationisme ». Dix ans plus tard, le livre « *Les limites de la croissance* » publié par Meadows et *al.* (1972) a bouleversé la démarche de la modélisation et la simulation des systèmes écologiques et économiques<sup>66</sup>. Dans ce sens, les chercheurs soulignent les graves problèmes que l'Humanité

---

<sup>66</sup> Selon Meadows et *al.* (1972), mettre fin à la croissance économique et démographique est une nécessité pour sauver la planète. Ce rapport déclare la notion de la décroissance soutenable, c-à-d., le système mondial doit se pencher vers la stratégie de la croissance zéro. Sur le plan méthodologique, il faudrait prendre des mesures qui garantissent la satisfaction des besoins humains et ce, par la répartition efficace et équitable de la richesse.

doit résoudre pour garantir la survie humaine, éventuellement par le biais d'un modèle de développement soutenable pour faire face aux catastrophes écologiques et sociales, affirment Siche et *al.* (2007).

L'engagement des entreprises dans une perspective soutenue consiste à associer sa performance et sa responsabilité. Dès lors, les performances d'une entreprise ne dépendent plus uniquement de sa performance financière. Il sera nécessaire de concilier les exigences de celle-ci avec le pilier social et environnemental. Par conséquent, les entreprises doivent mesurer leur développement en se basant sur des indicateurs de performance globale incluant, outre l'enjeu économique, les dimensions sociales et environnementales. À cet égard, les questions qui se posent, tout en parlant davantage du pilier environnemental (levier au cœur de notre recherche), sont :

- Comment procéder à la mesure de cette performance écologique ?
- Comment approcher cette mesure ?
- Quels modes et outils d'évaluation de l'environnement et de la trace de l'Humanité sur la terre ?

On essaye de présenter ainsi, des méthodes de calcul ou d'estimation de la performance environnementale.

### 3.1.1 Empreinte écologique

L'empreinte écologique est un indicateur qui mesure la pression exercée sur la planète et ses services écologiques en comptabilisant l'offre des ressources naturelles et la demande des êtres vivants et des activités humaines (WWF, 2005)<sup>67</sup>. Ce mode de calcul entre dans le système de comptabilité environnementale et sert à comparer « l'empreinte » d'une activité ou d'une population par rapport à la surface biologique estimée disponible. Son utilité est bien de savoir comptabiliser l'impact des activités humaines et savoir s'il s'agit d'un dépassement écologique (dépréciation du capital naturel) ou non. Cet indice a été introduit par Rees (1992)<sup>68</sup> et élaboré par la suite par Wackernagel et Rees (1999)<sup>69</sup>.

---

<sup>67</sup> Le WWF est la première organisation mondiale de protection de la nature. C'est un réseau actif dans plus de 100 pays et qui a pour mission d'enrayer le processus de dégradation de la planète. Cet organisme publie chaque deux ans dans son rapport sur la planète vivante l'indicateur de l'Empreinte Ecologique qui est popularisé partout dans le monde depuis les années 2002 suite à sa diffusion au Sommet de Johannesburg.

<sup>68</sup> Lors du Club de Rome, le terme Empreinte Ecologique s'inscrit parmi plusieurs indicateurs qui mesurent l'impact de l'être humain sur l'environnement. Par la suite, cet indice est apparaît dans le cadre de la Conférence de Rio en 1992 suite à l'intervention de Rees William, un Professeur de planification urbaine pas son article intitulé « *Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity: What Urban Economics Leaves Out* ».

Selon ces deux chercheurs, l'empreinte écologique est une mesure de l'impact de la population exprimée en termes de la zone appropriée qui est la surface du territoire écologiquement productive dans les diverses catégories (les terres arables, les pâturages, les forêts, la mer et la surface d'absorption du CO<sub>2</sub>) nécessaires pour fournir les ressources naturelles qu'une population consomme et pour absorber sa prodigalité compte tenu de sa technologie actuelle (*In Siche et al., 2007*).

Selon la définition de Fudge (2009), l'empreinte écologique est la superficie géographique qui serait nécessaire pour satisfaire les besoins d'un pays, d'une ville et gérer ses émissions polluantes. De même, l'OCDE (2009) a défini l'empreinte par la comptabilisation en hectares de la superficie biologiquement productive estimée pour assurer la survie d'une population humaine donnée. Kitzes et *al.* (2007a, p. 2) soulignent que « L'empreinte écologique mesure la superficie des terres ou des eaux productives qu'un individu, une ville, un pays, une région ou l'humanité utilise pour produire les ressources qu'elle consomme et pour absorber les déchets qu'elle génère ».

L'indice de l'empreinte écologique est largement critiqué en ce qui concerne la méthode et les éléments de calcul. Sachant que la surface est virtuelle et que, plus la population augmente, plus cette empreinte est large et ses effets seront de plus en plus pervers sur l'environnement.

L'empreinte écologique s'est exprimée ainsi (selon WWF) :

**Empreinte écologique – Biocapacité = Dépassement écologique**

Avec : Biocapacité = Surface x Bioproduktivité

Ainsi : Empreinte écologique = Population x Consommation par personne x Intensité en ressources et en déchets.

---

<sup>69</sup> Mathis Wackernagel a préparé sa thèse (1995), sur la thématique de la préservation de la nature et l'Empreinte Ecologique, sous la direction de William Rees. Wackernagel constate qu'il est important de calculer la surface de terres biologiquement productives d'une ville pour prévenir comment satisfaire les besoins de ses habitants, et ce à travers l'indice de l'Empreinte Ecologique qui compare l'offre et la demande en ressources naturelles. Deux ans plus tard, Wackernagel et Rees publient un livre intitulé « *Our Ecological Footprint: Reducing Human Impact on the Earth* » dans lequel ils ont approfondi l'étude du concept et explorent la méthode de calcul de l'indice EE.

Cette règle de calcul est inspirée des mesures de calcul économiques et ce, par la méthode d'estimation des coûts externes environnementaux tels que le bilan carbone et le profil environnemental.

Et donc, la biocapacité mesure la bioproduktivité dans une région donnée. La productivité biologique moyenne d'un hectare d'une superficie productive de la terre est appelée « hectare global (hag) » qui est utilisé comme unité de comparaison commune. Une des limites de calcul est que la biocapacité dépend non seulement des conditions naturelles, mais aussi de la force d'utilisation des terres (par exemple, elle dépend de la technologie et du mode de gestion des ressources, telles que l'exploitation forestière). Par contre, l'utilisation de la zone bioproduktivité comme une unité globale est un moyen puissant et résonnant de prévoir la qualité et la durabilité écologique. Il est essentiel de noter que la biocapacité représente la capacité durable maximale théorique pour une année.

Depuis sa création et sa popularisation par le WWF, l'empreinte écologique s'est présentée comme l'un des principaux indicateurs synthétiques de l'environnement. Selon Monfreda *et al.* (2004), une empreinte plus grande que la biocapacité totale indique que les demandes excèdent la capacité de régénération du capital naturel existant.

Pour ces motifs, Gadrey et Jany-Catrice (2005) ont distingué cinq types d'empreinte écologique (cité par Sekrafi, 2015, p. 109) :

- L'empreinte forêt représente les surfaces forestières dont l'exploitation permet de répondre aux besoins des habitants en bois et en produits non ligneux forestiers.
- L'empreinte énergie représente la surface utilisée pour répondre aux besoins en énergie. Elle peut être subdivisée en quatre catégories, à savoir : les énergies fossiles (comme par exemple le pétrole et le gaz naturel), les énergies issues des centrales hydrauliques (telle que l'énergie électrique), les énergies issues de la biomasse (comme le bois-énergie et le bois-gaz), et enfin l'énergie nucléaire (l'uranium, par exemple).
- L'empreinte zone de pêche représente l'espace marin qui donne aussi une vision sur l'empreinte écologique, telle que les besoins des populations en poissons et en fruits de mer.
- L'empreinte terres cultivées représente les surfaces de la terre mises en exploitation pour produire les matières premières nécessaires pour l'alimentation et l'industrie.



- L’empreinte terre pâturées concerne les bétails utilisés pour la viande, le cuir, le lait et la laine. Cette empreinte ne comptabilise que les bétails qui occupent des surfaces de terre d’une manière permanente et qui sont nourris de façon naturelle.

Ainsi, il est opportun d’ajouter que le recours au calcul de l’empreinte écologique est délicat sachant qu’il dépend des données de l’entité territoriale, objet de l’étude, et ce sur le plan scientifique et biologique, celles-ci étant hétérogènes. D’où la question relative à la durabilité ne sera pas traitée en sa globalité, mais en fonction de préoccupations environnementales particulières, elle sera analysée sous un angle particulier tel que par exemple l’état des pressions sur l’environnement.

Une description détaillée de cet indice peut être trouvée dans les travaux de Wackernagel et Rees (1999) et Monfreda et *al.* (2004) dont certaines modifications récentes des calculs présentés par Wiedmann et *al.* (2006) et l’enquête sur 149 pays dans le Rapport Planète Vivante 2006 de Hails et *al.* (2006).

### **3.1.2 Le double et triple dividende**

Suite à la polémique autour des émissions de gaz à effet de serre et leurs effets sur l’état de l’environnement, un débat sur le double dividende s’est développé, afin de mettre en œuvre une politique environnementale structurante pour faire face aux atteintes et dommages exercés sur la nature.

De nombreuses études sont entreprises ces dernières années pour mettre en pratique cet instrument économique destiné à renforcer les bienfaits d’une politique environnementale. Selon le cas étudié, l’utilisation de cet instrument paraît très variée et cela compte tenu des conditions d’application et des résultats escomptés.

Ce concept de double dividende a été soutenu pour clarifier les différentes formes éthiquement acceptables des écotaxes. D’où et, par définition, il explique le double effet et le rendement d’instauration d’une taxe environnementale qui procure non seulement un bénéfice au profit de la nature, pour financer les activités de dédommagement, d’entretien et de maintenance environnementale, mais il garantit aussi d’autres bénéfices de nature économique tels que la création d’emploi pour le cas des activités de recyclage, l’efficacité du système fiscal, où il y aura des améliorations des recettes, et donc une efficacité et une forme

d'équité sociale qui, avec ces recettes, vont servir la catégorie pauvre de la population, comme le confirme Ekins (1997).

Goulder (1994) a analysé les différents cas qui permettent d'augmenter la probabilité d'obtenir réellement un double dividende. Ainsi, il faut s'inscrire dans un système fiscal « sous-optimal », où la taxe environnementale doit être imposée à un bien sur lequel le poids de la taxe soit relativement faible.

Selon Ligthart (1998), obtenir un double dividende au sens fort est conditionné par le transfert de la taxe sur d'autres éléments de la production et d'autres catégories sociales d'agents économiques et de ménages. Toutefois, une forte contradiction a été signalée en termes d'évaluation des travaux de recherche, ce qui a abouti à la négation de ce concept de double dividende. Ceci a conduit à mettre en œuvre d'autres recherches et à explorer d'autres définitions, et à expliquer cette divergence entre les hypothèses adoptées théoriquement et les résultats exposés par les modèles macroéconomiques et d'équilibre général.

Cependant, en évaluant les résultats des différents travaux sur les activités menées pour la recherche et l'adoption d'une stratégie de DD, et prenant en considération les trois aspects de ce domaine, on parle d'un triple dividende selon lequel l'écotaxe génère des profits simultanés pour l'environnement, à savoir le profit social et le profit financier.

Le triple dividende apparaît suite à la substitution de la taxe professionnelle par une taxe carbone, sur les émissions polluantes. D'après Cohen-Tanugi (2008), ce triple dividende offre une restructuration du système économique, environnemental et fiscal :

- Dividende environnemental : respecte les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto pour la diminution de 20% des émissions CO<sub>2</sub> d'ici 2030.
- Dividende économique : concerne l'éco-industrie : c'est le fait d'inciter les entreprises et les ménages à utiliser des technologies vertes, durables et non polluantes.
- Dividende fiscal : concerne l'économie de la connaissance où les investissements propres et durables seraient intégralement détaxés (non assujettis à la taxe carbone).

### **3.1.3 Le consentement à payer (CAP)**

On désigne par le CAP, le prix qui cherche à identifier le degré d'importance que les consommateurs accordent au label social, par rapport à d'autres attributs tels que le prix et la

qualité du produit. À notre avis, cette définition souligne que le CAP est le prix que le consommateur accepte de payer contre la satisfaction de son besoin en achetant un bien labellisé.

C'est tout simplement tester la sensibilité et les préférences des consommateurs à la labellisation sociale sous une approche de prix. Autrement dit, par ce prix, on peut révéler la valorisation économique d'un attribut non marchand du produit en donnant une valeur économique à sa valeur éthique. Ainsi, le CAP précise le désir des consommateurs et leurs attitudes pour l'attribution du label « RSE » pour un tel produit en déterminant le seuil maximum à partir duquel il refuse de l'acheter. En marketing, le CAP représente la marge entre le prix moyen accordé aux produits sans label et celui accordé aux produits avec label social.

Le prix est une variable importante dans le contexte du marketing tant pour les entreprises (Han et *al.*, 1998) que pour la décision du consommateur (Zollinger, 2004). De plus, il contribue au volume des ventes, au positionnement du produit dans le marché (Desmet et Zollinger, 1997). Ceci dit, il semble important d'évaluer les jugements des différents acteurs économiques portés sur les stratégies de fixation des prix.

Dans ce cadre, Le Gall-Ely (2009, p.3) a défini le concept de consentement à payer (CAP), appelé aussi « prix de réserve », comme le prix maximal qu'un consommateur sera prêt de le payer pour un produit ou service, considéré riche d'information sur le plan individuel.

Bien que la définition du CAP s'inscrive dans le consensus de la durabilité et de l'éthique managériale, elle fournit une contribution innovatrice, et cela en ce qui concerne la « relativité » des plusieurs débats qu'emporte ce concept. De plus, nous sommes d'accord avec Jennings (2000) pour dire que le CAP a été mobilisé dans les recherches portant sur des sujets s'occupant de la vie humaine en minimisant les risques atténuant sa valeur et sa survie. En revanche, comme il a connu des développements au niveau de la recherche, ce concept a également été limité du fait de l'absence de méthodes de mesure et d'autres difficultés se traduisant par sa sous-estimation, ou sa mauvaise estimation. Ceci dépend fortement des méthodes utilisées pour le calcul du prix, qui dans la plupart des cas dépendent des réactions des consommateurs. Beaucoup d'exemples en témoignent : les méthodes d'aide à la fixation du prix qui dépendent des données réelles collectées suite à une enquête (analyse conjointe), les méthodes fondées sur les données de vente (élasticité des prix, prix hédoniste) et les

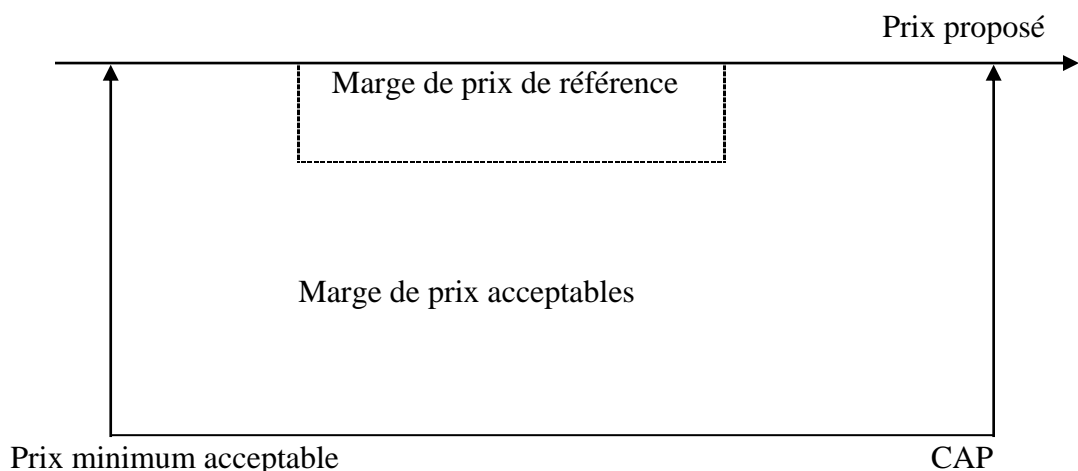
méthodes des prix psychologiques, *etc.*

La question qui se pose à ce niveau est de savoir si le consommateur a choisi d'accorder un prix « x » pour un produit labellisé suite à un intérêt personnel guidé par un choix rationnel ou bien parce que ce prix correspond à son système de valeur. Ces études ne répondent pas cependant à la question dans la mesure où les formats de réponse diffèrent entre les conditions parfois aléatoires, réelles ou subjectives (Frykblom, 2000).

La Commission Européenne a procédé à une enquête en 1997. D'après les résultats obtenus, 70 % des Français sont d'accord pour payer un supplément du prix d'un tel bien s'il leur garantit une valeur ajoutée éthique. En 1999 et selon l'enquête de « *Market Vision Group* », 80% des consommateurs européens ont privilégié l'achat des produits des entreprises démontrant une action citoyenne. Ceci prouve la conscience des citoyens européens de l'importance des produits labellisés.

Dans certaines situations, il serait intéressant de concevoir d'autres méthodes d'évaluation de ce prix, telles que le caractère individuel des consommateurs, la position socio- démographique du pays ainsi que la familiarité du CAP. Ces méthodes jouent un rôle médiateur au niveau du mécanisme d'achat et de vente des produits labellisés.

**Figure 1 : CAP, prix de référence et prix acceptables**



Source : Le Gall-Ely (2009, p. 40)

Ce schéma illustre la différence entre le prix proposé, le prix acceptable et le CAP. Ainsi, on remarque que la marge n'est pas négligeable, et que le consommateur qui accepte le paiement du CAP, cherche la haute gamme et la bonne qualité dans le produit « bio » acheté.

### 3.1.4 Les échelles de mesure de la labellisation sociale

Par labellisation, on entend la méthode de décerner une marque qui distingue un produit et le reconnaître par la supériorité de la qualité, et ce en garantissant la conformité des normes de production par rapport à des règles de conduite, dans le but de le distinguer d'autres produits.

Selon Duong et Robert-Demontrond (2004, p. 4), « L'ensemble des règles et des procédures à respecter dans le développement, l'octroi, l'utilisation et le retrait d'un label, certifiant la responsabilité sociale de l'entreprise ».

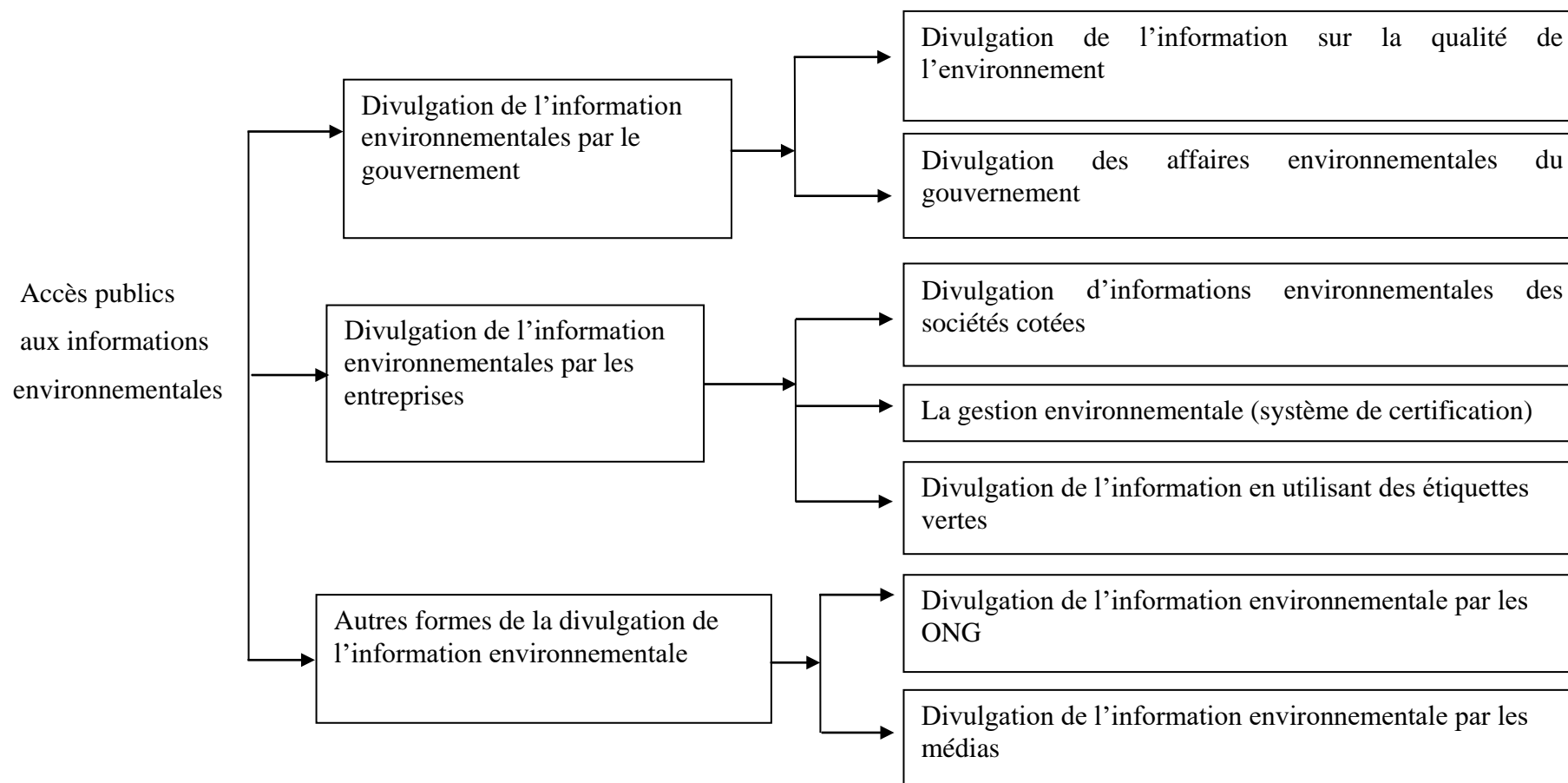
Afin de vérifier l'application des conditions de productions des produits au sein de l'entreprise, la labellisation sociale est un outil qui consiste à établir ces audits. Ainsi, les programmes de la labellisation sociale ont été fondés sur la base du développement social afin de respecter les normes fondamentales dans le commerce international.

De même, les échelles de mesure de la RSE tels que le « *Social Responsibility Scale* (SRS) » ou l'Échelle de Responsabilité Sociale (notre traduction) et la matrice PESTEL (Politique, Economique, Social, Technologique, Ecologique et Législatif) permettent de promouvoir les normes fondamentales de préservation de la biodiversité et d'améliorer les conditions de travail afin de faire progresser une bonne gouvernance sociale dans un contexte de mondialisation et de globalisation.

En effet, la labellisation sociale est aussi considérée comme une nouvelle forme de communication et d'information à destination des différents acteurs en relation avec le concept durable et responsable.

La figure qui suit illustre la nature de l'accès à l'information environnementale par les différents acteurs publics :

**Figure 21 : Divulgation des informations environnementales selon différentes formes hiérarchiques**



Source : Sahli et Ben Rejeb (2015, p. 1653)

D'après cette figure, Sahli et Ben Rejeb (2015) soulignent sur la publication des informations environnementales par les différentes parties et cela selon la hiérarchie de leur intervention dans le système de développement. Les pratiques éthiques étant nombreuses, elles diffèrent d'une firme à l'autre et d'un marché à l'autre. L'évaluation de ces pratiques est parfois difficile compte-tenu du jugement qui est basé, non seulement sur la valeur économique, mais aussi sur la valeur responsable de comportement des consommateurs vis à vis de leur environnement. Ceci permet de créer des échelles de mesure sur la base des critères d'évaluation qui permettent d'évaluer le comportement sensible à la labellisation sociale.

**Tableau 11 : Les critères d'évaluation de l'éthique des affaires**

| <b>Les critères d'évaluation de l'éthique</b>                      | <b>Exemples</b>  |
|--|--|
| Relations avec la société civile et implication dans la vie locale | Mécénat, sponsoring, aides aux associations, financement d'actions locales.  |
| Les relations avec les clients et les fournisseurs                 | Certification, labels, éthique des achats, cadeaux, commission, relations avec les fournisseurs, abus de position dominante. |
| L'environnement  | Systèmes de gestion, stratégie, management, impact environnemental, responsabilité environnementale.                         |
| Présence et sous-traitance dans les pays émergents                 | Droits élémentaires des travailleurs, travail des enfants, rémunérations, codes de conduite et systèmes de contrôle.         |
| Relations avec les actionnaires                                    | Transparence, information, communication et dialogue.  |
| Les relations sociales   | Aménagement du temps, mesures aux familles, emploi, contenu du travail, conditions de travail, hygiène et sécurité.          |

Source : Ronai (1999, p. 131)

À ce niveau, peu de travaux ont porté sur l'opérationnalisation des outils et les méthodes de mesure de ces dimensions responsables. En se fondant sur la littérature existante, on peut identifier les principaux modes de mesure adoptés pour la RSE et les pratiques loyales.

Depuis les années soixante huit, une échelle de responsabilité sociale (*Social Responsibility Scale*) a été créée par Berkowitz et Lutterman (1968). Cette mesure est souvent utilisée pour traiter le degré de responsabilité sociale des individus en mesurant quantitativement leur consommation socialement responsable. Cette échelle présentait toutes les caractéristiques des mesures de personnalité en psychologie. De même, des études issues d'approches psychologiques sur la personnalité des marques ont pour but de mesurer la personnalité des consommateurs. Ces approches psychologiques cherchent à évaluer les attentes humaines dans le contexte de la durabilité écologique et de la santé humaine (Costa et McCrae, 1992). Dans le sens de ce constat, il est important de préciser le cadre spatial dans lequel sont menées les recherches sur la personnalité de la marque (Aaker, 1997, Caprara et al., 2001 ; Ferrandi et Valette-Florence, 2002a, In Ferrandi et al., 2003, p. 147).

Respectivement en 1975 et 1984, Webster et Antil ont également créé des échelles de mesure qui ont été fortement critiquées à cause de leur préoccupation qui s'est limitée à la seule approche environnementale.

Plus récemment, on trouve l'échelle d'Aupperle, Carroll et Hatfield (1985) qui mesure l'orientation des dirigeants vers la responsabilité sociale, et celle de Maignan et al. (1999), développé par Maignan et Ferrell (2001) qui mesure la citoyenneté organisationnelle. La thématique de citoyenneté organisationnelle désigne le respect du contrat de travail au sein de l'organisation de la part de l'employeur et de l'employé. Ce thème a généré une littérature riche (Smith et al., 1983 ; Organ, 1988 ; Rioux et Penner, 2000 et Feather et Rauter, 2004) pour décrire des normes durables de travail.

En ce sens, l'adoption d'un profil « responsable » par les entreprises citoyennes est un travail très délicat qui mène à des énormes efforts mais aussi à une grande marge d'erreurs et de critiques puisque la collecte des données est fortement fondée sur des avis de consommateurs ou de dirigeants dans le cadre des enquêtes. Ce qui explique la complexité des méthodes des échelles de mesure de la labellisation sociétale.



Citons l'exemple de l'étude de Lavorata (2005), qui a procédé à l'identification d'une échelle de mesure des pratiques éthiques des grandes enseignes généralistes. Celle-ci s'est présentée dans le tableau suivant comme suit :

**Tableau 12 : L'échelle de mesure de l'éthique des enseignes généralistes**

| <b>Dimensions</b>           | <b>Items</b>  |
|-----------------------------|---|
| Développement durable       | Les grandes surfaces mettent en place des actions pour préserver l'environnement.                                 |
|                             | Les grandes surfaces vendent les sacs à la caisse des magasins pour préserver l'environnement.                    |
|                             | Les grandes surfaces mettent en place un label de qualité pour les produits.                                      |
|                             | Les grandes surfaces mettent en place un salaire minimum pour leurs salariés dans les PVD.                        |
| Les relations sociales      | Les grandes surfaces veillent aux conditions de travail de leurs salariés.  |
|                             | Les grandes surfaces mettent en place un système pour contrôler le comportement des salariés dans leurs magasins. |
|                             | Les grandes surfaces aménagent le temps de travail de leurs salariés.   |
| Implication dans la société | Les grandes surfaces sponsorisent des manifestations sportives et culturelles.                                    |
|                             | Les grandes surfaces vendent des produits du commerce équitable.  |
|                             | Les grandes surfaces financent des associations locales.  |

Source : Lavorata (2005, p. 13)

### **3.1.5 La Courbe de Kuznets (CEK)**

Se basant sur la loi malthusienne des rendements décroissants signalant la réflexion sur la productivité limitée de la biosphère et sur le rapport de Meadows et *al.* (1972) « Halte à la croissance » qui montre que toute croissance matérielle amènera des atténuations de l'état de l'environnement, de nouvelles réflexions et théories ont été avancées par les néoclassiques

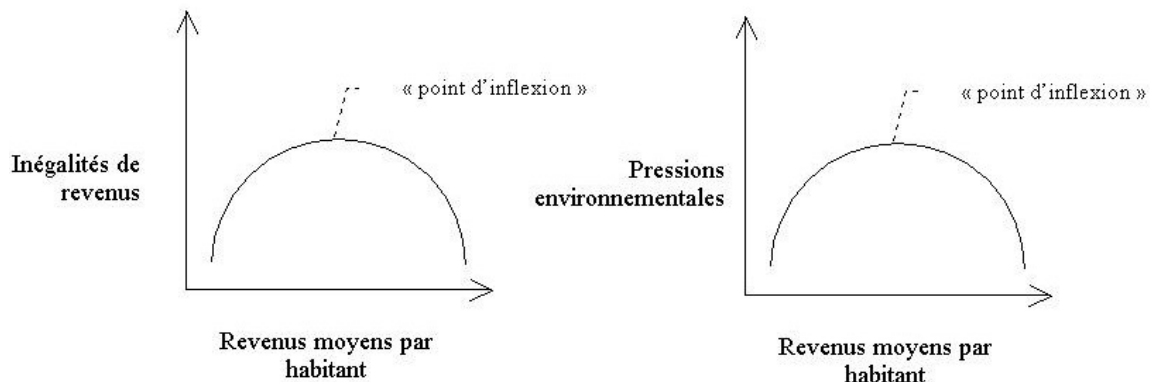
qui expliquent la soutenabilité et l'invulnérabilité du capital naturel face aux progrès techniques. Parmi ces travaux, on peut citer ceux de Grossman et Krueger (1995) qui affirment qu'au niveau du processus de production, les rejets polluants sont limités dans le temps ce qui explique qu'à un certain seuil leur variation est décroissante.

On se réfère à la célèbre courbe environnementale du Kuznets, qui lie la croissance et la réduction des inégalités de revenus tout en décrivant la relation entre le niveau de développement d'un pays donné (mesuré en PIB/hab.) et son niveau d'inégalité à l'ordre régional. Dans cette optique, suggère Roumane (2014, p. 26), « plusieurs études ont par la suite considéré que les indicateurs de dégradation de l'environnement peuvent suivre un sentier similaire en fonction de l'augmentation du PIB, d'où la courbe de Kuznets environnementale ».

À titre d'exemple, suite à l'augmentation des revenus, les investisseurs ont de moins en moins besoin de ressources 100% naturelles (bois par exemple) qui peuvent être remplacées par d'autres ressources renouvelables (telles que l'énergie), ce qui permet de ralentir et réduire des manifestations naturelles (comme la déforestation) et donc de plus en plus de projets et scénarios de préservation de la nature (tels que la préservation des forêts).

Au cours des années cinquante, l'économiste Américain Simon Kuznets a présenté l'hypothèse qui explique ce mécanisme : les inégalités se réduiraient systématiquement suite au progrès économique enregistré par un pays. Selon cette hypothèse, il existe une relation en « U » inversé entre le niveau de développement économique et les inégalités sociales.

A la suite de cette étude, plusieurs travaux se sont attachés à l'hypothèse qui affirme que les évolutions du niveau de la pollution comparées au niveau de richesses d'un pays suivent un sentier similaire.

**Figure 22: Courbe de Kuznets**

Source : Boutard et Briole (2004), *In* Sahli et Ben Rejeb (2015, p.1650)

Or, cette hypothèse séduisante a été fortement critiquée théoriquement et empiriquement. Du point de vue théorique, Piketty (2005) a contredit l'existence d'une relation causale entre le développement et les inégalités de revenu. Ainsi, il affirme que l'accroissement dans le temps des inégalités d'un pays n'est plus un phénomène naturel et donc ne serait pas résolu de lui-même dans le temps, au contraire, il est fortement dépendant des événements marquants qui affectent le cycle économique (inflation).

Sur le plan méthodologique, la CEK a été appliquée dans le domaine de l'environnement suite aux travaux de Grossman et Krueger (1995). Ces chercheurs ont affirmé que l'homme possède la volonté de réduire le niveau de la pollution. En d'autres termes, c'est le contexte économique qui détruit l'environnement, qui est sensiblement influencé par le niveau minimum de développement atteint.

Ceci se manifeste par la relation existante entre la pollution et la corruption illustrée par la courbe de la forme U inversée. Cette forme apparaît dans la première phase du développement (accroissement de la pollution suite au progrès et la croissance économique), puis à un moment donné (au-delà d'un seuil) la tendance se modifie et le niveau de la pollution tend vers la baisse.

Lopez (1994) a exprimé que la courbe inversée en U dépend de l'effet de la croissance sur l'élasticité de substitution entre les différents facteurs de production ainsi que de la pollution.

En effet, la CEK montre que, dans une phase initiale, la qualité environnementale se détériore avec la hausse du revenu. Par la suite, à partir d'un certain niveau de richesse atteint, la croissance économique s'accompagnerait d'une amélioration de l'état de l'environnement, où la société adoptera des instruments et techniques qui favorisent l'environnement (Sahli et Ben Rejeb, 2015).

Du point de vue empirique, concernant les données sur les émissions polluantes, il s'agissait seulement de quelques catégories qui peuvent prouver cette affirmation. Selon Meunié (2004), de nombreuses insuffisances en matière méthodologique fragilisent la portée des résultats de la courbe CEK.

Fontagné (2001) a développé l'idée de l'effet d'échelle qui domine dans les pays en développement situés du « mauvais coté de la courbe en U inversé ». Dans ce cas, la pollution demeure croissante puisque les revenus demeurent inférieurs au seuil.

On objectera également que beaucoup de services naturels produits par les écosystèmes continuent à décroître dans les pays développés comme la fourniture de l'eau douce et la fertilité des sols cultivables. Selon le rapport de l'UNESCO/WWDR3 (2009, p. 11) : « En moyenne, les populations d'espèces d'eau douce ont été réduites de moitié entre 1970 et 2005, une baisse plus marquée que pour d'autres biomes ». De même, Beckerman (1994) affirme que la croissance économique est la meilleure solution qui garantit l'amélioration de la qualité de l'environnement ; il ajoute en effet, « la forte corrélation entre les revenus et les mesures de protection de l'environnement démontre qu'à plus long terme, la meilleure façon d'améliorer votre environnement est de devenir riche », Beckerman (1994, p. 21).

Néanmoins, si on considère le niveau de revenu comme la variable d'entrée et la qualité de l'environnement comme la sortie, ceci s'aligne avec le concept de la durabilité faible qui illustre la forte possibilité de substitution entre capital naturel et artificiel, ce qui légitime à son tour la dégradation, voire même l'épuisement des ressources naturelles.

Certains économistes ont exprimé davantage cette hypothèse et cela en deux versions nuancées. Citons par exemple Bimonte (2002) qui souligne que la préservation du capital naturel est accompagnée par une dégradation de l'environnement, causée par la croissance économique des pays riches (première phase de CKE).

Dans le même ordre d'idées, Bruyn et *al.* (1998) confirment l'hypothèse qui prédit qu'à un niveau bien défini de revenu, le niveau de la pollution commence à décroître (deuxième phase de la courbe CEK).

Prouvée par Selden et Song (1994), la CEK illustre la relation entre la croissance économique et la durabilité environnementale quelle que soit la nature de cette relation, qu'elle soit positive ou négative. À des niveaux plus élevés de développement, la nature de la relation entre croissance et environnement peut être différente de la situation initiale suite aux différentes orientations de la population (demande d'une infrastructure efficace et politique environnementale).

Les débats autour de cette question sur la CEK sont très nombreux, dont le résultat le plus connu est que la croissance économique pourrait être bénéfique pour l'environnement et la biodiversité, et donc plus le pays est riche, plus son environnement est durable, plus il est écologiquement responsable. « L'explication la plus commune pour toutes les formes de la courbe environnementale de Kuznets est que lorsqu'un pays atteint un niveau de vie suffisamment élevé, les gens profitent d'un nombre croissant de commodités utiles et à un environnement très sain », ajoutent Sahli et Ben Rejeb (2015).

Enfin, il est opportun de souligner que la courbe de Kuznets peut avoir la forme en N dans le cas où le revenu augmente au-delà du seuil fixé et la qualité de l'environnement commence à se détériorer par la suite. Cette hypothèse est affirmée par les auteurs Binder et Neumayer (2005).

### **3.1.6 La fiscalité écologique et les permis négociables**

L'interaction entre le système productif et l'environnement envisage des externalités et des défaillances du marché qui nécessitent l'intervention de l'État et la mise en œuvre de mécanismes pour régulariser la situation. La politique environnementale est encadrée sous forme d'instruments contraignants et incitatifs visant à atteindre un but environnemental donné au profit de la Nature et de l'Humanité. Parmi ces instruments, on cite les instruments de régulation qui regroupent la taxe environnementale et les permis d'émissions négociables. On parle d'externalité négative au détriment de la nature, dans le contexte où toute activité économique utilise le capital naturel en le dégradant et en l'absence de toute transaction de marché, faute de droits de propriété reconnus sur l'environnement (Chiroleu-Assouline, 2001).

Ainsi, la régulation de la pollution ne signifie pas l'annuler, puisque ramener la pollution à zéro supposerait de ramener la production à zéro, ce qui est impossible. Il s'agit plutôt de procéder à une analyse coûts-bénéfices pour l'ensemble de la société.

Selon Chiroleu-Assouline (2001, p. 3), le coût marginal de dépollution est « le coût que le pollueur encourrait pour réduire ses émissions, il est généralement positif et croissant en fonction des efforts de dépollution, donc décroissant avec le niveau des émissions ». Il s'agit de comparer les coûts et les bénéfices sociaux d'une activité polluante. Le coût externe est mesuré par le dommage dû aux émissions polluantes. C'est le fait d'évaluer en termes de coût le dommage subi, et de raisonner à la marge où toute unité supplémentaire de pollution entraîne un dommage supplémentaire, appelé dommage marginal, croissant d'une façon proportionnelle avec les émissions. Ceci démontre que la réduction de la pollution est coûteuse pour l'entreprise. Puisqu'elle nécessite un temps de travail supplémentaire, donc un budget et ressources supplémentaires. Dans ce cadre, Gnanzou (2010, p. 79) ajoute : « face à ces problèmes environnementaux, toutes les entreprises [...] peuvent prendre des mesures pour contribuer à protéger l'environnement et l'atmosphère en diminuant, entre autres, leurs consommations d'énergie, en réduisant leurs déchets et en recyclant leurs matériaux. Ces mesures peuvent s'avérer financièrement payantes ». D'ailleurs, dans le cas contraire, où l'auteur du dommage environnemental n'assume pas sa responsabilité envers l'environnement, sa négligence ou sa non responsabilité sera tout de même coûteuse. On parle du « coût de la non-action » contre le risque climatique (CEDD, 2009).

Le régulateur essaye de faire bénéficier l'ensemble des parties prenantes et d'inciter à réduire au maximum les émissions polluantes. Pour atteindre le niveau optimal de pollution, qui est non nul et qui égalise le dommage marginal et le coût marginal de dépollution, le régulateur propose plusieurs types d'instruments. On cite les instruments réglementaires qui regroupent l'ensemble des normes d'émission ou des normes de qualité, et les instruments économiques qui permettent d'internaliser les externalités, c'est-à-dire d'imposer aux pollueurs les taxes vertes et de lui proposer les permis négociables.

Concernant le premier type d'instruments, les gouvernements interviennent en imposant des règles et des lois pour mieux organiser l'activité économique dans des conditions écologiquement convenables. On cite comme exemple « le Grenelle de l'environnement » qui a été initié le 21 mai 2007 par le Président de la République Française, Monsieur Nicolas Sarkozy.

Cette loi a réuni le gouvernement et les représentants de la société civile afin de définir le cheminement vers la durabilité écologique et l'aménagement durables<sup>70</sup>. La loi présente six objectifs primordiaux : la lutte contre les changements climatiques et la maîtrise de la demande d'énergie, la préservation de la biodiversité et les ressources naturelles, le respect de la santé humaine, l'adoption de nouvelles modes de production et de consommation durables, le soutien de la démocratie écologique et la promotion de modes de production favorables à l'emploi et à la compétitivité.

Concernant la deuxième modalité des instruments, il faut noter la taxe environnementale qui est, par définition, une règle fiscale et une sorte d'impôt sur l'environnement qui se caractérise par un taux applicable sur une assiette concernant les unités physiques qui affectent négativement l'environnement. D'autres noms peuvent lui être donnés tels que la taxe verte et l'écotaxe. Le taux de la taxe verte est un taux variable qui varie selon la nature des sources de pollution (carburants, engrais, emballages ou énergie), selon la gravité de la pollution (par exemple la pollution de l'air est grave puisqu'elle est considérée comme une pollution collective) et selon l'espace (le taux diffère d'un pays développé à un pays en voie de développement). La variation de la taxe environnementale dépend également du rôle de régulateurs et de leurs interventions dans la lutte contre la pollution.

En outre, la taxe verte doit respecter le principe du pollueur-payeur, c'est un principe découlant de l'éthique et de la responsabilité qui consiste à faire prendre en charge par chaque acteur économique les externalités négatives de son activité. Parmi les modes d'internalisation, on trouve l'offre au pollueur d'une subvention de dépollution ce qui pose un problème au niveau des finances publiques. D'un point de vue éthique, les subventions s'opposent au principe du pollueur-payeur puisque le pollueur sera financé pour ses efforts de réduction de ses émissions.

Ainsi, la taxe pigouvienne (Pigou, 1920) est un parmi les célèbres instruments économiques de la fiscalité verte. C'est l'instrument prix : il s'agit de faire payer au pollueur le coût externe subi par les victimes de la pollution. On cite quelques exemples de taxe verte : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN), Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP), Taxe sur les CO<sub>2</sub>, Taxe Carbone, *etc.*

---

<sup>70</sup> Le Grenelle de l'Environnement, 2007.

Il existe quatre catégories de taxe verte<sup>71</sup> :

- les taxes vertes sur les énergies : ces taxes vertes comprennent les taxes sur les hydrocarbures, les gaz, le charbon, l'électricité et le CO<sub>2</sub>.
- les taxes vertes sur les transports : elles comprennent les taxes sur les véhicules (achat ou détention), les péages et droits de stationnement.
- les taxes vertes sur la pollution : ce sont les taxes vertes sur le bruit et les émissions de polluants dans l'air, l'eau, le sol, hormis l'imposition du CO<sub>2</sub>, considérée comme une taxe énergétique.
- les taxes vertes sur les ressources naturelles : ce sont les taxes qui visent l'eau, les ressources forestières et minières, exception faite des taxes sur l'extraction du gaz et du pétrole.

L'imposition environnementale est considérée comme une arme puissante contre la pollution tout en faisant consentir les pollueurs au danger causé par leurs activités sur la nature et sur l'être humain. Le fait de taxer un produit polluant fait augmenter son coût et son prix ; de ce fait et par conscience, les gens vont chercher un autre produit plus « propre » à acheter et à consommer. Par là même, la gestion des émissions peut être atteinte par la nouvelle initiative de permis d'émission négociables : c'est l'instrument symétrique de la taxe par lequel le régulateur rationne les pollueurs et cela par l'offre de quotas négociables à la somme optimale de pollution.

La seule différence, et d'importance, c'est que, si les permis sont distribués gratuitement, la firme peut être gagnante financièrement et ce puisqu'elle peut les vendre en tant que permis inutilisés. Dans le cas contraire, l'entreprise ne paiera que les permis acquis en supplément de son allocation initiale. Par nature, une taxe environnementale modifie le comportement des agents et provoque des distorsions fiscales. Les instruments économiques (taxes et permis) sont plus efficaces en termes de coût, ils permettent de minimiser la pollution à moindre coût : ils sont efficaces économiquement, contrairement aux normes. Certes, les taxes, à l'instar de tout instrument de régulation environnementale, provoquent des coûts supplémentaires pour l'entreprise, qui les répercute partiellement dans leurs prix.

---

<sup>71</sup> [www.pilote.org](http://www.pilote.org) (consulté le 22/03/2015).



En effet, cette contribution de l'État au processus de dépollution peut avoir un caractère soit volontaire, soit ou obligatoire :

- La contribution obligatoire : l'État intervient en prélevant une taxe forfaitaire sur l'épargne des ménages, qui sert à améliorer la qualité environnementale. Dans ce cas, le taux d'impôt est applicable automatiquement sur chaque produit ou activité considéré comme polluant.
- La contribution volontaire : l'État peut jouer sur la moralité et la psychologie des ménages tout en les dirigeant vers ce qu'on appelle « achat durable » ou « achat responsable » et « investissement socialement responsable ».

On peut noter que l'intervention de l'État dans le processus opérationnel de la responsabilité environnementale se présente par l'offre d'une subvention forfaitaire au profit des activités présumées non polluantes ou protectrices de la nature. Cette intervention a un rôle particulier, puisqu'elle veille à ce que les bénéfices du secteur de production ne soient pas négatifs, même si le taux de la taxe sur les émissions est très élevé. Dans le cas d'une industrie très polluante, il peut être souhaitable de mettre de taxe un taux très élevé. Une subvention forfaitaire semble donc appropriée pour éviter un arrêt de la production.

En effet, d'après cette multiplicité des genres de taxes sur l'environnement imposées par l'État, chaque pays espère aboutir à une qualité environnementale améliorée, des ressources naturelles non épuisées et un système écologique bien aménagé. Toutefois, ce n'est pas, malheureusement, toujours le résultat connu par les gouvernements, ni par la population. Ceci est dû à la controverse générée par cette imposition parce que la taxe en elle-même peut avoir un effet néfaste évident sur la qualité environnementale.

Ceci se manifeste dans le fait que les ménages ou les dirigeants d'une entreprise pensent que la taxe verte est déjà prélevée et se demandent pourquoi il faudrait produire encore un effort de ne pas polluer. Autrement dit, une personne qui paye un prix doit le justifier. En d'autres termes, si l'entreprise paye la taxe environnementale, pourquoi alors, paye-t-elle le coût de formation de ses employés aux nouvelles approches de durabilité et de la RSE, pourquoi paye-t-elle les frais de dépollution, pourquoi investit-elle dans des équipements pour lutter contre la pollution ?

Comme la stipule Kestemont (2013), la taxe verte est un outil économique avancé par les pays riches pour limiter le déficit écologique et corriger les biais du marché.

Et malgré le consentement des organisations internationales et d'une majorité d'experts de domaine (Barde, 1999), les arguments pour ces dispositifs s'appuient notamment sur le concept de rationalité égoïste que cherchent les dirigeants des entreprises pour maximiser le rapport qualité/prix (Arrow, 1962). Ceci dit, une taxe environnementale vise à réduire la consommation au profit de la planète, et cela si la taxe traduit le coût social de la pollution ; sinon un effet inverse sera produit, selon lequel les acteurs économiques refusent de changer leur comportement et, dans ce cas, la taxe ne garantit pas l'évolution vers un seuil ou une norme globale soutenable (Kestemont, 2013, p.1).

Selon Chiroleu-Assouline et Fodha (2012) : « Les taxes environnementales ont l'inconvénient théorique de la taxation (ce qui introduit un biais dans le jeu du marché parfait) sauf à remplacer l'impôt sur le revenu », cité par Kestemont (2013, p. 1).

À ce niveau, on peut dire qu'une taxe environnementale pourrait créer des effets d'éviction sur le comportement responsable ; elle est, d'une part, un mécanisme de la lutte contre la pollution (effet direct positif) et, d'autre part, une sorte de permission de consommer et donc de polluer (effet indirect négatif). Ce débat est causé par la difficulté de cerner le point de vue psychologique de chacune des parties prenantes au sein d'une entreprise et des ménages. Paradoxalement, par rapport à la théorie néoclassique, ces analyses s'inspirent des hypothèses des courants de l'économie écologique (Gowdy et Erickson 2005) qui décrit l'aspect physique et institutionnaliste (Postel 2007) du comportement des acteurs.

Ainsi, selon Kahneman et Tversky (1979) et Kahneman (2003), par nature, l'homme n'est pas parfaitement rationnel. De l'autre côté, Mauss (1924) prévoit que l'être humain n'est pas parfaitement égoïste (*In* Kestemont, 2013, p.2).

L'étude de l'effet de la taxe sur la qualité environnementale prouve qu'il existe un certain niveau ou seuil de taxation au delà duquel la qualité environnementale peut être détériorée. On parle d'un niveau de responsabilité au-delà duquel l'imposition sera désormais inefficace.

Donc, et par voie de conséquence, on peut dire que l'intervention gouvernementale n'arrive pas à compenser totalement l'absence de comportements altruistes entre les générations par la procédure de la taxation de l'activité économique (Fodha, 2005).

### **3.2 Aspects conceptuels et méthodologie de la mesure de la RSE et de la performance environnementale**

Plusieurs travaux ont mis en évidence l'effet des pressions institutionnelles sur le comportement des entreprises et leur engagement sociétal. Notamment, la démarche RSE est souvent rapprochée des bonnes pratiques environnementales. Ceci dénote une autre notion à savoir la performance environnementale.

La RSE repose sur une multitude de mesures et indices très variés et ce, sur le plan théorique à travers les recherches académiques et les études universitaires. La question qui se pose à ce stade est la suivante : comment justifier réellement le recours à ces variables, comment les comparer et sur quelle base peut-on les évaluer ?

Il est important de rappeler que, par définition, la RSE porte sur les actions loyales, positives et responsables telles que la cohésion sociale, les actions des mécènes, la protection environnementale, la sécurité des travailleurs et la recherche de bonnes conditions de travail (Frooman, 1997). En effet, des systèmes de mesure de la RSE et de la performance environnementale se focalisent sur ces aspects positifs en mobilisant les actions responsables vers des mesures quantifiables.

#### **3.2.1 Débats sur la mesure de la RSE**

##### **3.2.1.1 L'Investissement Socialement Responsable (ISR) : mesurer l'engagement responsable des entreprises**

Favorisé par l'apparition des notions du DD et de la RSE, l'ISR est un nouveau style d'investissement en plein essor. Il consiste à adopter de nouveaux dispositifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'ISR consiste en l'intégration de critères extra-financiers dans le processus d'investissement dans le but de révéler la RSE. Sachant qu'il est apparu suite à l'apparition des deux concepts, la RSE et l'éthique des affaires, l'ISR est considéré comme un phénomène de mode, puisqu'il a émergé avec succès et traversé le siècle et les continents.

Depuis 1920, date de son apparition aux États-Unis, l'ISR prend plusieurs notations, telles que : « fonds socialement responsables », « fonds développement durable » ou « fonds éthiques ». Sur le plan opérationnel, il existe trois approches de l'ISR, d'après Capelle-

Blancard et Giamporcaro-Saunière (2006, p.2), qui réunissent en pratique<sup>72</sup> :

- Une approche de filtrage « *screening* ». Le filtrage négatif est fondé sur l'exclusion de certains secteurs ou de certaines entreprises, au motif qu'elles ne sont pas « éthiques ». À *contrario*, le filtrage positif consiste à privilégier des secteurs d'activité en raison de leur implication pionnière dans le DD (énergies renouvelables, transports propres, *etc.*).
- Une approche « *best-in-class* », fondée sur la sélection d'entreprises qui réalisent les meilleures performances financières, environnementales et sociales sans qu'aucun secteur ne soit exclu ou privilégié a priori. Cette approche cherche à promouvoir la responsabilité sociale au sein de toutes les entreprises en privilégiant, dans chaque secteur, les entreprises les plus « vertueuses ». Dans ce cas, la pression sur les entreprises est ici indirecte.
- Une approche d'activisme actionnarial dans laquelle les investisseurs ont pour ambition de faire évoluer la politique des entreprises en s'impliquant davantage dans la conduite de celles-ci et en faisant pression sur les dirigeants (Karpoff, 2006). En étant actionnaires, donc copropriétaires des entreprises, on est mieux à même d'orienter ces dernières dans la voie de la responsabilité sociale. L'engagement actionnarial va du simple dialogue avec les dirigeants, à l'exercice actif des droits de vote et à la proposition de l'assemblée générale d'actionnaires d'un certain nombre de projets.

En effet, l'intégration de ce nouveau dispositif ou référentiel responsable dans le monde des affaires est bien légitime. Puisqu'il est difficile, et dans des cas impossibles, d'identifier le lien entre performance financière et RSE, l'ISR octroie sa place dans le monde des affaires comme outil de mesure des actions sociétales des investisseurs. Relativement à cette définition, Arjaliès (2010, p.2) souligne que « dans une perspective téléologique, l'ISR éthique peut alors participer à la construction d'un système économique plus durable ».

Dans ce contexte, l'entreprise est une personne morale, son existence dépend de la société, et comme elle dispose d'un pouvoir, elle a en contrepartie des devoirs (Bowen, 1953).

Ainsi, l'ISR est légitime dans un cadre autonome puisqu'il est censé répondre aux attentes des différents acteurs tout en tenant compte de leurs impacts dans l'analyse et la prise des décisions d'investissements.

---

<sup>72</sup> <Halshs-00311135> (consulté le 27/04/2015).

### 3.2.1.1 Indicateurs et systèmes de mesure de la RSE

En général, la dimension environnementale est étudiée davantage dans le cadre des mesures des pratiques responsables. La responsabilité environnementale repose sur une grande variété d'indicateurs, cherchant à mesurer l'impact des industries particulièrement polluantes sur la nature. On peut citer comme exemple les indices Domini 400 Social Index (DSI) et FTSE KLD 400 Social Index.

Globalement, les évolutions et initiatives mondiales en matière de la RSE ont créé de multiples systèmes de mesure<sup>73</sup>, qui se focalisent sur des critères de sélection des données et de références d'application (Clarkson, 1995 et Carroll, 1999). Selon Gjølborg (2009), ces critères sont au nombre du quatre :

1. L'indicateur doit porter certains aspects de la RSE (*triple bottom-line*),
2. L'indicateur doit avoir une application globale et générale : les évolutions et les initiatives régionales et nationales ont été exclues,
3. Pour l'industrie : l'indicateur doit porter au moins sur 100 entreprises,
4. Les données fiables et comparables doivent être disponibles au niveau des pays.

Le tableau qui suit représente un « *survey* » historique de quelques mesures de la RSE, qui selon nous, sont considérés comme les plus appropriées en termes de nombre des entrants.

**Tableau 13 : Les mesures de la Responsabilité Sociale des Entreprises**

| Surveys                     | Critères RSE   |
|-----------------------------|--|
| <b>Pava/Krausz (1996)</b>   | Protection de l'environnement – Indices de réputation – Informations divulguées par l'entreprise au-delà de son rapport annuel – Activité en Afrique du Sud – Mode de Gouvernance, <i>etc.</i> |
| <b>Griffin/Mahon (1997)</b> | Indice de réputation Fortune – Contributions charitables et Philanthropie – Inventaire des rejets toxiques, <i>etc.</i>  |
| <b>McWilliams/Siegel</b>    | Retrait d'activité en Afrique du Sud – Comportements illégaux – Retrait du marché de produits dangereux – Fermeture d'usines et  |

<sup>73</sup> On cite par exemple Innovest, Ethibel et Arese/Vigéo qui cherchent à mesurer les performances des actions ordinaires des entreprises et cela en ce qui concerne les caractéristiques environnementales, sociales et institutionnelles.

|  |   |
|--|---|
| <b>(1997)</b>                          | licenciements – Prix annuels décernés par le Département du Travail, <i>etc.</i>  |
| <b>Balabanis/Phillips/Lyall (1998)</b> | Informations divulguées par l'entreprise au-delà de son rapport annuel – Engagement en faveur de l'Égalité Professionnelle - Contributions charitables et Philanthropie – Protection de l'environnement – Engagement dans la Société civile (refus des discriminations politiques) – Refus de l'expérimentation animale – Critères d'exclusion (le tabac, l'alcool, <i>etc.</i> ) – Relations d'affaires avec les régimes dictatoriaux – Activité de production d'équipements militaires – Relations d'affaires avec les pays en voie de développement, <i>etc.</i>                   |
| <b>Margolis/Walsh (2002)</b>           | Indice de réputation 'Fortune' – Indice de 'Working Mothers' – Indices Moskowitz – 'Screening' des Fonds Mutuels – Évaluation CEP/Council on Economic Priorities – Rapports de l'EIA/Energy Information Association – Publication par l'entreprise d'informations sociales – Publication par l'entreprise d'informations environnementales – Inventaire des rejets toxiques – Engagement éthique rendu public – Contributions charitables – Critères d'exclusion (le tabac, le commerce avec l'Afrique du Sud,...) – Prix annuels décernés par le Département du Travail, <i>etc.</i> |
| <b>Orlitsky/Schmidt/Reynes (2003)</b>  | Indices de réputation – Informations sociales divulguées par les entreprises – Audits sociaux – Comportements d'entreprises – Valeurs et engagements d'entreprises – Contributions charitables – Informations environnementales divulguées par les entreprises – Gouvernance partenariale, <i>etc.</i>  |

Source : Allouche et *al.* (2004, p. 2401)

### 3.2.1.2 Indice des pratiques responsables de Gjørberg (2009)

L'indice de Gjørberg (2009) est un indice qui mesure « les pratiques responsables », en couvrant le reporting de DD, les pratiques de certification ainsi que différents classements de la performance RSE. D'une façon plus structurelle et contextuelle, cet indice analyse la valeur de la RSE à travers les nations.

Pour construire l'indice des pratiques RSE, Gjølborg (2009) a choisi, parmi les multiples initiatives d'évaluations mondiales en matière de RSE, neuf initiatives (voir annexe I.2), qui répondaient aux critères d'indexation, tout en les regroupant en quatre catégories d'indicateurs généraux :

- Les notes en fonction de critères d'investissement socialement responsable (*Dow Jones Sustainability Index, FTSE4Good & The Global 100 Most Sustainable Corporations*),
- Appartenance à des communautés en matière de RSE (le Global Compact et le conseil mondial des entreprises pour le développement durable),
- Les pratiques de rapports sur la durabilité (*Sustainability Reporting, Enquête KPMG et le Global Reporting Initiative*),
- Des régimes de certification (ISO 14001).

Le choix de l'auteur quant à ces indices est justifié par le fait que ces derniers comprennent toutes les grandes initiatives en matière de RSE avec une application globale et des données fiables disponibles au niveau des pays. En ce sens, seuls les indices avec une sorte d'exigences de performance sont inclus pour veiller à ce que l'indice créé reflète la performance réelle de RSE aussi strictement que possible. De même, l'indice ne présente pas des mesures de performance financière<sup>74</sup>.

Par conséquent, l'indice est basé sur une combinaison de sources de données. Certaines reflètent les taux d'adoption, comme le pacte mondial des Nations Unies et de la GRI, tandis que d'autres sont fondées sur la recherche, comme l'étude de KPMG. D'autres sont encore plus étroitement liées au nombre réel et à la performance démontrable, comme les indices ISR et les classements des 100 meilleurs rapports RSE et les 100 entreprises les plus durables. Les neuf initiatives reflètent tous des interprétations différentes de la RSE en se basant sur la formule de calcul présentée dans l'expression qui suit :

---

<sup>74</sup> On trouve une littérature évidente qui explique la performance financière tels que les travaux de Wartick et Cochran (1985) ; Wood (1991) ; Clarkson (1995) ; Margolis et Walsh (2003) ; Orlitzky et al. (2003) ; Mackey et al. (2007).

$$\sum_{i=1}^9 \frac{\frac{\text{Nombre d'entreprises dans l'indice } X_i \text{ dans le pays } A}{\text{Total d'entreprises dans l'indice } X_i \text{ pour l'ensemble des 20 pays}}}{\frac{\text{PIB du pays } A}{\text{PIB total des 20 pays}}} = \text{Ratio sur/sous représentation RSE de 20 pays}$$

Source : Gjølborg (2009)

Ainsi, l'indice agrège les données des entreprises dans des scores nationaux. Cette agrégation à l'échelon national du niveau de la société n'est pas une erreur écologique. À l'inverse, la logique est que le score de 1 représente une proportion parfaite des sociétés actives dans la RSE, par rapport à la taille de l'économie. Cependant, un score supérieur à 1 est un indice de la sur-représentation et un score inférieur à 1 est un indice de sous-représentation « responsable ».

Pour donner un exemple concret et appliquer cette mesure au sein de la Méditerranée selon la méthode de Gjølborg (2009), on a opté pour la méthode de calcul adoptée par ce dernier dont on a actualisé les données pour l'année 2015 et on a les a agrégées à l'échelle des pays en utilisant la normalisation des scores (écarts des valeurs extrêmes par rapport à la moyenne) afin de faciliter l'interprétation et assurer la conservation de la variation des valeurs des scores. De même, pour établir une étude plus élargie dans la région, on a ajouté aux pays méditerranéens étudiés par Gjølborg (2009) (France, Grèce, Italie, Portugal, Espagne et Royaume-Uni) -qui représentent la rive Nord-, un échantillon de pays qui représentent la rive Sud (Tunisie, Turquie, Maroc et Egypte). Le choix de ces pays n'est pas arbitraire mais dépend de la base de données disponible. Pour ces motifs, notre indice représente, ainsi, la sur- ou la sous-représentation de 10 nations méditerranéennes dans neuf indicateurs mondiaux en matière de RSE, par rapport à la taille de leurs économies respectives. Pour chacun des neuf indicateurs, l'indicateur de la part de chaque pays est divisé par sa part du PIB selon la formule de calcul dans la figure l'expression qui suit :

$$\sum_{i=1}^9 \frac{\frac{\text{Nombre d'entreprises dans l'indice } X_i \text{ dans le pays } A}{\text{Total d'entreprises dans l'indice } X_i \text{ pour l'ensemble des 10 pays}}}{\frac{\text{PIB du pays } A}{\text{PIB total des 10 pays}}} = \text{Ratio sur/sous représentation RSE de 10 pays}$$

Source : Auteur d'après Gjølborg (2009)



Cet indice agrège les données à l'échelle micro (au niveau de l'entreprise) dans des scores nationaux (à l'échelle macro). Cette agrégation à l'échelon national représente le degré de la responsabilité ou l'expression responsable du pays dans le domaine écologique, et ce par rapport à la taille de l'économie. L'indice s'appuie sur un modèle de mesure purement informative dans le sens où les neuf indicateurs sont supposés capter différentes nuances et formes de pratiques de RSE dans les entreprises méditerranéennes. Notre indice capture le degré auquel les entreprises sont suffisamment explicites à propos de leurs efforts en matière de RSE ; si le score est bien supérieur à 1, ces nations s'inscrivent pour les initiatives responsables selon les classements mondiaux. Ainsi, même si la valeur du score est inférieure à 1 (le pays est sous représenté en matière de RSE), elle peut être interprétée comme une parfaite proportionnalité entre la responsabilité des entreprises par rapport à la taille de l'économie et cela, si cette valeur est positive. Dans ces conditions, après agrégation des neuf indices, on trouve que l'ensemble des pays ont des scores d'indices positifs mais qui sont très diversifiés, ce qui explique la présence de la complexité causale d'une mesure durable.

En effet, la Méditerranée exprime sa volonté de se présenter responsable puisque les différents pays de notre échantillon présentent un score positif. Cependant, logiquement parlant, on pourrait s'attendre à ce que les entreprises des pays de la rive Nord aient les plus grands indices de cette responsabilité explicite au sujet de leur responsabilité sociétale, et par conséquent d'être les meilleurs sur l'échelle globale des pays méditerranéens.

Toutefois, l'indice, comme le montre le calcul (voir annexe I.3), n'affiche aucune interprétation claire attendue entre les deux rives Nord/Sud, et contrairement aux attentes, on trouve que la Tunisie, pays en voie de développement, enregistre un score positif et supérieur à 1, le score le plus élevé pour l'ensemble de l'échantillon de la rive Sud. De même le résultat est un peu étonnant pour la France qui enregistre un score positif mais inférieur à 1. Ceci ne vaut pas dire, notamment, que la Tunisie est plus responsable que la France en matière de RSE, mais que le résultat est relatif ; il dépend de la manière de se présenter comme « responsable ».

Dans le sens de ce constat, on peut affirmer qu'il n'y a pas une seule voie de réussite de l'approche durable et responsable de la RSE, tout est relatif, et donc, il est important de préciser le cadre dans lequel cet indice est établi (Grue et *al.*, 2008). Ainsi, comme on l'a précisé dans le premier chapitre, la définition de la RSE n'est pas un exercice technique simple à définir, mais elle présentait un exercice normatif et idéologique compliqué.

Ainsi, cette observation fait ressortir que seules l'Italie et l'Espagne sont les deux pays méditerranéens du pourtour de la rive Nord qui enregistrent un score élevé en ce qui concerne l'intégration corporative combinée à un score sur-représenté à la RSE (respectivement égal à 2,301 et 2, 223). En ce sens, Ragin (2007, 2008) indique que le niveau de la cohérence entre les combinaisons de causalité et la mesure dans laquelle les pays présentent une intégration corporative élevée, montrent que la culture et l'esprit libéral sont également leaders en matière de durabilité et de responsabilité. En fait, l'indice produit une distribution quelque peu inattendue des scores de pays, où on trouve que le groupe des pays avec une sur-représentation des entreprises dans les neuf indicateurs est un groupe plutôt hybride (Espagne, Italie et Tunisie). Ceci s'explique par le fait que, c'est vrai, le développement d'un pays joue un rôle primordial pour assurer sa durabilité mais il ne présente pas la seule condition. On doit tenir compte d'autres conditions (niveau de vie, communication de l'information, niveau liberté, application des lois, contrôle de corruption, *etc.*), de la façon de communiquer l'information complète, de mettre des dispositions d'incitation s'engager dans la RSE, d'après Gjølborg (2009).

Pour résumer, il nous semble qu'avoir des scores positifs pour l'ensemble des pays côtiers de la Méditerranée justifie généralement le succès de la démarche responsable dans la région. En outre, une analyse plus détaillée, fondée sur la connaissance de fond sur les indicateurs eux-mêmes, sera essentielle pour justifier la validité de l'indice. La variété des initiatives et des comportements fait que les indicateurs qui se présentent comme proxy pour la pratique de RSE, forment un très large contexte d'examen dans l'approche responsable qui ne doit pas être rigoureuse mais toutefois, plus souple pour présenter une image plus complète de la réalité derrière les scores nationaux globaux. En effet, il faut regarder plus profondément dans la nature des données et tenter d'identifier certaines dimensions sous-jacentes.

### **3.2.1.3 Initiatives mondiales comme variables proxy de la RSE**

#### **3.2.1.3.1 Le Global Compact**

Le Global Compact ou Pacte Mondial regroupe à l'échelle mondiale l'ensemble des acteurs de la société civile, les organisations et les Nations Unies autour de valeurs sociétales fondamentalement inspirées de quatre initiatives universelles (Labaronne et Gana-Oueslati,

2011, p.105) : La Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) ; la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail (1998) ; la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement (1992) et la Convention des Nations Unies contre la corruption (2004).

Ces valeurs sont inspirées de dix fondements universels, que les acteurs adhérents au Pacte Mondial s'engagent à appliquer. Le tableau ci-dessous, présente les dix principes du Global Compact regroupés en quatre domaines d'applications cités ci-dessus.

**Tableau 14 : Les dix principes du Pacte Mondial**<sup>75</sup>

Les entreprises sont invitées à :

| <b>Droits de l'homme</b>  | <b>Droit du travail</b>   | <b>Environnement</b>   | <b>Lutte contre la corruption</b>  |
|---|---|--|--|
| <p><b>1. Promouvoir</b> et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.</p> <p><b>2. Veiller</b> à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.</p> | <p><b>3. Respecter</b> la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.</p> <p><b>4. Eliminer</b> toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.</p> <p><b>5. Abolir</b> le travail des enfants.</p> <p><b>6. Eliminer</b> la discrimination en matière d'emploi et de profession.</p> | <p><b>7. Appliquer</b> l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.</p> <p><b>8. Entreprendre</b> des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale.</p> <p><b>9. Favoriser</b> la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.</p> | <p><b>10. Agir</b> contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.</p> |

Sources : UN Global Compact, 2009 (*In* Labaronne et Gana-Oueslati, 2011, p. 105)

<sup>75</sup>[http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/dix\\_principes.html](http://www.unglobalcompact.org/Languages/french/dix_principes.html) (consulté le 05/05/2015).

En 2015 et après 15 ans de son lancement, le pacte mondial « compte plus de 8000 entreprises participantes qui se sont engagées à faire des affaires de façon responsable en accord avec les principes universels des droits de l'homme, des droits du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption », Ban Ki-Moon (Pacte Mondial+15, conférence du 25 Juin 2015).

En outre, et selon la définition de l'ONU (2009), le Global Compact est un guide pour la responsabilité sociétale. Ainsi, Labaronne et Gana-Oueslati (2011) soulignent que l'adhésion des entreprises au Global Compact, qui est le principal dispositif international pour le DD, implique que celles-ci dressent leur chemin vers la démarche RSE. Dans ce cadre, Gjølberg (2003) et Cetindamar (2007) ont envisagé que le Global Compact soit considéré comme une variable principale pour indexer la variable RSE. D'où, et d'après ces auteurs, la participation des entreprises au Global Compact garantit leur adoption pour des comportements respectueux de l'environnement et cela, pour des raisons éthiques et économiques, affirme Cetindamar (2007) : « En termes de performance, l'impact de la participation dans le GC semble être particulièrement important dans la sécurisation des opportunités de réseau et une meilleure image de l'entreprise ». A l'instar des constatations présentées ci-dessus, le Global Compact est considéré ayant comme une forte influence positive sur la durabilité écologique et cela dépend également de leur implication en termes de RSE. Dans l'ensemble, la firme reçoit des avantages éthiques et sociétaux de se joindre au Global Compact dans la mesure où elle cherche à développer des technologies respectueuses de l'environnement.

Pour ces motifs, plusieurs travaux de recherche dans le domaine de la RSE ont utilisé cette initiative des Nations Unies, le Global Compact, comme mesure d'adoption par les entreprises des attitudes socialement responsables en s'engageant à intégrer et à promouvoir les valeurs éthiques et les principes du DD.

### **3.2.1.3.2 Le Protocole de Kyoto**

Les difficultés existent toujours au niveau des États en ce qui concerne la prise de décisions et la réalisation des compromis au nom de la préservation de l'environnement. A ce propos ajoute Quenault (2006, p. 29), « la négociation pour fixer les règles communes à long terme de cette "gouvernance écologique mondiale" n'en est que plus difficile ».

Malgré les différentes propositions de coopération et de création des fondations et des Organisations des Nations Unies pour l'Environnement, les conflits entre les nations existent encore surtout avec la force qu'exercent les pays émergents (comme la Chine, l'Inde et le Brésil) en solidarité avec les États-Unis pour ralentir, voir entraver toute nouvelle initiative d'élaboration de nouvelles lois environnementales.

Dans ce contexte, l'amélioration de la gouvernance de type RSE au niveau mondial, est menée sous l'égide de la lutte contre le changement climatique et la réduction des émissions des GES, et ce en s'appuyant sur un socle juridique qui est le célèbre Protocole de Kyoto depuis 1997. Après la convention de Rio en 1992, les pays, surtout industrialisés, se sont engagés à stabiliser leurs émissions au niveau de 1990 à l'horizon 2000. Voulant aller plus loin et conscients de leur responsabilité envers la planète, en 1997, à Kyoto, les pays s'engagent à adopter des objectifs plus contraignants pour préserver la nature et réduire leurs émissions polluantes.

Avec des variétés de situations particulières et d'objectifs distinctifs, par ce protocole, les pays signataires s'engagent à réduire leurs émissions de 5% en moyenne par rapport à l'année 1990, année de référence. Il est vrai que les problèmes environnementaux pèsent sur l'ensemble de la communauté internationale ; cependant, le Protocole de Kyoto n'assigne pas aux différents pays les mêmes parts d'effort de réduction des émissions des GES. Dans cette perspective, un principe a été mis en œuvre, celui des « responsabilités communes mais différenciées ». Il tient compte des contextes nationaux et des situations particulières de chaque pays du point de vue des émissions, afin d'envisager sa participation à réduire l'effet de serre. En effet, ce principe fait créer différents profils et enjeux, en termes de souveraineté des États, qui se profilent de la négociation internationale et conduisent à une différenciation de la répartition des efforts en matière de la réduction des émissions polluantes (Quenault, 2004a et 2006).

La question du partage, à propos de ce principe, de la responsabilité devient cruciale entre les régions, d'où, il faut garder l'esprit d'une coopération positive pour assurer le partage du fardeau et la complémentarité entre les nations. En effet, estimer la responsabilité sociale et surtout environnementale d'un pays sur la base de la ratification du Protocole de Kyoto, est cruciale. D'un point de vue administratif, l'engagement responsable est devenu mesurable et quantifiable (IUCN, 2005).

Ainsi, tout en respectant les capacités et les conditions sociétales et économiques respectives, les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée ont souscrit des engagements distincts. Il s'agit d'une nouvelle vision d'un « monde coupé en deux ». Il est ainsi logique d'évaluer l'engagement responsable d'un pays par son adhésion au Protocole de Kyoto afin de qualifier la responsabilité de chaque pays, par référence à sa contribution et à sa vulnérabilité aux changements climatiques et à sa ligne de conduite écologique « responsable ».

À l'issue de Kyoto, les principes extrêmes de responsabilité sociétale et de divergence entre les pays du Nord et les pays du Sud ont été bien négociés, et la différenciation des efforts s'est développée et justifiée par une différenciation des revenus et donc une différenciation des émissions polluantes. Cette différenciation des efforts pour présenter écologiquement responsable est considérée comme une avancée en la matière, surtout pour l'adoption éventuelle d'un post Protocole de Kyoto pour l'après 2012.

À ce propos, Quenault (2006, p. 45) ajoute, « À côté de la résolution de la délicate question de l'allocation équitable des droits d'émission, ces discussions devraient ouvrir la voie à une approche constructive en matière de scénarios de contraction/de convergence des émissions à un horizon de temps donné. Il convient donc d'explorer plus avant les différentes règles et critères de différenciation que l'on pourrait adopter et leurs effets en termes de richesse et d'allocation des droits d'émission ».

En effet, sous l'égide de la gouvernance écologique mondiale, la RSE peut être évaluée sereinement sur la base des principes de Kyoto, tout en explorant la variété des dialogues possibles entre les parties pour mettre en œuvre des politiques et des mesures efficaces pour lutter contre le renforcement de l'effet de serre.

### **3.2.2 Techniques de calcul de l'Indice de la Performance Environnementale**

Au cours de ces dernières années, les questions sur la durabilité et les performances environnementales ont été au centre d'un vaste débat, qui a impliqué un nombre important de recherches menées par des universitaires, ce qui a attiré ainsi l'attention des organisations qui, à leur tour, ont été largement engagées dans des discussions sur les meilleures pratiques pour leurs entreprises (Kolk et Mauser 2002). Néanmoins, trouver une définition claire de ce qu'on appelle la responsabilité, la durabilité et la performance environnementale, n'est pas une tâche facile (Lélé, 1991), de même que déterminer ce qui devrait être la position d'une entreprise vis-à-vis de ces objectifs (Hunt et Auster, 1990, Hart, 1997 et Aragón-Correa, 1998).

Sans doute, avec leur puissance économique, sociale et politique, les entreprises ont été transformées en éléments de base pour promouvoir la durabilité ou la performance environnementale, et elles ont donc une grande influence sur le contexte dans lequel ils agissent. Ainsi, à ce stade, la question qui se pose, est de savoir comment traiter et mesurer efficacement cette performance durable de l'entreprise ? (Atkinson et *al.*, (1997), Neely et *al.* (2002) et Epstein (2008)).

Il est clair que l'absence d'une mesure de la performance durable pourrait se transformer en un obstacle pour la gestion de l'entreprise elle - même, à l'échelle du pays, ainsi qu'à l'échelle mondiale. À l'issue de ces réflexions, de nouvelles recherches sur la mesure de la performance organisationnelle ont surgi, comme l'approche de la *Triple Bottom Line* (Harris et *al.*, 2001, Elkington, 2001 et Pava, 2007). Depuis lors, plusieurs études de recherche de la mesure RSE ont porté sur l'environnement, l'un des trois piliers du DD (Tyteca, 1999, Perotto et *al.*, 2008 et Herva et *al.*, 2011).

En particulier, si l'on tient compte du fait que, en raison de leur nature, les impacts environnementaux se transforment en question critique pour les entreprises, l'objet de ces études est de trouver une mesure universelle de l'impact des entreprises et des politiques gouvernementales sur la nature et la biodiversité. Selon Bennett et James (1998), les indicateurs de performance environnementale peuvent acquérir une légitimité à la mesure des interactions entre les entreprises et l'environnement.

En général, il y a une pénurie d'informations et d'études empiriques pour évaluer les performances des nations sur les objectifs envisagés par l'OMD. En particulier, l'information environnementale paraît être en synergie avec d'autres indicateurs sociaux et économiques inclus dans les rapports du DD.

Pour pallier les manques de mesure de durabilité et de performance environnementaux et pour accomplir ces lacunes, le *Yale Center for Law and Environmental Policy* (YCELP) et le Centre pour le Réseau International d' Information Sciences de la Terre (CIESIN) de l'Université de Columbia ont développé, depuis l'année 2000, l'indice de durabilité environnementale et l' indice de performance environnementale (EPI) (Emerson et *al.*, 2012a et Emerson et *al.*, 2012b).

L'EPI introduit une nouvelle tendance pilote qui permet aux pays d'examiner l'évolution de leurs performances écologiques. Étant donné les différentes catégories de politiques environnementales menées par les régions, l'EPI est un indice composite, il représente des mesures liées aux questions prioritaires articulées dans les objectifs du Millénaire pour le développement et les conventions ultérieures de l'ONU qui ont résulté du Sommet de la Terre de Rio en 1992.

Par définition, l'EPI est un indice qui sert à évaluer, estimer, comparer et améliorer les politiques environnementales au niveau d'un pays donné par rapport aux objectifs politiques spécifiques. Ainsi, les décisions politiques représentent un poids très important dans le domaine de la politique environnementale pour lesquels s'ajoutent les indicateurs sociétaux qui sont considérés comme des mesures crédibles.

En référence à sa composition, l'EPI rassemble l'exhaustivité des domaines sociétaux, la croissance économique, les pressions sur l'environnement, les changements climatiques, les impacts sur la santé humaine et sur les écosystèmes (Smeets et Weterings, 1999 et OCDE, 2008).

L'EPI retient 25 indices de base regroupés en six catégories : santé humaine, qualité environnementale, pollution de l'air, ressources en eau, biodiversité, ressources naturelles, changement climatique, dont il rassemble seize critères d'évaluation : accès à l'eau potable, assainissement, mortalité infantile, pollution intérieure, particules dans l'air urbain, ozone dans l'air, nitrates dans l'eau, consommation d'eau, protection des régions sauvages (naturalité), protection des éco-régions, exploitation forestière, surpêche, subventions agricoles, efficacité énergétique, énergies renouvelables et émissions de CO<sub>2</sub>.

Cet indice composite procure un score converti en une échelle de 0 à 100 par simple calcul arithmétique, afin de classer le niveau de la performance environnementale d'un pays par rapport aux autres. La valeur 0 étant la plus éloignée de l'objectif (la pire valeur observée) et 100 étant la valeur la plus proche de la cible (la meilleure valeur observée). Au niveau du pays, cet indice sert à être utilisé, en interne (à l'échelle nationale), comme une base pour fixer les objectifs et réaliser les progrès dans le domaine environnemental et donc comme un indice de contrôle de performance ; et en externe (à l'échelle mondiale), il est utilisé comme référence à communiquer au sujet de la situation écologique du pays.



Dans le cadre de l'analyse, l'EPI utilise un processus à plusieurs étapes pour produire des indicateurs sur une échelle cohérente qui sert par la suite à la comparaison entre les différents secteurs, les unités de référence et les niveaux d'agrégation.

Dans ces conditions, il est nécessaire dans une première étape, de normaliser des standards afin de transformer les valeurs brutes des composantes et de rendre les données comparables entre les pays. Par la suite, il consiste à appliquer des transformations statistiques aux données permettant de mieux différencier les performances entre les pays. Pour la plupart des indicateurs utilisés, les transformations logarithmiques ont été appliquées pour traiter l'asymétrie des ensembles de données sous-jacentes.

Les données transformées sont ensuite utilisées pour calculer des indicateurs de performance en utilisant une méthodologie d'approximation, ce qui reflète à quel point un pays particulier est une cible politique identifiée à l'échelle nationale ou internationale, par des seuils scientifiques établis, ou un jugement d'expert.

Les méthodes de construction et d'analyse de cet indice ont été examinées et documentées par un ensemble d'experts et de chercheurs spécialisés de ce domaine. On cite, à titre d'exemple, les travaux de Srebotnjak (2007), Esty et Porter (2005), Emerson et *al.* (2010, 2012a et 2012b). Plus de détails sur les sources de données sont disponibles dans les annexes et peuvent être téléchargés à cette adresse : <http://epi.yale.edu>.

### **3.3 Derrière les agrégats de la performance environnementale: mesurer l'immesurable**

Lorsqu'on parle de la responsabilité ou de la performance environnementale, une grande partie de ces deux notions est encore floue, indéterminée et source d'interprétations subjectives (Janicot, 2007). Des travaux empiriques récents ont remis en cause cette subjectivité des mesures responsables tels que ceux de Henri et Giasson (2006), qui considèrent que la performance environnementale peut être analysée selon quatre mesures : la qualité des produits ; les parties prenantes internes et externes ; les intentions financières et les impacts environnementaux. Cette analyse a été critiquée par Caron et *al.* (2007) qui considèrent que, par cette définition de la performance, le levier sociétal n'est pas suffisamment pris en compte et que les acteurs sociétaux sont écartés, ce qui fait que la qualité environnementale est très peu représentée par les entreprises.

Janicot (2007) propose une autre approche qui renforce le rôle des entrepreneurs en interaction avec les parties prenantes internes et externes et selon laquelle dans le premier cas, on parle de la logique de contrôle de la performance pour un usage interne, tandis que, dans le second cas, on répond aux attentes externes et on vise la recherche de légitimité d'une entreprise responsable qui compte sur l'image des valeurs sociétales.

Selon la définition de la Norme ISO 14031 (1999), « la performance environnementale est les résultats mesurables du système de management environnemental (SME), en relation avec la maîtrise par l'organisme de ses aspects environnementaux sur la base de sa politique environnementale, de ses objectifs et cibles environnementaux », *In Dohou-Renaud, 2009, p 344*).

### **Encadré 2: Norme ISO 14031 : Management environnemental<sup>76</sup>**

#### **Évaluation de la performance environnementale : Domaine d'application**

La présente norme internationale donne des lignes directrices sur la conception et l'utilisation de l'évaluation de la performance environnementale (EPE) au sein d'une organisation. Elle est applicable à toute organisation, indépendamment de sa catégorie, sa taille, sa situation géographique et sa complexité.

La présente norme internationale ne définit pas de niveaux de performance environnementale.

Les lignes directrices fournies dans la présente norme internationale peuvent être utilisées afin de mettre en œuvre et d'appuyer l'approche spécifique d'une organisation en matière d'EPE y compris son engagement de conformité avec les exigences légales et autres exigences, de prévention de la pollution et d'amélioration continue.

Source : ISO (2013)

Dès lors, il est nécessaire de comprendre les mécanismes qui régissent la notion de performance environnementale afin d'appréhender les dimensions sociétales sur lesquelles réagissent les firmes. Dans ce cadre, Dubigeon (2005, p. 99) affirme, « l'environnement est la porte d'entrée qui permet d'appréhender la gestion des risques, la sécurité et la santé, la sensibilisation du personnel, les relations avec les élus locaux, la communication extérieure et le marketing ». Les fondements théoriques mobilisant des conceptualisations claires et adaptées, sont très fragiles, malgré la multiplicité des travaux. Pour ces considérations, la mesure de la performance environnementale implique une multitude d'aspects sur le plan organisationnel, ainsi que sur le plan réglementaire. En effet, ces mesures sont bel et bien un construit multidimensionnel.

<sup>76</sup> [www.iso.org](http://www.iso.org) (consulté le 04/12/2015).

Cette multi-dimensionnalité induit certaines différenciations sur le plan organisationnel qu'elles soient objectives ou subjectives. Ceci conduit à un usage confus et ambigu de ces indicateurs par les différents acteurs.

Les anomalies récurrentes dans les recherches sur les mesures de la performance environnementale pourraient être dépassées en renouvelant la réflexion autour de la responsabilité sociétale. Les chercheurs doivent développer une analyse approfondie des mécanismes par lesquels l'engagement sociétal de l'entreprise pourrait induire une certaine performance et un vrai engagement.

Après avoir traité de l'objectif poursuivi à travers l'adoption d'outils de mesure de la performance environnementale, nous focaliserons sur les outils qui ont précédé ces indicateurs environnementaux, et nous essaierons de mettre en évidence leurs rôles actuels dans la promotion de la RSE. Afin de décliner la performance sous l'aspect purement écologique, au-delà d'un usage restreint des autres aspects financiers et sociaux, on va étudier au niveau de cette dernière sous-section les méthodes d'équivalence de la RSE et les mesures compensatoires comme indicateurs de performance pour fournir les justifications empiriques d'une telle mesure sociétale.

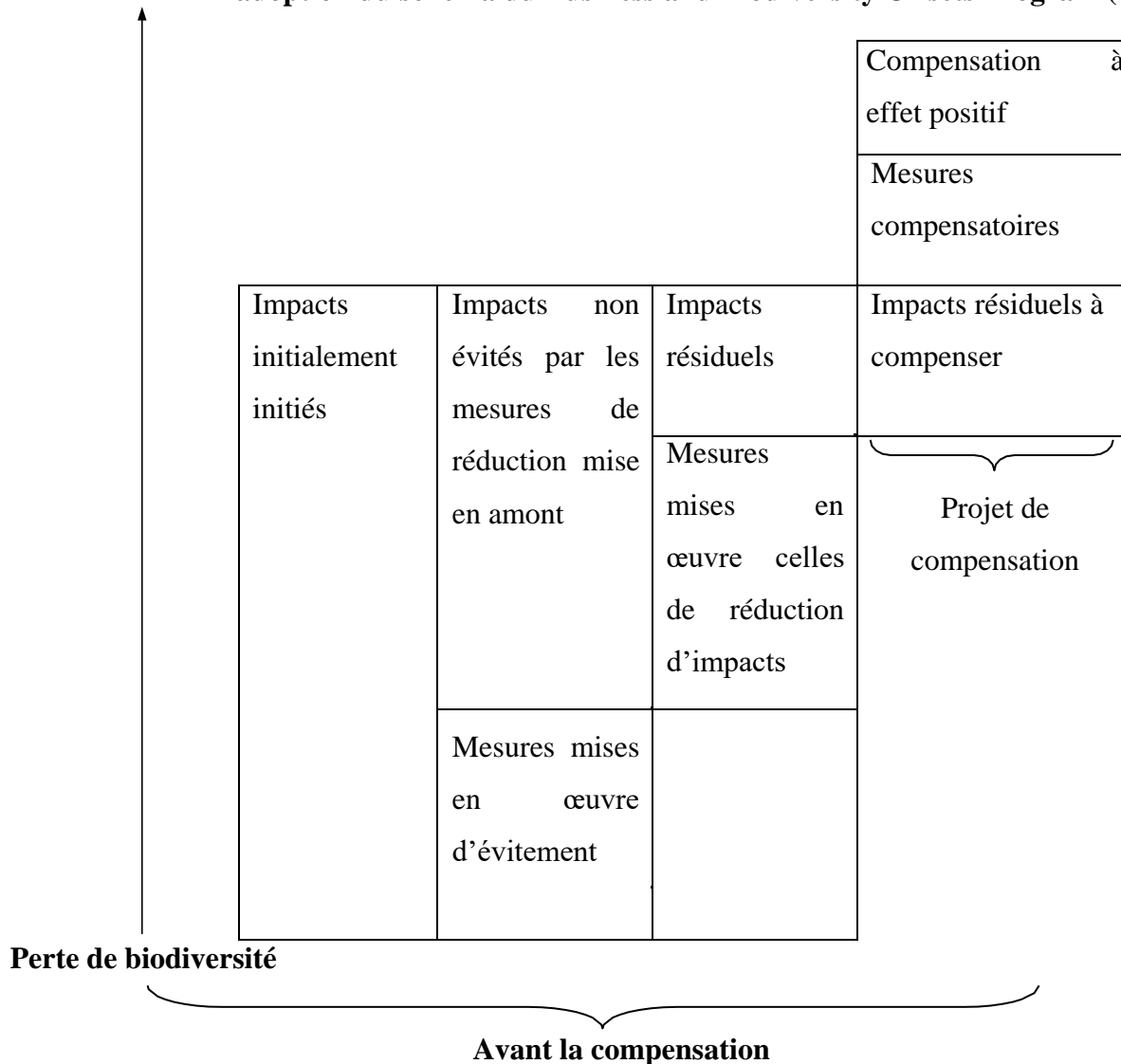
### **331 La RSE et ses méthodes d'équivalence : la compensation écologique comme un engagement de dernier recours**

L'idée maîtresse de la compensation écologique est de prévenir et de réparer des dommages environnementaux, principalement d'origine industrielle, en appliquant le principe du pollueur-payeur. En effet et par définition du Commissariat Général au DD (2012, p. 1), « Une mesure compensatoire est une action écologique visant à restaurer ou recréer un milieu naturel en contrepartie d'un dommage à la biodiversité provoqué par un projet ou un document de planification. Elle ne porte que sur l'impact résiduel après les mesures d'évitement et de réduction des impacts, qui sont prioritaires ».

Aller dans le sens qu'il existe de multiples procédures d'instruction des mesures responsables qui souffrent des limites quant à leur efficacité, et ce à cause de l'absence d'une méthodologie rigoureuse appropriée en la matière, la réparation du dommage subi peut prendre la forme d'un nouvel engagement pour stopper la perte en biodiversité et lutter contre la dégradation écologique.

Ainsi, l'opération de compensation ne sera légitime que si elle passe par les deux phases directrices qui la précèdent, à savoir éviter les impacts prévisionnels et réduire les impacts résiduels. Ainsi, l'UICN France (2011, p. 3) a défini les mesures compensatoires comme des mesures qui complètent les mesures de réparation primaires, lorsque ces dernières ne permettent pas le retour à l'état initial. En principe, deux méthodes de compensation sont possibles en priorité, soit la méthode d'équivalence « ressource-ressource », soit la méthode d'équivalence « service-service ». La première consiste à compenser les pertes en ressources et la deuxième en services écologiques. Toutefois, si la restauration par ces conditions n'est plus applicable, une alternative par la valeur inspirée par ces méthodes d'équivalence consiste à compenser les pertes en bien-être des personnes touchées par le dommage (Commissariat Général au DD, 2010).

**Figure 23 : Hiérarchisation des mesures d'évitement, d'atténuation et de compensation « adoption du schéma du Business and Biodiversity Offsets Program (BBOP) »**



Source : UICN France (2011)

Selon le BBOP, la compensation écologique est fondée sur dix principes<sup>77</sup> :

1. Atteindre un résultat de non perte nette de biodiversité,
2. Tendre vers un gain de biodiversité,
3. Respecter la hiérarchie de mesures d'atténuation E/R/C,
4. Poser des limites au principe de compensation,
5. Prendre en compte le contexte local (environnemental, social et culturel),
6. Faire participer l'ensemble des parties prenantes,
7. Mettre en œuvre une mesure de compensation de façon justifiée, équilibrée et équitable,
8. Fixer un objectif de résultat sur le long terme,
9. Être transparent et communiquer ses résultats,
10. Respecter les savoirs faire traditionnels lors de la mise en place des mesures compensatoires.

Afin de mutualiser les besoins de compensation, le recours à un tiers (public ou privé) spécialisé dans le financement de ces opérations de compensation est possible. Selon le Commissariat Général au DD (2012, p. 3), la banque de compensation est un site naturel où un opérateur provoque des actions écologiques, tout en anticipant des futurs projets d'aménagement liés aux nouveaux besoins de compensation.

Ces banques sont encadrées par l'État, elles reposent sur un cadre réglementaire des pays concernés. Elles visent à faciliter la tâche de compensation et à garantir la meilleure évaluation du rapport coût- efficacité.

Bien que ce mécanisme de compensation écologique permette de résoudre le problème de la dégradation environnementale et de la non-responsabilité des agents économiques, comme principaux acteurs des dommages environnementaux, il est toutefois critiqué. En effet, lorsqu'un accident d'origine non industriel endommage un site naturel, les dégradations sont en général non réparables. Autrement dit, les dommages résultant d'un phénomène naturel (déforestation), d'une guerre (cas de la Syrie), d'un conflit armé (État Islamique) ou d'une activité de défense nationale (le cas du Printemps arabe), sont bien exclus de la responsabilité environnementale.

---

<sup>77</sup> <http://bbop.forest-trends.org/guidelines/principles.pdf> (consulté le 16/12/2015).

À coté de la complexité du fonctionnement des éléments éco-systémiques et de l'interaction biophysique entre les espèces, il est impossible de déterminer toutes les pertes subies par le site impacté puisqu'il est difficile de déterminer la partie responsable de cette détérioration naturelle.

La solution dans ces cas est alors le recours à la méthode d'agrégation des indicateurs utilisés comme proxy du dommage subi (Commissariat Général au DD, 2012). Cette méthode nécessite l'actualisation permanente des données et conduit à une rapide diminution des gains actualisés dans le temps. En effet, par cette méthode, on introduit l'altruisme intergénérationnel dans un modèle de DD où l'environnement futur dépend des actions de dépollution des deux générations. En fait, les agents sont sensibles à la qualité de l'environnement, qui intervient sous forme d'une externalité positive dans leur fonction d'utilité. En ce sens, l'agent personnel perçoit un salaire avec lequel, d'une part, il consomme et épargne une partie, et consacre une autre partie de leur dotation en travail à améliorer la qualité de l'environnement, d'autre part.

Cependant, l'environnement et les pertes en biodiversité connaissent une évolution très rapide dans le temps, ce qui provoque des conséquences graves sur le long terme, qui seront supportées uniquement par les générations futures.

Partant de ces considérations, un débat s'est ouvert autour des méthodes d'équivalence de la RSE, où on relève que la proposition des mesures compensatoires autorise les acteurs économiques à polluer, et donc légitime la détérioration de l'environnement. D'après le Commissariat Général au DD (2012, p.1), l'obligation de compensation varie selon les régions et les milieux naturels visés ; en effet, les mesures compensatoires ne concernent pas obligatoirement tous les pays et tous les sites menacés.

Selon le cas, parfois on trouve que cette méthode de compensation constitue une bonne occasion de réparation des dommages environnementaux, sachant que, dans d'autres cas, on constate que ces méthodes compensatoires produisent un effet d'éviction et rendent la mission inversée où la compensation devient une source de laisser faire et donc de polluer.

En effet, tout dépend du pays où le dommage est subi, du site où la compensation sera mise en œuvre, et du type de compensation à réaliser.

Selon l'UICN (2011, p. 8), il existe deux grands types de compensation écologique : la compensation exigée dans le cadre réglementaire du pays et la compensation issue d'un engagement volontaire de la part du maître d'ouvrage. Dans ce cas, les actions de compensation écologiques volontaires peuvent entrer dans le cadre de la mise en place de bonnes pratiques de conservation de la biodiversité et donc elles seront évaluées comme si elles étaient des actions socialement responsables.

### **332 Le paradoxe des mesures responsables**

La dynamique entourant les recherches autour de la RSE, qu'ils s'agissent de travaux de conceptualisation ou de mesure de la performance écologique, fait ressortir l'émergence d'un souci éthique, inédit, dans les sociétés actuelles. Nous sommes en face de préoccupations sociétales tout à fait nouvelles qui n'existaient pas dans l'ancien équilibre des rôles et des régulations (de Woot, 2005, cité par de Nanteuil, 2006). Ainsi, il est évident que les critères et indices adoptés, en matière d'éthique ou de responsabilité et surtout de mesure, ne peuvent être adoptés uniformément sachant qu'on doit prendre en compte à différents facteurs :

- la différence de générations : tant les générations actuelles que celles à venir (l'altruisme intergénérationnel) ;
- la répartition inégale des richesses à l'échelle de la planète ;
- la différenciation des législations environnementales ;
- l'inégale faisabilité même de la réflexion éthique et de la vision responsable à l'échelle des entreprises ;
- la diversification des lectures des codes et chartes en matière d'éthique, *etc.*

Plus largement, la logique responsable est généralement fondée sur l'étude de l'éthique et des « bonnes pratiques » qui, indépendamment du type de stratégie, dépend des outils de mesure choisis et du cadre où elle agit. Ainsi, De Woot (2005, pp. 29) déclare que « l'entreprise s'est en effet dotée de nouvelles armes technologiques, géographiques et politiques mais ne rencontre plus sur sa voie des contre pouvoirs susceptibles d'inscrire ses réalisations dans une visée globale, orientée vers le bien commun », cité par de Nanteuil, (2006, p.22).

Comme l'expliquaient Van Parijs et Arnspenger (2000), la notion de bien commun est particulièrement ambiguë, elle s'inscrit sous plusieurs formes d'éthiques substantielles qui relèvent de courants de pensée différents, ce qui explique la variété et l'incompatibilité des aspects éthiques.

De Nanteuil (2006) s'est référé aux travaux de Van Parijs (1993). Ce dernier évoque le « trilemme de l'éthique des affaires » afin d'explorer le « paradoxe originel » tout en essayant de solliciter les moyens de le surmonter. Van Parijs (1993) rend compte de deux effets spécifiques de l'éthique des affaires, l'effet climat, où la RSE favorise les liens de coopération et de convivialité dans l'entreprise, et l'effet-image qui correspond au développement des pratiques responsables destinées à créer une image attrayante auprès des parties prenantes afin de diffuser des effets de réputation ou de notoriété (De Nanteuil, 2006, p. 9).

Ainsi, prolongeant l'idée du paradoxe originel de Van Parijs (1993), on désigne par « utilitarisme différé » le choix qui, a priori considéré comme logique et rationnel, devient inutile au fil du temps et donc la décision ne renvoie pas à la réalité. Cette approche d'utilitarisme différé justifie l'apparition d'une perspective à court terme qui s'inscrit dans une perspective de développement stratégique à plus long terme. Selon Porter et Kramer (2004), c'est le degré de conscience du facteur temps qui joue un rôle très important dans la mise en place des mesures responsables par les agents économiques.

Sans doute, le paradoxe persiste, ce qui justifie la critique portée sur « l'éthique de conviction » qui se présente dans le contexte de « l'irrationalité éthique du monde », selon Weber (1963). De même, ajoute De Woot (2005), l'entreprise est une figure éthique désormais inachevée.

Ainsi, pour surmonter ces limites, il faut penser toujours à la faisabilité pratique de l'éthique sur le terrain (Weber, 1963). Habermas (1987) soutient l'idée de pratiquer l'éthique sur le terrain et d'agir rationnellement tout en favorisant une pratique loyale couvrant l'approche des valeurs intrinsèques, d'une certaine manière, tendant à valoriser les pratiques responsables. En ce sens, De Nanteuil (2006, p. 30) affirme que « une grande part de la critique vis-à-vis de la RSE tient au fait que le paradoxe sur lequel elle repose serait irrévocable ou que la manière d'y répondre masquerait la force des rapports stratégiques ou des calculs d'utilité ».



En effet, et compte tenu de la nature des relations entre les moyens utilisés et les objectifs visés, les concepts d'éthique, de responsabilité sociétale et de performance environnementale ne peuvent se réduire à un simple calcul pondéré qui s'interprète différemment selon le parcours choisi par le décideur gouvernemental ou managérial.

Ainsi, tout est relatif par rapport à la signification des actions éthiques et à l'estimation des valeurs, aux avantages et inconvénients d'une telle démarche sociétale et au sens du moral. Schluchter (2005) signale l'importance de la neutralité axiologique de Weber<sup>78</sup> dans la perspective d'une théorie du sens.

Il convient alors de comparer les résultats trouvés aux résultats escomptés ou à des résultats étalons (Bouquin, 2004). Selon Desmazes et Lafontaine (2007), une évaluation des pratiques responsables nécessite la mise en œuvre de mesures plus ou moins recommandées par les référentiels environnementaux ; on cite par exemple les bilans verts, les indicateurs environnementaux et le tableau de bord vert. Il est bien utile de savoir si l'utilisation de ces outils de mesure a comme but essentiel l'évaluation de la performance environnementale ou simplement pour répondre à des pressions externes et obtenir une légitimité sociale ? Sont-ils utilisés uniquement comme bonne image d'entreprise ou servent-ils à améliorer la performance environnementale des entreprises ?

Dans le domaine de l'environnement, les entreprises sont également soumises à des pressions réglementaires et institutionnelles, ce qui met en cause en quelque sorte la légitimité de ces actions responsables (Hoffman, 1999 ; Bansal et Roth, 2000 ; Dohou-Renaud, 2009).

En général, la responsabilité sociale confère aux décideurs politiques ou aux dirigeants de l'entreprise une connexion radicale avec son environnement sociétal. Pour autant, elle admettrait en quelque sorte un engagement audacieux entre les différentes parties, sans se départir d'une évaluation raisonnée des moyens disponibles pour agir.

---

<sup>78</sup> Weber M. (1963) a distingué entre le jugement de valeur et le rapport aux valeurs. Il explique que la neutralité axiologique, comme étant l'attitude du chercheur en sciences sociales, ne procède pas du jugement de valeur dans son travail. Selon ce concept, le chercheur devrait faire de ces valeurs individuelles son objet, sans pour autant se baser sur un jugement normatif.

En quelque sorte, la RSE ne se soumettrait pas à un engagement unique et ne pourrait donc pas acquérir une portée spécifique. Pour autant, elle garantirait des orientations annexes extrêmement variées et ouvrirait sur « un pluralisme, voire un conflit des interprétations », d'après Comte- Sponville<sup>79</sup>, 2004).

### 3.4 Conclusion du chapitre 3

Pour clore le débat sur ce que sont les performances environnementales, on peut soutenir que celle-ci ne peut être évaluée que si elle est mesurée. Or, Lebas (1995) note que la mesure de la performance ne peut en aucun cas se limiter à la connaissance d'un résultat. En effet, cette mesure s'articule autour des différentes dimensions pouvant justifier le manque d'un fondement de calcul approprié. Ces manques de compréhension du concept de performance et les inexistentences d'une règle spécifique de calcul ne font que réduire la pertinence et la crédibilité des mesures (Richard et *al.*, 2009 et Bousoura, 2012).

L'évaluation des démarches responsables est une mission délicate puisque les concepts sont des concepts qualitativement définis en fonction des aspects financiers, environnementaux, sociaux et institutionnels. Toutes choses égales par ailleurs, la responsabilité sociétale en quête de légitimité s'exprime dans l'adoption de pratiques et de méthodes de mesure qui apparaîtront les mieux acceptées socialement (Huault et *al.*, 2004).

L'analyse engagée dans cette étude a permis de noter les nombreuses possibilités liées à la mesure RSE, sur l'axe conceptuel, aussi bien que sur les axes opérationnels et exploratoires. Les recherches autour des différentes méthodes de mesures responsables exposées au niveau de ce chapitre s'articulent autour de quelques aspects principaux :

- la dimension sociétale qui reste marginale, voire occultée dans les discours et les pratiques entrepreneuriales,
- la performance et la durabilité écologique qui sont encore ambiguës,
- l'incohérence liée au contenu des rapports sociétaux qui présente une vision décalée de la RSE où la mesure est « détournée » au profit de l'accent mis sur les normes de présentation et les logiques de communication, dans une perspective institutionnelle (Huault et *al.*, 2004).

---

<sup>79</sup> André Comte-Sponville (1952) est un philosophe français. Parmi ses centres de recherche, on cite l'éthique des affaires.

À terme, les différences nationales dans la pratique de la RSE seront interprétées comme des différences en matière d'éthique et de performance responsable. Cependant, on ne peut à priori considérer qu'il existe des normes morales plus élevées dans un pays plutôt que dans un autre. Bien au contraire, les décideurs dans les pays considérés comme à haute notation sur l'indice de la performance environnementale et de la RSE, réussissent, par rapport à leurs homologues, grâce à des facteurs non-éthiques, comme par exemple la mesure dans laquelle l'activité est socialement intégrée dans la société (Gjølberg, 2009). En ce sens, l'hétérogénéité des ressources utilisées par les entreprises explique la diversification des choix stratégiques et des allocations qu'elles en font, comme l'affirme Barney (1991). D'où chaque entreprise ou chaque gouvernement dispose des outils de mesure de la performance qui se trouvent contingents à leur environnement. De même, l'interaction entre l'entreprise et son environnement est hétérogène (Hofer, 1983), ce qui développe l'idée que cette hétérogénéité génère plusieurs orientations de la performance. Ceci rend non crédible la comparaison de la performance entre entreprises (Davis et Pett, 2002).

En général, la littérature empirique sur la performance non financière a montré que la performance ne se perpétue pas éternellement. Elle dépend du facteur temps et risque de ne pas perdurer dans le long terme. Dans ce cadre, Boussoura (2012) met l'accent sur l'avantage de l'usage des données longitudinales<sup>80</sup>.

En synthèse, la dimensionnalité de la performance, qu'elle soit de nature objective ou subjective, capte rigoureusement les éléments de mesure qui expliquent bien les phénomènes de la responsabilité, mais différemment d'une entreprise à une autre et d'un pays à l'autre. Dans ce cadre, confère Boussoura (2012, p. 266) : « La conceptualisation de la performance devrait ainsi être à la fois intégrée et rigoureuse : intégrée dans la mesure où elle doit s'assurer de contenir divers aspects de la performance ; rigoureuse dans la mesure où sa validation nécessite une approche méthodologique adaptée aux propriétés de la performance ».

À ce niveau, les questions qui se posent sont de savoir comment ces différentes orientations stratégiques d'une pratique responsable peuvent s'agencer dans le monde complexe dans lequel nous vivons ; comment évaluer une telle performance écologique assez hétérogène et complexe dans des régions naturellement différentes ? C'est que nous proposons d'analyser dans la deuxième partie de ce travail.

---

<sup>80</sup> Sauleau E-A. (2006) a défini les données longitudinales comme les données des études dans lesquelles les sujets sont « mesurés » plusieurs fois au cours du temps. Le terme utilisé est celui des mesures répétées.  
[http://udsmed.u-strasbg.fr/labiostat/IMG/pdf/Handout\\_longitudinal\\_EAS.pdf](http://udsmed.u-strasbg.fr/labiostat/IMG/pdf/Handout_longitudinal_EAS.pdf) (consulté le 29/01/2016).

## Conclusion de la première partie

Dans cette première partie, on a déconstruit l'ensemble du corpus théorique qui s'est développé autour des concepts de DD et de RSE, tout en suivant une lecture de la littérature théorique. Le premier chapitre traite d'un axe saillant de la littérature, en premier lieu sur le DD comme concept fondateur de la démarche responsable, ses origines et son évolution et, en deuxième lieu, sur les fondements théoriques et épistémologiques, les approches et les modes d'opérationnalisation de la démarche RSE.

L'état des lieux portant sur ces deux concepts auquel nous avons procédé, nous a permis de dégager que la délimitation des champs du DD et de la RSE est un exercice complexe quant à la détermination des enjeux et des intervenants qu'ils incarnent. Il en résulte que la RSE est perçue différemment d'un pays à l'autre.

En outre, nous avons souligné que la démarche responsable est multidimensionnelle. Elle touche les trois enjeux du DD. Son application opérationnelle renvoie aux divers enjeux sociétaux de l'entreprise. Ce qui explique la nécessité de mobiliser une approche exhaustive appropriée, vu le caractère complexe des deux concepts.

Concernant le deuxième chapitre, on a dressé un état de l'art des expériences et des tentatives méditerranéennes dans l'approche du DD et de la RSE, en étudiant davantage le pilier environnemental et en effectuant une étude comparative entre la rive Nord et la rive Sud du bassin.

En effet, entre ces deux rives, les conflits qui ont croisé cet espace géopolitique de part et d'autre (historiques, économiques, sociaux, culturels, écologiques, *etc.*), ont créé différents modèles de pensée, de croissance et de développement afin de construire la pérennité et la prospérité du bassin.

Cependant, malgré la diversité marquante du contexte global méditerranéen, l'unité du milieu biophysique et la perception d'un espace commun à protéger ont favorisé le développement d'instruments spécifiques et d'actions communes, assurés par les différentes parties.

Pour réaliser l'objectif du millénaire de développement, des plans d'action et des règles d'adoption ont été mis en place afin de réduire les disparités et de renforcer la coopération et la solidarité entre les différentes régions de la Méditerranée. Pour ce faire, il est nécessaire de traverser les différentes étapes historiques d'héritage de la RSE dans les différents pays et d'insister sur l'articulation entre les nouvelles conceptions comme l'entreprise citoyenne, la durabilité écologique et l'économie verte afin d'assurer la compréhension et donc la diffusion de la conception de la durabilité dans le même degré d'importance et de réussite. Toutefois, cette conceptualisation de la RSE et de la durabilité varie fortement selon le contexte local, selon les attentes des acteurs économiques ainsi que selon l'accueil qui lui est réservé par les gouvernements et les organisations. Or, cette difficulté qui entoure la démarche responsable et la préservation de la nature suit une évolution qui emprunte de multiples chemins comparatifs.

Sachant que la question environnementale occupe le premier rang des exigences de DD au niveau méditerranéen, il persiste encore de nombreux problèmes écologiques malgré les grands efforts consacrés par les autorités locales, régionales et internationales pour assurer une soutenabilité écologique du bassin méditerranéen. Ceci est encore affirmé dans le rapport de la SMDD (2005, p. 5) : « Malgré les progrès réalisés, partout en Méditerranée on prend conscience – de façon latente mais grandissante – que les tendances actuelles du développement ne sont pas durables ». Soucieuse de révéler les défis, la Méditerranée s'est engagée dans d'énormes chantiers d'application des recherches et de l'innovation dans les domaines de l'énergie et de l'agroalimentaire, du tourisme et du transport durable, à l'horizon 2030. Différents chantiers ont d'ores et déjà été entamés tels que par exemple le développement d'énergies renouvelables et de biocarburants.

En effet les notions de durabilité, de responsabilité et de performance sont complexes. Il va falloir trouver une mesure de la RSE et de la performance environnementale qui puisse capter l'ensemble des avantages de la démarche sociétale de l'entreprise sur la planète. Ce cadre d'analyse sera développé dans le premier chapitre de la deuxième partie est suivi dans un deuxième chapitre par une validation empirique de la démarche responsable et de l'impact de la gouvernance sur la durabilité écologique des pays riverains de la Méditerranée.

## **Partie II. Pour que la terre reste humaine : Agir pour la RSE ou avec la RSE ? Un éclairage empirique sur le rôle institutionnel méditerranéen en tant que pilote de la RSE et son impact sur la performance environnementale**

Rappelons que cette deuxième partie reprend le cadre théorique analysé dans de la première partie et le construit selon une nouvelle approche plus approfondie. Il sera également question de la constitution d'un modèle économique qui explique le rôle que joue le gouvernement dans la promotion de la RSE et ce, afin d'assurer la durabilité environnementale au niveau de la Méditerranée.

Cette deuxième partie ouvre la voie à une meilleure conception des pratiques d'appropriation des phénomènes sociétaux et donne l'occasion de reconsidérer la pluralité des modèles des études environnementales, qui se sont déployées à partir d'ancrages disciplinaires variés (économique, social, institutionnel, écologique, technique, *etc.*).

Elle se compose de deux chapitres. Le premier chapitre est consacré à l'émergence des modèles de croissance soutenable et à ses différentes bases et fondements économiques. Le modèle que nous proposons rassemble les différents leviers de la durabilité, économique, social et écologique. Dans le deuxième chapitre, nous proposons également, une nouvelle approche au niveau de nos analyses empiriques, celle de l'effet croisé entre la régulation institutionnelle et la démarche organisationnelle « responsable », qui illustrent la problématique centrale de la thèse. Ce modèle conceptuel est développé en adoptant l'approche systémique des relations causales largement utilisées dans la recherche des effets d'interaction dans les sciences de gestion (Le Moigne, 1990).

## **Chapitre 4. La prise en compte des externalités environnementales et des facteurs institutionnels pour verdir la croissance: illustration empirique au niveau de la Méditerranée**

La recherche d'une nouvelle théorie de la croissance dite « soutenable » est très active ces dernières décennies. Elle a pour but de construire un cadre d'analyse pour toute intervention en ce domaine, afin que les décideurs puissent s'appuyer sur des références scientifiques et des méthodes d'évaluation crédibles, fiables et réalistes afin de créer un monde meilleur. La politique environnementale prend de plus en plus en compte des outils et des instruments d'intervention innovants et de nouvelles variables introduites dans le modèle de croissance.

Il est à noter que l'élaboration des politiques environnementales se heurte à certaines difficultés et contraintes telles que l'incertitude scientifique relative aux impacts des éléments extra-environnementaux (éthique et nouvelles technologies par exemple) et à la divergence d'intérêts entre les différentes parties dans le cadre de la nation, ou même entre les régions. Il est hautement impératif de dépasser ces contraintes pour construire une nouvelle vision de la croissance économique.

En ce sens, on parle d'une nouvelle gouvernance de la RSE qui mobilise le principe de la croissance verte, qui fait aussi partie intégrante des principes du DD. Dans ce contexte et en partant de l'évolution juridique qui intègre les nouvelles contraintes et difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales et, par voie d'extension, sociétales, il s'est créé un grand fossé surtout entre les pays développés et ceux en voie de développement ; on parle de disparité entre les deux rives de la Méditerranée.

La manière d'élaborer de véritables approches « sociétales » partagées diffère d'une région à l'autre. On va évaluer, dans ce chapitre, les pratiques loyales et la responsabilité environnementale des pays méditerranéens tout en analysant, au départ, les fondements théoriques de la théorie de la croissance et les critiques qui lui sont faites.

Ce chapitre sera réparti en trois sections. Dans la première, on va exposer les évolutions de la théorie de la croissance soutenable. Dans la deuxième section, on va analyser l'enjeu de la dimension institutionnelle et l'impact de l'intervention publique sur la RSE.

Dans la troisième section, on va présenter notre méthodologie de recherche, nos modèles adoptés, les variables et les tests utilisés tout en finissant par une analyse descriptive, qui servira de base au travail d'estimation économétrique, objet du dernier chapitre.

#### **4.1 La théorie de la croissance soutenable**

La question de la soutenabilité est au cœur des nombreux débats sur la RSE et le DD, depuis une décennie. Le rapport de Stiglitz (2008) sur la mesure des performances économiques et du progrès social a présenté de nouvelles perspectives afin d'élaborer de nouveaux indicateurs de richesse, en critiquant l'ancien système de mesure de la performance qui n'intégrait pas d'évaluation de la soutenabilité (CEDD, 2009).

On parle d'un nouveau système de mesure de la croissance, le fait d'évaluer les politiques destinées à accroître le bien être social et de favoriser les écosystèmes et la biodiversité. Il s'agit de la croissance soutenable. Celle-ci nécessite de nouvelles actions pour répondre à de nouveaux enjeux planétaires et pour faire face à des pressions sur les ressources naturelles. Ainsi, il faudra transformer profondément le modèle de la croissance actuel en un modèle qui intègre les dimensions sociales et environnementales.

Répondre à ces défis nécessite des modifications de comportement de la part des différents agents économiques et un certain niveau de conscience de leurs responsabilités. Pour ce faire, des transformations radicales sont nécessaires pour développer le modèle de croissance d'une façon structurelle. Au niveau de cette première section, on va essayer de rappeler les principaux ressorts du modèle « traditionnel » de la croissance et comment l'économie s'est adaptée avec la nouvelle vision de la théorie « soutenable ».

#### **4.1.1 Rappel de la théorie de la croissance**

##### **4.1.1.1 La croissance exogène : le modèle de Solow (1956)**

Robert Solow (1956) propose un modèle de croissance à la base des modèles contemporains et de la théorie néoclassique. Ce modèle est de nature optimiste où la croissance est conçue comme étant durable et stable. Le modèle de Solow (1956) a remis en cause le modèle de la croissance pessimiste de Harrod-Domar (1948)<sup>81</sup> ; il considère que le monde est composé d'un seul bien et d'un seul agent (la « communauté ») qui se caractérise

---

<sup>81</sup> Le modèle de Harrod-Domar (1948) détermine le taux de croissance effectif qui représente le taux auquel le revenu croît effectivement dans l'économie mondiale. En effet, le taux de la croissance assure l'équilibre des marchés et les entreprises planifient en permanence un montant d'investissement stable.



par le plein emploi (ni chômage, ni dysfonctionnements). Dans ce modèle, la production ne dépend que de deux facteurs de production, le travail et le capital. Les principales hypothèses retenues dans ce modèle sont la flexibilité des facteurs de production, le rendement d'échelle décroissant et le réinvestissement de l'épargne.

Selon Solow (1956), la croissance est enregistrée lorsqu'on observe un accroissement des investissements, une augmentation de la population et surtout un développement du facteur résiduel « tombé du ciel », celui le progrès technique. Les causes de la croissance sont donc exogènes, ce qui explique la stabilité et la stationnarité de la croissance à long terme.

Dès lors, tout en considérant que l'investissement en capital technique comble la défaillance de la croissance, le modèle de Solow (1956) permet d'expliquer le conflit entre certains pays et l'accentuation des inégalités mondiales entre pays pauvres et pays riches. Toutefois, ce modèle repose sur des hypothèses erronées, et s'est écarté de la réalité (Bénicourt et Guerrien, 2008). Les travaux critiquant le modèle de Solow (1956) se sont efforcés d'apporter une solution à la croissance pour le long terme, en proposant une théorie de la croissance plus enrichie en y intégrant la notion du facteur social et en donnant de l'importance à l'investissement du capital humain et de la connaissance.

#### **4.1.1.2 La croissance endogène : la critique du modèle de Solow (1956)**

Contrairement au modèle de Solow (1956), les tenants de la théorie de la croissance endogène, considèrent que le progrès technique ne tombe pas du ciel. La croissance se produit suite à l'accumulation de quatre facteurs principaux : la technologie, le capital physique, le capital humain et le capital public qui dépendent du rythme des choix économiques sur le marché.

Pour dépasser les limites de l'hétérogénéité de la croissance, de nouveaux postulats sont introduits avec de nouveaux déterminants, éléments d'analyse et effets externes qui ont des impacts majeurs sur la croissance.

##### **4.1.1.2.1 Modèle de la croissance endogène fondé sur la connaissance et l'innovation (Romer, 1986)**

Paul Romer (1986) a proposé un modèle de croissance qui repose sur les phénomènes d'externalité entre les firmes. Cependant, il a critiqué la théorie néoclassique en expliquant que l'apprentissage des travailleurs est conditionné par l'investissement dans de nouvelles

technologies. Selon cette approche, l'investissement a un effet direct sur la croissance et un effet indirect sur le progrès technique. Ainsi, le progrès technique n'est pas un élément exogène à la croissance, il est créé et produit.

Contrairement au modèle de Solow (1956), qui défend l'idée de la concurrence pure et parfaite, le modèle de Romer (1986) se situe bien dans le cadre de la concurrence imparfaite (rente monopolistique).

Ainsi pour Romer (1986), l'État joue un rôle primordial pour assurer la croissance dans le long terme, non par le biais des dépenses publiques mais par l'encouragement des innovateurs et des entreprises à investir dans les nouvelles technologies. En effet, est considérée favorable à la croissance, toute augmentation de production des nouveaux biens d'équipement. On parle des mesures juridiques incitatives pour la recherche et le développement. Contrairement au modèle néoclassique, la connaissance est une externalité à la croissance. L'activité de recherche dépend du comportement et des compétences des acteurs. En effet, le secteur de recherche et développement est un facteur décisif de la croissance économique.

En effet, Romer (1986) considère que la croissance économique dépend du stock de capital humain. Comme l'indique Temple (2001, p. 62), « le capital humain doit avoir dépassé un certain seuil pour que la moindre innovation puisse avoir lieu ». Selon ces considérations, le modèle de la croissance endogène de Romer (1986) s'est basé sur l'hypothèse que le capital humain est un élément majeur dans la production d'idées nouvelles.

Ainsi, pour ces motifs, Romer (1986) a décrit le progrès technique par un double effet : cause et conséquence de la croissance. En fait, l'économie n'était jamais stationnaire et la croissance est auto-entretenu et toujours continue, car elle génère par elle-même le progrès technique.

#### **4.1.1.2.2 Modèle de la croissance endogène fondé sur le capital humain (Lucas, 1988)**

Robert Lucas (1988) a considéré le facteur travail comme un facteur cumulable avec le facteur capital. Il a remis en cause le cadre d'analyse néoclassique qui est basé sur deux hypothèses, celles des rendements décroissants et de la concurrence pure et parfaite. Par ailleurs, il considère que le capital humain suit un rendement d'échelle croissant puisque le niveau de croyance et de la connaissance humaine est évolutif dans le temps.

En effet, un rythme élevé de croissance dépend forcément des ressources consacrées pour développer le système de formation et de d'éducation. Ainsi, par cette nouvelle analyse du modèle néoclassique, Lucas (1988) dépasse le simple cadre des biens physiques et incorpore le capital humain avec toutes ses valeurs humaines qui accroissent leur efficacité productive, telles que la santé, l'expérience, la communication, l'éducation et le savoir faire, *etc.* Cette nouvelle vision sur l'importance du capital humain dans le modèle de la croissance se justifie par le fait que chaque individu propriétaire de ses compétences peut les valoriser en les vendant sur le marché du travail. Dans ce sens, l'éducation est un investissement dont la personne éduquée représente un nouveau facteur capital pour la durabilité de la croissance.

Liechti (2007, p. 15) ajoute, « Cet enchaînement constitue dès lors un effet externe positif induit par l'accumulation individuelle du capital humain ». Et donc, à long terme, la croissance sera durable puisque le capital humain peut se développer sans limites, Lucas (1988), *In Temple* (2001, p. 62).

#### **4.1.1.2.3 Modèle de la croissance endogène fondé sur le capital public (Barro, 1990)**

Selon Robert Barro (1990), les dépenses publiques ont des effets externes positifs sur la croissance surtout lorsqu'il s'agit des dépenses publiques d'infrastructure. De ce fait, le cycle de la production dépend d'une bonne infrastructure au même titre qu'elle dépend du capital physique et capital humain. En effet, l'État joue un rôle primordial pour améliorer la productivité de chaque firme et donc pour promouvoir la croissance du pays en général, et ce en achetant des produits et en offrant des services publics gratuits.

En ce sens, pour que le capital public soit considéré comme un facteur de production, il faut que les investissements publics n'entraînent pas un effet d'éviction sur l'investissement privé. On désigne par capital public les infrastructures de communication et de transport, les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la recherche. Il ressemble en théorie au capital physique. Dans ce contexte, il faut que l'État mette en route des mesures institutionnelles qui favorisent l'investissement. Selon cette théorie, la croissance économique, qui est loin de satisfaire l'optimum de Pareto, dépend des actions gouvernementales.

Le modèle de Barro (1990) repose sur l'idée que l'activité économique dépend de la concurrence imparfaite et de l'intervention publique. En même temps, il présente l'idée selon laquelle, dans le long terme, ni le capital d'investissement, ni l'effort de formation du capital

humain suffisent à réduire les inégalités de développement entre les pays, il s'agit de la bonne gouvernance pour en sortir. Barro (1990) intègre dans son modèle le principe de convergence conditionnelle<sup>82</sup>. Cette analyse étudie la comparaison entre le niveau de la croissance à court terme (imitation) et du développement à long terme (innovation).

#### **4.1.2 Critique de la théorie de la croissance : la non endogénéisation du capital naturel**

Le niveau d'équilibre dans la théorie de la croissance standard ne reconnaît aucune limite supérieure à l'échelle macroéconomique. Ceci s'explique par l'augmentation continue dans le temps des agrégats tels que le PIB. Or, une telle croissance impose sans doute des limites, exprimées par les facteurs écologiques « externes », telles que les limites en termes de ressources et d'environnement. Goodland (1992) et Daly (1996) ont introduit le concept d'échelle macroéconomique optimale<sup>83</sup>.

Selon ces deux chercheurs, il est important de mettre en œuvre des mesures adéquates pour conserver les ressources naturelles. Ils ont critiqué le modèle classique de la croissance, qui ne tient pas compte des dégradations de la biodiversité. Selon cette vision, les chercheurs d'une nouvelle théorie de la croissance ont remis en cause le théorème de substituabilité entre les ressources tout en favorisant le principe de complémentarité entre les ressources naturelles et le capital manufacturé. Ceci explique que les deux capitaux (physique et naturel) sont simultanément nécessaires dans le processus de production et donc cruciaux pour la croissance. Bien que le modèle de croissance ait vécu d'importantes phases d'évolution et des critiques de ce système « classique » de la croissance, il est effectivement à la base du constat de non soutenabilité du développement économique.

Les positions théoriques, méthodologiques et épistémologiques du modèle de la croissance classique, néoclassique et autres, ont fait et continuent de faire l'objet de l'essentiel des critiques des environnementalistes, des représentants des sciences sociales, et même des économistes « hétérodoxes ». Ces derniers adressent leurs critiques au dogme de la croissance dominante tout en proposant une interprétation ultralibérale du paradigme néoclassique qui s'est fondé sur l'effet systémique de la croissance.

---

<sup>82</sup> La convergence conditionnelle s'applique à chaque pays qui enregistre un taux de croissance supérieur au taux d'équilibre de long terme. La convergence conditionnelle n'est pas considérée comme une nouvelle question de convergence entre pays de différent niveau de développement, il y a implicitement un certain sentier de convergence absolue si les pays ont le même taux d'équilibre à long terme.

<sup>83</sup> Selon ce concept né la notion de « Throughput » qui désigne la combinaison d'intrants de ressources naturelles et de rejets de déchets dans la nature. Ce terme s'est traduit par « flux énergie-matière traversant le système économique ». Voir Goodland et *al.* (1992) et Daly (1996).

Dans cette tradition, des écoles de pensée ont essayé de dépasser ces limites en intégrant les valeurs sociales et écologiques dans le nouveau système économique mondial tout en valorisant les relations entre l'homme et son environnement, entre l'individu et l'ensemble de la société et entre les ressources naturelles et le progrès technique. Ces controverses visent à identifier la croissance comme le générateur de la dégradation environnementale, de l'exclusion sociale et des inégalités entre les pays.

En ce sens, les nouvelles approches de la croissance considèrent que le paradigme néoclassique est confronté à des problèmes sur le plan théorique et pratique, ce qui rend envisageable la recherche d'un nouveau processus de développement économique, situé dans un contexte sociétal global.

Historiquement, les fondateurs de la théorie de la croissance ne s'intéressent dans leurs recherches qu'aux conditions qui favorisent le gain matériel et aux facteurs qui le limitent. On cite brièvement les plus importants apports des fondateurs des modèles de la croissance :

- Smith (1776) : la fameuse approche de la division du travail,
- Malthus (1798) : les obstacles de la croissance démographique,
- Ricardo (1817) : le phénomène du rendement décroissant de la terre,
- Marx (1867) : la nouvelle tendance à la baisse du taux de profit,
- Veblen (1919) : l'importance du savoir et du savoir faire, de la dynamique technologique et de l'inertie institutionnelle,
- Sismondi (1819) : l'effet de la croissance sur la société.

Ces contributions sont les plus connues parmi les développements qui ont jalonné l'histoire de la pensée économique moderne. Surmonter l'incompatibilité entre croissance classique, néoclassique, exogène et endogène, est nécessaire afin de structurer un modèle combinant les différents facteurs physique, naturel, savoir et savoir faire, technique et social disponibles dans une économie.

Les répercussions écologiques globales de la croissance sont apparues suite à la deuxième guerre mondiale et à la guerre froide. Ensuite, de nouveaux besoins de reconstruction des économies dévastées sont devenus nécessaires et ce par le biais du recours à de nouveaux processus de croissance économique mondiale sans précédent.

Dans ce contexte, l'écologiste Georges Woodwell (1963) énumère les causes néfastes de la guerre nucléaire sur l'état de l'environnement. En ce qui concerne les critiques adressées à la croissance économique, bien qu'elles mettent explicitement en cause le mode de développement, elles remettent implicitement en cause les fondements de la théorie du développement capitaliste.

En général, le but n'est pas de mettre en cause la croissance économique elle-même, mais ses modalités de production, de calcul et d'interprétation des phases de la croissance, qui ne sont pas clairement identifiées.

Daly (1991, 2002), a expliqué qu'un système économique ne peut se maintenir, sur le long terme, que s'il est stable, et ce en maintenant un niveau stable de population, de consommation des matières premières et d'émission des déchets. Néanmoins, cet état stationnaire n'est pas valable. Bien entendu, la richesse en capital humain et en stock de capital physique et de capital naturel n'est pas constante par elle-même. Toutes choses égales par ailleurs, le taux de croissance ne peut pas être constant dans le temps.

L'approche de l'économie écologique, qui constitue une rupture avec la théorie néoclassique, a été profondément présente dans les travaux de Georgescu-Roegen (1995, pp.164-5). Ce dernier s'est inspiré dans ses travaux de l'analyse thermodynamique qui permet de répondre la question de la stabilité continue de la croissance. L'auteur explique cette analyse par les conséquences néfastes des lois de la nature et leurs inévitables limites imposées au système économique et au niveau de la croissance.

Il souligne que la décroissance du système économique est causée par la réduction de la dimension biophysique des activités économiques : il s'agit particulièrement du « *throughput* »<sup>84</sup> et des dommages écologiques subis.

Compte tenu de ces considérations, il serait opportun de combiner les deux analyses économique et écologique afin de faire reposer cette combinaison sur des principes et modèles de préservation des ressources naturelles.

---

<sup>84</sup> Pour bien comprendre la signification et l'enjeu de la décroissance, il convient de rappeler que la croissance économique exprimée en termes monétaires (via des indicateurs comme le produit national brut) englobe au moins trois aspects de la réalité économique : une dimension économique, indiquant sous forme monétaire la valeur des activités économiques, une dimension biophysique, mesurée par le flux de matière et d'énergie transformées par le processus économique (le *throughput*) et une dimension humaine, mesurées en termes de qualité de vie ou de bien-être, notions à la fois universelles et relatives, cité par Griethuysen et al., 2002, p.17).

Ceci ne rend pas caducs les modèles de croissance adoptés par la théorie économique standard mais, au lieu d'être considérés de manière exclusive, ces modèles doivent être complétés par des analyses écologiques qui aboutissent à corriger les décisions erronées prises auparavant afin d'assurer un monde meilleur et une croissance « durable ».

Veblen (1919) a développé le courant de l'économie institutionnelle qui poursuit une relation plus ouverte entre le système économique d'une part et le système socio-culturel et environnemental d'autre part. Cette stratégie, ignorée par la théorie néoclassique, sera prolongée par la recherche d'une économie écologique menée par les tenants et les partisans d'une économie soutenable. Selon Tichit (2005), la théorie de la soutenabilité implique la volonté de promouvoir les dimensions sociétales (humaines et environnementales) considérées comme indissociables pour garantir une croissance évolutive dans le temps.

Ainsi, cette nouvelle tendance nécessite d'assujettir les règles économiques aux conditions de reproduction du milieu naturel et donc aux nouvelles instructions de protection environnementale.

### **4.1.3 La nouvelle théorie de la croissance verte : endogénéisation des externalités environnementales**

#### **4.1.3.1 Le modèle de la croissance avec pollution**

S'engager vers des considérations sociétales, des critiques sont adressées à la croissance économique relevant des nouvelles répercussions écologiques. L'approche de la croissance verte garantit une certaine hiérarchie d'intelligibilité en ce qui concerne l'impact écologique des activités économiques.

La position du nouveau modèle de la croissance verte consiste à aller de l'avant et à s'attaquer aux problèmes actuels sans renoncer à la croissance. S'attaquer au problème veut dire réviser les méthodes anciennes d'évaluation du développement. Le vocable « croissance verte » a été inventé pour développer l'idée que : « les actions en faveur de l'environnement ne sont pas forcément punitives, mais qu'elles peuvent permettre de placer l'économie sur une nouvelle trajectoire technologique porteuse de grandes perspectives de croissance, même s'il y aura évidemment des coûts à supporter à court terme », d'après Kathleen (2006, p. 14). L'idée de verdir la croissance est très souvent associée à celle de « décarbonisation » ou de « dépollution ».

À ce propos, tenir compte de la pollution, dans le modèle de croissance une parmi les principales questions environnementales qui ont alerté le public mondial au cours des dernières années, dans le modèle de la croissance est devenue une nécessité. Par conséquent, les chercheurs qu'ils soient économistes ou écologistes discutent sur l'idée que les émissions de la pollution, en tant que conséquence de l'activité économique moderne, peuvent mettre en danger la vie humaine et stopper la croissance économique. Plus précisément, on suppose que la pollution est une externalité du processus de production, et qu'elle dépend essentiellement du progrès technique. La nécessité d'un changement radical dans la pensée économique (intégrer les externalités environnementales dans le processus de production) provient du fait qu'aujourd'hui la lutte contre la pollution est considérée comme une solution clef dans la résolution du problème de la dégradation environnementale.

D'une manière générale, l'intégration de la pollution dans un modèle de croissance économique nécessite, selon Koesler (2010), la prise en compte de trois aspects : la nature de la pollution, sa source et ses effets sur la croissance économique. Lors de la détermination de la nature de la pollution dans un modèle de croissance économique, la pollution peut être interprétée selon deux façons, soit comme une variable d'écoulement (un flux), soit comme un stock reliant la pollution actuelle à la pollution passée (Stokey, 1998).

Selon Xepapadeas (2005), la pollution peut être conçue dans le système productif selon trois sources principales :

- la pollution est un sous-produit de la consommation : elle dépend du niveau de la consommation privée. Dans un tel cas, les ménages sont les acteurs principaux responsables du niveau de la pollution générée ;
- la pollution est un input dans le processus de production : elle est considérée comme un élément des biens échangeables dans le système productif. Ici, l'acteur responsable du choix des intrants de la production est l'entreprise ;
- la pollution est un output de l'activité de production : elle est examinée comme un facteur externe de l'activité économique. Dans ce contexte, l'entreprise est le décideur de la quantité de pollution (sortie) produite ;

Ainsi, l'intérêt de l'introduction de la pollution dans un modèle économique devient crucial afin de prendre en compte son effet sur le comportement des agents et sur le marché. La conséquence de cette intégration de l'effet de la pollution pour les régulateurs pousse à modifier les contraintes, les facteurs et donc les décisions de la production et des innovations.



Ainsi, Kathleen (2006, p. 14) déclare : « La politique économique doit alors s'attacher à donner un prix à la pollution, au moyen d'une taxe ou d'un instrument équivalent, ce qui permet de restaurer l'efficacité productive et ainsi de favoriser la croissance ». Les recherches sur les modèles de la croissance qui considèrent les effets environnementaux tels que ceux de Bovenberg et Smulders (1995) et Ricci (2007) montrent que la pollution affecte directement ou indirectement la croissance ; d'où il s'est avéré nécessaire d'introduire une telle variable active dans l'approche de la croissance.

En général, la lutte contre la pollution peut être entreprise soit par les gouvernements, soit en collaboration avec les entreprises. Ainsi, tenir en compte de l'effet de ces deux grandeurs au niveau de l'opération de la dépollution est crucial. Schweinberger et Woodland (2008) ont analysé cette relation entre pollution et croissance économique comme suit : la fonction de la réduction de la pollution est écrite de la façon suivante :  $\alpha = \alpha(L, M)$ , avec L et M sont les intrants de main-d'œuvre et des équipements utilisés dans l'activité de la dépollution. Les émissions totales sont données par  $z = \alpha(L, M) f(K, L_p)$ , expression dans laquelle  $f(K, L_p)$  représente la fonction de production. Ainsi, pour la quantité des intrants de la main-d'œuvre (L), on trouve la contribution des entreprises ( $L_A$ ), du gouvernement ( $L_G$ ) et des pays donateurs ( $L_F$ ) des nouveaux équipements ; ainsi,  $L = L_A + L_G + L_F$ . La même analyse est effectuée pour les équipements de la dépollution avec  $M = M_A + M_G + M_F$ .

À la lumière de ce qui précède, les auteurs ont construit une fonction de maximisation du profit tout en tenant en compte du problème de la pollution.

$$\pi = \max [p - t\alpha(L, M)] f(K, L_p) - L_p - L_A - P_m M_A - T$$

Expression dans laquelle :

$P_m$  : est le prix de l'équipement importé pour la lutte contre la pollution,

$t$  : la taxe spécifique sur les émissions de pollution,

$T$  : la subvention forfaitaire accordée au secteur de la production.

Ainsi, dans le cas d'une industrie très sale, le taux  $t$  sera plus élevé, et donc, la subvention forfaitaire semble appropriée pour aider le cycle de la production. Par la suite, on obtient  $tz$ , la recette fiscale environnementale qui sera effectuée non seulement à des fins de dépollution mais aussi, elle sera utilisée par le gouvernement pour subventionner le secteur de la production. La contrainte budgétaire du gouvernement peut être exprimée comme suit :

$$LG = y_1 [\tau \alpha (L, M) f(K, Lp) - T$$

$$P_m MG = y_2 [\tau \alpha (L, M) f(K, Lp) - T$$

Expressions dans lesquelles les proportions des revenus nets alloués au travail et à l'équipement de dépollution,  $y_1$  et  $y_2$ , doivent satisfaire aux restrictions suivantes :  $y_1 + y_2 = 1$  et  $y_1, y_2 \geq 0$ .

À cette fin, les auteurs assurent l'existence d'une protection sociale et d'une fonction de soutien politique par la collecte des recettes fiscales environnementales. Bien entendu, le gouvernement utilise les recettes de la taxe de distorsion pour financer son offre de réduction de la pollution.

Comme montré ci-dessus, il existe de nombreuses façons d'introduire l'effet de la pollution dans les modèles de la croissance. Ces approches permettent d'affecter le choix stratégique des décideurs politiques et donc de transformer le système productif afin de générer un développement à moindre coût environnemental.

#### 4.1.3.2 Le modèle de la croissance fondé sur le capital naturel

Sans doute, la façon d'utiliser des ressources naturelles dans le processus productif, surtout pour les industries polluantes, est souvent inefficace. Ceci est dû à l'irresponsabilité des agents économiques qui s'acquittent rarement du coût de leur utilisation pour la société. La question du recours aux indicateurs monétaires uniquement pour la mesure du niveau du développement d'un pays a été souvent critiquée. Il s'agit de tenir compte des indicateurs écologiques et sociaux pour que les résultats soient plus réels et fiables.

Depuis 1936, l'économiste Kapp a remis en question la méthode d'évaluation du processus productif basée sur les aspects monétaires et qui ne se rattache pas aux effets des répercussions écologiques et sociales. Ce chercheur s'est inspiré de la théorie institutionnelle.

Dans son ouvrage « *The Social Cost of Private Enterprise* », Kapp (1950), met en évidence l'interaction entre un système économique orienté et le rôle de la nature pour la survie de ce système, tout en assurant la production du capital naturel, qui est considéré comme crucial pour le fonctionnement de l'activité économique en tant que facteur naturel. En effet, la prise en compte de l'inventaire du patrimoine naturel dans le calcul des comptes de la comptabilité nationale des pays est considérée comme étant nécessaire.

Il s'agit de déduire les dépenses liées à l'activité de dépollution, de maintenance et de préservation de l'environnement (« damage costs, control ou mitigation costs, preventive costs »). Finalement, ces approches visent à réconcilier les sphères économiques, sociales et environnementales dans la logique même du DD.

Au-delà du capital financier, le capital humain et le capital naturel doivent être pris en compte. Par ailleurs, l'utilisation de ces outils semble en évolution. Comme le soulignent Pava et Krauzs (2006) : « l'expression *bottom-line* était davantage une métaphore qu'une réalité, aujourd'hui c'est davantage une réalité qu'une métaphore ».

Compte tenu de l'ampleur de cette transition écologique, l'État doit tout d'abord mettre en place les instruments adéquats pour indexer le système de valeur des biens écologiques, et assurer que celui-ci reflète les raretés environnementales.

Outre la fiscalité verte et les permis d'émissions échangeables, ce contexte fait apparaître de nouveaux dispositifs en faveur de la croissance verte, tels que les allocations pour réduire la précarité énergétique, le règlement des services environnementaux, le « *Green Bonds* » et les mécanismes d'enchères négatives pour allouer les subventions à la protection de l'environnement.

Généralement, la croissance verte est la transition du système purement économique vers un système respectant l'environnement et soucieux de justice sociale. Ceci ne signifie pas que ce nouveau modèle est opposé aux autres, au contraire, il doit être intégré dans une stratégie globale qui articule efficacement les trois piliers du DD, afin de concevoir des politiques cohérentes, assurant les régulations des marchés, de l'environnement et de la sécurité humaine.

À ce propos, souligne Pastore-Chaverot (2011, p.174), « la préoccupation environnementale apparaît comme une nouvelle frontière de la question sociale. En sens inverse, l'évolution des inégalités peut renforcer certains déséquilibres environnementaux ».

Dans ce contexte des préoccupations socio-écologiques et étant donné que l'utilisation de l'énergie et la minimisation des coûts de production et des émissions de carbone constituent un défi à surmonter pour assurer le verdissement de la croissance, Wei et *al.* (2016) ont proposé une méthode de calcul écologique-économique « robuste » qui optimise conjointement la production d'énergie et la croissance économique.

À cet égard, le modèle de Wei *et al.* (2016) peut donner un résultat conservateur dans la plupart des cas. Si le pire des cas se produit réellement, le système peut encore être rétabli, bien qu'il puisse subir un coût plus élevé de la pollution et de la sur-exploitation des ressources énergétiques. Ce paradigme conserve l'esprit essentiel de l'optimisation robuste, à l'exception du critère d'optimalité.

En effet, la politique de la croissance verte a eu tendance à dépasser la crise économique et à prendre en compte le capital naturel comme composant nécessaire de l'analyse du système de production. Pour le faire avec pertinence, il est nécessaire d'aménager certaines règles de marché, des systèmes de production et de décision des régulateurs.

Malgré les débats sur la comptabilité naturelle et sur l'homogénéité entre les facteurs de production physiques et naturels, on constate que les analyses économiques reposent toujours sur les indicateurs purement monétaires, ce qui signifie que le contexte institutionnel de l'économie de marché n'a pas changé.

Par conséquent, ces observations montrent l'importance de ne pas délaissier l'effet de l'introduction des ressources naturelles dans les décisions économiques, soit à court ou à long terme.

#### **4.1.4 La légitimité institutionnelle de la théorie de la croissance verte**

Les dispositifs d'évaluation de la croissance verte nécessitent une certaine cohérence entre les caractéristiques des entreprises et celles du territoire où elles agissent. Ceci nécessite l'institutionnalisation des interfaces, ce qui implique la diversification des référentiels et des règles de qualification en matière de RSE.

Cette dernière, selon Brodhag (2016), est une conception multi-institutionnelle suite à la diversification des initiatives des programmes de normalisation internationales (Gond & Igalens, 2008). La légitimité institutionnelle de la croissance verte vient concurrencer une RSE plus contractualisée (Brodhag, 2010). Ainsi, la vision contractualiste de la RSE est analysée sous la vision institutionnaliste « comme une machine de guerre à l'encontre des autres règles politiques, conventions collectives et référentiels normatifs », (confère Billaudot, 2009). En ce sens, toute partie prenante qui vise à normaliser des règles et à générer des référentiels est qualifiée comme une organisation institutionnelle, soit publique, soit privée soit comme ONG. Ce contexte fait naître ce qu'on appelle l'environnement institutionnel.

Dans ce cadre, Daugareilh (2010, p.146) ajoute que : « les initiatives des mouvements contemporains auxquelles participent les entreprises comme acteurs de la normalisation privée de la RSE déplacent les sources du droit vers les pouvoirs économiques privés ».

Ainsi, Davis et North (1917) soulignent l'environnement institutionnel regroupe des règles de nature politiques, sociales et législatives, qui régissant les différents actes juridiques (élections, droits de propriété et droit des contrats) et différentes opérations économiques.

Certainement, les autorités économiques, politiques et académiques connaissent parfois des conflits en adoptant des applications différentes ou même contradictoires de règles, qui seront arbitrées par les régulateurs du marché qui conditionnent leur usage en fonction de la légitimité, de la pertinence et de la crédibilité de ces lois.

À ce stade, les pressions sociétales jouent un rôle important quant à l'adoption des règles de conduite au niveau comportemental des différents agents. Bien qu'elles adhèrent au référentiel commun, comme le Pacte Mondial, les entreprises sont en compétition, en quête de légitimité et de pertinence tout en opérant dans différents pays avec différents milieux institutionnels, et elles présentent des priorités différentes pour la performance environnementale, sociale et de gouvernance (Brodhag, 2016).

Le processus institutionnel peut être transmis au sein de la société pour contrôler les coutumes héritées, de différentes autorités religieuses, pour lesquelles il convient d'étudier l'élaboration de règles d'éthique au sein de la société, d'examiner les interactions entre les différentes parties prenantes et de considérer leur recevabilité et leur crédibilité au sein des organisations.

La typologie des fondements théoriques de la théorie de la croissance verte présentée dans la section précédente illustre l'important rôle du fondement théorique de l'approche néo-institutionnelle qui sera exposée dans cette section. Par la suite, on va découvrir l'enjeu de la dimension institutionnelle de la croissance soutenable afin de percevoir l'impact des politiques publiques sur la performance environnementale et la gouvernance de la RSE à la fin de cette section.

#### 4.1.4.1 Les fondements théoriques de l'approche néo-institutionnelle

##### 4.1.4.1.1 Le théorème de Coase (1937)

Coase (1937) a présenté toute une réflexion microéconomique sur l'intervention de l'État dans l'activité économique. L'auteur a présenté ses idées fondatrices en défendant l'idée de l'absence des coûts de transaction, de la liberté de négociation, de la transparence de l'information, surtout en ce qui concerne les droits de propriété.

Au début, Coase (1937) fait intervenir ses idées sur l'importance du rôle de l'intervention de l'État ; il a critiqué la pensée néoclassique et Pigouienne (Pigou, 1932) qui considèrent que le rôle de l'État est de réduire les imperfections du marché, et ce par la réduction de la divergence entre le produit privé (profit d'une industrie polluante) et le produit collectif (profit après déduction des coûts de dépollution) afin de se rapprocher le plus possible de l'optimum de Pareto.

D'ailleurs et comme indiqué par Bertrand et Destais (2002, p.115), chaque entreprise peut maximiser le produit collectif tout en maximisant son produit privé, ceci assure l'allocation optimale des ressources. Le propos de Coase (1937) a montré que le gouvernement n'est pas le seul régulateur du marché. Plus encore, une telle intervention pourrait être non optimale dans le cas où l'externalité résulte d'une sur-exploitation des ressources rares. Pour cet exemple, si les droits de propriétés sont suffisamment identifiés, les parties peuvent négocier à l'amiable et internaliser les externalités sans recours à l'intervention gouvernementale.

En 1960, dans son article « *The Problem of Social Cost* », Coase a fortement critiqué le concept de la taxe Pigouienne qui relie l'intervention de l'État par l'existence des externalités. Son apport se résume par l'idée que la négociation ne peut atteindre l'optimum que dans le cas où les droits sont clairement définis et les coûts de transaction sont nuls. « Peu importe qui, aux yeux de la loi, est responsable des dommages, le théorème de Coase affirme qu'en régime de concurrence parfaite, les coûts collectifs sont égaux aux coûts privés », ajoute Stigler (1966, p. 113).

Quelques années plus tard, Coase (1992, p. 717) a qualifié cette efficacité caractérisée par l'idée de l'absence des coûts de transaction et par l'identification des droits de propriété par « hypothétique ».

En réalité, Coase (1992) considère que tout est aléatoire dans le monde des affaires, et il faut donc réfléchir *a contrario* sur le rôle joué par les institutions dans l'économie. Grosso modo, dans le cas où l'activité économique est parfaitement influencée par le cadre légal, Coase (1992) a reconnu que l'utilité de l'intervention des pouvoirs public se limiterait à la définition claire des droits de propriété, et ce en considérant un système économique efficace absent des externalités (sans coûts de transaction).

#### **4.1.4.1.2 La théorie des coûts de transaction (TCT)**

Williamson (1985) a été fortement influencé par les travaux de Coase (1937). Il a mis à contribution avec lui d'autres chercheurs, et ce pour dégager la synthèse de la TCT. Contrairement à la vision hiérarchique de Coase (1937), l'approche de Williamson (1985) considère la firme comme une institution capitaliste qui présente différents types de contrats. Ceux-ci engendrent des coûts ex-ante lors de leur conclusion et des coûts ex-post au cours de leur exécution. Le fondement de cette théorie postule que toute transaction économique engendre des coûts préalables à leur réalisation (recherche de l'information, publicité, *etc.*). En effet, la TCT diffère de la théorie néoclassique dans la mesure où elle repose sur l'hypothèse de la rationalité limitée et le comportement opportuniste des agents.

Ainsi, la TCT considère que le marché est caractérisé par la tricherie et le recours à l'intérêt personnel. En ce sens, cette théorie décrit le secteur public comme un processus générateur de gains de productivité, dont la privatisation est une solution pour équilibrer le marché.

Il est à noter que l'analyse économique des coûts de transactions a prouvé que les entreprises étatiques sont inefficaces dans la mesure où elles ne sont pas capables de minimiser les divers coûts tels que ceux relatifs à l'information, à la négociation, au gage et à l'exécution des contrats. De l'autre côté, la TCT défend le fonctionnement des firmes privées qui leur assure une hausse de productivité accompagnée par une minimisation des coûts de transaction. En ce sens, la TCT repose sur trois critères qui déterminent la nature des transactions, d'après Pellaton (2007, p. 11) : la spécificité des actifs, l'incertitude et la fréquence de l'échange.

**Tableau 15 : Les hypothèses comportementales de la TCT  
Rationalité limitée vs. Rationalité parfaite**

|                              | <b>Rationalité parfaite</b>                        | <b>Rationalité limitée</b>                     |
|------------------------------|--|--|
| Environnement informationnel | Information parfaite et incertitude probabilisable | Information imparfaite et incertitude radicale |
| Capacité de calcul           | Illimitée  | Limitée  |
| Objectif                     | Maximisation Optimisation                          | Satisfaction                                   |

Source: Pellaton (2007, p.16)

Williamson (1985) pose la question de l'intégration verticale et il propose le calcul de la différence (DG) entre les coûts de gouvernance par la firme (coûts d'organisation interne) et les coûts de gouvernance par le marché (coûts de transaction)  $DG = GF - GM$ . Ainsi, si la différence est positive, le marché est préférable à la firme et vice-versa. En synthèse, la TCT trouve son utilité dans trois domaines d'application : l'économie publique de Coase (1937), l'économie du développement avec Douglass North (1860) et la théorie des firmes de Williamson (1985). Dans tous les cas, les institutions sont pilotées comme des dispositifs de régulation alternatifs au marché mis en place par les agents pour minimiser les coûts de transaction.

#### **4.1.4.1.3 La théorie de la régulation**

Selon Cadet (2014, p.52), « la régulation n'est rien d'autre que l'action de régler<sup>85</sup> : il n'y a donc pas d'opposition avec la réglementation qu'elle englobe comme l'un des mécanismes possibles de régulation ».

Dans le cadre de la théorie de la régulation, la codification des rapports sociaux est la mission fondamentale des parties institutionnelles. En d'autres termes, la régulation correspond à l'ajustement du processus économique dans le cours, le moyen et le long terme. La théorie de la régulation développe des outils afin d'étudier les conditions de stabilisation de l'économie et de chercher l'émergence de compromis institutionnalisés, porteurs de nouveaux modes de régulation.

Contrairement aux recherches institutionnalistes contemporaines qui ne se focalisent que sur le court terme, la théorie de la régulation intègre les dimensions institutionnelles héritées du passé pour étudier leur dynamisme dans le long terme (Boyer, 2003).

<sup>85</sup> Dictionnaire Larousse.



Pour ces considérations, l'analyse de la théorie régulationniste recouvre les variantes suivantes : historique (Aglietta, 1976 et Cepremap-Cordes, 1977), statistique (Boyer, 1978), économétrique (Boyer, 1990) et macroéconomique (Boyer, 2000a). C'est ainsi et selon (Reynaud, 1997), que la théorie de la régulation a pour but la création, la mise en œuvre et la maintenance des règles sociales qui soient de nature légale ou obligatoire. Ainsi, on distingue entre trois types de régulations :

- Régulation de contrôle, si les règles sont élaborées par l'extérieur,
- Régulation conjointe, si les règles sont élaborées par un autre groupe,
- Régulation autonome, si les parties intéressées ont élaboré seules leurs règles de conduite.

Il est convenable de noter que le caractère contraignant d'une règle finit par la faire disparaître. En effet, si le caractère contraignant est dominant, il faut avoir un minimum d'autonomie et de consentement des acteurs, assujettis à ces règles, pour réaliser l'objectif visé par l'élaboration des règles en toute confiance et conscience. Le domaine des pratiques responsables est un bon exemple pour analyser la contribution de cette théorie de la régulation. Dans ce cas, le système d'application est à double entrée : on trouve la dimension légale et extra-légale d'un côté et la dimension volontariste et/ou contraignante de l'autre.

Ainsi, les formes institutionnelles et régulationnistes semblent émerger des « comportements sociaux fondamentaux » individuels ou collectifs, dans le cadre des rapports entre les différents agents économiques. Ces rapports sociétaux évoluent dans un mécanisme d'ajustement structurel et permanent, dont la situation de parfait équilibre sera déterminée comme un mode de régulation qui ne sera visible qu'à posteriori (Boyer, 2004).

En effet, l'analyse des pratiques loyales dans le cadre des formes institutionnelles aboutiront soit à des réajustements partiels, dont le rééquilibrage se poursuit par les modalités de régulation, soit à des modifications radicales suite à des crises structurelles générant des troubles dans la régulation elle-même (Boyer, 2004). Il s'agit de souligner que la pensée de la régulation est conjointement liée aux questions relatives à la RSE, et ce dans les démarches classiques, contractuelles et partenariales. En effet, depuis l'émergence du courant de pensée régulationniste, les recherches sur le concept de RSE sont en nombre croissant, tels que les événements scientifiques visant à étudier la problématique de la RSE dans une perspective régulationniste sous une lecture institutionnaliste, [confère Billaudot (2009, 2010)].

Certes toutes les initiatives responsables qui se présentent sous l'égide de l'économie institutionnaliste et notamment les approches en termes de régulation, se présentent dans le cadre de la profonde approche de l'économie capitaliste. Ces recherches s'interrogent sur l'apport de la RSE à la régulation économique et sur son efficacité dans d'autres voies de recherche. Parmi les critiques, on trouve celles qui notent que la RSE ne présente pas une bonne image du mode de régulation pour l'avenir. À ce propos, Lamarche (2011, p. 2) confirme que la RSE n'est pas une bonne pratique d'un mode de régulation en devenir, même si la RSE s'est caractérisée par des compromis politiques en ce qui concerne les externalités de production.

Ainsi, la mobilisation du concept de RSE dans cette dynamique pose un certain nombre de difficultés, en ce qui concerne la valeur volontariste ou contraignante de ces pratiques. En effet, le concept de RSE privilège certaines règles non formelles ou non juridiques, tout en transformant les règles de loi produites en « *soft law* ». Dans ce contexte, Lamarche (2011, p. 3) souligne que l'imbrication entre convention et régulation se retrouve dans plusieurs programmes de recherche institutionnalistes qui s'appuient sur la dynamique RSE.

D'influences multiples, l'approche de la théorie de la régulation se positionne sur une voie analytique et positive, basée sur la pluridisciplinarité telle que l'insertion des valeurs sociales, l'apparition des nouveaux engagements écologiques, l'importance du système économique et l'intérêt de la loi politique (Lamarche, 2011), le tout dans une perspective dynamique (Boyer, 2004). Ce dernier décrit ce « mélange » riche des disciplines de la théorie de la régulation par « le chaudron régulationniste ». De même, Carbonnier (1978, p.146), s'interroge sur la façon d'appliquer la loi dans une telle perspective : « C'est un droit qui agit par la persuasion d'un modèle, non par un commandement sans réplique ; par régulation, non point par règle ».

Dans ce sens, il en résulte qu'avec des normes de régulation à plusieurs vitesses, les repères de cette directive demeurent encore flous, comme le souligne Cadet (2014, p.60), « C'est alors au stade du contentieux que la ligne se fixe ».

#### **4.1.4.1.4 La théorie de la contingence**

L'organisation est un espace coopératif d'un ensemble d'activités diversifiées que la théorie de la contingence présente comme un ensemble de variables cohérentes.

Cette théorie cherche à identifier les mécanismes organisationnels et savoir s'ils imposent des consignes strictes ou s'ils se fient à leur système autonome. Toutefois, la façon d'agir ne relève pas d'un libre choix au sein de l'entreprise, elle est assujettie à un contexte dans lequel elle se manifestera. Ce contexte prend diverses formes de contrôle des performances interne et externe. La littérature nous présente trois grandes écoles de la théorie de la contingence :

- la théorie de la contingence technique qui cherche à mettre en valeur la variable de la technologie et son effet sur la structure organisationnelle (Woodward, 1980),
- la théorie de la contingence structurelle où l'environnement est porté comme contrainte déterminante de la structure de l'entreprise (Lawrence et Lorsch, 1973 et Bruns et Stalker, 1994). Ces chercheurs ont analysé l'incertitude de l'environnement d'une organisation et sa structure interne,
- la théorie de la contingence stratégique qui est critiquée par rapport à la contingence structurelle en donnant une grande importance à l'environnement pour analyser les performances dans le système organisationnel.

Ces différentes approches de la théorie de la contingence se rejoignent pour confirmer l'importance du rôle joué par les décideurs au sein de l'organisation pour ajuster la situation environnementale. Plus souvent, elles renvoient à l'imbrication de plusieurs configurations qui mêlent plusieurs systèmes de distribution de pouvoir au sein de l'organisation. Les fondateurs insistent sur le fait que les organisations correspondent rarement à un seul type de stratégie idéale. Plus tard, une nouvelle approche systémique est apparue selon la quelle l'organisation est étudiée comme un ensemble de relations sociétales, politiques et humaines qui sont interdépendantes. En effet, l'environnement est pris en compte avec ses effets sur l'organisation. Mintzberg (1998) a présenté, à ce propos, les facteurs de la contingence qui qualifient la stabilité ou la performance de l'environnement (Chebbi et Pündrich, 2015).

Dans ce contexte, l'organisation est analysée dans un système global où chaque facteur contribue à la création de la valeur. En ce sens, l'environnement est considéré un pilier qui permet de piloter la conception entrepreneuriale avec son milieu naturel. Certes, cette variable environnementale est fortement liée aux fonctions internes de l'organisation. En général, les facteurs de la contingence quels que soient les éléments internes et/ou externes à l'organisation, influencent de manière déterminante sa structure.

Parmi ces facteurs, on cite la taille, l'environnement, la politique, la culture, *etc.* Notamment, la théorie de la contingence se caractérise par sa différenciation par rapport aux courants de pensée classiques qui recommandent l'existence d'une seule forme structurelle. Ils visent à donner comme alternative l'idée de l'existence de plusieurs chemins « *best ways* » pour avoir une structure organisationnelle idéale.

En somme, dans la perspective de la théorie de contingence, les acteurs économiques sont confrontés à la tâche de déterminer quelle approche est susceptible d'être la plus idéale. Cette approche reconnaît qu'il n'y a pas une seule façon de gérer une organisation, donc elle vise à éviter le classique « *one best way* » et insiste sur la différence entre les modalités et les situations afin de répondre d'une manière appropriée aux besoins des différents acteurs au sein de l'organisation.

En effet, elle s'est classée parmi les théories comportementales qui soutiennent l'idée de différence entre les styles de management d'une organisation. En d'autres termes, la gestion optimale et idéale est fortement subordonnée à divers facteurs internes et externes, appelés facteurs de contingence. Comme l'avance les précurseurs de la théorie de contingence, Lawrence et Lorsch (1973), une bonne organisation dépend d'une bonne relation avec son environnement. Autrement dit, l'instabilité de l'environnement conduit à la disparité entrepreneuriale (Ben Hamou et Le Garrec, 2005).

En ce sens, il est notable que l'environnement est appréhendé d'une façon complexe, donc plus l'environnement est difficile à prévoir, plus cela pèse sur la façon de réactivité de l'entreprise (Ben Hamou et Le Garrec, 2005). En somme, on conclut que la théorie de contingence considère l'environnement de façon abstraite et vague, sachant que la conception de l'organisation et ses sous-systèmes doivent s'adapter à leur environnement.

#### **4.1.4.2 Anomalies liées à la dimension institutionnelle de la croissance soutenable**

##### **4.1.4.2.1 Une structure règlementaire fragile**

Selon Frimousse et *al.* (2010), tout événement généralement dommageable est supposé évoquer des problèmes de légitimité. De même, Deegan et *al.* (2002) considère que les enjeux institutionnels sont multiples et diversifiés pour renforcer cette légitimité. Ainsi, la légitimité assure un engagement d'application des bonnes pratiques des valeurs organisationnelles par l'ensemble des différentes parties prenantes (Pfeffer, 1981).

Malgré les faiblesses qui existent, la RSE tente de s'institutionnaliser (Mercier, Capron et Quairel-Lanoizelée, 2010 ; Pasquero, 2005 ; Pesqueux, 2007a et Lépineux et *al.*, 2010).

Parmi les impuissances institutionnelles de la croissance verte, on trouve la critique adressée aux pratiques soutenables. Autrement dit, au niveau réglementaire, la rentabilisation des actions socialement responsables n'est jamais assurée sachant qu'elle génère des coûts. Porter (1999), insiste sur le rôle de l'intervention publique comme régulateur de l'engagement environnemental des entreprises en insistant sur l'idée que les firmes ne s'engagent pas spontanément dans ce changement radical. L'idée est de trouver une incitation structurelle pour généraliser une croissance de qualité, durable et assujettie à un certain règlement.

En ce sens, la Cour Européenne des Droits de l'Homme notait, en juin 2002, que « l'évolution récente des normes européennes en la matière ne fait que confirmer une sensibilité accrue en ce qui concerne les devoirs incombant aux pouvoirs publics nationaux dans le domaine de l'environnement »<sup>86</sup>. Pourtant, les questions environnementales figurent encore au rang des « *low politics* ».

Le Plan d'application, également adopté à l'occasion, ne marque pourtant pas d'avancée significative<sup>87</sup>. De son côté, le droit international de l'environnement développe la voie conventionnelle. Ainsi, les conventions internationales demeurent les principaux outils qui s'opèrent que ce soit sur le plan normatif ou sur le plan institutionnel. En dépit de ces avancées, la construction des réglementations de la croissance soutenable est encore lente. Cette lenteur paraît admissible vu la complexité des enjeux et des situations. Maljean-Dubois (2002), ajoute « nécessaire préalable à l'accord sur des engagements concrets, la construction progressive de référentiels communs et d'une culture partagée, à l'échelle internationale, est longue et laborieuse ». De même et grâce à ses ambiguïtés conceptuelles, la soutenabilité a provoqué une « référence incontournable » pour la communauté internationale (Dupuy, 1997). D'ailleurs, si cette communauté refusait d'appliquer la loi et de contourner les principes juridiques appropriés<sup>88</sup>, elle rendrait compte de son importance cognitive<sup>89</sup>.

<sup>86</sup> Arrêt CEDH du 18 juin 2002, aff. Oneryildiz c. Turquie, § 64 (non encore pub. au Rec).

<sup>87</sup> CONF. 199/20. La déclaration et le plan d'application ont été approuvés par l'Assemblée Générale de l'ONU dans sa résolution 57/253 du 20 décembre 2002, Sommet Mondial pour le Développement Durable.

<sup>88</sup> Op. ind. Vice-Président Weerramantry, qui s'attache à démontrer qu'il s'agit bien d'un principe faisant partie du droit positif.

<sup>89</sup> Cf. le numéro spécial de la Revue française de science politique, 50 (2) 2000 consacré aux approches cognitives des politiques publiques.

Les modalités des aspects conceptuels et réglementaires sont nombreuses et prévisibles dans le cadre de mesure de la durabilité de la croissance. La difficulté se situe au niveau de l'identification et de l'évaluation des biens environnementaux (air, biosphère, flore et la faune). Smouts (2001, p. 324) explique ceci par la « cacophonie » du discours mondial qui est de plus en plus crucial. Dans ce cadre, ajoute Tubiana<sup>90</sup> (2002), « les incertitudes scientifiques sur la réalité du changement et plus encore son intensité, les causes et notamment le lien avec les activités humaines et les impacts sur les différentes régions du monde, auxquelles s'ajoutent les incertitudes sur les coûts et avantages des mesures de réduction, expliquent pour partie la lenteur de la mise en place du régime sur le changement climatique », [cité par Maljean-Dubois (2002, p. 597)].

#### **4.1.4.2.2 Absence de supervisions rigoureuses**

La Convention-cadre de 1992 demandait avec insistance aux États membres de « prendre des mesures de précaution pour prévoir, prévenir ou atténuer les causes des changements climatiques et limiter les effets néfastes » et précisait que, « quand il y a risque de perturbations graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour différer l'adoption de telles mesures » (art. 3 de la convention, 1992). Autrement dit, même si le règlement n'est pas suffisamment clair et n'attribue pas la responsabilité à un tiers précis, il ne faut pas dépasser la loi, on doit pratiquer la règle avec souplesse, tout dépend des circonstances particulières. Dans cette perspective, on introduit l'idée que « nul n'est censé ignorer la loi », pour aboutir à l'idée que « nul n'est censé ignorer la norme ».

L'intervention de l'État connaît un essor considérable, néanmoins, elle est à la fois ambitieuse et complexe. La réflexion menée autour de la responsabilité partagée par les différentes parties pour assurer une croissance verte s'est basée sur la volonté de construire un nouveau contrat social intergénérationnel et sur l'application de la loi. Ainsi, le rôle de la loi n'est pas la recherche de sanctions mais plutôt la recherche de solutions préventives aux situations contentieuses, telles que la dégradation de la nature et le changement climatique. « La règle de droit ne se contente plus d'ordonner, d'interdire et de sanctionner. Elle joue un rôle préventif, cherchant à préserver l'avenir et organiser les équilibres futurs.

---

<sup>90</sup>Laurence Tubiana est directrice de l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI) à Paris. Elle est également professeur à l'université de Columbia et directrice de la chaire Développement durable de Sciences Po et conseillère pour l'environnement auprès du premier ministre Lionel Jospin (1997/2002), [www.anses.fr/fr/system/files/ANSES\\_SciencesPoAnses\\_130618\\_Dossier\\_participant.pdf](http://www.anses.fr/fr/system/files/ANSES_SciencesPoAnses_130618_Dossier_participant.pdf) (consulté le 13/05/2016).

C'est véritablement un changement de posture, dans le but de conjurer le sort », avance Cadet (2014, p. 61). Or, c'est tout à fait l'inverse en ce qui concerne la loi environnementale : il faudrait anticiper les atteintes, en amont, appréhender le droit afin de respecter les générations futures. Ce paradigme se révèle délicat, en ce qui concerne la délimitation des responsabilités.

En effet, l'intérêt n'est pas d'imposer des lois sans les appliquer. C'est en ce sens que Carbonnier (1994, p.320) affirme que ce qui compte c'est l'application effective de la loi et que le défi porte sur la contrainte, non sur la crainte de la sanction. L'attitude de la qualité contraignante associée à la croissance verte est différente d'un pays à l'autre.

Tenant comme exemple la France, depuis la création de la loi NRE (2002), les entreprises cotées sont obligées de publier des rapports sociaux et environnementaux dans leurs rapports annuels. Cependant, ce n'est pas de tout le cas en Tunisie, l'État n'exige pas la publication des évaluations sociétales des entreprises, et ce vu l'absence d'un référentiel de « *reporting* » social. Ceci crée un vide au niveau réglementaire des activités sociétales, sachant qu'il y a des entreprises qui prennent l'initiative de publier volontairement leurs rapports sociétaux. Pour ces motifs, on conclut que l'initiative de communiquer les informations sur la RSE et les dispositions du DD existe mais qu'elle diffère en ce qui concerne l'identification claire des données à mentionner ou l'expression de la volonté des parties prenantes. Dans ce cas, on est face au risque de présenter des informations incomplètes ou d'occulter les résultats des évaluations puisqu'il n'y a pas un cadre conceptuel rigoureux pouvant servir de base l'analyse de l'exercice de la RSE et fixant les règles d'évaluation claires et universelles.

À ce stade, il faut rappeler que la RSE est une conception de nature managériale qui s'inscrit au préalable dans la sphère économique et non juridique. Ceci lui a donné certaine liberté par rapport à la loi (Bouyouud, 2010 ; Billaudot, 2010 ; Trébulle et Uzan, 2011). Néanmoins, les entreprises étant toujours en quête d'un statut de légitimité rationnelle (Capron et Quairel-Lanoizelée, 2010, p.43), elles sont invitées à respecter le texte de loi (Deumier, 2008, p.350).

Chanteau (2000) apprécie l'initiative volontaire de l'intégration des pratiques responsables dans une optique de croissance verte ; il s'agit d'un nouveau contrat social qui ré-apparaît (Rosé et *al.*, 2006). Ce contrat présente à son tour un certain dispositif sociétal, qui peut être implicite selon Salmon (2002, p.32) ou explicite selon Capron et Quairel-

Lanoizelée (2010, p. 8).

Cette confusion de qualification des rapports sociétaux est un langage subtil qui distingue le caractère facultatif d'un engagement par rapport au caractère volontaire d'une norme de la « *soft law* », c'est une question de pouvoir de légitimité, de supervision rigoureuse des actions socialement responsables (Cadet, 2014) pour proclamer la souveraineté nationale (Ruzié, 2004, p.154). Chaque État met en place une législation nationale en la matière, et si cette législation n'est pas assez forte, de façon à ne pas être applicable en matière pénale, on ne trouve pas de valeur juridique à la RSE et à la durabilité écologique. Dans ce cas, on s'adresse aux recommandations internationales ayant la source de légitimité et la portée juridique pour évaluer ces pratiques loyales et proclamer qu'il s'agit avant tout d'une démarche éthique qui va découler d'un exercice assez délicat initié par la volonté qui doit être renforcé par le contrôle pour garantir son efficacité.

#### **4.1.4.3 L'impact des politiques publiques sur la performance environnementale et la gouvernance de la RSE**

##### **4.1.4.3.1 Des carences du contrôle prudentiel**

La RSE est plutôt une norme expérimentale qu'une norme d'engagement. Capron et *al.* (2005) ont qualifié la RSE par l'expression « la norme hors norme », où ils excluent le sens strict de devoir ou d'obligation en expliquant davantage la démarche expérimentale et la nécessité de formulation des recommandations qui rendraient crédible la responsabilité sociétale. Ceci ne veut pas dire que la démarche de durabilité n'est pas basée sur des périmètres confidentiels, mais il faut insister sur le contrôle qui ressurgit lors de la mise en pratique de la norme. C'est tout un débat sur les adeptes (Farjat, 1998, 2005) et les détracteurs (Pesqueux, 2007a, p. 83 et Supiot, 2005, p. 243) pour la théorie de la régulation et l'autorégulation (Frison-Roche et Bonfils, 2005).

À ce stade, il est légitime pour l'entreprise d'avoir un certain degré de liberté, défini par Pigé (2008, p.237) comme « une capacité à effectuer des choix au milieu de différentes contraintes ». Cette liberté s'exerce dans le cadre de « la recomposition des paysages juridiques », pour des questions d'éthique, afin d'instaurer de nouvelles formes de gouvernance et une pratique universelle de la responsabilité sociétale (Eberhard, 2006), caractérisée par la transparence et la crédibilité et non seulement une refondation des pouvoirs (Delmas et Montes-Sancho, 2011).



La question clef est de savoir si ces pratiques sociétales demeurent arbitrées et contrôlées par les forces publiques afin d'assurer un bon résultat de ce dispositif (Froger, 2006). Or, l'évaluation de ces pratiques « loyales » par l'autorité publique guide l'action plus qu'elle la contrôle (Cadet, 2014).

En tout état de cause, la citoyenneté des entreprises n'est pas un caractère fondé par nature au sein de l'organisation, c'est un acquis implicite voire fictif puisque la délégation de pouvoirs ne s'accompagne pas d'une prise de responsabilité par tous les acteurs économiques d'une façon égalitaire. En matière de politique économique, les intérêts sont contradictoires et l'exercice collectif du pouvoir n'est pas toujours assuré, il est parfois subsidiaire par rapport aux objectifs visés par les États. À ce niveau, des questions de légitimité se posent. « Le risque de surenchère normative n'est effectivement pas exclu entre normes descendantes (normes publiques nationales ou internationales) et normes ascendantes (normes privées issues de la base) voire entre normes. Cadet (2014, p. 67) confirme cela en disant: « et la crainte que l'État feigne de maîtriser une situation qui lui échappe n'est pas infondée ».

Pesqueux (2009b) relève que la norme privée dépasse la norme juridique ; ceci est dû à la force des nouvelles réglementations du marché qui dépassent les frontières et brisent les réglementations classiques. Ceci provoque une inflation normative et l'absence d'un contrôle rigoureux. « On assiste à la privatisation des normes publiques qui se dispensent au nom de la légitimité et de la mise à l'épreuve de la démocratie représentative », ajoute Pesqueux (2009b) [cité par Cadet, 2016, p. 123].

Dans ce domaine d'analyse, les normes attachées aux concepts de durabilité, tels ceux de la RSE, de la croissance verte et de la performance environnementale, sont variées et cette variété dépend des normes internationales, des recommandations des autorités régionales et des cabinets de conseils privés ou même des actes coutumiers (Jestaz, 2005) puisque la norme est avant tout un acte (Sur, 1990).

Clam et Martin (1998) décrivent le règlement en ce sens par la normativité qui opère de manière supra étatique voire infra-étatique. Or, le contrôle rationnel doit se référer en premier lieu à une norme supérieure, tout en adoptant une hiérarchie des normes juridiques, qui est, malheureusement, en crise (Puig, 2001, p.750). S'appuyant sur le devoir de vigilance, la RSE est devenue une affaire d'État. Le droit doit être contraignant pour être un instrument privilégié de l'action et respecté par les différentes parties.

« Appliquée à la RSE, il convient de dépasser la fonction normative de « guide de l'agir » pour développer la fonction de « contrôle » » (Jeammaud, 1993).

Ainsi, l'État est le meilleur acteur placé pour remplir cette mission de contrôle, de suivi, d'arbitrage et de sanction, en dernier lieu. Dans ce cadre, et selon le PNUD (2011), les décideurs politiques et institutionnels (juges, procureurs et contrôleurs) ont la responsabilité et la capacité de mettre le service de législation des lois au service d'une dynamique durable et d'institutions efficaces.

En général, à l'échelle nationale et internationale, tout en parlant de la procédure du contrôle, on pense aux procédures de la lutte contre la corruption. En premier lieu, il est nécessaire de bien cerner les causes qui sous-tendent la corruption et les politiques à mettre en œuvre pour y faire face. Au niveau des politiques et pratiques gouvernementales, il faut améliorer les systèmes de réglementation mis en place afin de promouvoir des contrôles rationnels et standards qui permettent de prévenir les abus (PNUD, 2011). En rendant le projet du DD, parmi les procédures applicables dans le cadre de grands projets de marché publics ou privés, il est nécessaire de faire reculer la corruption, tout en adoptant une meilleure application des lois adoptées aux règlements de l'environnement.

Les décideurs publics doivent renforcer la responsabilité et l'intégrité des institutions et des acteurs, en faisant appliquer rigoureusement les lois et en ayant recours au contrôle continu notamment par l'audit écologique. Ils devraient aussi concevoir des mesures responsables dans lesquelles les acteurs nationaux et les investisseurs internationaux aient confiance et mettre à disposition de nouvelles mesures et des systèmes de transparence relatifs à la lutte contre tout type de fraude.

#### **4.1.4.3.2 Mettre en place de bonnes infrastructures**

Divers obstacles peuvent empêcher le verdissement de la croissance. Ces obstacles, qui limitent le rendement de l'innovation écologique et des ISR, dépendent des situations particulières de chaque pays et des problèmes d'environnement particuliers qui se posent. En effet, mettre en place de bonnes infrastructures est parmi les diverses possibilités d'action pour faire face à ces contraintes et promouvoir la croissance verte, puisque le manque d'une infrastructure efficiente est généralement associé à des problèmes de développement.

Encourager l'investissement dans le secteur des infrastructures est une condition préalable à la levée de bien d'autres contraintes au développement, telle que la défaillance de

marché. Ainsi, d'après l'OCDE (2011, p. 20), « Mobiliser des financements publics et privés pour la croissance verte pour stimuler la croissance et améliorer les perspectives de développement tout en écologisant la trajectoire de croissance ; il faudra à la fois des investissements accrus dans les infrastructures, en particulier dans les pays en développement, et une modification de la composition des flux d'investissement »<sup>91</sup>. En effet, toute une stratégie pratique et budgétaire devrait être mise en œuvre pour évaluer les constats existants et éliminer toute possibilité d'empêchement des investisseurs de la dynamique « durable ».

Il est donc indispensable d'avoir de bonnes infrastructures qui soient durables. Toute infrastructure génère des activités et donc des postes d'emplois, elle entraîne des effets directs sur l'organisation spatiale et économique du système productif ainsi que des effets externes sur l'environnement (OCDE, 2011).

Au début, le projet de réaliser des infrastructures était essentiellement économique, cependant, il reposait aussi sur les besoins de la démarche durable et de la croissance verte. Aujourd'hui, offrir de nouvelles conditions meilleures telle que de nouvelles infrastructures s'inscrit parmi les priorités des nouveaux projets de rentabilité, des projets où on concilie les aspects écologiques et sociaux avec l'aspect purement économique.

Ces modifications structurelles intervenues dans le cadre de la volonté politique et non de l'obligation pour s'adapter aux nouvelles directives du DD au niveau mondial. Au niveau local, cela permet de mettre en route les nouvelles directives de la démarche responsable tout en respectant les critères environnementaux dans les méthodes de choix, telle que par exemple, la construction d'une route « durable » qui comporte, outre le volet économique, les conditions pour un transport durable, une mobilité durable et donc un climat durable.

Philippe Da Costa (2007) insistait aussi sur la sécurité routière et la circulation durable comme nouveau comportement durable qui rentabilise l'espace urbain et le bien-être de peuples « l'attractivité économique et la valorisation de l'environnement soient garantis dans un juste équilibre »<sup>92</sup>. Dans ce contexte, « le Grenelle de l'environnement » a défini des objectifs en termes de construction d'infrastructures, en présentant un nouveau schéma d'amélioration et d'entretien des infrastructures existantes pour assurer la démarche durable.

---

<sup>91</sup> <http://www.oecd.org/croissanceverte> (consulté le 12/06/2016).

<sup>92</sup> Conseil économique et social (2007), Sécurité routière et circulation : la responsabilité des différents acteurs, avis du CES présenté par M. Philippe Da Costa.

La réalisation de ces projets suppose la détermination des conditions et des potentiels techniques nécessaires afin de renforcer les pratiques loyales au profit de la préservation du climat. Comme le souligne Tardy (2009, p. 40), « Conformément à la loi de février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, un projet d'infrastructure doit préserver le potentiel écologique des milieux ».

Pour aller dans le sens de la construction de nouvelles infrastructures durables, il est nécessaire de confier à des partenariats donnés chargés de préserver l'environnement et la biodiversité, travaillant en collaboration avec les investisseurs, les promoteurs et les acteurs gouvernementaux. Par exemple, pour éviter le retard et assurer la bonne application des règlements de durabilité dans le secteur des infrastructures, la France dispose de textes législatifs permettant à une entité adjudicatrice d'assurer la réalisation des projets d'infrastructure sous de multiples formes contractuelles ou de sous-traitance (marchés publics, partenariat public-privé, contrats en délégation du service public) qui favorisent l'application de la durabilité dans le secteur de construction.

#### **4.1.4.3.3 Les avantages fiscaux**

On suppose qu'un partage efficace des financements et des risques entre les deux sphères, publique et privée, offre plusieurs opportunités pour mieux intégrer les réformes environnementales aux réformes fiscales afin d'appliquer plus efficacement les investissements visés dans le cadre de la croissance verte (OCDE, 2001).

Pour des raisons de compétitivité, l'État accorde, parfois, des exonérations et offre, dans d'autres cas, des subventions en faveur des investissements dans la recherche et développement, et ce pour encourager les investissements destinés à réduire les niveaux de la pollution. L'effet de ces avantages fiscaux peut être positif en faisant en sorte que les entreprises qui bénéficient de ces exemptions et réductions de taxes s'engagent à appliquer des mesures strictes de réduction de la pollution ; ainsi, cette politique peut être limitée dans le fait qu'elle peut générer des effets négatifs sur l'environnement et le système économique (risque d'endettement public et de corruption dans certains secteurs essentiellement réputés polluants). À ce propos l'OCDE (2010, p. 12) affirme que : « la plupart des taxes écologiques génèrent très peu de recettes. Les bases d'imposition sont souvent très étroites, ce qui limite leur capacité à générer des recettes, même si elles peuvent être très efficaces du point de vue

environnemental ». De même, l'OCDE (2001) avance l'idée de la structure à deux niveaux de la taxation, avec des taux plus élevés pour les activités industrielles génératrices de pollution et des taux moins élevés pour les activités plus concurrentielles à l'échelon international. Ce serait là une meilleure solution que celle qui consiste en des exemptions totales pour certains secteurs. « Une taxe sur l'énergie, par exemple, pourrait comporter des taux plus élevés pour le secteur de la santé et le secteur national du bâtiment, et des taux plus bas pour l'industrie pétrochimique », [OCDE (2001)].

Selon l'évaluation des politiques agricoles de l'OCDE en 2001, de nouvelles mesures ont été prises en matière d'avantages fiscaux dans un certain nombre de pays afin d'accorder de nouvelles mesures fiscales ou modifier les dispositions existantes pour bonifier les intérêts. On cite par exemple, l'expérience de l'Allemagne qui a pour but d'effectuer des mesures de soutien pour les activités non polluantes. Dans le cas de l'Espagne, de nouvelles stratégies de fiscalité écologique ont été mises en place pour compenser la hausse du prix des carburants. En ce qui concerne la France, les avantages fiscaux ont pour but de réduire les dépenses des exploitants agricoles.

En attribuant un coût direct aux atteintes à l'environnement par les taxes sur la pollution, les pollueurs sont incités à réduire leurs émissions et à rechercher des solutions plus propres. « La fiscalité environnementale encourage l'ensemble des pollueurs à prendre les mesures de réduction les moins coûteuses et incite également à agir au niveau de chaque installation polluante », [OCDE (2010, p. 12)].

Le fait de tenir compte des aspects internationaux de la fiscalité environnementale est important pour garantir une efficacité du système dans l'ensemble. En ce sens, les règlements contraignants ou la fiscalité lourde risque de transférer les activités polluantes dans d'autres pays de « paradis fiscal », ce qui ne résout pas le problème. Il est crucial de s'intégrer dans une ambiance de coopération et de coordination internationales pour réaliser un avantage universel pour l'ensemble de la planète.

Dans ce cas, le développement dans le secteur des investissements et des innovations technologiques au profit de l'environnement est réalisable, favorisé par une politique fiscale efficace. Selon l'OCDE (2010, p.15), « lorsque deux pays imposent des taxes sur le même polluant, une innovation générée dans l'un peut être aisément utilisée dans l'autre.

C'est moins évident pour les approches réglementaires généralement plus contraignantes, qui risquent de limiter les possibilités de transférer les innovations d'un pays à l'autre ».

Ainsi, il est nécessaire pour les pouvoirs publics de mieux cibler les avantages fiscaux accordés aux entreprises et donc réformer les régimes fiscaux au profit d'une stratégie de fiscalité verte bénéficiant la démarche vers la croissance verte et la durabilité écologique.

#### **4.1.4.3.4 Marché du carbone et quotas d'émissions de CO<sub>2</sub>**

Le marché du carbone est apparu dans le cadre du Protocole de Kyoto en 1997. Ce marché organise un système d'échange de quotas d'émission appelés aussi « permis d'émission négociables ». Par définition, ils présentent des outils réglementaires d'échanges et de transactions des crédits de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le principe est de donner la possibilité aux entreprises qui n'arrivent pas à respecter leur quota d'émission, la possibilité d'acheter des droits à polluer auprès des entreprises ayant réussi à réduire leurs émissions, et ce afin de respecter les objectifs qui ont été fixés par le Protocole de Kyoto pour un coût économique réduit au minimum.

Cet échange est effectué au sein du marché du carbone international par les crédits-carbone ou encore « *Certified Emission Reductions* » qui forment le symbole de la monnaie d'échange. L'entrepreneur qui obtient ces crédits du carbone, peut les utiliser comme des permis à polluer tout en respectant le quota fixé ; s'il veut le dépasser, il peut demander son augmentation ou il peut les revendre en passant par d'autres intermédiaires qui veulent acheter ces permis. Ces intermédiaires sont principalement les banques, les investisseurs industriels et les énergéticiens<sup>93</sup>.

Le prix de la tonne carbone est le sujet de plusieurs débats, il est fortement lié par la chute de la devise et la crise économique mondiale. L'une des critiques du marché du carbone est que les émissions de gaz à effets de serre engendrent des effets néfastes sur le climat et la biodiversité, or, ces effets ne sont pas tous décomposables et le prix d'achat des quotas d'émission ne couvre pas les coûts de dédommagement subis.

---

<sup>93</sup> [www.controverses.mines-paristech.fr/](http://www.controverses.mines-paristech.fr/) (consulté le 23/06/2016).

Il est de ce fait primordial de soumettre cet exercice à une gestion et à un suivi rigoureux permettant d'optimiser l'utilisation des ces permis de pollution et d'instaurer un climat de confiance entre les prestataires de services de dépollution et les entreprises polluantes.

Les entreprises qui vendent ces permis à polluer sont tenues de fournir des prestations de qualité à celles qui engendrent la pollution, ceci tout en procédant à l'encadrement et au suivi rigoureux du fonctionnement des deux côtés par les autorités publiques qui ont ratifié à l'avance ces engagements planétaires de réduction des émissions polluantes. En effet, les responsabilités de la partie (nationale ou internationale) concernée par le suivi et la supervision des ces mesures de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> doivent être matérialisées par des comptes rendus élaborés périodiquement afin d'évaluer les résultats. Ces supports doivent indiquer tous les éléments qui pourraient servir de base à l'évaluation des objectifs fixés à l'avance par le Protocole de Kyoto, qui constitue le point de départ de ces différents mécanismes du marché-carbone.

## **4.2 Les enjeux de la durabilité comme entrées du modèle de la croissance verte**

À ce niveau, il semble fondamental d'indiquer que la notion de durabilité présente des racines historiquement profondes dans la théorie de la croissance. En effet, elle trouve son origine dans les différents enjeux : social, économique, environnemental, institutionnel et technique, qui servent, par ailleurs, à construire une nouvelle conception autour de la croissance soutenable.

### **4.2.1 Enjeux sociaux**

L'idée mère renvoie au travail d'Ansoff (1975) qui représente la manière de gérer le processus de développement social. Ce processus se décompose selon l'enchaînement suivant (d'après Bowen, 1979, cité par Wartick et Cochran, 1985) : l'identification et l'analyse des problèmes sociaux et le développement d'une réponse ou d'une solution à l'échelle sociale.

Quelle que soit sa nature, la gestion des problèmes sociaux présente certaines difficultés pour se mettre en pratique. Le nouveau cadre d'analyse des questions sociales qui changent et évoluent dans le temps et dans l'espace trouve sa légitimité dans le nouveau contexte des mutations de la croissance et du développement.

De la même manière, la question relative à l'éthique des affaires, cœur du mécanisme de développement de la conception responsable, est devenue centrale dans ce contexte de durabilité. Holmes (1976) présente cinq points à prendre en compte tout en analysant la question sociale dans le domaine de la performance de la croissance, à savoir :

- Prendre en considération les circonscriptions de la question sociale,
- Satisfaire un besoin social avec une attente réelle de la firme,
- Prendre au sérieux la question sociale qui émane de ces besoins afin de motiver les intérêts des gestionnaires,
- Intégrer la question sociale issue d'une pression gouvernementale dans le modèle de la croissance,
- Évaluer les solutions sur la base de ce qu'elles peuvent apporter à l'entreprise en termes d'image.

Pour ces considérations, évaluer la croissance durable par des nouvelles mesures sociales est devenue cruciale. Cela ne sera évident à réaliser que dans la mesure où ces préoccupations sociales affectent celles environnementales, qu'aujourd'hui demeurent encore non exacerbées.

#### **4.2.2 Enjeux écologiques**

Le monde des affaires a pris ainsi conscience de l'importance primordiale que revêtait la question environnementale, surtout suite aux désastreuses conséquences du changement climatique. Cela a donné lieu au protocole de Kyoto, le cadre normatif établi pour faire face aux réchauffements du climat. Le respect de l'environnement dans le mécanisme de production est affecté par un certain nombre de facteurs liés aux politiques managériales, affectant à son tour les performances des firmes ainsi que la durabilité de la croissance.

Le respect des ressources naturelles est un enjeu qui s'impose aux entreprises de manière progressive. Désormais cet enjeu intéresse non seulement les écologistes, mais aussi d'autres agents responsables de la préservation de la nature tels que les consommateurs, les actionnaires, les fournisseurs ainsi que l'ensemble des agents économiques. Cependant, la relation que l'environnement entretient vis-à-vis des besoins de la croissance évolue très rapidement et donc la quête d'information relative à l'engagement de l'entreprise envers



l'environnement est très vaste (M'Zali et Turcotte, 2000) et ce sur le plan de la responsabilité environnementale (voir chapitre 1).

Ainsi et selon la théorie économique classique, toute activité de la firme entraîne de la pollution, qui génère un coût pour l'ensemble de la société ; c'est ce qu'on appelle l'externalité négative de la production. Cette dernière aurait pour effet d'empêcher l'atteinte de l'équilibre de Pareto et d'aggraver les inégalités de la qualité de vie (El Melki, 2010).

S'agissant de la responsabilité environnementale, plusieurs recherches académiques considèrent que la préservation de la nature prend comme mesure le respect de la réglementation en vigueur, la conservation de l'énergie, l'évolution du système de recyclage, ainsi que l'utilisation d'autres sources d'énergie alternatives (Abott et Monsen, 1979 ; Kinder et Domini, 1997 ; Clarkson, 1995 ; Enderle et Travis, 1998, et Davenport, 2000).

#### **4.2.3 Enjeux institutionnels**

Un certain nombre de chercheurs ont étudié le rôle de l'État dans la promotion d'une nouvelle stratégie durable au sein des entreprises, tels Clarkson (1991b ; 1995), Enderle et Travis (1998) et Wood (1991). Ce dernier a identifié une responsabilité managériale qui se distingue à trois niveaux à savoir : institutionnel, organisationnel et individuel. Le premier niveau s'intéresse au principe de légitimité accordé aux entreprises, il prend une connotation obligatoire (sanctions, *etc.*). Selon ce principe, l'entreprise est supposée responsable puisqu'elle doit être acceptable par les différentes parties prenantes et donc, dans le cas contraire où elle n'est pas considérée comme responsable, son résultat tend à la perte. Cependant cette analyse est paradoxalement étudiée dans le cas où l'État néglige le mécanisme de coordination entre les différentes grandeurs et les externalités qui peuvent être générées.

En ce qui concerne le niveau organisationnel, l'entreprise assume sa responsabilité envers la société seulement pour les problèmes causés par ses activités associées. Par contre, l'entreprise sera invitée à résoudre des problèmes sociaux liés à leurs intérêts en tant que grandeur économique. On parle d'un double engagement responsable des firmes en premier lieu avec le marché et, en deuxième lieu, en relation avec ses externalités. Au niveau individuel, Wood (1991) a essayé de trouver une solution à la diversification des décisions à prendre par les différentes parties au sein de la firme.

On parle du principe de la discrétion managériale moralement acceptable pour assurer leurs engagements politiques envers les responsabilités à la fois économiques et sociaux.

#### **4.2.4 Enjeux économiques et techniques : modèle à générations imbriquées**

De manière générale, le levier technique joue un rôle primordial pour assurer la prospérité économique d'un pays. La relation entre les nouvelles technologies et les performances économiques a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs académiques. De nombreuses recherches ont établi un lien entre la performance financière et la performance sociétale, et ce depuis une décennie. Les tenants de la nouvelle théorie de la croissance ont établi ce lien afin d'opposer la règle qui affirme que les intérêts des différentes parties sont très divergents. D'après El Melki (2010), la relation entre la performance financière et la performance sociale, dans le cadre d'une stratégie de croissance durable, ne peut être que positive dans le long terme (Freeman, 1984). Ce résultat a connu beaucoup d'oppositions dans le fait que, si les actionnaires ne sont pas satisfaits, la courbe de croissance subira inévitablement un choc qui entrainera sa décroissance suite à la perte de confiance. Et donc, on se retrouve ici dans la même logique que celle de la RSE et du concept de DD qui cherchent à satisfaire l'ensemble des parties.

Selon Mazurkiewicz (2004), les pilotes conducteurs d'une stratégie « *win-win* » prévoient que le risque lié à l'impact d'une pratique commerciale, industrielle et managériale spécifique sera généralement divisé en trois groupes d'aspects principaux : économiques, sociétaux et politiques. En effet, les facteurs économiques, sociaux, écologiques et politiques peuvent être considérés comme des facteurs de motivation pour adopter une stratégie de croissance durable qui mette en œuvre la RSE au cœur de ses actions citoyennes. A ce propos Ammami et Maalej (2015, p.6), ajoutent que « la RSE, en tant qu'engagement des entreprises envers la société, vient d'être une partie du mécanisme externe de la gouvernance d'entreprise » (*In Ruangviset et al., 2014*).

En somme, le modèle conceptuel et théorique de la croissance durable veut aider les différentes parties (gestionnaires, actionnaires, responsables d'État, ménages, *etc.*) à mieux comprendre et appréhender la complexité de la soutenabilité en tant que phénomène multidimensionnel. Ce modèle peut ainsi rassembler les différentes sphères et donc aider à surmonter le déficit d'assumer les différentes responsabilités économiques, sociales et environnementales.

Celui-ci pose la question de savoir jusqu'à quel point les firmes s'intéressent pour assurer la durabilité en matière de responsabilité sociétale. Espérant que cette combinaison aide à une meilleure prise de décision profitant aussi bien aux générations futures qu'actuelles tout en intégrant la RSE et l'ensemble de ces leviers dans le programme de développement (Fodha, 2004 et Ben Abdallah et Ben Slimane, 2011).

### **4.3 Fondement méthodologique de la recherche, positionnement des variables et des hypothèses retenues : Une analyse descriptive adoptée**

Après avoir construit le cadre théorique nécessaire à l'appréhension de notre question de recherche, il fallait justifier notre problématique générale afin de confronter et d'enrichir les dimensions soulevées dans notre propos théorique relatif à notre sujet de recherche, qui est, ces derniers temps, en évolution rapide.

L'émergence d'un nouveau modèle de croissance verte impose non seulement une prise en compte d'enjeux beaucoup plus larges que la simple adjonction des différents volets du DD ; elle dépend de l'important rôle que jouent les pouvoirs publics en matière de nouvelle régulation des marchés et de préoccupations planétaires. Dans cette perspective, notre travail empirique se base ainsi essentiellement sur un modèle de croissance verte fondé sur la nouvelle approche de la théorie de la croissance endogène. Nous allons revenir plus en détail sur la spécification de la méthodologie de recherche employée, ainsi que sur les choix d'analyse. Par la suite, on va présenter les hypothèses et les variables employées ainsi que et les différentes étapes de traitement des données.

#### **4.3.1 Spécification théorique de la méthode de recherche**

Comme le rappelle Essid (2009, p.237), toute recherche scientifique doit se baser sur une conception et une vision des choses. Notre recherche s'inscrit essentiellement dans une démarche interprétative. La construction de cette approche a été décrite par Allard-Poesi et Maréchal (1999, p.43) comme suit : « C'est d'abord un phénomène qui intéresse le chercheur et qu'il souhaite comprendre de l'intérieur. Et l'objet précis de la recherche s'élabore ensuite au fur et à mesure que cette compréhension se développe.

S'il dispose initialement d'une idée du phénomène qu'il souhaite étudier, le chercheur interprétatif ne dispose pas de cadres ou de protocoles stricts de recherche établis initialement. Il cherche au contraire l'adaptation constante au terrain et l'empathie, qui seules, permettent le développement de cette compréhension recherchée. Dans cette perspective, l'objet se constitue dans sa forme définitive de façon quasi concomitante avec l'aboutissement de la recherche, lorsque le chercheur a développé une interprétation du phénomène qu'il a observé ou auquel il a participé », [cité par Essid (2009, pp. 238-239)].

Initialement, le phénomène qui nous intéresse concerne le rôle que joue l'État méditerranéen pour encourager la démarche RSE et comment il affecte les performances environnementales de la région. À ce propos, la construction de notre modèle d'analyse s'est produite par des aller-retour entre la revue de la littérature théorique et empirique que nous avons restituée au niveau de ce qui précède, et les observations et interprétations issues de l'estimation de notre modèle et des variables appropriées. Dans ce travail, nous avons adopté une démarche exploratoire afin d'aboutir à des réponses à notre problématique issues des hypothèses et des résultats discutés à l'avance. En effet, ceci nous a encouragées à partir de la littérature existante pour tenter de trouver des réponses à notre question de recherche. Néanmoins, on a essayé de fournir comme base les résultats des problématiques proches lorsqu'il n'existait pas de littérature appropriée.

Ainsi, nous avons choisi pour cette thèse une exploration adductive, qualifiée par Koenig (1993, p. 7), comme étant une démarche qui consiste à tirer de l'observation des conjectures ensuite de discuter et de tester les résultats, [d'après Essid (2009, p. 240)].

Dans ce contexte, nous nous inscrivons dans une approche dérivée d'un modèle de croissance endogène qui illustre la conciliation des différents volets de durabilité, utilisée pour prédire les motivations individuelles et institutionnelles au profit de la préservation de la nature et pour détecter leurs impacts sur la biodiversité. Cette partie présente le modèle théorique à adopter dans le travail d'ordre empirique, les hypothèses retenues, ainsi que la description des variables utilisées enchaînée par les techniques d'analyse des données.

Selon Boussoura (2012, p. 287), « l'objectif du chercheur n'est plus de découvrir la réalité et les lois la réagissant, mais de développer une compréhension de cette réalité sociale ». Certes, cette phase s'inscrit dans le cadre d'une démarche prenant appui sur la littérature existante, tout en essayant de se spécialiser dans le domaine de recherche adopté. Ainsi, le développement de l'analyse économétrique a provoqué la multiplication et l'amélioration des méthodes de régression allant des analyses en coupes transversales à des données en panel statique et dynamique. Le cadre des données de panel est devenu de plus en plus populaire puisqu'il permet l'étude d'une question particulière aux sites multiples avec des observations périodiques au cours d'une période bien définie.

Wooldridge (2002) présente les données de panel comme un ensemble de données formées par l'observation répétées de la même unité en coupes transversales au fil des années (facteurs temps). Ces données sont généralement plus coûteuses et nécessitent du temps pour la collecte et l'étude, ce qui crée aussi des défis d'estimations économétriques. On peut énumérer quelques avantages de l'utilisation des données de panel :

- ✓ La fiabilité des estimations des paramètres par rapport à l'ensemble des données en coupes transversales et en séries temporelles,
- ✓ La capacité de contrôle de l'hétérogénéité des unités en coupes transversales, puisque chaque unité possède des caractéristiques intrinsèques et incommensurables qui la distinguent des autres (Nerlove, 2003),
- ✓ La diminution du problème de multicollinéarité et le biais de l'estimation de la régression puisque cette méthode rend les relations pertinentes entre les variables dans le temps tout en examinant les éventuels effets individuels (Kang et Zardkouhi, 2005),
- ✓ L'identification de l'effet variant et transversal des variables dans le temps d'une façon simultanée,
- ✓ Le recours à l'analyse dynamique pour de meilleurs ajustements.

Notre modèle théorique fondé sur les données de Panel suit la forme suivante :

$$Y_{it} = \alpha_{it} + \sum \beta_k x_{it,k} + \varepsilon_{it} \quad (I)$$

Dans la quelle  $Y_{it}$  est la variable à expliquer ;  $\alpha_{it}$  est la constante qui représente l'effet fixe pays ;  $\beta_k$  est l'ensemble des paramètres à estimer ;  $x_{it,k}$  sont les variables explicatives et enfin,  $\varepsilon_{it}$  représente le terme d'erreur.

#### 4.3.1.1 Méthode panel statique

##### 4.3.1.1.1 Test de spécification

Il est nécessaire de vérifier, dès le début, la spécification du système générateur des données du panel, et ce pour savoir s'il s'agit d'un ensemble homogène ou hétérogène de données. Il faut d'abord tester l'égalité des coefficients du modèle dans une dimension individuelle, afin de s'assurer si le modèle étudié est identique pour tous les individus ou pas. Ainsi, considérons un échantillon de  $T$  observations, de  $N$  processus individuels avec  $t \in [1; T_i]$  et  $i \in [1; N]$ .

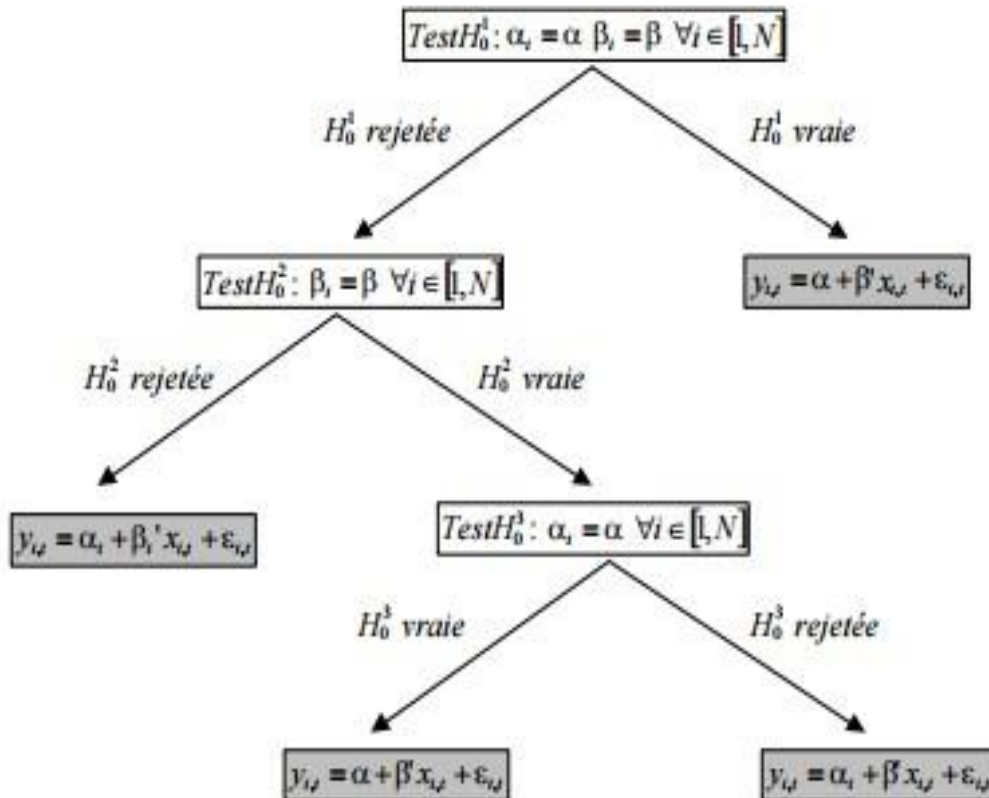
Nous supposons que  $Y_{it}$  est définie par la relation linéaire suivante :

$$Y_{i,t} = \alpha_i + \beta_i x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (II)$$

Expression dans laquelle  $\beta_i = (\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_k, i)$  est un vecteur de dimension  $(K, 1)$  ; nous considérons ainsi un vecteur de  $K$  variables explicatives  $x_{i,t} = (x_{1,i,t}, x_{2,i,t}, \dots, x_{k,i,t})$ .

Ce modèle peut avoir plusieurs formes différentes présentées dans la figure suivante :

Figure 24 : Procédure générale des tests d'homogénéité



Source : Hurlin (2001, p. 11)

- Cas d'un panel homogène :  $\alpha_i = \alpha, \beta_i = \beta \forall i \in [1, N]$
- Cas de rejet de la structure de panel avec N modèles différents :
  - $\alpha_i \neq \alpha, \beta_i \neq \beta \forall i \in [1, N]$
  - $\alpha_i = \alpha, \beta_i \neq \beta \forall i \in [1, N]$
- Cas d'un panel à effet individuel :  $\beta_i = \beta, \alpha_i \neq \alpha \forall i \in [1, N]$

Pour distinguer entre les différents cas de modalités, il est indispensable de procéder au test d'homogénéité, tout en procédant au test des hypothèses suivantes, présentées dans la figure ci-dessus.

$$H_0 : \alpha_i = \alpha, \beta_i = \beta \forall i \in [1, N]$$

$$H_1 : \beta_i = \beta, \alpha_i \neq \alpha \forall i \in [1, N]$$

Pour tester l'homogénéité nous devons utiliser la méthode statistique de Fisher pour tester ces restrictions linéaires  $(K+1)(N-1)$ . Cette statistique suit une distribution de Fisher avec  $(K+1)(N-1)$  et  $NT - N(K+1)$  degrés de liberté. Si l'hypothèse nulle d'homogénéité  $H_0$  est acceptée, nous obtenons, alors, un modèle totalement homogène, représenté par l'équation suivante :

$$Y_{it} = \alpha + \beta x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (\text{III})$$

Si cette hypothèse est rejetée, nous devons chercher les sources d'hétérogénéité, objet de la deuxième étape à suivre. La première question qui se pose : est ce que l'hétérogénéité provient des coefficients  $\beta_i$ ? Dans ce cas, nous avons deux hypothèses :

$$H_0 : \beta_i = \beta \forall i \in [1, N]$$

$$H_1 : \beta_i \neq \beta \forall i \in [1, N]$$

Pour tester ces hypothèses nous utilisons la méthode statistique de Fisher avec  $(K+1)(N-1)$ ,  $NT - N(K+1)$  qui représente les degrés de liberté. Si  $H_0$  est rejetée, la structure Panel est rejetée et si  $H_0$  est acceptée nous retenons la structure Panel et nous passons à une troisième étape.

Dans cette dernière étape nous testons les hypothèses suivantes :

$$H_0 : \alpha_i = \alpha \forall i \in [1, N]$$

$$H_1 : \alpha_i \neq \alpha \forall i \in [1, N]$$

Nous utilisons aussi la statistique de Fisher avec  $(N-1)K$ ,  $N(T-1)-K$  degré de liberté. Si nous acceptons  $H_0$  nous retrouvons une structure de Panel totalement homogène et si nous rejetons  $H_0$ , notre modèle correspond à un modèle de Panel à effets individuels.

#### 4.3.1.1.2 Modèle à effets individuels

Le modèle à effet individuel est un modèle Panel hétérogène où la source d'hétérogénéité provient des constantes individuelles. L'équation de ce modèle s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (\text{IV})$$



Avec  $\alpha_i \in R$ ,  $\beta = (\beta_1, \beta_2, \dots, \beta_k) \in R^k$

À ce niveau d'analyse, nous distinguons deux cas :

- Si les paramètres  $\alpha_i$  sont constants, il s'agit d'un modèle à effets fixes.
- Si les paramètres  $\alpha_i$  sont des réalisations d'une variable aléatoire, il s'agit d'un modèle à effets aléatoires.

➤ **Modèle à effets fixes : Estimateur Within**

Dans le modèle à effets fixe, l'influence des variables explicatives observées sur la variable dépendante est identique pour l'ensemble des individus. L'équation à estimer s'est présentée de cette manière :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (V)$$

Le modèle à effets fixes présente une structure de résidus qui vérifient les hypothèses standards de la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO). Nous supposons que les résidus  $\varepsilon_{i,t}$  sont indépendants et identiquement distribués (i.i.d) et satisferont les conditions suivantes :

$$\forall i \in [1; N] ; \forall t \in [1; T_i]$$

- $E(\varepsilon_{i,t}) = 0$
- $E(\varepsilon_{i,t}, \varepsilon_{i,s}) = \begin{cases} \sigma^2 & t = s \\ 0 & \forall t \neq s \end{cases}$
- $E(\varepsilon_{i,t}, \varepsilon_{j,s}), \forall j \neq i, \forall (t, s)$

Les estimateurs des moindres carrés (ordinaires ou généralisés) sont biaisés et non convergents dans le cas où l'effet individuel est corrélé avec certaines variables explicatives. Dans ce cas, la méthode appliquée pour surmonter ce problème est la méthode d'opérateur « *Within* », puisqu'il ne tient pas compte des hétérogénéités des individus. Et donc, les données individuelles sont ainsi exprimées comme des moyennes sur les différentes sous périodes ce qui permet d'éliminer l'hétérogénéité individuelle.

En effet, l'estimateur « *Within* » est convergent, il élimine les effets individuels existants, qui représentent les différences permanentes qui existent entre les différents individus sur la période étudiée.

Ceci est considéré parmi les avantages de la méthode à effets fixes qui permet de mesurer l'effet de grandeurs inobservables sur la variable que l'on cherche à modéliser.

➤ **Modèle à effets aléatoires**

Le modèle à effets aléatoires, appelé aussi modèle à erreurs composées. Dans ce modèle, la spécification est aléatoire. Contrairement au modèle à effet fixe, le terme constant est aléatoire, il se décompose en un terme fixe et un terme aléatoire spécifique à l'individu. Ce terme aléatoire permet de contrôler l'hétérogénéité individuelle. L'équation du modèle s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha_i + \beta x_{it} + \varepsilon_{it} \quad (\text{VI})$$

Avec :

$\alpha_i = \alpha + \mu_i$ ,  $\alpha$  représente la composante fixe et  $\mu_i$  désigne la composante stochastique individuelle, non observable. Le modèle à erreurs composées s'écrit comme suit :

$$Y_{it} = \alpha + \beta x_{it} + \mu_i + \varepsilon_{it} \quad (\text{VII})$$

Avec :

$i=1, \dots, N$  et  $t=1, \dots, T$

Les résidus sont i.i.d doivent remplir les hypothèses suivantes :

- $E(\mu_i) = E(\varepsilon_{i,t}) = 0$
- $E(\mu_i, \varepsilon_{i,t}) = 0$
- $E(\mu_i, \mu_j) = \begin{cases} \sigma_{\mu, i=j}^2 \\ 0 \quad \text{sinon} \end{cases}$
- $E(\varepsilon_{i,t}, \varepsilon_{s,t}) = \begin{cases} \sigma_{\varepsilon, i=j}^2 \\ 0 \quad \text{sinon} \end{cases}$
- $E(\mu_i, x'_{it}) = E(\varepsilon_{it}, x'_{it}) = 0$

En effet, le modèle à effets aléatoires suppose l'hétérogénéité des individus avec un résidu non observable propre à l'individu et non corrélé avec les variables explicatives. Dans un modèle à effets aléatoires l'estimateur « *Within* » obtenu sous l'hypothèse d'effets fixes, est un estimateur sans biais et convergent, mais il n'est pas un estimateur « *Blue* ». À travers l'estimation de la méthode des moindres carrés généralisés (MCG), l'estimateur « *Blue* » sera vérifié, et ce en passant par deux étapes.

La première consiste à estimer la matrice de variance et covariance en appliquant l'estimateur « *within* » et la deuxième consiste à utiliser l'estimateur de la matrice de variance covariance.

#### 4.3.1.1.3 Test de spécification de Hausman

Le test de spécification d'Hausman (1978) est un fameux test applicable à des nombreux problèmes en économétrie. L'utilité de ce test est de déterminer si les coefficients des deux estimations fixe et aléatoire sont statistiquement différents. Si nous avons deux estimateurs et nous cherchons à déterminer l'estimateur le plus efficace, il suffit de comparer la distance pondérée entre les deux estimateurs par une matrice de variance covariance, afin de déterminer la quelle des spécifications choisies est correcte. On se trouve essentiellement face à deux situations : Si la distance est statistiquement nulle, la spécification est correcte, ainsi nous choisissons le premier estimateur. Si la distance est importante, le modèle est mal spécifié.

On considère deux estimateurs  $\hat{\beta}_1$  et  $\hat{\beta}_2$ , d'un vecteur de paramètres  $\beta \in R^k$ , soient convergents et asymptotiquement normalement distribués. Pour un échantillon de taille N, les quantités  $\sqrt{N}(\beta_1 - \beta)$  et  $\sqrt{N}(\beta_2 - \beta)$  sont asymptotiquement distribuées selon des lois normales de la matrice variance covariance suivantes :  $V_0$  et  $V_1$ . Ainsi, les distributions asymptotiques de  $\sqrt{N}(\beta_1 - \beta)$  et la différence  $\sqrt{N}(\beta_1 - \beta_2)$  ne sont pas corrélées, ceci nous donne l'équation suivante :

$$\text{var}(\beta_1 - \beta_2) = \text{var}(\beta_1) - \text{var}(\beta_2) \quad (\text{VIII})$$

La statistique du test de Hausman suit asymptotiquement la loi de chi deux à k degré de liberté, dont elle s'écrit ainsi comme suit :

$$H = (\beta_1 - \beta_2) [\text{var}(\beta_1 - \beta_2)]^{-1} (\beta_1 - \beta_2) \quad (\text{IX})$$

Ce test est utilisé souvent pour comparer entre l'estimateur MCG à l'estimateur « *within* ». Il s'agit donc de tester l'hypothèse nulle de  $H_0 : E(\alpha_i / X_j) = 0$  et son opposition (hypothèse alternative)  $H_1 : E(\alpha_i / X_i; Z_{it}) = 0$ . Sous l'hypothèse nulle, les deux estimateurs se convergent, mais l'estimateur MCG est le plus efficace. Dans ce cas, seul l'estimateur « *within* » est convergeant sous l'hypothèse alternative.

### 4.3.1.2 Méthode Panel dynamique (GMM)

Cette méthode est une sorte des solutions aux problèmes de biais de simultanéité, de causalité inverse et de variables omises, dans le cas du Panel statique. Un modèle dynamique est un modèle où une ou plusieurs variables dépendantes sont retardées. La méthode GMM repose sur les conditions d'orthogonalité entre les variables retardées et le terme d'erreur, et ce en deux façons : en différences premières et en niveau. De ce fait, on trouve deux variantes d'estimateur des GMM en Panel dynamique, le GMM en première différence et le GMM en système.

#### 4.3.1.2.1 Le GMM en première différence (Arellano et Bond, 1991)

L'estimateur du GMM en différence suggéré par Arellano et Bond (1991) a été essentiellement utilisé dans la littérature des estimations de données de Panel dynamique. Néanmoins, lorsque les données sont très persistantes, l'estimateur prend pour chaque période la première différence de l'équation et ce pour but d'éviter les effets spécifiques de chaque individu, afin d'instrumenter par la suite les variables explicatives de l'équation en première différence par leur valeur en niveau retardée. L'expression du GMM en différence s'écrit de cette façon :

$$\Delta Y_{i,t} = \alpha \Delta Y_{i,t-1} + \beta \Delta X_{i,t} + \Delta \varepsilon_{i,t} \quad (X)$$

Quelques années plus tard, Blundell et Bond (1998) ont soutenu que cette procédure peut être améliorée en utilisant l'estimateur GMM en système.

#### 4.3.1.2.2 Le GMM en système (Blundel et Bond, 1998)

En se basant sur les simulations de Monte Carlo, Blundell et Bond (1998) ont montré que l'estimateur GMM en système est plus performant que celui en première différence, puisqu'il combine pour chaque période les équations en différences premières avec les équations en niveau. Le GMM en différence première inclus des variables qui sont instrumentées par leurs valeurs en niveau retardées d'au moins une période. Contrairement à celui en niveau, les variables sont instrumentées par leurs différences premières. Le système d'équation obtenu est estimé simultanément à l'aide de la méthode des moments généralisés. Les équations suivantes représentent le modèle GMM en système :

$$\Delta Y_{i,t} = \alpha \Delta Y_{i,t-1} + \beta \Delta X_{i,t} + \Delta v_t + \Delta \varepsilon_{i,t} \quad (\text{XI})$$

$$Y_{i,t} = \alpha Y_{i,t-1} + \beta X_{i,t} + v_t + \varepsilon_{i,t} \quad (\text{XII})$$

Cette méthode a plusieurs avantages tels que le contrôle des effets spécifiques et l'endogénéité potentielle des variables explicatives. En général, l'estimateur GMM précise la validation de deux hypothèses, l'exogénéité des instruments et la non-corrélation des résidus. L'auto-corrélation des résidus repose sur le test proposé par Arellano et Bond (1998). Ainsi, le recours à la construction de l'équation en différences introduit une auto-corrélation de premier ordre et la vérification de l'auto-corrélation des résidus se fait à partir du deuxième ordre. Par la suite, il faut s'assurer de la validité des variables retardées comme instruments et ce par la vérification du test de Sargan, qui est remplacé par le test de Hansen puisque ce dernier est considéré robuste suite à la présence d'erreurs hétéroscédastiques (Kpodar, 2006).

L'hypothèse nulle renvoie l'hypothèse de corrélation entre les instruments sur-identifiés et le terme d'erreur. Suite à ces considérations, on peut conclure que le GMM en système est considéré avantageux par rapport aux autres estimateurs puisqu'il est capable de contrôler l'effet spécifique non observable et la différence première de la série des données, ce qui élimine le terme spécifique du pays non observable.

De même, le modèle GMM en système est en mesure de contrôler l'endogénéité potentielle de toutes les variables explicatives y compris la valeur retardée de la variable dépendante et ce, en utilisant de manière appropriée les valeurs retardées des variables comme des instruments. Après avoir présenté brièvement notre méthodologie retenue, qui sera développée d'une façon plus détaillée au niveau du dernier chapitre, on va présenter nos hypothèses adoptées ainsi que la description et l'analyse de nos données.

#### 4.3.2 Présentation des hypothèses de recherche

Ainsi, avant de spécifier chaque modèle, nous avons abordé des construits susceptibles de défendre nos choix tout en se basant sur des hypothèses découlant de la littérature présentée précédemment. Pour rappel, cette recherche poursuit trois principaux objectifs :

1. Établir, sur la base des résultats des estimations, administrées à notre échantillon des pays riverains de la Méditerranée, une cartographie de la pratique responsable en faveur

de la durabilité de l'environnement et ce en étudiant l'effet direct qu'engendre cet engagement en matière de RSE sur la performance environnementale.

2. Evaluer, dans un premier temps (effet direct), sur la base de certains attributs spécifiques à chaque pays, de quelle manière évolue l'engagement social des pays avec une stratégie contraignante imposée par l'Etat dans le cadre de la protection de la nature, afin de s'assurer dans un deuxième temps (effet indirect) s'il existe des différences notables en fonction de ces attributs sur la performance environnementale.

3. Développer, à partir des différents critères d'évaluation de la qualité volontaire et contraignante de RSE, une mesure croisée, suite à l'effet d'interaction entre la RSE et l'intervention de l'État, et vérifier sur le plan empirique l'intérêt de la relation entre le secteur privé et le secteur public ; et évaluer quel effet est l'engendré suite à une telle conciliation entre les volets économiques, sociales, institutionnelles et environnementales pour garantir une durabilité écologique dans l'espace méditerranéen. En effet, l'ensemble de ces approches a donné lieu à quatre hypothèses que nous présentons dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 16: Principales hypothèses relatives aux questions de recherche**

| <b>Causalité postulée entre RSE/KO/IPE</b>     | <b>Nature de la relation entre RSE et/ou intervention de l'État (KO) sur la performance environnementale (IPE)</b>  |
|--|---|
| RSE $\longrightarrow$ IPE                      | Hypothèse (1) : Motivation sociétale (économique, sociale et environnementale) ; effet direct linéaire positif des pratiques volontaires de RSE.  |
| KO $\longrightarrow$ IPE                       | Hypothèse (2) : Motivation institutionnelle ; effet direct linéaire positif d'une intervention contraignante.   |
| KO $\longrightarrow$ RSE $\longrightarrow$ IPE | Hypothèse (3) : Motivation socio-institutionnelle : effet indirect complexe (non linéaire) de l'intervention de l'État qui réduit l'impact positif de la RSE sur la performance environnementale.                               |
| KO*RSE $\longrightarrow$ IPE                   | Hypothèse (4) : Motivation du croisement entre la décision volontaire (RSE) et la contrainte étatique (KO) ; effet d'interaction négative de l'intervention de l'État sur la RSE ainsi que sur la performance environnementale. |

Source : Auteur

La première hypothèse suggère que plus la firme mène volontairement des actions socialement responsables, plus elle est performante socialement, et plus elle le sera sur le plan environnemental. Cette hypothèse soutient l'idée d'une relation positive entre la RSE et l'IPE.

La seconde hypothèse découle de ce contexte théorique et stipule que plus les pratiques responsables sont règlementées, plus elles affecteront positivement la qualité du climat. Ceci suppose une synergie positive directe de la norme juridique et du caractère obligatoire de la loi environnementale sur la planète.

La troisième hypothèse se dégage du principe de l'approche néo-institutionnelle, tout en essayant de concilier les aspects sociétaux (économiques, sociaux et environnementaux) et la variable institutionnelle dans un seul modèle de croissance « verte ». À ce niveau, on propose d'identifier l'existence d'une relation négative complexe entre l'effet volontaire (RSE) et la contrainte due à l'intervention de l'État, et cela quel que soit le lien de causalité. Ainsi, la littérature empirique envisage l'existence d'un effet d'éviction qui se crée entre la volonté et l'obligation de l'exercice responsable. On aboutit, alors, à la possibilité d'une interaction entre les deux effets volontaire et obligatoire ; celle-ci fonde la quatrième hypothèse.

Selon cette vision croisée de la qualité des actions vis-à-vis de l'environnement, l'État peut influencer positivement la qualité de l'environnement à travers des mesures d'encouragement (subventions, avantages fiscaux, formations, *etc.*) à mener des actions socialement responsables et non par la force ni l'obligation d'appliquer la loi (sanction par l'imposition d'un taux élevée de la taxe carbone, par exemple).

À ces hypothèses génériques (effet direct, indirect, linéaire et complexe) peut s'ajouter l'hypothèse de neutralité des actions (Gond, 2001), car, dans certains cas, il s'agit de l'absence de relations ou d'effet entre les variables.

Nous illustrons nos différents modèles, avec les quels, nous expliquerons l'effet direct et l'effet indirect d'une démarche volontariste et contraignante sur l'environnement au niveau statique et dynamique. On va présenter au début un modèle abordant les différents volets de la durabilité pour arriver au modèle de croissance verte où la variable à expliquer présente le volet clef de notre recherche, le environnemental. Une définition des variables utilisées est aussi explicitée dans ce qui suit. Cette phase nous a permis d'explorer les énoncés de mesures, à vocation empirique, adaptés à notre étude.

Notre modèle empirique ainsi que ses instruments de mesure, issus éventuellement de la littérature empirique (voir tableau ci-dessous), seront testés et reconstruits selon une étude exploratoire. Le tableau suivant fournit un panorama des travaux empiriques qui demeurent importants d'un point de vue méthodologique.

**Tableau 17: Récapitulatif de la littérature empirique**

| <b>Modèles et logique de catégorisation</b>      | <b>Mesure de la qualité de l'environnement</b> | <b>Mesure de la RSE</b>                    | <b>Mesure de l'intervention de l'État</b> | <b>Résultat (effet de l'intervention de l'État sur les mesures sociétales)</b> | <b>Références</b>  |
|--|--|--|---|--|--|
| Échelle Micro (secteurs d'activité)              | Indices de réputation                          | Mesures comptables                         | Légitimité                                | Effet positif  | McGuire et <i>al.</i> (1988); Preston et O'Bannon (1997); Brodhag (2010); Slapikarité (2017)   |
| Échelle Micro (rôle des actionnaires)            | Analyse du contenu des rapports annuels        | Mesures comptables, boursières et éthiques | Certaine/nécessaire                       | Effet positif  | Mills et Huberman (1994) ; Moon (2004) ; Verouillage et Seele (2016)   |
| Échelle Méso (rôle des médias)                   | Mesures perceptuelles                          | Valeurs financières                        | Incertaine/non nécessaire                 | Effet mitigé   | Jones (1999) ; Weaver et <i>al.</i> (1999) ; Venturelli et <i>al.</i> (2016)   |
| Echelle Macro (rôle des organismes)              | Indices agrégés                                | Mesures sociales                           | Latente                                   | Effet neutre/mitigé  | Russo et Fouts (1997) ; Hillman et Keim (2001) ; Graves et Waddock (1999) ; Atici (2009) ; Kell (2013) ; Rasche (2012) ; Halkos et Skouloudis (2016) |
| Échelle Macro (niveau transnational et régional) | Indices de pollution                           | Mesures boursières                         | Pouvoir                                   | Effet positif  | Roberts (1992) ; Ricci (2007) ; Lacarrière (2011) ; Skare et Golja (2014) ; Wanvik (2016) ; Ogata (2017)   |

Source : Auteur, adapté de Boussoura (2012, p. 131)



En effet, on remarque une variété des résultats et des approches soulevés par la recherche dans ce domaine réputé « complexe ». Plusieurs chercheurs ont défendu l'importance du rôle des pouvoirs publics pour assurer l'équilibre environnemental ; d'autres ont critiqué la légitimité des autorités pour soutenir la démarche responsable, et cela aux différents échelons macro et/ou microéconomiques.

#### **4.3.3 Présentation et description des variables retenues**

Les variables de performance sociétale et environnementale correspondent, dans un grand nombre d'études, à une multitude de mesures appropriées, souvent non justifiées sur le plan théorique ainsi que sur le plan macro-économique. Le problème est de savoir comment assurer une mise en perspective cohérente du maximum de variables possibles, et aboutir par la suite à une comparabilité des résultats obtenus.

Récemment, et étant donné l'importance du sujet des changements climatiques et des problèmes planétaires, la recherche empirique dans le contexte de l'environnement, grâce à l'utilisation des modèles de la nouvelle théorie de la croissance est devenue « riche » en termes de nombre de variables explicatives, de la qualité de ses variables, des utilisations des indices composites et des techniques d'estimation.

Nous allons à ce niveau énoncer les détails de mesures et de collecte de bases concernant les variables de nos modèles empiriques. Cette tâche consiste à trouver des soubassements dans la littérature ou à concevoir des outils capables de valider ou de rejeter nos hypothèses afin de produire toutes les bases de la recherche (Quivy et Van Campenhoudt, 1995). Dans ce paragraphe nous identifions les variables utilisées dans nos modèles d'estimation et leurs signes hypothétiques (voir tableau 18). Ces variables représentent des facteurs qui expliquent la qualité de l'environnement et influencent sa performance.

Cette recherche catégorise ces facteurs déterminants en six modèles de panel statique dont les deux derniers seront traités, par la suite, en panel dynamique. Ces modèles comprennent respectivement l'aspect sociétal, gouvernemental, économique et durable en traduisant l'effet direct de la RSE sans et avec intervention de l'État avant que, au final, on introduira un effet indirect d'interaction entre la qualité contraignante et volontaire (KO\*RSE). Avant de présenter nos modèles à estimer, nous allons définir et justifier le recours à l'utilisation des différentes variables. Il s'agit de s'interroger sur les éléments qui permettront d'incorporer ces variables comme facteurs déterminants de notre modèle de recherche.

#### 4.3.3.1 Variable dépendante : l'Indice de la Performance Environnementale (IPE)

Tout d'abord, il est opportun d'expliquer notre objectif qui est l'utilisation de l'Indice de la Performance Environnementale (IPE) comme mesure de la qualité de l'environnement.

Comme il y a un accord général sur les mesures existantes des performances économiques, tel le produit intérieur brut (PIB). De même, actuellement, il existe une vaste littérature sur la recherche des mesures de la performance environnementale ou d'un système de comptabilité nationale qui soutient l'idée que les indices économiques devraient être ajustés ou complétés par des mesures de services éco-systémiques et de biodiversité (Dasgupta, 2007).

En se basant sur la définition du « *Yale Center for Environmental Law & Policy* »<sup>95</sup>, le groupe créateur de l'Indice de la Performance Environnementale, l'IPE, classe les performances des pays sur les questions environnementales prioritaires dans deux domaines : la protection de la santé humaine et la protection des écosystèmes, tout en mesurant vingt indicateurs groupés sous seize critères.

Horneaux et *al.* (2014) affirment l'importance de cet indice en stipulant que la mesure de la performance environnementale représente un défi et que l'utilisation des indicateurs de durabilité et de performance constitue l'aspect crucial pour remplir cette tâche. De même, et tout au long de notre recherche, on a essayé d'expliquer comment intégrer l'approche sociétale dans la perspective institutionnelle et la démarche entrepreneuriale afin d'assurer l'équité sociale, la préservation de l'humanité et des générations futures dans des conditions sanitaires et écologiques favorables.

Donc, l'utilisation de cet indice comme proxy de la durabilité ou de la performance écologique est bien appropriée. Cependant, au cours des dernières années, les questions sur la durabilité ont été au centre d'un vaste débat, en attirant l'attention des économistes sur les discussions sur la souveraineté de leurs entreprises et des décideurs publiques pour impliquer les meilleurs pratiques responsables (Kolk et Mauser, 2002 ).

---

<sup>95</sup> Le « *Yale Center For Environmental Law & Policy* » est une institution qui cherche à intégrer une nouvelle réflexion sur la conscience éthique et sur les outils de prise de décision analytiquement rigoureuses dans le droit et la politique environnementale, disponible sur : <http://envirocenter.yale.edu/> (consulté le 26/05/2016).

Néanmoins, il n'existait pas une mesure claire d'une telle définition de durabilité (Lélé, 1991), ni ce qui est - ou devrait être - la position des acteurs vers une telle réaction responsable et vers une performance qui assure une bonne qualité de la vie humaine, de l'ensemble de la biodiversité et du système économique (Aragón-Correa, 1998 ; Hart, 1997 et Hunt et Auster, 1990).

Une fois qu'il est devenu clair que l'absence d'une mesure de la soutenabilité pourrait se transformer en un obstacle à la gestion des ressources naturelles, humaines et financières, de nouvelles mesures de la performance durable ont surgi. Ainsi, on a recouru à l'approche de la croissance verte qui tient compte des mesures sociales et environnementales pour assurer leurs survies.

En effet, les décideurs (organisationnels ou institutionnels) doivent créer des mécanismes de contrôle de performance afin de favoriser la durabilité de manière efficace (Hart et Milstein, 2003). En outre, les mécanismes de performance devraient englober les différents piliers de durabilité et les besoins des différentes parties prenantes (Atkinson et al., 1997).

Au-delà de la compréhension de ce que signifie la performance environnementale, il est nécessaire de définir quel est l'indicateur qui la représente. Les définitions sont nombreuses et elles proviennent des organismes environnementaux tels que le Green Table Européenne (1993), Johnston et Smith (2001), ISO 14031 (1999/2004), Agence Européenne pour l'Environnement (AEE 1999), OCDE (2003), DEFRA - UK (2006) et aussi des travaux de recherche comme Tyteca (1999), Perotto et al. (2008) et Herva et al. (2011). Cependant, le nombre étendu des méthodes d'évaluation existantes (Singh et al., 2012) peut conduire à un choix arbitraire ou subjectif des indicateurs environnementaux (Niemeijer et de Groot, 2008).

À cette fin, nous nous sommes référée aux travaux de Bennett et James (1998), Tyteca (1999), Melnyk et al. (2003) et Perotto et al. (2008) qui soulignent que la mesure de la performance environnementale constitue un défi à relever par les différentes parties. Dans le même sillage, Munksgaard et al. (2007) et Atici (2009) ont utilisé l'IPE comme proxy de la performance environnementale dans leurs travaux de recherche qui portent sur la qualité de l'environnement et la soutenabilité écologique.

Selon ce qui précède, l'IPE peut avoir plusieurs caractéristiques, interprétations et déviations. Parfois, les indicateurs de la performance environnementale jouent un rôle important et fournissent un sens à la mesure des interactions entre les entreprises et l'environnement (Bennett et James, 1998 ). Selon Metcalf (1996), l'IPE, en tant que mesure crédible de la biodiversité permet de suivre les progrès dans le domaine écologique, d'identifier les faiblesses dans les systèmes de gestion de l' environnement, de distribuer plus efficacement les ressources naturelles, de rendre compte des résultats des actions environnementales et de créer un mécanisme de responsabilisation pour les résultats environnementaux (Hourneaux et *al.*, 2014).

En raison de sa nature synthétique, l'IPE peut aider à rassembler les données environnementales d'une entreprise d'une manière complète et concise (Jasch, 2000), ce qui rend possible pour les décideurs et d'autres intervenants l'évaluation de leur performance environnementale (Young et Welford, 1998 et Fiksel et *al.*, 1999 ).

Il est également essentiel que la mesure de cet indice soit pertinente, simple et facile à comprendre, judicieuse et fondée sur des bases théoriques, mesurables et comparables (Johnston et Smith, 2001). Voilà pourquoi il est essentiel d'identifier et de comprendre le sens, les déterminants et l'utilité de cet indicateur, comme nous le verrons ensuite. De ce fait, l'IPE est défini comme étant une variable quantitative, plus il est proche de la valeur 100, plus le pays est mieux classé écologiquement dans le sens où il gère bien ses ressources naturelles et préserve la santé de sa population.

Les travaux qui portent sur la performance environnementale comme variable expliquée dans le cadre des modèles macroéconomiques (au niveau des pays) sont très rares sachant que les travaux qui ont porté sur des modèles microéconomiques (au niveau des entreprises) sont multiples. Ceci montre clairement l'ampleur de notre recherche. En plus, les résultats reconnus dans cette voie de recherche correspondent à une variété tentatives d'action. En synthèse, l'IPE a le mérite d'être parmi les meilleurs indices environnementaux puisqu'il présente les données environnementales d'une manière exhaustive et qui sont potentiellement représentatifs de l'état de l'environnement des pays. Cependant, et comme indice agrégé, des limites persistent encore dans la construction de l'IPE (Atici, 2009).

On va essayer de faire face à ces lacunes en incorporant dans notre modèle le plus possible des variables qui affectent de près ou de loin la qualité de l'environnement.

Les données concernant la variable IPE sont tirées intégralement des rapports publiés par YCELP et CIESIN en 2006-2007, 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013 et 2014-2015, sachant qu'on a collecté la base rétrospective pour les cinq ans (2000-2005), publiée par ces organismes comme base prospective à celle publiée en 2006.

#### **4.3.3.2 Les variables explicatives**

Vu la grande diversité et l'extrême variation des indicateurs utilisés pour appréhender la performance environnementale, nous avons organisé notre choix qui est guidé par la littérature empirique, ci-avant développée (Konar et Cohen, 2001 et Milot, 2005), laquelle nous a permis de dégager les déterminants de la performance environnementale.

##### **4.3.3.2.1 L'Empreinte Ecologique (EE)**

Il existe une vaste littérature concernant la mesure appropriée de l'empreinte écologique pour évaluer la performance environnementale. Ainsi, la prévention et la maîtrise des risques liés aux aspects environnementaux des activités, qui visent à la fois la réduction de l'empreinte écologique, sont des méthodes couramment utilisées dans les gestions des ressources naturelles. D'ailleurs, c'est au milieu des années 1990 que les chercheurs Mathis Wackernagel et William Riss, ont élaboré l'indice de l'empreinte écologique (EE). C'est un indicateur composite qui est capable de combiner les impacts d'une société en termes d'utilisation des ressources et de pollution.

L'empreinte écologique a été largement utilisée comme indicateur avancé de la dimension écologique de la durabilité, bien que de nombreuses améliorations de calcul de la version standard aient été suggérées (Wiedmann et Barrett, 2010). L'EE est interprétée comme une métrique de la demande humaine des services éco-systémiques (Ewing et *al.*, 2010). Toutefois, cet indice de durabilité a souvent été critiqué puisqu'il n'inclut pas au niveau du calcul un compte rendu complet des interactions humaines avec la nature et les services fournis par les écosystèmes et donc une attention considérable sera justifiée à l'égard du calcul de la biodiversité (Lenzen et *al.*, 2007).

Loh et Goldfinger (2006), Siche et *al.* (2008) et Bagliani et *al.* (2008) ont analysé cet indice comme une mesure socio-économique du bien-être, comme tendance de la biodiversité

ou des indices de durabilité existants. Bradshaw et al. (2010) ont évalué l'impact environnemental des pays en fonction des classements de leur déficit en biodiversité. Cependant, les recherches de la façon dont l'empreinte écologique s'interprète comme dimension de la durabilité écologique, sont encore rares.

Le but de l'incorporation de cette variable dans notre recherche est d'examiner et d'analyser les liens entre l'EE et l'IPE, autrement dit les écosystèmes et la biodiversité. Nous nous sommes intéressée à comparer l'empreinte écologique et la performance environnementale à d'autres approches en utilisant d'autres indices de durabilité qui pourraient être considérés comme des mesures de performance écologique. Pour ce faire, nous avons extrait les composants de l'IPE et souligné leur relation avec l'empreinte écologique et la biocapacité.

Selon la définition de « *World Wildlife Fund* » (WWF), l'empreinte écologique mesure la quantité de surface terrestre bio productive nécessaire pour la production des biens et services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons. Cet organisme a procédé au calcul de l'EE sur la base d'autres variables telles que : la population, la consommation, les ressources et les déchets. D'où, l'équation de l'EE se traduit sous cette forme :

$$\text{Empreinte écologique} = \text{Population} \times \text{Consommation par personne} \times \text{Intensité en ressources et en déchets}$$

Cette règle tire son inspiration des outils de calcul économique concernant l'internalisation des coûts externes environnementaux tels que le bilan carbone et le profil durable.

La nécessité de déterminer le niveau de la qualité de l'environnement en recourant à l'indice composite de l'empreinte écologique est justifié par le fait que cet indice calcule le besoin pour une population donnée d'une certaine surface de terres biologiquement productives (surfaces agricoles, espaces forestiers), afin d'assurer la survie du bien être. En effet, attribuer à chaque terre un indice de qualité nous donne une idée sur la performance environnementale de cette terre. On a utilisé les rapports de WWF 2000-2007, 2008, 2010, 2012, 2014-2015 pour les données sur l'EE.

#### 4.3.3.2 La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Depuis quelques décennies, la recherche sur la responsabilité sociétale a augmenté, tant au niveau entrepreneurial qu'institutionnel (Campbell, 2003), ce qui implique une augmentation exponentielle du contexte de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) (Rasche, 2009). En général, ces initiatives responsables ont été conçues pour mettre en œuvre des stratégies, des principes et des référentiels qui reflètent la philosophie du DD. C'est dans ce contexte que selon Capron et *al.* (2005), la performance globale est désignée par l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies durables au sein des entreprises.

Divers instruments ont été proposés pour tester la responsabilité sociétale des entreprises (illustrés dans le chapitre 3) et son impact sur la performance environnementale (Shah, 2014 et Costa et *al.*, 2015). La divulgation de l'information sur la RSE est une volonté (sauf pour les entreprises cotées en bourse), ceci rend plus complexe le positionnement des entreprises en termes de responsabilité écologique (Gugerty, 2009).

Les ressources nécessaires pour collecter les informations disponibles sur l'engagement des entreprises dans des activités sociales et environnementales peuvent être difficiles à trouver ou elles sont même introuvables (Belal et Cooper, 2011). En effet la divulgation volontaire des activités socialement responsables est dispersée sur un très large éventail de sources, ce qui rend nécessaire l'encadrement institutionnel et réglementaire de ces activités sociétales (Clarkson et *al.*, 2011). La théorie institutionnelle souligne comment les pratiques entrepreneuriales sont diffusées à l'échelle mondiale grâce à des processus d'isomorphisme (Meyer & Rowan, 1977 et Powell & DiMaggio, 1991) et comment les organisations choisissent d'adopter de nouvelles idées afin d'être perçues comme des acteurs légitimes, modernes et rationnelles (Brunsson, 1989).

Dans le même contexte, la prise de conscience de l'éthique des affaires fait augmenter les préoccupations des agents économiques, ce qui implique une augmentation multipliée des codes de conduite des affaires (Rasche, 2009).

Pour toutes ces considérations, des recherches ont été faites pour déterminer les raisons de l'adoption d'une démarche volontaire vers la durabilité et la performance environnementale (Byrd, 2009), mettant en évidence les motivations sur le plan éthique (Postel, 2008).

Ainsi, le monde d'aujourd'hui est confronté à des défis environnementaux sans précédents, portant sur des domaines tels que le changement climatique, l'eau potable, l'énergie renouvelable et l'agriculture. Par l'intermédiaire des chaînes d'approvisionnement, au sein des activités, les ressources naturelles subissent des pressions qui endommagent la biodiversité. De nouveaux efforts au sein des entreprises sont alors nécessaires pour encourager les responsabilités environnementales afin de mieux respecter les lois écologiques et préserver le capital naturel. Pour préparer une telle vision de plus en plus difficile entre l'organisation et l'environnement, le travail du Pacte Mondial sur l'environnement est conçu pour aider les entreprises à développer une stratégie responsable globale. Il reconnaît les liens croissants entre les diverses questions environnementales tels que le climat, la nourriture, l'eau ainsi que leurs liens avec les priorités sociales. Le Global Compact pousse les entreprises à aller au-delà des approches traditionnelles basées en grande partie sur la conformité et l'évaluation des risques financiers étroites mais d'aborder essentiellement les risques environnementaux et les opportunités d'y faire face.

En conséquence, le projet du Global Compact est un projet qui s'adresse à des entreprises du monde entier afin de préparer un avenir durable, plus équitable et plus sain, qui devient une partie de la solution et non la source des problèmes planétaires.

Suite à ces considérations, pour notre modèle, on a construit les énoncés de mesure de la variable RSE en se référant au travail de Gjølberg (2009) qui a démontré que « le Global Compact est considéré comme une variable principale pour indexer la variable RSE ». Dans le même sillage, et pour capturer la responsabilité à l'échelle macroéconomique (au niveau du pays), on a agrégé les données du Global Compact qui sont extraites de la plateforme du Global Compact, [www.unglobalcompact.org](http://www.unglobalcompact.org), et nous avons adopté les valeurs « 1 » et « 0 » qui correspondent respectivement (comme dans le cas des interprétations à l'échelon microéconomique), à la participation du pays, sinon la non adhésion du pays, au programme du pacte mondial et ce, tout en comptabilisant le nombre des entreprises adhérentes dans ce programme.

#### **4.3.3.2.3 Les émissions de dioxyde de Carbone (CO<sub>2</sub>)**

La menace croissante des émissions polluantes qui sont considérées comme les principales causes du réchauffement et du changement climatique a attiré l'attention, compte tenu de la relation entre la performance et la durabilité environnementale.



En effet, les rapports des commissions internationales sur l'environnement et ceux d'autres intervenants scientifiques dans le domaine ne cessent d'attirer l'attention sur le danger qui frappe notre planète et qui risque de menacer la vie de nos descendants.

Christophe (2000) et Capron & Quairrel (2003) soulignent que la réflexion et l'engagement en matière d'évaluation de la performance sociétale et en particulier environnementale sont relativement récents. Cet engagement exige une démarche de diffusion d'informations sociétales, autrement dit, de la publication du bilan environnemental qui comptabilise les émissions polluantes engendrées par l'entreprise ainsi que par le secteur industriel du pays. Cette démarche a conduit à une construction progressive de l'information de management environnemental et notamment l'information sur la performance environnementale des entreprises (Perrin, 2003).

Les émissions polluantes constituent une rubrique qui détermine le niveau de la qualité de l'environnement. Ainsi, incorporées au niveau du calcul de l'IPE et depuis la lecture de la littérature et la logique scientifique, les émissions de CO<sub>2</sub> sont négativement corrélées à la performance environnementale. D'ailleurs, la relation entre la qualité de l'environnement et la pollution est toujours discutable. Selon l'hypothèse de la courbe environnementale de Kuznets (CEK) qui affirme que lorsque le revenu augmente, les émissions augmentent jusqu'à un certain niveau de revenu atteint, les émissions commencent à diminuer. Des travaux viennent critiquer ce résultat en affirmant que la croissance économique est toujours destructrice de la nature (Dinda, 2004 et Stern, 2004) et que les émissions engendrent toujours des effets néfastes sur la qualité de l'environnement.

En effet, la présence d'externalité négative comme les émissions CO<sub>2</sub> présente un obstacle par rapport à l'externalité positive de la théorie du bien être social et il n'est plus possible de s'en rétablir à l'équilibre concurrentiel pour atteindre une solution optimale au sens de Pareto (Van Den Bergh, 2010).

La plupart des études empiriques ont mis l'accent en particulier sur les émissions polluantes, essentiellement, le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans les pays industrialisés. Dans le même ordre d'idées, Panayotou (1993) confirme que les industries polluantes détériorent les ressources naturelles et accélèrent la production des déchets. En somme, on ne peut pas parler d'une croissance verte et d'une performance environnementale sans intégrer dans nos analyses les externalités de la pollution et ce par la mesure de la variable CO<sub>2</sub>.

Les données sur cette variable sont tirées de la plateforme « *Carbon Dioxide Information Analysis Center, Oak Ridge National Laboratory, United States* » pour la période 2000-2015.

#### **4.3.3.2.4 L'indicateur du développement humain (IDH)**

Comme énoncé par Essid (2009), la remontée des indicateurs de la RSE se fait selon deux canaux différents : les « correspondants environnement » (comme dans notre cas le CO<sub>2</sub> et l'EE) pour les indicateurs environnementaux et les directions des RH pour les indicateurs sociaux. Dans notre cas, on a choisi l'indicateur IDH comme indice permettant d'évaluer les performances en termes de valeurs sociétales. C'est une mesure indicative et non exhaustive du développement humain, créé par le PNUD en 1990.

Le classement retenu par cet indicateur met en évidence l'importance des inégalités de développement et de durabilité (PNUD, 2011). Ainsi, et selon le rapport du Plan Bleu (2013), un pays ne peut considérer être sur la voie du DD que si son IDH est supérieur à 0.8. Donc, il est opportun de considérer l'IDH comme l'indicateur qui explique la durabilité d'un pays, c'est pour cette raison qu'il pèse lourdement sur le développement des pays les moins avancés.

Les inégalités de richesse et donc du développement sont fortement liées aux dangers environnementaux. Ceci explique l'approche par les capacités (Robeyns, 2005) qui affirme qu'essentiellement les conceptions et les mesures de la pauvreté et des inégalités en étant basées sur un « individualisme éthique » prouvent l'intégration de la dimension environnementale dans la stratégie de développement humain (Clément et *al.*, 2011).

Selon les prévisions du rapport sur le développement humain (2011), « les avancées en matière de développement obtenues dans les pays les plus pauvres du monde pourraient être stoppées, voire inversées, d'ici le milieu du siècle, si des mesures audacieuses ne sont pas mises en œuvre maintenant pour ralentir le réchauffement climatique, empêcher une dégradation de l'environnement accrue et réduire les profondes inégalités dans et entre les nations », (PNUD, 2011).

D'où, l'objectif du développement humain dans le processus du DD est particulièrement crucial pour assurer la performance écologique.

Le DD est avant tout une conscience de l'être humain des dangers planétaires et de son rôle de faire changer le mode de consommation, de management et de vie.

Helen Clark, administrateur du PNUD (2011), explique que la durabilité n'est pas considérée essentiellement comme une question environnementale, selon le rapport sur le développement humain (2011), mais, elle concerne le mode de vie à suivre tout en étant conscients que tous nos actes affectent, tôt ou tard, toute la population actuelle et future.

Pour toute évidence, Sen (1981) avance l'idée que l'étude du concept de DD, sous l'angle économique et social, pèse sur la « capacité » des hommes à sortir de la pauvreté. Également, la performance environnementale pourra être acquise de manière plus équitable et efficace en traitant les inégalités en termes de santé, d'éducation, de revenu et donc en terme du niveau de développement.

Pour ces motifs, on a utilisé la variable IDH comme explicative de la performance environnementale, surtout et dans le cas de notre échantillon, qui est caractérisé par des différents niveaux de développement entre les deux rive Nord et Sud de la Méditerranée. La base de cette variable est entièrement extraite des rapports du PNUD sur le développement humain 2000-2015.

#### **4.3.3.2.5 La population totale (PT)**

Vu la grande diversité et l'extrême variation du niveau de la croissance démographique au sein de la Méditerranée, on a utilisé la variable population totale pour appréhender son impact dans cette région. Le choix de la variable population ou croissance démographique est très débattu dans la littérature théorique et empirique dans le cadre des recherches sur les problèmes et crises écologiques. L'existence d'une liaison forte entre développement, environnement et population est posée depuis les années soixante-dix (Arizpe et *al.*, 1994). Ce clivage Homme/Nature est exprimé par des relations sceptiques qu'indique l'environnement est un endroit « constitué de ce qui n'appartient à personne en particulier », confère Weber et Bailly (1992).

Tabutin et Thiltgès (1992) ont affirmé qu'une forte croissance démographique entraîne des dettes financières (problèmes de chômage et d'alimentation), des inégalités sociales qui se creusent au niveau national et international, des pollutions tenaces et surexploitation des ressources naturelles. D'où, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles devient une nécessité voire une obligation par l'ensemble de la population. Ce paradigme est le résultat d'une évolution des situations et des pensées aux problématiques des changements climatiques qui sont abordées depuis 1970.

Ainsi, population, environnement et développement sont associés en un triplet indissociable (Wahren, 1991). En plus, les différentes approches de l'environnement et du développement accordent des différents rôles à la population.

Selon Agrawal (1995), l'influence de la démographie sur l'environnement et la gestion des ressources est l'un des aspects les plus controversés des recherches sur les ressources naturelles. Une remise en question des modes de vie et de consommation a été mise en œuvre pour l'ensemble de la planète surtout pour les pays de Sud où ils se caractérisent par une croissance démographique galopante. Ainsi, selon le rapport des Nations Unies (1991), « si la croissance de la population mondiale est forte, ceci est due essentiellement à la croissance démographique des pays du Sud », d'après le PNUD (1991).

Dans le même contexte et lors de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio en 1992, l'Agenda 21 appuie l'idée de la nécessité de développer les recherches abordant les liens entre les tendances démographiques et le DD, en particulier sur les impacts environnementaux de la croissance démographique.

En se référant à l'ensemble de ces recherches, on a intégré dans notre modèle la variable population totale (PT) estimée par la Banque Mondiale pour expliquer l'influence de la croissance démographique sur la dynamique environnementale au niveau des pays riverains de la Méditerranée.

#### **4.3.3.2.6 Le Produit Intérieur Brut (PIB)**

La croissance économique est supposée confondue avec la dynamique du développement lorsqu'on parle de la croissance soutenable (Beckerman, 1994). Ainsi, pour insister sur les interactions qui existent entre la sphère économique et écologique, Faucheux et Noël (1995) ont défini l'environnement comme étant « la sphère d'influence réciproque

existant entre l'Homme et son milieu extérieur ». Plusieurs travaux ont été menés pour expliquer la relation entre la croissance économique et l'environnement. Comme sujet d'actualité, ce constat repose sur un ensemble des hypothèses interconnectées, où des travaux démontrent l'effet destructif de la croissance sur l'environnement (O'Connor, 1997) et d'autres justifient la relation contraire et considèrent que la croissance est une solution pour inverser la relation entre la croissance et la pollution (Grossman et Krueger, 1995).

Autour de ce sujet, les différentes interprétations qui portent sur la durabilité (abordées au niveau du chapitre 3) conduisent à distinguer la durabilité très faible, faible, forte et très forte (Godard, 1994). Cela explique l'existence des deux écoles de pensée différentes, que l'on pourrait qualifier d'un côté d'« optimiste » (Simon, 1981 et Lomborg, 2001) et de l'autre côté, de « pessimiste » (Meadows et *al.*, 1972, 1992, 2004), qui soutiennent des options différentes sur le débat du développement soutenable et l'avenir de la planète depuis 1970 jusqu'au nos jours (Vivien, 2005).

Nous estimons devoir mesurer l'effet de la croissance sur la performance environnementale par l'utilisation de la variable PIB comme variable explicative, déterminante de l'IPE. Cette variable purement économique est l'indicateur le plus retenu pour évaluer la production des biens et services d'un pays pendant une année. Elle illustre l'importance de l'activité économique d'un pays ou encore la grandeur de sa richesse générée.

En se basant sur les données de la Banque Mondiale, on a construit notre base sur le PIB pour 23 pays de la Méditerranée sur la période 2000-2015.

#### **4.3.3.2.7 La haute technologie (HT)**

La technologie, depuis l'aube de l'Humanité est considérée comme un gain pour les populations qui utilisent leurs connaissances pour inventer et fabriquer des outils et des machines qui leur sont utiles pour vivre dans des conditions plus confortables. Or, certains chercheurs dans ce domaine considèrent que les nouvelles technologies causent de terribles problèmes environnementaux. Prenons comme exemple les échanges d'emails qui dégagent plus de CO<sub>2</sub> que les courriers classiques présents dans les boîtes aux lettres. Néanmoins, on trouve une vraie vision opposée, qui considère que la technologie est porteuse de la richesse économique et écologique, surtout lorsqu'on parle des « *backstop technologies* », ou technologies de secours, comme solutions technologiques à l'épuisement des ressources naturelles (Hamaide et *al.*, 2012).

Dans ce cas, la destruction du capital naturel (énergie fossile) peut être compensée par un capital technologique (énergie renouvelable), tout en supposant que les capitaux sont substituables.

Vu toutes ces considérations, nous avons procédé à l'estimation de la variable exportation de haute technologie des produits à forte intensité de recherche et développement (HT), extraite de la base de données de la Banque Mondiale 2000-2015, pour examiner l'impact des nouvelles technologies sur l'environnement de la Méditerranée et voir s'il engendre des effets positifs ou négatifs, neutres ou complexes.

#### **4.3.3.2.8 L'échange international (XM)**

La protection de l'environnement est une inquiétude internationale, et donc elle demande des règles à respecter par le monde entier. Cependant, ces règles se confondent avec la majorité des règles du commerce et d'échange international. Cette question mobilise plusieurs acteurs de la scène internationale (OMC, Protocole de Kyoto).

En effet, une corrélation marquante lie l'exercice de l'échange avec les interdépendances écologiques. De même, les règles protectrices de l'environnement ont des effets parfois difficiles à appliquer, voire contradictoires avec les objectifs du commerce international. Mais bien souvent, sous le prétexte de sauver la planète, des organismes, des gouvernements, des ONG et des syndicats exigent l'application des certaines règles juridiques en matière d'échange international telles que les barrières protectionnistes (Gadji, 2007).

Nous pensons aussi aux difficultés des multinationales dans l'application des règles environnementales des pays de leurs implantations.

En effet, puisque les entreprises multinationales s'implantent dans différents pays, elles se trouvent souvent face à un problème stratégique au niveau de l'application des lois protectionnistes de l'environnement, étant donnée la diversité de réglementations des pays et des régions où elles opèrent (Kostova et Roth, 2002).

Dans ce contexte, de nombreux travaux précédemment ont participé à ce large débat. Vernon (1992), Stewart (1993), Chang et Rosenzweig (2001) et King et Shaver (2001) ont proposé, vu la différence entre les règlements environnementaux et donc des pratiques responsables envers la biodiversité selon les différents pays, de créer des incitations pour le maintien des approches commerciales différenciées ou adaptées à chaque situation et ce

afin de réduire les coûts de dédommagement, lorsque cela est possible.

Récemment, Christmann (2004), Rivera et de Leon (2008), Delmas et Montes-Sancho (2011) et Orlitzky et *al.*, (2011) ont démontré que la normalisation renforce la crédibilité et il faut respecter les clauses protectionnistes mises en œuvre par les pays d'accueil.

En effet, on a considéré la variable « Termes de l'échange nets de l'indice du commerce » comme variable déterminante de l'IPE afin d'estimer la corrélation entre les deux et exprimer l'impact de l'échange sur la nature. La base de données est tirée des comptes nationaux de la Banque Mondiale entre 2000-2015.

#### **4.3.3.2.9 La corruption (CC)**

L'analyse des effets de la corruption sur la qualité de l'environnement constitue un sujet majeur, ceci en raison de la prise en compte de l'influence des facteurs institutionnels dans la détermination des facteurs qui affectent la soutenabilité de la planète.

En général, la corruption est un phénomène mondial qui frappe le système de développement d'un pays; elle menace l'efficacité gouvernementale et détériore l'efficacité institutionnelle des Etats, puisqu'elle implique la non observation des procédures légales et des clauses réglementaires. De plus, elle creuse l'écart entre pays développés et pays non développés. Ces multiples méfaits et défaillances institutionnelles pourraient non seulement enrayer la croissance et la stabilité sociale (Murphy et *al.*, 1993, Ehrlich et Lui, 1999 et Lambsdorff, 2007), mais également dégrader leur capital naturel (Perrings, 1994). La corruption contribue à l'application laxiste des règlements environnementaux et à la capacité des producteurs et des consommateurs de se soustraire à la responsabilité des dommages environnementaux qu'ils causent. Common et Perrings (1992) ont conclu que la corruption constitue le socle de tout processus de développement soutenable.

Dans la même perspective, Ernst et Young (2006) montrent qu'aucune sanction n'est prévue pour les entreprises cotées qui ne publient pas de bilans « carbone » ou des rapports « verts ». En effet, malgré le fait que de nombreuses entreprises s'affranchissent encore de cette obligation, et que, lorsqu'elles la respectent, elles le font de façon très variable d'une entreprise à l'autre, ceci veut dire qu'une minorité d'entreprises peuvent être considérées comme socialement très performantes, sur le plan environnemental.

La corruption se manifeste dans le contexte environnemental et ce, à travers l'organisation éventuelle des pollueurs en lobbies ou des exploitants de ressources naturelles et ce, pour offrir des pots-de-vin aux personnes chargées de la régulation environnementale, en échange de l'adoption de réglementations environnementales laxistes (Lopez et Mitra, 2000, Fredriksson et Svensson, 2003, Wilson et Damania, 2005 et Fredriksson *et al.*, 2004).

De même, l'étude de cette variable dans le cadre de notre recherche, porte sur les problèmes qui se posent à la sécurité humaine et à la durabilité planétaire, car dans un tel contexte, il est facile d'ignorer ou de contourner les règlements relatifs à l'environnement (Welsch, 2004). Nous mesurons cette variable à l'aide de l'indice de « contrôle de corruption », de la base de la Banque mondiale (2000-2015), qui mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives.

#### **4.3.3.2.10 L'efficacité gouvernementale (EFF)**

Chercher à expliquer l'impact potentiel du rôle de l'État pour soutenir une stratégie de DD n'exclut pas le rôle que joue l'efficacité gouvernementale pour réussir une telle stratégie, qui dépend certainement d'une sorte de crédibilité institutionnelle pour assurer la durabilité.

Di Maggio et Powell (1983) et Fligstein (1990) ont analysé trois concepts différents pour les différents objectifs visés par l'entreprise et les moyens qu'elle se donne pour les atteindre. Le passage d'une conception à une autre conduit à un renouvellement systématique du champ organisationnel, des stratégies dites « normales » et des critères d'efficacité.

De même, pour l'Etat, l'efficacité joue un rôle primordial pour atteindre les objectifs visés. En effet, le débat sur l'efficacité de ces nouvelles normes gouvernementales (Rubinstein et Weinstein, 2000), fait naître divers canaux et différents conduits à mettre en place pour une stratégie institutionnelle efficace.

Dans notre modèle empirique, on considèrera que l'efficacité gouvernementale est un élément clé de développement d'un pays dans le domaine écologique et ce, dans la mesure où il garantit une bonne application des lois et des clauses de préservation de la nature. De ce fait, on l'utilise comme une variable de contrôle de l'IPE.

Nous voulons considérer l'effet d'une telle variable, qui mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public, sur la performance environnementale en la mesurant par l'indicateur d'efficacité gouvernementale publié par la



Banque Mondiale pour la période 2000-2015.

#### **4.3.3.2.11 Instabilité politique (INS)**

L'instabilité politique entraîne une incertitude sur la réalisation et la rentabilité des projets financiers, économiques, sociaux mais aussi environnementaux et elle peut même aggraver la situation et accroître les problèmes. Ainsi, la stabilité politique est une condition nécessaire pour réussir la stratégie du développement d'un pays. D'ailleurs, en observant les différentes phases des crises financières, nous remarquons que les pays qui sont fortement touchés sont les pays où la démocratie est faiblement présente, voire inexistante (Chouchane, 2015), alors que les démocraties les plus développées ont pu résister aux nombreuses répercussions de ces crises.

Dans le même contexte, il est à noter que, outre les crises financières, l'instabilité politique influence les crises écologiques que ce soit pour les pays développés ou pour les pays en voie de développement.

Signalons à ce propos qu'en l'absence de perspectives de stabilité politique, on risque d'affecter l'équilibre des citoyens et affecter négativement leur état psychologique et moral, ceci cause forcément, des destructions des valeurs éthiques sociétales (Cole, 2007), qui vont sans doute se répercuter sur l'environnement.

Dans le même sillage, lorsqu'on parle de la responsabilité écologique, on désigne par actions responsables la volonté des individus de protéger leur environnement et cette volonté nécessite un état moral solide et positif et une cohésion sociale garantie par une bonne gouvernance.

En ce sens, l'incorporation de cette variable dans notre modèle est destinée à nous montrer l'impact de l'instabilité politique et de la menace de violence contre les gouvernements sur la performance environnementale. On a tiré la base de données de la plateforme publiée par la Banque Mondiale sur les indicateurs de la bonne gouvernance pour la période 2000-2015.

#### **4.3.3.2.12 L'intervention de l'État pour protéger l'environnement : Variable Protocole de Kyoto (KO)**

L'État joue un rôle primordial comme acteur, promoteur et régulateur des actions socialement responsables envers la planète. Toutefois, puisque le domaine de l'environnement est différent des autres plans d'actions et secteurs d'activités (Lascoumes, 1994), il est faiblement institutionnalisé puisqu'il se caractérise par des problèmes incertains, une faible intégration des acteurs (Béal, 2010) et une probabilité mineure de réaliser les scénarios mis en scène (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 94). En effet, l'absence de lois universelles, des règles de jeu bien définies, des solides plans d'actions ou même s'ils existent, leur application reste toujours modifiable dans le temps et dans l'espace, pose un véritable problème.

C'est pour cette raison que le secteur de l'écologie ainsi les actions protectionnistes s'interprètent parfois d'une façon heuristique en permettant d'analyser des faits plus au moins spécifiques dans le contexte d'encadrement de l'action publique.

En bref, et même après 30 ans de recherches et d'investigations dans ce domaine, les gouvernements éprouvent des difficultés majeures à accepter des accords et des missions au nom de la préservation de l'environnement (Quenault, 2006). La discussion pour élaborer des règles communes à long terme de cette « gouvernance écologique mondiale » n'en est que plus complexe, surtout que celle-ci est de moins en moins présente dans les différentes instances des négociations internationales (IDDRI, 2005).

Dans ce contexte, l'intervention de l'État pour la préservation du patrimoine naturel est menée sous l'égide du Protocole de Kyoto. C'est dans le cadre de la convention des Nations Unies sur les changements climatiques que vient s'ajouter le Protocole de Kyoto, qui présente l'accord international de l'engagement de ses parties pour réduire les émissions tout en fixant des objectifs internationaux contraignants mais parfois flexibles.

On parle ici de la « responsabilité commune mais différenciée » selon les critères des pays, qu'ils soient développés, industrialisés ou en voie de développement. Dans le même contexte, Klarsfeld et Delpuech (2008) ont ajouté que la performance sociale serait ainsi un mécanisme à double détente, produit cumulatif de la performance sociétale d'un pays au travers des obligations plus ou moins fortes qu'il impose à ses entreprises, et du degré de respect des dites obligations par les dites entreprises.

Il est bien évidemment de signaler qu'après plus de 150 ans d'activité industrielle, les pays développés sont les principaux responsables des niveaux élevés d'émissions de gaz à effet de serre. C'est pour cette raison que le protocole distingue entre les pays au niveau de l'application des clauses contraignantes, dont on trouve deux parties, la première (annexe I) qui énumère les pays développés et la deuxième partie (annexe II) qui englobe les pays en voie de développement ou non développés.

D'où et après ratification, le pays est engagé à l'échelon international à mener des actions responsables pour réduire les émissions de GES. Après l'engagement au niveau international, le pays doit appliquer les clauses du protocole au niveau national et donc mener des actions pour réduire ces émissions polluantes, tout en faisant le nécessaire pour que les entreprises fassent partie de cet engagement.

C'est essentiellement notre justification pour utiliser la variable Protocole de Kyoto (KO) comme proxy de l'intervention de l'État dans la gouvernance écologique. Ainsi, on accorde la valeur « 1 » si le pays certifie et ratifie le protocole, sinon « 0 ». Les données sur cette variable sont extraites de « *Framework Convention on Climate Change* » des Nations Unies pour la période 2000-2015, disponible sur : <http://unfccc.int/> (consulté le 12/06/2016).

#### **4.3.3.2.13 L'interaction entre l'obligation (KO) et le volontaire (RSE) : La variable croisée (KO\*RSE)**

Dans la présente partie, nous allons illustrer notre apport au niveau de ce travail tout en procédant à marier les deux variables KO et RSE. L'hypothèse qu'une force contraignante peut détourner la responsabilité des agents nous amène à structurer nos idées qui aboutissent à une interaction entre ces deux qualités d'engagements « volontaire » et « contraignant ».

Il s'agit plus de donner des réponses que de poser des questions, il n'est pas utile de dire « quoi faire » pour être responsable mais de savoir « comment le faire » (Billaudot, 2010, p.104), il ne s'agit donc pas que d'une tentative de définition, mais aussi de réaction.

Dès lors, nous créons une variable croisée (KO\*RSE), qui correspond à une combinaison entre la variable KO, qui illustre l'engagement « contraignant » du pays dans la réduction des GES, avec la variable RSE, qui présente les actions volontaires menées par les entreprises pour protéger l'environnement.

Cette idée est inspirée des travaux du père fondateur du concept RSE, Bowen et *al.* (1987), qui critique 20 ans plus tard sa théorie purement volontariste de la RSE. « Idéaliste l'idée d'une Responsabilité Sociale totalement volontaire et avançant l'idée qu'une démarche plus contraignante est nécessaire afin d'opérationnaliser la RSE », d'après Acquier et Gond (2005).

Dés lors, comment peut-on parler d'une nécessité d'urgence planétaire sans savoir si une telle mesure protectionniste est réellement efficace ? Alors, c'est par l'obligation, le contrôle et la pratique des réformes, qu'une stratégie protectionniste de l'environnement devrait-elle être mise en place par le gouvernement et pratiquée efficacement par les entreprises.

Comme énoncent Klarsfeld et Delpuech (2008), tout en considérant l'approche RSE comme résultat, dans quelle mesure les référentiels mondiaux prennent-ils en compte le degré de satisfaction des entreprises aux référentiels légaux et d'aller au-delà de ce qui est obligatoire ?

En effet, une possible interaction entre actions volontaires et normes contraignantes est la solution dérivée à long terme pour lutter contre les discriminations et le développement de la diversité entre les actions citoyennes privées et publiques (vision dynamique).

Klarsfeld (2007) a reconnu l'importante diversité entre la promotion des politiques volontaristes et/ou contraignantes comme moyen de faire évoluer le cadre réglementaire pour lutter contre les discriminations.

D'après ce qui précède, l'idée d'interaction (KO\*RSE) entre les deux types d'actions envers l'environnement à savoir le volontaire (RSE) et l'obligatoire (KO) peut être décisive et efficiente tout en considérant que l'examen de ce problème par les planificateurs (deux parties État/entreprise) permet l'obtention d'une meilleure qualité optimale de l'environnement ou au moins, assure la réservation des atouts écologiques du pays.

L'analyse révèle à estimer l'effet indirect de la RSE sur la performance écologique en étudiant en premier l'impact de l'intervention de l'État et ce, d'après son engagement dans le Protocole de Kyoto.

**Tableau 18: Les signes hypothétiques des variables explicatives dans notre estimation et leurs effets sur la variable expliquée IPE**

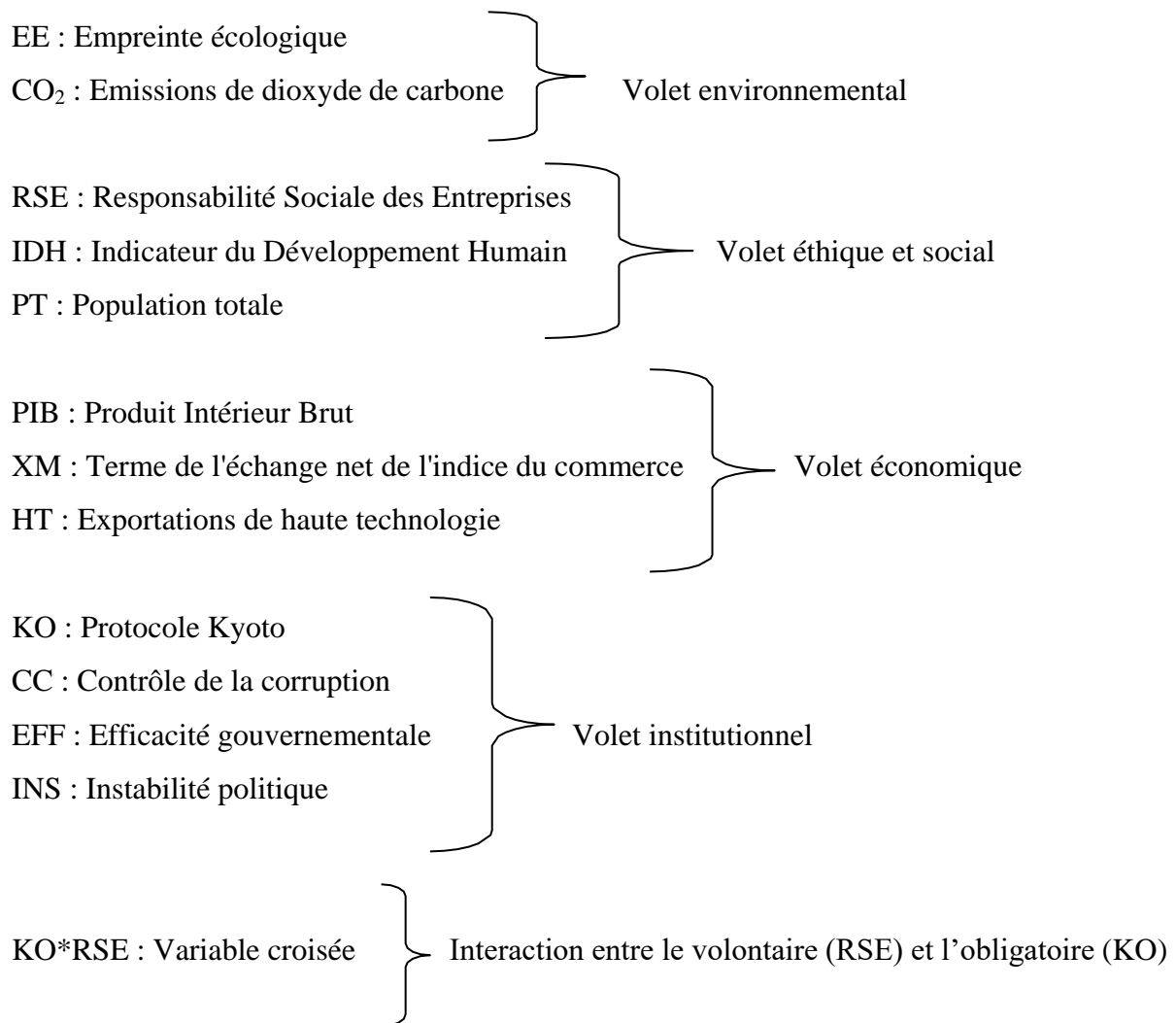
| <b>Variables</b> | <b>Sources</b>                           | <b>Descriptions</b>  | <b>Signes attendus</b> |
|------------------|--|--|------------------------|
| EE               | WWF                                      | L'empreinte écologique mesure la la surface terrestre bio productive nécessaire en quantité, pour but de produire les biens et fournir les services que nous consommons et absorber les déchets que nous produisons.   | ?                      |
| RSE              | Livre Vert                               | La RSE est un concept dans lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales et environnementales dans leurs activités commerciales et dans leurs interactions avec les parties prenantes sur une base volontaire.  | +                      |
| KO               | Sommet de la terre (Rio de Janeiro 1992) | Le Protocole de Kyoto est un traité international proposant un calendrier de réduction des émissions de gaz à effet de serre.<br>Le Protocole de Kyoto devait expirer en 2012, mais il a été reconduit in-extremis jusqu'en 2020, lors de la Conférence COP 18 à Doha (voir Annexe I.1). | +/-                    |
| KO*RSE           | Auteur                                   | L'effet indirect croisé : l'impact de l'intervention de l'État par son engagement dans le Protocole de Kyoto (KO) sur les actions socialement responsables menées par les entreprises (RSE) : c'est l'effet de détournement qui rend le volontaire obligatoire.                          | ?                      |
| IDH              | PNUD                                     | L'indicateur du développement humain est un indicateur statistique permet d'évaluer le niveau de vie d'un pays.  | +                      |
| PT               | Banque mondiale                          | La population totale est basée sur la définition qui compte tous les résidents dans un pays quelle que soit leur statut juridique.   | -                      |

|                 |                 |  |     |
|-----------------|-----------------|--|-----|
| CO <sub>2</sub> | Banque mondiale | Les émissions de dioxyde de carbone qui sont considérées comme la cause principale du réchauffement climatique des cinquante dernières années.   | -   |
| PIB             | Banque mondiale | Le produit intérieur brut est un indicateur économique utilisé pour mesurer la croissance de l'économie d'un pays d'une année sur l'autre.   | +/- |
| XM              | Banque mondiale | Le terme de l'échange net de l'indice du commerce est calculé comme le rapport de pourcentage de la valeur unitaire des exportations et de la valeur unitaire des importations, mesuré par rapport à l'année de base 2000.                 | +/- |
| HT              | Banque mondiale | Les exportations d'haute technologie sont des produits à forte intensité de recherche et développement, tels que l'aérospatiale, les ordinateurs, les produits pharmaceutiques, les instruments scientifiques et la machinerie électrique. | +/- |
| CC              | Banque mondiale | Le contrôle de la corruption mesure l'abus des pouvoirs publics à des fins lucratives, y compris la grande et la petite corruption (et le détournement des biens de l'État par les élites).  | -   |
| INS             | Banque mondiale | L'instabilité politique mesure la probabilité d'instabilité politique et le menace de violence contre les gouvernements, voire la probabilité de leur renversement, y compris le terrorisme.   | -   |
| EFF             | Banque mondiale | L'efficacité gouvernementale mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public.   | +   |

Source : Synthèse de l'auteur

Notes : Les signes (+) et (-) correspondent respectivement aux effets positifs et négatifs attendus ; le signe (+/-) indique que l'impact dépend de l'ampleur et le signe (?) désigne l'effet indéterminé ou difficile à appréhender.

Les variables introduites dans le modèle comme facteurs déterminants de notre variable centrale à expliquer (IPE) sont classées de la manière suivante :



Afin de répondre à notre problématique qui cherche à illustrer l'impact de l'intervention de l'État dans la promotion de la RSE ainsi que l'effet de cette dernière sur la durabilité et la performance environnementale au niveau de la Méditerranée, nous allons procéder à l'estimation de différents modèles, déjà spécifiés ci-dessus. Pour accomplir cette estimation, notre modèle nécessite la vérification de quelques tests préliminaires.

Le point qui mérite d'être discuté avant de procéder aux estimations est de s'assurer de l'adéquation des variables utilisées. Pour ce faire, nous allons présenter les statistiques descriptives des variables utilisées dans les différents modèles à estimer et la matrice de corrélations pour statuer sur l'indépendance de ces variables.

#### 4.3.4 Analyse univariée

##### 4.3.4.1 Statistique descriptive

Il convient en amont de présenter une vision globale sur la nature de notre échantillon par l'analyse de la moyenne et de l'écart-type pour l'ensemble des observations effectuées. Ainsi, d'après le calcul des écarts-types des  $X_i$  avant l'application de la fonction logarithmique, on constate que la plupart des variables ont des écarts types supérieurs à 1, sauf les variables dummy et l'IDH (voir annexe II.2.4). En effet, on a appliqué la fonction double logarithme népérien à notre modèle et ce afin de corriger la non stationnarité en variance et assurer la linéarité du modèle. Cette transformation est utile pour stabiliser la variance et pour linéariser la relation entre les variables du modèle.

De même, et comme est un indice, les valeurs de la variable dépendante IPE ne sont pas de la même taille que les valeurs des variables explicatives. Le tableau qui suit présente une analyse descriptive globale de notre modèle.

**Tableau 19 : Analyse descriptive des variables utilisées sur l'ensemble des 23 pays de la Méditerranée**

| <b>Variables</b>        | <b>Observations</b> | <b>Moyenne</b> | <b>Ecart-type</b> | <b>Minimale</b> | <b>Maximale</b> |
|-------------------------|---------------------|----------------|-------------------|-----------------|-----------------|
| <b>lnIPE</b>            | 368                 | 1.788          | 0.092             | 1.492           | 1.943           |
| <b>lnEE</b>             | 368                 | 0.471          | 0.192             | 0.211           | 0.736           |
| <b>RSE</b>              | 368                 | 0.500          | 0.500             | 0               | 1               |
| <b>KO</b>               | 368                 | 0.752          | 0.432             | 0               | 1               |
| <b>KO*RSE</b>           | 368                 | 0.451          | 0.489             | 0               | 1               |
| <b>lnIDH</b>            | 368                 | -0.117         | 0.050             | -0.279          | -0.048          |
| <b>lnPT</b>             | 368                 | 16.067         | 1.526             | 12.851          | 18.223          |
| <b>lnCO<sub>2</sub></b> | 368                 | -0.541         | 0.235             | -1.505          | 0.127           |
| <b>lnPIB</b>            | 368                 | 0.456          | 0.398             | -1.859          | 2.019           |



|              |     |       |       |       |        |
|--------------|-----|-------|-------|-------|--------|
| <b>lnXM</b>  | 368 | 2.021 | 0.843 | 1.871 | 2.366  |
| <b>lnHT</b>  | 368 | 8.580 | 1.289 | 5.704 | 11.076 |
| <b>lnCC</b>  | 368 | 1.686 | 0.282 | 0.301 | 1.982  |
| <b>lnEFF</b> | 368 | 1.731 | 0.213 | 1.019 | 1.976  |
| <b>lnINS</b> | 368 | 1.634 | 0.380 | 0.380 | 1.978  |

Source : Auteur

La lecture de ce tableau nous a permis de constater qu'en moyenne, la performance environnementale des pays formant l'échantillon est à l'ordre de 1.7, valeur en logarithme qui équivaut à 59.980. Et comme par définition, la valeur de l'IPE varie entre 0 et 100, la performance environnementale pour les pays riverains de la Méditerranée se situe quasiment au milieu de cet intervalle. Donc, il est bien remarquable que la région soit moyennant « responsable » envers la planète et que la qualité de l'environnement est moyennant « performante ».

#### 4.3.4.2 Matrice des corrélations

Avant de passer à l'étape de l'estimation, il est nécessaire de s'assurer que nos variables explicatives sont indépendantes. Pour cela nous avons procédé à l'examen de la matrice des corrélations (voir annexe II.2.3). Les résultats sont présentés dans ce qui suit.

Tableau 20 : La matrice de corrélation des variables

|                   | lnIPE   | lnEE    | RSE     | KO      | KO*RSE  | lnIDH   | lnPT    | lnCO <sub>2</sub> | lnPIB   | lnXM    | lnHT   | lnCC   | lnEFF  | lnINS  |
|-------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------------------|---------|---------|--------|--------|--------|--------|
| lnIPE             | 1.0000  |         |         |         |         |         |         |                   |         |         |        |        |        |        |
| lnEE              | 0.4955  | 1.0000  |         |         |         |         |         |                   |         |         |        |        |        |        |
| RSE               | 0.3508  | 0.1714  | 1.0000  |         |         |         |         |                   |         |         |        |        |        |        |
| KO                | 0.5150  | 0.1030  | 0.3464  | 1.0000  |         |         |         |                   |         |         |        |        |        |        |
| KO*RSE            | 0.3671  | 0.1647  | 0.6906  | 0.5196  | 1.0000  |         |         |                   |         |         |        |        |        |        |
| lnIDH             | 0.5293  | 0.6785  | 0.2640  | 0.3094  | 0.2945  | 1.0000  |         |                   |         |         |        |        |        |        |
| lnPT              | 0.1213  | -0.1480 | 0.3308  | 0.0205  | 0.2617  | -0.1227 | 1.0000  |                   |         |         |        |        |        |        |
| lnCO <sub>2</sub> | -0.2745 | 0.1699  | -0.1739 | -0.2474 | -0.2090 | 0.1541  | -0.2787 | 1.0000            |         |         |        |        |        |        |
| lnPIB             | -0.2745 | -0.2983 | -0.1768 | -0.1630 | -0.1836 | -0.3102 | -0.0970 | 0.0694            | 1.0000  |         |        |        |        |        |
| lnXM              | -0.2152 | -0.3206 | -0.1402 | 0.1141  | -0.1069 | -0.2432 | -0.0013 | 0.0348            | 0.2149  | 1.0000  |        |        |        |        |
| lnHT              | 0.4809  | 0.6133  | 0.3928  | 0.2407  | 0.3703  | 0.6047  | 0.4398  | -0.3106           | -0.3106 | -0.3045 | 1.0000 |        |        |        |
| lnCC              | 0.5237  | 0.5827  | 0.1988  | 0.0574  | 0.1744  | 0.4766  | 0.0375  | -0.3374           | -0.3374 | -0.4813 | 0.4892 | 1.0000 |        |        |
| lnEFF             | 0.5658  | 0.6168  | 0.2586  | 0.1575  | 0.2369  | 0.5514  | 0.0322  | -0.2904           | -0.2904 | -0.4911 | 0.5710 | 0.6711 | 1.0000 |        |
| lnINS             | 0.5048  | 0.5927  | 0.1954  | 0.1418  | 0.1814  | 0.5818  | -0.1055 | -0.2161           | -0.2161 | -0.4704 | 0.4027 | 0.6424 | 0.6652 | 1.0000 |

Source : Auteur

La lecture du tableau ci-dessus relatif à l'étude de la corrélation entre l'IPE et ces différentes variables explicatives, nous a permis de voir que l'ensemble des coefficients de corrélation entre les variables exogènes sont moyennement faibles excepté une forte corrélation entre les variables suivantes : EE/IDH et CC/EFF. La multicolinéarité multivariée, quant à elle, se pose lorsque plusieurs variables indépendantes ou exogènes sont corrélées. Les résultats des tests effectués montrent l'absence d'un problème de multicolinéarité multivariée.

En effet, selon Fox (1991), une limite tracée de l'indicateur  $VIF \leq 4$  ou d'une tolérance  $\leq 0,25$ , indiquent beaucoup le potentiel de multicolinéarité. Ce souci semble être minime dans notre modèle (moyenne des indicateurs VIF est à l'ordre de 4.3).

**Tableau 21 : Test de multicolinéarité : Indicateur VIF**

| <b>Variabes</b>         | <b>VIF</b>  | <b>1/VIF</b> |
|-------------------------|-------------|--------------|
| <b>KO*RSE</b>           | 7.86        | 0.127153     |
| <b>lnEE</b>             | 7.22        | 0.138418     |
| <b>RSE</b>              | 6.85        | 0.146029     |
| <b>lnIDH</b>            | 6.84        | 0.146170     |
| <b>lnEFF</b>            | 6.13        | 0.163154     |
| <b>lnCC</b>             | 5.50        | 0.181740     |
| <b>lnHT</b>             | 4.36        | 0.229546     |
| <b>lnINS</b>            | 2.93        | 0.333938     |
| <b>lnPT</b>             | 2.17        | 0.459933     |
| <b>KO</b>               | 2.04        | 0.489703     |
| <b>lnCO<sub>2</sub></b> | 1.64        | 0.609064     |
| <b>lnXM</b>             | 1.53        | 0.652927     |
| <b>lnPIB</b>            | 1.24        | 0.806204     |
| <b>Mean VIF</b>         | <b>4.34</b> |              |

Source: Auteur

Ces constatations confirment l'absence d'un problème de multicollinéarité multivariée (voir annexe II.2.5). Par la suite, on passe à l'estimation de ces variables dont on va expliquer l'origine des signes positifs, négatifs et, dans certains cas, des signes inattendus de ces variables.

#### 4.3.4.3 Etude comparative

Une comparaison des résultats de l'ensemble de l'échantillon est nécessaire à ce niveau, puisque, dès le début, on a procédé à une analyse comparative entre les pays de la rive Nord et de la rive Sud de la Méditerranée.

Notre étude comparative a été effectuée en subdivisant l'échantillon global en deux groupes : pays développés et pays non développés (voir annexe II.2.2). Cette subdivision n'est pas arbitraire ; en effet, le critère de qualification pour savoir si un pays est développé ou non est basé sur l'indice de développement humain. En effet, si ce dernier est supérieur ou égal à 0.8, le pays est développé, sinon il est en voie de développement ou sous-développé.

En effet, nécessairement, les pays de chaque groupe présentent des caractéristiques différentes dans leur structure économique et sociétale. Pour procéder à cette comparaison, on a utilisé le test de la différence de la moyenne ou le T-Test, tout en utilisant le logiciel SPSS. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 22 : T-Test pour la différence des moyennes relatives aux variables sociétales IPE et RSE**

| Pays développés (Nord)<br>/<br>Pays non développés (Sud) | Variables | Groupe | N   | Moyenne | T-Student |
|--|-----------|--------|-----|---------|-----------|
|  | IPE       |        | 1   | 156     | 1.841     |
| 0  |           |        | 212 | 1.734   |           |
| RSE  |           | 1      | 156 | 0.666   | -5.7087   |
|  |           | 0      | 212 | 0.377   |           |

Source: Auteur

Cette sortie fournit des statistiques descriptives utiles pour les deux groupes de pays qui nous ont servi pour comparer la moyenne et l'écart-type, ainsi que les résultats réels du t-test indépendant. Là encore, les résultats ont montré que les pays non développés avaient une performance environnementale statistiquement et significativement plus faible (1.734) par rapport aux pays développés (1.841) avec  $t(366) = -13.4611$  et  $p = 0.000$ . De même pour la démarche sociétale mesurée par la variable RSE ( $0.377 \neq 0.666$ ) avec  $t(366) = -5.7087$  et  $p = 0.000$ . Nous pouvons, ainsi, conclure que les moyennes sont sensiblement différentes, en tant que p-valeur rangée dans la  $Pr(|T| > |t|)$  sous  $H_a : \text{diff} \neq 0$  ! est inférieure à 0,05 (sur la base d'une signification de deux niveaux).

Il ressort de résultats de ces premières analyses statistiques que les pays de notre échantillon n'ont pas le même niveau d'expérience en matière de RSE (décalage en niveau) ce qui montre la disparité en niveau de la performance environnementale. Cependant, et selon les résultats des tests, on ne peut pas accepter l'hypothèse ( $H_a < 0.05$ ) selon laquelle la qualité de l'environnement des pays développés serait essentiellement supérieure à ceux non développés (voir annexe II.2.1).

Ce couplage entre le niveau de développement du pays, le niveau de la RSE et celui de la qualité de l'environnement, peut nous informer sur la nature de la relation entre ces deux groupes (deux rives). L'étude du niveau de la responsabilité et de la performance environnementale nous permettra d'étudier la nature de la relation entre les variables et de les confronter avec la théorie et notre hypothèse principale, à savoir : une bonne qualité environnementale est forcément menée par un niveau de responsabilité écologique élevée.

La vérification de l'existence d'une telle relation statistiquement positive entre l'IPE et la RSE peut être justifiée par l'analyse causale et la relation de co-intégration entre ces deux variables. Ainsi, il faut vérifier en premier la stationnarité des variables étudiées (voir annexe II.2.7). Pour ce faire nous nous sommes référés au test de LLC de Levin et *al.* (2002).

**Tableau 23 : Résultat des tests de la racine unitaire (LLC)**

| <b>Variabes</b>         | <b>LLC</b> |
|-------------------------|------------|
| <b>lnIPE</b>            | 0.0000     |
| <b>lnEE</b>             | 0.0000     |
| <b>lnRSE</b>            | 0.0010     |
| <b>lnKO</b>             | 0.0055     |
| <b>lnKO*RSE</b>         | 0.0002     |
| <b>lnIDH</b>            | 0.0005     |
| <b>lnPT</b>             | 0.0000     |
| <b>lnCO<sub>2</sub></b> | 0.0000     |
| <b>lnPIB</b>            | 0.0000     |
| <b>lnXM</b>             | 0.0001     |
| <b>lnHT</b>             | 0.0000     |
| <b>lnCC</b>             | 0.0000     |
| <b>lnEFF</b>            | 0.0000     |
| <b>lnINS</b>            | 0.0000     |

Source : Auteur

Nos résultats présentés dans le tableau ci-dessus indiquent que l'ensemble des variables sont stationnaires en niveau (à l'ordre 0). En effet, les probabilités critiques associées à toutes les variables sont inférieures à 5%, ce qui nous permet d'accepter l'hypothèse de stationnarité des variables (voir annexe II.2.7).

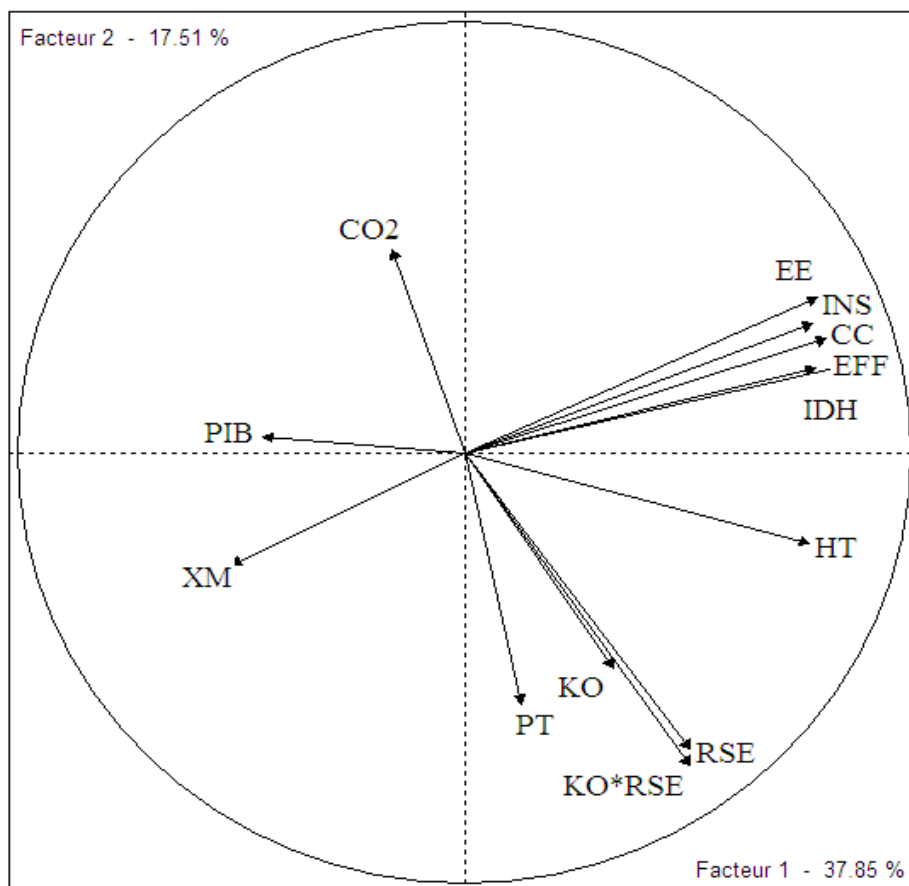
#### **4.3.5 Analyse multivariée : analyse en Composantes Principales (ACP)**

Nous optons pour l'analyse en composantes principales pour valider l'importance des variables pour les introduire efficacement dans notre modèle. L'ACP est une méthode d'estimation qui permet d'éviter les effets de seuil et de fournir des coefficients de pondération en utilisant un processus statistique afin de détecter la corrélation entre les variables explicatives. Les variables qui sont corrélées forment à la base les variables indépendantes condensées sur des composantes principales ou différents axes. Cette analyse cherche à définir des composantes linéaires et ce à partir de l'ensemble des variables qui expliquent mieux le plan d'analyse.

Nous nous intéressons ici aux différents aspects économiques, sociaux et institutionnels. Par cette méthode, on cherche à connaître les associations entre ces différents leviers du DD pour savoir quelles sont les variables ou groupes de variables (levier) qui expriment mieux notre modèle de croissance verte. Pour ce faire, on fera intervenir les caractéristiques sociétales économiques et gouvernementales en tant que variables actives.

Cette analyse nous conduit à calculer tout d'abord les paramètres descriptifs entre les variables actives qui nous fournissent des éléments de description des différentes associations possibles. Pour illustrer les quatre dimensions de la stratégie du DD, nous essayons d'interpréter nos résultats dans le cercle de corrélations, qui grâce à la méthode ACP nous assure le bon choix des 13 variables qui paraissent pertinentes pour nos modèles empiriques et pour l'ensemble de l'échantillon des 23 pays. Les résultats nous amènent à choisir deux axes qui ont une valeur propre supérieure à 1 (voir annexe II.3).

**Figure 25: Positionnement des 13 variables actives dans le plan des facteurs 1 et 2**



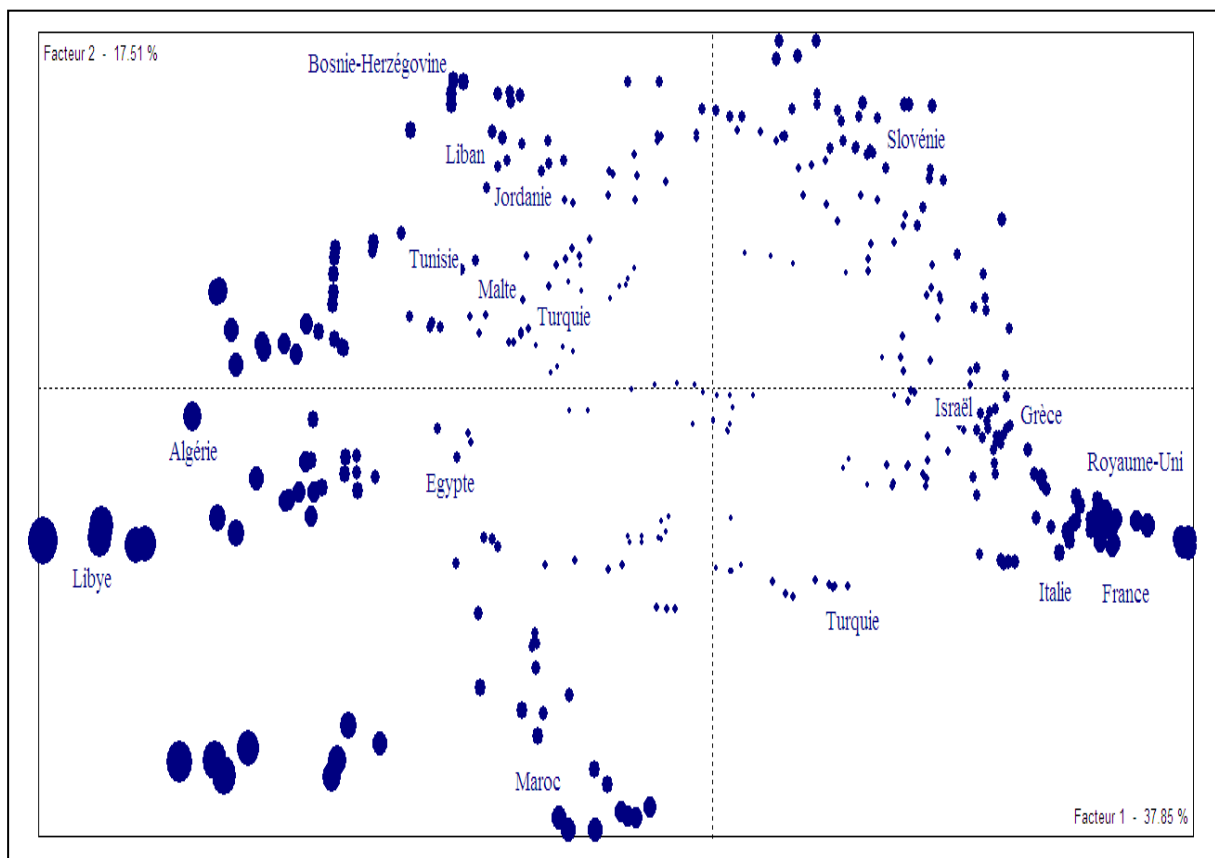
Source : Auteur

Cette figure donne une représentation de l'ensemble des variables sur les deux premiers axes factoriels. Le premier axe oppose l'interrelation existante entre les variables socio-économiques (PIB, IDH, EE) et les variables institutionnelles (CC, INS, EFF). Le deuxième axe oppose les variables socio-écologiques (CO2, PT) et les variables de la gouvernance RSE (RSE, KO, KO\*RSE).

À l'aide du logiciel SPAD, nous avons obtenu que le plan 1 représente plus que 50% de l'inertie d'information. Ce résultat met l'accent sur l'important rôle de l'ensemble des  $X_i$  (1,..., 13) actives.

Ensuite, on a vérifié le rôle de certaines caractéristiques socio-institutionnelles, qui seront positionnées dans l'espace des individus. La position des individus illustrés dans la figure suivante permet d'expliquer certaines corrélations observées.

**Figure 26: Positionnement des individus de notre échantillon**



Source : Auteur



Ainsi, le groupe des pays suivants : Italie, France, Espagne, Israël se situe à l'extrême droite du premier axe : il s'agit des pays développés de la Méditerranée qui ont le profil démocratique qui garantit la bonne gouvernance institutionnelle (telle que la variable efficacité gouvernementale, qui explique mieux le premier axe). De même ce groupe de pays est bien représenté par la variable IDH qui enregistre un taux d'inertie intéressant pour le plan 1 avec une valeur propre égale à 79%. Le second groupe se distingue sur l'extrémité du deuxième axe et représente les pays non développés ou en voie de développement (Tunisie, Jordanie, Maroc, Algérie). Ce groupe d'individus ainsi que d'autres pays émergents tels que la Turquie représente bien la variable CO<sub>2</sub> qui implique l'enregistrement d'un taux croissant des émissions polluantes.

La lecture du positionnement des individus doit garder à l'esprit le fait qu'il s'agit bien d'une distinction claire, logique et justifiée de notre échantillon. En effet, notre choix d'une étude comparative entre les pays du Nord et du Sud n'est pas arbitraire, même si certains peuvent paraître familiers au même temps d'un ensemble de caractéristique des deux groupes différents tel que par exemple le cas de la Turquie qui se situe sur les deux extrêmes des deux axes.

Pour ces considérations, les estimations dans ce type de recherche, surtout lorsqu'il s'agit de variables qualitatives, souffrent d'un certain nombre de difficultés au niveau de l'analyse économétrique ; ceci nous invite à être prudente quant à l'interprétation de certains de nos résultats au niveau du chapitre suivant.

#### **4.4 Conclusion du chapitre 4**

Ce quatrième chapitre est un chapitre reconstitutif dans la mesure où il a permis de reconstruire la démarche d'une nouvelle théorie de la croissance verte selon un cadre d'analyse alternatif qui nécessite la prise en compte des externalités environnementales et reconnaît le caractère institutionnel inhérent à toute démarche sociétale de l'entreprise et de la performance environnementale.

L'approche durable que nous avons mobilisée pour développer notre modèle de recherche (objet du cinquième chapitre) constitue ainsi une base solide pour modéliser la démarche RSE et la performance environnementale. Le caractère de cette dynamique sociétale tient compte essentiellement des différents leviers du concept de DD sur le plan

social, écologique, économique et institutionnel.

Une compréhension approfondie du fondement théorique de l'ensemble de ces aspects en fonction des antécédents et finalités, est nécessaire à cette étape de l'analyse, afin de mieux appréhender le dynamisme et l'évolution des variables dans notre modèle de recherche.

On a présenté, sur la base d'un corpus théorique solide, une analyse qui sert à réduire la complexité du modèle de la croissance durable. La partie suivante fera l'objet d'une validation empirique de manière à estimer et tester sa capacité à prédire la réalité sociétale sur le plan institutionnel, au niveau de la région méditerranéenne.

## **Chapitre 5. Quel rôle jouent les institutions dans la promotion de la RSE et quel effet sur la performance environnementale ? Validation empirique au niveau de la Méditerranée**

Pour atteindre notre objectif, nous optons pour des observations empiriques dans le but d'analyser, d'affirmer et/ou de rejeter et de développer, totalement ou partiellement, nos écrits de la partie théorique. Dans cet esprit, le but de notre étude est d'étudier la relation entre la pénétration de la RSE et les conditions institutionnelles dans la Méditerranée, qui façonnent et encadrent l'environnement macro-économique et une dynamique durable.

L'utilisation du modèle de la croissance verte, qui présente un ensemble multidimensionnel de variables (la variable à expliquer étant le levier environnemental), a pour but d'expliquer l'effet d'une intervention contraignante de l'État sur l'initiative volontaire en matière de RSE, en premier lieu, et sur la performance environnementale au niveau de la Méditerranée, en deuxième lieu. Cette démarche s'apparente donc à une démarche exploratoire, avec une méthode interprétative et qualitative qui aboutit à un raisonnement particulièrement adductif.

Les travaux de recherche d'Abis (2004), Chabason (2007), Circle-Med (2008), Courteau (2011), Plan Bleu (2012) et MEDPRO (2013) ont introduit la spécification de l'intervention de l'État sur les objectifs d'une perspective de responsabilité et de durabilité écologique dans le cadre d'une coopération méditerranéenne de développement.

En se basant sur les résultats antérieurs, on va opter, dans ce chapitre, pour un processus dynamique de recherche en trois étapes. La première étape consiste à concevoir l'effet direct de la RSE sur la performance environnementale. Cette phase constitue une première analyse « simple » avec les variables « complexes » du modèle qui intègre l'hypothèse de verdissement de la croissance. Les résultats escomptés de cette analyse ont été d'un grand apport pour la construction de l'extension dynamique de notre modèle à l'étape suivante. Elle nous a permis, entre autres, de conclure que le caractère volontaire d'une démarche qualifiée de responsable (RSE), même s'il crée parfois un « jargon » incompréhensible, peut aider malgré les contradictions marquantes, à structurer une analyse

plus riche sur la base des hypothèses retenues auparavant.

La deuxième étape nous a amenée à fournir des réponses à notre problématique générale, tant sur le pourquoi que sur le comment « une démarche interventionniste affecte la durabilité de l'environnement ». Cette étape nous a également permis de réaliser une étude de l'effet indirect de l'intervention de l'État sur la durabilité écologique tout en étudiant en amont son effet sur la RSE. Cette phase s'est matérialisée par l'intégration, dans le modèle, de la variable « Protocole de Kyoto », qui présente l'adhésion de l'État dans l'objectif de minimiser les émissions polluantes. Cette variable est un proxy de l'intervention gouvernementale dans le domaine de l'économie de l'environnement. L'objectif de l'incorporation d'une telle démarche contraignante sert à identifier les différences de perception de la problématique posée par la dimension RSE aux différents pays, et d'essayer de comparer l'effet de ses initiatives responsables (volontaires *vs.* obligatoires) sur le climat.

La troisième étape consiste en une étude approfondie sur l'effet de l'interaction entre les deux dimensions, volontaire (exprimée par la variable RSE) et contraignante (exprimée par l'intervention de l'État), sur la performance environnementale. Durant cette phase, plusieurs hypothèses ont été conduites sur la base de différentes optiques d'analyse suivant des niveaux hiérarchiques d'interprétation. L'objectif étant de dresser le panorama le plus complet possible des conditions de l'action en tant que responsable envers la planète, tout en mettant en place les spécificités, les caractéristiques, les avantages ainsi que les limites des différents modèles. Pour ce faire, on va procéder à l'analyse statique puis dynamique d'un modèle estimé à l'aide des techniques des données de panel et qui tient compte de l'endogénéité des effets individuels et de l'existence des effets dynamiques antérieurs.

La finalité de cette recherche est d'aboutir à la construction d'un cadre d'analyse des pratiques loyales et de légitimité institutionnelle, au profit de la planète, pour les pays du bassin méditerranéen, et cela en proposant des interprétations des différents comportements des pays concernés par cette recherche, à savoir les pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Pour ces considérations, cette partie sera dédiée aux différentes méthodes choisies pour l'analyse empirique avancée par l'interprétation et la conclusion des résultats trouvés.

## 5.1 Présentation de la méthode empirique adoptée

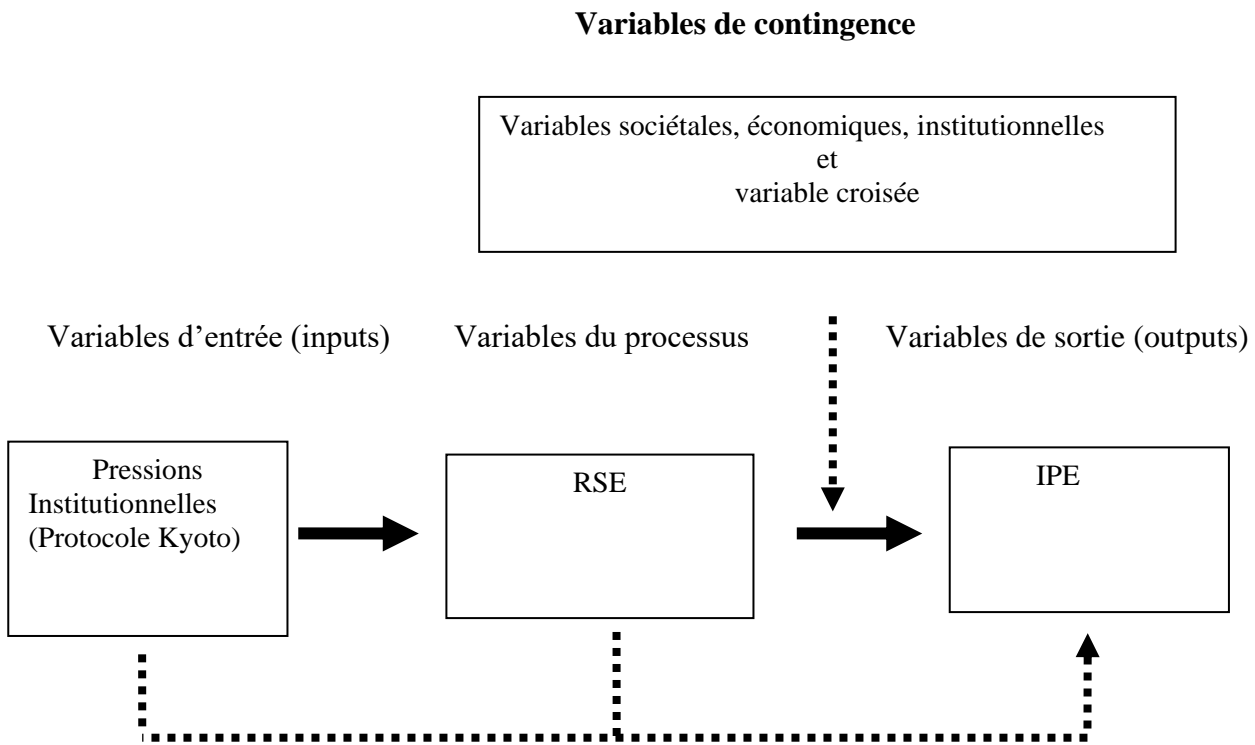
Selon Grawitz (1996), la démarche de recherche s'articule autour de trois phases complémentaires : observation, hypothèse et expérimentation (*In* Boussoura, 2012, p. 282).

Ainsi, on va essayer au niveau de cette section, de fournir une justification de nos choix méthodologiques déployés, des modalités d'opérationnalisation des hypothèses et des variables adoptées aux différents modèles ainsi qu'un éclairage sur l'ensemble des tests statistiques utilisés pour estimer les différentes équations du modèle de recherche.

En effet, cette partie consiste en la phase de validation du modèle empirique. Notre objectif principal consistait à s'interroger sur la manière de répondre à la problématique de départ et ce, par le recours à une démarche spécifique à chaque question de recherche (Choffel et Meyssonier, 2005). Cette phase revêt une importance toute particulière pour tout travail de recherche puisqu'elle représente un élément capital de la production des résultats de qualité, qui contribuent, à la recherche scientifique, et ce dans des domaines académiques propices (Thiétart et Coll, 2008).

Le modèle conceptuel s'inscrit dans une perspective d'étude de l'impact de l'intervention de l'État sur la qualité de l'environnement au niveau de la Méditerranée tout en testant l'effet sur (et de) la RSE. Ce modèle est développé selon plusieurs approches causales qui ont une relation directe et/ou indirecte avec la performance environnementale. Il s'agit d'une stratégie systémique, définie par Nadler et Tushman (1980) comme des éléments d'entrée, dans un processus qui produit des finalités (Entrée-Processus-Sortie).

Slapikarité (2017) a présenté une mesure de la RSE en utilisant la méthode des décisions multiples (MCDM), tout en essayant d'évaluer cette mesure complexe du point de vue du bailleur de fonds avec l'utilisation d'un « package de critères » qui sont rangés par ordre d'importance comme suit : aspects écologiques, aspects sociaux, indices gouvernementaux et critères financiers. D'où, on s'est inspiré de l'idée de regrouper l'ensemble des critères étudiés par cet auteur pour aboutir à un modèle de croissance « soutenable » qui englobe l'ensemble de ces approches (environnementale, sociale, institutionnelle et économique).

**Figure 2 : Conception simplifiée de l'architecture globale du modèle de recherche**

Source : Auteur (adapté de Boussoura, 2012, p.145)

Dans notre cas, le processus retrace les mécanismes par lesquels se concrétisent la performance environnementale. Les variables d'entrée consistent en les différentes variables des volets du DD et plus essentiellement les pressions institutionnelles et leurs effets sur la RSE. Concernant les variables de sortie, elles renvoient aux résultats de cet engagement sociétal qui se manifestent par des retombées gouvernementales (croisement entre le volontaire et l'obligatoire) sur la qualité de l'environnement au niveau de la Méditerranée.

Notre modèle empirique est développé afin de dégager l'impact de la gouvernance de la RSE sur la qualité de l'environnement tout en étudiant, en premier lieu, l'effet statique, et par la suite, l'effet dynamique d'une telle relation, directe et indirect.

Notre modèle de base s'est inspiré de celui de Skare et Golja (2014) qui ont proposé un modèle de croissance qui mesure l'impact de la gouvernance sur la stratégie RSE et son effet sur la croissance (où le PIB était la variable à expliquer) en utilisant une variable muette qui représente l'effort de l'État pour préserver l'environnement et la RSE comme l'ensemble des actions au profit de la nature.

Considérant que l'entreprise génère une fonction endogène des efforts avec l'ensemble des parties prenantes et en interaction avec son environnement, nous avons opté dans l'étude que nous menons l'utilisation d'un modèle de croissance endogène. Dans la définition de ce modèle par Arrow (1972), la croissance est une fonction qui rassemble différents facteurs (outre le capital et le travail) tels que le progrès technique, le rôle interventionniste de l'État, les relations humaines, les facteurs écologiques, cognitifs et éthiques.

Par suite, tout en considérant l'ensemble de ces facteurs, on a choisi de construire un modèle de croissance verte (où la variable à expliquer est l'IPE), tout en recourant à d'autres variables sociétales (écologiques et sociales), économiques et institutionnelles en utilisant des données relatives aux 23 pays de la Méditerranée<sup>96</sup> sur la période 2000-2015 (comme on a l'expliqué au niveau du quatrième chapitre, voir 4.3).

Notre base de données est un panel cylindré avec un maximum de 5175 observations (15\*15\*23). Nos données ont une double dimension, la première dimension est individuelle où les individus (les pays) diffèrent les uns des autres et une deuxième dimension temporelle où la situation de chaque pays varie d'une période à l'autre.

Pour tester la question de la performance environnementale au niveau de la région méditerranéenne, nous allons privilégier l'approche soutenable étant donné qu'elle permet d'incorporer l'ensemble des variables explicatives des différents aspects de la durabilité et aboutit à des résultats rigoureux pour la nouvelle théorie de la croissance verte. Pour ce faire, nous allons nous référer aux hypothèses et apports des modèles suivants : l'approche néo-institutionnelle de North (1990), le concept de l'isomorphisme et l'approche cognitive de DiMaggio et Powell (1991), la croissance endogène des biens horizontalement différenciés dans lequel les ressources non renouvelables sont utilisées comme facteurs de production Romer (1994), le modèle de Meadows et *al.* (1972) qui cherche les limites matérielles des activités humaines et leurs impacts sur la planète et enfin les principes de la théorie de la régulation (Boyer 1993) (voir quatrième chapitre, 4.1).

---

<sup>96</sup> Pays de l'échantillon : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Chypre, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Malte, Monténégro, Maroc, Portugal, Royaume-Uni, Slovénie, Syrie, Turquie, Tunisie.

Les données dont nous disposons sont des données de panel qui varient dans le temps (t) et selon les pays (i). Certes, ce type de données nous donne une information générale sur un échantillon important de pays à travers le temps. L'économétrie des données de panel permet de traiter une information à double dimension, une dimension chronologique (le temps) et une dimension transversale (entités statistiques). Elle s'intéresse à la combinaison optimale de ces sources d'information.

D'après Nauges (1999), l'économétrie des données de panel a trois avantages :

- Un échantillon à double dimension qui permet de contrôler la présence des éléments troublants les hétérogénéités individuelles ou temporelles inobservables et qui peuvent être corrélés avec les variables explicatives du modèle.
- Les études en séries temporelles ou en coupes transversales ne contrôlent pas cette hétérogénéité, ce qui entraîne des estimations biaisées.
- La réduction du risque de multicollinéarité grâce à la grande variabilité des données due au nombre important d'informations que contiennent les données de panel.

### **5.1.1 Modèle statique**

#### **5.1.1.1 Equations du modèle statique**

Il s'agit à ce niveau de construire la structure systémique du modèle de recherche qui sera examinée en se référant à nos hypothèses de départ et aux variables fournies comme des entrants de la valeur de l'IPE. Notre démarche de recherche se décompose en quatre modèles qui se profilent de la manière suivante :

- Le modèle (M1) inclut les variables sociétales et éthiques qui expliquent le rôle des actions socialement responsables menées par les organismes à des fins écologiques, le niveau de développement d'une population et son rôle sur l'environnement.
- Le modèle (M2) regroupe les variables institutionnelles qui captent le rôle de l'État pour promouvoir les pratiques responsables.
- Le modèle (M3) présente les variables économiques qui expliquent l'impact de la croissance économique et technique sur l'environnement.



➤ Le modèle (M4) implique les variables qui déterminent la croissance verte, il est décomposé en quatre sous-modèles :

- Le modèle (M4.1) exclut l'effet de l'intervention de l'État, dont il présente l'effet direct d'une action volontaire consciente (RSE) des crises écologiques qui menacent la planète.
- Le modèle (M4.2) inclut la variable institutionnelle (KO) qui illustre l'effet de l'engagement du gouvernement dans des objectifs de réduction des émissions CO<sub>2</sub> (Protocole de Kyoto) qui implique à son tour, des nouvelles lois, normes et régulations à appliquer par les entreprises.
- Le Modèle (M4.3) synthétise l'ensemble des variables « de durabilité » (sociales, écologiques, économiques et institutionnelles) qui expliquent la durabilité sur tous les niveaux, tout en incorporant une variable croisée (KO\*RSE) qui présente l'interaction entre le volontaire et l'obligatoire pour détecter l'effet indirect d'une telle approche interventionniste sur le comportement responsable via l'environnement.

Nous allons suivre la logique énoncée précédemment et exposer nos différents modèles statiques à estimer comme suit :

➤ **Développement de la dimension sociétale (M1)**

$$IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 EE_{it} + \beta_2 CO_{2it} + \beta_3 RSE_{it} + \beta_4 IDH_{it} + \beta_5 PT_{it} + \beta_6 EFF_{it} + \beta_7 INS_{it} + \beta_8 CC_{it} + \mu_{it} \quad (M1)$$

➤ **Développement de la dimension institutionnelle (M2)**

$$IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 EE_{it} + \beta_2 KO_{it} + \beta_3 PIB_{it} + \beta_4 CC_{it} + \beta_5 EFF_{it} + \beta_6 INS_{it} + \mu_{it} \quad (M2)$$

➤ **Développement de la dimension économique (M3)**

$$IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 EE_{it} + \beta_2 PIB_{it} + \beta_3 XM_{it} + \beta_4 HT_{it} + \beta_5 CO_{2it} + \beta_6 IDH_{it} + \mu_{it} \quad (M3)$$

➤ **Développement de la dimension durable (M4)**

▪ **Effet direct RSE sans intervention de l'État (M4.1)**

$$IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 IDH_{it} + \beta_4 PT_{it} + \beta_5 CO_{2it} + \beta_6 CC_{it} + \beta_7 EFF_{it} + \beta_8 INS_{it} + \beta_9 PIB_{it} + \beta_{10} XM_{it} + \beta_{11} HT_{it} + \mu_{it} \quad (M4)$$

▪ **Effet indirect de la RSE sur l'IPE suite à l'intervention de l'État (KO) (M4.2)**

$$IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 KO_{it} + \beta_4 PT_{it} + \beta_5 IDH_{it} + \beta_6 CC_{it} + \beta_7 EFF_{it} + \beta_8 INS_{it} + \beta_9 PIB_{it} + \beta_{10} XM_{it} + \beta_{11} HT_{it} + \beta_{12} CO_2 + \mu_{it} \quad (M5)$$

▪ **Effet croisé suite à l'interaction entre l'obligatoire et le volontaire (KO\*RSE) (M4.3)**

$$IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 KO_{it} + \beta_4 KO * RSE_{it} + \beta_5 CO_{2it} + \beta_6 CC_{it} + \beta_7 EFF_{it} + \beta_8 INS_{it} + \beta_9 PIB_{it} + \beta_{10} XM_{it} + \beta_{11} HT_{it} + \beta_{12} IDH_{it} + \beta_{13} PT_{it} + \mu_{it} \quad (M6)$$

Nous croyons devoir souligner que, dans notre cas, des problèmes d'hétéroscédasticité et de corrélation peuvent être une source de conflits des résultats pour les données en panel. Ainsi, comme notre échantillon est hétérogène en ce qui concerne le niveau du développement (rive Nord et rive Sud), le problème de spécification est présent. Et puisque chaque pays est différent de son homologue, la méthode d'estimation doit prendre en compte l'existence évidente des problèmes d'individualité.

Les modèles (M4.2) et (M4.3) seront estimés sous forme statique et par la suite dynamique pour toute la période (2000-2015), en appliquant plusieurs méthodes et scénarios possibles.

Dans les estimations de panel en statique, nous avons appliqué l'estimateur « *Within* » (effet fixe) et l'estimateur GLS (effet aléatoire) (voir tableau 26). Cependant les deux méthodes ont leurs propres avantages et inconvénients.

Alors que les modèles à effets aléatoires ne tiennent pas compte des effets fixes par pays (qui sont susceptibles d'être présentés dans un échantillon des pays hétérogènes), les variables invariantes dans le temps ne donnent pas des coefficients estimés dans un modèle à effets fixes. Comme remède, le test de Hausman permet de tester le taux de la corrélation entre les variables exogènes et leurs effets spécifiques dans le modèle. Selon Kpodar (2007), ce test nous aide à choisir entre le modèle à effets fixes ou à effets aléatoires. Egger (2005) déclare ainsi, que l'estimateur Hausman est cohérent et que la performance est au moins équivalente aux estimateurs à effets fixes et à effets aléatoires. De même, Baltagi et al. (2003) ont montré que, lorsqu'il y a endogénéité entre les variables explicatives, l'estimateur effet aléatoire est sensiblement biaisé et rapporte des analogies injustes.

En tant que solution alternative, l'approche d'Hausman généralisée est fréquemment appliquée. En tant qu'alternative à la fois aux modèles à effets fixes et à effets aléatoires, nous proposons d'estimer le modèle en utilisant le test d'Hausman pour la spécification des effets individuels.

Nous allons à présent fournir un ajustement pour des buts d'estimation du modèle, et ce tout en spécifiant, en premier lieu, une transposition détaillée des modèles présentés au-dessus en forme log-linéaire<sup>97</sup>, qui est présentée comme suit :

➤ **Développement de la dimension sociétale (M1)**

$$\ln IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 \ln CO_{2it} + \beta_3 RSE_{it} + \beta_4 \ln IDH_{it} + \beta_5 \ln PT_{it} + \beta_6 \ln EFF_{it} + \beta_7 \ln INS_{it} + \beta_8 \ln CC_{it} + \mu_{it} \quad (1)$$

➤ **Développement de la dimension institutionnelle (M2)**

$$\ln IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 \ln KO_{it} + \beta_3 \ln PIB_{it} + \beta_4 \ln CC_{it} + \beta_5 \ln EFF_{it} + \beta_6 \ln INS_{it} + \mu_{it} \quad (2)$$

➤ **Développement de la dimension économique (M3)**

$$\ln IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 \ln PIB_{it} + \beta_3 \ln XM_{it} + \beta_4 \ln HT_{it} + \beta_5 \ln CO_{2it} + \beta_6 \ln IDH_{it} + \mu_{it} \quad (3)$$

<sup>97</sup> Rappelons qu'au niveau des analyses descriptives, on trouve que les écarts types de l'ensemble des variables sont moyennant supérieurs à 1, donc un ajustement par le logarithme népérien est raisonnable.

➤ **Développement de la dimension durable (M4)**

▪ **Effet direct RSE sans intervention de l'État (M4.1)**

$$\ln IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 \ln PT_{it} + \beta_4 \ln IDH_{it} + \beta_5 \ln CC_{it} + \beta_6 \ln EFF_{it} + \beta_7 \ln INS_{it} + \beta_8 \ln PIB_{it} + \beta_9 \ln XM_{it} + \beta_{10} \ln HT_{it} + \beta_{11} \ln CO_{2it} + \mu_{it} \quad (4)$$

▪ **Effet indirect de la RSE sur l'IPE suite à l'intervention de l'État (KO) (M4.2)**

$$\ln IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 KO_{it} + \beta_4 \ln PT_{it} + \beta_5 \ln IDH_{it} + \beta_6 \ln CC_{it} + \beta_7 \ln EFF_{it} + \beta_8 \ln INS_{it} + \beta_9 \ln PIB_{it} + \beta_{10} \ln XM_{it} + \beta_{11} \ln HT_{it} + \beta_{12} \ln CO_{2it} + \mu_{it} \quad (5)$$

▪ **Effet croisé suite à l'interaction entre l'obligatoire et le volontaire (KO\*RSE) (M4.3) :**

$$\ln IPE_{it} = \beta_0 + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 KO_{it} + \beta_4 KO * RSE_{it} + \beta_5 \ln CO_{2it} + \beta_6 \ln CC_{it} + \beta_7 \ln EFF_{it} + \beta_8 \ln INS_{it} + \beta_9 \ln PIB_{it} + \beta_{10} \ln XM_{it} + \beta_{11} \ln HT_{it} + \beta_{12} \ln IDH_{it} + \beta_{13} \ln PT_{it} + \mu_{it} \quad (6)$$

Avec : ln : Indique les variables en logarithme népérien

### 5.1.1.2 Estimation des modèles statiques retenus

Pour commencer notre travail empirique, nous avons eu recours aux tests de stationnarité de première génération, qui sont les tests de Levin et Lin (1992), Pesaran et Shin (1997) et Hadri (2000)<sup>98</sup>. L'application de ces tests doit porter sur des données cylindrées, pour s'assurer que toutes les variables sont stationnaires (voir annexe II.2.7).

Par la suite et pour estimer la performance environnementale, nous avons vérifié, dans un premier temps, s'il existe des effets individuels dans nos données. Les effets individuels sont indiqués par une interception propre à chaque individu qu'on note  $\mu_i$ .

Nous testons ainsi l'hypothèse nulle  $H_0 : \mu_i = 0$ , autrement dit, il existe uniquement une constante commune, donc, absence des effets individuels. Ensuite, on va observer les résultats de la statistique F de Fisher et voir la p-value, si elle est positive avec (N-1, NT-N-K-1) degrés de liberté et si la p-value est significative (on rejette l'hypothèse nulle).

<sup>98</sup> Voir les résultats dans l'annexe II.2.7.

Dans une deuxième étape, nous allons déterminer, à travers le test de Hausman, si les effets individuels sont fixes ou bien aléatoires. Les résultats sont présentés dans le tableau suivant :

**Tableau 24: Test des effets individuels et test de Hausman**

|              | Test de présence des effets individuels |            | Test Hausman |            |
|--------------|---|------------|--------------|------------|
|              | dl                                      | F Stat.    | dl           | H Stat.    |
| <b>M 1</b>   | (22.337)                                | (6.68)***  | 8            | (42.03)*** |
| <b>M 2</b>   | (22.339)                                | (6.60)***  | 6            | (19.74)    |
| <b>M 3</b>   | (22.339)                                | (10.35)*** | 6            | (34.09)*** |
| <b>M 4.1</b> | (22.334)                                | (7.49)***  | 11           | (68.49)*** |
| <b>M 4.2</b> | (22.333)                                | (5.44)***  | 12           | (37.40)*** |
| <b>M 4.3</b> | (22.332)                                | (5.84)***  | 13           | (22.07)*** |

\*\*\*, \*\*, \* significatif respectivement à 10%, 5%, 1%

Source : Auteur

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que, pour les six modèles, il y a une présence des effets individuels puisque nous rejetons l'hypothèse nulle qui définit l'absence d'effets individuels.

Les résultats du test de Hausman (voir annexes II.4) appliqué aux différents modèles, nous indiquent que les effets sont fixes pour les différentes équations adoptées. En effet, la relation entre la performance environnementale et les variables explicatives est la même pour tous les types de conciliation (sociétale (M1), économique (M2), institutionnelle (M3), avec un effet direct RSE (M 4.1), avec l'effet de l'intervention contraignante de l'État (M 4.2) et avec l'effet du croisement entre la volonté et la contrainte (M 4.3)).

Avant de commencer les estimations des différents modèles, nous devons tester l'hétéroscédasticité et l'auto-corrélation, respectivement à travers le test de Wald modifié et le test de Wooldridge (2002). Si l'hétéroscédasticité est vérifiée, la variance est non fixe, elle est variable et change dans le temps, ce changement est éventuellement lié à des variables explicatives. De même, le problème d'hétéroscédasticité peut influencer l'efficacité de l'estimateur et non sa moyenne théorique.

**Tableau 25: Test de Wald et test de Wooldridge**

|              | Test de Wald | Test de wooldridge |
|--------------|--------------|--------------------|
|              | chi2         | Fisher             |
| <b>M 1</b>   | (383.29)***  | (170.673)***       |
| <b>M 2</b>   | (358.58)***  | (157.793)***       |
| <b>M 3</b>   | (201.55)***  | (198.833)***       |
| <b>M4.1</b>  | (244.89)***  | (187.809)***       |
| <b>M 4.2</b> | (337.62)***  | (153.936)***       |
| <b>M 4.3</b> | (367.36)***  | (144.249)***       |

\*\*\*, \*\*, \* significatif respectivement à 10%, 5%, 1%

Source : Auteur

D'après ces résultats, nous rejetons l'hypothèse nulle d'homoscédasticité ainsi que l'hypothèse nulle d'absence d'auto-corrélation d'ordre 1. On aboutit ainsi à la méthode MCG qui est couramment utilisée pour corriger l'auto-corrélation et l'homoscédasticité pour les différents modèles retenus (voir annexe II.4).

Sachant que nos estimations du panel en statique sont moyennement logiques, un problème d'endogénéité sera fortement présent lors de l'étude des différents canaux de transmissions du concept de DD, considéré comme très complexe. Dans ce cas, les techniques économétriques de la méthode dynamique (GMM) permettent d'obtenir des estimations efficaces et plus précises, puisqu'elles permettent de traiter le problème d'endogénéité persistant entre les variables explicatives, qui peut engendrer des estimateurs biaisés.

### 5.1.2 Modèle dynamique

La plupart des modèles de croissance endogène existants sont basés sur des données de panel qui utilisent des spécifications statiques plutôt que dynamiques. Nos modèles présentés ci-dessus sont soumis à des problèmes économétriquement et logiquement justifiés.

Premièrement, les variables PT, EE, PIB sont supposées exogènes et la causalité prend le sens de l'effet sur l'IPE. Toutefois, dans la réalité, la causalité peut fonctionner dans le sens contraire ou carrément dans le double sens si les variables EE, PT et PIB sont affectées par le niveau de la performance environnementale et/ou vice versa. Dans ce cas, ces variables seront corrélées avec le terme d'erreur, générant des estimateurs biaisés.

Deuxièmement, les caractéristiques de la non variabilité dans le temps pour les modèles à effets fixes peuvent être corrélées avec les variables explicatives et elles ne donnent pas une image lisible sur le caractère variant dans le temps entre les pays.

Troisièmement, le modèle provoque une auto-corrélation qui se présente dans le fait que le niveau de la performance environnementale atteint l'année en cours est influencé par le niveau enregistré l'année précédente. Soulignant ainsi que le niveau de la performance marqué l'année précédente fournit une base pour la qualité de l'environnement de l'année en cours.

Quatrièmement, le calcul de la performance environnementale est basé sur le calcul des aspects purement écologiques tels que l'émission CO<sub>2</sub> et la biodiversité qui servent au même temps pour le calcul de la variable exogène EE.

Toutes ces conditions engendrent un problème d'endogénéité entre les différents canaux de transition qui expliquent la durabilité écologique. Un modèle de croissance endogène estimé par un panel qui ne tiendrait pas compte du fait que la performance de l'environnement retardée affecte la qualité actuelle, pourrait conduire à des résultats erronés. En effet, afin de corriger ces problèmes, nous recourons à l'application du modèle dynamique basée sur la méthode GMM en système et en différence d'Arellano et Bond (1991).

Toutefois, lorsque les données sont très persistantes, Blundell et Bond (1998) ont soutenu que cette procédure peut être améliorée en utilisant l'estimateur GMM en système, qui combine les équations en différence première avec les équations des estimateurs qui sont utilisées dans la littérature. Cette méthode des moments généralisés est :

- capable de contrôler l'effet spécifique des données non observables puisque la différence première de la série doit être prise pour l'estimation, ce qui élimine le terme spécifique de l'élément non observé.
- en mesure de donner des résultats empiriques discutables suite au contrôle potentiel de l'endogénéité de l'ensemble des variables exogènes ainsi que les instruments qui représentent la valeur retardée de la variable endogène.
- généralement utile dans les modèles de données de Panel pour des courtes périodes, ce qui est la caractéristique de la plupart des ensembles des données qui ont été utilisées dans la littérature de la croissance durable.

Les avantages mentionnés ci-dessus suggèrent que les deux types de GMM (en système et en différence) seront notre choix parce qu'ils sont adaptés comme estimateurs pour effectuer l'analyse empirique dans le présent travail en raison des caractéristiques suivantes de l'ensemble des données.

Tout d'abord, l'échantillon comprend 23 pays de la Méditerranée ayant des caractéristiques variées. En effet, il est crucial de contrôler les termes spécifiques des pays dans le cas d'une corrélation avec l'une des variables explicatives conduisant à des estimations trompeuses. Par la suite, toutes les variables pourraient être potentiellement endogénéisées en raison de problèmes de simultanéité. Enfin, à ne pas cacher, une forte persistance caractérise la plupart des variables à estimer.

Selon Roodman (2011), il y a trois conditions qui doivent être remplies pour assurer la validité de l'estimateur GMM. Tout d'abord, il ne devrait y avoir aucune auto-corrélation de premier et de deuxième ordre des résidus. Les résidus devraient avoir une auto-corrélation uniquement de premier ordre, significative et négative, donc pas d'auto-corrélation de second ordre. De plus, la corrélation des instruments doit être avec le terme d'erreur. Cette condition peut être testée en utilisant soit le test de Sargan, soit celui de Hansen sur la sur-identification des restrictions (test robuste). Ce test permet de vérifier s'il n'y a pas de corrélation entre les instruments et l'erreur (les conditions d'orthogonalité) et ce tout en permettant à l'erreur d'avoir une variance instable dans le temps. Ainsi, on accepte l'hypothèse nulle qui prédit que les instruments sur-identifiés ne doivent pas être corrélés avec le terme d'erreur. Alors, les instruments employés dans le GMM doivent être valides. Cela peut être examiné en testant si les sous-ensembles complémentaires d'instruments utilisés pour le GMM sont en corrélation ; ceci peut se faire par le test de la différence de Sargan ou celui de la différence de Hansen.

Alors, notre choix d'application de la méthode GMM ne porte pas sur l'ensemble des différentes équations étudiées au niveau statique. On a opté pour l'estimation des dernières équations puisqu'elles représentent simultanément l'effet indirect et croisé de l'intervention de l'État sur la RSE en premier lieu et sur l'IPE, en deuxième lieu (voir annexe II.5). Nous considérons ce choix comme logique, puisque notre problématique globale porte sur l'impact de l'intervention de l'État sur la RSE et donc sur la performance environnementale.

Ceci se résume parfaitement dans la construction des dernières équations, qui présentent une synthèse des différents aspects économique, sociétal et institutionnel. Ainsi, les



estimations au niveau du panel statique nous confirment que les résultats seront plus logiques tout en étudiant l'effet indirect RSE (M 4.2) et l'effet croisé suite à l'interaction entre l'obligation et le volontaire (M 4.3). Le souci est alors de s'assurer s'il s'agit bien du bon choix et si les résultats seront meilleurs pour la méthode dynamique que pour la méthode statique ?

Pour répondre à l'ensemble de ces questions, nous reformulons les équations (5) et (6) d'une manière dynamique et nous proposons l'ajout d'une variable endogène retardée pour tenir compte de l'hystérésis de la qualité de l'environnement  $IPE_{it, t-1}$ .

### 5.1.2.1 Equation du modèle dynamique : GMM en système

Le modèle semble bien s'ajuster aux données de Panel avec l'estimation du modèle GMM en système, ce qui nous donne les équations suivantes :

➤ **Développement du modèle de soutenabilité écologique : Effet indirect RSE avec intervention de l'État (Bloc 1.1)**

$$\begin{aligned} \ln IPE_{it} = & \beta_0 + \lambda \ln IPE_{it,t-1} + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 KO_{it} + \beta_4 \ln CO_{2it} + \beta_5 \ln CC_{it} \\ & + \beta_6 \ln EFF_{it} + \beta_7 \ln INS_{it} + \beta_8 \ln PIB_{it} + \beta_9 \ln XM_{it} + \beta_{10} \ln HT_{it} + \beta_{11} \ln IDH_{it} + \beta_{12} \ln PT_{it} + \mu_{it} \end{aligned} \quad (7)$$

➤ **Développement du modèle de soutenabilité écologique : Effet croisé (KO\*RSE) (Bloc 1.2)**

$$\begin{aligned} \ln IPE_{it} = & \beta_0 + \lambda \ln IPE_{it,t-1} + \beta_1 \ln EE_{it} + \beta_2 RSE_{it} + \beta_3 KO_{it} + \beta_4 KO * RSE_{it} + \beta_5 \ln CO_{2it} + \beta_6 \ln CC_{it} \\ & + \beta_7 \ln EFF_{it} + \beta_8 \ln INS_{it} + \beta_9 \ln PIB_{it} + \beta_{10} \ln XM_{it} + \beta_{11} \ln HT_{it} + \beta_{12} \ln IDH_{it} + \beta_{13} \ln PT_{it} + \mu_{it} \end{aligned} \quad (8)$$

Avec :

- $\ln IPE_{it, t-1}$  : Indique l'instrument ou la variable retardée de la variable endogène  $\ln IPE_{it}$ .
- Les équations (7) et (8) sont, respectivement, la version dynamique des équations (5) et (6).
- $\lambda$  est le coefficient d'ajustement dans le modèle dynamique. Les autres variables sont nommées au niveau du modèle statique et seront analysées plus profondément par la suite.

### 5.1.2.2 Equation du modèle dynamique : GMM en différence

Cette étude applique aussi l'estimateur GMM en différence d'Arellano et Bond (1991). Les modèles transformés en différence première sont présentés comme suit :

➤ **Développement du modèle de soutenabilité écologique : Effet indirect RSE avec intervention de l'État (Bloc 1.2)**

$$\begin{aligned} \Delta \ln IPE_{it} = & \beta_0 + \lambda \Delta \ln IPE_{it-1} + \beta_1 \Delta \ln EE_{it} + \beta_2 \Delta RSE_{it} + \beta_3 \Delta KO_{it} + \beta_4 \Delta \ln CO_{2it} + \beta_5 \Delta \ln CC_{it} \\ & + \beta_6 \Delta \ln EFF_{it} + \beta_7 \Delta \ln INS_{it} + \beta_8 \Delta \ln PIB_{it} + \beta_9 \Delta \ln XM_{it} + \beta_{10} \Delta \ln HT_{it} + \beta_{11} \Delta \ln IDH_{it} \\ & + \beta_{12} \Delta \ln PT_{it} + \mu_{it} \end{aligned} \quad (9)$$

➤ **Modèle de soutenabilité écologique : Effet croisé (KO\* RSE) (Bloc 2.2)**

$$\begin{aligned} \Delta \ln IPE_{it} = & \beta_0 + \lambda \Delta \ln IPE_{it-1} + \beta_1 \Delta \ln EE_{it} + \beta_2 \Delta RSE_{it} + \beta_3 \Delta KO_{it} + \beta_4 \Delta KO^* RSE_{it} + \beta_5 \Delta \ln CO_{2it} \\ & + \beta_6 \Delta \ln CC_{it} + \beta_7 \Delta \ln EFF_{it} + \beta_8 \Delta \ln INS_{it} + \beta_9 \Delta \ln PIB_{it} + \beta_{10} \Delta \ln XM_{it} + \beta_{11} \Delta \ln HT_{it} + \beta_{12} \Delta \ln IDH_{it} \\ & + \beta_{13} \Delta \ln PT_{it} + \mu_{it} \end{aligned} \quad (10)$$

Avec:  $\Delta$  : désigne la différence première.

Les variables invariantes dans le temps n'existent pas dans le modèle car elles sont éliminées en prenant les premières différences. L'analyse des différents modèles de mesure de notre recherche est un processus itératif qui s'effectue à plusieurs phases d'analyse détaillées ci-dessus. Ces itérations permettent de s'affranchir des résultats, parfois vivement recommandés. Nous allons, à présent, illustrer nos résultats de recherche dans la section suivante.

## 5.2 L'Etat en tant que conducteur de la RSE dans le cadre d'une croissance verte : Quels impacts sur la performance environnementale dans la Méditerranée ?

Dans cette partie, nous allons présenter les méthodes économétriques qui seront adoptées, ainsi que les résultats empiriques et les interprétations de l'estimation de nos modèles pour les données de Panel statique et dynamique concernant les 23 pays de la région méditerranéenne pour la période 2000-2015. Après avoir vérifié les hypothèses de validation de notre modèle, nous chercherons, dans ce qui suit, à répondre à notre problématique et vérifier l'impact de l'intervention de

l'État sur les actions socialement responsables ainsi que l'impact de ces dernières sur la performance environnementale. Notre travail empirique traite six équations au niveau statique dont les deux dernières sont estimées de façon dynamique.

### **5.2.1 Résultats des estimations pour le modèle statique**

Pour justifier l'effet du rôle de l'État et de la RSE sur la performance environnementale, nous avons procédé à une analyse d'un modèle de croissance « verte » qui se base sur l'intervention de l'État, l'importance des technologies et la conciliation des trois aspects du DD à savoir le social, l'écologique et l'économique.

Le tableau 26 présente respectivement les estimations des coefficients des différents modèles statiques, avec la variable dépendante IPE comme variable qui explique le modèle de la soutenabilité écologique, tout en incorporant les variables un par un, et ce sur le plan sociétal, institutionnel, économique et durable.

Le F-test rejette l'hypothèse nulle d'une interception commune, ainsi, tous les modèles indiquent que la plupart des coefficients estimés ont les signes hypothétiques prévus et sont statistiquement significatifs. De plus, les pouvoirs explicatifs des six modèles ( $R^2$ ) sont importants à l'ordre de moins de 50%. En ce sens, la spécification F-statistique est statistiquement significative au seuil de 1%. Toutes les variables ont les signes hypothétiques à l'exception de quelques unes dont on va expliquer les résultats obtenus pour chaque modèle.

**Tableau 26: Analyse des résultats des modèles de régression statique relatifs aux effets des approches : sociétale (écologique, éthique et sociale) ; institutionnelle (intervention de l'État par son engagement au Protocole de Kyoto), économique (capital physique et technologique) et durable (qui englobe l'ensemble des volets du DD), sur la performance environnementale (IPE)**

| Modèles<br>Variables | M 1: Sociétal           |                         | M 2: Institutionnel     |                         | M 3: Economique          |                          | M 4 : Croissance verte/Soutenabilité écologique |                          |   |                          |   |                         |
|----------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|---|--------------------------|---|--------------------------|---|-------------------------|
|                      | EF                      | MCG                     | EF                      | MCG                     | EF                       | MCG                      | M4.1: Effet direct RSE                          |                          | M4.2 : Effet indirect subis par l'intervention de l'État (KO) |                          | M4.3 : Effet croisé suite à l'interaction entre la RSE et l'intervention de l'État (KO*RSE) |                         |
|                      | EF                      | MCG                     | EF                      | MCG                     | EF                       | MCG                      | EF  | MCG                      | EF  | MCG                      | EF  | MCG                     |
| <b>lnEE</b>          | 0.3060421<br>(0.000)*** | 0.1105622<br>(0.013)**  | 0.2155834<br>(0.002)*** | 0.1788138<br>(0.000)*** | 0.3028772<br>(0.000)***  | 0.1054496<br>(0.013)**   | 0.2794346<br>(0.000)***                         | 0.1003409<br>(0.030)**   | 0.2449002<br>(0.000)***                                       | 0.1475255<br>(0.000)***  | 0.2345746<br>(0.000)***   | 0.1472264<br>(0.000)*** |
| <b>RSE</b>           | 0.0151795<br>(0.077)*   | 0.0136871<br>(0.003)*** |                         |                         |                          |                          | 0.0138032<br>(0.101)                            | 0.0144239<br>(0.001)***  | 0.0083025<br>(0.292)  | 0.0068123<br>(0.062)**   | 0.0658733<br>(0.000)***   | 0.0279193<br>(0.005)*** |
| <b>KO</b>            |                         |                         | 0.872133<br>(0.000)***  | 0.800563<br>(0.000)***  |                          |                          |   |                          | 0.0702916<br>(0.000)***                                       | 0.0740304<br>(0.000)***  | 0.0883612<br>(0.000)***   | 0.0801836<br>(0.000)*** |
| <b>KO*RSE</b>        |                         |                         |                         |                         |                          |                          |   |                          |   |                          | -0.0689006<br>(0.000)***  | -0.0241401<br>(0.018)** |
| <b>lnIDH</b>         | 1.289281<br>(0.000)***  | 0.7735091<br>(0.000)*** | 0.1982567<br>(0.177)    | -0.0057403<br>(0.961)   | 0.803734<br>(0.005)***   | 0.69495541<br>(0.001)*** | 0.7077325<br>(0.021)**                          | 0.6291327<br>(0.004)***  | -0.2795827<br>(0.378)   | 0.1719039<br>(0.384)     | -0.2275981<br>(0.462)   | 0.1680873<br>(0.392)    |
| <b>lnPT</b>          | 0.0364741<br>(0.158)    | 0.004132<br>(0.192)     |                         |                         |                          |                          | 0.0270497<br>(0.290)                            | 0.0041233<br>(0.383)     | 0.0206358<br>(0.387)  | 0.0077708<br>(0.025)**   | 0.023315<br>(0.316)   | 0.0069523<br>(0.040)**  |
| <b>lnPIB</b>         |                         |                         | 0.0163002<br>(0.053)*   | -0.0069981<br>(0.085)*  | 0.0088445<br>(0.316)     | -0.0081798<br>(0.124)    | 0.0125442<br>(0.163)                            | -0.0099786<br>(0.070)    | 0.0154093<br>(0.067)*   | -0.0070713<br>(0.111)    | 0.0175504<br>(0.033)**  | -0.0062986<br>(0.140)   |
| <b>LnCO2</b>         | -0.0828817<br>(0.037)** | -0.115255<br>(0.000)*** |                         |                         | -0.1384385<br>(0.000)*** | -0.1140702<br>(0.000)*** | -0.1019391<br>(0.010)***                        | -0.1001157<br>(0.000)*** | -0.0812751<br>(0.028)**                                       | -0.0661758<br>(0.012)*** | -0.0833157<br>(0.021)**   | -0.0669027<br>(0.010)** |

|                     |                         |                         |                          |                         |                         |                        |                         |                         |                         |                         |                         |                         |
|---------------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>lnHT</b>         |                         |                         |                          |                         | 0.0579623<br>(0.000)*** | 0.0095226<br>(0.083)*  | 0.0473227<br>(0.000)*** | 0.039328<br>(0.604)     | 0.0340374<br>(0.007)*** | 0.000139<br>(0.982)     | 0.0354382<br>(0.004)*** | 0.0011444<br>(0.852)    |
| <b>lnXM</b>         |                         |                         |                          |                         | 0.1369629<br>(0.000)*** | -0.0444101<br>(0.512)  | 0.1593674<br>(0.012)**  | 0.0888719<br>(0.177)    | 0.0898902<br>(0.0134)   | 0.0378931<br>(0.486)    | 0.0528107<br>(0.372)    | 0.038467<br>(0.478)     |
| <b>lnCC</b>         | -0.107446<br>(0.006)*** | -0.0341785<br>(0.306)   | -0.0701414<br>(0.043)**  | 0.0123849<br>(0.682)    |                         |                        | -0.0643729<br>(0.097)*  | -0.0405953<br>(0.231)   | -0.0241408<br>(0.510)   | -0.0008311<br>(0.977)   | -0.0067735<br>(0.850)   | 0.0009298<br>(0.974)    |
| <b>lnEFF</b>        | 0.1357206<br>(0.022)**  | 0.1134791<br>(0.014)*** | 0.01526987<br>(0.002)*** | 0.1232475<br>(0.007)*** |                         |                        | 0.1255177<br>(0.031)**  | 0.1254455<br>(0.008)*** | -0.0591239<br>(0.067)*  | 0.1183756<br>(0.007)*** | 0.0769569<br>(0.149)    | 0.1130701<br>(0.009)*** |
| <b>lnINS</b>        | -0.458719<br>(0.058)*   | -0.0381895<br>(0.073)*  | -0.0512546<br>(0.024)**  | -0.0314192<br>(0.106)   |                         |                        | -0.563196<br>(0.024)**  | -0.0292884<br>(0.173)   | 0.0464824<br>(0.046)**  | -0.0274094<br>(0.164)   | -0.0419306<br>(0.065)*  | -0.0286313<br>(0.143)   |
| <b>Constante</b>    | 1.170443<br>(0.008)***  | 1.598126<br>(0.000)***  | 1.543035<br>(0.000)***   | 1.449487<br>(0.000)***  | 1.572705<br>(0.000)***  | 1.796698<br>(0.000)*** | 0.4844367<br>(0.000)*** | 1.363023<br>(0.000)***  | 0.6624307<br>(0.129)    | 1.27472<br>(0.000)***   | 0.6824848<br>(0.109)    | 1.281764<br>(0.000)***  |
| <b>Observations</b> | 368                     | 368                     | 368                      | 368                     | 368                     |                        | 368                     | 368                     | 368                     | 368                     | 368                     | 368                     |
| <b>R-squared</b>    | 0.4743                  |                         | 0.4094                   |                         | 0.5355                  |                        | 0.4308                  |                         | 0.4007                  |                         | 0.4237                  |                         |
| <b>F (Fisher)</b>   | (14.35)***              |                         | (31.86)***               |                         | (21.64)***              |                        | (12.98)***              |                         | (17.92)***              |                         | (18.77)***              |                         |

Source: Auteur

Notes :

\*, \*\*, \*\*\* indiquent le niveau de signification à 10%, 5% et 1% respectivement. Les valeurs entre parenthèse sont les p-value.

R-squared : Qualité de représentation de l'estimation des modèles à effets fixes.

Les modèles exposés ci-dessus présentent la spécification du modèle de soutenabilité écologique, qui inclut les différents volets de l'analyse de la croissance verte, intégrant ainsi, la durabilité sociale, écologique, économique et institutionnelle. Partant des résultats trouvés, plusieurs interprétations, commentaires et suggestions s'imposent.

### 5.2.1.1 Interprétation du modèle sociétal<sup>99</sup>

Des travaux de recherche ont soutenu l'existence d'une liaison forte entre l'amélioration du développement humain et la croissance durable, tels que ceux de Melnick et *al.* (2005), Costantini et Salvatore (2008) et Mukherjee et Chakraborty (2010). Ces derniers suggèrent qu'un pays se caractérise par une forte croissance économique s'il atteint un niveau accru d'amélioration du développement humain. Ceci peut à son tour renforcer la perception des citoyens de leur importance comme acteurs principaux dans l'activité de maintenance et de protection de la nature. Dans leurs recherches, Mukherjee et Chakraborty (2010), ont trouvé une relation positive globale entre l'IPE (2008) et l'IDH (2007). De même, Costantini et Salvatore (2008), affirment en premier lieu qu'un niveau élevé de développement humain est un facteur nécessaire qui compte pour le développement économique d'un pays et qu'il compte aussi pour renforcer les institutions à développer et prévenir l'exploitation des ressources naturelles et faire face à leur dégradation, en second lieu.

Dans la même logique, l'estimation de notre modèle renforce des résultats de recherches antérieures, quand elle trouve une significativité de la variable explicative IDH au seuil de 1% avec un coefficient positif. Le signe positif de la variable IDH se penche sur le lien entre équité et durabilité ; ceci confirme le fait qu'un pays, selon le rapport du Plan Bleu (2013), n'est considéré sur la voie de durabilité que si son IDH est supérieur à 0.8. Ainsi, l'estimation de cette variable débouche sur un coefficient positif de 0.7735091 et qui est statistiquement significatif au seuil de 1% d'une valeur égale à 0.000.

Il ressort qu'un niveau élevé de l'IDH, en tant que mesure du développement d'une région, affecte positivement la performance environnementale ; ceci est dû à la responsabilité de la population et à sa prise de conscience des dangers planétaires. En effet, toute activité de préservation et de maintenance environnementale sera facilement acceptable et applicable dans un pays développé (ayant un IDH > 0.8) plus qu'un autre, moins développé.

---

<sup>99</sup> Voir annexe II.4.1.

Notre résultat prouve la forte relation positive entre le développement social et la qualité environnementale et il chevauche avec le travail de Byrd (2009) qui a considéré que le développement humain est un parmi les raisons de l'adoption d'une démarche volontaire au profit de la performance environnementale. Ainsi, on a essayé de mettre en évidence les motivations sur le plan éthique, social (RSE) et écologique (EE et émissions CO<sub>2</sub>) pour analyser davantage cette dynamique sociétale.

En ce qui concerne les variables EE et RSE, notre modèle implique une significativité au seuil de 5% et de 1% avec un coefficient positif. Ainsi, notre estimation nous donne une significativité négative au seuil de 1% de la variable CO<sub>2</sub>.

La corrélation positive de l'EE avec l'IPE se converge avec les résultats de l'étude de Vačkář (2012), qui justifie l'existence d'une forte corrélation positive entre les deux indices, qui mesurent la durabilité écologique. Ceci dépend de la forte liaison entre les composantes mutuellement connectées entre les deux indices (voir Annexe II.1). Une large nuance est posée à la positivité de l'EE sur la qualité de l'environnement, sera expliquée davantage ultérieurement.

En effet et par définition, l'EE est la surface de terre biologiquement productive affectée à usage humain (Ewing et *al.*, 2010 ), elle présente pour ce modèle sociétale, un coefficient positif d'une valeur de 0.1105622 et une plus-value statistiquement significative au seuil de 5% au niveau des pays riverains de la Méditerranée pour les années 2000 jusqu'au 2015.

S'agissant de la variable clef dans notre modèle et conformément à des nombreuses études passées, Rasche et *al.* (2012) et Kell (2013) considèrent que l'initiative volontaire RSE est la plus vaste dans le monde puisqu'elle opère dans des différentes dimensions de durabilité. La significativité statistique de cette variable au niveau de notre modèle d'estimation conduit à un coefficient positif de 0.003, elle confirme l'effet positif d'une telle dimension sociétale sur la qualité environnementale. Ce résultat confirme la supposition de Hay et *al.* (1976, p.15) qui prédisent que : « La RSE pousse les entreprises à prendre des décisions en faveur de la planète et à s'engager dans des domaines variés tels que les problèmes de pollution, les problèmes de pauvreté et d'autres problèmes sociaux ».

En effet, ce résultat s'accorde par le passage significatif d'un paradigme centré sur la responsabilité sociale à une autre qui lui est focalisée sur celle écologique. Selon Stuart

(1997), l'entreprise dispose des ressources nécessaires (financières, technologiques et motivationnelles) pour atteindre la durabilité et ce tout en associant la RSE à des activités entrepreneuriales afin de renforcer le cheminement vers une durabilité écologique pour l'ensemble du pays. L'enjeu d'une corrélation positive entre la RSE et l'IPE a, en effet, des impacts positifs pour réduire la pollution, faire face aux changements climatiques, réduire la pauvreté et les inégalités entre les différents pays de la Méditerranée. Une telle responsabilité, encourage les firmes (sur le plan micro) et les pays (sur le plan macro) de respecter les perspectives de durabilité recommandées et mises en place par les différents organismes internationaux.

La fameuse citation d'Antoine de Saint-Exupéry<sup>100</sup>, « Chacun est seul responsable de tous » se retrouve dans l'idée que la RSE est bien la responsabilité de chaque individu vivant sur la planète pour protéger la biodiversité et mener des actions socialement responsables à leur profit et au profit de leurs descendants ». En ce sens, une telle responsabilité est un facteur de solidarité concomitamment interne et externe pour un usage conscient et équilibré des ressources naturelles.

Deux types de pays se distinguent selon nos résultats : tout d'abord, les pays développés dispensent d'une qualité environnementale décente et équilibrée sur l'ensemble de leurs territoires respectifs (rive Nord), ensuite, un autre groupe de pays qui a tendance à avoir un système plus diversifié de performance environnementale avec un niveau de responsabilité moins importante par rapport au premier groupe. Toutefois, ces derniers ont, en général, une ou plusieurs réformes dans le domaine de la culture et de l'enseignement nationaux qui prennent comme objectif la sensibilisation des citoyens sur les multiples aspects et problèmes qui concernent la qualité environnementale et sur leur rôle pour faire face à ces problèmes. C'est souvent, qu'on trouve ce décalage dans l'ensemble de notre échantillon pour les différents modèles et variables explicatives de la qualité de l'environnement.

Concernant les pollutions tenaces, la variable CO<sub>2</sub> est logiquement tenue au niveau de notre modèle, et ce conformément à la littérature empirique qui présente les émissions CO<sub>2</sub> comme un des principaux facteurs détruisant la qualité environnementale. Les émissions polluantes présentent un coefficient statistiquement significatif et négatif au seuil de 1%, ceci confirme que les émissions CO<sub>2</sub> soient corrélées négativement avec l'IPE.

---

<sup>100</sup> Antoine de Saint-Exupéry écrivain et poète français (1900-1944).

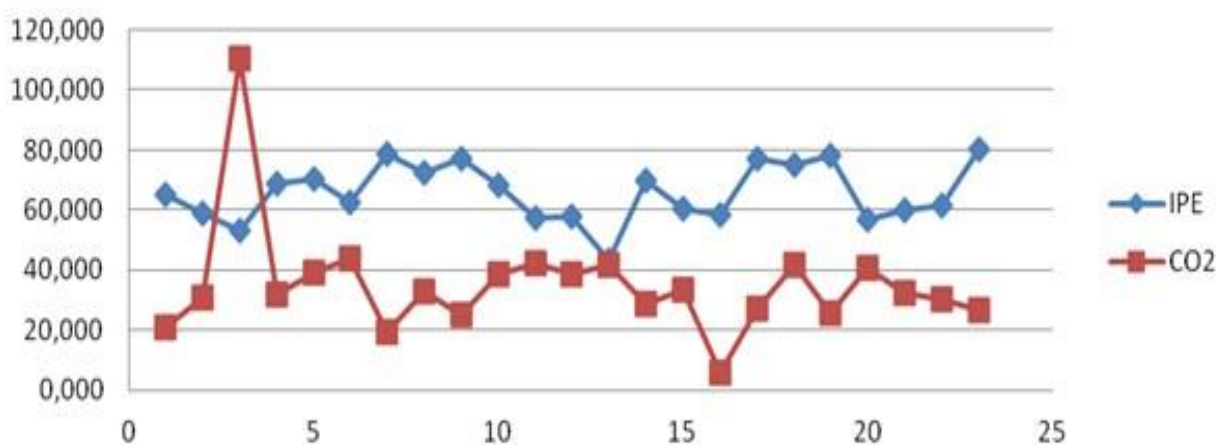


Ainsi, la pollution est une réalité très présente dans notre environnement, et ceci, sous plusieurs formes complètement différentes affectant négativement notre santé et celle de nos descendants. Tous ces types de pollution ne présentent pas le même degré de destruction, mais il demeure tout de même important de reconnaître leur présence. Cependant les émissions de CO<sub>2</sub> restent potentiellement le type de pollution le plus connu de tous. Elles sont causées principalement par les industries polluantes.

Les résultats de nos estimations montrent que, de manière générale, la prise de conscience de l'éthique des affaires a développé la responsabilité des agents économiques orientée vers des préoccupations planétaires. Ceci se manifeste par une augmentation exponentielle du volume des actions citoyennes et des codes de conduite des affaires. Ces implications ont été approuvées aussi par Rasche (2009).

Rappelons aussi que la pollution est le résultat de notre choix de mode de vie en tant que société de consommation. Un mode de vie et une façon de vivre sur cette planète qu'il faut changer radicalement pour assurer la performance et la durabilité écologiques. Comme nous l'avons montré plus haut, la qualité de l'environnement dépend fortement du niveau du développement du pays. En ce sens, on a essayé d'illustrer la relation existante entre les deux variables IPE et CO<sub>2</sub> en tenant en considération ce mécanisme des faits.

**Figure 28: Effet négatif de l'émission CO<sub>2</sub> sur la performance environnementale**



Source : Auteur

Cette figure illustre bien qu'un pays engendre moins proportionnellement des émissions polluantes gagne un niveau élevé de la performance environnementale. Et donc, on voit clairement que le niveau des émissions atteint (mesuré par la variable CO<sub>2</sub>) dégrade la qualité de l'environnement (IPE).

Concernant la variable population, un résultat apparaît inattendu à savoir, la non significativité de cette variable dans ce modèle. Cependant, depuis les recherches de Margat et Vallée (1997), la population galopante au niveau de la Méditerranée constitue une contrainte majeure pour le développement car cette situation alourdit la dépendance alimentaire du pays et contre-façonne sa croissance économique. On peut citer comme exemple le risque de mauvaise répartition et de mauvaise gestion des ressources limitées en eau et en bonnes terres, vu que, pour une croissance démographique accélérée, le pays enregistre une augmentation de ses consommations en ressources naturelles, ce qui à son tour engendre un déséquilibre dû au niveau élevé des émissions polluantes (Zoubir, 1990). Toutefois, on va vérifier la significativité de cette variable au niveau des autres modèles étudiés.

### **5.2.1.2 Interprétation du modèle institutionnel<sup>101</sup>**

L'intégration de la variable institutionnelle (KO) parmi les déterminants de la performance environnementale, comme proxy de l'engagement du pays dans les objectifs du millénaire pour l'environnement, a abouti à un coefficient positif 0.800563 et statistiquement significatif à l'ordre de 1%. Ce résultat est très attendu, dans la mesure où la mise en œuvre des mesures protectionnistes et compensatoires des dommages écologiques devait avoir nécessairement un impact positif sur l'état de l'environnement (Béal, 2010). Suite à une lecture critique de la gravité des crises environnementales, des catastrophes naturelles et des menaces planétaires, dont les démarches responsables essayent de se prémunir, il est apparu qu'il s'agit d'une stratégie inefficace du marché autorégulateur (Pastore-Chaverot, 2011).

De là, les préoccupations tant au niveau institutionnel et réglementaire ont poussé l'État à respecter l'engagement de réduire ses émissions CO<sub>2</sub> et les forcer d'appliquer le règlement mis en vigueur. En ce sens, cette positivité de la variable KO se traduit par un engagement réel « quantifiable » juridiquement contraignant la volonté de mener des actions responsables vers la planète.

---

<sup>101</sup> Voir annexe II.4.2.

Vu que l'adhésion à cet engagement international est certifiée par l'ensemble des pays de notre échantillon, la région méditerranéenne mènerait forcément des activités responsables envers la planète telles que les activités de dépollution, de réduction des émissions de gaz carbonique et de la lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre, ces actions sont fortement différentes d'un pays à l'autre, selon l'annexe au quel appartient le pays, la mise en œuvre des réglementations par l'État, la jurisprudence et la pratique des lois dans chaque pays. Mentionnons en outre que ces démarches vers la gouvernance écologique favoriseront une répartition efficace des efforts des différentes parties pour assurer une durabilité écologique à l'échelon de toute la région. D'où, s'explique l'effet significativement positif de l'engagement gouvernemental exprimé par la variable KO sur l'IPE dans notre échantillon et sur cette période qui couvre cet engagement.

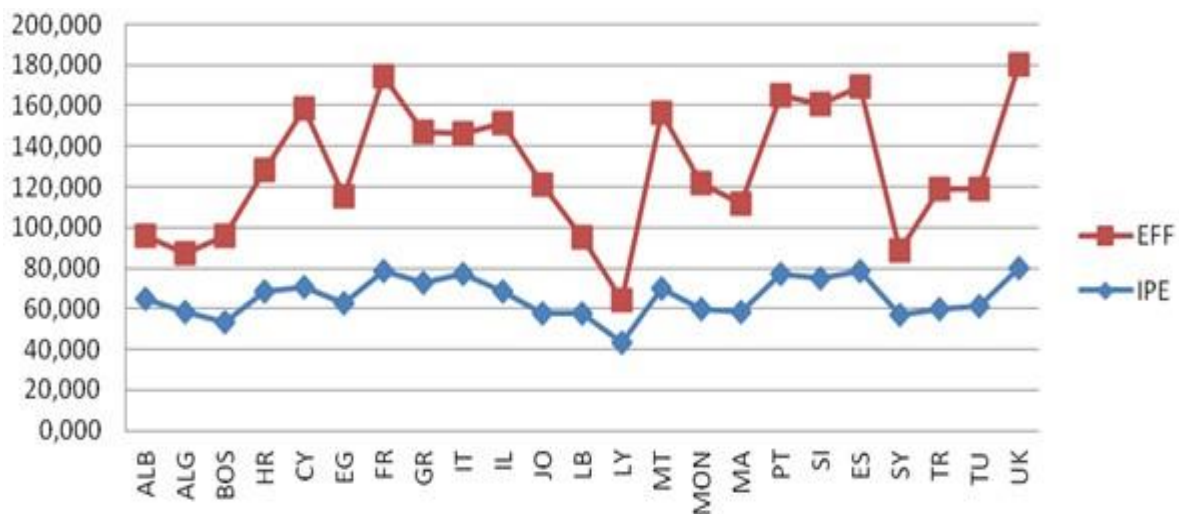
En résumé, cette évolution du système gouvernemental sur le plan de l'environnement s'explique par un changement des formes de légitimité de l'action publique qui peut s'analyser comme un investissement plus soutenu des objectifs locaux dans les logiques internationales de l'activité politique.

À ce propos, on avance les bienfaits de l'efficacité de la réglementation pour le respect des lois présentées par la variable EFF et on montre que cette dernière contribue au processus de protection de l'environnement. Selon Stiglitz (2003), une bonne gouvernance est confiée à une économie de la connaissance qui est facilement adaptable à une autre nouvelle vision. En effet, l'acceptation des transformations organisationnelles et sociétales souhaitées nous induit dans une économie dite en mutation radicale au niveau des pratiques citoyennes afin de réduire les dommages planétaires. Notre estimation converge avec ces idées, dont la variable d'efficacité gouvernementale enregistre une significativité positive avec une plus-value de 0.007.

Selon la définition de la Banque Mondiale, l'efficacité gouvernementale mesure la compétence de la bureaucratie et la qualité de la prestation du service public. Dès lors, comment expliquer qu'une bonne qualité de prestation des services publics affecte positivement la performance environnementale ? C'est tout à fait logique, puisque la responsabilité environnementale incorpore une dimension politique et morale, à côté de la dimension écologique. Ceci prouve qu'un système institutionnel équilibré et efficace engendre forcément des résultats propices sur tous les niveaux.

Les résultats obtenus dans notre modèle de recherche confirment l'hypothèse de Quenault (2006) et Béal (2010). « Les formes institutionnelles semblent émerger des « comportements des acteurs », elles caractérisent « les rapports sociaux fondamentaux » individuels ou collectifs, elles s'agent, s'articulent, se hiérarchisent en créant des régularités sociales et économiques qui permettent la stabilisation dans la durée d'un régime d'accumulation » (Boyer, 2004, d'après Pastore-Chaverot, 2011, p. 109). L'indicateur d'efficacité gouvernementale est associé à la bonne gouvernance « démocratique », qui est connue, dans la littérature, pour avoir une relation positive avec la qualité de l'environnement (Mukherjee et Chakraborty, 2010). Dans le même contexte, Drosdowski (2006) affirme qu'en raison de la liberté d'expression, de réunion et d'association entre partie civile et publique, les différentes parties sont capables de juger la situation de l'environnement, et ce à travers les médias, les syndicats, les ONG et aussi à travers la participation dans la prise des décisions. Cette confiance donnée au public peut à son tour inverser la relation verticale entre citoyens et décideurs.

**Figure 29 : L'impact de la bonne gouvernance sur la performance écologique**



Source : Auteur

Le fait de proposer des éléments méthodologiques pour intégrer le facteur institutionnel dans l'analyse de la durabilité écologique, dans le cas des pays méditerranéens, est crucial. En effet, le cadre d'analyse des différents dispositifs symboliques d'une participation de la région méditerranéenne au Protocole de Kyoto visant à objectiver les

caractéristiques, attester la conformité à la qualité environnementale et la valoriser à un niveau satisfaisant aux conditions internationales. La difficulté est que cette qualité institutionnelle sur l'identité écologique d'un pays, porte sur la conformité des lois et la rentabilité nécessaire réunies pour assurer la diffusion de l'information et la bonne pratique des législations en vigueur. Toutes ces conditions sont relativisées par la situation politique du pays. C'est pour ces considérations, qu'on a opté pour incorporer dans nos modèles un autre indice qui mesure la bonne gouvernance, pour déterminer l'impact de la performance de la stabilité politique d'un pays sur la qualité de son environnement.

Mesurée par la variable INS, l'instabilité politique montre qu'elle a un effet négatif de l'ordre de 1% pour le modèle à effets fixes, cependant cette variable perd sa significativité. Ce résultat nous a permis de répondre à la question de défaillance institutionnelle et leur impact négatif sur le développement durable puisqu'elle permet également d'outrepasser ou de contourner les mesures de protection environnementale ou sociale (Cole, 2007).

D'ailleurs, plusieurs chercheurs ont conclu que, si au niveau d'un pays, la qualité institutionnelle est médiocre, les politiciens peuvent profiter de leur pouvoir de réglementation pour gagner de l'argent d'une façon illégale, ce qui exclut l'idée de maximiser le bien-être social (Buchanan et Tullock, 1962 ; Becker, 1983 et Shleifer & Vishny, 1997).

Cette nouvelle conception de la responsabilité écologique exprimée par un engagement gouvernemental à l'échelle nationale et internationale, nécessite la crédibilité et impose l'obligation de présenter des alternatives authentiques et audibles au regard de la nouvelle théorie de la croissance verte. Selon Essid (2009, p. 66), « la RSE est une réponse institutionnelle des entreprises aux pressions de leur environnement ». Ainsi, la nécessité de contenir les conflits et les oppositions et de les enfermer dans un cadre préétabli, d'agir avec plus de professionnalisme, et donc de lutter contre toute possibilité de malignité de ces engagements, a rendu solide le maintien de liens forts entre les acteurs politiques, l'engagement responsable et les objectifs du millénaire de l'environnement.

On remarque que, ces dernières années, une tendance notable est portée sur l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine écologique. Pour en tenir compte, on a incorporé la variable qui mesure la corruption pour détecter quel effet peut produire une mauvaise régulation et un manque de contrôle rigoureux des institutions sur la performance environnementale (IPE) au niveau des pays riverains de la Méditerranée. Notre étude s'est adaptée à plusieurs recherches récentes en contrôle de gestion qui se sont basées sur les

valeurs de l'approche néo-institutionnelle pour détecter l'effet de la défaillance gouvernementale sur l'environnement.

Ces recherches résultent du fait que l'entreprise cherche à mettre en place des systèmes de contrôle plus flexibles en fonction de ses choix stratégiques et des exigences de l'environnement institutionnel (Abernethy et Chua, 1996, d'après Essid, 2009, p.114).

En effet, on a abouti à l'estimation de la variable qui mesure la corruption (CC), en suivant la littérature antérieure, tels les travaux de Morse (2006) , Lopez et Mitra (2000) , Damania et *al.*(2003) et Welsch (2004), travaux qui ont établi la forte relation inverse entre corruption et réglementation environnementale. Au niveau de notre analyse économétrique, notre modèle montre que l'impact de la corruption sur les performances environnementales est fortement négatif au niveau du modèle (effet institutionnel) à effets fixes, cette variable implique un coefficient significatif et négatif au taux de 5%. Cependant, au niveau du modèle corrigé, la variable perd sa significativité, cette nuance est peut-être dû à la fiabilité du contrôle de la corruption. Néanmoins, définir le concept de contrôle de la corruption écologique n'est pas une chose aisée, celui-ci demeure encore mal délimité, tant la confusion de ce concept avec une autre discipline d'audit de contrôle liée, telle que la comptabilité environnementale.

Ainsi et sous une telle condition de défaillance politique, le gouvernement ne peut pas allouer les ressources pour des projets écologiques de façon à minimiser les risques de pollution climatique d'une façon optimale, mais plutôt, pour des agents qui payent des sommes d'argent supplémentaires pour que leurs projets soient privilégiés, tant qu'ils maintiennent des relations avancées avec les superviseurs publics.

Alors, et dans la même lignée, si les conditions institutionnelles sont dévastatrices pour l'environnement, ces actes ont en conséquence des impacts sur les moyens de subsistance et d'existence des communautés locales. À ce propos, le PNUD (2011) souligne que « lorsque la corruption entraîne une perte de ressources naturelles et d'habitats et la destruction d'écosystèmes dont des milliards de personnes dépendent dans le monde, ce sont à la fois les populations et l'environnement qui en souffrent ».

Cette pratique qui émerge des scénarios détournés de pratiques responsables entre différents organismes et institutions fait créer ou renforcer les fraudes qui ancrent un peu plus

les liens potentiels entre l'écologie politique et l'approche volontariste et/ou contraignante de la RSE, que nous avons évoquée précédemment. Nous avons déjà souligné que la qualité environnementale dépend du rôle déterminant que jouent les institutions. Nous souhaitons par la suite compléter (affirmer ou contredire) ces réflexions au regard des débats plus généraux que portent les démarches RSE et DD.

Pour faire face à ces enjeux et ces contraintes, certaines organisations adoptent des « stratégies environnementales » censées répondre aux attentes des différentes parties et surtout répondre aux exigences des objectifs du millénaire pour le développement pour assurer la voie universelle vers la durabilité écologique au niveau de la Méditerranée.

À ce propos, Essid (2009, p. 170), Hartmann et Perego (2005, p. 6) définissent les systèmes de contrôle de gestion environnementale, tout en se référant à la définition établie par Simons (2000), comme des ensembles des indicateurs de performance environnementaux qui ont pour but d'influencer le comportement des parties prenantes jusqu'à la réalisation des objectifs environnementaux des organisations. Cependant, Caron et *al.* (2007, p. 3) définissent ce type de contrôle comme « un système de pilotage qui comporte un volet sociétal important, aujourd'hui exacerbé, qui vise à responsabiliser les entreprises à l'égard des impacts environnementaux de leurs activités », cité par Essid (2009, p.171).

À cet égard, ce système de contrôle est défini comme un instrument de régulation sur le plan macroéconomique. Et donc, il s'est invité à répondre aux exigences de performance sur le plan sociétal et institutionnel.

En se référant à l'étude de l'OMD en 2005, Jeffrey Sachs, directeur du projet du millénaire pour le développement, a alloué une autre explication possible des évaluations des performances environnementales soutenue dans le cadre de la qualité institutionnelle et la bonne gouvernance. Il a attribué la mauvaise application des objectifs de DD et surtout en ce qui concerne la durabilité environnementale à la mauvaise gouvernance, où il suggère que la solution pour faire face à ces problèmes, c'est de procéder à une stratégie de la lutte contre la corruption et détecter ses effets sur la réglementation environnementale (Sachs et McArthur, 2005 et Welsch, 2004).

Dans le même contexte, Lopez et Mitra (2000) et Damania et *al.* (2003) notent que la corruption peut réduire l'effort des entrepreneurs à l'échelle micro et la capacité d'un

gouvernement à l'échelle macro à faire respecter les réglementations environnementales. Esty et Porter (2005) suggèrent également l'effet de la corruption sur les décideurs, les producteurs et les consommateurs, pour se soustraire à la responsabilité des dommages environnementaux qu'ils ont causés.

En outre, les critiques des indicateurs de gouvernance qui portent sur la subjectivité des analyses de données, peuvent tenter d'attester que les liens entre les indicateurs et les niveaux réels de contrôle de la corruption dans un pays ne sont pas toujours garantis. En ce sens, on a essayé d'introduire l'effet de la croissance économique sur la qualité de l'environnement, afin de conclure qu'une voie alternative et moins indirecte subie par la corruption sur la prospérité économique, peut conduire à réduire la pollution plus élevée à différents niveaux de revenu (Grossman et Krueger, 1995 , Welsch, 2004 et Morse, 2006).

### **5.2.1.3 Interprétation du modèle économique<sup>102</sup>**

La littérature démontre également qu'une forte relation existe entre le PIB par habitant et la performance environnementale (Grossman et Krueger, 1995 ; Dinda, 2004 ; Bradshaw et *al.*, 2010 et Mukherjee et Chakraborty, 2010). Bien évidemment, nos résultats trouvent peu de soutien à des recherches antérieures qui ont suggéré l'existence d'une telle relation, telle que la courbe environnementale de Kuznets. Les résultats des études de cette courbe concluent que les pays suivent une trajectoire en forme U qui prédit que, si la dégradation de l'environnement causée par la pollution augmente initialement avec le développement économique, au-delà d'un certain seuil de revenu, les pays riches peuvent réduire les impacts environnementaux grâce à des technologies plus propres ou à une amélioration du comportement de la population (entrepreneurs et consommateurs). Cependant, des recherches postérieures affirment que la qualité environnementale dans les pays du Moyen- Orient et dans les régions d'Afrique du Nord est presque identique à celle des pays de l'Europe, sachant qu'ils enregistrent un niveau différent du PIB.

Cette limite de l'étude de la courbe de Kuznets est bien vérifiée dans notre modèle d'estimation. Le PIB est inclus dans nos équations à estimer pour saisir l'effet de la taille des économies sur l'environnement.

---

<sup>102</sup> Voir annexe II.4.3.



La variable PIB est statistiquement non significative et négative avec un coefficient de 0.0081798. Il est, donc, étonnant qu'elle soit non significative. Ceci peut expliquer le paradoxe présent à propos de ce sujet (Kuznets, 1955) où on trouve des chercheurs qui montrent que la croissance affecte positivement l'environnement alors que d'autres illustrent l'effet négatif de la croissance économique sur la performance environnementale (O'Connor, 1997).

Des controverses portent sur ce sujet, tel que celui d'Ariès (2015) qui montre que les pauvres sont plus écologistes que les riches et donc que ce sont les riches qui détruisent la planète (Veblen 1899). Cependant, ces résultats sont différents de ceux de Baumol et Oates (1975) qui ont proposé un modèle générant un cercle vicieux, tout en comparant un pays riche appliquant une réglementation contraignante et un pays pauvre avec des normes environnementales laxistes. Ces deux auteurs ont montré que les industries polluantes se délocaliseraient vers les pays pauvres sous la légitimité du dumping environnemental.

Cette tendance suggère que la croissance économique évaluée par la seule variable PIB ne suffit pas à expliquer la variation des performances entre les pays, en dépit d'autres conditions qui influencent inévitablement le développement des politiques environnementales entre les nations, telles que le secteur commercial (importation et exportation) et l'importance des nouvelles technologies.

C'est pour ces considérations qu'on a incorporé les variables XM et HT, qui expriment successivement, les termes de l'échange nets de l'indice du commerce et les exportations de haute technologie. Ce reproche a été adressé par Ehrlich et Holdren au début des années 1970, qui ont qualifié l'impact d'une société sur l'environnement à travers ses trois composantes : la population, le niveau de consommation et le type de la technologie disponible.

Le résultat inattendu la non significativité de la variable XM peut être justifié économétriquement par le fait que cette variable a été prise dans le calcul de l'empreinte écologique, ce qui crée une endogénéité au niveau de la régression (sachant que ceci ne pose pas problème en ce qui concerne la multicolinéarité, testée dans notre modèle). Économiquement, on peut supposer que les exportations des biens et des marchandises ne sont pas toutes réputées être des exportations polluantes (Bontems et Calmette, 2010). Ce résultat contredit les travaux de McCarney et Adamowicz (2005) qui pensent que

l'ouverture provoque une hausse importante des émissions surtout pour le littoral méditerranéen qui façonnent fortement les milieux naturels et font détourner ces caractéristiques biologiques.

Dans le même ordre d'idée, le coefficient positif de la variable HT est significatif au seuil de 10%, ce qui est en totale conformité avec l'idée de la nouvelle technologie au service de l'environnement et qui devient indispensable dans la protection de l'environnement (Lausson, 2011). Cette voie converge avec celle de Grimaud (2000) qui retient comme synthèse que la ressource non renouvelable est un facteur non essentiel à la production, d'où, il explique que l'effet d'une innovation technique ou d'une subvention à la recherche et au développement est positif, et cela dans le but de réduire l'extraction des ressources. En effet, on peut dire que le résultat positif obtenu pour la variable HT dans notre travail est raisonnable et bien justifié.

Toutefois, ces techniques génèrent essentiellement des coûts environnementaux tels que par exemple les requêtes web polluantes, l'impression des mails électroniques, *etc.* En effet, pour que le commerce international, les TIC et la nouvelle technologie en général, n'affectent pas négativement la qualité de l'environnement, il faudrait nécessairement des conditions de succès à mettre en œuvre et à respecter telles par exemple le marché du « *cloud computing* » (informatique dématérialisée) et la réglementation environnementale et « *havre pollution* » (Bazillier, 2011).

#### **5.2.1.4 Interprétation des modèles de la croissance verte<sup>103</sup>**

##### **5.2.1.4.1 Effet direct RSE (M 4.1)<sup>104</sup>**

Au regard de ce qu'on a trouvé comme résultat au niveau de la première partie, on a opté pour l'intégration de l'ensemble des dimensions écologiques, sociales et économiques dans notre modèle à estimer tout en excluant l'intervention de l'État par son engagement selon le Protocole de Kyoto, et ce afin de détecter l'effet direct d'une action responsable sur la performance écologique. On a observé une significativité avec les signes attendus pour certaines variables, mais aussi, des résultats inattendus pour d'autres.

La littérature qui s'intéresse au rôle de l'éthique des affaires et à la responsabilité des agents économiques envers les défis planétaires, est très diverse.

---

<sup>103</sup> Voir annexe II.4.4.

<sup>104</sup> Voir annexe II.4.4.1.

Tout en abordant ce modèle qui rassemble l'ensemble des leviers de la durabilité : levier sociétal (EE, RSE, IDH, CO<sub>2</sub>), économique (PIB, XM, HT) et institutionnel (CC, EFF, INS), on doit discuter les résultats en tant que un modèle de croissance durable, qui à la fois, tient compte de l'innovation, du progrès technique, de l'éthique et du rôle de la bonne gouvernance comme facteurs essentiels de mesure de la nouvelle théorie de la croissance. Ainsi, nous nous interrogeons sur les relations entre entreprise et environnement, et nous proposons ensuite de les reconstruire sur d'autres fondements sociétaux, vers le développement d'un « capitalisme vert » (Stengers, 2009), dans un souci de construction d'un avenir commun, d'un environnement sain et de réseaux d'échange dans le cadre d'une situation gagnant-gagnant pour l'ensemble de la Méditerranée (Loneux, 2011).

L'estimation de notre modèle de la soutenabilité écologique (M.4.1) montre que la RSE a un effet direct positif 0.0144239 et significatif au niveau de 1% avec une valeur de 0.001 sur la performance environnementale. En effet, la prise en compte de la responsabilité sociale comme résultat du respect des générations futures par les générations actuelles (Naulin, 2009 et Najim *et al.*, 2003) peut être considérée comme un déterminant positif de la performance environnementale. En effet, elle influence forcément les pratiques loyales des différents acteurs économiques, ce qui devrait permettre d'agir de façon responsable, afin d'assurer une qualité optimale de l'environnement dans l'avenir.

Ce résultat se distingue de ceux du modèle fondateur de Howarth et Norgaard (1992) et du modèle de John *et al.* (1995) qui montrent l'inefficacité et la faiblesse de l'altruisme intergénérationnel pour assurer une bonne qualité environnementale.

En affirmant le rôle positif de la RSE sur la qualité environnementale et donc sur le bien être social et le comportement des agents, le résultat de notre estimation corrobore les résultats de Touahri *et al.* (2005) qui prédisent que, puisque le principe de la responsabilité est avant tout un principe d'action humaine, il est simple d'affirmer que par son action préventive, la responsabilité envers la protection de la nature est nécessaire pour restaurer l'environnement endommagé et donc pour assurer et défendre du bien-être humain et sa survie sur une planète vivable et saine.

#### 5.2.1.4.2 Effet indirect de l'intervention de l'État (M 4.2)<sup>105</sup>

Etant donné que l'examen de la performance environnementale à l'échelle nationale dépend des politiques mises en vigueur par les décideurs politiques et des plans d'actions fournis par le gouvernement, il est bien nécessaire de prévenir l'action et l'impact d'un tel engagement sur le comportement des agents et sur la qualité de l'environnement.

C'est la raison pour laquelle on a intégré la variable institutionnelle (KO), qui mesure la qualité contraignante qu'implique l'État suite à son engagement dans le Protocole de Kyoto pour la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>. Par l'incorporation de cette variable dans notre modèle, son coefficient a une valeur positive et significative à l'ordre de 1%, alors que la significativité de la RSE décroît et passe de 0.001 à 0.062. Effectivement, les valeurs des coefficients de la majorité des variables deviennent plus faibles et parfois perdent leur significativité dans ce modèle par rapport aux autres. Ceci suppose que la performance environnementale au niveau des pays riverains de la Méditerranée dépend largement des facteurs institutionnels et éthiques.

Ce résultat contribue à un grand débat en ce qui concerne le type et la nature des actions de l'Etat pour améliorer la qualité de l'environnement, dans les pays de la Méditerranée. Par conséquent, et suivant les résultats obtenus via ce modèle, il existe une relation inverse entre le comportement responsable volontaire envers l'environnement, qui s'explique par la responsabilité environnementale de l'agent, et celui, exigeant, qui s'exprime par l'imposition de lois contraignantes en faveur de l'environnement par l'Etat. En outre, l'effort volontaire (action privée) s'interprète comme une fonction décroissante de l'action publique en matière d'environnement.

Nous obtenons le même résultat que celui auquel sont arrivés Bazin et *al.* (2004). Ces chercheurs ont assuré que la taxation verte (parmi les régulations en matière de l'environnement) est perçue par l'individu comme un permis de consommer et donc de polluer.

Cette interprétation peut se comprendre par le fait que la responsabilité privée apparaît comme une fonction strictement décroissante suite à l'intervention contraignante de l'État. En effet, l'obligation de mener des actions de préservation de l'environnement (par la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>) donne lieu à deux effets contradictoires.

---

<sup>105</sup> Voir annexe II.4.4.2.

D'une part, elle améliore directement la qualité environnementale avec une plus-value de 0.000 et un coefficient positif de 0.0740304 de la variable KO, mais d'autre part, elle induit un effet d'éviction sur les comportements responsables (RSE) avec une plus-value moins significative par rapport au premier modèle qui exclut l'intervention de l'État.

Ces différents scénarios et résultats possibles, confirment le fait que la tendance de cette problématique, présentée par différentes recherches, études et analyses représentatives de la RSE et son impact sur la qualité environnementale (Carroll, 1979 ; Wartick et Cochran, 1985 ; Wood, 1991 ; Godrard, 2002 et Capron, 2003), est assez critiquée et manque largement de détail. En effet, la complexité de la construction d'un modèle universel illustrant l'effet de la responsabilité et de la contribution des Etats sur l'état de l'environnement amène la majorité des chercheurs à des conclusions conflictuelles et complexes, que ce soit en termes d'ampleur des méthodes ou encore en termes des paramètres utilisées et des variables expliquées.

Signalons à ce propos que cet effet d'éviction s'explique par l'existence d'un certain niveau interventionniste de l'État au-delà duquel, la RSE ne garantit pas une amélioration de la qualité environnementale (la significativité réduite de la RSE dans le modèle) ou même l'affecte négativement. On peut donc conclure que lorsque l'Etat intervient par une exigence autoritaire et par la force (l'imposition de taxes vertes ou la promotion de quotas d'émissions), suite à l'adhésion du Protocole de Kyoto, le degré de la responsabilité environnementale des firmes diminue.

De plus, et au-delà de ce seuil de retournement, l'intervention de l'État par ses qualités contraignantes réduit la responsabilité environnementale, comme elle peut produire des effets néfastes sur l'environnement de sorte qu'elle pourrait se révéler inefficace. Notre propos est confirmé par les travaux de Frey (1997), qui a soutenu l'idée suivante : « il se peut que des interventions externes telles qu'une taxe ou une subvention ayant pour objectif d'accroître les incitations économiques (prédites par des modèles économiques classiques), aient un effet négatif sur les motivations des individus ».

Les politiques économiques chassent le sentiment de responsabilité (DiMaggio et Powell, 1991), et comme l'environnement est un outil de la politique économique, il vise toujours à produire un effet décourageant la volonté et la responsabilité des agents. Le modèle que nous avons présenté souligne une distinction claire entre le comportement responsable

volontaire et le comportement règlementaire obligatoire envers l'environnement. Ce propos contredit le résultat de Klarsfeld et Delpuech (2008) qui ont mis en cause l'opposition entre volontarisme et contrainte sur laquelle repose la définition et la pratique de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

Certes, s'engager dans une perspective responsable ne signifie pas l'ignorance des pouvoirs publics et vice versa. En ce sens, on va essayer de trouver des explications plus logiques à ce constat tout en illustrant la relation des variables institutionnelles et responsables autrement.

#### **5.2.1.4.3 Effet croisé sur la performance environnementale suite à l'interaction entre l'obligatoire et le volontaire (M 4.3)<sup>106</sup>**

L'idée d'introduire dans notre modèle une variable croisée qui illustre l'effet d'interaction entre volontarisme et contrainte, qui sont les deux thèmes pris en compte dans les approches RSE tout en étant fortement encadrés par des dispositifs légaux, peut améliorer les résultats de notre recherche. Cette idée est inspirée des travaux du père fondateur du concept de RSE, Bowen et *al.* (1987), qui a critiqué vingt ans plus tard sa théorie purement volontariste de la RSE.

L'utilisation de cette variable tend à évaluer la dimension gouvernementale en matière de la RSE et à estimer si l'intervention de l'État entraîne un effet positif ou non en matière d'engagement responsable envers la planète.

Les coefficients de cette interaction déterminent le degré d'impact du cadre interventionniste sur la responsabilité des acteurs pour préserver la nature. Lorsque le coefficient est positif, ceci implique que l'intervention de l'État encourage les agents à mener des activités de dépollution et de protection des espaces verts ; alors d'où on soutient l'idée de l'État conducteur de la RSE (Moon, 2004). Quand le coefficient est négatif, ceci manifeste l'idée de Ben Abdallah et Ben Slimane (2011) qui affirment, suite à l'étude d'un modèle à générations imbriquées (voir chapitre 4), l'existence d'un effet d'éviction sur le comportement de consommateur du fait de l'intervention de l'État ; d'où l'idée de l'existence d'un seuil de retournement sur le comportement responsable envers la nature au delà duquel la firme devient irresponsable ou indifférente, ce qui peut sembler logique.

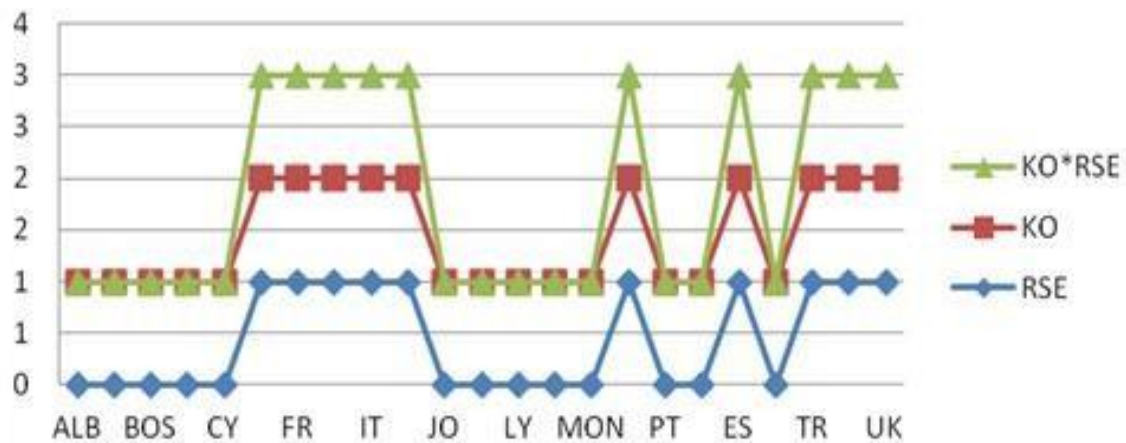
---

<sup>106</sup> Voir annexe II.4.4.3.

Dans le même contexte, l'effet de cette démarche responsable dans une perspective purement écologique insiste sur le fait que la RSE contraignante est aussi conquérante que celle volontaire. Bowem (1978), exprime que l'idée d'une responsabilité sociale totalement volontaire est idéale et il suggère des démarches plus contraignantes pour promouvoir la RSE (Acquier et Gond, 2005, p.13).

En effet, une possible interaction entre actions volontaires et normes contraignantes est la solution pour lutter contre les discriminations et le développement de la diversité entre les actions citoyennes privées et publiques. À ce propos, Klarsfeld (2007) définit l'importance de la promotion des politiques volontaristes de diversité comme moyen de faire évoluer le cadre réglementaire en matière de la lutte contre les discriminations.

**Figure 30 : Observation de l'interaction entre la volonté RSE et l'obligation KO**



Source : Auteur

D'après ce qui précède, l'interaction entre les deux types d'actions en matière d'environnement, à savoir le choix volontaire (RSE) et l'obligation gouvernementale (KO), peut être décisive et efficace tout en considérant que l'examen des problèmes planétaires par le planificateur permet l'obtention d'une meilleure qualité optimale de l'environnement (significativité positive de la variable KO dans les différents modèles étudiés).

Néanmoins, la régression de la variable d'engagement de l'État dans le Protocole de Kyoto combinée avec la variable RSE qui exprime la volonté des entreprises de mener des actions responsables envers la planète (KO\*RSE) présente un coefficient négatif et significatif à l'ordre de 1% avec une plus value de 0.000.

En effet, l'intervention de l'État par des lois et des règles environnementales donne lieu à deux effets contradictoires. D'une part, elle améliore directement la qualité environnementale (positivité du coefficient de la variable KO), mais de l'autre, elle induit un effet indirect sur la dégradation de l'environnement subie par l'impact négatif des comportements responsables affectés par l'intervention de l'État (significativité négative de la variable  $KO \cdot RSE$ ). Compte tenu de l'impact sur la responsabilité sociétale, ce croisement entre les deux variables publique et privée crée un effet d'éviction qui se traduit par une significativité positive à l'ordre de 1% (0.005) de la RSE. Deux observations peuvent être produites à partir du croisement de ces deux effets : tout d'abord, il existe un certain niveau au-delà duquel la qualité de l'environnement pourrait être améliorée (positivité de la variable KO), et par la suite, il existe un certain niveau de responsabilité (négation de la variable croisée) au-delà duquel la volonté serait inefficace.

En ce sens, on souligne que l'intervention de l'État peut créer un effet d'éviction sur le comportement responsable. La sanction des pollueurs qui dérive du principe pollueur- payeur par les autorités publiques réputée être inefficace, est donc assimilée à la permission de polluer, tout en insistant sur le fait que l'esprit de cet argument repose sur un effet moral et psychologique des individus.

Dans ce cas, l'effet d'éviction désigne l'effet rétroactif selon lequel la stratégie du secteur public a une propension à supplanter celle du secteur privé (significativité négative de la variable  $KO \cdot RSE$ ). L'effet d'éviction porte sur les incidences d'une stratégie publique contraignante en interaction avec la décision volontaire. En effet, il se rapporte au fait que l'interaction entre public et privé ne garantit pas une performance environnementale, mais qui, autrement, aurait servi à développer les pratiques de citoyenneté privés (la variable RSE gagne sa significativité par rapport au modèle sans interaction).

Cette controverse est le résultat de l'impact psychologique des agents expliquée par la logique suivante : pourquoi agir volontairement et faire un effort personnel, qui est à la fois coûteux et non rémunéré, alors qu'on a déjà payé l'opération de dépollution de nos émissions dommageables ? Au regard des résultats du modèle, nous stipulons qu'avec l'intervention décisive de l'État et l'obligation exercée sur les entreprises, ces dernières ne choisiront pas de mener des activités socialement responsables au profit de la planète.



Nous affirmons que la raison principale de ce type de résultats réside dans le fait que la force exigée par la loi de respecter l'environnement ne garantit pas à long terme (effet indirect) une meilleure tendance de la responsabilité privée au niveau de la Méditerranée, surtout pour le cas des pays de la rive Sud, où le lien avec l'Etat est désormais perturbé (voir chapitre 2). On peut affirmer alors que l'efficacité est de savoir gérer la performance environnementale dans le sens de la durabilité non dans le sens de la force. Mise à part la nécessité d'appliquer la loi, nous insistons sur l'effort mené conjointement qui donne un résultat négatif dans le court terme (une plus-value négative de l'interaction entre l'obligation et le volontaire) et des effets positifs dans le long terme (une plus-value positive de la variable KO qui aide la variable RSE à reprendre sa significativité positive au seuil de 1%).

Ceci peut se manifester dans le rôle que jouent les ONG et les syndicats conjointement approprié au rôle institutionnel et règlementaire afin de réussir la démarche responsable au niveau de la Méditerranée (ce que nous a annoncé au niveau du chapitre 2).

De façon générale, les résultats auxquels ont abouti les estimations empiriques menées dans le cadre de ce travail de recherche, consolident la conclusion qu'un scénario interventionniste de l'État affectera positivement la performance environnementale (effet positif direct de la variable KO), mais aura d'autres conséquences, telles qu'un relâchement de la responsabilité en parallèle à une intervention de l'État (effet négatif de la variable croisée KO\*RSE), ainsi qu'une relance de l'aspect coopératif et croisé entre les pratiques contraignantes et les pratiques responsables volontaires, favorise la qualité de l'environnement (effet de rétroaction croisé, fait le retour de la significativité à 1% de la RSE).

Suite à ces résultats paradoxaux au niveau du modèle de panel statique, seul un modèle dynamique devrait intégrer l'ensemble de ces effets, parfois contradictoires et pourrait en évaluer l'impact final et résoudre cette volatilité et confusion des résultats du modèle statique.

#### **5.2.1.5 Les résultats du modèle dynamique**

Le but de cette thèse est de contribuer à la conception de l'évolution du rôle de l'Etat dans la promotion de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) afin de comprendre son effet sur la performance de l'environnement dans le contexte de la Méditerranée.

L'estimation du modèle de croissance endogène qui rassemble les aspects sociaux, économiques, écologiques et gouvernementaux avec des données de panel statique nous a conduit à la fois à des résultats qui étaient attendus et conformes à la littérature et à d'autres résultats qui sont nuancés et paradoxaux en apparence.

Comme on l'a expliqué au début de cette section, la méthode du GMM peut permettre de contrôler le problème d'endogénéité en incluant les versions des régressions comme instrument.

Notre propos est de résoudre l'opposition qui existe entre volontarisme et obligation sur laquelle repose la définition ainsi que les pratiques de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) au profit de l'environnement pour les pays côtiers de la Méditerranée. Si l'on devait résumer notre propos en allant au plus court, nous pouvons dire que, d'une part, les pratiques volontaires dont relèveraient la RSE, peuvent conduire à des pratiques positives pour l'environnement (effet direct de la RSE) et que, d'autre part, elles révèlent des impacts négatifs causés par l'incorporation de lois réputées contraignantes, suite à l'intervention de l'État qui offre dans la majorité des cas une éviction sur la volonté des entreprises (effet indirect suite à l'intervention gouvernementale). À titre illustratif, l'application de la loi peut être de son côté réintégré dans l'inefficacité d'une conception volontariste de la RSE.

On accepte alors l'hypothèse nulle que les restrictions sont valides puisque la statistique de Hansen à la quelle on a procédé est équivalente au test de Sargan, test de validation des instruments. D'où, on va tenir compte des estimations des modèles qui illustrent la durabilité (équations (5) et (6)) pour l'approche dynamique dont on va comparer les résultats pour le GMM en système et le GMM en différence. Les résultats sont présentés dans le tableau 27.

Ainsi, l'estimation est lancée à l'aide de la méthode des GMM en système et en différences premières (1998) pour résoudre les contradictions et/ou les limites du modèle statique (voir annexe II.5).

On a recouru à l'estimateur des GMM en différences et à l'estimateur des GMM en système qui s'avère plus robuste et généralement plus adapté (Jeanneney et Kpodar, 2008), tout en utilisant comme variable instrumentale valide les valeurs retardées de la variable endogène IPE. Ainsi, après cette exposition des différents modèles GMM, on a abouti à choisir ceux que nous croyons les plus logiques et qui répondent davantage à notre

problématique de recherche. Pour ce faire, on va expliquer le modèle qui implique la différence entre les GMM avec interaction et les GMM en système sans interaction entre la RSE et l'intervention de l'État.

Pour cette analyse, l'interprétation du Bloc 1.1 (effet indirect RSE) et du Bloc 2.2 (effet croisé  $KO \cdot RSE$ ) est essentielle. Au niveau des deux modèles, les coefficients concernant la variable IPE retardée sont statistiquement significatifs et positifs au seuil de 1% ; ceci montre que le niveau de la performance atteint au cours des années précédentes joue un rôle significatif et confirme notre choix de dynamiser notre modèle de croissance durable.

Ce résultat est cohérent avec ceux d'études précédentes (John et Pechinino, 1994 ; John et *al.*, 1995 ; Babu et *al.*, 1997 ; Zhang, 1999 ; Seegmuller et Verchre, 2004 ; Fodha, 2004 et Wendner, 2006) qui ont confirmé que le niveau retardé de la performance, occasionné par les générations précédentes, engendre un effet significatif sur l'état de l'environnement pour la génération actuelle, qui, à son tour, affectera la qualité de l'environnement pour les futures générations.

Prenons par exemple, une composante de l'IPE, comme la qualité de l'air : elle génère des ondes actives positives pour la qualité de ces composantes de l'année prochaine. Donc, un pays qui possède une bonne qualité d'air pour une année donnée a tendance à continuer à garder un meilleur résultat l'année suivante. Ainsi, cette composante de l'air (ou n'importe quelle autre composante de l'IPE) influence, à la date  $t+1$ , le niveau de la santé humaine qui est, à son tour, considérée comme variable explicative de l'IPE. En conséquence, la performance écologique réalisée l'année précédente fournit une base positive pour les composantes de l'environnement de l'année en cours et celle d'après.

Dans le même sens, une adhésion à la date  $t$  au programme international de préservation de la nature, par la ratification du Protocole de Kyoto dans un pays, influence fortement les pratiques entrepreneuriales aux dates  $t$ ,  $(t+1)$  et  $(t+n)$ . Ainsi, les signes des variables sont généralement attendus pour le GMM en système sans interaction entre l'obligation et la RSE (Bloc 1.1) et le GMM en différence avec interaction ( $KO \cdot RSE$ ) (Bloc 2.2). Dans ce contexte, on va interpréter davantage les résultats obtenus dans les estimations de ces deux modèles.

### 5.2.1.5.1 Estimation de la dimension sociétale

Les coefficients de la variable RSE, sont statistiquement significatifs et positifs au seuil de 5% pour les deux modèles. Ceci renforce nos résultats pour le modèle statique. Ainsi, toute action socialement responsable garnit une meilleure qualité de l'environnement, soit pour l'effet indirect RSE (Bloc 1.1) soit pour l'effet croisé (Bloc 2.2). Toutefois, les résultats de l'estimation du Bloc 1.1 (GMM en système avec effet indirect RSE), nous donne une significativité meilleure pour la variable RSE pour une valeur de 0.013, par rapport au Bloc 2.2 avec une valeur de 0.032. Ceci explique que l'interaction entre l'obligation et la volonté réduit la responsabilité environnementale des entreprises. En ce sens, une stratégie interventionniste affecte négativement la stratégie responsable. Ce résultat sera expliqué davantage dans la partie de la dimension institutionnelle.

En ce qui concerne la variable PT, un ajustement par rapport à la méthode statique est bien remarqué. En effet, une significativité négative est enregistrée au niveau du GMM en système, et ce au seuil de 5% (0.012) pour une valeur de -0.1000885. Ce résultat soutient l'idée que plus le pays est peuplé, plus il consomme, plus il pollue et donc l'état de l'environnement devient plus médiocre. Notre résultat corrobore les travaux de Gendreau et *al.* (1996).

Néanmoins, les résultats de l'estimation de la variable IDH sont inattendus, avec une valeur positive mais non significative pour le modèle en système, et avec une significativité négative pour le modèle en différences. Ce résultat paradoxal appuie l'idée que le développement d'un pays ne garantit pas essentiellement la bonne gouvernance des projets écologiques. Ainsi, nous confirmons l'hypothèse selon laquelle la croissance ne crée pas le bonheur éternel pour les habitants de la planète (Easterlin, 1974). Et donc, un pays développé (avec un IDH supérieur à 0.8) n'enregistre pas forcément une bonne qualité de l'environnement.

Des études antérieures ont donné un coefficient positif pour l'IDH tout en mesurant l'écart de développement entre les pays développés et en voie de développement et son impact sur la durabilité écologique (Quenault, 2004a, 2006). Cependant, il y a des exceptions à cette règle, car on trouve des pays qui, bien qu'ils aient atteint un niveau relativement acceptable de développement économique et social, sont encore loin de maintenir correctement leur chemin en matière de durabilité environnementale ; tel est le cas des pays d'Afrique Nord.

Cette remarque provient de la non significativité du coefficient de la variable IDH dans la mise en œuvre du GMM en différences. Pourtant, Boutaud (2005) a montré dans sa thèse que l'amélioration de l'IDH avait pour aboutissement une détérioration de l'équité à l'égard des générations futures.

Concernant le pilier environnemental, une valeur significative et négative à l'ordre de 5% est bien obtenue pour l'estimation de la variable CO<sub>2</sub>, et cela pour la méthode des GMM aussi bien en système qu'en différences.

#### **5.2.1.5.2 Estimation de la dimension institutionnelle**

Confirmant l'intuition que le rôle de l'État dans le domaine de la préservation de la nature n'est plus efficace, un effet feedback s'est créé suite au croisement des deux dimensions volontaire et obligatoire (coefficient négatif de la variable croisée au niveau du Bloc 2.2). Ce résultat est identique à celui obtenu pour les modèles statiques, sauf que la significativité négative est moins intense (la valeur négative passe de -0.018 à -0.069). S'agissant de la variable instabilité politique (INS), elle enregistre un effet négatif et significatif au seuil de 10% (Bloc 1.1) sur la qualité environnementale. Cette négation peut être expliquée par l'impact négatif d'une perte de stabilité politique au sein d'un pays lui-même ainsi que son impact sur les pays de voisinage (révolution du printemps arabe et son effet négatif sur la qualité de l'environnement).

Au niveau du modèle statique, les variables KO, RSE et leur effet croisé montrent un effet de détournement ou d'éviction des pratiques responsables envers l'environnement. Ceci indique que l'État du fait de son intervention réduit le niveau de responsabilité des entreprises. Cet effet d'éviction aboutit à la diminution du bien être social et au déclin du niveau de la qualité de l'environnement.

D'après les résultats de nos estimations, via le modèle des GMM en système, il existe un effet « d'encouragement pour la durabilité écologique » qui illustre l'effet indirect d'une responsabilité purement volontaire des entreprises vis-à-vis de l'environnement (significativité des variables KO et RSE intégrées dans la même équation). Cependant, dans l'autre cas, celui des GMM en différences, on observe un effet de « détournement de la responsabilité écologique » et ce en incluant l'effet croisée KO\*RSE (significativité négative de l'interaction).

Expliquant davantage ces deux effets, les coefficients des variables RSE et KO sont significatifs avec un signe positif respectivement, aux seuils de 1% et 5% dans le modèle GMM en système (effet indirect) en tenant comptes des effets variables dans le temps. Ce résultat implique qu'il y a un effet d'encouragement engendré par l'État et qui influence indirectement (séparément, volontairement, sans subir une force) la responsabilité des agents (Moon, 2004). Ceci se manifeste par la significativité positive de la variable RSE qui est plus intéressante dans le modèle dynamique avec une p-value de 0.013 par rapport à celle au niveau statique (0.062).

Cependant, un effet d'éviction apparaît pour les modèles de l'estimateur GMM en différences en incluant la variable croisée qui engendre un coefficient significatif et négatif au seuil de 5%. Cette interaction résume le croisement de la façon de se porter « responsable » envers l'environnement. Ceci montre qu'une adhésion d'un pays au Protocole de Kyoto pour réduire les émissions polluantes croisé avec la volonté d'exercer des pratiques loyales (RSE) affecte négativement la responsabilité environnementale d'une population (la variable croisée affecte négativement la performance environnementale).

Ceci s'explique parce que cette interaction implique des taxes vertes à payer, des quotas d'émission CO<sub>2</sub> à respecter et des sanctions à subir pour les industries polluantes ; tout cela crée un abandon des actions citoyennes. Ce résultat s'est révélé au niveau des interprétations du modèle statique (avec une RSE moins significative), mais ici, il est plus logique puisqu'il nous donne, indépendamment, une significativité positive pour les deux variables KO et RSE.

Toutefois plusieurs éléments portent à penser qu'une bonne gouvernance managée par une stratégie aussi souple (volontaire) qu'exigeante (contraignante) porte un intérêt réel à la question de la performance environnementale dans les pays riverains de la Méditerranée.

Les obligations gouvernementales ont poussé les entreprises à polluer davantage plus et les ménages à consommer plus puisqu'ils payent la collecte de leurs poubelles. Cet effet traduit le résultat psychologique celui de l'effet d'éviction.

Pour résumer nos différents stades d'interprétation, dans le présent travail, nous utilisons un certain nombre de techniques pour réviser les effets de l'intervention de l'État sur les pratiques responsables pour protéger la planète dans un panel des pays riverains de la Méditerranée, avec leur différence et couplage au niveau de différentes échelles.

Premièrement, un modèle statique de croissance avec différents aspects de la durabilité est estimé en utilisant des techniques récentes. L'approche économétrique a été utilisée pour estimer les effets de l'interaction État/Entreprise avec la variable croisée KO\*RSE ce qui a changé radicalement les résultats des estimations. Deuxièmement, la dynamique est introduite dans le modèle en ajoutant une variable dépendante retardée comme variable explicative ( $IPE_{t-1}$ ). La méthode des GMM en système a l'avantage de mieux estimer avec cohérence le modèle de la croissance verte ou de la durabilité écologique lorsqu'il est défini comme une relation dynamique. Elle nous conduit à des résultats meilleurs et ce qui permet d'affirmer que le gouvernement peut défendre la RSE par des pratiques plus au moins flexibles et adaptables d'un pays à l'autre et d'une situation à l'autre (résultats du Bloc 1.1) sans avoir le recours à un croisement des efforts qui provoque une déviation des intérêts entre les deux dimensions, publique et privé.

### 5.2.1.5.3 Estimation de la dimension économique

Avec les avancées de la littérature spécialisée sur la question, davantage d'efforts ont été faits pour expliquer la bonne perspective de gérer les activités de protection environnementale (Brown et Cameron, 2000). Avec le modèle dynamique des GMM en système (Bloc1.1), l'estimation de la variable qui mesure le niveau de la croissance (PIB), procure un résultat attendu et plus logique que les résultats trouvés avec le modèle statique. Or, une significativité négative de cette variable au seuil de 5% s'explique par le fait que la richesse économique d'un pays ne garantit pas sa richesse en valeur d'éthique, qui est apte à prendre au sérieux la nature (Ballet et Bazin, 2004). Frey et Sutzter (1999) notent, à ce propos, que les gens qui sont plus riches ne sont pas particulièrement gratifiés et donc pas forcément heureux.

Encore, sous l'angle économique, la variable XM, présente un coefficient négatif et significatif au seuil de 5%. Ceci valide l'hypothèse qui prédit que les échanges commerciaux internationaux affectent négativement l'état de l'environnement. Ce résultat contredit celui du modèle statique. La synthèse obtenue à ce propos est que, si les pays sont relativement pauvres, leurs structures de production sont « polluantes ». Les pays riches pourraient se situer sur la portion dégressive de la courbe de Kuznets parce qu'ils importent les produits intensifs en pollution, évitant ainsi de polluer chez eux (Suri et Chapman, 1998). Les résultats obtenus confirment l'hypothèse de Pearce (2002).

En général, partons d'une vision durable, à l'échelle macro-économique : les gouvernements ont rejoint des organismes, des accords et conventions internationaux pour la protection de la nature afin de rendre obligatoire l'action responsable envers la biodiversité. Les entreprises de leur côté ont un rôle important en tant que moteurs de la RSE, en collaboration avec les organisations extra-gouvernementales (ONG et syndicats) et ce, pour reconnaître, mettre en œuvre, évaluer et critiquer les politiques publiques qui, depuis ce modèle dynamique, sont essentielles pour encourager un plus grand sens de la RSE (Bloc 1.1 : significativité positive au seuil de 1% des variables RSE et KO).

Cette thèse met l'accent sur l'analyse des nouvelles stratégies (privées vs. publiques) adoptées par les gouvernements des pays méditerranéens et les acteurs sociétaux (RSE) pour promouvoir et encourager les stratégies et les actions responsables en matière de protection de l'environnement, au plan macroéconomique. La recherche est basée sur l'analyse d'un cadre explicatif, liée au développement d'un cadre d'analyse relationnelle (effet direct et effet croisé), qui tente d'analyser la vision responsable et les stratégies adoptées par les gouvernements, et l'intégration de nouveaux partenariats que les gouvernements établissent dans le domaine de la RSE avec le secteur privé (ONG, parties prenantes, organismes internationales).

L'étude compare les initiatives responsables menées par les entreprises et les politiques publiques des Etats méditerranéens et se concentre sur les pilotes gouvernementaux et les réponses organisationnelles. En effet, les résultats au niveau du panel statique démontrent que l'intervention de l'Etat produit un effet d'éviction sur la pratique citoyenne. Cependant, la déclaration commune entre la RSE et l'Etat comme partenaires pour lancer les activités responsables au niveau du modèle dynamique nous assure l'hypothèse de relativiser la volonté et l'obligation pour assurer un meilleur résultat qui profite à l'ensemble de la population, tout en travaillant en partenariat avec les différents acteurs privés, sociaux et publics.

Cette thématique de recherche implique le besoin de gérer un ensemble complexe de relations afin de développer une situation gagnante-gagnante entre les entreprises, les organisations sociales et l'État préventif. Cependant, la recherche se concentre également sur les différentes pratiques au niveau des pays du pourtour de la Méditerranée. Ainsi, divers résultats sont jugés différemment sur le plan gouvernemental lors de l'application des politiques publiques « responsables » à des fins écologiques. Ces écarts entre nations, portent



sur le rôle de l'éthique, sur l'effet psychologique, sur le niveau de la culture ainsi que sur le cadre et la typologie de l'État providence. En effet, on a essayé de tenir compte de ces différents canaux de transitions entre la performance environnementale, le contexte social, le rôle institutionnel et organisationnel dans chaque pays de la Méditerranée, surtout entre ses deux rives Nord/Sud.

Il s'agirait de réorienter les valeurs éthiques et les atouts culturels, d'une attitude égoïste et consumériste vers une attitude altruiste, sociétale et responsable entre l'État, l'entreprise et les générations successives qui dictent de gérer équitablement notre planète, limiter la consommation des ressources naturelles et compenser le dommage subi. Ceci est mentionné par Becker (1983), quand il a défini l'altruisme par le fait que quelqu'un souhaite réduire sa propre consommation, en vue d'accroître la consommation des autres.

En somme, l'intervention de l'État favorise à long terme toute activité responsable, celle-ci étant un levier essentiel pour rassurer la durabilité écologique au niveau de la Méditerranée dans son ensemble, et donc universaliser les lois pour les pays côtiers, grouper les efforts du Nord et assurer une bonne pratique par les pays de Sud.

De plus, il est utile de souligner la nécessité d'être authentique, à la fois pour proposer des choix crédibles et audibles au regard de la nouvelle culture entrepreneuriale, qui est celle de la subordination de l'entreprise et de la sphère économique à la société, et pour enfermer dans un cadre préétabli et solide le maintien de liens forts entre les acteurs politiques et les objectifs du millénaire de l'environnement au niveau de la Méditerranée. Cette nécessité renvoie aux débats relatifs à l'économie du bien-être qui est consacrée à l'analyse des dynamiques oppositions Nord/Sud de l'économie méditerranéenne.

Ainsi, nos résultats constituent une façon de contourner ce problème tout en jugeant que l'effet de la gouvernance participative dans le domaine RSE produit un impact sur la performance écologique, et cela dépend de la façon d'agir à l'échelon macroéconomique, de manière à inclure un effort croisé pour rompre avec l'hypothèse de linéarité du rôle des pouvoirs publics sur la politique environnementale méditerranéenne.

**Tableau 27: Estimation du modèle dynamique : GMM en différence et en système de l'équation de la croissance verte (soutenabilité environnementale)**

| Modèles d'estimation | Bloc 1 : Effet indirect sans interaction entre RSE et KO |                             | Bloc 2 : Effet croisé avec interaction entre RSE et KO |                             |
|----------------------|--|-----------------------------|--|-----------------------------|
|                      | Bloc 1.1: GMM en système                                 | Bloc 1.2: GMM en différence | Bloc 2.1: GMM en système                               | Bloc 2.2: GMM en différence |
| <b>L1</b>            | 0.4974595<br>(0.000)***                                  | 0.5895395<br>(0.000)***     | 0.7833279<br>(0.000)***                                | 0.5040614<br>(0.000)***     |
| <b>lnEE</b>          | 0.3084834<br>(0.001)***                                  | 0.0861728<br>(0.614)        | 0.4397772<br>(0.008)***                                | 0.3189263<br>(0.012)**      |
| <b>KO</b>            | 0.018585<br>(0.033)**                                    | 0.0281112<br>(0.032)**      | 0.0371686<br>(0.041)**                                 | 0.0870449<br>(0.001)***     |
| <b>RSE</b>           | 0.1166856<br>(0.013)**                                   | 0.0455409<br>(0.048)**      | 0.0343751<br>(0.569)                                   | 0.1837481<br>(0.032)**      |
| <b>KO*RSE</b>        |  |                             | -0.0473908<br>(0.438)                                  | -0.1688235<br>(0.069)*      |
| <b>lnIDH</b>         | 0.1006195<br>(0.873)                                     | -0.7750614<br>(0.056)*      | -1.755125<br>(0.000)***                                | -2.14234<br>(0.012)**       |
| <b>lnPT</b>          | -0.1000885<br>(0.012)**                                  | 0.0216988<br>(0.612)        | -0.081492<br>(0.055)*                                  | -0.1164267<br>(0.198)       |

|                         |                          |                          |                         |                         |
|-------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|
| <b>lnCO<sub>2</sub></b> | -0.02998091<br>(0.014)** | -0.0929733<br>(0.100)*   | -0.2036822<br>(0.097)*  | -0.564596<br>(0.021)**  |
| <b>lnPIB</b>            | -0.0194822<br>(0.028)**  | 0.0016712<br>(0.791)     | -0.0338773<br>(0.019)** | -0.0205971<br>(0.034)** |
| <b>lnXM</b>             | -0.4916042<br>(0.022)**  | 0.0914173<br>(0.583)     | 0.1956937<br>(0.189)    | 0.0549783<br>(0.776)    |
| <b>lnHT</b>             | -0.0761574<br>(0.018)**  | -0.0215652<br>(0.246)    | -0.0120286<br>(0.582)   | -0.0318295<br>(0.568)   |
| <b>lnCC</b>             | 0.2384062<br>(0.050)**   | 0.1273642<br>(0.129)     | 0.002169<br>(0.982)     | 0.1339992<br>(0.443)    |
| <b>lnINS</b>            | -0.2844194<br>(0.021)**  | -0.1705924<br>(0.006)*** | 0.0483412<br>(0.074)*   | 0.0924027<br>(0.104)    |
| <b>lnEFF</b>            | 0.0083881<br>(0.932)     | -0.0306687<br>(0.845)    | -0.0912605<br>(0.535)   | -0.3776023<br>(0.201)   |
| <b>F-Statistique</b>    | (0.000)***               | (0.000)***               | (0.000)***              | (0.000)***              |
| <b>AR (1)</b>           | 0.002                    | 0.003                    | 0.003                   | 0.07                    |
| <b>AR (2)</b>           | 0.442                    | 0.206                    | 0.044                   | 0.410                   |
| <b>Hansen</b>           | 1.000                    | 0.994                    | 1.000                   | 1.000                   |

Source : Auteur

Notes :

\*, \*\*, \*\*\* indiquent le niveau de signification à 10%, 5% et 1% respectivement. Les valeurs entre parenthèse sont les plus-values.

Bloc 1.1 : GMM en système en utilisant des erreurs Small et les options « collapse » et lag (1 à 8).

Bloc 1.2 : GMM en différence en utilisant des erreurs Small et les options « collapse » et lag (1 à 8).

Bloc 2.1 : GMM en différence en utilisant des erreurs Small et les options « collapse » et lag (1 à 8).

Bloc 2.2 : GMM en système en utilisant des erreurs Small et les options « collapse » et lag (1 à 8).

AR (1) : Test d'Arellando et Bond pour analyser l'existence d'autocorrelation de première ordre (p-value).

AR (2) : Test d'Arellando et Bond pour analyser l'existence d'autocorrelation de deuxième ordre (p-value).

Test de Hansen : Test de sur-identification des restrictions dans l'estimateur GMM (p-value).

### **5.3 Conclusions et implications de la recherche**

Dans cette partie, et après avoir expliqué nos hypothèses qui régissent la structure interne du modèle, nous allons discuter et commenter nos résultats qui sont présentés selon une structure globale et d'autre adjacente. À ce niveau, nous avons essayé d'ancrer le débat sur la responsabilité sociétale et la performance environnementale au sein des pays riverains de la Méditerranée. Cela nous a permis d'étudier d'avantage la pratique environnementale, ainsi que de proposer un large champ de définition du phénomène. Plusieurs recherches ont montré que les impacts sur la qualité de l'environnement ne sont pas absolus. On va cependant prendre en considération le poids des éléments propres à chaque modèle étudié. On exposera, à la fin, les limites générales attachées à notre recherche afin de s'engager dans des discussions à visée plus profondes pour les recherches postérieures.

#### **5.3.1 Principales conclusions des résultats d'étude**

Nos recherches ont utilisé un certain nombre de techniques pour examiner les effets de l'intervention de l'État dans les pratiques responsables pour protéger la planète dans un panel des pays riverains de la Méditerranée avec leur différence et couplage au niveau de différentes échelles.

Pour répondre aux objectifs de notre étude, une forme élargie du modèle de la croissance endogène, qui illustre les différentes dimensions de la croissance verte et de la durabilité écologique, a été utilisée pour analyser les déterminants de la performance environnementale avec des données de panel couvrant la période 2000-2015 pour 23 pays riverains de la Méditerranée.

Les variables explicatives dans ce modèle de la nouvelle théorie de la croissance rassemblent les quatre volets de l'approche du DD (Powell & Maggio, 1991), à savoir : le levier social (RSE, PT, IDH), le levier écologique (EE, CO<sub>2</sub>), l'aspect économique (PIB, XM, HT) et celui institutionnel (CC, EFF, INS, KO) avec la création de la variable croisée KO\*RSE.

Cette réflexion théorique a ouvert la question de la mesure appropriée de la performance environnementale. Or, si nous supposons un ensemble de facteurs qui influencent de près ou de loin la qualité responsable des entreprises méditerranéennes, nous pouvons constater qu'ils font l'objet d'une gouvernance territoriale différente d'une rive à l'autre et d'un pays à l'autre et que cette différence dépend de la manière dont l'État exerce son pouvoir d'attraction sur les entreprises en la matière et envisage son engagement pour assurer une durabilité écologique en réduisant ses émissions polluantes.

En suivant cette logique, les rapports sociétaux entre les territoires sont relativement différents, d'où la nécessité d'analyser les outils qui assurent une telle relation complexe entre l'engagement volontaire des entreprises dites citoyennes et les obligations exigées par l'État suite à ses engagements régionaux et internationaux au profit de la planète.

Cela nous a poussé à proposer une grille de choix d'hypothèses, en tant que contribution à la littérature. Afin d'assurer une robustesse méthodologique adaptée à nos modèles, nous avons retenu comme principale idée l'interaction entre la façon de mener les actions responsables, volontaires et obligatoires, afin de construire une vision claire sur l'état de l'environnement de la Méditerranée. Cette variable représente une des mesures essentielles de la construction des visions politiques sur le sujet.

Notre modèle a fait l'objet d'une estimation qui dépasse les débats relatifs à la faiblesse et à l'inefficacité des instruments contraignants de la politique environnementale (Karsenty et De Blas, 2014). En effet, on s'extrait d'une logique jugée à la fois et d'une façon distinctive la source contraignante et volontaire pour mettre l'accent, dans une perspective croisée, sur les effets positifs de l'intégration du respect règlementaire et des pratiques solidaires aux questions environnementales au niveau de la Méditerranée.

Nous retiendrons du travail empirique l'existence d'une relation robuste entre l'intervention de l'État et la volonté de se présenter responsable envers la Nature. Nos résultats nous semblent être cohérents avec une lecture critique, qui porte sur plusieurs points.

Plus précisément, la RSE est un aspect majeur, très récent, mais également complexe dans le contexte méditerranéen, tout en tenant compte des disparités Nord/Sud. Ainsi, la compréhension des déterminants de la performance écologique est importante pour promouvoir les actions encourageantes des activités de préservation, maintenance et entretien de la biodiversité. Les objectifs de ce travail de recherche étaient de détecter l'impact de

l'intervention contraignante de l'État sur la promotion de la RSE à des fins de préservation de la biodiversité et ce à l'échelon macro-économique.

On insiste sur le fait qu'un pays, lors de son adhésion au programme international de préservation de la nature, devient strictement engagé pour la préservation de la nature. Ce qui influence fortement les pratiques volontaires et confirme l'intuition que le rôle de l'État, pour encourager la préservation de la nature obligatoirement, n'est plus efficace, ceci explique l'effet de détournement (coefficient négatif de la variable croisée). En fonction de ce que nous ont inspiré des travaux antérieurs, nous avons activement soutenu le positionnement des parties (entreprise/gouvernement) qui cherchent à appliquer un grand nombre d'indicateurs de durabilité agrégés à l'échelle macro, afin de mesurer et piloter les dimensions environnementales, dans un contexte sociétal.

Ceci répond à plusieurs contraintes, comme essentiellement la nécessité pour les entreprises de se porter légitimes afin qu'elles puissent assurer sa meilleure adoption à cette pratique loyale. Cependant, cette mesure d'institutionnalisation menée par des nouvelles mesures règlementaires reste encore fragile et ne dispose pas d'une référence accommodée. Ceci présente une des difficultés qui incombe sur les objectifs de conciliation entre les dimensions volontaires et contraignantes. Également, on observe une grande fragilité du système de contrôle (la significativité de la variable CC, qui est parfois positive, négative et d'autres fois absente) qui fait créer un espace de confiance « non solide » et de pratiques « non parfaitement fiables » entre les deux grandeurs économiques et institutionnelles à l'intérieur du système de gouvernance RSE au sein de l'ensemble de la région méditerranéenne.

Nos résultats soutiennent l'idée que les spécifications du modèle de la croissance endogène estimé d'une manière dynamique peuvent être efficaces pour déterminer le niveau de la performance écologique atteint sur la zone méditerranéenne. Ils contredisent l'existence de la forme en U inversé confirmée par la CKE et ce en intégrant dans notre modèle les variables de durabilité les plus célèbres à savoir l'empreinte écologique et l'IDH. Au niveau de notre échantillon, même si le pays s'est caractérisé par un haut niveau de développement humain, ceci n'engendre pas systématiquement une diminution de la pression environnementale globale liée aux modes de consommation.

Comment expliquer nos résultats dont certains sont parfois attendus et d'autres contraires à nos attentes ? Comme nous l'avons déjà évoqué, la principale explication tient probablement au contenu que l'on donne à la notion de durabilité environnementale.

Le modèle d'estimation par les Moindres Carrés Généralisés (MCG) est plus plausible et donne des résultats plus robustes que le modèle à effet fixe, et ce pour les différents modèles statiques jusqu'à l'incorporation de la variable croisée, qui présente l'interaction entre le volontaire et l'obligatoire dans le cadre de la préservation de la nature. En d'autres termes, ce croisement explique la relation entre le règlement public et les affaires privées et leur effet sur les pratiques responsables en premier lieu et sur la performance environnementale en deuxième lieu. D'où, on a parlé à cette étape d'un effet indirect de la RSE, influencé par l'intervention rigoureuse de l'État sur la performance environnementale mesurée par l'IPE.

Les estimations des modèles sont plus orientées vers les conséquences spécifiques de l'intervention gouvernementale spatiale (l'adhésion au Protocole de Kyoto) et de l'engagement entrepreneurial responsable (RSE). Or, si nous observons les résultats de nos estimations, nous concluons que ces derniers ont présenté un levier essentiel pour la durabilité écologique au niveau de la Méditerranée, mais d'une façon de perception des faits très différente. Face à ce constat, nous nous sommes référées à une vaste littérature portant sur l'important rôle que joue l'initiative responsable pour assurer la durabilité écologique.

La variable RSE montre son effet positif et significatif direct sur la performance environnementale pour les différents modèles retenus, sauf que la significativité positive de cette variable n'est pas constante, car dans certains cas, elle perd sa valeur en terme de p-value (voir résultat du modèle M 4.2) et ce, suite à l'incorporation de la variable KO, celle qui présente le proxy de l'engagement du gouvernement dans le protocole international de réduction des effets de serre.

Nous avons mis en valeur ce résultat avec l'introduction de la variable croisée (KO\*RSE), qui, avec un signe négatif, produit indirectement un effet d'éviction sur l'engagement réglementaire qui garantit l'encouragement de normalisation, suite à une telle interaction entre le volontaire et le contraignant (M 4.3). Dans ce cas, la RSE gagne de nouveau sa significativité et donc, elle se manifeste comme un levier pour la durabilité écologique. On a décrit cet effet par l'effet indirect d'encouragement.



Plus précisément, le modèle statique a été estimé en utilisant des techniques proposées récemment. L'approche économétrique utilisée pour estimer les effets de l'interaction entre État/Entreprise avec, la variable croisée KO\*RSE a changé radicalement les résultats de l'estimation. Par la suite, par la dynamique introduite dans le modèle en ajoutant une variable dépendante retardée comme variable explicative, les résultats ont changé. La méthode des GMM a l'avantage de mieux estimer avec cohérence le modèle de croissance verte lorsqu'il est défini comme une relation dynamique entre les deux grandeurs public et privé afin de mener au mieux les actions socialement responsables dans la Méditerranée.

Le croisement entre la RSE et l'intervention de l'État prouve l'effet de détournement des pratiques responsables envers l'environnement. Ceci montre que l'intervention de l'Etat réduit le niveau de la responsabilité des organismes ; ceci s'est traduit par la significativité réduite de la variable RSE.

Le résultat est bien différent entre le modèle GMM en différences avec effet croisé et celui en système sans croisement (KO\*RSE). En comparant les deux modèles, un effet d'éviction s'est produit, avec une significativité négative de la variable croisée à l'ordre de 10%, moyennant faible par rapport au modèle statique, où cette variable enregistre une valeur négative à l'ordre de 5%. Par la suite, l'intervention de l'État gagne davantage le poids de son impact sur la performance environnementale (passant de 0.033 (Bloc 1.1) à 0.001 (Bloc 2.2)). En ce sens, la perte de l'impact RSE sur la performance environnementale est bien logique (effet de détournement). Ce résultat implique une différence cruciale entre mener volontairement des actions sociétales envers la planète ou être assujetti à des pressions gouvernementales.

Dans le même contexte, l'existence de valeurs non significatives pour les estimateurs en différence tout en incluant la variable croisée et suite à la significativité de cette variable avec son signe négatif, nous amène à expliquer le paradoxe existant entre la façon de mener les actions socialement responsables en faveur de la planète qui se manifeste dans l'effet d'éviction crée suite à l'intervention contraignante du gouvernement.

En effet, une étude croisée des deux efforts, l'effort public (État) et l'effort privé (Entreprises), était primordiale pour dépasser cette limite (effet d'éviction et effet de détournement) et assurer la soutenabilité verte en Méditerranée et ce, tout en relativisant les deux manières d'intervention dans l'activité environnementale (l'obligation et la volonté).

Il a été possible de récapituler l'apport de notre contribution, à l'échelle macroéconomique, à double entrée, chaque entrée correspondant à deux dimensions : légal (KO)/extra- légal (RSE), d'un côté contraignant et de l'autre volontaire.

Avec cette approche, le rôle du gouvernement est apparu comme largement important pour assurer un développement écologique « soutenable ». Or, la réduction de la responsabilité est partielle et son intensité dépend de l'efficacité relative de l'État pour maintenir une bonne relation avec les entreprises afin de les encourager à préserver l'environnement, tout en assurant un climat associatif et de confiance. Notre résultat corrobore le travail de Najim et *al.* (2003). De même, cette hypothèse est validée par Krugman (1983) et Bontems et Calmette (2010), qui considèrent que les Etats n'ont à leur disposition que la politique environnementale comme instrument d'intervention pour que leur politique locale puisse générer un niveau de bien-être social supérieur à l'échelle nationale.

En effet, pour réaliser cet objectif, il faut que l'État soit prudent, crédible et audible dans le contexte de la promotion de la RSE. En ce sens, Verouillage et Seele (2016) confirment que la crédibilité qui indique la vérité n'est pas présente suffisamment au niveau des rapports RSE et qu'il est nécessaire de créer un terrain de jeu de niveau dans la régulation sociétale. En somme, l'enjeu de la gouvernance de la RSE dépend de trois trajectoires selon Wanvik (2016) à savoir, le passage de gouvernement à la gouvernance, l'émergence d'un État post-politique revendiqué et l'évolution des pratiques RSE dans le contexte des parties prenantes.

Dans notre cas, la RSE, un instrument de durabilité écologique, traitée au mieux comme toute autre question sociale et institutionnelle au niveau de la région méditerranéenne. Ceci est conditionné par l'application de la loi environnementale (KO) avec un haut niveau de responsabilité (RSE), qui ne doit pas être un modèle ou une fonction uniforme pour l'ensemble des pays du pourtour de la Méditerranée, et ceux en adoptant une certaine flexibilité entre les différents contextes, tenant en considération les disparités entre les rives.

Nos résultats convergent avec ceux de Jamali et *al.* (2017) qui affirment l'existence d'une hybridité des logiques institutionnelles enchevêtrées de mise en forme non seulement des expressions de la RSE mais qui ont suivi également des modèles de développement.

Nous pouvons également conclure de ce bref détour que l'absence de la RSE réglementée explique « l'impossibilité de l'avènement d'un sens commun de la RSE » (Billaudot, 2010, p.103). De même, cette ambiguïté liée à l'établissement de règles juridiques ou de normes internationales est due à la différence des intérêts et des attentes des différents acteurs et des différents pays (Daugareihl, 2010). De même, Halkos et Skouloudis (2016) affirment que même si la politique RSE, les plans et les programmes d'action sont évidents à l'échelle mondiale, le niveau d'absorption et de pénétration diffère considérablement en termes de différence entre les pays et de leurs efficacités institutionnelles.

D'où, nous avons insisté sur le rôle de l'efficacité de la réglementation et le pouvoir de l'Etat sur les acteurs sociétaux tout en conférant des nouvelles rationalités qu'impliquent des nouvelles contributions pour les processus de la mesure de la performance.

On parle ainsi d'un mécanisme d'interaction à double détente, qui réagit comme un processus cumulatif des pressions plus ou moins modérées par le pays à ses entreprises (rôle du gouvernement) et du degré de respect de ces réglementations et engagements (par les firmes), qui semblent très importants pour pénétrer la RSE à l'échelle macro. En ce sens, il est opportun de conclure que les États engagés dans des conventions pour la préservation de la Nature (Protocole de Kyoto) sont soumis à des pressions significatives de la part des parties prenantes qui réagissent à leurs décisions et pratiques publiquement communiquées.

En résumé, si les débats qui ont été traités cette problématique se réfèrent à la théorie de la gouvernance (Marais et Reynauld, 2016), notre étude s'intéresse à la caractérisation empiriquement les différentes logiques d'engagement qui reflètent la responsabilité aussi bien institutionnelle (État/obligatoire) et entrepreneuriale (Entreprise/volontaire).

Pour conclure, afin de répondre à la demande croissante d'une nouvelle régulation de la performance environnementale, la communauté méditerranéenne doit tirer partie de ces expériences et de ces atouts et forces existantes, pour investir dans des approches novatrices dans ce domaine, qui ne cesse de se développer jour après jour.

### 5.3.2 Les limites de la recherche

Comme dans tout travail de recherche, à côté des apports, on a rencontré des limites. Malgré l'existence de nombreuses façons de définir, de mesurer et de classer la performance environnementale, il y a certainement une controverse sur l'efficacité de l'utilisation et de l'interprétation de ces mesures. Parfois simple et d'autres fois confuse, la mesure de l'efficacité sociétale nécessite la fiabilité des processus d'analyse (Herva et *al.*, 2011).

Or, le problème est que la diversité de ces indices sociétaux conduit forcément à des interprétations erronées (Herva et *al.*, 2011). Sachant que la mesure de l'IPE a l'avantage de la pondération de différents types de pression environnementale de manière endogène et donc ne suit pas une décision arbitraire, elle présente des inconvénients en ce qui concerne la procédure d'application qui peut être relative ; tout dépend, en définitive des différentes pressions environnementales. Ainsi, l'une des limites majeures liée à cet indice, est que d'une année à une autre, la biodiversité de chaque espèce diminue « naturellement », sans intervention de l'Homme ; ceci se traduit par la détérioration de la bio-capacité productive.

Ainsi, pour garantir une bonne gouvernance des enjeux de DD, nous devons chercher un modèle normatif de croissance verte et de la performance écologique, or, ceci n'est pas évident pour toutes les régions, car chacune d'entre-elles a un système juridique et une culture spécifique qui lui sont propres (Guide du club DDEP, 2013).

Pour résoudre cette question complexe, certains chercheurs insistent sur l'instauration des différents motifs d'indicateurs pour chaque industrie (Dewulf et Van Langenhove, 2005) en raison de manipuler différemment les résultats obtenus associés à chaque cas (territoires, secteurs, composantes, *etc.*) différent (Etzion, 2007).

Nous insistons, ainsi, sur la nécessité de développer des méthodes d'analyse des indices environnementaux en vue de faciliter la prise de décision environnementale, locale, régionale et internationale. Ceci implique que la mesure de la RSE par des indicateurs qui sont, dans leur majorité, envisagés de façon unidimensionnelle voire de simples « proxy », tel notre cas de mesure, n'est pas elle-même exempte de biais. Elle montre des confusions et controverses rétablies dans les investigations empiriques de notions et analyses sociétales des mesures responsables qui sont, de nature, multidimensionnelles.

De plus, l'agrégation des indicateurs de performance par le recours à des indices composites et à leur association à d'autres indicateurs pour estimer la relation éventuelle qui les relie, est une analyse qui s'avère critiquée et inappropriée sur plusieurs plans.

Dans ce contexte, la significativité positive de la variable EE, semble être bizarre. Au départ, on a procédé à une interprétation « horizontale » de cette variable tout en considérant une définition large de cet indice, comme une mesure socio- économique du bien-être ainsi que comme une tendance de la biodiversité (Siche et *al.*, 2008 et Bagliani et *al.*, 2008). De même, selon la définition du fondateur (World Wildlife Fund), l'empreinte écologique est une mesure de la quantité de surface terrestre bio productive prévue comme nécessaire pour produire nos biens et services de consommation et absorber les déchets produits. Et donc, d'après ces deux définitions, ainsi que le résultat préliminaire de Vačkář (2012), qui assure la relation positive entre l'indice de l'empreinte écologique et l'indice de la performance environnementale, on a retenu ce résultat comme logique.

Néanmoins, à ce niveau, analysant profondément les composantes des deux indicateurs EE et IPE, on constate que la base de calcul qui a été fondée sur des critères d'évaluation, et les sources des données convergent pour ne pas dire qu'elles sont identiques et ce, en ce qui concerne la population, la consommation, les ressources, les déchets, la bio-capacité, la santé humaine et la biodiversité.

Or, forcément, l'analyse des deux indices va en parallèle, ce qui explique que ce résultat est critiquable de ce point de vue. Sachant qu'au niveau de l'analyse descriptive, le problème d'auto-corrélation ou de multicollinéarité est absent entre ces deux variables (avec une corrélation positive d'une valeur de 0.4955), notre critique a eu pour corollaire le résultat des travaux de Boutaud (2005) qui définit l'impact négatif de l'EE sur la qualité de l'environnement.

En effet, le cadre de la gouvernance RSE dans la Méditerranée, est-il plus apte à prendre au sérieux la performance environnementale pour l'ensemble de la région ? Si oui, dès lors, il n'est plus question de « crise écologique » au niveau de la Méditerranée et quelles sont les nouvelles motivations après l'expiration du Protocole de Kyoto, fin 2020 ?

Nous en doutons, dans ce cadre ; la discussion concerne les implications possibles de nos résultats de recherche.

### 5.3.3 Implications politiques et horizons de recherches

Notre recherche visait à mieux comprendre l'analyse institutionnelle de l'engagement responsable des entreprises et le potentiel d'influence des facteurs externes sur les stratégies choisies et les démarches menées dans la Méditerranée.

En ce sens, notre démarche méthodologique résulte d'une lecture progressive des différentes données aussi bien quantitatives que qualitatives sur la RSE et la performance environnementale. Bien que répliquée sur certains points de vue différents, la jonction entre les deux théories conventionnaliste et régulationniste est notamment avancée (Boyer, 2004 ; Dupuis et Le Bas, 2005 et Bessis, 2007).

Comme nous l'avons déjà souligné, l'incohérence entre les deux optiques peut être dépassée (Boyer, 2007). Selon nous, les principales implications de notre recherche s'inscrivent surtout dans la méthodologie rigoureuse (surtout l'introduction de la variable d'interaction) et la base théorique puissante.

Notre but a été plutôt d'estimer quelques nouvelles hypothèses que porte le modèle de la croissance verte. Pour aller à l'essentiel, nous croyons que cette nouvelle théorie « durable » se déploie au travers de trois dynamiques clés. Tout d'abord, la durabilité se manifeste à différentes échelles, soit macroéconomique (pays, régions), cœur de notre thèse, soit microéconomique (entreprises, villes, quartiers). Ainsi, cette dynamique territoriale implique la participation et l'interaction des différents acteurs. Enfin elle donne lieu à des diversités en termes d'interprétation des politiques spatiales engagées (Hamdouch et Depret, 2010a).

Ces trois dimensions impliquent les différentes conceptions des enjeux du développement durable. L'examen de ces différents défis offre ainsi des riches éclairages conséquents de la façon dont les acteurs s'engagent et interagissent dans le cadre d'une croissance verte couvrant les différentes opportunités de prospérité écologique, et ce dans le cadre d'une approche socio-institutionnelle qui s'appuie sur les politiques écologiques (marché carbone, technologies vertes, *etc.*).

Notre objectif passe par l'ensemble de ces phases et critères d'analyse, tout en considérant les rapports Nord/Sud et l'appropriation par la relation entre les orientations et le rôle de l'économie sociale et solidaire dans l'action locale en faveur du DD.

Après avoir présenté les conclusions tirées des modèles empiriques, nous avons discuté les implications politiques qui sont ressorties des résultats de recherche dont, au final, on va présenter des suggestions pour les futures pistes de recherche.

La question reste encore vague pour savoir s'il est commode qu'un engagement responsable soit guidé par une force publique et contrôlé par les institutions spécialisées. Lorsqu'un État déclare détenir le plus faible niveau de pollution, les initiatives responsables seront forcément améliorées, dans la seule logique d'assurer la confiance entre les deux parties, agissant dans un climat durable et communautaire.

Les résultats de ce chapitre ont des implications importantes pour les décideurs politiques des pays de la Méditerranée et même hors la zone méditerranéenne. Ils donnent quelques suggestions aux décideurs afin d'encourager les pratiques loyales, responsables et durables envers la planète, de promouvoir et de développer des scénarios afin d'attirer davantage les actions socialement responsables et de soutenir la stratégie durable avec une conscience de la différenciation entre les institutions qui en résulte la différenciation de mener les actions socialement responsables et donc la différenciation des résultats. En ce qui concerne la comparaison entre le Nord et le Sud, on a procédé à une analyse descriptive de notre échantillon et on a constaté que les perspectives des pays riverains de la Méditerranée sont plus au moins divergentes ; cependant, malgré la différence au niveau des critères du développement économique et social, en ce qui concerne le volet environnemental, les pays côtiers de la Méditerranée manifestent sensiblement dans leurs programmes de préservation de la nature.

D'ailleurs, ceci présume les effets de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable. Cependant, la différence se manifeste par le fait qu'au niveau d'un pays moins développé et qui enregistre un niveau élevé de la corruption, la qualité de l'environnement sera plus médiocre qu'un pays développé avec un taux de contrôle de la corruption plus élevé.

Néanmoins, une collaboration entre les rives aura certainement des bénéfices sur le long terme. Fahy et *al.* (2000) suggèrent que les entreprises locales ont intérêt à utiliser des alliances pour acquérir des avantages par rapport à leurs rivaux nationaux.

Les résultats empiriques peuvent aider les gouvernements à identifier les différences structurelles, régionales, locales et mondiales concernant la façon de satisfaire les besoin

humanitaires, sociétaux et économiques de l'ensemble des parties tout en procurant une intense maintenance et préservation de la nature et donc d'assurer une performance environnementale qui procurera à son tour une vie saine et durable pour les générations actuelles et futures méditerranéennes.

À ce stade, le manque de motivation et d'implication des responsables publics et privés handicape à son tour le développement réel d'une stratégie RSE, considérée comme levier pour la durabilité écologique. C'est ainsi que nous avons insisté à plusieurs reprises sur le fait que les gouvernements des pays méditerranéens devraient négocier avec les différentes parties pour assurer la satisfaction maximale et atteindre l'objectif gagnant-gagnant pour l'ensemble des parties.

Une politique environnementale au niveau de l'ensemble de la région doit être reconnue par l'ensemble des gouvernements, rigide dans son application mais plus au moins flexible aux circonstances locales. Les résultats montrent également que l'équité sociale et la croissance économique affectent la crise écologique ; donc les décideurs doivent examiner attentivement le côté social et économique et voir laquelle des décisions gouvernementales (norme, régulation, loi fiscale, contrôle de corruption) est la plus adaptée aux circonstances régionales et locales. Ainsi, mener une stratégie de contrôle de ce qu'on appelle la corruption écologique est décisif, sachant qu'au niveau de notre estimation, cette variable présente des résultats, plus au moins inattendus.

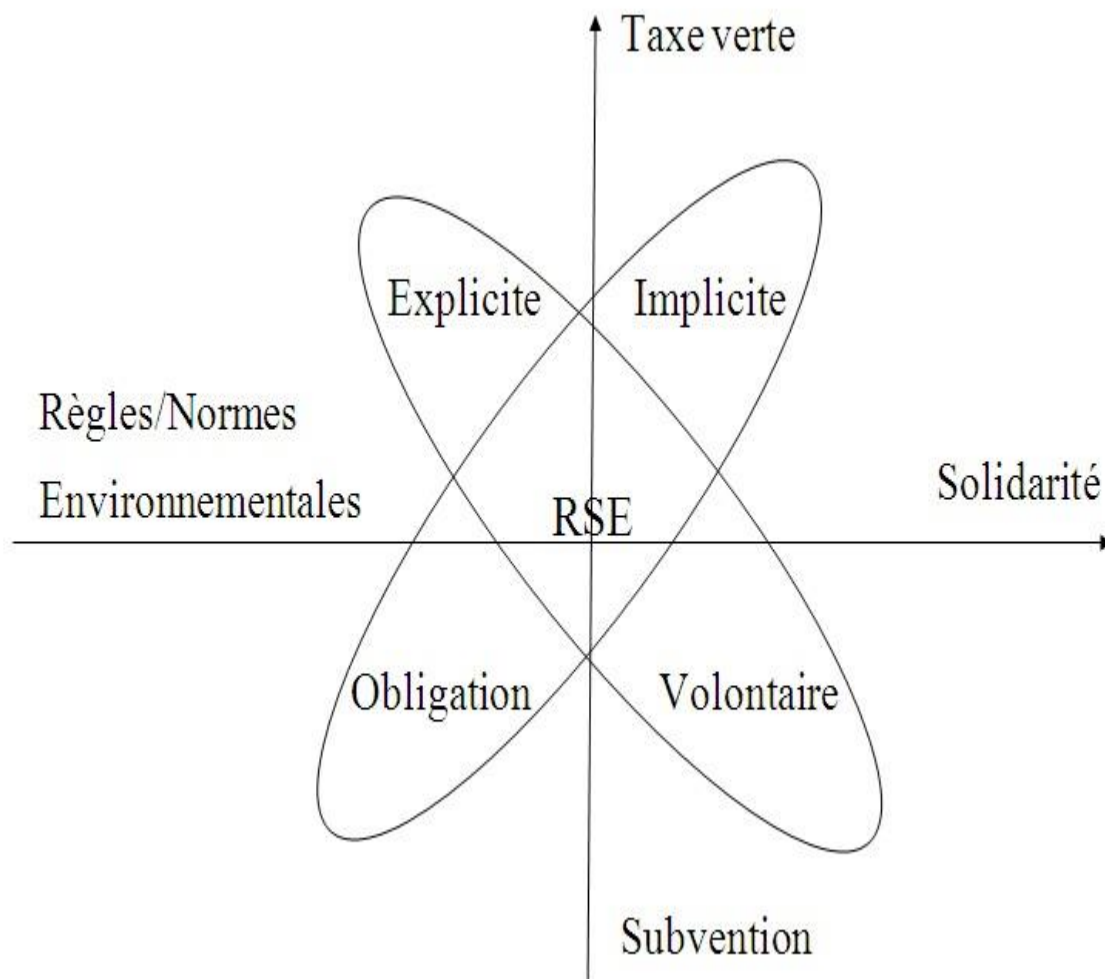
Nous avons évoqué, sans doute, les tentatives d'amélioration de l'environnement et le niveau de consommation et d'action sur le côté psychologique des différentes parties (gouvernements, entreprises, ONG, consommateurs, *etc.*) afin de les pousser à faire croire qu'une telle directive responsable leurs garantit une vie économiquement rentable, écologiquement vivable et socialement équitable et ce par l'amélioration de la confiance entre l'État et l'ensemble des parties.

Ceci implique une pluralité de réponses institutionnelles, qui doivent être adoptées, censées répondre aux attentes des différentes parties prenantes intéressées par cette stratégie environnementale. D'ailleurs, selon Ehrenberg (1991), la « performance » est le terme symbolique pour une société contemporaine qui tient en compte l'ensemble de ses composantes soient collectives et individuelles sous l'objectif de la réussite. À ce stade d'analyse, il nous apparaît que la performance devient un style de « comportement », que ce



soit au sein de l'organisation ou à l'échelle individuelle. Dès lors, Essid (2009, p.26) souligne la nécessité du dépassement continu de soi et de ses limites afin de dépasser les résultats escomptés. Ainsi, le contexte académique propose plusieurs typologies de la stratégie comportementale des entreprises et ce en se basant sur des mesures, allant de la réactivité vers la proactivité (Roome, 1992). À ce stade, on essaye de résumer notre investigation à travers ce travail doctoral, tout en présentant les possibilités d'une intervention de l'État dans le domaine de la RSE en tant que levier essentiel pour la durabilité environnementale.

**Figure 31 : Quatre possibilités d'intervention de l'État (ou de la gouvernance participative) en matière RSE**



Source : Auteur (adapté de Roome, 1992)

Or, ce type de mesure nécessite une large prudence par les décideurs qui doivent être proactifs pour attirer davantage des aides étrangères pour la stratégie du développement, des prix et trophées pour les activités de recyclage, les industries non polluantes et les activités

écologiques, tel est le cas des objectifs de la COP 22, organisé au Maroc en Novembre 2016 et ce afin de garantir la positivité des stratégies entrepreneuriales dans le modèle de la croissance verte.

À notre avis, la bonne gouvernance devrait être concrète afin de gérer et superviser les relations entre les différentes parties pour créer un chemin solide vers la durabilité de l'environnement. Ainsi, les États devraient viser à accroître le nombre de certifications à adopter d'une façon volontaire et pouvant accroître les subventions, aides et soutiens des activités de dépollution, maintenance et entretien des dommages subis sur la planète (Fodha, 2004).

Nos résultats montrent que les indicateurs de gouvernance affectent certainement l'environnement que ce soit ceux des modèles statiques ou ceux des modèles dynamiques. Cela explique que la volonté de l'État est cruciale dans ce sujet. Il est aussi important de mettre en place des accords internationaux, d'étendre les liens vers d'autres régions pour accroître le flux des activités et perspectives soutenables, profitants le climat (COP 21). Dans ce mouvement, le PNUÉ (2011) a suggéré que l'économie verte peut être appréhendée comme une « manière écologique de faire des affaires », et donc comme une opportunité d'investir grâce aux systèmes économiques et politiques traitant des enjeux environnementaux parmi leurs engagements prioritaires.

Il en résulte qu'il faut confier à l'entreprise une mission responsable autant parfois comme décideur et régulateur de ses opérations et d'autres comme partie à contrôler. Ces missions sont donc nombreuses et différentes, définies parfois localement et d'autrefois par des organismes universels tels que les Droits de l'Homme. Ceci rend la définition de la responsabilité plus floue, et ce à cause du large champ d'application de la démarche éthique et sociétale. En revanche, la définition de la responsabilité d'un point de vue juridique s'est considérablement étendue du fait du développement de la RSE. Il arrive ainsi qu'une double intervention socio-institutionnelle (croisement entre RSE et KO) garantisse la démarche d'institutionnalisation des pratiques citoyennes. Il s'agit d'une responsabilité sociétale multi-institutionnelle (Prévost et Rivaud, 2015).

En synthèse, nous avons ainsi développé l'idée de la promotion de lois motivantes, et d'encouragement qui ne prennent qu'en dernier lieu la sanction (compensation, taux de taxation élevé, *etc.*) comme solution. Ceci exige une forte efficacité gouvernementale et

atteste que la confiance entre les décideurs et les autres agents économiques est la tâche la plus délicate pour ce type de conciliation entre le public et le privé et entre la contrainte et la volonté. Ceci explique, en grande partie que la stratégie, exercée dans la région méditerranéenne, est avant tout une expérience unique cherchant à impliquer et à socialiser la durabilité plus qu'à évaluer et à sanctionner les parties.

Dans le même sillage, la promotion d'une Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable exige la suppression des obstacles sociaux et des effets de détournement de toute force gouvernementale afin de promouvoir une voie durable avec une spécificité écologique soutenable, applicable aux différentes parties (États, ONG, syndicats, entreprises, ménages, experts). C'est ainsi que les pays méditerranéens doivent adopter les mesures d'évitement en premier lieu et de compensation en dernier lieu pour améliorer leur contribution et assurer une meilleure stratégie de développement et de responsabilité écologique pour l'ensemble de la région et ce en proposant une stratégie d'aide et de soutien, de complémentarité et de réaction, non de distinction entre les deux rives Nord et Sud. Une comparaison objective sera la bienvenue dans ce cas de figure.

Dans ce sens, des éléments de mesure ont été introduits à deux niveaux différents : premièrement au niveau des politiques publiques, où les coûts engendrés dans le futur pour assurer une activité de dépollution seront beaucoup plus importants que les avantages que l'on pourrait espérer tirer à l'avance de politiques environnementales ambitieuses. Ainsi, il est bien profitable à l'État méditerranéen d'intervenir dès à présent et pourquoi pas même avant que le dommage se réalise, ce qui coûtera beaucoup moins cher à l'État et à la collectivité (via les impôts) si on se trouve obligé d'intervenir plus tard.

Deuxièmement, au niveau des marchés, notamment par l'intégration du capital naturel à la théorie de la croissance, l'écologie devient un facteur de la croissance, ceci relance forcément la demande, l'innovation et la technologie et engendre certainement des profits dans le long terme.

On assiste à un retournement sur la façon de gérer les pratiques loyales. En somme, les instruments utilisés dans notre analyse impliquent dans un premier temps des levées de bouclier de la part des industries « polluantes » puisque la prise en compte des mesures préventives ou compensatoires semblait se faire systématiquement en opposition à l'efficacité économique. Or, la question de la réglementation ne devra pas être abordée comme frein à

l'attribution de la responsabilité envers ce discours environnemental et ce clivage Homme/Nature au sein de la Méditerranée.

En ce sens, l'approche interventionniste dans le cadre de la durabilité écologique institutionnaliste permet de penser les dynamiques qui élaborent et diffusent les règles morales, la manière dont on saisit la détermination d'une allocation optimale des ressources disponibles. Il manque peut-être encore au débat sur l'économie « verte » et sur la performance environnementale de se saisir suffisamment de la philosophie morale et éthique, de la bonne gouvernance et de l'application des normes, comme nous le soulignons dans le cadre de notre recherche.

Il s'agit en tout cas d'un impératif pour l'écologie politique afin de prendre régulièrement les réserves pour but de respecter les avancées de l'économie environnementale, de couvrir et d'intégrer des services relevant à la fois du social, de l'économique et de l'environnemental, et donc de chercher une authentique approche de développement durable alliant efficacité et solidarité dans l'ensemble de la région. Tout dépend de la façon dont se fait l'apprentissage des différents acteurs, à la fois au niveau de l'évolution de leurs comportements respectifs et de leurs modes de coordination entre eux, il faut éliminer tout type de discrimination et de barrières à l'entrée entre acteurs et territoires.

Enfin, il est à noter que, même après l'expiration de Protocole de Kyoto qui se définit par l'attribution des quotas en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, plusieurs autres règlements et lois, qui viennent se déboucher et qui vont se manifester au profit de la planète. Ainsi, la prolongation du Protocole de Kyoto est évidemment intéressante mais il faut chercher des solutions plus exigeantes puisque l'objectif de ce protocole, s'il était atteint, ne permettrait qu'une « faible » diminution de l'ensemble des émissions polluantes par rapport aux effets néfastes qu'elles engendrent.

Cependant, il faut aller plus loin dans la recherche des engagements climatiques, et ce dans l'urgence possible. Parmi les accords qui peuvent se présenter comme « engagement obligatoire vers la planète », on cite l'accord international sur le climat « COP 21 », applicable à 175 pays participants, et qui fixe comme objectif le maintien du réchauffement en dessous d'une augmentation de 2°C d'ici 2100 et ce à partir de 2020 (date d'expiration du Protocole de Kyoto).

## **5.4 Conclusion du chapitre 5**

La démarche de validation, objet du cinquième chapitre, du modèle de recherche développé, adoptée à l'issue du quatrième chapitre, est achevée. Les éléments qui le composent ont permis de fournir un éclairage sur la construction du modèle déployé et les résultats qui en découlent. Ce dernier chapitre fournit donc une validation empirique des choix méthodologiques opérés, à savoir, la justification du positionnement de la voie de recherche, les différentes phases d'opérationnalisation et d'emploi des variables dans les différents cas d'études, et ce afin de mettre à l'épreuve les différents modèles et données empiriques. Ce dernier chapitre a retiré, dans un premier temps, un éclairage sur l'analyse statistique opérée. Par la suite, ce chapitre a repris la justification du terrain de la recherche, avec un éclairage précis du dispositif économétrique utilisé pour tester les différents modèles de recherche.

Dans un deuxième temps, on a présenté les résultats de la recherche, et on les a discutés et commentés par rapport aux travaux antérieurs, de façon à tirer des conclusions de l'ensemble des contributions aux débats autour de la problématique de la performance environnementale et de la RSE au niveau de la région méditerranéenne. En résumé, ce travail de validation empirique permet de certifier, essentiellement à l'échelle macro-économique, la relation complexe établie entre la pression institutionnelle et la RSE en matière de la performance écologique. Nos résultats ont conduit à encadrer l'analyse ou l'approche responsable différemment appréhendée au niveau des États méditerranéens. En somme, nos conclusions ont pu prouver que la démarche de la gouvernance RSE s'apparente à un processus à la fois, contingent, distingué et piloté :

- Contingent, dans le sens où la démarche RSE est fortement conditionnée par l'intervention gouvernementale,
- Distingué, puisqu'une telle perspective sociétale conduit forcément à une performance environnementale, différente d'un pays à l'autre,
- Piloté, en tant que validation empirique de cette étude de recherche qui est guidée par des certitudes opérationnelles pour les recherches postérieures soutenues par des outils des études environnementales appuyées par des mesures sociétales.

## Conclusion de la deuxième partie

Les études environnementales ont connu, ces dernières années, une croissance qui les situe au cœur de nombreux débats à l'échelle sociale -en raison du rôle joué par l'Humanité comme force écologique inédite- et sur le plan économique-en considérant que les entreprises ont un rôle primordial pour promouvoir une démarche responsable envers la planète. Sans doute, ces débats suscitent le plus de discussions en parlant des concepts de RSE et de DD. Le défi posé par une telle nouvelle perspective de durabilité écologique est celui de trouver un cadre nouveau dans lequel penser ensemble l'évolution des sociétés et garantir un avenir « soutenable » pour les générations futures.

De la sorte, l'intervention dans le mécanisme du DD vient dans le cadre de la RSE, qui est à la fois un conducteur privé (les entreprises et les ménages) et un conducteur public (État, ONG et syndicats).

Après avoir fourni une revue générale de l'étude du rôle des facteurs environnementaux dans le cadre des changements intervenus au niveau de la perception de la politique RSE dans la région méditerranéenne, cette deuxième partie, essentiellement factuelle, ouvre la voie à une meilleure conception des pratiques d'appropriation des phénomènes sociétaux et donne l'occasion de reconsidérer la pluralité des modèles des études environnementales, qui se sont déployées à partir d'ancrages disciplinaires variés (économique, social, institutionnel, écologique, technique, *etc.*).

Tandis que le modèle de la croissance soutenable demeure encore non justifié sur le plan empirique et surtout à l'échelle macro-économique, où les chercheurs dans ce domaine ont développé des tentatives d'action, essentiellement sur le plan micro-économique (enquête sur les entreprises citoyennes, *etc.*) et non des modèles économétriques, destinés à être appliqués sur le terrain, nous avons tenté de cadrer la situation écologique méditerranéenne par des modèles économiques (croissance endogène) représentant les différentes approches de durabilité, sur le plan macro.

Récemment, et étant donné l'importance de la recherche empirique dans le contexte de l'environnement, le modèle de la nouvelle théorie de la croissance est devenu « riche » en termes de nombre de variables explicatives, de la qualité de ses variables, des utilisations des indices composites et des techniques d'estimation.

Dans le premier chapitre de cette partie, on a présenté les différents fondements empiriques et institutionnels d'un modèle de croissance verte, qui rassemble les différents aspects de durabilité. Pour le travail économétrique et la validation empirique, qui constituent la partie centrale de notre recherche, sont présentées au niveau du deuxième chapitre de cette partie. Ce dernier chapitre teste empiriquement les hypothèses développées par les modèles théoriques adoptés.

Cette recherche catégorise ces facteurs déterminants en six modèles de panel statique dont les deux derniers sont soumis à l'application dynamique. Ces modèles comprennent respectivement l'aspect sociétal, gouvernemental, économique et durable en traduisant l'effet direct RSE sans et avec intervention de l'État dont au final, on a introduit l'effet indirect d'interaction entre la qualité contraignante et volontaire.

Les résultats obtenus nous amènent à affirmer qu'en premier lieu, la RSE affecte positivement la qualité de l'environnement. En deuxième lieu, plusieurs démarches différentes se juxtaposent pour proposer des scénarios de la performance environnementale à l'échelle de la Méditerranée.

En troisième lieu, il ressort que l'intervention contraignante de l'État fait perdre à la RSE son efficacité, à quoi s'ajoute l'impact - sur la RSE - de la disparité au niveau institutionnel et la différence du niveau de développement d'un pays à l'autre.

En dernier lieu, et d'après les résultats trouvés, nous pensons que le comportement « responsable » présente un coût subjectif, exprimé en termes d'utilité, est difficile à s'agencer seul. En effet, le croisement ou l'interaction entre la volonté et l'obligation de mener des actions responsables pourrait être à l'origine d'une perfection en termes de durabilité écologique au niveau des pays riverains de la Méditerranée.

## Conclusion Générale

L'observation principale qui a motivé notre travail de recherche est la détérioration de la qualité environnementale autour de la Méditerranée, et ce à cause de beaucoup d'éléments et de facteurs fortement variés dans la région. Cela nous amène à penser que l'ensemble des mesures pour la protection de l'environnement peuvent être différentes dans le contexte global méditerranéen et serviraient de moteur de la croissance soutenable de l'ensemble de la région. Tandis que le succès d'une stratégie méditerranéenne du DD aide à freiner les dilemmes de la planète, tous les efforts devront être fournis à tous les niveaux (organisationnel, institutionnel, régional et local). Ceci dit, le gouvernement et les différentes parties (entreprises, ONG et ménages) visent à reconstruire graduellement les échelles de mesures et les scénarios possibles pour assurer le bon fonctionnement de la démarche durable dans la région, surtout de réduire les pressions sur la biodiversité et les écosystèmes et faire face aux changements climatiques.

Nous repérons dans ce sens deux axes d'objectifs : le premier axe consiste à étudier la notion de la RSE, ses antécédents institutionnels et son effet sur le niveau de la performance environnementale au niveau des pays méditerranéens. Nous pensons que les pratiques sociétales sont orientées, en amont, par des facteurs institutionnels qui permettent de les piloter. Le deuxième axe porte sur l'effet de la gouvernance RSE sur ce même comportement sociétal, qui serait un processus finalisé, en aval, qui se traduit par des retombées sur la qualité environnementale de la région.

Notre étude fournit un terrain fertile aux chercheurs pour une étude plus profonde sur l'impact des arrangements institutionnels qui définissent la spécificité nationale du comportement responsable envers la planète. Pour aborder notre démarche d'investigation globale, nous suivons le raisonnement de l'architecture de deux parties, structurées comme suit :

**Une première partie** composée de trois chapitres. Elle est bâtie sur une réflexion globale sur la démarche RSE et ses bases théoriques, épistémologiques et pratiques. Une revue de la littérature s'est révélée efficace, celle-ci s'est focalisée sur les expériences méditerranéennes.



**Le premier chapitre** est positionné autour de la discussion sur la question de l'éthique et du DD comme source d'émergence du concept RSE. Il traite le contexte de l'apparition du concept DD comme concept fondateur de la démarche responsable, les fondements historiques ainsi que les orientations d'institutionnalisation et de normalisation du concept RSE. Nous avons fourni une grille d'analyse des différentes phases d'apparition de la RSE, de sa constitution et de son développement dans le temps et dans l'espace. Suite à cet exercice, on a essayé de fournir un éclairage sur le contenu sémantique et les modes pratiques de la démarche sociétale. Il est à noter en outre que l'héritage des bonnes pratiques sociales, philosophiques et religieuses entre les régions a enrichi d'une façon remarquable et continue l'ensemble des réflexions contemporaines autour du concept RSE.

**Le second chapitre** expose l'initiative méditerranéenne dans le domaine RSE en analysant la tendance de l'état de l'environnement au niveau du Sud et du Nord de la Méditerranée. À terme, il s'agissait de favoriser un cadre universel de prospérité écologique et sociale dans la région. Deux observations, liées à la cohérence entre les deux rives, pourraient être identifiées à ce stade : la mise en place d'une voie universelle de développement au niveau du bassin est fortement critique, surtout en ce qui concerne les stratégies gouvernementales (qui influencent forcément l'engagement sociétal de l'entreprise), les nécessités cognitives et les diversités climatiques et culturelles entre le Nord et le Sud. La deuxième observation concerne les finalités du système de développement conjoint entre les différents pays du pourtour de la Méditerranée. Il s'agissait de construire un cadre d'analyse de la performance responsable partagée entre les deux rives.

Ce cadre doit être conçu comme un objectif final fixé à la démarche sociétale méditerranéenne, et ce tout en préservant la spécificité territoriale et institutionnelle de chaque pays. Un renforcement de l'intégration de la démarche éthique constitue aussi une solution pour favoriser une telle démarche régionale durable. Notre conviction, à l'issue de ce travail de recherche, est que les gouvernements ont un rôle indispensable pour parer aux défaillances entrepreneuriales dans le domaine de la protection de la nature. La gouvernance RSE qui caractérise un mode de régulation spécifique et qui aide à créer une atmosphère de confiance entre les parties prenantes, est une nécessité puisqu'une stratégie qui n'est pas guidée dans un contexte bien étudié ne permet pas d'atteindre l'objectif visé. De telles considérations, l'analyse de la démarche responsable devient cruciale pour orienter les pays côtiers de la Méditerranée vers la durabilité. À notre avis, il est indispensable de placer un

cadre institutionnel stable en faveur de la stratégie de durabilité écologique et de la loi environnementale, de pratiquer d'une façon crédible les règles mises en place, et ce selon les priorités escomptées dans chaque pays.

**Le troisième chapitre** procède à la recherche des mesures crédibles de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale, tout en se référant aux éléments de déconstruction, au début, et à présenter un exemple concret de la mesure RSE selon le modèle adopté par Gjølberg (2009).

L'intérêt de ce chapitre est de servir la construction, en deuxième lieu, de notre modèle empirique et le choix des variables clés pour estimer la performance environnementale au niveau de la Méditerranée. Pour assurer une mesure crédible des actions responsables, il est nécessaire de dépasser les contextes normatifs qui font se confondre les recherches académiques et celles des affaires économiques (Huault et *al.*, 2004). Compte tenu de ceci, chaque mesure, avec la même règle de calcul et la même procédure d'analyse, peut être différente en termes d'évaluation et d'interprétation, selon le contexte où elle se place.

Dans ces conditions, la RSE est un concept qui, dans une certaine mesure, défie la quantification, où il contribue à l'élaboration d'une métadonnée d'indices et de variables afin de comparer les pratiques responsables au niveau des nations, malgré les limites méthodologiques.

En se basant sur la littérature de l'économie politique comparative, la mesure de la performance et de la RSE soutient l'idée que l'entreprise -fondée sur sa nationalité- est confrontée à un certain ensemble de barrières et opportunités dans son environnement. Ainsi, la différence du cadre institutionnel au niveau de chaque pays peut influencer à son tour la performance environnementale et la RSE dans chaque pays.

En effet, sur la base de la littérature étudiée sur le phénomène du DD et les mesures responsables, nous avons construit dans la **deuxième partie** notre modèle théorique, présenté au niveau du quatrième chapitre dont l'estimation et la validation sont présentées dans le cinquième chapitre, qui constitue le chapitre central au niveau de ce travail de recherche.

Ce cadre d'analyse au sein de la thèse suit un raisonnement qui s'étale sur trois phases : la déconstruction (première partie), la reconstruction (premier chapitre de la deuxième partie) et la validation (au niveau du deuxième chapitre de la deuxième partie : le

dernier chapitre). Cette démarche adoptée a pour but de servir l'efficacité de la méthode d'analyse tout en accordant une attention particulière à la littérature théorique et empirique, en essayant de dépasser les obstacles et limites liés à la conceptualisation et aux modes d'opérationnalisation de la performance environnementale par rapport à son environnement institutionnel.

On se situe certes dans une vision normative du concept RSE et DD, co-relié avec l'intension de la régulation, qui se présente dans ce cadre, davantage social qu'institutionnel. Cette vision garantit une certaine légitimité à l'échelle sociale.

Tandis que nous étions face à une variété de situations, fortement limitées par l'accessibilité aux bases de données, nous pensons notamment à l'aspect empirique où nous nous trouvons face à une grande variété de scénarios d'améliorations possibles avec des spécificités du point de vue temps et du point de vue espace.

Au niveau du **premier chapitre de cette deuxième partie**, on a justement essayé de chercher de nouveaux instruments d'intervention publique opérationnels, au service de la protection environnementale et la lutte contre le changement climatique, favorisant la mise en place d'un modèle de croissance verte. L'attractivité de ce modèle repose sur l'idée que la crise globale ne passe pas nécessairement par un changement de comportement, mais de sa « valeur ajoutée », souligne Lacarrière (2011, p.187).

Au-delà des discussions qu'elle suscite, la recherche d'un nouveau modèle de croissance mobilise l'expertise économique vers la conciliation des intérêts financiers, sociaux et environnementaux afin d'orienter les comportements des différents agents à l'échelle nationale ou internationale vers la durabilité. Ajoute ainsi, Lacarrière (2011, p.188) que la transition vers une croissance verte est tributaire d'une coopération internationale accrue en matière de régulation et de transfert de pratiques adaptées aux exigences environnementales.

Plus généralement, il faut concevoir des politiques cohérentes, articulant efficacement et équitablement l'économique, le social et l'écologique. Ceci devrait conduire à reconsidérer les lois relatives aux marchés publics et tenir compte des nouvelles contraintes « extra-financières » tant au niveau du gouvernement qu'au niveau des organisations. Une approche de type soutenable consiste à mesurer l'impact de l'adoption de la démarche RSE-par nature volontaire-, pilotée par le gouvernement, sur la performance environnementale.

Dans une mesure purement empirique, il s'agit, **au niveau du dernier chapitre de ce travail**, d'éclaircir la rationalité d'une démarche durable qui incite à une conciliation entre les différents leviers de durabilité. Le dernier chapitre s'intéresse au travail de l'estimation. Dans notre modèle, nous avons choisi l'indice de la Performance Environnementale (IPE) comme variable qui explique la qualité de l'environnement. Cet indice est parmi les indices les plus référentiels dans la littérature sur l'économie de l'environnement. Il est considéré parmi les meilleurs outils existants dans une vaste littérature sur la recherche des mesures crédibles de la performance environnementale, il est d'ailleurs utilisé comme un outil de performance dans le cadre de l'ISO 14031 (le référentiel des indicateurs environnementaux), ce qui lui garantit une importance accrue.

Ainsi, nous avons néanmoins estimé la durabilité environnementale dans la région méditerranéenne à travers cet indice. Ceci présente la première tentative à l'échelle macroéconomique dans la littérature (*i*). On a veillé à approfondir notre vision et expliquer cet indice purement sociétal par d'autres variables qui présentent les différents leviers de la durabilité (économique, social, écologique et institutionnel) et ce, selon les différentes hypothèses retenues (*ii*), en créant un indice croisé au niveau de la structure interne du modèle, en modifiant certains effets de réaction ou de feedback entre les différentes variables, et ce à deux dimensions, sociétale et institutionnelle (*iii*). Pour ce faire, nous nous basons sur un repère méthodologique très robuste pour avancer une analyse critique qui s'appuie fortement sur les travaux de référence, tout en postulant l'originalité surtout sur la base de ce dernier constat. Une deuxième contribution de cette partie se manifeste au niveau des résultats trouvés et des pistes de recherches postérieures. Ainsi, les résultats présentent de nombreux postulats dérivant de la littérature théorique et empirique.

En outre, nous découvrons une caractéristique très prononcée de l'idée d'interaction entre la façon de mener les actions responsables, volontaire et obligatoire afin de construire une vision claire sur l'état de l'environnement de la Méditerranée. Cette interaction qui fait naître la variable croisée constitue une nouveauté pour les mesures essentielles de la construction des visions politiques sur le sujet de la durabilité écologique. Cela dit, notre modèle dévoile l'évolution de l'intervention publique vers la solution marchande au sens large en mettant l'accent sur la nécessité de l'intégration des préoccupations environnementales dans le cadre des nouvelles perspectives de développement. Nous retiendrons du travail empirique l'existence d'une relation robuste entre l'intervention de

l'État et la volonté de se présenter responsable dans le contexte de préservation de la Nature. Nos résultats semblent être cohérents avec une lecture croisée, qui porte sur plusieurs points.

Cette mise en place répond à plusieurs contraintes et éléments de mesure, surtout en ce qui concerne la légitimité institutionnelle pour les entreprises qui explique le mieux l'adoption de cette pratique. Néanmoins, cette perspective loyale menée par des instructions et réglementations reste encore fragile et ne dispose pas d'une référence accommodée.

Ce résultat corrobore celui d'Ogata (2017), qui explique l'emploi de pratiques illégitimes au nom de la défense de l'environnement par les différentes parties et ce, pour renforcer la légitimité de leur cause. Ce dernier ajoute à ce propos, que si les pouvoirs publics ne parviennent pas à jouer le rôle de « gardiens des institutions publiques », alors qui le fera et qu'exigeront-ils ? (Ogata, 2017, p. 150).

Notre modèle attire l'attention sur la complexité de la conciliation entre les différentes sphères étudiées. Ainsi, nous trouvons que l'objectif de la croissance durable a été plus soutenu par les pays qui ont également encouragé la mise en place des grandes lignes directives du DD et de la protection environnementale, du moins depuis le sommet de Johannesburg (2002) et suite à leur adhésion au Protocole de Kyoto (1997).

Néanmoins, la question de la performance environnementale des pays méditerranéens ne peut être limitée à la simple comparaison entre les opportunités des pays du Nord et les obstacles pour les pays du Sud. Nous estimons devoir insister sur l'importance particulière de notre recherche, quel rôle des politiques publiques sur la promotion de la RSE et quel est son effet sur la performance environnementale pour l'ensemble de la région. Cela dépend des stratégies internationales, régionales et locales admises au sein des pays. Dès lors et suite d'une telle situation, différents résultats sont obtenus, ce qui nous permet d'énoncer la conclusion suivante :

Le principal apport de cette thèse est de justifier le paradoxe entre régulation et volonté qui explique la complexité du processus de la RSE, à la fois normatif et juridique, et la fertilisation croisée qui en dérive. Ainsi, afin de s'approprier une telle démarche complexe, il est nécessaire de concevoir dès le début que la qualité purement volontaire ne suffit pas pour soutenir la théorie de la croissance verte et de la soutenabilité environnementale au niveau de la Méditerranée. En effet, plusieurs éléments nous incitent à énoncer ce résultat. Ainsi, par le biais de ce travail, et suite à la grande majorité des études réalisées sur

l'environnement, l'interaction sur une base extra-volontaire entre l'État (KO) et l'entreprise (RSE) a engendré une réelle amélioration des règles environnementales, ce qui a permis indéniablement une diminution (au niveau statique) de la responsabilité des firmes et une augmentation (au niveau dynamique) de la qualité de l'environnement, suivie par une amélioration de la RSE à long terme. Toutefois, bien qu'une grande partie de la littérature atteste l'existence de ce paradoxe, des variétés analytiques sont encore précoces pour confirmer d'une manière définitive les avantages d'une stratégie croisée, à moyen et long terme, entre le volontaire et l'obligation, par rapport à une stratégie purement conventionnelle.

Plus encore, les bienfaits associés à la stratégie soutenable « partagée » peuvent être variés selon les pressions exercées par les facteurs socio-institutionnels. Par la suite, il s'est révélé que la rationalité qui incite les parties prenantes à exercer une telle démarche en toute coopération et contribution positive a permis également d'obtenir des résultats meilleurs et de corriger la vision sur l'incompatibilité entre l'État et les firmes, en ce qui concerne les questions sociétales. Ceci dépend essentiellement d'un seuil critique qui résulte à son tour du « seuil de retournement ».

Ce seuil est représenté par le fait qu'à un certain niveau (à l'échelle statique), la responsabilité des entreprises commence à décroître, si le niveau de l'intervention de l'État évolue au-delà du seuil critique. L'utilité de l'interaction devient alors négative et, par conséquent, l'entreprise choisira à être neutre par rapport à la stratégie de protection, de maintenance ou de compensation des dommages environnementaux subis. On a essayé par la suite de résoudre analytiquement et statistiquement ce résultat, tout en recourant à des données agrégées à l'échelle macroéconomique dans une perspective dynamique. Ainsi, les politiques macroéconomiques ont une grande incidence sur le processus de la croissance verte puisqu'elles agissent sur les grandeurs socio-économiques et politiques. Un renforcement de l'intégration régionale, entre firme et État, constitue également une solution durable pour verdir la croissance.

Notre conviction, à l'issue de ce travail de recherche, est que les politiques méditerranéennes sont indispensables pour parer aux défaillances entrepreneuriales dans le contexte écologique. En effet, l'évaluation politique s'inscrit autant dans une perspective technique que théorique, sachant que le travail empirique s'inscrit surtout dans le cadre quantitatif de la recherche. Ainsi, nous avons montré que la question principale de l'économie verte, à savoir la conciliation entre les différents piliers du DD au niveau de la Méditerranée,

n'a pas toujours été résolu, et ce vu la relation complexe entre la régulation institutionnelle (au niveau de l'État) et la démarche organisationnelle (au niveau des entreprises).

Par conséquent, si nous prétendons comprendre la nature de la relation entre ces deux intervenants (État/Entreprise), il est en effet primordial de clarifier l'impact des institutions sur la compétitivité de leur entourage.

Les estimations des modèles sont essentiellement orientées vers les conséquences spécifiques de l'intervention gouvernementale spatiale (l'adhésion au Protocole de Kyoto) et de l'engagement entrepreneurial responsable (RSE). La variable RSE montre son effet positif et significatif direct sur la performance environnementale pour les différents modèles étudiés, sauf que la significativité positive de cette variable n'est pas constante, lorsqu'elle décroît (effet simple), on parle de l'effet d'éviction, et dans le modèle dynamique, elle gagne de nouveau sa significativité, il s'agit, ainsi, de l'effet d'encouragement (effet dynamique).

Même si cet élément faisant état de l'existence d'un effet d'éviction, qui s'est produit lors de l'interaction entre les deux sphères, sociétale et institutionnelle, n'est pas assez révolutionnaire, notre contribution réside surtout dans le fait que cet effet disparaît dans le mécanisme dynamique. Les résultats empiriques obtenus soutiennent l'idée que les spécifications du modèle de la croissance endogène, estimé d'une manière dynamique, peuvent être efficaces pour déterminer le niveau de la performance écologique, atteint au niveau de la région méditerranéenne. Cet élément de preuve nécessite une vérification empirique d'un phénomène économique théoriquement modélisé, celui de la croissance verte en tant que modèle de la croissance endogène. Ce résultat implique une différence cruciale entre le fait de mener volontairement des actions sociétales pour la planète ou de recourir à des pressions gouvernementales.

Dans le même contexte, l'existence des valeurs insignifiantes pour l'estimateur GMM en différence, tout en incluant la variable croisée (KO\*RSE) et suite à sa significativité négative, nous ramène à expliquer le paradoxe existant entre la façon volontaire et obligatoire de mener les actions socialement responsables en faveur de la planète, et qui se manifeste dans l'effet d'éviction produit lors d'une intervention contraignante du gouvernement méditerranéen. Il est possible de récapituler l'apport de notre contribution dans un effet à double entrée, chaque entrée correspondant à deux dimensions.

La première consiste en une dimension légale (norme et loi) et la deuxième en une dimension extra-légale (RSE). L'une est contraignante et l'autre est volontaire.

Dans ses considérations, le rôle des organismes nationaux et internationaux est largement important pour assurer un développement écologique « soutenable » pour l'ensemble de la région. Or, la réduction de la responsabilité est partielle et son intensité dépend de l'efficacité relative de l'État pour maintenir une bonne relation avec les entreprises afin de les encourager, dans un climat associatif et de confiance, à la préservation de l'environnement.

**En synthèse**, notre thématique de recherche, nous semble être un complément utile à notre « outillage » théorique, dans le cadre d'une vision institutionnaliste de la responsabilité et de la durabilité écologique. Certes, s'engager dans une perspective responsable ne signifie pas l'ignorance du pouvoir public et vice versa. En ce sens, on a essayé de trouver des explications plus logiques à ce constat tout en illustrant la relation des variables institutionnelles et responsables autrement (suite à la variable croisée qui illustre l'effet de l'interaction).

Ainsi, le glissement de l'intervention publique vers la solution marchande au sens large s'est appuyé sur une argumentation mettant progressivement en avant l'idée que l'intégration des préoccupations environnementales n'était pas seulement une contrainte pour un modèle de la croissance verte, mais aussi une opportunité qui affecte l'initiative volontaire menée par les entreprises.

En effet, l'évolution de la responsabilité sociétale dépend en grand partie d'initiatives internationales, de bonne régulation nationale et d'une meilleure application locale et donc d'une application efficace de la politique environnementale. Or, force est de percevoir que ces réponses institutionnelles diffèrent fortement d'une organisation à une autre, et tout dépend du niveau et de la stratégie du contrôle partagés pour atteindre le meilleur résultat possible.

En somme, la responsabilité sociale et environnementale n'a jamais été conçue comme un complément de volonté, elle ne fonctionne pas comme un concept légal, non plus. Dès lors, la RSE est une nouvelle approche « volontaire » qui s'articule avec un modèle de régulation sociale.



Cette redistribution des actions et donc de responsabilité invite à prendre en compte l'application de la loi comme une pratique qui ne va pas de soi, dans le contexte sociétal.

Enfin, c'est en partant de ces considérations et réflexions, que nous avons analysé les démarches de recherches, nous pensons souscrire sous trois sortes d'apports : théoriques, empiriques et institutionnels.

**Les apports théoriques** sont développés surtout au niveau de la première partie. Nous y passons en revue une critique de la littérature existante, tout en positionnant la discussion sur les limites de conceptualisation de la RSE, la conciliation entre les trois sphères, économique, sociale et environnementale et la disparité en termes de caractéristiques sociétales et de responsabilités institutionnelles et entrepreneuriales entre les deux rives, Nord et Sud de la Méditerranée.

Suite à l'exposition de l'état de l'art au niveau du premier chapitre, celui-ci étant un chapitre introductif, on a essayé de délimiter les pistes de recherche, en proposant une étude macroéconomique à l'échelle territoriale et régionale.

D'abord, nous avons présenté la littérature la plus large possible, en mettant l'accent sur l'actualisation de ce cadre théorique. C'est à partir de celui-ci que nous avons proposé une étude comparative de la démarche durable entre les pays du pourtour de la Méditerranée, ce qui représente, selon nous, la contribution majeure de cette première partie. Ainsi, nous avons analysé l'objectif du DD mené par les différents pays. Il s'agissait de bâtir un cadre universel de prospérité écologique et sociale au niveau de la région. À ce stade, on a développé une vision critique de l'universalisation du développement au niveau du bassin, et ce en présentant une analyse comparative entre le Nord et le Sud sur les différents niveaux (social, économique et naturel), surtout en ce qui concerne l'aspect éthique et les pressions institutionnelles (voir chapitre 2).

D'une part, les implications des décisions politiques analysent l'identification et l'arbitrage des normes éthiques. Ceci illustre le fait que, en matière de politique environnementale, l'État possède un rôle majeur pour résoudre les conflits entre les différentes parties, liées d'une manière inextricable, qui ont des répercussions sur la stratégie du DD et de la performance environnementale de l'ensemble de la région. D'autre part, la qualité environnementale ne peut pas être estimée en recourant à des méthodes d'évaluation traditionnelles (modèle d'équilibre général, équations simultanées), avec des mesures

adoptées dans les recherches scientifiques qui ne sont pas suffisantes pour faire face à ces ambiguïtés.

En somme, l'état flou qui caractérise ce thème de recherche est inhérent à la complexité des systèmes qui régissent la planète. En pratique, mener une stratégie de développement universelle au niveau de la Méditerranée nécessite une intervention publique dans le système de la protection environnementale qui relève d'un processus de choix qui est de nature sociétale et politique.

**Quant aux apports empiriques**, ils consistent en l'adoption de l'approche durable qui s'est mobilisée pour développer notre modèle de recherche, qui constitue ainsi une base solide pour fournir un caractère dynamique de la perspective sociétale de la nouvelle approche de la croissance verte dans la région méditerranéenne. Ainsi, notre modèle a été construit suite à un aboutissement théorique solide. Avec ce modèle, on a estimé quantitativement la RSE, la gouvernance et la croissance verte et leurs effets sur la performance environnementale, à l'échelle macro économique, ceci présente une contribution en soi.

Ainsi, on a adopté un croisement entre les deux variables clefs dans notre modèle, à savoir la RSE et le rôle de l'État. Par ceci, on a créé la variable croisée KO\*RSE qui illustre l'effet de l'interaction entre l'obligation et la volonté de mener des actions responsables. En ce sens, on a conclu, suite à l'estimation de cette variable croisée, l'existence d'un effet d'éviction, sur le plan statique, qui se rend un effet d'encouragement, sur le plan dynamique. Ainsi, on peut conclure que la réussite d'une telle démarche responsable, vivable et équitable au niveau de la Méditerranée dépend nécessairement d'une conciliation étudiée entre les deux parties, État et entreprises.

**Quant au volet institutionnel**, des nouvelles visions politiques se résument dans l'effort consenti de la relation entre l'institutionnel et l'organisationnel. Nous croyons que ce couplage entre État et entreprise en termes de décisions au niveau régional devient une condition-clef pour la gestion durable des politiques publiques en faveur du climat méditerranéen. Ainsi, ce modèle de croissance verte sera traité au mieux comme toute autre question sociale avec des spécificités en faveur de la perspective éthique inhérente à explorer l'intérêt en faveur de la planète.

Néanmoins, il ne s'agit pas d'une simple adhésion aux régulations et normes internationales, la réussite d'une telle relation nécessite un réseau de confiance, de

manipulation parfois rigide entre les différents acteurs. En effet, pour que l'approche responsable prenne une dimension durable, il faut qu'elle se déroule dans un cadre structuré où a lieu la charité, la discussion et la confiance. On comprend alors certaines défaillances qui sont encore très loin d'être repérées (cas de quelques pays du Sud où la démocratie est inexistante et le niveau de la corruption est très élevé). En ce sens, favoriser une stratégie du DD qui garantit une prospérité partagée entre les deux grandeurs (gouvernement et firmes), favorisant la qualité de l'environnement, est un débat qui doit prendre tout son sens éthique, afin de structurer une base solide pour la phase de prise de décision, qui à son tour vaut la valeur d'engagement à laquelle on ne peut se détourner une fois agencée.

Pour conclure, la responsabilité partagée conduit à une durabilité des objectifs et résultats, issus de cette responsabilité environnementale. Dans ce cas, on parle d'une responsabilité « partagée » qui suit un engagement positivement établi. Au terme de notre étude, nous recommandons à toutes les parties prenantes -nous pensons essentiellement à l'État et à l'entreprise- de substituer aux attitudes égoïstes et consuméristes des attitudes altruistes et sociétales, pour une gestion équilibrée et équitable de notre planète.

# ***Bibliographie***

## -A-

- Aaker J-L., (1997), "Dimensions of Brand Personality", *Journal of Marketing Research*, Vol. 34, Issue. 3, ABI/INFORM Global, 347p.
- Aberle G., (2003), "Durabilité des transports : Le rôle du partage modal et la tarification", *16<sup>ème</sup> symposium international sur la théorie et la pratique dans l'économie des transports*, CEMT, ISBN : 92-821-2334-0, 591p.
- Abernethy M-A., & Chua W-F., (1996), "A Field Study of Control System "Redesign": The Impact of Institutional Processes on Strategic Choice", *Contemporary Accounting Research*, Vol.13, Issue. 2, pp. 569-606.
- Abbott W-F., & Monsen R-J., (1979), "On the measurement of corporate social responsibility: Self-reported disclosures as a method of measuring corporate social involvement", *Academy of management journal*, Vol. 22, N°. 3, pp. 501-515.
- AEE (1999), "EUNIS Habitat classification : Towards a Common Language on Habitats", *Copenhagen*, Danemark.
- Aglietta M., (1976), "Régulation et crises du capitalisme : L'expérience des États-Unis", *Calmann-Lévy*, Paris.
- Agrawal A., (1995), "Dismantling the Divide Between Indigenous and Scientific Knowledge", *Development and change*, Vol. 26, Issue.3, pp. 413-439, DOI: 10.1111/j.1467- 7660.1995.tb00560. x.
- Aguilera R-V., Rupp D-E., Williams C-A., & Ganapathi J., (2007), "Putting the S back in Corporate Social Responsibility: A multilevel Theory of Social Change in Organizations», *Academy of management review*, Vol. 32, Issue. 3, pp. 836-863.
- Aliouat B., & Boughanbouz C., (2009), "La notion d'entreprise responsable dans les économies émergentes : Une analyse empirique exploratoire", *Conférence de l'ASAC Halifax, Nouvelle Ecosse*, Université de Nice Sophia Antipolis, Septembre, disponible sur : [www.halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00419206/document](http://www.halshs.archives-ouvertes.fr/hal-00419206/document).
- Allan T., (1998), "Watersheds ans Problemsheds: Explaining the Absence of Armed Conflict Over Water in the Middle East", *Middle East Review of Inernational Affairs*, Vol.2, Issue.1, 50p., Mars, disponible sur : <http://www.rubincenter.org/meria/1998/03/allan.pdf>.
- Allouche J., Huault I., & Schmidt G., (2004), " Responsabilité Sociale des Entreprises : La mesure détournée ?", *15<sup>ème</sup> congrès de l'AGRH-La GRH mesurée*, Montréal, pp. 390-410 ? Septembre.
- Allouche J., Huault I., De Bry F., & Schmidt G., (2006), "The Institutionalization of CSR in France: The State Injunction", *Paris Dauphine University*.
- Amami I., & Maalej R., (2015), "La RSE et la gouvernance des entreprises : Étude empirique

dans le contexte Tunisien", *Revue de Management et de Stratégie*, Vol. 4, Issue. 2, pp.24-41, disponible sur: [www.revue-rms.fr](http://www.revue-rms.fr), VA Press.

Anac S., (1999), "Irrigation Development in Turkey: Potentials and Prospects", *MENA Reg. Meeting Water for Food and Rural Development*, Bari, Mai.

André P., Delisle C-E., & Revéret J-P. (2003), "L'évaluation des impacts sur l'environnement: Processus, acteurs et pratique pour un développement durable", *Presses inter Polytechnique*.

Ansoff H-I., (1975), "Managing strategic surprise by response to weak signals", *California management review*, Vol. 18, N°. 2, pp. 21-33.

Antil J-H., (1984), "Conceptualization and Operationalization of Involvement", *NA-Advances in Consumer Research*, Vol. 11.

Aragon-Correa J-A., (1998), "Empresa y Medio Ambiente : Gestión Estratégica de Las Oportunidades Medioambientales", trad. Natural Environment and Firms : Strategic Management of Environmental Opportunities, *Comares*.

Aragón-Correa J-A., Hurtado-Torres N., Sharma S., & García-Morales V-J., (2008), "Environmental Strategy and Performance in Small Firms: A Resource-based Perspective", *Journal of Environmental Management*, Vol. 86, Issue.1, pp. 88-103.

Arcimoles C-H., & Trébucq S., (2004), "Etude de l'influence de la performance sociétale sur la performance financière et le risque des sociétés françaises cotées (1995-2002)", *Semaine sociale Lamy*, N°. 1186.

Arellano M., & Bond S., (1991), "Some Tests of Specification for Panel Data: Monte Carlo Evidence and an Application to Employment Equations", *Review of Economic Studies*, Vol. 58, Issue. 2, pp. 277-297.

Arib F., (2004), "Organisations économiques internationales et gouvernance", *Problèmes économiques*, N°. 2839, 14p.

Aries M-B-C., Arts M-P-J., & Van Hoof J., (2015), "Daylight and Health: A Review of the Evidence and Consequences for the Built Environment", *Lighting Research & Technology*, Vol. 47, Issue. 1, pp. 6-27.

Arizpe L., Stone M-P., & Major D-C., (1994), "Population and Environment: Rethinking the Debate", *Boulder, CD: Westview Press*, pp. 1-13.

Arjaliès D., (2010), "Qu'est-ce que l'Investissement Socialement Responsable ?", *Cahier N°. 2010-11*, HAL Id : [hal-00482436](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00482436), 2p., disponible sur : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00482436>.

Arrow K., (1962), "Economic Welfare and the Allocation of Resources for Invention", *Princeton University Press*, ISBN: 0-87014-304-2, pp. 609 – 626.

Arrow K-J., (1972), "Models of job discrimination", *Racial Discrimination in Economic life*, Vol. 83.

Association Adéquations (2008), "Quelques définitions du développement durable- Développement durable - Notions essentielles du développement durable -", *Association Adéquations*, disponible sur : <http://www.adequations.org/spip.php>.

Atici C., & Kurt F., (2007), "Turkey's Foreign Trade and Environmental Pollution: An Environmental Kuznets Curve Approach ", *Turkish Journal of Agricultural Economics*, Vol. 13, Issue. 2, pp. 61-69.

Atici C., (2009), "Carbon Emissions in Central and East Europe: Environmental Kuznets Curve and Implications for Sustainability Development", *Sustainable Development*, Vol. 17, Issue. 3, pp. 155-160.

Atkinson A-A., Waterhouse J-H., & Wells R-B., (1997), "A Stakeholder Approach to Strategic Performance Measurement", *Sloan management review*, Vol. 38, Issue. 3, 25p.

Atkinson G., (2000), "Measuring Corporate Sustainability", *Journal of Environment Planning and Management* N°. 43, pp. 235-252.

Attaran A., (2005), "An Immeasurable Crisis? A Criticism of the Millennium Development Goals and Why They Cannot be Measured", *PLOS Medicine*, Vol. 2, Issue. 10, e318p., DOI: [org.proxy.unice.fr/10.1371/journal.0020318](http://org.proxy.unice.fr/10.1371/journal.0020318).

Audria R., (2004), "New Public Management et Transparence : Essai de déconstruction d'un mythe actuel", *Thèse de Doctorat N°. 567*, Faculté des Sciences économiques et sociales, Genève.

Aupperle K-E., Carroll A-B., & Hatfield J-D., (1985), "An Empirical Examination of the Relationship Between Corporate Social Responsibility and Profitability", *Academy of Management journal*, Vol. 28, Issue. 2, pp. 446-463.

Ayadi R., & Sessa C., (2013), "Scenarios Assessment and Transitions Towards a Sustainable Euro-Mediterranean in 2030 ", *MEDPRO*, ISBN: 978-94-6138-336-5, 6p.

## -B-

Babu P-G., Kumar K-K., & Murthy N-S., (1997), "An Overlapping Generations Model with Exhaustible Resources and Stock Pollution", *Ecological Economics*, Vol. 21, Issue. 1, pp. 35-43.

Ballet J., et Bazin D., (2004), "Corporate Social Responsibility: The Natural Environment as a Stakeholder? ", *International Journal of Sustainable Development*, Vol.7, n°1, pp.59-75.

Bansal P., & Roth K., (2000), "Why Companies go Green: A Model of Ecological Responsiveness", *Academy of Management Journal*, Vol. 43, Issue. 4, pp. 717-736.

Barde Y., (1999), "La muraille de Normandie : Le mur de l'Atlantique de Cherbourg au Havre ", *Citédis*.

- Barney J., (1991), "Firm Resources and Sustained Competitive Advantage", *Journal of Management*, Vol. 17, Issue. 1, pp. 99-120.
- Barro R-J., (1990), "Government Spending in a Simple Model of Endogenous Growth", *Journal of Political Economy*, Vol. 98, N°. 5, Part 2, S103-S125.
- Basu K., & Palazzo G., (2008), "Corporate Social Responsibility: A Process Model of Sensemaking", *Academy of Management Review*, Vol. 33, Issue. 1, pp.122-136.
- Bazin D., Ballet J., & Touahri D., (2004), " Environmental Responsibility Versus Taxation ", *Ecological Economics*, Vol.49, n°2, pp.129-134.
- Béal C., (2010), "Les interactions quotidiennes en français et en anglais : De l'approche comparative à l'analyse des situations interculturelles", *Peter Lang*, Vol. 99.
- Belem G., Benoît C., Bouslah B., Champion E., Guy J., Najlaoui H., & Otero A-I., (2006), "Faire avancer la théorie de la RSE : Un dialogue intercontinental", *Les cahiers de la CRSDD*, collection recherche N°. 11, ISBN : 2-923324-66-8, 101 p.
- Belkaoui A., (1983), "Economic, Political, and Civil Indicators and Reporting and Disclosure Adequacy: Empirical Investigation", *Journal of Accounting and Public Policy*, Vol. 2, Issue. 3, pp.207-219.
- Ben Hamou S., & Le Garrec G., (2005), "Organisation de l'entreprise et complexité de l'environnement : Une estimation sur données françaises", *Documents de Travail de l'OFCE N°. 14*, disponible sur : <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/dtravail/WP2005-14.pdf>.
- Ben Abdallah O., & Ben Slimane S., (2011), "La Responsabilité Sociale des Entreprises : Conceptions, Régulations, Gouvernance et Développement Durable", *Mastère de recherche en Finance et développement*, Université de Sousse, projet de recherche en M2 avec Ben Slimane S. (directrice de recherche).
- Bénicourt E., & Guerrien B., (2008), "La théorie économique néoclassique - Microéconomie, macroéconomie et théorie des jeux", *La Découverte, manuels repères*, ISBN : 978-2-7071-5422-4, 271 p.
- Berkowitz L., & Lutterman K-G., (1968), "The Traditional Socially Responsible Personality", *Public Opin Q*, Vol. 32, Issue. 2, pp. 169-185, DOI: <https://doi.org/10.1086/267597>. Bessis R., (2007), "Qui sommes-nous avant de naître ?", *Calmann-Lévy*.
- Billaudot B., (2009), "Les institutions dans la théorie de la régulation : Une actualisation", *Revue de la régulation, capitalisme, institutions, pouvoirs*, N°6.
- Billaudot B., (2010), "Une conception du développement durable en termes de justification", *Note de travail N°. 2, LEPH*, Grenoble.
- Bimonte S., (2002), "Information Access, Income Distribution and the Environmental Kuznets Curve", *Ecological economics*, Vol. 41, Issue. 1, pp. 145-156.
- Binder S., & Neumayer E., (2005), "Environmental Pressure Group Strength and Air Pollution:



An Empirical Analysis", *Ecological economics*, Vol. 55, Issue. 4, pp. 527-538.

Bodet C., & Lamarche T., (2007), "La Responsabilité sociale des entreprises comme innovation institutionnelle : Une lecture régulationniste", *La régulation*, Juin, disponible sur : <https://regulation.revues.org/1283>.

Böhringer C., & Jochem P-E-P., (2007), "Measuring the Immeasurable: A survey of Sustainability Indices ", *Ecological Economics*, Vol. 63, Issue. 1, pp. 1-8.

Boidin B., Postel N., Vasseur P., & Rousseau S., (2009), "La Responsabilité Sociale des Entreprises : Une perspective institutionnaliste", *Presses Univ. Septentrion*, Vol. 1139.

Boiral O., & Corteau G., (2001), "Du développement durable à l'écologie industrielle, ou les métamorphoses d'un concept caméléon", *11<sup>ème</sup> Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, Juin.

Boiral O., & Croteau G., (2004), "Du développement durable à l'entreprise durable, ou l'effet Tour Babel", *Les presses de l'Université Laval*, Québec, pp. 259-281.

Bontems P., & Calmette M-F., (2010), "Mondialisation, commerce international et environnement : Un avant-propos", *Revue économique*, Vol. 61, Issue. 1, pp. 1-8, DOI : 10.3917/reco.611.0001, disponible sur : <http://www.cairn.info/revue-economique-2010-1-page-1.htm>.

Bontems P., & Rotillon G., (2007), "L'économie de l'environnement", *La Découverte, Repères*, 3<sup>ème</sup> édition, Paris.

Bouguerra H., (2015), "Déterminants de la demande de transport et du choix modal en Tunisie : Etude des potentialités de réduction des émissions de gaz à effet de serre en transport de marchandises", *Thèse de doctorat en sciences économiques*, Faculté des Sciences Economiques et de gestion de Sousse.

Bouquin H., (2004), "La notion de performance", *Journée d'étude IAE de Tours*, Vol. 15, Issue. 1.

Boussoura E., & Zeribi-Ben Slimane O., (2013), "Exploration de la dimension institutionnelle de la Performance Sociétale de l'Entreprise", *Aims 22<sup>ème</sup> Conférence Internationale de Management Stratégique 1*, Université de Bourgogne, 2p.

Boussoura E., (2012), "Dimension institutionnelle et finalités de la Performance Sociétale de l'Entreprise en Tunisie", *Thèse de doctorat en sciences économiques*, Université de Bourgogne et l'Université de Carthage.

Boussoura E., et Zeribi O., (2007), "Responsabilité Sociétale des Entreprises et Performance Financière, le cas des entreprises tunisiennes cotées", *Association Internationale de Management Stratégique (AIMS)*, Montréal, pp. 21-25.

- Boutaud A., (2005), "Le développement durable : Penser le changement ou changer le pansement ? : Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser", *Doctoral dissertation*, Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Université Jean Monnet-Saint-Etienne.
- Boutaud A., et Gondran N., (2009), "L'empreinte écologique", *Collection Repères N° 527*, ISBN : 9782707156853, p. 7.
- Bouyouf F., (2010), "File management stratégique de la responsabilité sociale des entreprises ", *Doctoral dissertation*, Thèse de Doctorat, Université Jean Moulin, Lyon.
- Bovenberg A-L., & Smulders S., (1995), "Environmental Quality and Pollution-Augmenting Technological Change in a Two-sector Endogenous Growth Model", *Journal of Public Economics*, Vol. 57, Issue. 3, pp. 369-391.
- Bowen H., (1953), "Social Responsibilities of the Businessman", *Harper & Row*, New York.
- Bowen P., Leamer E., & Sveikaskas I-L., (1987), "Multi Country, Multi Factor Tests of Factor Abundance", *American Economic Review*, Vol.77, Issue. 5.
- Bowen R-E., (1978), "On axiom a diffeomorphisms", *Reg. Conf. Seg. Math, Amer. Math. Soc*, N°.35.
- Boyer R., (2003), "Les institutions dans la théorie de la régulation", *L'Harmattan, Cahiers d'économie Politique*, N°. 44, ISBN : 9782747555517, pp. 79-101.
- Boyer R., (1978), "Les salaires en longue période", *Economie et statistique*, Vol. 103, Issue. 1, pp. 27-57.
- Boyer R., (1986), "La théorie de la régulation : Une analyse critique", *La découverte*, chapitre 1, Paris.
- Boyer R., (1990), "The Regulation School: A Critical Introduction", *Columbia University Press*.
- Boyer R., (1993), "Comment émerge un nouveau système productif ?", *Vers un nouveau modèle productif*, pp. 31-92.
- Boyer R., (2000), "The Political in the Era of Globalization and Finance: Focus on Some Regulation School Research", *International journal of urban and regional research*, Vol. 24, Issue. 2, pp. 274-322.
- Boyer R., (2004), "Une théorie du capitalisme est-elle possible ?", *Odile Jacob*.
- Boyer R., (2007), "La flexi-sécurité danoise : Quels enseignements pour la France ?", *FM Book*, HAL-00812977.
- Brabet J., (2003), "Responsabilité sociale de l'entreprise", *Entreprise éthique*.

Bradshaw C-J., Giam X., & Sodhi N-S., (2010), "Evaluating the Relative Environmental Impact of Countries", *PLoS One*, Vol. 5, Issue 5, e10440p.

Bradshaw J., & Keung A., (2010), "Trends in Child Subjective Well-being in the United Kingdom", *Social Policy Association Conference*.

Braudel F., & Duby G., (1986), "La Méditerranée : Les Hommes et l'héritage", *Paris, éd., Champs/flammarion*, 121p.

Brodhag C., (2010), "La double dimension procédurale et substantive de l'ISO 26000", *In Capron M-Q-L., & Turcotte M-F., (Éds.), ISO 26000 une Norme "hors norme" : Vers la conception mondiale de la responsabilité sociétale*, Paris : *Economica*, pp. 131-143.

Brodhag C., (2016), "Trop de normes ?", *Valeurs vertes*, N°. 139, 26p.

Brown P-M., & Cameron L-D., (2000), "What can be done to reduce overconsumption?", *Ecological Economics*, Vol. 32, Issue. 1, pp. 27-41.

Brundtland G-H., (1987), "Report of the World Commission on Environment and Development: Our Common Future", *United Nations*.

Brunel S., (2004), "Le développement durable : Que sais-je ?", *Presses Universitaires de France N°3719*, Paris, 107p.

Brunsson N., (1989), "The Organization of Hypocrisy: Talk, Decisions and Actions in Organizations", *Chichester, Wiley*, 242 p.

Buchanan J-M., & Tullock G., (1962), "The Calculs of Consent Logical Foundations of Constitutional Democracy", *The Economics and the Ethics of Democracy*, Liberty Fund, Vol. 3, pp. 283-294.

Burns T., & Stalker G., (1994), "The Management of Innovation", *Oxford University Press*.

Byrd L-S., (2009), "Collaborative Corporate Social Responsibility: A case Study Examination of the International Public Relations Agency Involvement in the United Nations Global Compact", *Corporate Communications: An International Journal*, Vol. 14, Issue. 3, pp.303 - 319, DOI: [org/10.1108/13563280910980087](https://doi.org/10.1108/13563280910980087).

### -C-

Cadet I., (2014), "Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), responsabilité éthiques et utopies, Les fondements normatifs de la RSE", *Etude de la place du droit dans les organisations, Doctoral dissertation*, Conservatoire national des arts et métiers-CNAM.

Cadet I., (2016), "Aspects juridiques de la responsabilité sociale", *I2D-Information, données & documents*, Vol. 53, Issue. 1, pp. 37-38.

Campbell J-M., (2003), "Efficacy of Behavioral Interventions for Reducing Problem Behavior in Persons with Autism: A Quantitative Synthesis of Single-subject Research", *Research in Developmental Disabilities*, Vol. 24, pp. 120-138.

- Chanteau J-P., (2011), "L'économie de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) : éléments de méthode institutionnaliste", *Revue de la régulation : Capitalisme, institutions, pouvoirs*, N° 9.
- Caprara G-V., Gerbino M., & Delle Fratte A., (2001), "Autoefficacia interpersonale", In GV. Caprara (Ed.), *La valutazione de l'autoefficacia, Costrutte strumenti, Trento: Erikson*, pp. 51-62.
- Carbonnier J., (1978), "Sociologie du droit", *Paris, PUF*, coll. Thé- mis, Ire éd. Carbonnier J., (1994), "Sociologie juridique", *Paris, PUF, Quadrige*, 374p.
- Caron J-M., & Gauthier A., (2007), "Planète terre", *Editions OPHRYS*.
- Caron M.A., & Turcotte M.F., (2006), "La métaphore de la mesure : Etude du potentiel régulateur des pratiques de divulgation en matière de développement durable", In de la Broise P., & Lamarche T., (sous la dir.), *Responsabilité sociale : Vers une nouvelle communication des entreprises ?*, *Presses Universitaires du Septentrion*, pp. 155-175.
- Carroll A-B., (1979), "A Three-Dimensional Conceptual Model of Corporate Model of Corporate Performance", *Academy of Management Review*, Vol. 4, N° 4, pp. 497-505.
- Carroll A-B., (1999), "Corporate Social Responsibility: Evolution of a Definitional Construct", *Business & Society*, Vol. 38, Issue. 3, pp. 268-295.
- Carroll A-B., (1991), "The Pyramid of Corporate Social Responsibility: Toward the Moral Management of Organizational Stakeholders", *Business horizons*, Vol. 34, Issue. 4, pp. 39-48.
- Carson R., (1962), "Silent spring", *Houghton-Mifflin, Boston, Massachusetts*. Carson R., (1963), "Le printemps silencieux", *Traduction française*, Paris.
- Castello L-D., Gil-Gonzalez D., Diaz C-A., & Hernandez-Aguado I., (2010), "The Environmental Millennium Development Goal: Progress and Barriers to its Achievement", *Environmental science & policy*, Vol. 13, Issue. 2, pp. 154-163.
- CEPREMAP-CORDE, (1977), "Approches de l'inflation : L'exemple français", In Benassy J-P., Boyer R., Gelpi R-M., Lipietz A., Mistral J., Munoz J., & Ominami C., *Rapport de la convention de recherche N° 22/176*, décembre.
- Cetindamar D., (2007), "Corporate Social Responsibility Practices and Environmentally Responsible Behavior: The Case of the United Nations Global Compact", *Journal of Business Ethics*, Vol.76, Issue. 2, pp. 163-176.
- Chabason L., (2007), "L'environnement : Questions et priorités pour l'action", *L'Harmattan*, ISBN : 9782290181140, pp. 82-84.
- Chang S-J., & Rosenzweig P-M., (2001), "The Choice of Entry Mode in Sequential Foreign Direct Investment ", *Strategic Management Journal*, Vol. 22, pp. 747-776.

- Chanteau J., (2011), "L'économie de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) : Eléments de méthode institutionnaliste", *Revue de la régulation*, disponible sur : <http://www.bsr.org/>.
- Chanteau J-P., (2000), "L'importance des représentations sociales dans la conduite des acteurs économiques", *Revue d'Intelligence Economique*, Vol. 6, pp.161-172.
- Charreaux G., et Desbrières P., (1998), "Gouvernance des entreprises : Valeur partenariale contre valeur actionnariale", *Contrôle Stratégie*, Vol. 1, Issue. 2, pp. 57 - 88.
- Chastagnaret G., (1997), "L'industrie en Méditerranée : Une histoire en construction", *Persée*, Vol. 87.
- Chebbi H., & Pündrich A-P., (2015), "Learning Crisis Unit Through Post-crisis: Characteristics and Mechanisms", *The Learning Organization*, Vol. 22, Issue. 4, pp.198-214, DOI: 10.1108/TLO-07-2011-0044.
- Chiroleu-Assouline M., & Fodha M., (2014), "From Regressive Pollution Taxes to Progressive Environmental Tax Reforms", *European Economic Review*, Vol. 69, pp. 126-142.
- Chiroleu-Assouline M., (2001), "La fiscalité environnementale, instrument économique par excellence", *Revue française de finances publiques*, Paris School of Economics et Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (Centre d'Economie de la Sorbonne), Manuscrit N°. 114, pp. 17- 25.
- Choffel D., Meyssonier F., (2005), "Dix ans de débats autour du Balanced Scorecard", *Comptabilité - Contrôle - Audit* 2005/2 (Tome 11), pp. 61-81, DOI : 10.3917/cca.112.0061.
- Chouchane H., (2015), "Libéralisation financière, institutions et crises bancaires : Cas des pays de la région MENA", *Thèse de doctorat en sciences économiques*, GREDEG, Université de Nice Sophia Antipolis.
- Christmann P., (2004), "Multinational Companies and the Natural Environment: Determinants of Global Environmental Policy", *Academy of Management Journal*, Vol. 47, Issue. 5, pp. 747-760, DOI : 10.2307/20159616.
- Christophe B., (2000), "Brève histoire du rapport environnement... ou comment s'installe la norme ?", *Revue Française de Comptabilité*, N°324, pp. 61-67, Juillet-Août.
- CIHEAM (2010), "Atlas Mediterra : Agriculture, alimentation, pêche et mondes ruraux en Méditerranée", *Paris, Presses de Sciences Po.*, 56p., Disponible sur : <http://www.iamm.ciheam.org/>.
- CIRCLE-MED (2008), "Climate Impact Research Coordination for a Larger Europe - Mediterranean Group", *Coordination de la recherche sur l'impact climatique dans une Europe élargie*, Groupe Méditerranée, disponible sur : [http://www.circle-med.net/doc/CIRCLEMEDflyer\\_en.pdf](http://www.circle-med.net/doc/CIRCLEMEDflyer_en.pdf).

- Clarkson M-B-E., (1991), "Defining, evaluating, and managing corporate social performance: The stakeholder management model", *In Post J-E., (ed.), Research in Corporate Social Performance and Policy*, pp. 331-358.
- Clarkson M-B., (1995), "A Stakeholder Framework for Analysing and Evaluating Corporate Social Performance", *Academy of Management Review*, Vol. 20, pp. 92-117.
- Clarkson M-B., Overell P-M., & Chapple L., (2011), "Environmental Reporting and its Relation to Corporate Environmental Performance", *Abacus*, Vol. 47, Issue. 1, pp 27-60.
- Clément M., Douai A., & Gondard-Delcroix C., (2011), "Réflexions sur le concept de soutenabilité sociale dans le contexte des pays du Sud", *Mondes en développement*, Vol. 4, pp. 7-18.
- Cline W-R., (1992), "The Economics of Global Warming", *Institute for International Economics*, Washington D.C.
- Coase R-H., (1937), "The Nature of the Firm", *Economica*, Vol. 4, Issue. 16, pp. 386-405.
- Coase R-H., (1992), "The Institutional Structure of Production", *The American Economic Review*, Vol. 82, Issue. 4, pp. 713-719.
- Cochran P-L., & Wood R-A., (1984), "Corporate Social Responsibility and Financial Performance", *The Academy of Management Journal*, Vol. 27, N°. 1, pp. 42-56.
- Cohen-Tanugi L., (2008), "Une stratégie européenne pour la mondialisation, euro-monde 2015", *ODILE JACOB/ La documentation française*, ISBN : 978-2-73812181-3, 97p.
- Cole M-A., (2004), "Trade, the Pollution Haven Hypothesis and the Environmental Kuznets Curve: Examining the Linkages", *Ecological Economics*, Vol. 48, Issue. 1, pp. 71-81.
- Cole M-A., (2007), "Corruption, Income and the Environment: An Empirical Analysis", *Ecological Economics*, Vol. 62, Issue. 3, pp. 637-647.
- Commissariat Générale au Développement Durable (2012), "Le point sur Compenser les atteintes à la biodiversité : Expériences internationales et enseignements pour la France", *Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration du Développement Durable*, N°. 133, disponible sur : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr).
- Commission Européenne (2002), "Relations du travail & mutations industrielles : Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises ", *Livre vert*.
- Common M., & Perrings C., (1992), "Towards an ecological economics of sustainability", *Ecological Economics*, Vol. 6, Issue. 1, ISSN : 0921-8009, pp. 7-34,
- Communautés Européennes (2005), "Environnement et développement durable en Méditerranée : Dix années de coopération : 1995-2005", *Rapport CE*, ISBN : 92-894-9572-3, pp.6-8.

- Comte-Sponville A., (2004), "Le capitalisme est-il moral ? ", *Albin Michel*, Paris.
- Conca K., & Dabelko G., (2014), "Green Planet Blues: Critical Perspectives on Global Environmental Politics", *Westview Press*.
- Condon L., (2002), "Development of a Tool to Measure Progress Towards Sustainability", *Centre for Sustainability Swinburne University of Technology*, pp. 57-67.
- Costa P-T., & McCrae R-R., (1992), "Revised NEO Personality Inventory (NEO-PI-R) and NEO Five-Factor Inventory (NEO-FFI) Professional Manual", *Odessa, FL: Psychological Assessment Resources*, pp.179-198.
- Costa R-P., Froemke R-C., Sjostro M-P-J., Van Rossum M-C-W., (2015), "Data from: Unified pre- and Postsynaptic Long-term Plasticity Enables Reliable and Flexible Learning", *Dryad Digital Repository*, 286p., DOI: 10.5061/dryad.
- Costantini V., & Salvatore M., (2008), "Environment, Human Development and Economic Growth", *Ecological Economics*, Vol. 64, Issue. 4, pp. 867-880.
- Costanza R., (1991), "Ecological Economics: The Science and Management of Sustainability ", *Columbia University Press*, New York, 525p.
- Coullet-Demaizière C., (2010), "Au-delà de l'écologie : Développement durable", *AFNOR*, ISBN-10 : 2124652524, 362p.
- Courteau R., (2011), "La pollution de la Méditerranée : État et perspectives à l'horizon 2030", *Rapport OPCEST*, Assemblée nationale N°. 3589.
- Crawford G., Ally M., Fahy P-J., Cookson P., Keller V., & Prosser F., (2000), "The Development and Testing of a Tool for Analysis of Computer Mediated Conferencing Transcripts ", *Alberta Journal of Educational Research*, Vol. 46, Issue. 1, 85p.
- CRIOC (2007), "Consommation durable : Quel rôle pour le consommateur ?", *Synthèse des recherches menées dans le cluster consommation durable du PADD II*, La Politique scientifique fédérale, 36p., disponible sur : <https://www.belspo.be>.
- Crouch C., (2006), "Modeling the Firm in its Market and Organizational Environment: Methodologies for Studying Corporate Social Responsibility", *Organization Studies*, Vol. 27, Issue. 10, pp. 1533-1551.
- Cuzacq N., (2013), "Le cadre normatif de la RSE, entre Soft Law et Hard Law", *OBM-Obligations, biens, marchés*, Novembre, disponible sur : HAL Id : [hal-00881860](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00881860)

### -D-

- Da Costa Ph., (2007), "Sécurité routière et circulation : La responsabilité des différents acteurs", *Conseil économique et social, Journaux officiels France*.

- Dahl A-L., (2012), "Achievements and Gaps in Indicators for Sustainability", *Ecological Indicators*, Vol. 17, pp. 14-19.
- Daly H-E., (1991), "Institutions for a Steady-State Economy", *Steady State Economics*, Island Press, Washington DC.
- Daly H-E., (1996), "Beyond growth: The Economics of Sustainable Development", *Beacon Press*.
- Daly H-E., (2002), "Reconciling the Economics of Social Equity and Environmental Sustainability", *Population and Environment*, Vol. 24, Issue. 1, pp. 47-53, September, DOI: 10.1023/A: 1020177709985.
- Damania R., Fredriksson P-G., & List J-A., (2003), "Trade Liberalization, Corruption, and Environmental Policy Formation: Theory and Evidence", *Journal of environmental economics and management*, Vol. 46, Issue. 3, pp. 490-512.
- Dasgupta P., & Heal G-M., (1974), "The Optimal Depletion of Exhaustible Resources", *Review of Economic Studies, Symposium on the Economics of Exhaustible Resources*, Vol. 41, pp. 3-28.
- Dasgupta P., (1982), "The Control of Resources", *Oxford: Basil Blackwell*.
- Dasgupta P., (2007), "Nature and the Economy", *Journal of applied economy*, Vol. 44, N°. 3, pp. 475-487, DOI: 10.1111/j.1365-2664.2007.01316.x.
- Daugareilh I., (2010), "Chapitre 8 - La norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des organisations : Observations sur une expérience d'inter-normativité", In Capron M-Q-L., & Turcotte M-F., (Éds.), " ISO 26000 : Une norme hors norme ? Vers une conception mondiale de la responsabilité sociétale", *Economica*, Paris, pp. 145-162.
- Davenport K., (2000), "Corporate Citizenship: A Stakeholder Approach for Defining Corporate Social Performance and Identifying Measures for Assessing it", *Business & Society*, Vol. 39, Issue. 2, pp. 210-219.
- David N., (2009), "La RSE, levier pour sortir de la crise ?", *FEDERE*.
- Davis K., & Blomstrom R-L., (1966), "Business and its Environment", *New York: McGraw-Hill*.
- Davis K., (1960), "Can Business Afford to Ignore Social Responsibilities?", *California Management Review*, Vol. 2, Issue. 3, pp. 70-76.
- Davis K., (1973), "The Case for and Against Business Assumption of Social Responsibilities", *Academy of Management Journal*, Vol. 16, pp. 312-322.
- Davis L-E., North D-C., & Smorodin C., (1971), "Institutional Change and American Economic Growth", *CUP Archive*.



- De Bry F., (2006), "Du paternalisme à la responsabilité sociale", *European Journal of Economic and Social Systems*, Vol. 19, Issue. 1, pp. 69-84.
- De Nanteuil M., (2006), "Utopie et compromis : Le malentendu", In Nachi, Mohamed, de Nanteuil, Matthieu (eds), Pour une nouvelle pratique démocratique, *Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant*, pp. 43-80.
- De Séville I., & Fontaine J., (2001), "Genèse et originalité de la culture hispanique au temps des Wisigoths", *Turnhout, Brepols*, 486 p.
- De Villers J., & Reniers J-M., (2000), "Elaboration d'un set d'indicateurs pour le développement durable des transports en Belgique, Première partie : Approche conceptuelle et méthodologique pour l'élaboration du set d'indicateurs", *Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Environnement (CEESE), ULB, Services du Premier Ministre, SSTC*.
- De Walle F-B., Nikolopoulou-Tamvakli M., & Heinen W-J., (2013), "Environmental Condition of the Mediterranean Sea: European Community Countries", *Science & Business Media*, Vol. 5, Springer.
- De Woot P., (2005), "Should Prometheus be Bound?", *Palgrave Macmillan, Macmillan Publishers Limited*, ISBN: 978-0-230-50206-2, pp. XII, 221, DOI: 10.1057/9780230502062.
- De Woot P., (2005), "Responsabilité sociale de l'entreprise : Faut-il enchaîner Prométhée ?", *Economica*, Paris.
- Deegan L-A., Wright A., Ayvazian S-G., Finn J-T., Golden H., Merson R-R., & Harrison J., (2002), "Nitrogen Loading Alters Seagrass Ecosystem Structure and Support of Higher Trophic Levels", *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems*, Vol. 12, Issue. 2, pp.193-212.
- DEFRA - UK (2006), "Delivering a Sustainable Water Supply: Government Gives Company Wider Powers to Meter", *Defra UK*, disponible sur: <http://www.defra.gov.uk/news/2006/060301c.htm>.
- Delmas M-A., & Montes-Sancho M-J., (2011), "U.S. State Policies for Renewable Energy: Context and Effectiveness", *Energy Policy*, Vol. 39, Issue. 5, pp. 2273-2288, DOI : <http://dx.doi.org/10.1016/j.enpol.2011.01.034>.
- Delors J., (1971), "Les indicateurs sociaux", *Futuribles-Sédésis*, Paris.
- Desmazes J., & Lafontaine J-P., (2007), "L'assimilation des budgets environnementaux et du tableau de bord vert par les entreprises", In Comptabilité et environnement, *CERMAT - Centre d'Études et de Recherche en Management de Touraine*, HAL Id : halshs-00543246, version 1, pp. CD-ROM.
- Desmet P., & Zollinger M., (1997), "Le prix : De l'analyse conceptuelle aux méthodes de fixation", *Economica*, 244 p., EAN13 : 9782717832273.

- Deumier P., (2010), "La protection des consommateurs dans les relations internationales", *Revue Internationale de Droit Comparé*, Vol. 62, N°. 2, pp. 273-289.
- Dewulf J., & Van Langenhove H., (2005), "Integrating Industrial Ecology Principles into a Set of Environmental Sustainability Indicators for Technology Assessment", *Resources, Conservation and Recycling*, Vol. 43, Issue. 4, pp. 419-432.
- Di Maggio P-J., & Walter W-P., (1997), "Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations", *Politix*, Vol. 10, Issue. 40, Quatrième trimestre, pp. 113-154.
- Diamantopoulou A., (2002), "Concernant la responsabilité sociale des entreprises : une contribution des entreprises au développement durable", *Communication de la Commission européenne*, Juillet.
- Dickie M., & Gerking K., (2007), "Altruism and Environmental Risks to Health of Parents and their Children", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 53, Issue. 3, pp. 323-341.
- Diesendorf M., (2000), "Sustainability and sustainable development", *Sydney: Allen & Unwin*, Chapter.2, pp.19-37, disponible sur: [www.ies.unsw.edu.au/sites/all/files/CorpSust2000.pdf](http://www.ies.unsw.edu.au/sites/all/files/CorpSust2000.pdf).
- DiMaggio P-J., & Powell W-W., (1983), "The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields", *American Sociological Review*, Vol. 48, pp. 147-160.
- Dimas S., (2005), "Environnement et développement durable en Méditerranée Dix années de coopération : 1995-2005", *Communautés européennes*, EUROMED, ISBN : 92-894-9572-3, 5p.
- Dinda S., (2004), "Environmental Kuznets Curve Hypothesis: A Survey", *Ecological Economics*, Vol. 49, pp. 431 - 455.
- Dodd E., & Merrick J-R., (1932), "For who are Corporate Managers Trustees?", *Harvard Law Review*, Vol. 45, Issue. 7, pp. 1145-63.
- Dohou-Renaud A., (2009), "Le rôle des outils de mesure de la performance environnementale : Le cas des audits et indicateurs environnementaux dans dix entreprises françaises certifiées ISO 14001", *Management & Avenir, Management Prospective Ed.*, N°. 29, 380p., DOI : 10.3917/mav.029.0344.
- Donaldson T., & Dunfee T-W., (1994), "Toward a Unified Conception of Business Ethics: Integrative Social Contracts Theory", *Academy of Management Review*, Vol. 19, Issue. 2, pp. 252-284.

Drevet B., & Krupicka A., (2005), "Le développement durable : Une problématique de gestion ?", *14<sup>ème</sup> conférence internationale de management stratégique*, Angers.

Drosdowski T., (2006), "On the link between democracy and environment", *Hannover University*, Discussion Paper 355, disponible sur: [www.wiwi.uni-hannover.de/Forschung/Diskussionspapiere/dp-355.pdf](http://www.wiwi.uni-hannover.de/Forschung/Diskussionspapiere/dp-355.pdf).

Dubigeon O., (2005), "Mettre en pratique le développement durable : Quels processus pour l'entreprise responsable ?", *Pearson Education France*, ISBN : 2744061603, 9782744061608, 357 p.

Duong Q., & Robert-Demontrond P-H., (2004), "Evaluation du consentement à payer des consommateurs pour la labellisation sociale, une application empirique", *Actes des 9<sup>ème</sup> Journée de Recherche en Marketing de Bourgogne*, Université de Rennes 1, 4p.

Dupuy P-M., (1997), "Où en est le droit international de l'environnement à la fin du siècle ?", *Revue générale de droit international public*, Vol. 101, N°. 4, pp. 873-903.

### -E-

Easterlin R-A., (1974), "Does Economic Growth Improve: The Human Lot? Some Empirical Evidence", *University of Pennsylvania*, Vol. 89, pp. 89-125, disponible sur: <http://huwdixon.org/teaching/cei/Easterlin1974.pdf>.

Eberhard E., (2006), "La responsabilité", *Groupe de recherche interculturel sur la responsabilité*, Château de Dravert, La Guiche, France, Juin-Juillet.

Ebert U., & Welsch H., (2004), "Meaningful Environmental Indices: A Social Choice Approach", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 47, pp. 270-283.

Eells R., & Walton C., (1974), "Conceptual Foundation of Business", *3<sup>rd</sup> Edition*, Irwin, Burr Ridge IL.

Egger P., (2005), "Alternative Techniques for Estimation of Cross-Section Gravity Models", *Review of International Economics*, Vol. 13, Issue. 5, pp. 881-891.

Ehrenberg A., (1991), "Le Culte de la performance", *Calmann-Lévy, Paris*, ISBN : 978-2818501986.

Ehrlich I., & Lui F-T., (1999), "Bureaucratic Corruption and Endogenous Economic", *Growth Journal of Political Economy*, University of Chicago, Vol. 107, Issue. 6, pp. 270-293.

Ehrlich P., & Holdren J., (1970), "The people problem", *Saturday Review*, Vol. 4, Issue. 42, pp. 42-43.

Ehrlich P., (1968), "The Population Bomb", *New York, Ballantines Books*, Vol. 1, N°. 3, pp. 63-71.

Ekins P., (1997), "The Kuznets Curve for the Environment and Economic Growth: Examining the Evidence", *Environment and planning*, Vol. 29, Issue. 5, pp. 805-830.

Elhauge E-R., (2005), "Corporate Managers Operational Discretion to Sacrifice Corporate Profits in the Public Interest", *In Environmental Protection and the Social Responsibility of Firms*, eds. Hay Bruce, Robert Stavins, and Richard Vietor, Washington, DC: Resources for the Future.

Elkington J., (1997), "Cannibals with Forks: The Triple Bottom Line of Twenty-First Century Business", *Capstone Publishing Ltd*, Oxford, disponible sur: [http://appli6.hec.fr/amo/Public/Files/Docs/148\\_en.pdf](http://appli6.hec.fr/amo/Public/Files/Docs/148_en.pdf).

Elkington J., (2001), "The Chrysalis Economy: How Citizen CEOs and Corporations Can Fuse Values and Value Creation", *Capstone Ltd*.

El Malki T., (2010), "Environnement des entreprises, responsabilité sociale et performance : Analyse empirique dans le cas du Maroc", *Thèse de doctorat en Sciences Economiques*, Université Aix-Marseille.

Emerson J-W., Green W-A., Schloerke B., Crowley J., Cook D., Hofmann H., & Wickham H. (2013), "The Generalized Pairs Plot", *Journal of Computational and Graphical Statistics*, Vol. 22, Issue. 1, pp. 79-91.

Emerson J-W., Hsu A., Levy M-A., de Sherbinin A., Mara V., Esty D-C., & Jaiteh M., (2012), "Environmental Performance Index and Pilot Trend Environmental Performance Index", *New Haven: Yale Center for Environmental Law and Policy*.

Enderle G., & Tavis L., (1998), "A balanced Concept of the Firm and the Measurement of Its Long-term Planning and Performance", *Journal of Business Ethics*, Vol. 17, pp. 1121-44.

Epstein E., (2002), "The Field of Business Ethics in the United-States: Past, Present and Future", *Journal of General Management*, Vol. 29, Issue. 1, pp. 68-80.

Epstein M-J., (2008), "Making Sustainability Work: Best Practices in Managing and Measuring Corporate Social, Environmental and Economic Impacts", *Greenleaf Publishing*.

Ernst & Young (2006), "Corporate Responsibility Reports", *Observatoire*.

Essid M., (2009), "Les mécanismes de contrôle de la performance globale : Le cas des indicateurs non financiers de la RSE", *Thèse de doctorat en sciences de gestion*, Université Paris-Sud - Faculté Jean Monnet Centre de recherche en Pilotage Économique et Social des Organisations (PESOR), HAL Id : tel-00473794, version 1, 114p.

Esty D-C., & Porter M-E., (2005), "National Environmental Performance: An Empirical Analysis of Policy Results and Determinants", *Environment and development economics*, Vol. 10, Issue. 4, pp. 391-434.

Etzion D., (2007), "Research on Organizations and the Natural Environment, 1992-present: A Review", *Journal of Management*, Vol. 33, Issue. 4, pp. 637-664.

Ewing B., Reed A., Galli A., Kitzes J., & Wackernagel M. (2010), "Calculation Methodology for the National Footprint Accounts", *Global Footprint Network*, Oakland, CA.

ExternE (1997), "Core project", *Extension of the Accounting Framework*, Contract N°JOS3-CT95-0002, Final Report (1997), pp. 295-318, disponible sur: <http://www.jrc.es/pages/f-search.html>.

ExternE., (1998), "Rapport (1998)", *ExternE Newsletter*, Mars, disponible sur : [www.jrc.es/pages/f-search.html](http://www.jrc.es/pages/f-search.html).

Eymard-Duvernay F., (2004), "Economie politique de l'entreprise", *La Découverte*, Paris.

### -F-

Fadeeva Z., (2004), "Promise of Sustainability Collaboration - Potential Fulfilled?", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 13, pp. 165-174.

Fankhauser S., (1994), "The Social Costs of Greenhouse Gas Emissions: An Expected Value Approach", *The Energy Journal*, Vol. 15, Issue. 2, pp. 157-184.

Farjat G., (1998), "Nouvelles réflexions sur les codes de conduite privée", In J. Clam et G. Martin, les transformations de la régulation juridique, *L.G.D.J.* Paris.

Farjat G., (2005), "Pour un droit économique", *PUF*, pp. 68-73.

Fatoux F., (2010), "Rapport sur la valorisation des pratiques sociales innovantes des entreprises", *Délégation Générale de l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (ORSE)*, Juin, disponible sur : <http://www.orse.org>.

Faucheux S., & Noël J-F., (1995), "Economie des ressources naturelles et de l'environnement", *Armand Colin*, Paris.

Faucheux S., & O'Connor M., (1999), "Natural Capital and the National Product: A Controversial Terrain", *International Journal of development planning literature*, Vol. 14, Issue. 2, pp. 233-274.

Faucheux S., & O'Connor M., (1996), "Construction de scénarios de développement soutenable à l'aide d'un modèle SEESM (M3ED) : France élargi", *Scénarios de Développement Soutenable à l'Aide du Modèle de Simulation " M3ED-FRANCE "*, Rapport pour le Ministère de l'Environnement, Subvention N°. 93086, Co-responsables scientifiques : Centre d'Economie et d'Ethique pour l'environnement et le Développement C3ED, Université de Versailles-Saint-Quentin-En-Yvelines, 16p.

Favereau O., (1999), "Salaire, emploi et économie des conventions", *Cahiers d'Économie Politique*, pp.163-194.

- Feather N-T., & Rauter K., (2004), "Organizational Citizenship Behaviors in Relation to Job Status, Job Insecurity, Organizational Commitment and Identification, Job Satisfaction and Work Values", *Journal of Occupational and Organizational Psychology*, Vol.77, pp. 81-94.
- Ferone G., Bello P., & Sassenou N., (2001), "Le développement durable : Des enjeux stratégiques pour les entreprises", *Edition d'organisation*, Paris, 71p.
- Ferrandi J-M., & Valette-Florence P., (2002a), "Premiers test et validation de la transposition d'une échelle de personnalité humaine aux marques", *Recherche et Applications en Marketing*, Vol. 17, Issue. 3, pp. 21-40.
- Ferrandi J-M., Merunka D., & Valette-Florence P., (2003), "La personnalité de la marque : bilan et perspectives", *Revue française de gestion*, Vol. 4, pp. 145-162.
- Fifka M., (2009), "Towards a More Business-oriented Definition of Corporate Social Responsibility: Discussing the Core Controversies of a Well-established Concept", *Journal of Service Science and Management*, Vol. 2, Issue. 4, pp. 312-321.
- Fiksel J., McDaniel J., & Mendenhall C., (1999), "Measuring Progress Towards Sustainability Principles, Process, and Best Practices", *Greening of Industry Network Conference Best Practice Proceedings*, Vol. 19, 20p., disponible sur: <http://www.economics.com/images/Sustainability Measurement GIN. Pdf>.
- Fligstein N., (1990), "The Transformation of Corporate Control", *Cambridge MA: Harvard University Press*, pp. 656-673.
- Flipo J-P., & Seidel F., (2010), "20 ans de recherche en éthique marketing : Une revue comparée de littérature francophone et internationale", *Revue Française de Gestion*, Vol. 8, Issue. 207, pp. 47-61.
- Fodha M., (2004), "Dépollution et politique fiscale optimale dans un modèle à générations imbriquées", *Recherches Economiques de Louvain*, Vol. 71, Issue. 4, pp. 413-425.
- Fodha M., (2005), "Maintenance environnementale et politique fiscale optimale dans un modèle à générations imbriquées", *Recherches économiques de Louvain*, Vol. 71, Issue. 4, pp. 413-425.
- Fontagné L., (2001), "Protectionnisme : L'environnement à l'OMC", *Lettre de CPII*, N°. 206.
- Fox J., (1991), "Regression Diagnostics, Series: Quantitative Applications in the Social Science", *A Sage University Paper*, N°. 07-079, ISBN: 0-8039-3971-X.
- Frankel J-K., & Rose A-K., (2002), "Is Trade Good or Bad for Environment? Sorting Out the Causality", *NBER Working Paper 9201*, Cambridge, MA, Vol. 87, N°.1, pp. 85-91.
- Frederick W-C., (1960), "The Growing Concern Over Business Responsibility", *California Management Review*, Vol. 2, pp. 54-61.

Fredriksson P-G., & Svensson J., (2003), "Political Instability, Corruption and Policy Formation: The Case of Environmental Policy", *Journal of Public Economics*, Elsevier, Vol. 87, pp. 1383-1405.

Fredriksson P-G., List J-A., & Millimet D-L., (2004), "Chasing the Smokestack: Strategic Policymaking with Multiple Instruments", *Regional Science and Urban Economics*, Vol. 34, Issue. 4, pp. 387-410.

Freeman R., (1984), "Strategic Management: A Stakeholder Approach", *Boston: Pitman*.

Frey B-S., & Sutzer A., (1999), "Measuring Preferences by Subjective Well-being", *Journal of Institutional and theoretical economics*, Vol. 155, Issue. 4, pp. 755-788.

Frey B-S., (1997), "Not Just for the Money: An Economic Theory of Personal Motivation", *Edward Elgar Publishing*, ISBN: 1-85898-509-9, disponible sur: <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.464.255&rep=rep1&type=pdf>.

Friedman M., (1970), "The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits", *New York Times Magazine*, pp. 32-33.

Frimousse S., Mansouri N., & Peretti J., (2006), "La performance sociale et légitimité institutionnelle", *27<sup>ème</sup> Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité Tunis*, HAL Id : halshs-00548108 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00548108>.

Frison-Roche M-A., & Bonfils S., (2005), "Les grandes questions du droit économique : Introduction et document", *Presses Universitaires de France - PUF, Quadrige Manuels*, ISBN-13 : 978-2130543091, 248 p.

Froger G., (2002), "Quelle gouvernance pour les activités à risque ? Analyse et expériences", *Université de Versailles Saint-Quentin, C3ED, UMR IRD-UVSQ N°063, ISSN : 0989-9057*.

Froger G., (2006), "Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable", *Mondes en développement*, Vol. 4, pp. 11-28.

Frooman J., (1997), "Socially Irresponsible and Illegal Behavior and Shareholder Wealth", *Business & Society*, Vol. 3, pp. 221-249.

Frykblom P., (2000), "Willingness to Pay and the Choice of the Question Format: Experimental Results", *Applied Economics Letters*, Vol. 7, pp. 665-667.

Fudge C., (2009), "La ville de demain en Europe : Un projet à vivre", *Glossaire du développement durable de l'OCDE (2009)*, disponible sur : <http://cordis.europa.eu>, [www.oecd.org/glossary/0,3414,fr26493742519692931111,00](http://www.oecd.org/glossary/0,3414,fr26493742519692931111,00).

## -G-

Gadji Y-A., (2007), "Libéralisation du commerce international et protection de l'environnement", *Doctoral dissertation, Limoges*.

- Gadrey J. & Jany-Catrice F., (2005), "Les nouveaux indicateurs de richesse", *La Découverte, coll. Repères*, Paris.
- Gaussier N., (1990), "Économie des régions méditerranéennes et développement durable : Expériences méditerranéennes, Introduction générale", Institut d'Économie Régionale du Sud-Ouest, Université Montesquieu -Bordeaux IV, *L'Harmattan*, Paris.
- Gendreau F., Gubry P., Véron J., & Keyfitz N., (1996), "Populations et environnement dans les pays du Sud", *Paris : Karthala, Economie et Développement, CEPED*, ISBN : 2-86537- 670-2, 308 p.
- Gendron C., (2000), "Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale", *Cahier du CRISES*.
- Gendron C., (2006), "Le développement durable comme compromis", *Québec : Presses de l'université du Québec*, 276 p.
- Georgescu-Roegen N., (1979), "La décroissance", *Université Vanderbilt, Nashville, Tennessee Chicoutimi*, Québec
- Ghozzi-Nekhili C., & Kamoun-Chouk S., (2010), "Vers une stratégie intégrale et intégrative des dimensions de RSE dans des entreprises tunisiennes labellisées", *BIO, Dépôt Légal Bibliothèque et Archives nationales*, Québec.
- Giannakopoulos C., Bindi M., Moriondo M., LeSager P., & Tin T., (2005), "Climate change impacts in the Mediterranean resulting from a 2 C global temperature rise", *Gland, Switzerland*, disponible sur: <http://www.hamburgerillustrierte.de/content/htm/tic/2005/07/01/3wwf.pdf>.
- Giannakopoulos C., Le Sager P., Bindi M., Moriondo M., Kostopoulou E., & Goodess C-M., (2009), "Climatic changes and associated impacts in the Mediterranean resulting from a 2 C global warming", *Global and Planetary Change*, Vol. 68, Issue. 3, pp. 209-224.
- Gimet C., (2008), "Chapitre 2 : Une revue de la littérature économique sur l'impact du changement climatique dans les pays du sud de la Méditerranée ", *Plan Bleu/CEFI Rapport*, pp.85-175, disponible sur : [planbleu.org/sites/default/files/publications/changement\\_clim\\_energie\\_med\\_fr\\_0.pdf](http://planbleu.org/sites/default/files/publications/changement_clim_energie_med_fr_0.pdf).
- Giorgi F., & Mearns L-O., (1999), "Introduction to Special Section: Regional Climate Modeling Revisited", *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*, Vol. 104, N°. D6, pp. 6335-6352.
- Gjølberg M., (2003), "The United Nations Global Compact - To What Extent Does the Global Compact Contribute - Through the Business Sector - to Reaching UN's Goals on Sustainable Development", *Unpublished Master thesis*, University of Oslo.



- Gjølberg M., (2009), "Measuring the Immeasurable? Constructing an Index of CSR Practices and CSR Performance in 20 Countries", *Journal of Management*, Vol. 25, Issue. 1, DOI : 10.1016/j.scaman.2008.10.003.
- Livre Vert (2001), "Pouvoir un cadre européen pour la RSE", *Glossaire du Livre Vert de L'union Européenne & Commission des Communautés Européennes*, Bruxelles, Juillet, 7p.
- Gnanzou D., (2010), "RSE et mondialisation : Enjeux et contingences : Une analyse empirique au niveau des pays en développement. Cas de la cote d'Ivoire", *Thèse de doctorat en Gestion*, Université Paris 1- Panthéon Sorbonne, pp. 33-79.
- Godard O., (1994), "Le développement durable : Paysage intellectuel", *Natures, Sciences, Sociétés*, Vol. 2, Issue. 4, pp. 309-322, Octobre.
- Godard O., (1998), "L'écodéveloppement revisité, Parution dans la revue Economies et sociétés", *Cahiers de l'ISMEA : Pour aborder le 21<sup>ème</sup> siècle avec le développement durable, Série F Développement, croissance et progrès*, Vol. 36, Issue. 1, pp. 213-229, Janvier.
- Godard O., (2011), "Négociations sur le climat : La bifurcation opérée à Copenhague en 2009", *Critique internationale*, Vol. 3, pp. 87-110.
- Godard O., (2002), "Le développement durable et les entreprises", *Revue des Deux Mondes*, Octobre-Novembre, pp. 101-128.
- Goldstein M., Peters L., Baillie A., McVeagh P., Minshall G., & Fitzjames D., (2011), "The Effectiveness of a Day Program for the Treatment of Adolescent Anorexia Nervosa", *International Journal of Eating Disorders*, Vol. 44, pp. 29-38.
- Golli A., & Yahiaoui D., (2009), "Responsabilité sociale des entreprises : Analyse du modèle de Carroll : Application au cas tunisien", *Management Prospective Ed. Management & Avenir*, 2009/3 N°.23, ISSN : 1768-5958, pp. 139-152.
- Gond J-P., & Igalens J., (2008), "La responsabilité sociale de l'entreprise", *Press Universitaires de France*, Paris.
- Gond J-P., & Mercier S., (2005), "Les théories des parties prenantes : Une synthèse critique de la littérature ", *LIRHE*, Université des sciences sociales de Toulouse.
- Gond J-P., & Mullenbach A., (2004), "Les fondements théoriques de la responsabilité sociétale de l'entreprise", *Revue des Sciences de Gestion*, pp. 93-116.
- Gond J-P., & Mullenbach A., (2004), "Les fondements théoriques de la RSE", *Revue de la société*, pp. 93-116.
- Gond J-P., (2006), "Contribution à l'étude de concept de performance sociétale de l'entreprise : Fondements théoriques, construction sociale, impact financier", *Thèse de doctorat en sciences de gestion*, Université des Sciences Sociales, Toulouse 1.

- Goodland R., (1992), "The Case That the World Has Reached Limits: More Precisely that Current Throughput Growth in the Global Economy Cannot be Sustained", *Population & Environment*, Vol. 13, Issue. 3, pp. 167-182.
- Goodland R., (1995), "The Concept of Environmental Sustainability", *Annual Review of Ecology and Systematic*, Vol. 26, Issue. 1, pp. 1-24.
- Goodpaster K-E., & Matthews J-B., (1982), "Can a Corporation Have a Conscience", *Harvard Business Review*, Vol. 60, Issue. 1, pp. 132-141.
- Goulder L-H., (1994), "Energy Taxes: Traditional Efficiency Effects and Environmental Implications", *Tax policy and the economy*, Vol. 8, pp. 105-158.
- Gowdy J., & Erickson J-D., (2005), "The Approach of Ecological Economics", *Cambridge Journal of Economics*, Vol. 29, pp. 207-222.
- Gradus R., & Smulders S., (1993), "The Trade-Off Between Environmental Care and Long-Term Growth-Pollution in Three Prototype Growth Models", *Journal of Economics*, Vol. 58, Issue. 1, pp. 25-51.
- Graves S-B., & Waddock S-A., (1999), "A Look at the Financial-Social Performance Nexus when Quality of Management is Held Constant", *International Journal of Value-Based Management*, Vol. 12, Issue. 1, pp. 87-99.
- Grawitz M., (1996), "Méthodes des sciences sociales", *Dalloz, Coll. Précis Droit public, Science politique*, Paris.
- Gray J., Chaudhuri S., Bosworth A., Layman A., Reichart D., Venkatrao M., & Pirahesh H., (1997), "Data Cube: A Relational Aggregation Operator Generalizing Group-by, Cross-tab, and Sub-totals", *Data mining and knowledge discovery*, Vol. 1, Issue. 1, pp. 29-53.
- Grenon É., (1992), "Stratégies paysannes de stockage et de sécurité alimentaire au Niger", *Groupe de travail Stratégies et politiques alimentaires au Sahel, Université Laval, Québec*.
- Griffin J-J., & Mahon J-F., (1997), "The Corporate Social Performance and Corporate Financial Performance Debate: Twenty-Five Years of Incomparable Research", *Business & Society*, Vol. 36, Issue. 1, pp. 5-31.
- Grimaud A., (2000), "Ressources naturelles et croissance endogène dans un modèle à biens horizontalement différenciés", *Économie & prévision*, Vol. 143, Issue. 2, pp. 213-226.
- Grossman G., & Krueger A., (1995), "Economic Environment and the Economic Growth", *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 110, Issue. 2, pp. 353-377.
- Grossman G., & Krueger A., (1995), "Economic Growth and the Environment", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 110, Issue. 2, pp. 353-377.
- Gugerty M-K., (2009), "Signaling Virtue: Voluntary Accountability Programs among Nonprofit Organizations", *Policy Sciences*, Vol. 42, Issue. 3, pp. 243-273.

Guide du club DDEP (2013), "Les indicateurs de gouvernance des organismes publics en réponse aux enjeux du développement durable : Gouvernance et indicateurs", *Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, INERIS*, Février, disponible sur : [https://www.researchgate.net/profile/Myriam\\_Merad/publication/262529204\\_L'usage\\_des\\_indicateurs\\_pour\\_l'evaluation\\_de\\_la\\_gouvernance\\_des\\_organisations/links/00b7d538c54fd92129000000.pdf?inViewer=0&pdfJsDownload=0&origin=publication\\_detail](https://www.researchgate.net/profile/Myriam_Merad/publication/262529204_L'usage_des_indicateurs_pour_l'evaluation_de_la_gouvernance_des_organisations/links/00b7d538c54fd92129000000.pdf?inViewer=0&pdfJsDownload=0&origin=publication_detail).

## -H-

Habermas J., (1987), "The Philosophical Discourse of Modernity", *Cambridge: Polity Press*.

Hadri K., (2000), "Testing for Stationarity in Heterogeneous Panel Data", *The Econometrics Journal*, Vol. 3, Issue. 2, pp. 148-161.

Hails C., Loh J., & Goldfinger S., (2006), "Living planet report", *WWF Report*.

Halkos G., & Skouloudis A., (2016), "National CSR and institutional conditions: An exploratory study", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 139, pp. 1150–1156, disponible sur : <http://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.07.047>.

Hallegatte S., (2007), "The use of synthetic hurricane tracks in risk analysis and climate change damage assessment", *Journal of Applied Meteorology and Climatology*, Vol. 46, Issue. 11, pp. 1956-1966.

Hamaide B., Fauchaux S., Neve M., & O'Connor M., (2012), "Croissance et environnement : la pensée et les faits", *Reflets et perspectives de la vie économique*, Vol. 51, Issue. 4, pp. 9-24.

Hamdouch A., & Depret M-H., (2010), "Policy Integration Strategy and the Development of the 'Green Economy': Foundations and Implementation patterns", *Journal of environmental planning and management*, Vol. 53, Issue. 4, pp. 473-490.

Hamelin J., (2000), "Le prix de référence : Un concept polymorphe", *Recherche et Applications en Marketing*, Vol. 15, Issue. 3, pp. 75-88.

Han J-K., Kim N., & Srivastava R-K., (1998), "Market Orientation and Organizational Performance: Is Innovation a Missing Link?", *Journal of Marketing*, Vol. 62, Issue. 4, pp. 30-45.

Hansen J., (2007), "Climate catastrophe", *New Scientist*, Vol. 195, N°. 2614, pp. 30-34.

Harris J-M., Timothy A-W., Kevin P-G., & Neva R-G., (2001), "A Survey of Sustainable Development: Social and Economic Dimensions", *Washington, D.C.: Island Press*.

Harrod R-F., (1948), "Towards a Dynamic Economics", *Macmillan & co.Ltd*.

Hart S-L., & Milstein M-B., (2003), "Creating Sustainable Value", *Academy of Management Executive*, Vol. 17, Issue. 2, pp. 56-67, disponible sur : <http://www.stuartlhart.com/sites/stuartlhart.com/files/creatingsustainablevalue.pdf>.

- Hart S-L., (1997), "Beyond Greening: Strategies for a Sustainable World", *Harvard Business Review*, Vol. 75, Issue. 1, pp. 66-77.
- Hart S-L., (2007), "Capitalism at the Crossroads", *Wharton School Publishing*, Upper Saddle River.
- Hartmann F., & Perego P., (2005), "Influences of Environmental Strategy on the Design and Use of Performance Measurement Systems", *Rotterdam School of Management*, ERASMUS University.
- Hartwick J-M., (1977), "Intergenerational Equity and the Investing of Rents from Exhaustible Resources", *The American Economic Review*, Vol. 67, Issue. 5, pp. 972-974.
- Hausman J-A., (1978), "Specification Tests in Econometrics", *Econometrica*, Vol. 46, Issue. 6, pp. 1251 - 71.
- Hay R-D., (1976), "Business and Society", *Cincinnati: Southwestern Publishing*, pp. 10-11.
- Heald M., (1961), "Business Thought in the Twenties: Social Responsibility", *American Quarterly*, Vol.13, pp. 126-139.
- Henri J-F., & Giasson A., (2006), "Mesurer la performance environnementale : Un ingrédient essentiel de la gestion environnementale", *CMA Management*, pp. 24-28.
- Herva M., Franco A., Carrasco E-F., & Roca E., (2011), "Review of Corporate Environmental Indicators", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 19, Issue. 15, pp. 1687-1699.
- Hill C-W., & Jones T-M., (1992), "Stakeholder? Agency Theory", *Journal of management studies*, Vol. 29, Issue. 2, pp. 131-154.
- Hillman A-J., & Kein G-D., (2001), "Shareholder Value, Stakeholder Management, and Social Issues: What's the Bottom Line?", *Strategic Management Journal*, Vol. 22, pp. 125- 139.
- Hofer C-W., (1983), "ROVA: A New Measure for Assessing Organizational Performance", *Advances in strategic management*, Vol. 2, pp. 43-55.
- Hoffman A-J., (1999), "Institutional Evolution and Change: Environmentalism and the US Chemical Industry", *Academy of management journal*, Vol. 42, Issue. 4, pp. 351-371.
- Holmes E-P-J., (1976), "Handbook of thick film technology", *Emerald Group Publishing Limited*, N°. 2. Bradford.
- Hopkins A-G., (2011), "Globalization in World History", *Random House, Business & Economics*, 288 p.
- Hourneaux F., Hrdlicka H-A., Gomes, C-M., & Kruglianskas I., (2014), "The use of environmental performance indicators and size effect: A study of industrial companies", *Ecological Indicators*, Vol. 36, pp. 205-212.

Hourneaux F., Hrdlicka H-A., Gomes C-M., & Kruglianskas I., (2014), "The Use of Environmental Performance Indicators and Size Effect: A Study of Industrial Companies", *Ecological Indicators*, Vol. 36, pp. 205-212.

Howarth R., & Norgaard R-B., (1992), "Environmental Valuation under Sustainable Development", *The American Economic Review*, Vol. 82, Issue. 2, pp. 473-477.

Huberman A., & Miles M., (1991), "Analyse des données qualitatives - Recueil de nouvelles méthodes", *Bruxelles : De Boeck Université*, pp.132-134.

Humières P., & Chauveau A., (2001), "Les pionniers de l'entreprise responsable, avec les experts du management responsable présents au forum d'Evian", *Edition d'organisation*, 35p.

Hunt C-B., & Auster E-R., (1990), "Proactive environmental management: Avoiding the toxic trap", *Rev. EUA: Putnam, Hayes & Bartlett, Sloan Management Review*, Vol. 31, pp.7-18.

Hunt S-D., & Vasquez-Parraga A-Z., (1993), "Organizational Consequences, Marketing Ethics and Sales Force Supervision", *Journal of Marketing Research*, Vol. 30, Issue. 1, pp. 78-90.

Hunt S-D., Wood V-R., & Chonko L-B., (1989), "Corporate Ethical Values and Organizational Commitment in Marketing", *The Journal of Marketing*, pp.79-90.

Hurlin CH., (2001), "L'économétrie des données de panel, Modèles linéaire simple", *Ecole Doctorale Edocif, séminaire méthodologique*, disponible sur : [http://www.univ-orleans.fr/deg/masters/ESA/CH/CoursPanel\\_Chap1.pdf](http://www.univ-orleans.fr/deg/masters/ESA/CH/CoursPanel_Chap1.pdf).

**-I-**

IDDDRI (2005), "The Contribution of Network Governance to Sustainable Development", par Tom Dedeurwaerdere, Université Louvain & Fonds national de la recherche scientifique, Belgique Chaire Développement durable Ecole polytechnique - EDF, *Les séminaires de l'IDDRI N°. 13*, disponible sur : [http://www.iddri.org/Evenements/Seminaires-reguliers/s13\\_dedeurwaerdere.pdf](http://www.iddri.org/Evenements/Seminaires-reguliers/s13_dedeurwaerdere.pdf).

Igalens J., (2003), "Etude des relations entre les entreprises et les organisations de la société civile autour du concept de responsabilité sociale", *Les notes du LIRHE N°. 370*, 9p., Janvier.

INSEE (2012), "Lexique de responsabilité sociétale des entreprises", *INSEE*, Enquête "Entreprise et RSE ", Octobre.

ISO 14031 (1999), "Management environnemental -Évaluation de la performance environnementale -Lignes directrices", *ISO/TC 207/SC 4*, ICS : 13.020.10, disponible sur : [http://www.iso.org/iso/fr/catalogue\\_detail?csnumber=23149](http://www.iso.org/iso/fr/catalogue_detail?csnumber=23149).

**-J-**

Jabbour J., Keita-Ouane F., Hunsberger C., Sánchez-Rodríguez R., Gilruth P., Patel N., & Schwarzer S., (2012), "Internationally Agreed Environmental Goals: A Critical Evaluation of Progress", *Environmental Development*, Vol. 3, pp. 5-24.

Jackson T., (2005a), "Motivating Sustainable Consumption: A Review of Evidence on Consumer Behavior and Behavioral Change", *Centre for Environmental Strategy, SDRN, Research Network*, University of Surrey, London, Vol. 29, p. 30.

Jackson T., (2005a), "Unsustainable Consumption in Social and Psychological Context", *ULB*.

Jamali D., Yin J., Karam CH., & Soundararajan V., (2017), "Logiques RSE dans les pays en développement : La traduction, l'adaptation et le développement au point mort", *Journal of World Business*, Vol. 52, N°3, pp. 343-359, disponible sur : <http://doi.org/10.1016/j.jwb.2017.02.001>.

Janicot L., (2007), "Les systèmes d'indicateurs de performance environnementale (IPE), entre communication et contrôle", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol. 13, Issue. 1, pp. 47-67.

Jarrett H-R. & Branigan J-J., (1969), "The Mediterranean Lands", *Macdonald & Evans*, ISBN 13: 9780712113397.

Jarvis C-B., MacKenzie S-B., & Podsakoff P-M., (2003), "A Critical Review of Construct Indicators and Measurement Model Misspecification in Marketing and Consumer Research", *Journal of consumer research*, Vol. 30, Issue. 2, pp. 199-218.

Jasch C-M., (2000), "Environmental Performance Evaluation and Indicators", *Journal Clean Production*, Vol. 8, Issue. 1, pp. 79-88, DOI : 10.1016/S0959-6526(99)00235-8.

Jeammaud A., (1993), "L'État du contentieux judiciaire social", *Droit social* N°. 5, pp. 445-454.

Jeanneney S-G., & Kpodar K., (2008), "Financial Development and Poverty Reduction: Can There Be a Benefit Without a Cost? ", *IMF Working Paper* N°. 62, 38 p.

Jégou A., (2007), "Les origines du développement durable", *L'information géographique*, Vol. 71, Issue. 3, pp. 19-28.

Jennings N-R., (2000), "On Agent-based Software Engineering", *Artificial intelligence*, Vol. 117, Issue. 2, pp. 277-296.

Jessberger C., (2011), "Multilateral Environmental Agreements Up to 2050: Are They Sustainable Enough?", *Ifo Working Paper* N°. 98, disponible sur : <http://ssrn.com/abstract=2004241> or <http://dx.doi.org.proxy.unice.fr/10.2139/ssrn.2004241>.

Jestaz P., (2005), "Principes généraux, adages et sources du droit en droit français. Les principes généraux du droit : Droit français, droits des pays arabes, droit musulman", *Dénominateurs communs*, 169 p.

John A., & Pechinino R., (1994), "An Overlapping Generations Model of Growth and the Environment", *Economic Journal*, Vol. 104, Issue. 427, pp. 1393-1410.

John A., Pecchenino R., Schimmelpfennig D., & Schreft S., (1995), "Short-lived Agents and the Long-lived Environment", *Journal of Public Economics*, Vol. 58, Issue. 1, pp. 127-141.

Johnson H-L., (1971), "Business in Contemporary Society: Framework and Issues", *Wadsworth Pub. Co.*

Johnston A., & Smith A., (2001), "The Characteristics and Features of Corporate Environmental Performance Indicators: A Case Study of the Water Industry of England and Wales", *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, Vol. 8, Issue. 1, pp. 1-11.

Jonas H., (1979), "Le principe responsabilité", Insel Verlag Frankfurt, Trad. J. Greisch, 1991, *CERF*, Paris, 336p.

Jonathan P-Doh., (2006), "Corporate Social Responsibility, Public Policy, and NGO Activism in Europe and the United States: An Institutional-Stakeholder Perspective", *Terrence R., Guay*, Vol. 43, Issue.1, pp. 47-73.

Jones M-T., (1999), "The Institutional Determinants of Social Responsibility", *Journal of Business Ethics*, Vol. 20, Issue. 2, pp. 163-179.

Jones M-T., (1980), "Corporate Social Responsibility Revisited, Redefined", *California Management Review*, Vol. 22, Issue. 3, pp. 59-67.

Jorgenson A-K., (2007), "Foreign Direct Investment and Pesticide Use Intensity in Less Developed Countries: A Quantitative Investigation", *Society and Natural Resources*, Vol. 20, pp. 73-83.

### -K-

Kahneman D., & Tversky A., (1979), "Prospect Theory: An Analysis of Decision under Risk", *Econometrica*, Vol. 47, pp. 293-291.

Kahneman D., (2003), "La psychologie peut éclairer l'économie", *La Recherche*, pp. 67-70.

Kang E., & Zardkouhi A., (2005), "Board Leadership Structure and Firm Performance", *Corporate Governance: An International Review*, Vol. 13, Issue. 6, pp. 785- 800.

Kaplan R-S., & Norton D-P., (1993), "Putting the Balanced Scorecard to Work", *Harvard Business Review*, Vol. 71, Issue.5, pp. 134-142.

- Kaplan R-S., & Norton D-P., (1996), "Using the Balanced Scorecard as a Strategic Management System", *Harvard Business Review*, Vol. 74, Issue. 1, pp. 75-85.
- Kapp K-W., (1936), "Planwirtschaft Und Aussenhandel", *Georg & cie*, sa.
- Kapp K-W., (1950), "Political Economy and Psychology", *Kyklos*, Vol. 4, Issue. 4, pp. 291-315.
- Karpoff J., (2006), "The Impact of Shareholder Activism on Target Companies: A Survey of Empirical Findings", *Working Paper, University of Washington*.
- Karsenty A., & de Blas D-E., (2014), "Chapitre 5 : Du mésusage des métaphores", *In L'instrumentation de l'action publique, Presses de Sciences Po (PFNSP)*, pp. 161-192.
- Kathleen L., (2006), "Ressources naturelles et croissance durable", *Idées*, Vol.144, Issue. 6, pp. 14-19.
- Kaufmann D., Kraay A., & Zoido-Lobaton P., (1999), "Governance Matters", *World Bank Policy Research Working Paper N°. 2196*, Washington, DC: World Bank.
- Kebir L., (1996), "Institutions méditerranéennes : Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)", *Dialogues, propositions, histoires pour une citoyenneté mondiale*, pp. 129-142, Août.
- Kell G., (2013), "12 Years Later: Reflection on the Growth of the UN Global Compact", *Business and Society*, Vol. 52, Issue. 1, pp. 31-52.
- Kestemont B., (2015), "Champagne ! Distribution mondiale de la consommation de ressources et des revenus. Impacts sur la politique économique", *2<sup>ème</sup> Congrès interdisciplinaire du Développement Durable, Statistics Belgium, Bruxelles ULB- SBS(CEESE)/IGEAT(CEDD)*, disponible sur : <https://cidd2015.sciencesconf.org/51351/document>.
- Kestemont B., (2008), "Les fondements utilitaristes et anti-utilitaristes de la coopération en biologie", *Revue du M.A.U.S.S.*, pp. 242-269.
- Kestemont B., (2013), "La distribution des richesses naturelles et écologiques", *Proceedings du 1<sup>er</sup> Congrès interdisciplinaire du développement durable*, Service Public de Wallonie, Namur, pp. 61-71.
- Kevin M., Shleifer A., & Vishny R-W., (1993), "Why Is ... American?", *Economic Review Papers and Proceedings*, Vol. 83, Issue. 2, pp. 409-414.
- Kinder P., & Domini A., (1997), "Social Screening: Paradigms Old and New", *Journal of Investing*, Vol. 6, Issue. 4, pp. 12-19.



- King A-A., & Shaver J-M., (2001), "Are Aliens Green? Assessing Foreign Establishment's Environmental Conduct in the United States", *Strategic Management Journal*, Vol. 22, Issue. 11, pp. 1069-1085, DOI: 10-1002/smj.201.
- Kitzes J., Galli A., Wackernagel M., Goldfinger S., & Bastianoni S., (2007), "A Constant Global Hectare'method for Representing Ecological Footprint Time Trends", *Brass.cf*, disponible sur: [http://www.Brass.cf.ac.Uk/uploads/fullpapers/Kitzes\\_M66.Pdf](http://www.Brass.cf.ac.Uk/uploads/fullpapers/Kitzes_M66.Pdf).
- Klarsfeld A., & Delpuech C., (2008), "La RSE au-delà de l'opposition entre volontarisme et contrainte : L'apport de la théorie de la régulation sociale et de la théorie néo-institutionnelle", CREER, ESC Toulouse, Revue de l'organisation responsable, ESKA, Vol. 3, ISBN : 9782747214391, 72p., DOI : 10.3917/or.031.0053.
- Klarsfeld A., (2007), "La gestion de la diversité : Pratique rationnelle ou mode managériale", *18<sup>ème</sup> conférence de l'AGRH*.
- Koenig G., (1993), "Production de la connaissance et constitution de pratiques organisationnelles", *Revue de Gestion des Ressources Humaines*, Vol. 9, pp. 4-17.
- Koesler S., (2010), "Pollution Externalities in a Schumpeterian Growth Model", *ZEW Discussion Paper N°. 10-055*, Mannheim, Germany.
- Kolk A., & Mauser A., (2001), "The Evolution of Environmental Management: From Stage Models to Performance Evaluation", *Business Strategy and the Environment*, Vol. 11, Issue. 1, pp. 14-31, DOI: 10.1002/bse.316.
- Kolk A., & Mauser A., (2002), "The Evolution of Environmental Management: From Stage Models to Performance Evaluation", *Bus. Strat. Environ. N°. 11*, 14p.
- Konar S., & Cohen M-A., (2001), "Does the Market Value Environmental Performance?", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 83, Issue. 2, pp. 281-289, DOI: 10.1162/00346530151143815.
- Kostova T., & Roth K., (2002), "Adoption of an Organizational Practice by Subsidiaries of Multinational Corporations: Institutional and Relational Effects", *Academy of Management Journal*, Vol. 45, pp. 215-233.
- Kpodar K., (2006), "Développement financier, instabilité financière et croissance économique : implications pour la réduction de la pauvreté", *Thèse de doctorat en sciences économiques*, Université d'Auvergne-Clermont I, 340 p.
- Kpodar K., (2007), "Manuel d'Initiation à Stat (Version 8)", *Université d'Auvergne - Clermont I*.
- Kpodar K., (2007), "Why Has Unemployment in Algeria Been Higher Than in MENA and Transition Countries", *International Monetary Fund*, WP/07/210.
- Krarup S., (2001), "Can Voluntary Approaches Ever be Efficient?", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 9, Issue. 2, pp. 135-144.

Krugman P., (1983), "Targeted Industrial Policies: Theory and Evidence", *Industrial Change and Public Policy*, Federal Reserve Bank of Kansas City, pp. 123-155.

Kuznets S., (1955), "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review*, Vol. 49, pp.1-28.

### -L-

Labaronne D., & Gana-Oueslati E., (2011), "Analyse comparative du cadre institutionnel de la RSE au Maroc et en Tunisie", *Management & Avenir*, N°. 43.

Lacarrière S., (2011), "La croissance verte : Un mythe salubre pour un monde solidaire ?", *Revue internationale et stratégique*, Vol. 1, N°. 81, pp. 183-188, DOI 10.3917/ris.081.0183.  
Lalande A., (1988), "Vocabulaire technique et critique de la philosophie", Paris, *PUF*, 305p.

Lamarche T., (2011), "Responsabilité sociale des entreprises, régulation et diversité du capitalisme", *Revue de la régulation : Capitalisme, institutions, pouvoirs*, pp. 2-3, 1<sup>er</sup> semestre, ISSN électronique : 1957-77969.

Lambsdorff J-G., (2007), "The Institutional Economics of Corruption and Reform, Theory Evidence and Policy", *Cambridge University Press*, ISBN: 1139464760, 9781139464765.

Lascoumes P., & Le Gales P., (2007), "La mise en œuvre : L'entrée clef des politiques publiques", *Sociologie de l'action publique*, Chap. 2, pp. 25-44.

Lascoumes P., (1994), "L'éco-pouvoir. Environnements et politiques", Paris, *La Découverte*, 318p.

Lascoumes P., (2011), "Des acteurs aux prises avec le " Grenelle Environnement " : Ni innovation politique, ni simulation démocratique, une approche pragmatique des travaux du Groupe V ", *Participations N°. 1*, pp. 277-310, ISBN : 9782804166960.

Latouche S., (2003), "La pensée créative contre l'économie de l'absurde", *Parangon*.

Lauriol J., (2004), "Le développement durable à la recherche d'un corps de doctrine", *Revue française de gestion*, Vol. 30, N°. 152, 148p., Septembre-Octobre.

Lausson S., & Cressent M., (2011), "Signal Transduction Pathways Mediating the Effect of Adrenomedullin on Osteoblast Survival", *Journal of cellular biochemistry*, Vol. 12, Issue. 12, pp. 3807-3815.

Laville E., (2003), "L'entreprise verte, Le développement durable change l'entreprise pour changer le monde", *Village Mondial*, pp. 34-38, Décembre.

- Laville É., (2009), "L'entreprise verte", *Pearson Village Mondial/Développement Durable*, ISBN : 2744063355, pp. 34-38.
- Lavorata L., (2005), "Proposition d'une échelle de mesure des pratiques éthiques des grandes enseignes généralistes : Une étude auprès des clients ", *Université Paris*, 13p.
- Lawrence P-R., & Lorsch J-W., (1973), "A Reply to Tosi, Aldag and Storey", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 18, pp. 397-398.
- Le Cacheux J., & Touzé V., (2002), "Les modèles d'équilibre générales calculables à générations imbriquées : Enjeux, méthodes et résultats", *OFCE 80*, pp. 87-113.
- Le Gall-Ely M., (2009), "Définition, mesure et déterminants du consentement à payer du consommateur : synthèse critique et voies de recherche", *Recherche et Applications en Marketing*, Vol. 24.
- Le Moigne J-L., (1990), "La modélisation des systèmes complexes", *Dunod*, Paris.
- Lebas M-J., (1995), "Performance measurement and performance management", *International Journal of Production Economics*, Vol. 41, Issue. 1-3, pp. 23-35.
- Lélé S., (1991), "Sustainable Development: A Critical Review", *World Development*, Vol. 19, Issue. 6, pp. 607-621.
- Lélé S-M., (1991), "A Critical Review Energy & Resources Group", *University of California Energy & Resources Group, Berkeley, World Development*, Vol. 19, Issue. 6, pp. 607-621, disponible sur : [http://atree.org/sites/default/files/pubs/slele/journal-publications/Lele\\_SusDev\\_review\\_WDev.pdf](http://atree.org/sites/default/files/pubs/slele/journal-publications/Lele_SusDev_review_WDev.pdf).
- Lenzen M., Murray J., Sack F., & Wiedmann T., (2007), "Shared Producer and Consumer Responsibility, Theory and Practice", *Ecological Economics*, Vol. 61, Issue. 1, pp. 27-42.
- Lépineux F., Rosé J-J., Bonanni C., & Hudson S., (2010), "La RSE - Responsabilité sociale des entreprises - Théories et pratiques", *Dunod*, Paris.
- Levin A., & Lin C-F., (1992), "Unit Root Tests in Panel Data: Asymptotic and Finite-sample Properties", *UC San Diego*, Working Paper, pp. 92-123.
- Levin A., Lin C-F., & Chu C-S-J., (2002), "Unit Root Tests in Panel Data: Asymptotic and Finite-sample Properties", *Journaml of econometrics*, Vol. 108, Issue. 1, pp. 1-24.
- Liechti V., (2007), "Du capital humain au droit à l'éducation : Analyse théorique et empirique d'une capacité", *Thèse de doctorat, Université de Fribourg*, Suisse, disponible sur : <http://ethesis.unifr.ch/theses/downloads.php?file=LiechtiV.pdf>.

Ligthart M-J-E., (1998), "The Macroeconomic Effects of Environmental Taxes: A Closer Look at the Feasibility of " Win-Win" Outcomes", *International Monetary Fund*.

Livre Vert (2001), "Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises", *Relations du travail et mutations industrielles, Commission européenne*, ISBN : 978-2-918105-17-6.

Loh J., & Goldfinger S., (2006), "Living Planet Index 2006", *World Wide fund for nature*, Gland, Switzerland.

Lomborg B., (2001), "The Skeptical Environmentalist: Measuring the Real State of World", *Cambridge: University Press*.

Loneux C., (2011), "Gouvernance, Parties Prenantes, Responsabilité : RSE et mutations des jeux d'acteurs socio économiques", *Enjeux de gouvernance à l'épreuve du discours de la RSE, Revue communication et organisation*, Bordeaux, Université de Bordeaux 3, GRECO, 1<sup>er</sup> Semestre 2010, N°. 37.

Lopez R., & Mitra S., (2000), "Corruption, Pollution, and the Kuznets Environment Curve", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 40, pp. 137-150.

Lopez R., (1994), "The Environment as a Factor of Production: The Effects of Economic Growth and Trade Liberalization", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 27, Issue. 2, pp. 163-184.

Loredana L., (2013), "Innovation et responsabilité sociale : Le cas de l'adoption des innovations responsables par les collectivités territoriales : Etude comparative France- Roumanie", *Ecole doctorale Abbé Grégoire*, 31p., Janvier.

Lucas R-E., (1988), "North-Holland on the Mechanics of Economic Development", *Journal of Monetary Economics*, Vol. 22, Jr. University of Chicago, Chicago, IL 60637, USA, pp. 3- 42.

Lucas R-E., (1988), "On the Mechanics of Economic Development", *Journal of monetary economics*, Vol. 22, Issue. 1, pp. 3-42.

Lyon P., & Maxwell W., (2008), "Corporate Social Responsibility and the Environment: A Theoretical Perspective", *Review of environmental economics and policy*, Vol. 2, Issue. 2, pp. 240-260.

### -M-

Mackey A., Mackey T-B., & Barney J-B., (2007), "Corporate Social Responsibility and Firm Performance: Investor Preferences and Corporate Strategies", *Academy of management review*, Vol. 32, Issue. 3, pp. 817-835.

- Maguire K., (2011), "What's Powering Wind? The Role of Prices and Policies in Determining the Amount of Wind Energy Development in the United States (1994-2008)", *Agricultural and Applied Economics Association*, Annual Meeting, Pittsburgh, Pennsylvania 103599.
- Maignan I., & Ferrell O-C., (2001), "Antecedents and Benefits of Corporate Citizenship: An Investigation of French business", *Journal of Business Research*, Vol. 51, Issue. 1, pp. 37-51.
- Maignan I., Ferrell O-C., & Hult T., (1999), "Corporate Citizenship: Cultural Antecedents and Business Benefits", *Journal of the Academy of Marketing Science*, Vol. 27, Issue. 4, pp. 455-469.
- Majdoub M., (2012), "L'environnement et le développement durable dans l'avant-projet de constitution de la Tunisie post-révolution : Une lecture préliminaire", *Université de Tunis*, Décembre.
- Maljean-Dubois S., (2002), "Environnement, développement durable et droit international : De Rio à Johannesburg et au-delà ?", *Annuaire français de droit international*, Vol. 48, pp. 592-623, DOI : 10.3406/afdi.2002.3718, disponible sur : [http://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_2002\\_num\\_48\\_1\\_3718](http://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_2002_num_48_1_3718).
- Malthus T-R., (1798), "Essai sur le principe de population", *Coll. Collection des principaux économistes*, Osnabruck : O. Zeller (1963), 687 p.
- Manne H-G., (1972), "Social Responsibility of Regulated Utilities", *Wisconsin Law Review V*, N° 4, pp. 995-1009.
- Marcel Madila Basanguka A., (2005), "Ethique et imagination chez Paul Ricœur", *Revue d'éthique et de théologie morale, CERF N°*. 233, 144p., DOI : 10.3917/retm.233.0113.
- Maréchal J-P., (2005), "Ethique et économie : Une opposition artificielle", *Presses Universitaires de Rennes*, Rennes.
- Margat J., & Vallé D., (1997), "Démographie en Méditerranée", *Centre d'Activité Régionale du Plan Bleu pour la Méditerranée*, Sophia Antipolis, France, Options Méditerranéennes, Sér. A/N°. 31, pp. 3-16.
- Margat J., & Vallée D., (1999), "Vision méditerranéenne sur l'eau, la population et l'environnement au XXIème siècle", *Contribution à la vision mondiale sur l'eau promue par le Conseil Mondial de l'eau et le Global Water Partnership*, Plan Bleu, MEDTAC/GWP.
- Margolis J-D., & Walsh J-P., (2002), "Misery Loves Companies: Whither Social Initiatives by Business?", *Working Papers, Harvard Business School*.
- Margolis J-D., & Walsh J-P., (2003), "Misery Loves Companies: Rethinking Social Initiatives by Business", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 48, pp. 268-305.

- Marais M., & Reynaud E., (2016), "Envers qui les dirigeants d'entreprises cotées sont-ils responsables ? Logiques d'engagement en contexte français", *Recherches en Sciences de Gestion*, Vol. 1, N°. 113, pp. 137-165, DOI : 10.3917/resg.113.0137.
- Martens P., (1998a), "Health and Climate Change: Modeling the Impacts of Global Warming and Ozone Depletion", *Health and the Environment Series, Earthscan Publications Ltd.*, London, United Kingdom, 176 p.
- Martin G., & Clam J., (1998), "Les transformations de la régulation juridique", Paris, *LGDJ, coll. Droit et Société, Recherches et Travaux*, 454 p.
- Martinet AC., & Reynaud E., (2004a), "Entreprise durable, finance et stratégie", *Revue Française de Gestion*, septembre-octobre, pp. 121-136.
- Martory B., (1990), "Contrôle de Gestion Sociale", Paris, *Vuibert*, 209p.
- Marx K., (1867), "Das Kapital, Kritik der Politischen Ökonomie", *Verlag von Otto Meisner, Philosophie politique*, Maurice Lachâtre, Paris.
- Mathieu P., (2012), "Management stratégique des frontières et RSE : L'entreprise entre performance et responsabilité", *Association Internationale de Management Stratégique (AIMS)*, Lille.
- Matten D., (2005), "Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) dans divers pays européens, le meilleur de l'éthique des affaires en théorie et en pratique - le cas du Royaume-Uni", *Royal Holloway University of London*, 17p.
- Matten D., Crane A., & Chapple W., (2003), "Behind the Mask: Revealing the True Face of Corporate Citizenship", *Journal of Business Ethics*, Vol. 45, pp. 109-120.
- Mauss M., (1924), "Essai sur le don, forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques", *P.U.F.*, Paris, Vol. 1, pp. 30-186.
- Mazurkiewicz P., (2004), "Corporate environmental responsibility: Is a common CSR framework possible?", *World Bank*, Vol. 2.
- McCarney G-R., & Adamowicz W-L., (2005), "The Effects of Trade Liberalization on the Environment: An Empirical Study", *In Annual Meeting*, San Francisco, CA (No. 34157), *Canadian Agricultural Economics Society*, pp. 6-8.
- McGuire J-B., Sundgren A., & Schneeweis T., (1988), "Corporate Social Responsibility and firm Financial Performance", *Academy of Management Journal*, Vol. 31, Issue. 4, pp. 854- 872.
- McGuire J-W., (1963), "Business and Society", *McGraw-hill*.
- McWilliams A., & Siegel D., (1997), "Event Studies in Management Research: Theoretical and Empirical Issues", *Academy of Management Journal*, Vol. 40, N°. 3, pp. 626-657.

- Meadows D-H., Randers J., & Meadows D-L., (1992), "Beyond the Limits: Global Collapse or a Sustainable Future", *Earthscan Publications*, ISBN: 1-85383-130-1.
- Meadows D-H., Randers J., & Meadows D-L., (2004), "Limits to Growth-The 30-year Update", *Hardcover*, ISBN: 1-931498-51-2.
- Meadows D-H., Randers J., & Meadows D-L., (1972), "The Limits to Growth: A Report for the Club of Rome's Project on the Predicament of Mankind, Part", Club of Rome, Potomac Associates, Universe Books, *Business & Economics*, 205 p.
- Melnick D., (2005), "Environment and Human Well-being: A Practical Strategy", *Earthscan*.
- Melnyk S-A., Sroufe R-P., & Calantone R., (2003), "Assessing the Impact of Environmental Management Systems on Corporate and Environmental Performance", *Journal of Operations Management*, Vol. 21, Issue. 3, pp. 329-351.
- Mercier S., (2001), "L'apport de la théorie des parties prenantes au management stratégique : Une synthèse de la littérature", *10<sup>ème</sup> Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, Québec.
- Mercier S., (2006), "Aux origines de la Stakeholder Theory", *Centre de recherche en Finance, Architecture et Gouvernance des Organisations*, Cahier du FARGO N°. 10610, Septembre.
- Mercier S., (2011), "Ethique & RSE : Enjeux & questionnement", *Cours Master GRH, IAE Dijon*, Université de Bourgogne, Février.
- Metcalf K-R., Woodall W-R., Hobson C-M., & Williams P-L., (1996), "Environmental Performance Measurement: A Case Study", *Environmental Quality Management*, Vol. 6, Issue. 1, pp. 27-37.
- Meunié A., (2004), "Controverses autour de la courbe environnementale de Kuznets", *Document de travail du CED*, Doctorant - IFRéDE-GRES / CED - Université Montesquieu Bordeaux IV, 107p., disponible sur : <http://ged.u-bordeaux4.fr/ceddt107.pdf>.
- Meyer J-M., & Rowan B., (1977), "Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony", *Stanford University, American Journal of Sociology*, Vol. 83, Issue. 2, pp. 340-363, disponible sur : [https://gul.gu.se/public/pp/public\\_courses/course74425/published/1472848837805/resourceId/34438112/content/UploadedResources/meyerandrowan77.pdf](https://gul.gu.se/public/pp/public_courses/course74425/published/1472848837805/resourceId/34438112/content/UploadedResources/meyerandrowan77.pdf).
- Miles M-B., & Huberman A-M., (1994), "Qualitative Data Analyses: An Expanded Sourcebook (2ème ed.)", *Thousand Oaks, CA: Sage*.
- Millier P., (2002), "L'étude des marchés qui n'existent pas encore", *Edition d'Organisations*, EAN13 : 9782708127227.

- Milot P., (2005), "La commercialisation des résultats de la recherche universitaire : Une revue de la littérature", *Rapport au Conseil de la Science et de la Technologie (Québec)*, Montréal : CIRST.
- Mintzberg H., (1998), "Covert Leadership: Notes on Managing Professionals", *Harvard Business Review*, Vol. 76, pp. 140-148.
- Misrahi R., (1997), "Qu'est-ce que l'éthique ?", *Armand Colin*, Paris.
- Mitchell R-B., (2003), "International Environmental Agreements: A Survey of their Features, Formation, and Effects", *Annual Review of Environmental Resources*, Vol. 28, pp. 429-461.
- Mitnick B-M., (2000), "Commitment, Revelation, and the Testaments of Belief: The Metrics of Measurement of Corporate Social Performance", *Business & Society*, Vol. 39, Issue. 4, pp. 419-465.
- Moldan B., Janoušková S., & Hák T., (2012), "How to Understand and Measure Environmental Sustainability: Indicators and Targets", *Ecological Indicators*, Vol. 17, pp. 4- 13.
- Monfreda C., Wackernagel M., & Deumling D., (2004), "Establishing National Natural Capital Accounts Based on Detailed Ecological Footprint and Biological Capacity Assessments", *Land Use Policy*, Vol. 21, Issue. 3, pp. 231-246.
- Monk R-A-G., & Minow N., (1995), "Corporate Governance", *Blackwell Business*, Chapter 5.
- Moon J., (2004), "Government as a Driver of Corporate Social Responsibility", *ICCSR Research Paper Series*, N°. 20-2004, Dirk Matten, ISSN: 1479-5124, 34 p.
- Morse S., & Fraser E-D-G., (2005), "Making 'Dirty' Nations Look Clean? The Nation State and the Problem of Selecting and Weighting Indices as Tools for Measuring Progress Towards Sustainability", *Geoforum*, Vol. 36, pp. 625-640.
- Morse S., (2006), "Is Corruption Bad for Environmental Sustainability? A Cross-National Analysis", *Ecology and Society*, Vol. 11, Issue. 1, p. 22.
- Mueller D-C., (1977), "The Persistence of Profits above the Norm", *Economica*, London School of Economics and Political Science, Vol. 44, Issue. 176, pp. 369-380.
- Mukherjee S., & Chakraborty D., (2010), "Is Environmental Sustainability Influenced by Socioeconomic and Sociopolitical Factors? Cross-country Empirical Analysis", *Sustainable Development*, Vol. 21, N°. 6, pp. 353-371.
- Munksgaard J., Christoffersen L-B., Keiding H., Pedersen O-G., & Jensen T-S., (2007), "An Environmental Performance Index for Products Reflecting Damage Costs", *Ecological Economics*, Vol. 64, Issue. 1, pp. 119-130.



M'Zali B., & Turcotte M.-F. (2000), "American and Canadian Environmental Mutual Funds: A Qualitative Description", *Working Paper, Centre de Recherche en Gestion de l'Université du Québec à Montréal* (In El Melki, 2010).

-N-

Nadler D.-A., & Tushman M.-L., (1980), "A Model for Diagnosing Organizational Behavior", *Organizational Dynamics*, Vol. 9, Issue. 2, pp. 35-51.

Najim A., Hofman E., & Marius-Gnanou K., (2003), "Les entreprises face aux enjeux du développement durable", *Edition Karthala, Coll. économie et développement*, Novembre, pp.14-29.

Nauges C., (1999), "La consommation d'eau potable en France : Analyse économétrique de la demande domestique", *Doctoral dissertation*, Toulouse 1.

Naulin D., (2009), "France : Un espace national de concertation pour l'Education à l'environnement et au développement durable", *EEDD*.

Nédélec C., & Prado J., (1990), "Definición y Clasificación de Las Diversas Categorías de Artes de Pesca", *FAO Fisheries Technical Paper* N°. 222.

Neely A., (2002), "The Performance Prism: The Scorecard for Measuring and Managing Business Success", *Pearson Education*, ISBN: 0273653342, 377p.

Nerlove M., (2003), "Essays in Panel Data Econometrics", *Cambridge University Press*, Vol. 65, Issue. 2, pp. 493-495.

Niemeijer D., & de Groot R.-S., (2008), "Framing Environmental Indicators: Moving from Causal Chains to Causal Networks", *Environ Dev Sustain*, Vol. 10, pp. 89-106, DOI: 10.1007/s10668-006-9040-9, disponible sur: [https://www.pik-potsdam.de/news/public-events/archiv/alter-net/former ss/2009/12.09.2009/.pdf](https://www.pik-potsdam.de/news/public-events/archiv/alter-net/former%20ss/2009/12.09.2009/.pdf).

Noorman K., Uiterkamp T.-S., (1998), "Green House Holds? Domestic Consumers Environmental and Sustainability", *Earthscan Publication, Ltd*, Royaume-Uni.

North D.-C., (1990), "A Transaction Cost Theory of Politics", *Journal of theoretical politics*, Vol. 2, Issue. 4, pp. 355-367.

Notat N., (2003), "La Responsabilité Sociale des Entreprises", *Futuribles* N°. 288, pp.11-22, Juillet-Août.

-O-

OCDE (2001), "Les taxes liées à l'environnement dans les pays de l'OCDE, Problèmes et stratégies", *Éditions OCDE*, 156 p.

OCDE (2002), "Vers une consommation durable des ménages ? Tendances et politiques dans les pays de l'OCDE", *Synthèse, OCDE l'observateur*, Septembre, disponible sur : <https://www.oecd.org/fr/env/consommation-innovation/1939000.pdf>.

OCDE (2003), "Rapport Annuel", *OCDE l'observateur*, disponible sur : <https://www.oecd.org/fr/apropos/2506809.pdf>.

OCDE (2008), "Overview of Selected Initiatives and Instruments Relevant to Corporate Social Responsibility", *Annual Report on the OECD Guidelines for Multinational Enterprises*, Employment and Industrial Relations, part II, Chapter 6, ISBN: 978-92-64- 01495-4, disponible sur: [https://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/eng/h\\_rs00577.html](https://www.ic.gc.ca/eic/site/csr-rse.nsf/eng/h_rs00577.html).

OCDE (2009), "Glossaire du développement durable de l'OCDE (2009)", *OCDE l'observateur*, disponible sur : [www.oecd.org/glossary/0,3414,fr\\_2649\\_37425\\_1969293\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/glossary/0,3414,fr_2649_37425_1969293_1_1_1_1,00.html).

OCDE (2011), "Examen Économique de la France - 2011", *ONU, Rapport OCDE*.

OCDE (2010), "Results: What Students Know and Can Do: Student Performance in Reading", *Mathematics and Science*, Vol. 1.

O'Connor M., (1997), "Reconciling Economy with Ecology: Environmental Valuation from the Point of View of Sustainability", *Public Priority Setting: Rules and Costs*, ISBN: 978-94- 010-7165-9, pp. 139-161.

OECD (2008), "Handbook on Constructing Composite Indicators: Methodology and User Guide", *OECD*, Paris.

OMD (2005), "Pour le rapport intégral sur les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement", *Département de l'information de l'ONU DPI/2390*, Nations Unis NOW YORK, ISBN : 92-1-200272-2.

Organ D., (1988), "Organizational Citizenship Behavior: The Good Soldier Syndrome", *Lexington, Mass, Lexington Books*, pp. 132.

Orlitzky M., Schmidt F-L., & Rynes S-L., (2003), "Corporate Social and Financial Performance: A Meta-Analysis", *Organization studies*, Vol. 24, Issue. 3, pp. 403-441.

Orlitzky M., Siegel D-S., & Waldman D-A (2011), "Strategic Corporate Social Responsibility and Environmental Sustainability", *Business & society*, Vol. 50, Issue. 1, pp. 6-27.

Özsoy E., (1999), "Sensitivity to Global Change in Temperate Euro-Asian Seas (the Mediterranean, Black Sea and Caspian Sea): A Review", *In The Eastern Mediterranean as a Laboratory Basin for the Assessment of Contrasting Ecosystems*, *Springer Netherlands*, pp. 281-300.

## -P-

Panayotou T., (1993), "Economic Growth and the Environment", *Harvard University and Cyprus International Institute of Management*, the Spring Seminar of the United Nations Economic Commission for Europe, Geneva.

- Pareto V., (1909), "Manuel d'Économie Politique", Traduit sur l'Édition italienne par Alfred Bonnet (Revue par l'Auteur), *Bibliothèque Internationale d'Économie Politique*, Paris, pp. 542-543.
- Parr T-W., Sier A-R., Battarbee R-W., Mackay A., & Burgess J., (2003), "Detecting Environmental Change: Science and Society Perspectives on Long-term Research and Monitoring in the 21st Century", *Science of the total environment*, Vol. 310, Issue. 1, pp. 1-8.
- Pasquero J., (2005), "La Responsabilité Sociale de l'Entreprise comme objet des sciences de gestion : Un regard historique", *Presses de l'Université du Québec*, p. 84.
- Pastore-Chaverot M., (2011), "Les stratégies RSE des grades entrepris : Les facteurs d'influence : Analyse des discours des entreprises du CAC 40", *Thèse de doctorat à l'Université de Metz*.
- Pava M-L., (2007), "A response to Getting to the Bottom of Triple Bottom Line", *Business Ethics Quarterly*, Chicago, pp. 105-110.
- Pearce D-W., & Turner R-K., (1990), "Economics of Natural Resources and the Environment ", *Harvester Wheatsheaf*, London.
- Pearce D-W., & Warford J-J., (1993), "World Without End. Economics, Environment, and Sustainable Development", *Oxford University Press*, Oxford.
- Pearce J., (2002), "Beyond the Perimeter Fence: Oil & Armed conflict in Casanare", *LSE Centre for Global Governance*.
- Peemans J-P., (1996), "L'utopie globalitaire : L'économie à la recherche du développement", *Nouveau cahier de l'IUED*, Genève, 14p.
- Pellaton A., (2007), "Théories de la firme", Master 1 commun, I.A.E Montpellier, *CREGO*, 11p.
- Perotto E., Canziani R., Marchesi R., & Butelli P., (2008), "Environmental Performance, Indicators and Measurement Uncertainty in EMS Context: A Case Study", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 16 Issue. 4, pp. 517-530.
- Perrings C., (1994), "Eco-techniques et moyens d'existence durables", *Revue internationale du travail*, Vol. 133, N°. 3, ISSN : 0378-5599, pp. 337-360.
- Perroux F., (1961), "L'Économie du XXème siècle", *Presses universitaires de Grenoble*, 814p.
- Persais E., (2007), "Ethique : La RSE est-elle une question de convention ?", *Revue Française de Gestion*.
- Pezzoli K., (1997), "Sustainable Development: A Transdisciplinary Overview of the Literature", *Environ Plan Manag*, Vol.40, pp. 549-574.

Plan Bleu (2008), "Les perspectives du Plan Bleu sur le développement durable en Méditerranée", *Association Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée*, pp. 9-21.

Plan Bleu (2012), "Rapport d'activités 2012", *Association Plan Bleu pour l'environnement et le développement en Méditerranée*, pp. 4-5.

Plan Bleu (2013), "Suivi de la stratégie méditerranéenne de développement durable, principaux indicateurs", *PNUE*, actualisation Mai 2013, disponible sur : [http://planbleu.org/sites/default/files/publications/idd\\_2013fr\\_0.pdf](http://planbleu.org/sites/default/files/publications/idd_2013fr_0.pdf).

PNUD (1991), "Rapport des Nations Unies", *Economica*, Paris, disponible sur : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_1991\\_fr\\_complet\\_nostats.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_1991_fr_complet_nostats.pdf).

PNUD (1991), "Human Development Report", United Development Program, Ed. *Economica*.

PNUD (1996), "Decentralised Governance Programme", *New York, USA*.

PNUD (2011), "Rapport sur le développement humain 2011 Durabilité et Équité : Un Meilleur Avenir pour Tous", *Economica*, ISBN-13 : 978-92-1-226037-2, disponible sur : [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_2011\\_fr\\_complete.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2011_fr_complete.pdf).

PNUD (2011), "Durabilité et équité : Un meilleur avenir pour tous", *Rapport sur le développement humain, publications de l'ONU*, Room IN-927A, 300 East 42nd Street, New York, N.Y. 10017, États-Unis, p. IV, ISBN-13 : 978-92-1-226037-2, disponible sur [http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr\\_2011\\_fr\\_complete.pdf](http://hdr.undp.org/sites/default/files/hdr_2011_fr_complete.pdf).

PNUE/PAM (2012), "État de l'environnement marin et côtier de la Méditerranée", Convention de Barcelone, *Athènes*, disponible sur : [https://planbleu.org/sites/default/files/publications/sommcer\\_fre.pdf](https://planbleu.org/sites/default/files/publications/sommcer_fre.pdf).

Pont C., (2008), "L'aire de la famille, la mélodie de l'humain : Une éthique de la rencontre", *Edition Saint Augustin*, ISBN : 978-2-88011-424-4, 23p.

Postel N., (2007), "Hétérodoxie et institutions", *Revue du M.A.U.S.S.* N°. 30, pp. 69-101.

Postel N., (2008), "Incertitude, rationalité et institution : Une lecture croisée de Keynes et Simon", *Revue économique*, Vol. 59, ISBN : 9782724631050, pp. 265 – 289, DOI : 10.3917/reco.592.0265.

Postel N., & Rousseau S., (2009), "Éthique, entreprise et RSE ", *In La responsabilité sociale des entreprises : Une perspective institutionnaliste*, Boidin B., Postel N. et Rousseau S. (éd.), *Presses universitaire du septentrion*, pp. 119-144.

Poussing N., (2008), "Les déterminants de l'adoption de la Responsabilité Sociale des Entreprises", *CEPS/INSTEAD*, L-4501 Differdange - Grand-Duché de Luxembourg, 17p., Décembre.

Powell W-W., & DiMaggio P-J., (1991), "The New Institutionalism in Organizational Analysis", *University of Chicago Press*, ISBN-13: 978-0226677095, 486 p.

**-Q-**

Quenault B., (2004a), "Le développement durable comme pierre d'achoppement des relations Nord/Sud au sein des négociations commerciales multilatérales à l'OMC", *Mondes en Développement*, Vol. 32, N°. 127, pp. 11-26.

Quenault B., (2006), "Protocole de Kyoto et gouvernance écologique mondiale : Enjeux et perspectives des engagements post-2012", *Mondes en Développement*, Vol. 34, N°. 136, 29p.

Quivy R., et Van Campenhoudt L., (1995), "Manuel de recherche en sciences sociales", *Dunod*, Paris.

**-R-**

Ragin C., (2008), "Redesigning Social Inquiry: Fuzzy Sets and Beyond", *University of Chicago Press*.

Ragin C-C., (2007), "Fuzzy Sets: Calibration Versus Measurement", *Methodology volume of Oxford handbooks of political science*.

Rasche A., (2009), "Toward a Model to Compare and Analyse Accountability Standards: The Case of the UN Global Compact", *Corporate Social Responsibility and Environment Management*, Vol. 16, pp. 192-205.

Rasche L., Fahse L., Zingg A., & Bugmann H., (2012), "Enhancing Gap Model Accuracy by Modeling Dynamic Height Growth and Dynamic Maximum Tree Height", *Ecological Modelling*, Vol. 232, pp. 133-143.

Rascol-Boutard S., & Briole A., (2004), "L'approche des compétences dans la performance interorganisationnelle par l'utilisation des cartes cognitives", *Actes du 15ème congrès de l'AGRH*.

Rastoin J-L., & Cheriet F., (2010), "Sécurité alimentaire en Méditerranée : Un enjeu géostratégique majeur", *Food Security in the Mediterranean : A Major Geostrategic Issue*, *IPEMED*, Paris, France.

Rastoin J-L., & Cheriet F., (2010), "La sécurité alimentaire en Méditerranée : Un enjeu stratégique majeur ", *Les notes IPEMED, Études et Analyses*, N°. 6.

Rawles J., (1971), "Théorie de la justice", trad. par Catherine Audard, *Seuil*, Paris.

Razafindrakoto M., & Roubaud F., (2010), "Are International Databases on Corruption Reliable? A Comparison of Expert Opinion Surveys and Household Surveys in Sub-Saharan Africa", *World Development*, Vol. 38, Issue. 8, pp. 1057-1069.

- Rees W., (1992), "Ecological Footprints and Appropriated Carrying Capacity: What Urban Economics Leaves Out", *Club de Rome Sommet de la Terre, Université de la Colombie-Britannique*, Vol. 4, N°. 2, pp. 121-130.
- Rees W., (2002), "Globalization and Sustainability: Conflict or Convergence?", *Bulletin of Science Technology Society*, Vol. 22, Issue. 18, pp.139-165.
- Reeves H., & Lenoir F., (2003), "Mal de terre", Paris, *Edition Seuil coll.*, Science Ouverte, 261p.
- Reinhardt F-L., (2000), "Down to Earth: Applying Business Principles to Environmental Management", *Boston: Harvard Business School Press*.
- Reinhardt F-L., (2004), "Nestle: Sustainable Agriculture Initiative", *Harvard Business School Case*, pp.705-018.
- Ress W-R., (1990), "The Ecology of Sustainable Development", *Journal Ecologist*, Vol. 20, Issue.1, pp. 18-23.
- Reynaud E., & Roques O., (2007), "Les pratiques de la responsabilité sociale de l'entreprise confrontées aux valeurs des salariés", *Cahiers de recherche CEROG*.
- Reynaud E., (1997), "Les déterminants du comportement de protection de l'environnement des entreprises", *Thèse de doctorat, IAE d'Aix-en-Provence*.
- Ricardo D., (1817), "The Principles of Political Economy and Taxation", *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, trad. fr. de la 3<sup>ème</sup> éd. (1821).
- Ricci F., (2007), "Channels of Transmission of Environmental Policy to Economic Growth: A Survey of the Theory", *Ecological Economics*, Vol. 60, Issue. 4, pp. 688-699.
- Richard P-J., Devinney T-M., Yip G-S., & Johnson G., (2009), "Measuring Organizational Performance: Towards Methodological Best Practice", *Journal of Management*, Vol. 35, Issue. 3, pp. 718-804.
- Ricœur p., (1992), "Lectures 2. La contrée des philosophes", Paris, *Seuil*, 204p. Ricœur P., (1994), "Éthique et responsabilité", *Neuchâtel : La Baconnière*.
- Rioux S., & Penner L., (2000), "The causes of organizational citizenship behavior: A motivational analysis", *Journal of Applied Psychology*, Vol. 86, Issue. 6, pp. 1306-1314, disponible sur: <http://dx.doi.org/10.1037/0021-9010.86.6.1306>.
- Rivera J-E., & deLeon P., (2008), "Voluntary environmental programs: Are carrots without sticks enough?", *Policy Studies Journal*, Vol. 36, Issue. 1, pp. 61-166.
- Robaa G., (2015), "Le décalage entre la communication sociétale et les pratiques de l'entreprise : Le cas de l'intérim", *Thèse en Sciences de Gestion*, Groupe de Recherche en Management, Université de Toulon.

- Roberts R., (1992), "Determinants of Corporate Social Responsibility Disclosure an Application of Stakeholder Theory", *Accounting Organizations and Society*, Vol. 17, Issue. 6, pp. 595-612.
- Robeyns I., (2005), "Assessing Global Poverty and Inequality: Income, Resources and Capabilities", *Metaphilosophy*, Vol. 36, Issue. 1-2, pp. 30-49, DOI : 10.1111/j.1467-9973.2005.00355.x.
- Rodi I., (2007), "Responsabilité Sociale des Entreprises : Le développement d'un cadre européen", *Mémoire rédigé sous la direction du Professeur Philippe Braillard*, Genève.
- Romer P., (1994), "The Origins of Endogenous Growth", *Journal of Perspective Economics*, Vol. 8, pp. 3-22.
- Romer P-M., (1986), "Increasing Returns and Long-run Growth", *Journal of political economy*, Vol. 94, Issue. 5, pp. 1002-1037.
- Ronai M., (1999), "Tableaux synoptiques des critères d'évaluation", *Entreprise Ethique*, N°10, pp. 129-136.
- Roodman D., (2011), "Composite Indices", *Journal of Economic Inequality*, Vol. 9, Issue. 3, pp. 483-84.
- Roome N., (1992), "Developing Environmental Management Strategies", *Business Strategy and the Environment*, Vol. 1, Issue. 1, pp. 11-24.
- Rosé J-J., (2006), "Responsabilité sociale de l'entreprise : Pour un nouveau contrat social", *De Boeck Supérieur*.
- Rose N., O'Malley P., & Valverde M., (2006), "Governmentality", *Annu. Rev. Law Soc. Sci.*, Vol. 2, pp. 83-104.
- Roumane A., (2014), "Soutenabilité des écosystèmes forestiers face aux modes d'appropriation et de gestion : Une illustration par le cas du Maroc", *Thèse de doctorat en sciences économiques*, Université de Versailles Saint-Quentin-En-Yvelines, pp. 26-65.
- Rouyer J-L., & Morel J., (2007), "De l'énergie pour l'eau dans le bassin méditerranéen", *Rapport préparé en vue de la Conférence Hydrotop*, France.
- Rowley T., & Berman S., (2000), "A Brand-New Brand of Corporate Social Performance", *Business and Society*, Vol. 39, Issue. 4, pp. 397-418.
- Ruangviset J., Jiraporn P., & Kim J-C., (2014), "How does Corporate Governance Influence Corporate Social Responsibility? ", *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, pp. 1055 – 1057.
- Rubinstein M., & Weinstein O., (2000), "Corporate Governance et efficience, entre institutions et organisations", *Communication au colloque Institutions et Organisations*, Université d'Amiens.

Russo M-V., & Fouts P-A., (1997), "A Resource-based Perspective on Corporate Environmental Performance and Profitability", *Academy of Management Journal*, Vol. 40, pp. 534-559.

Ruzié D., (2004), "L'indépendance des juridictions administratives internationales (1)", *Journal du droit international*, Vol. 131, pp. 63-75.

-S-

Sacchi J., (2011), "Analyse des activités économiques en Méditerranée : Secteurs pêche-aquaculture", *In Plan Bleu*, pp. 8-47.

Sach I., (1980), "Stratégies de l'écodéveloppement", *Ed. Economie et Humanisme et Ed. Ouvrières*, Paris.

Sachs J., (1980), "Wages, Flexible Exchange Rates, and Macroeconomic Policy", *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 94, Issue. 4, pp. 731-747.

Sachs J-D., & McArthur J-W., (2005), "The Millennium Project: A Plan for Meeting the Millennium Development Goals", *Lancet N°*. 365, pp. 347-353.

Sahli I., & Ben Rejeb J., (2015), "The Environmental Kuznets Curve and Corruption in the Mena Region", *Procedia - Social and Behavioral Science* 195, World Conference on Technology, *Innovation and Entrepreneurship*, pp. 1648 - 1657, DOI: 10.1016/j.sbspro.2015.06.231.

Sainsaulieu R., (1986), "L'entreprise, une affaire de société", *Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques*, Paris.

Saith A., (2006), "From Universal Values to Millennium Development Goals: Lost in Translation", *Development and Change*, Vol. 37, Issue. 6, pp. 1167-1199.

Slapikaité I., (2017), "Application pratique du système d'évaluation complexe RSE", *Economie intellectuelle*, Vol. 10, N°. 1, pp. 1-7, disponible sur : <http://doi.org/10.1016/j.intele.2017.03.002>.

Salmon A., (2002), "Ethique et ordre économique : Une entreprise de séduction", *Ed. CNRS*, 203p.

Salmon A., (2005), "Responsabilité des Entreprises : Un levier de l'exigence démocratique", *Le Monde Economie*, Vol. 27.

Sauleau E-A., (2006), "Analyse des données longitudinales", *SémStat* 03/10/2006, 26p, disponible sur : [http://udsmed.u-strasbg.fr/labiostat/IMG/pdf/Handout\\_longitudinal\\_EAS.pdf](http://udsmed.u-strasbg.fr/labiostat/IMG/pdf/Handout_longitudinal_EAS.pdf).

Saunders C., Wreford A., & Cagatay S., (2006), "Trade Liberalisation and Greenhouse Gas Emissions: The Case of Dairying in the European Union and New Zealand", *Australian Journal of Agricultural and Resource Economics*, Vol. 50, Issue. 4, pp. 538-555.



- Schluchter W., (2005), "Action, ordre et culture : Eléments d'un programme de recherche wébérien", *Revue française de sociologie*, Vol. 46, Issue. 4, pp. 653-683.
- Schweinberger A-G., & Woodland A-D., (2008), "The Short and Long Run Effects of Tied Foreign Aid on Pollution Abatement, Pollution and Employment: A Pilot Model", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 55, Issue. 3, pp. 310-325.
- Seegmuller T., & Verchre A., (2004), "Pollution as a Source of Endogenous Fluctuations and Periodic Welfare Inequality in OLG Economies", *Economics Letters*, Vol. 84, pp.363-369.
- Sekrafi H., (2015), "La consommation d'énergie et son effet sur la croissance durable : les énergies renouvelables est-ce une solution ?", *Thèse de doctorat*, Université de Sousse, FSEGS.
- Sen A., (1981), "Poverty and Famines: An Essay on Entitlement and Deprivation", *Oxford University press*, ISBN: 0-19-828463-2.
- Sethi S-P., (1975), "Dimensions of Corporate Social Performance: An Analytical Framework", *California Management Review*, Vol. 17, Issue. 3, pp. 58-64.
- Sethi S-P., (1979), "A Conceptual Framework for Environmental Analysis of Social Issues and Evaluation of Business Response Patterns", *Academy of Management Review*, Vol. 4, Issue. 1, pp. 63-74.
- Seyfang G., (2003), "Environmental Mega-conferences - from Stockholm to Johannesburg and Beyond", *Global Environmental Change*, Vol. 13, pp. 223-228.
- Shah R-J., (2014), "Dynamic Traffic Assignment-Based Modeling Paradigms for Sustainable Transportation Planning and Urban Development", *Thèse de doctorat*, Université de Texas (Austin), disponible sur: <https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/25863/SHAH-THESIS-2014.pdf?sequence=1>.
- Sharma N-T., (2001), "L'organisation durable et ses stakeholders", *Revue française de gestion* N°136, 159p.
- Shleifer A., & Vishny R., (1997), "The Limits of Arbitrage", *Journal of Finance*, Vol. 52, pp. 35-55.
- Siche J-R., Agostinho F., Ortega E., & Romeiro A., (2008), "Sustainability of Nations by Indices: Comparative Study between Environmental Sustainability Index, Ecological Footprint and the Emergy Performance Indices", *Ecological Economics*, Vol. 66, Issue. 4, pp. 628-637.
- Simon H-A., (1981), "The Sciences of Artificial", (2nd ed.), *Cambridge: MIT Press*.
- Simons, R. (2013), "Performance Measurement and Control Systems for Implementing Strategy Text and Cases", *Pearson New International Edition*, Pearson Higher Ed.

- Singh N., Harvati K., Hublin J.-J., & Klingenberg C.-P., (2012), "Morphological Evolution Through Integration: A Quantitative Study of Cranial Integration in Homo, Pan, Gorilla and Pongo", *Journal of Human Evolution*, Vol. 62, Issue.1, pp.155-164.
- Sismondi J-C-L., (1951), "Nouveaux principes d'économie politique ou de la richesse dans ses rapports avec la population", *Population*, Vol. 6, N°. 3, pp. 537-538.
- Sison A., (2009), "From CSR to Corporate Citizenship: Anglo-American and Continental European Perspectives", *Journal of Business Ethics*, Vol. 89, 235 p.
- Skare M., & Golja T., (2014), "The Impact of Government CSR Supporting Policies on Economic Growth", *Journal of Policy Modeling*, ISSN: 0161-8938, p. 16.
- SMDD (2005), "Stratégie méditerranéenne de développement durable", *Plan Bleu, PNUE-PAM*, Athènes.
- Smeets E., & Weterings R., (1999), "Environmental Indicators: Typology and Overview", *Technical Report 25, European Environment Agency, Copenhagen*, disponible sur: <http://reports.eea.eu.int:80/TEC25/tech.25.text.pdf>.
- Smith A., (1776), "An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations", London: *George Routledge and Sons*.
- Smith C-A., Organ D-W., & Near J-P, (1983), "Organizational Citizenship Behavior: Its Nature and Antecedents", *Journal of applied psychology*, Vol. 68, Issue. 4, 653p.
- Smith M-A., & Whiteman P-C., (1983), "Evaluation of Tropical Grasses in Increasing Shade Under Coconut Canopies", *Experimental Agriculture*, Vol. 19, Issue. 2, pp. 153-161.
- Smith T-B., McCullough M-E., Poll J., (2004), "Religiousness and Depression: Evidence for A Main Effect and the Moderating Influence of Stressful Life Events", Correction to Smith et al. (2003), *Psychological Bulletin*, Vol. 130, Issue. 1, 65 p.
- Smouts M-C., (2001), "Forêts tropicales, jungle internationale : Les revers d'une éco-politique mondiale ", *Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.)*, op. cit., note 15, ISBN : 9782724608526, pp. 95-324, disponible sur : <https://www.cairn.info/forets-tropicales-jungle-internationale--9782724608526.htm>.
- Snoussi S., & Boubaker A., (2012), "Faune Méditerranéenne", *Université virtuelle de Tunis*.
- Solow R- M., (1974), "Intergenerational equity and exhaustible resources ", *The review of economic studies*, Vol. 41, pp. 29-45.
- Solow R-M., (1956), "A contribution to the theory of economic growth ", *The quarterly journal of economics*, Vol. 70, Issue. 1, pp. 65-94.
- Solow R-M., (1997), "Georgescu-Roegen versus Solow-Stiglitz", *Ecological Economics*, Vol. 22, Issue. 3, pp. 267-268.

Srebotnjak T., (2007), "The Role of Environmental Statisticians in Environmental Policy: The Case of Performance Measurement", *Environmental Science & Policy*, Vol. 10, pp. 405-418.

Stengers I., (2009), "Au temps des catastrophes : Résister à la barbarie qui vient", *La Découverte*, EAN : 9782707156839, 204 p.

Stern D., (2004), "The Rise and Fall of the Environmental Kuznets Curve", *World Development*, Vol. 32, Issue. 8, pp. 1419-1439, disponible sur : <http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0305750X04000798>.

Stewart G., (1997), "Supply-chain Operations Reference Model (SCOR): The First Cross-Industry Framework for Integrated Supply-chain Management", *Logistics information management*, Vol. 10, Issue. 2, pp. 62-67.

Stewart R-B., (1993), "Environmental Regulation and International Competitiveness", *The Yale Law Journal*, Vol. 102, Issue. 8, pp. 2039-2106.

Stigler G-J., (1966), "The Economic Effects of the Antitrust Laws", *The Journal of Law and Economics*, Vol. 9, pp. 225-258.

Stiglitz J., (1997), "Reflections on the Natural Rate Hypothesis", *The Journal of Economic Perspectives*, Vol. 11, Issue. 1, pp. 3-10.

Stiglitz J., (2003), "Globalization and the Economic Role of the State in the New Millennium ", *Industrial and Corporate Change*, Oxford University Press, Vol. 12, Issue. 1, pp. 3-26.

Stiglitz J-E., (1979), "Equilibrium in product markets with imperfect information", *The American Economic Review*, Vol. 69, Issue. 2, pp. 339-345.

Stiglitz J-E., (2008), "Is There a Post-Washington Consensus Consensus?", *The Washington Consensus reconsidered: towards a new global governance*, pp. 41-56.

Stokey N-L., (1998), "Are there limits to growth? ", *International Economic Review*, pp. 1-31.

Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), (2001), "Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée", 2<sup>ème</sup> réunion de la convention de Barcelone à Monaco.

Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD), (2005), "Un cadre pour une durabilité environnementale et une prospérité partagée", *PNUE*, Rapport (2005).

Strutt A., & Anderson K., (1999), "Will Trade Liberalization Harm the Environment? The Case of Indonesia to 2020", *World Bank Discussion Papers*, pp. 13-34.

Stuart H., (1997), "Strategy for a Sustainable World", *Harvard Business Review*.

Suri V., & Chapman D., (1998), "Economic Growth, Trade and Energy: Implications for the Environmental Kuznets Curve", *Ecological Economics*, Vol. 25, pp. 195-208, disponible sur: <http://citeseerx.ist.psu.edu/viewdoc/download?doi=10.1.1.476.5023&rep=rep1&type=pdf>.

## -T-

Tabatoni P., (1972), "Le plan stratégique face aux contraintes sociopolitiques", *Le Management*, Vol. 23, pp. 36-43.

Tabutin D., & Thiltgès E., (1992), "Relations entre croissance démographique et environnement : du doctrinal à l'empirique", *Revue Tiers-Monde*, tome XXXIII, pp. 273-294.

Taleb B., (2013), "Les motivations d'engagement des entreprises dans la responsabilité sociale : le cas du secteur industriel algérien", *Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion*, Faculté d'Économie et de Gestion École doctorale N°. 372 Sciences Économiques et de Gestion d'Aix-Marseille, Centre de Recherche sur le Transport et la Logistique (CRET-LOG).

Temple J., (2001), "Effets de l'éducation et du capital social sur la croissance dans les pays de l'OCDE", *Revue économique de l'OCDE*, Vol. 2, pp. 59-110.

Tchaman J-P., & Estay Ch., (2004), "La pratique de la responsabilité sociale et ses implications dans l'entreprise", *Gestion 2000*, pp. 31-47.

Thibault H-L., (2007), "Les grandes menaces pesant sur le bassin méditerranéen : Enjeux du développement durable en Méditerranée : Les perspectives du plan bleu en 2025", *Colloque Euro-méditerranéen organisé par IFREMER*, Toulon, Octobre, disponible sur : <https://wwz.ifremer.fr/content/download/12009/185100/version/1/file/Ifremer+CP+Coop%C3%A9ration+Plan+Bleu.pdf>.

Thiéart R-A., & coll., (2008), "Méthodes de Recherche en Management", 3<sup>ème</sup> édition, *Dunod*, Paris,

Thivet G., (2008), "Eau/énergie, Énergie/eau et changement climatique en Méditerranée", *Plan Bleu : Changement climatique et énergie en Méditerranée*, Chapitre 10, juillet, disponible sur : [http://planbleu.org/sites/default/files/publications/changement\\_clim\\_energie\\_med\\_fr\\_0.pdf](http://planbleu.org/sites/default/files/publications/changement_clim_energie_med_fr_0.pdf).

Thomasset A., & Ricœur P., (1996), "Une poétique de la morale : Aux fondements d'une éthique herméneutique et narrative dans une perspective chrétienne", *coll. Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium*, Vol. 124, ISBN : 90-6186-723-1.

Tichit A., (2005), "Le développement durable", *Le site des Sciences Économiques et sociales*, disponible sur : [http://ses.ens-lyon.fr/d06b/0/fiche\\_article](http://ses.ens-lyon.fr/d06b/0/fiche_article).

Toffler A., (1989), "Powershift", *NY: Bantam Books*, New York.

Tourre Y-M., & White W-B., (2006), "Global Climate Signals and Equatorial SST Variability in the Indian, Pacific and Atlantic Oceans During the 20<sup>th</sup> Century", *Geophysical Research Letters, An AGU Journal*, Vol. 33, L06716, DOI: 10.1029/2005GL025176, disponible sur : <http://www.aari.ru/docs/pub/060331/2005GL025176.pdf>.

Tourret J-C., & Wallaert V., (2010), "Méditerranée 2030 : 4 scénarios pour les territoires méditerranéens", *Institut de la Méditerranée*.

Towers P., (2003), "Working Today: Understanding What Drives Employee Engagement", *The 2003 Towers Perrin Talent Report, HR Services*.

Trébulle F-G., & Uzan O., (2011), "Propos introductifs RSE : Regards croisés Droit et Gestion", *Economica*.

Turcotte M-F B., & Salmon A., (2005), "Responsabilité Sociale et Environnementale de L'Entreprise", *Presse de l'université du Québec publié par Collection pratiques et politiques sociales et économiques*, ISBN : 2-7605-1375-0.

Tyteca D., (1999), "Sustainability Indicators at the Firm Level - Pollution and Resource Efficiency as a Necessary Condition Toward Sustainability", *Journal of Industrial Ecology*, Vol. 2, Issue. 4, pp. 61-77.

### -U-

UICN France (2011), "La compensation écologique : État des lieux & recommandations", ISBN : 978-2-918105-17-6, *UN report*, septembre, disponible sur : [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr).

UN (2012), "The Millennium Development Goals Report 2012", *UN report*, disponible sur: <http://www.un.org/millenniumgoals/pdf/MDG%20Report%202012.pdf>.

UNEP (2012), "The first 40 year by Stanley Johnson", *Unep annual report*, ISBN: 978-92-807-3314-3 DCP/1628/NA.

UNESCO & WWDR3 (2009), "L'eau dans un monde qui change", 3<sup>ème</sup> *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau*, ISBN : 978-92-3-200091-0, disponible sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002441/244163f.pdf>.

### -V-

Vačkář D., (2012), "Indicators of Environmental Sustainability: From Concept to Applications", *Review of multispecies indices for monitoring human impacts on biodiversity, Ecological Indicators*, Vol. 17, pp. 58-67, DOI: <http://dx.doi.org/10.1016/j.ecolind.2011.04.024>.

Vallée A., (2002), "Economie de l'environnement", *Seuil, Points*, Paris.

Van Den Bergh Jeroen C-J-M., (2010), "Environment Versus Growth - A Criticism of "Degrowth" and a Plea for "A-growth"", *Ecological Economics*, Vol. 70, pp. 881-890, DOI: 10.1016/j.ecolecon.2010.09.035.

Van Marrewijk M., (2003), "Concepts and Definitions of CSR and Corporate Sustainability: Between Agency and Communion", *Journal of business ethics*, Vol. 44, Issue. 2, pp. 95-105.

Van Parijs P., (1993), "Marxism Recycled", *Cambridge University Press*.

Veblen T., (1899), "The Theory of the Leisure Class: An Economic Study in the Evolution of Institutions", *Macmillan*, New York.

- Veblen T., (1919), "The Place of Science in Modern Civilisation: Other Essays", *BW Huebsch*.
- Ven V., (1881), "Notre contrôle du temps et de l'espace", *Revue Philosophique de la France Et de l'Etranger*, Vol. 11, 330 p.
- Venturelli A., Caputo F., Leopizzi R., Mastroleo G., & Mio CH., (2017), "Comment évaluer l'identité RSE ? Une étude pilote en utilisant un système expert flou", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 14, pp. 1000-1010, disponible : <http://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.09.172>.
- Vernon R., (1992), "Transnational Corporations: Where are they Coming From, where are they Headed", *Transnational Corporations*, Vol. 1, Issue. 2, pp.7-35.
- Verrouillage I., & Seele P., (2016), "La crédibilité de la RSE (responsabilité sociale des entreprises) les rapports en Europe : La preuve d'une analyse quantitative du contenu dans 11 pays", *Journal of Cleaner Production*, Vol. 122, pp. 186-200, <http://doi.org/10.1016/j.jclepro.2016.02.060>.
- Villey M., (1977), "Esquisse historique sur le mot responsable", *Archives de philosophie du droit, La responsabilité*, pp. 45-58.
- Vivien F-D., (2005), "Le développement soutenable", *Coll. Repères, La Découverte*, Paris, 122p.
- Vlek C., Skolnik M., & Gatersleben B., (1998), "Sustainable Development and Quality of Life: Expected Effects of Prospective Changes in Economic and Environmental Conditions", *Zeitschrift für Experimentelle Psychologie*, Vol. 45, Issue. 4, pp. 319-333.
- W-**
- Wackernagel M., & Rees W., (1999), "Notre empreinte écologique", *Les Éditions Écosociété*, Montréal, ISBN : 2921561433.
- Waddock S-A., & Graves S-B., (1997), "The Corporate Social Performance-Financial Performance Link", *Strategic Management Journal*, pp. 303-319.
- Wahren C., (1991), "Population Environment Development: An Inseparable Troika", *Populi*, Vol. 18, Issue. 1, pp. 4-23.
- Waldman D-A., De Luque M-S., Washburn N., House R-J., Adetoun B., Barrasa A., & Dorfman P., (2006), "Cultural and Leadership Predictors of Corporate Social Responsibility Values of Top Management: A GLOBE Study of 15 Countries", *Journal of International Business Studies*, Vol. 37, Issue. 6, pp. 823-837.
- Wanvik T-J., (2016), "Gouvernance transformé en responsabilité sociale des entreprises (RSE) : Des innovations en matière de gouvernance dans les sables bitumineux canadiens", *Les industries extractives et la société*, Vol. 3, N°. 2, pp. 517-526, disponible sur : <http://doi.org/10.1016/j.exis.2016.01.007>.

- Warhuest A., (2001), "Corporate Citizenship and Corporate Social Investment: Drivers of Tri-Sector Partnerships", *Journal of corporate citizenship*, Vol.1, p.61.
- Wartick S-L., & Cochran P-L., (1985), "The Evolution of the Corporate Social Performance Model", *Academy of Management Review*, Vol. 10, pp. 758-769.
- Weaver G-R., Trevino L-K., & Cochran P-L., (1999), "Integrated and Decoupled Corporate Social Performance: Management Commitments, External Pressures and Corporate Ethics Practices", *Academy of Management Journal*, Vol. 42, Issue. 5, pp. 539-552.
- Weber J., & Bailly D., (1992), "Prévoir, c'est gouverner", *Science et Société N°1*, pp. 139- 146.
- Weber M., (1963), "The Sociology of Religion: Translated by Ephraim Fischhoff: Introduction by Talcott Parsons", *Beacon Press*.
- Webster F-E., (1975), "Determining the Characteristics of the Socially Conscious Consumer", *Journal of Consumer Research*, Vol. 2, N°. 3, pp. 188-196.
- Wei J., Zeng C., & Lei G-H., (2016), "Heterogeneity, consistency and model fit should be addressed in Bayesian network meta-analysis ", *Ann Rheum Dis*, 76:e5.
- Welsch H., (2004), "Corruption, Growth and the Environment: A Cross-Country Analysis", *Environment and Development Economics*, Vol. 9, Issue. 5, pp. 663-693.
- Wendner R., (2006), "Probabilistic Methods and Vibration-Based Approaches for the Evaluation of Bridges", *Master of Civil and Environmental Engineering, Institute of Structural Engineering*.
- Wiedmann T., & Barrett J., (2010), "A Review of the Ecological Footprint Indicator-Perceptions and Methods", *Sustainability Review*, Vol. 2, ISSN: 2071-1050, pp. 1645-1693.
- Wiedmann TH., & Minx J., (2008), "A Definition of Carbon Footprint", *Ecological economics research trends*, Vol. 1, pp. 1-11.
- Williamson O-E., (1985), "The Economic Institutions of Capitalism", *Simon and Schuster*.
- Wilson J-K., & Damania R., (2005), "Corruption, Political Competition and Environmental Policy", *Journal of Environmental Economics and Management*, Vol. 49, Issue. 3, pp. 516 - 535.
- Wilson R., D'arrigo R., Buckley B., Büntgen U., Esper J., Frank D., & Youngblut D., (2007), "A Matter of Divergence: Tracking Recent Warming at Hemispheric Scales Using Tree Ring Data", *Journal of Geophysical Research: Atmospheres*, Vol. 112, Issue. 17.
- Wolff F-C., (2006), "Une mesure de l'altruisme intergénérationnel", *Economie Appliquée*, Vol. 59, Issue. 2, pp. 5-28.
- Wood A., (1997), "Openness and Wage Inequality in Developing Countries: The Latin American Challenge to East Asian Conventional Wisdom", *World Bank Economic Review*, Vol. 11, pp. 33-58.

Woodward J., (1980), "Industrial Organization: Theory and Practice", *Oxford; New York: Oxford University Press*.

Woodwell G-M., (1963), "Design of the Brookhaven Experiment on the Effects of Ionizing Radiation on a Terrestrial Ecosystem", *Radiation Botany*, Vol. 3, Issue. 2, 125IN7127-126IN8133.

Wooldridge (2002), "Econometric Analysis of Cross Section and Panel Data", *The MIT press*, ISBN: 978-0-262-23258-6, disponible sur: [http://public.econ.duke.edu/~vjh3/e262p\\_07S/readings/Wooldridge\\_Panel\\_Data\\_Chapters.pdf](http://public.econ.duke.edu/~vjh3/e262p_07S/readings/Wooldridge_Panel_Data_Chapters.pdf)

WWF (2005), "Rapport Planète Vivante", *WWF Canada*, disponible sur : [http://awsassets.wwf.ca/downloads/wwfcanada\\_rapportannuel2005.pdf](http://awsassets.wwf.ca/downloads/wwfcanada_rapportannuel2005.pdf).

**-X-**

Xepapadeas A., (2005), "Economic Growth and the Environment", *Handbook of Environmental Economics*, Vol. 3, pp. 1219-1271.

Xing Y-Q., & Kolstad, (2002), "Do Lax Environmental Regulations Attract Foreign Investment?", *Environmental and Resource Economics*, Vol. 21, Issue.1, pp. 1-22.

**-Y-**

Young C-W., & Welford R., (1998), "An Environmental Performance Measurement Framework for Business", *Greener Management International*, Vol. 21, pp. 30-50.

**-Z-**

Zenisek TH., & Thomas J., (1979), "Corporate Social Responsibility: A Conceptualization Based on Organizational Literature", *Academy of Management Review*, Vol. 4, N°. 3, pp. 359-368.

Zhang J., (1999), "Performance of Likelihood Ratio Tests of Evolutionary Hypotheses Under Inadequate Substitution Models", *Mol Biol E*, Vol. 16, pp. 868-875.

Zollinger M., (2004), "Le jugement comparatif des prix par le consommateur", *Recherche et Applications en Marketing*, Vol. 19, N°. 2, pp. 1-25.

Zoubir A., (1990), "Croissance démographique et préservation des ressources naturelles. Quelles stratégies pour un développement durable ? Le cas de l'Algérie", *Agence Nationale de l'Aménagement Territoire (ANAT), l'Harmattan, Paris*.

Zucker L-G., (1977), "The Role of Institutionalization in Cultural Persistence?", *American Sociological Review*, Vol. 42, Issue. 5, pp. 726-743, DOI : 10.2307/2094862.



# *Annexes*

## Annexes Partie I

### Annexe I.1. Protocole de Kyoto en bref

#### Ceux qui l'ont ratifié

Rédigé en 1997, le protocole de Kyoto a été ratifié par 184 pays. Exception notable: les Etats-Unis, premiers pollueurs de la planète, ont refusé de s'engager.

#### Les engagements

En ratifiant le protocole, 38 pays industrialisés ont promis de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% en moyenne par rapport à leurs émissions de 1990. En revanche, les pays en voie de développement sont exemptés d'objectifs: la Chine et l'Inde, respectivement à la seconde et quatrième place des pays les plus pollueurs, n'ont donc pris aucun engagement à Kyoto.

#### Les moyens

Les pays s'étant engagés à réduire leurs émissions peuvent avoir recours aux mécanismes "de flexibilité" prévus par le protocole. L'un d'entre eux permet à un pays de racheter des droits d'émissions à un autre pays qui ne les utilise pas.

#### Le bilan

Selon un rapport de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC), les émissions des pays industrialisés avaient chuté de 3,3% en 2004. La Lituanie fait figure de bonne élève avec une réduction de 60,4% de ses émissions. En bas du tableau, la Turquie a quant à elle augmenté ses émissions de 72,6%.

#### L'avenir

Le protocole de Kyoto devait expirer en 2012, mais a été reconduit in-extremis jusqu'en 2020, lors de la Conférence de Doha.

Source : Comité 21 (2013), Vers un nouvel accord sur le Climat ... en 2015 ! Note de décryptage, Février.

## Annexe I.2. Composantes de l'Indice RSE

| Variable  | Définition   |
|---|--|
| Dow Jones Sustainability Index  | Cet indice comprend les entreprises avec les meilleures pratiques en matière de RSE dans leurs industries respectives. L'évaluation est basée sur la coopération de Dow Jones Indexes et SAM.  |
| FTSE4Good   | La série d'indices FTSE4Good mesure la performance des sociétés qui satisfont à des normes mondialement reconnues en matière de RSE. Il est géré par le FTSE4Good Policy Committee : un organisme indépendant d'experts en matière de RSE du monde universitaire, de la gestion de fonds et les entreprises.   |
| Le Global 100   | Le Global 100 est une liste de « The Global 100 Most Sustainable Corporations dans le monde » qui est annoncé chaque année au Forum économique mondial de Davos. La liste est développée par le magazine canadien Corporate Knights en coopération avec Innovest Strategic Value Advisors, une firme de recherche de premier plan spécialisée dans l'analyse triple ligne de fond et des investissements socialement responsables.   |
| UN Global Compact   | Le Pacte mondial des Nations Unies est une initiative multi-parties prenantes qui cherchent à promouvoir 10 principes fondamentaux dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et lutte contre la corruption. C'est une initiative directe du Secrétaire général de l'ONU ; le réseau se compose d'un grand nombre d'entreprises, ainsi que des ONG, des universités, des organismes de l'ONU et les syndicats. L'initiative est volontaire ; il ya quelques exigences spécifiques d'adhésion. |
| Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD) | Le WBCSD est une coalition pilotée par les PDG de 180 entreprises qui travaillent vers le développement durable. Le WBCSD est active dans l'élaboration des politiques, le travail de plaidoyer et de développer les meilleures pratiques d'affaires de leadership en matière de RSE. Participation sur invitation uniquement et nécessite d'importants investissements en termes de temps et de ressources.   |

|  |  |
|--|--|
| La Global Reporting Initiative (GRI)                         | GRI est une norme de déclaration des rapports sur les trois lignes. Il est développé à travers un processus multipartite, dirigé par le secrétariat du GRI. Il est important de noter que leur base de données est basée sur l'auto-déclaration ; par conséquent, les sociétés cotées ne signalent pas nécessairement en conformité avec la norme de reporting GRI.                                |
| KMPG   | Enquête internationale de reporting RSE L'Enquête KMPG est la plus complète en son genre, basé sur une enquête de pratiques de reporting RSE dans les 100 plus grandes entreprises dans chacun des 16 pays de l'enquête. La méthodologie couvre les questions de ligne de fond triples, et est réalisée par KPMG dans chaque pays.   |
| Liste de durabilité des 100 meilleurs rapports de durabilité | La durabilité est un groupe de réflexion qui fournit une évaluation semestrielle de meilleurs rapports de développement durable de la pratique. Les rapports sont classés sur un certain nombre d'indicateurs, culminant dans une liste des 100 meilleurs rapports à travers le monde. Les rapports sont présentés par les entreprises elles-mêmes pour évaluation par SustainAbility.             |
| ISO 14001  | ISO 14001 est une norme de certification de gestion de l'environnement créé par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). C'est un outil de gestion générique, applicable à toutes les entreprises. La norme couvre l'élaboration des politiques, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. La certification est délivrée par un organisme de certification tiers. |

Source : Gjølberg (2009)

## Annexe I.3. Base de données pour le calcul de l'indice RSE dans des pays riverains de la Méditerranée

| PAYS               | PIB*       | PIB %       | FTSE | DJSI | GLOBAL<br>100 | WBCSD | GC  | GRI | KPMG | SUSTAIN-<br>BILITY | ISO   |
|--------------------|------------|-------------|------|------|---------------|-------|-----|-----|------|--------------------|-------|
| Egypt              | 1008030,44 | 0,076224051 | 3    | 2    | 2             | 1     | 6   | 2   | 3    | 1                  | 1083  |
| Espagne            | 1611564,91 | 0,121861405 | 24   | 28   | 1             | 17    | 49  | 288 | 58   | 7                  | 18468 |
| France             | 2743455,32 | 0,207451352 | 69   | 36   | 6             | 21    | 583 | 127 | 88   | 13                 | 8240  |
| Grèce              | 285216,16  | 0,021567137 | 22   | 5    | 2             | 4     | 31  | 16  | 13   | 2                  | 1225  |
| Italie             | 2262528,16 | 0,171085172 | 31   | 11   | 1             | 7     | 288 | 85  | 47   | 5                  | 27056 |
| Maroc              | 274060,17  | 0,020723557 | 7    | 1    | 1             | 2     | 49  | 8   | 6    | 1                  | 983   |
| Portugal           | 307508,39  | 0,023252805 | 8    | 3    | 1             | 7     | 9   | 42  | 9    | 3                  | 1623  |
| R-U<br>(Gibraltar) | 2720256    | 0,205697094 | 177  | 86   | 43            | 18    | 97  | 301 | 91   | 22                 | 6053  |
| Turquie            | 1882755,9  | 0,142368004 | 24   | 11   | 1             | 1     | 23  | 8   | 10   | 1                  | 1983  |
| Tunisie            | 129196,43  | 0,009769422 | 12   | 6    | 2             | 2     | 15  | 10  | 9    | 3                  | 362   |

Source : Auteur (en se référant à la méthode de calcul de Gjølberg, 2009 et selon les bases de données fournies pour l'an 2015)

\*PIB est calculé sur la base de PPA (d'après la banque mondiale).

## Annexes Partie II

### Annexe II.1. Composantes IPE



Source : YCELP & CIENSIN (2014), <http://epi.yale.edu> (consulté le 08/10/2016)

## Annexes II.2. Analyse univariée

### Annexe II.2.1. Estimation de classification par groupe de pays

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean      | Std. Dev. | Min       | Max       |
|----------|-----|-----------|-----------|-----------|-----------|
| lnidh    | 212 | -.1524914 | .0383114  | -.2790143 | -.0974532 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean      | Std. Dev. | Min       | Max      |
|----------|-----|-----------|-----------|-----------|----------|
| lnidh    | 156 | -.0707668 | .0142559  | -.0979971 | -.048177 |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min       | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|-----------|----------|
| lnpib    | 212 | .5690758 | .3269646  | -.8791384 | 2.019042 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min       | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|-----------|----------|
| lnpib    | 156 | .3034194 | .43587    | -1.859849 | .9505212 |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min    | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|--------|----------|
| lncc     | 212 | 1.535575 | .2861954  | .30103 | 1.974193 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| lncc     | 156 | 1.891179 | .0672107  | 1.699061 | 1.982712 |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean      | Std. Dev. | Min       | Max      |
|----------|-----|-----------|-----------|-----------|----------|
| lnc02    | 212 | -.5211173 | .2876991  | -1.505634 | .1270701 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean      | Std. Dev. | Min       | Max       |
|----------|-----|-----------|-----------|-----------|-----------|
| lnc02    | 156 | -.5694519 | .1298418  | -.8432792 | -.1652228 |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| lnht     | 212 | 7.859272 | .9444078  | 5.704351 | 9.471313 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean    | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|---------|-----------|----------|----------|
| lnht     | 156 | 9.56033 | 1.023598  | 6.529078 | 11.07687 |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| lnipe    | 212 | 1.734471 | .0868996  | 1.492663 | 1.924279 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| lnipe    | 156 | 1.841947 | .0569912  | 1.621934 | 1.943495 |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min | Max |
|----------|-----|----------|-----------|-----|-----|
| rse      | 212 | .3773585 | .485873   | 0   | 1   |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min | Max |
|----------|-----|----------|-----------|-----|-----|
| rse      | 156 | .6666667 | .4729227  | 0   | 1   |

-----  
 -> d\_nd = 0

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| lnpt     | 212 | 16.00762 | 1.408822  | 12.85151 | 18.22364 |

-----  
 -> d\_nd = 1

| Variable | Obs | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      |
|----------|-----|----------|-----------|----------|----------|
| lnpt     | 156 | 16.14808 | 1.673749  | 12.90876 | 18.00434 |





**Annexe II.2.5. Test de multicollinéarité (VIF)**

| Source   | SS         | df  | MS         | Number of obs = 368 |   |        |
|----------|------------|-----|------------|---------------------|---|--------|
| Model    | 1.91075487 | 13  | .146981144 | F( 13, 354)         | = | 42.50  |
| Residual | 1.22415699 | 354 | .003458071 | Prob > F            | = | 0.0000 |
|          |            |     |            | R-squared           | = | 0.6095 |
|          |            |     |            | Adj R-squared       | = | 0.5952 |
| Total    | 3.13491186 | 367 | .008541994 | Root MSE            | = | .05881 |

| lnipe  | Coef.     | Std. Err. | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|--------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee   | .1812395  | .0429055  | 4.22  | 0.000 | .0968577             | .2656213  |
| ko     | .1051101  | .0101535  | 10.35 | 0.000 | .0851414             | .1250788  |
| ko_rse | -.0592142 | .0172762  | -3.43 | 0.001 | -.0931911            | -.0252373 |
| rse    | .0556657  | .0160436  | 3.47  | 0.001 | .0241129             | .0872185  |
| lnidh  | .1467695  | .1585236  | 0.93  | 0.355 | -.1649969            | .458536   |
| lnpt   | .0123258  | .0029658  | 4.16  | 0.000 | .006493              | .0181586  |
| lnpib  | .0013231  | .008574   | 0.15  | 0.877 | -.0155393            | .0181856  |
| lnxm   | -.0349514 | .0450541  | -0.78 | 0.438 | -.1235587            | .053656   |
| lncc   | .063045   | .025463   | 2.48  | 0.014 | .0129672             | .1131227  |
| lnins  | .010429   | .0139581  | 0.75  | 0.455 | -.0170223            | .0378803  |
| lneff  | .0361358  | .0356556  | 1.01  | 0.312 | -.0339877            | .1062593  |
| lnc02  | -.0727803 | .016729   | -4.35 | 0.000 | -.1056809            | -.0398797 |
| lnht   | -.0161731 | .0049669  | -3.26 | 0.001 | -.0259416            | -.0064047 |
| _cons  | 1.417126  | .1197246  | 11.84 | 0.000 | 1.181665             | 1.652587  |

| Variable | VIF  | 1/VIF    |
|----------|------|----------|
| ko_rse   | 7.86 | 0.127153 |
| lnee     | 7.22 | 0.138418 |
| rse      | 6.85 | 0.146029 |
| lnidh    | 6.84 | 0.146170 |
| lneff    | 6.13 | 0.163154 |
| lncc     | 5.50 | 0.181740 |
| lnht     | 4.36 | 0.229546 |
| lnins    | 2.99 | 0.333938 |
| lnpt     | 2.17 | 0.459933 |
| ko       | 2.04 | 0.489703 |
| lnc02    | 1.64 | 0.609064 |
| lnxm     | 1.53 | 0.652927 |
| lnpib    | 1.24 | 0.806204 |
| Mean VIF | 4.34 |          |

**Annexe II.2.6. Test statique inter et intra individuel**

| Variable |         | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      | Observations |
|----------|---------|----------|-----------|----------|----------|--------------|
| lnipe    | overall | 1.780032 | .0924229  | 1.492663 | 1.943495 | N = 368      |
|          | between |          | .0674929  | 1.607754 | 1.874616 | n = 23       |
|          | within  |          | .0645979  | 1.566037 | 1.993366 | T = 16       |

| Variable |         | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      | Observations |
|----------|---------|----------|-----------|----------|----------|--------------|
| lnee     | overall | .4710752 | .1922975  | .0211893 | .7360728 | N = 368      |
|          | between |          | .1908944  | .1079821 | .6831542 | n = 23       |
|          | within  |          | .0450229  | .3054885 | .564911  | T = 16       |

| Variable |         | Mean | Std. Dev. | Min    | Max    | Observations |
|----------|---------|------|-----------|--------|--------|--------------|
| rse      | overall | .5   | .5006807  | 0      | 1      | N = 368      |
|          | between |      | .2913283  | 0      | 1      | n = 23       |
|          | within  |      | .411434   | -.4375 | 1.4375 | T = 16       |

| Variable |         | Mean     | Std. Dev. | Min       | Max      | Observations |
|----------|---------|----------|-----------|-----------|----------|--------------|
| ko       | overall | .7527174 | .4320198  | 0         | 1        | N = 368      |
|          | between |          | .1465492  | .4375     | 1        | n = 23       |
|          | within  |          | .4074828  | -.1222826 | 1.315217 | T = 16       |

| Variable |         | Mean    | Std. Dev. | Min      | Max      | Observations |
|----------|---------|---------|-----------|----------|----------|--------------|
| ko_rse   | overall | .451087 | .4982792  | 0        | 1        | N = 368      |
|          | between |         | .2492578  | 0        | .875     | n = 23       |
|          | within  |         | .434387   | -.423913 | 1.388587 | T = 16       |

| Variable |         | Mean      | Std. Dev. | Min       | Max       | Observations |
|----------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| lnidh    | overall | -.1178473 | .0506478  | -.2790143 | -.048177  | N = 368      |
|          | between |           | .0497172  | -.2373394 | -.0539805 | n = 23       |
|          | within  |           | .0139439  | -.1695539 | -.0791041 | T = 16       |

| Variable |         | Mean     | Std. Dev. | Min      | Max      | Observations |
|----------|---------|----------|-----------|----------|----------|--------------|
| lnpt     | overall | 16.06716 | 1.526142  | 12.85151 | 18.22364 | N = 368      |
|          | between |          | 1.553225  | 12.91865 | 18.13245 | n = 23       |
|          | within  |          | .1233102  | 14.02316 | 16.3204  | T = 16       |

| Variable |         | Mean      | Std. Dev. | Min       | Max       | Observations |
|----------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|--------------|
| lnc02    | overall | -.5416069 | .2351168  | -1.505634 | .1270701  | N = 368      |
|          | between |           | .2187475  | -1.287695 | .0102834  | n = 23       |
|          | within  |           | .096877   | -.7595461 | -.1734915 | T = 16       |

| Variable |         | Mean     | Std. Dev. | Min       | Max      | Observations |
|----------|---------|----------|-----------|-----------|----------|--------------|
| lnpib    | overall | .4564606 | .398727   | -1.859849 | 2.019042 | N = 368      |
|          | between |          | .197736   | .0300728  | .8902094 | n = 23       |
|          | within  |          | .3485423  | -1.632915 | 1.585293 | T = 16       |



ADF regressions: 1 lag  
 LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

| Statistic    | p-value             |
|--------------|---------------------|
| Unadjusted t | -8.7603             |
| Adjusted t*  | -4.6648      0.0000 |

Levin-Lin-Chu unit-root test for ko

|                               |                     |    |
|-------------------------------|---------------------|----|
| Ho: Panels contain unit roots | Number of panels =  | 23 |
| Ha: Panels are stationary     | Number of periods = | 16 |

AR parameter: Common      Asymptotics: N/T -> 0  
 Panel means: Included  
 Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag  
 LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

|              | Statistic | p-value |
|--------------|-----------|---------|
| Unadjusted t | -6.4272   |         |
| Adjusted t*  | -1.5898   | 0.0559  |

Levin-Lin-Chu unit-root test for rse

|                               |                     |    |
|-------------------------------|---------------------|----|
| Ho: Panels contain unit roots | Number of panels =  | 23 |
| Ha: Panels are stationary     | Number of periods = | 16 |

AR parameter: Common      Asymptotics: N/T -> 0  
 Panel means: Included  
 Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag  
 LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

|              | Statistic | p-value |
|--------------|-----------|---------|
| Unadjusted t | -9.3914   |         |
| Adjusted t*  | -3.0958   | 0.0010  |

Levin-Lin-Chu unit-root test for rse\_ko

|                               |                     |    |
|-------------------------------|---------------------|----|
| Ho: Panels contain unit roots | Number of panels =  | 23 |
| Ha: Panels are stationary     | Number of periods = | 16 |

AR parameter: Common      Asymptotics: N/T -> 0  
 Panel means: Included  
 Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag  
 LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

|              | Statistic | p-value |
|--------------|-----------|---------|
| Unadjusted t | -8.6714   |         |
| Adjusted t*  | -3.5628   | 0.0002  |

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnidh

|                               |                     |    |
|-------------------------------|---------------------|----|
| Ho: Panels contain unit roots | Number of panels =  | 23 |
| Ha: Panels are stationary     | Number of periods = | 16 |



## Levin-Lin-Chu unit-root test for lncc

```

-----
Ho: Panels contain unit roots          Number of panels =    23
Ha: Panels are stationary              Number of periods =   16

AR parameter: Common                  Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:   Included
Time trend:    Not included

```

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

```

-----
                Statistic      p-value
-----
Unadjusted t    -9.1515
Adjusted t*     -5.5300          0.0000
-----

```

## Levin-Lin-Chu unit-root test for lnins

```

-----
Ho: Panels contain unit roots          Number of panels =    23
Ha: Panels are stationary              Number of periods =   16

AR parameter: Common                  Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:   Included
Time trend:    Not included

```

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

```

-----
                Statistic      p-value
-----
Unadjusted t    -18.2160
Adjusted t*     -15.1792          0.0000
-----

```

## Levin-Lin-Chu unit-root test for lneff

```

-----
Ho: Panels contain unit roots          Number of panels =    23
Ha: Panels are stationary              Number of periods =   16

AR parameter: Common                  Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:   Included
Time trend:    Not included

```

ADF regressions: 1 lag

LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

```

-----
                Statistic      p-value
-----
Unadjusted t    -10.6575
Adjusted t*     -6.4983          0.0000
-----

```

## Levin-Lin-Chu unit-root test for lnc02

```

-----
Ho: Panels contain unit roots          Number of panels =    23
Ha: Panels are stationary              Number of periods =   16

AR parameter: Common                  Asymptotics: N/T -> 0
Panel means:   Included
Time trend:    Not included

```

ADF regressions: 1 lag  
 LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

|              | Statistic | p-value |
|--------------|-----------|---------|
| Unadjusted t | -7.3354   |         |
| Adjusted t*  | -4.7930   | 0.0000  |

Levin-Lin-Chu unit-root test for lnht

Ho: Panels contain unit roots                      Number of panels = 23  
 Ha: Panels are stationary                              Number of periods = 16

AR parameter: Common                              Asymptotics: N/T -> 0  
 Panel means: Included  
 Time trend: Not included

ADF regressions: 1 lag  
 LR variance: Bartlett kernel, 8.00 lags average (chosen by LLC)

|              | Statistic | p-value |
|--------------|-----------|---------|
| Unadjusted t | -10.2165  |         |
| Adjusted t*  | -6.9840   | 0.0000  |

### Annexe II.3. Analyse multivariée (ACP)

Tableau des valeurs propres  
 Trace de la matrice: 11.00000

| Numéro | Valeur propre | Pourcentage | Pourcentage cumulé |
|--------|---------------|-------------|--------------------|
| 1      | 4,6580        | 42,35       | 42,35              |
| 2      | 1,7502        | 15,91       | 58,26              |
| 3      | 1,1521        | 10,47       | 68,73              |
| 4      | 0,8399        | 7,64        | 76,37              |
| 5      | 0,7469        | 6,79        | 83,16              |
| 6      | 0,7081        | 6,44        | 89,59              |
| 7      | 0,5147        | 4,68        | 94,27              |
| 8      | 0,2974        | 2,70        | 96,98              |
| 9      | 0,1394        | 1,27        | 98,24              |
| 10     | 0,1107        | 1,01        | 99,25              |
| 11     | 0,0825        | 0,75        | 100,00             |



## Annexes II.4. Panel Statique

### Annexe II.4.1. Modèle sociétal (M1)

```

Fixed-effects (within) regression          Number of obs   =       368
Group variable: id                        Number of groups =       23

R-sq:  within = 0.2541                    Obs per group:  min =       16
        between = 0.4743                  avg =            16.0
        overall = 0.3231                  max =            16

corr(u_i, Xb) = -0.8053                    F(8, 337)      =       14.35
                                                Prob > F       =       0.0000

```

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee    | .3060421  | .0734411                          | 4.17  | 0.000 | .1615813             | .4505028  |
| rse     | .0151795  | .0085691                          | 1.77  | 0.077 | -.0016762            | .0320351  |
| lnidh   | 1.289281  | .2733792                          | 4.72  | 0.000 | .7515368             | 1.827026  |
| lnpt    | .0364741  | .0257926                          | 1.41  | 0.158 | -.0142607            | .0872088  |
| lneff   | .1357206  | .0588583                          | 2.31  | 0.022 | .0199447             | .2514965  |
| lnins   | -.0458719 | .024123                           | -1.90 | 0.058 | -.0933224            | .0015787  |
| lncc    | -.107446  | .0385979                          | -2.78 | 0.006 | -.1833692            | -.0315228 |
| lnc02   | -.0828817 | .0396133                          | -2.09 | 0.037 | -.1608021            | -.0049612 |
| _cons   | 1.170443  | .4357047                          | 2.69  | 0.008 | .3133992             | 2.027486  |
| sigma_u | .08898355 |                                   |       |       |                      |           |
| sigma_e | .05821931 |                                   |       |       |                      |           |
| rho     | .70024585 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |           |

```

F test that all u_i=0:      F(22, 337) =      6.68      Prob > F = 0.0000

```

Modified Wald test for groupwise heteroskedasticity in fixed effect regression model

H0:  $\sigma(i)^2 = \sigma^2$  for all i

```

chi2 (23) =      383.29
Prob>chi2 =      0.0000

```

Wooldridge test for autocorrelation in panel data

H0: no first-order autocorrelation

```

F( 1,      22) =      170.673

```

```

Prob > F =      0.0000

```

Coefficients: generalized least squares

Panels: heteroskedastic

Correlation: panel-specific AR(1)

```

Estimated covariances =      23      Number of obs   =       368
Estimated autocorrelations =      23      Number of groups =       23
Estimated coefficients =      9      Time periods    =       16
                                                Wald chi2(8)    =       172.88
                                                Prob > chi2     =       0.0000

```

| lnipe | Coef.     | Std. Err. | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |           |
|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee  | .1105622  | .044274   | 2.50  | 0.013 | .0237867             | .1973377  |
| rse   | .0136871  | .0045973  | 2.98  | 0.003 | .0046765             | .0226977  |
| lnidh | .7735091  | .1953589  | 3.96  | 0.000 | .3906126             | 1.156406  |
| lnpt  | .004132   | .0031685  | 1.30  | 0.192 | -.0020783            | .0103422  |
| lneff | .1134791  | .0463766  | 2.45  | 0.014 | .0225826             | .2043755  |
| lnins | -.0381895 | .0213254  | -1.79 | 0.073 | -.0799865            | .0036074  |
| lncc  | -.0341785 | .0334203  | -1.02 | 0.306 | -.0996811            | .031324   |
| lnc02 | -.115255  | .0280963  | -4.10 | 0.000 | -.1703227            | -.0601872 |
| _cons | 1.598126  | .0838738  | 19.05 | 0.000 | 1.433737             | 1.762516  |

```

Fixed-effects (within) regression
Group variable: id
Number of obs   =   368
Number of groups =   23

R-sq:  within = 0.2541
       between = 0.4743
       overall = 0.3231
Obs per group: min =   16
               avg  =  16.0
               max  =   16

corr(u_i, Xb) = -0.8053
F(8,337)      =   14.35
Prob > F      =   0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      t    P>|t|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .3060421   .0734411     4.17   0.000   .1615813   .4505028
       rse |   .0151795   .0085691     1.77   0.077  -.0016762   .0320351
     lnidh |   1.289281   .2733792     4.72   0.000   .7515368   1.827026
      lnpt  |   .0364741   .0257926     1.41   0.158  -.0142607   .0872088
     lneff |   .1357206   .0588583     2.31   0.022   .0199447   .2514965
     lnins |  -.0458719   .024123     -1.90   0.058  -.0933224   .0015787
      lncc  |  -.107446   .0385979     -2.78   0.006  -.1833692  -.0315228
     lnc02 |  -.0828817   .0396133     -2.09   0.037  -.1608021  -.0049612
      _cons |   1.170443   .4357047     2.69   0.008   .3133992   2.027486
-----+-----
sigma_u |   .08898355
sigma_e |   .05821931
      rho |   .70024585   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

```

F test that all u_i=0:      F(22, 337) =      6.68      Prob > F = 0.0000

```

```

Random-effects GLS regression
Group variable: id
Number of obs   =   368
Number of groups =   23

R-sq:  within = 0.2173
       between = 0.6519
       overall = 0.4321
Obs per group: min =   16
               avg  =  16.0
               max  =   16

Random effects u_i ~ Gaussian
corr(u_i, X)      = 0 (assumed)
Wald chi2(8)     =   138.74
Prob > chi2      =   0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      z    P>|z|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .1203329   .0545612     2.21   0.027   .0133949   .2272708
       rse |   .0233932   .0083232     2.81   0.005   .00708     .0397065
     lnidh |   .7206834   .1941311     3.71   0.000   .3401935   1.101173
      lnpt  |   .0056189   .0050504     1.11   0.266  -.0042797   .0155175
     lneff |   .0810956   .0503978     1.61   0.108  -.0176822   .1798734
     lnins |  -.0168683   .0193042     -0.87   0.382  -.0547039   .0209673
      lncc  |  -.0302611   .0332452     -0.91   0.363  -.0954204   .0348982
     lnc02 |  -.1167588   .0269097     -4.34   0.000  -.1695008  -.0640168
      _cons |   1.581235   .099722     15.86   0.000   1.385784   1.776687
-----+-----
sigma_u |   .03094
sigma_e |   .05821931
      rho |   .22022863   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

Hausman test

|       | ---- Coefficients ---- |           |                     |                             |
|-------|------------------------|-----------|---------------------|-----------------------------|
|       | (b)<br>fe              | (B)<br>re | (b-B)<br>Difference | sqrt(diag(V_b-V_B))<br>S.E. |
| lnee  | .3060421               | .1203329  | .1857092            | .0491597                    |
| rse   | .0151795               | .0233932  | -.0082138           | .0020379                    |
| lnidh | 1.289281               | .7206834  | .5685979            | .1924819                    |
| lnpt  | .0364741               | .0056189  | .0308551            | .0252933                    |
| lneff | .1357206               | .0810956  | .054625             | .0304033                    |
| lnins | -.0458719              | -.0168683 | -.0290036           | .014466                     |
| lncc  | -.107446               | -.0302611 | -.0771849           | .0196102                    |
| lnc02 | -.0828817              | -.1167588 | .0338771            | .0290703                    |

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2(8) = (b-B)'[(V\_b-V\_B)^(-1)](b-B)  
 = 42.03  
 Prob>chi2 = 0.0000  
 (V\_b-V\_B is not positive definite)

## Annexe II.4.2. Modèle institutionnel (M2)

Fixed-effects (within) regression  
 Group variable: id

|                    |   |      |
|--------------------|---|------|
| Number of obs      | = | 368  |
| Number of groups   | = | 23   |
| Obs per group: min | = | 16   |
| avg                | = | 16.0 |
| max                | = | 16   |

R-sq: within = 0.3606  
 between = 0.4094  
 overall = 0.3854

|                         |           |   |        |
|-------------------------|-----------|---|--------|
| corr(u_i, Xb) = -0.0227 | F(6, 339) | = | 31.86  |
|                         | Prob > F  | = | 0.0000 |

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee    | .2155834  | .0674116                          | 3.20  | 0.002 | .0829856             | .3481812  |
| ko      | .0872133  | .0072377                          | 12.05 | 0.000 | .0729768             | .1014498  |
| lnpib   | .0163002  | .008387                           | 1.94  | 0.053 | -.000197             | .0327974  |
| lneff   | .1526987  | .0486949                          | 3.14  | 0.002 | .0569164             | .248481   |
| lnins   | -.0512546 | .0226224                          | -2.27 | 0.024 | -.0957525            | -.0067567 |
| lncc    | -.0701414 | .0345472                          | -2.03 | 0.043 | -.1380952            | -.0021875 |
| _cons   | 1.543035  | .0639006                          | 24.15 | 0.000 | 1.417343             | 1.668727  |
| sigma_u | .05189173 |                                   |       |       |                      |           |
| sigma_e | .05374499 |                                   |       |       |                      |           |
| rho     | .48246173 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |           |

F test that all u\_i=0: F(22, 339) = 6.60 Prob > F = 0.0000

Modified Wald test for groupwise heteroskedasticity in fixed effect regression model

H0: sigma(i)^2 = sigma^2 for all i

chi2 (23) = 358.58  
 Prob>chi2 = 0.0000

Wooldridge test for autocorrelation in panel data

H0: no first-order autocorrelation

F( 1, 22) = 157.793  
 Prob > F = 0.0000

## Cross-sectional time-series FGLS regression

Coefficients: generalized least squares  
 Panels: heteroskedastic  
 Correlation: panel-specific AR(1)

|                            |   |    |                  |   |        |
|----------------------------|---|----|------------------|---|--------|
| Estimated covariances      | = | 23 | Number of obs    | = | 368    |
| Estimated autocorrelations | = | 23 | Number of groups | = | 23     |
| Estimated coefficients     | = | 7  | Time periods     | = | 16     |
|                            |   |    | Wald chi2(6)     | = | 300.98 |
|                            |   |    | Prob > chi2      | = | 0.0000 |

| lnipe | Coef.     | Std. Err. | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |
|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|
| lnee  | .1788138  | .027182   | 6.58  | 0.000 | .125538 .2320896     |
| ko    | .0800563  | .0061919  | 12.93 | 0.000 | .0679204 .0921922    |
| lnpib | -.0069981 | .0040636  | -1.72 | 0.085 | -.0149625 .0009663   |
| lneff | .1232475  | .0460747  | 2.67  | 0.007 | .0329427 .2135523    |
| lnins | -.0314192 | .0194442  | -1.62 | 0.106 | -.0695291 .0066908   |
| lncc  | .0123849  | .0302148  | 0.41  | 0.682 | -.0468351 .0716048   |
| _cons | 1.449487  | .0485954  | 29.83 | 0.000 | 1.354242 1.544732    |

|                                   |                      |   |        |
|-----------------------------------|----------------------|---|--------|
| Fixed-effects (within) regression | Number of obs        | = | 368    |
| Group variable: id                | Number of groups     | = | 23     |
| R-sq: within = 0.3606             | Obs per group: min = |   | 16     |
| between = 0.4094                  | avg =                |   | 16.0   |
| overall = 0.3854                  | max =                |   | 16     |
|                                   | F(6, 339)            | = | 31.86  |
| corr(u_i, Xb) = -0.0227           | Prob > F             | = | 0.0000 |

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|
| lnee    | .2155834  | .0674116                          | 3.20  | 0.002 | .0829856 .3481812    |
| ko      | .0872133  | .0072377                          | 12.05 | 0.000 | .0729768 .1014498    |
| lnpib   | .0163002  | .008387                           | 1.94  | 0.053 | -.000197 .0327974    |
| lneff   | .1526987  | .0486949                          | 3.14  | 0.002 | .0569164 .248481     |
| lnins   | -.0512546 | .0226224                          | -2.27 | 0.024 | -.0957525 -.0067567  |
| lncc    | -.0701414 | .0345472                          | -2.03 | 0.043 | -.1380952 -.0021875  |
| _cons   | 1.543035  | .0639006                          | 24.15 | 0.000 | 1.417343 1.668727    |
| sigma_u | .05189173 |                                   |       |       |                      |
| sigma_e | .05374499 |                                   |       |       |                      |
| rho     | .48246173 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |

|                        |              |      |            |        |
|------------------------|--------------|------|------------|--------|
| F test that all u_i=0: | F(22, 339) = | 6.60 | Prob > F = | 0.0000 |
|------------------------|--------------|------|------------|--------|

|                               |                      |   |        |
|-------------------------------|----------------------|---|--------|
| Random-effects GLS regression | Number of obs        | = | 368    |
| Group variable: id            | Number of groups     | = | 23     |
| R-sq: within = 0.3398         | Obs per group: min = |   | 16     |
| between = 0.7132              | avg =                |   | 16.0   |
| overall = 0.5300              | max =                |   | 16     |
| Random effects u_i ~ Gaussian | Wald chi2(6)         | = | 250.00 |
| corr(u_i, X) = 0 (assumed)    | Prob > chi2          | = | 0.0000 |

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |          |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|----------|
| lnee    | .1571616  | .034945                           | 4.50  | 0.000 | .0886707             | .2256525 |
| ko      | .0926744  | .0073045                          | 12.69 | 0.000 | .0783578             | .1069909 |
| lnpib   | .0091188  | .0083259                          | 1.10  | 0.273 | -.0071997            | .0254372 |
| lneff   | .1016801  | .0432881                          | 2.35  | 0.019 | .0168371             | .1865231 |
| lnins   | -.0042863 | .0168123                          | -0.25 | 0.799 | -.0372378            | .0286653 |
| lncc    | .0105962  | .0301044                          | 0.35  | 0.725 | -.0484073            | .0695997 |
| _cons   | 1.445134  | .0421319                          | 34.30 | 0.000 | 1.362556             | 1.527711 |
| sigma_u | .0252885  |                                   |       |       |                      |          |
| sigma_e | .05374499 |                                   |       |       |                      |          |
| rho     | .18126488 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |          |

hausman test

| ---- Coefficients ---- |           |           |            |                     |
|------------------------|-----------|-----------|------------|---------------------|
|                        | (b)       | (B)       | (b-B)      | sqrt(diag(V_b-V_B)) |
|                        | fe        | re        | Difference | S.E.                |
| lnee                   | .2155834  | .1571616  | .0584218   | .057647             |
| ko                     | .0872133  | .0926744  | -.0054611  | .                   |
| lnpib                  | .0163002  | .0091188  | .0071815   | .0010108            |
| lneff                  | .1526987  | .1016801  | .0510186   | .0223011            |
| lnins                  | -.0512546 | -.0042863 | -.0469683  | .0151366            |
| lncc                   | -.0701414 | .0105962  | -.0807376  | .016948             |

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
 B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

$$\begin{aligned} \text{chi2}(6) &= (b-B)'[(V_b-V_B)^{-1}](b-B) \\ &= 19.74 \\ \text{Prob}>\text{chi2} &= 0.0031 \\ (V_b-V_B \text{ is not positive defin} \end{aligned}$$

### Annexe II.4.3. Modèle économique (M3)

|                                   |                    |   |        |
|-----------------------------------|--------------------|---|--------|
| Fixed-effects (within) regression | Number of obs      | = | 368    |
| Group variable: id                | Number of groups   | = | 23     |
| R-sq: within = 0.2769             | Obs per group: min | = | 16     |
| between = 0.5355                  | avg                | = | 16.0   |
| overall = 0.3500                  | max                | = | 16     |
| corr(u_i, Xb) = -0.8922           | F(6, 339)          | = | 21.64  |
|                                   | Prob > F           | = | 0.0000 |

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee    | .3028772  | .0673136                          | 4.50  | 0.000 | .1704722             | .4352822  |
| lnpib   | .0088445  | .0088081                          | 1.00  | 0.316 | -.0084809            | .0261699  |
| lnxm    | .1369629  | .0608287                          | 2.25  | 0.025 | .0173136             | .2566121  |
| lnht    | .0579623  | .0128901                          | 4.50  | 0.000 | .0326078             | .0833169  |
| lnc02   | -.1384385 | .0353915                          | -3.91 | 0.000 | -.208053             | -.0688239 |
| lnidh   | .803734   | .2863531                          | 2.81  | 0.005 | .2404813             | 1.366987  |
| _cons   | .8788662  | .192715                           | 4.56  | 0.000 | .4997984             | 1.257934  |
| sigma_u | .11384654 |                                   |       |       |                      |           |
| sigma_e | .05715407 |                                   |       |       |                      |           |
| rho     | .79870203 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |           |

F test that all u\_i=0: F(22, 339) = 10.35 Prob &gt; F = 0.0000



```

Random-effects GLS regression           Number of obs   =       368
Group variable: id                     Number of groups =       23

R-sq:  within = 0.2362                  Obs per group:  min =       16
        between = 0.5651                  avg =      16.0
        overall = 0.3851                  max =       16

Random effects u_i ~ Gaussian          Wald chi2(6)     =    133.14
corr(u_i, X) = 0 (assumed)            Prob > chi2      =     0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      z    P>|z|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .1074596   .0510288     2.11  0.035     .007445   .2074742
      lnpi |   .0032663   .009176     0.36  0.722    -.0147183 .0212509
      lnxm |   .1178012   .055273     2.13  0.033     .0094682 .2261342
      lnht |   .0109867   .0068941     1.59  0.111    -.0025256 .0244989
      lnc02 |  -.137924    .0259866    -5.31  0.000    -.1888568 -.0869913
      lnidh |   .7421443   .1891499     3.92  0.000     .3714173  1.112871
      _cons |   1.408291   .1449264     9.72  0.000     1.12424   1.692341
-----+-----
      sigma_u |   .02907641
      sigma_e |   .05715407
      rho     |   .20560124   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

hausman test

```

----- Coefficients -----
      |      (b)      (B)      (b-B)      sqrt(diag(V_b-V_B))
      |      fe      re      Difference      S.E.
-----+-----
      lnee |   .3028772   .1074596   .1954177   .0438997
      lnpi |   .0088445   .0032663   .0055782   .
      lnxm |   .1369629   .1178012   .0191617   .0253974
      lnht |   .0579623   .0109867   .0469757   .0108915
      lnc02 |  -.1384385   -.137924    -.0005144   .0240261
      lnidh |   .803734    .7421443   .0615898   .2149894
-----+-----

```

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

```

      chi2(6) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
              =      34.09
      Prob>chi2 =      0.0000
      (V_b-V_B is not positive definite)

```

## Annexes II.4.4. Modèle de soutenabilité (M4)

### Annexe II.4.4.1. Croissance verte/Effet direct RSE (M 4.1)

```

Fixed-effects (within) regression           Number of obs   =       368
Group variable: id                         Number of groups =        23

R-sq:  within = 0.2995                     Obs per group:  min =        16
        between = 0.4308                    avg =         16.0
        overall = 0.3014                    max =         16

corr(u_i, Xb) = -0.8604                     F(11,334)       =       12.98
                                                Prob > F        =       0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      t    P>|t|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .2794346   .0723079     3.86  0.000    .1371984   .4216708
       rse |   .0138032   .0083855     1.65  0.101   -.0026917   .0302982
     lnidh |   .7077325   .3051834     2.32  0.021    .1074087   1.308056
     lnpih |   .0125442   .0089791     1.40  0.163   -.0051184   .0302068
     lnxm  |   .1593674   .0633552     2.52  0.012    .0347419   .2839929
     lnpt  |   .0270497   .0255137     1.06  0.290   -.023138   .0772374
     lncc  |  -.0643729   .0387321    -1.66  0.097   -.1405625   .0118168
     lnins |  -.0563196   .024829    -2.27  0.024   -.1051606  -.0074786
     lneff |   .1255177   .0580394     2.16  0.031    .0113489   .2396866
     lnc02 |  -.1019391   .0392936    -2.59  0.010   -.1792333  -.0246449
     lnht  |   .0473227   .0134017     3.53  0.000    .0209604   .073685
     _cons |   .4844367   .4662126     1.04  0.300   -.4326464   1.40152
-----+-----
      sigma_u |   .11056352
      sigma_e |   .05667338
       rho    |   .79192551   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

```

F test that all u_i=0:      F(22, 334) =      7.49          Prob > F = 0.0000

```

Modified Wald test for groupwise heteroskedasticity in fixed effect regression model

H0:  $\sigma(i)^2 = \sigma^2$  for all i

```

chi2 (23) =      244.98
Prob>chi2 =      0.0000

```

Wooldridge test for autocorrelation in panel data

```

H0: no first-order autocorrelation
      F( 1,      22) =      187.809
      Prob > F =      0.0000

```



## Cross-sectional time-series FGLS regression

Coefficients: generalized least squares  
Panels: heteroskedastic  
Correlation: panel-specific AR(1)

|                            |   |    |                  |   |        |
|----------------------------|---|----|------------------|---|--------|
| Estimated covariances      | = | 23 | Number of obs    | = | 368    |
| Estimated autocorrelations | = | 23 | Number of groups | = | 23     |
| Estimated coefficients     | = | 12 | Time periods     | = | 16     |
|                            |   |    | Wald chi2(11)    | = | 166.38 |
|                            |   |    | Prob > chi2      | = | 0.0000 |

| lnipe | Coef.     | Std. Err. | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |           |
|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee  | .1003409  | .0462762  | 2.17  | 0.030 | .0096413             | .1910406  |
| rse   | .0144239  | .0045364  | 3.18  | 0.001 | .0055327             | .0233151  |
| lnidh | .6291327  | .2166668  | 2.90  | 0.004 | .2044737             | 1.053792  |
| lnpib | -.0099786 | .0055501  | -1.81 | 0.070 | -.0207604            | .0008033  |
| lnxm  | .0888719  | .0658833  | 1.35  | 0.177 | -.0402571            | .2180008  |
| lnpt  | .0041233  | .0047275  | 0.87  | 0.383 | -.0051423            | .013389   |
| lncc  | -.0405953 | .0339038  | -1.20 | 0.231 | -.1070454            | .0258549  |
| lnins | -.0292884 | .0215058  | -1.36 | 0.173 | -.0714389            | .0128622  |
| lneff | .1254455  | .0469257  | 2.67  | 0.008 | .0334728             | .2174182  |
| lnc02 | -.1001157 | .0287025  | -3.49 | 0.000 | -.1563716            | -.0438598 |
| lnht  | .0039328  | .0075748  | 0.52  | 0.604 | -.0109135            | .0187791  |
| _cons | 1.363023  | .1694993  | 8.04  | 0.000 | 1.03081              | 1.695235  |

|                                   |                    |   |        |
|-----------------------------------|--------------------|---|--------|
| Fixed-effects (within) regression | Number of obs      | = | 368    |
| Group variable: id                | Number of groups   | = | 23     |
| R-sq: within = 0.2995             | Obs per group: min | = | 16     |
| between = 0.4308                  | avg                | = | 16.0   |
| overall = 0.3014                  | max                | = | 16     |
| corr(u_i, Xb) = -0.8604           | F(11, 334)         | = | 12.98  |
|                                   | Prob > F           | = | 0.0000 |

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee    | .2794346  | .0723079                          | 3.86  | 0.000 | .1371984             | .4216708  |
| rse     | .0138032  | .0083855                          | 1.65  | 0.101 | -.0026917            | .0302982  |
| lnidh   | .7077325  | .3051834                          | 2.32  | 0.021 | .1074087             | 1.308056  |
| lnpib   | .0125442  | .0089791                          | 1.40  | 0.163 | -.0051184            | .0302068  |
| lnxm    | .1593674  | .0633552                          | 2.52  | 0.012 | .0347419             | .2839929  |
| lnpt    | .0270497  | .0255137                          | 1.06  | 0.290 | -.023138             | .0772374  |
| lncc    | -.0643729 | .0387321                          | -1.66 | 0.097 | -.1405625            | .0118168  |
| lnins   | -.0563196 | .024829                           | -2.27 | 0.024 | -.1051606            | -.0074786 |
| lneff   | .1255177  | .0580394                          | 2.16  | 0.031 | .0113489             | .2396866  |
| lnc02   | -.1019391 | .0392936                          | -2.59 | 0.010 | -.1792333            | -.0246449 |
| lnht    | .0473227  | .0134017                          | 3.53  | 0.000 | .0209604             | .073685   |
| _cons   | .4844367  | .4662126                          | 1.04  | 0.300 | -.4326464            | 1.40152   |
| sigma_u | .11056352 |                                   |       |       |                      |           |
| sigma_e | .05667338 |                                   |       |       |                      |           |
| rho     | .79192551 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |           |

|                        |              |      |            |        |
|------------------------|--------------|------|------------|--------|
| F test that all u_i=0: | F(22, 334) = | 7.49 | Prob > F = | 0.0000 |
|------------------------|--------------|------|------------|--------|

```

Random-effects GLS regression           Number of obs   =       368
Group variable: id                     Number of groups =       23

R-sq:  within = 0.2132                  Obs per group:  min =       16
        between = 0.6998                  avg =            16.0
        overall = 0.4587                  max =            16

Random effects u_i ~ Gaussian           Wald chi2(11)   =    173.18
corr(u_i, X) = 0 (assumed)              Prob > chi2     =     0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      z    P>|z|    [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .0996801   .0547383     1.82   0.069   - .0076051   .2069653
       rse |   .0246416   .0082808     2.98   0.003    .0084116   .0408716
     lnidh |   .6494823   .1999204     3.25   0.001    .2576455   1.041319
     lnpih |   .0032175   .0094048     0.34   0.732   - .0152155   .0216505
     lnxm  |   .1203692   .0558734     2.15   0.031    .0108594   .229879
     lnpt  |   .0053334   .0050825     1.05   0.294   - .0046282   .015295
     lncc  |    .002169   .032579     0.07   0.947   - .0616847   .0660227
     lnins |  -.0056421   .0183517    -0.31   0.759   - .0416108   .0303266
     lneff |   .0840886   .048164     1.75   0.081   - .0103111   .1784882
     lnc02 |  -.1126652   .0247247    -4.56   0.000   - .1611246  -.0642057
     lnht  |  -.0019195   .0076469    -0.25   0.802   - .016907    .0130681
     _cons |   1.282221   .1589032     8.07   0.000    .9707762   1.593665
-----+-----
sigma_u   |   .02135728
sigma_e   |   .05667338
rho       |   .12435466   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

Hausman test

```

-----+-----
      ---- Coefficients ----
      |      (b)      (B)      (b-B)      sqrt(diag(V_b-V_B))
      |      fe      re      Difference      S.E.
-----+-----
     lnee |   .2794346   .0996801   .1797545   .0472455
       rse |   .0138032   .0246416   -.0108383   .0013209
     lnidh |   .7077325   .6494823   .0582502   .2305834
     lnpih |   .0125442   .0032175   .0093267   .
     lnxm  |   .1593674   .1203692   .0389982   .0298671
     lnpt  |   .0270497   .0053334   .0217163   .0250023
     lncc  |  -.0643729   .002169    -.0665419   .0209472
     lnins |  -.0563196  -.0056421  -.0506775   .0167241
     lneff |   .1255177   .0840886   .0414292   .0323853
     lnc02 |  -.1019391  -.1126652   .0107261   .0305398
     lnht  |   .0473227  -.0019195   .0492422   .0110059
-----+-----

```

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

```

chi2(11) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
          =      68.49
Prob>chi2 =      0.0000
(V_b-V_B is not positive definite)

```

### Annexe II.4.4.2. Croissance verte/Effet indirect de l'intervention de l'État sans interaction (M 4.2)

```

Fixed-effects (within) regression      Number of obs      =      368
Group variable: id                    Number of groups   =      23

R-sq:  within = 0.3924                Obs per group: min =      16
      between = 0.4007                  avg =      16.0
      overall = 0.3499                  max =      16

corr(u_i, Xb) = -0.6334                F(12, 333)        =      17.92
                                          Prob > F           =      0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      t    P>|t|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .2449002   .0676175     3.62  0.000   .1118889   .3779115
      rse |   .0083025   .0078593     1.06  0.292  -.0071576   .0237627
      ko  |   .0702916   .0098514     7.14  0.000   .0509128   .0896705
      lnidh | -.2795827   .3165053    -0.88  0.378  -.9021844   .3430191
      lnpt |   .0206358   .0238144     0.87  0.387  -.0262099   .0674815
      lnpi |   .0154093   .0083847     1.84  0.067  -.0010844   .0319029
      lnxm |   .0898902   .0598904     1.50  0.134  -.0279211   .2077015
      lncc |  -.0241408   .0365642    -0.66  0.510  -.0960667   .0477851
      lnins |  -.0464824   .0231999    -2.00  0.046  -.0921193  -.0008456
      lneff |   .0996496   .0542566     1.84  0.067  -.0070794   .2063786
      lnc02 | -.0812751   .0367648    -2.21  0.028  -.1535956  -.0089546
      lnht |   .0340374   .0126381     2.69  0.007   .0091768   .058898
      _cons |   .6624307   .4355676     1.52  0.129  -.1943802   1.519242
-----+-----
      sigma_u |   .07248741
      sigma_e |   .05286122
      rho    |   .65282624   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

```

F test that all u_i=0:      F(22, 333) =      5.44      Prob > F = 0.0000

```

Modified Wald test for groupwise heteroskedasticity in fixed effect regression model

H0:  $\sigma(i)^2 = \sigma^2$  for all i

```

chi2 (23) =      337.62
Prob>chi2 =      0.0000

```

Wooldridge test for autocorrelation in panel data

```

H0: no first-order autocorrelation
      F( 1,      22) =      153.936
      Prob > F =      0.0000

```

## Cross-sectional time-series FGLS regression

Coefficients: generalized least squares  
 Panels: heteroskedastic  
 Correlation: panel-specific AR(1)

|                            |   |    |                  |   |        |
|----------------------------|---|----|------------------|---|--------|
| Estimated covariances      | = | 23 | Number of obs    | = | 368    |
| Estimated autocorrelations | = | 23 | Number of groups | = | 23     |
| Estimated coefficients     | = | 13 | Time periods     | = | 16     |
|                            |   |    | Wald chi2(12)    | = | 372.54 |
|                            |   |    | Prob > chi2      | = | 0.0000 |

| lnipe | Coef.     | Std. Err. | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |
|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|
| lnee  | .1475255  | .0376774  | 3.92  | 0.000 | .0736791 .2213718    |
| rse   | .0068123  | .0036566  | 1.86  | 0.062 | -.0003545 .0139791   |
| ko    | .0740304  | .0065225  | 11.35 | 0.000 | .0612465 .0868143    |
| lnidh | .1719039  | .1973029  | 0.87  | 0.384 | -.2148027 .5586105   |
| lnpt  | .0077708  | .0034702  | 2.24  | 0.025 | .0009693 .0145723    |
| lnpib | -.0070713 | .0044404  | -1.59 | 0.111 | -.0157743 .0016318   |
| lnxm  | .0378931  | .0543318  | 0.70  | 0.486 | -.0685952 .1443815   |
| lncc  | -.0008311 | .0289836  | -0.03 | 0.977 | -.0576379 .0559757   |
| lnins | -.0274094 | .0196933  | -1.39 | 0.164 | -.0660074 .0111887   |
| lneff | .1183756  | .0437973  | 2.70  | 0.007 | .0325345 .2042166    |
| lnc02 | -.0661758 | .0262052  | -2.53 | 0.012 | -.117537 -.0148146   |
| lnht  | .000139   | .0062084  | 0.02  | 0.982 | -.0120292 .0123071   |
| _cons | 1.27472   | .1437822  | 8.87  | 0.000 | .9929118 1.556528    |

Fixed-effects (within) regression  
 Group variable: id

|                  |   |     |
|------------------|---|-----|
| Number of obs    | = | 368 |
| Number of groups | = | 23  |

R-sq: within = 0.3924  
 between = 0.4007  
 overall = 0.3499

|                    |   |      |
|--------------------|---|------|
| Obs per group: min | = | 16   |
| avg                | = | 16.0 |
| max                | = | 16   |

corr(u<sub>i</sub>, X<sub>b</sub>) = -0.6334

|            |   |        |
|------------|---|--------|
| F(12, 333) | = | 17.92  |
| Prob > F   | = | 0.0000 |

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                                     | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |
|---------|-----------|---|-------|-------|----------------------|
| lnee    | .2449002  | .0676175                                      | 3.62  | 0.000 | .1118889 .3779115    |
| rse     | .0083025  | .0078593                                      | 1.06  | 0.292 | -.0071576 .0237627   |
| ko      | .0702916  | .0098514                                      | 7.14  | 0.000 | .0509128 .0896705    |
| lnidh   | -.2795827 | .3165053                                      | -0.88 | 0.378 | -.9021844 .3430191   |
| lnpt    | .0206358  | .0238144                                      | 0.87  | 0.387 | -.0262099 .0674815   |
| lnpib   | .0154093  | .0083847                                      | 1.84  | 0.067 | -.0010844 .0319029   |
| lnxm    | .0898902  | .0598904                                      | 1.50  | 0.134 | -.0279211 .2077015   |
| lncc    | -.0241408 | .0365642                                      | -0.66 | 0.510 | -.0960667 .0477851   |
| lnins   | -.0464824 | .0231999                                      | -2.00 | 0.046 | -.0921193 -.0008456  |
| lneff   | .0996496  | .0542566                                      | 1.84  | 0.067 | -.0070794 .2063786   |
| lnc02   | -.0812751 | .0367648                                      | -2.21 | 0.028 | -.1535956 -.0089546  |
| lnht    | .0340374  | .0126381                                      | 2.69  | 0.007 | .0091768 .058898     |
| _cons   | .6624307  | .4355676                                      | 1.52  | 0.129 | -.1943802 1.519242   |
| sigma_u | .07248741 |   |       |       |                      |
| sigma_e | .05286122 |   |       |       |                      |
| rho     | .65282624 | (fraction of variance due to u <sub>i</sub> ) |       |       |                      |

F test that all u<sub>i</sub>=0: F(22, 333) = 5.44 Prob > F = 0.0000

```

Random-effects GLS regression           Number of obs   =       368
Group variable: id                     Number of groups =        23
R-sq: within = 0.3561                  Obs per group: min =       16
      between = 0.7804                    avg =           16.0
      overall = 0.5730                    max =           16

```

```

Random effects u_i ~ Gaussian           Wald chi2(12)    =       282.61
corr(u_i, X) = 0 (assumed)             Prob > chi2      =        0.0000

```

| lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |           |
|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnee    | .2098274  | .0514416                          | 4.08  | 0.000 | .1090037             | .3106511  |
| rse     | .0094677  | .0076337                          | 1.24  | 0.215 | -.0054942            | .0244296  |
| ko      | .0833355  | .0090556                          | 9.20  | 0.000 | .0655868             | .1010841  |
| lnidh   | -.0381685 | .1990726                          | -0.19 | 0.848 | -.4283435            | .3520066  |
| lnpt    | .0079163  | .0049456                          | 1.60  | 0.109 | -.0017768            | .0176094  |
| lnpib   | .00935    | .008428                           | 1.11  | 0.267 | -.0071686            | .0258687  |
| lnxm    | .0211771  | .0522138                          | 0.41  | 0.685 | -.0811601            | .1235143  |
| lncc    | .020999   | .0299018                          | 0.70  | 0.483 | -.0376074            | .0796053  |
| lnins   | .0006389  | .0169676                          | 0.04  | 0.970 | -.032617             | .0338948  |
| lneff   | .060618   | .0444036                          | 1.37  | 0.172 | -.0264115            | .1476474  |
| lnc02   | -.067375  | .0237881                          | -2.83 | 0.005 | -.1139989            | -.0207511 |
| lnht    | -.0023953 | .0072304                          | -0.33 | 0.740 | -.0165666            | .011776   |
| _cons   | 1.277593  | .1467803                          | 8.70  | 0.000 | .9899084             | 1.565277  |
| sigma_u | .02305646 |                                   |       |       |                      |           |
| sigma_e | .05286122 |                                   |       |       |                      |           |
| rho     | .15983607 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |           |

hausman test

|       | ---- Coefficients ---- |           |            |                     |
|-------|------------------------|-----------|------------|---------------------|
|       | (b)                    | (B)       | (b-B)      | sqrt(diag(V_b-V_B)) |
|       | fe                     | re        | Difference | S.E.                |
| lnee  | .2449002               | .2098274  | .0350729   | .0438849            |
| rse   | .0083025               | .0094677  | -.0011652  | .0018694            |
| ko    | .0702916               | .0833355  | -.0130438  | .003879             |
| lnidh | -.2795827              | -.0381685 | -.2414142  | .2460604            |
| lnpt  | .0206358               | .0079163  | .0127195   | .0232953            |
| lnpib | .0154093               | .00935    | .0060592   | .                   |
| lnxm  | .0898902               | .0211771  | .0687131   | .0293357            |
| lncc  | -.0241408              | .020999   | -.0451398  | .0210434            |
| lnins | -.0464824              | .0006389  | -.0471213  | .015822             |
| lneff | .0996496               | .060618   | .0390316   | .0311786            |
| lnc02 | -.0812751              | -.067375  | -.0139001  | .0280316            |
| lnht  | .0340374               | -.0023953 | .0364327   | .0103655            |

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

```

chi2(12) = (b-B)'[(V_b-V_B)^(-1)](b-B)
          =          37.40
Prob>chi2 =          0.0002
(V_b-V_B is not positive definite)

```

**Annexe II.4.4.3. Croissance verte/Effet croisé suite à l'interaction KO\*RSE (M 4.3)**

```

Fixed-effects (within) regression          Number of obs   =       368
Group variable: id                       Number of groups =        23

R-sq:  within = 0.4237                   Obs per group:  min =       16
        between = 0.4103                  avg =            16.0
        overall = 0.3616                  max =            16

corr(u_i, Xb) = -0.6715                  F(13,332)       =       18.77
                                                Prob > F        =       0.0000

```

```

-----+-----
      lnipe |      Coef.   Std. Err.      t    P>|t|     [95% Conf. Interval]
-----+-----
      lnee |   .2345746   .065998      3.55  0.000   .1047476   .3644016
       rse |   .0658733   .0155791     4.23  0.000   .0352271   .0965195
        ko |   .0883612   .0105096     8.41  0.000   .0676873   .109035
   ko_rse |  -.0689006   .0162316    -4.24  0.000  -.1008304  -.0369708
   lnidh |  -.2275981   .3089576    -0.74  0.462  -.8353595   .3801633
   lnpt |   .023315   .0232368     1.00  0.316  -.022395   .069025
  lnpiib |   .0175504   .0081939     2.14  0.033   .0014319   .0336688
   lnxm |   .0528107   .0590658     0.89  0.372  -.0633798   .1690011
   lncc |  -.0067735   .0358981    -0.19  0.850  -.0773899   .0638429
  lnins |  -.0419306   .0226542    -1.85  0.065  -.0864946   .0026333
  lneff |   .0769569   .0531905     1.45  0.149  -.027676   .1815898
  lnc02 |  -.0833157   .0358631    -2.32  0.021  -.1538632  -.0127682
  lnht |   .0354382   .0123315     2.87  0.004   .0111806   .0596959
   _cons |   .6824848   .4248728     1.61  0.109  -.1532975   1.518267
-----+-----
   sigma_u |   .07607126
   sigma_e |   .0515601
      rho |   .68521541   (fraction of variance due to u_i)
-----+-----

```

```

F test that all u_i=0:      F(22, 332) =      5.84      Prob > F = 0.0000

```

Modified Wald test for groupwise heteroskedasticity  
in fixed effect regression model

H0:  $\sigma(i)^2 = \sigma^2$  for all i

```

chi2 (23) =      367.36
Prob>chi2 =      0.0000

```

Wooldridge test for autocorrelation in panel data

```

H0: no first-order autocorrelation
      F( 1,      22) =      144.249
      Prob > F =      0.0000

```

## Cross-sectional time-series FGLS regression

Coefficients: generalized least squares  
 Panels: heteroskedastic  
 Correlation: panel-specific AR(1)

|                            |   |    |                  |   |        |
|----------------------------|---|----|------------------|---|--------|
| Estimated covariances      | = | 23 | Number of obs    | = | 368    |
| Estimated autocorrelations | = | 23 | Number of groups | = | 23     |
| Estimated coefficients     | = | 14 | Time periods     | = | 16     |
|                            |   |    | Wald chi2(13)    | = | 377.74 |
|                            |   |    | Prob > chi2      | = | 0.0000 |

| lnipe  | Coef.     | Std. Err. | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |
|--------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|
| lnee   | .1472264  | .037204   | 3.96  | 0.000 | .0743078 .220145     |
| rse    | .0279193  | .0099593  | 2.80  | 0.005 | .0083994 .0474393    |
| ko     | .0801836  | .0068951  | 11.63 | 0.000 | .0666694 .0936977    |
| ko_rse | -.0241401 | .0102208  | -2.36 | 0.018 | -.0441724 -.0041077  |
| lnidh  | .1680873  | .196242   | 0.86  | 0.392 | -.2165398 .5527145   |
| lnpt   | .0069523  | .0033781  | 2.06  | 0.040 | .0003315 .0135732    |
| lnpib  | -.0062986 | .0042653  | -1.48 | 0.140 | -.0146585 .0020612   |
| lnxm   | .038467   | .0542511  | 0.71  | 0.478 | -.0678631 .1447971   |
| lncc   | .0009298  | .0287044  | 0.03  | 0.974 | -.0553297 .0571893   |
| lnins  | -.0286313 | .0195247  | -1.47 | 0.143 | -.0668991 .0096364   |
| lneff  | .1130701  | .0431233  | 2.62  | 0.009 | .02855 .1975903      |
| lnc02  | -.0669027 | .0260108  | -2.57 | 0.010 | -.1178829 -.0159224  |
| lnht   | .0011444  | .0061332  | 0.19  | 0.852 | -.0108765 .0131653   |
| _cons  | 1.281764  | .1443402  | 8.88  | 0.000 | .9988621 1.564665    |

|                                   |                  |   |     |
|-----------------------------------|------------------|---|-----|
| Fixed-effects (within) regression | Number of obs    | = | 368 |
| Group variable: id                | Number of groups | = | 23  |

|                       |                      |      |
|-----------------------|----------------------|------|
| R-sq: within = 0.4237 | Obs per group: min = | 16   |
| between = 0.4103      | avg =                | 16.0 |
| overall = 0.3616      | max =                | 16   |

|                         |            |   |        |
|-------------------------|------------|---|--------|
| corr(u_i, Xb) = -0.6715 | F(13, 332) | = | 18.77  |
|                         | Prob > F   | = | 0.0000 |

| lnipe  | Coef.     | Std. Err. | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |
|--------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|
| lnee   | .2345746  | .065998   | 3.55  | 0.000 | .1047476 .3644016    |
| rse    | .0658733  | .0155791  | 4.23  | 0.000 | .0352271 .0965195    |
| ko     | .0883612  | .0105096  | 8.41  | 0.000 | .0676873 .109035     |
| ko_rse | -.0689006 | .0162316  | -4.24 | 0.000 | -.1008304 -.0369708  |
| lnidh  | -.2275981 | .3089576  | -0.74 | 0.462 | -.8353595 .3801633   |
| lnpt   | .023315   | .0232368  | 1.00  | 0.316 | -.022395 .069025     |
| lnpib  | .0175504  | .0081939  | 2.14  | 0.033 | .0014319 .0336688    |
| lnxm   | .0528107  | .0590658  | 0.89  | 0.372 | -.0633798 .1690011   |
| lncc   | -.0067735 | .0358981  | -0.19 | 0.850 | -.0773899 .0638429   |
| lnins  | -.0419306 | .0226542  | -1.85 | 0.065 | -.0864946 .0026333   |
| lneff  | .0769569  | .0531905  | 1.45  | 0.149 | -.027676 .1815898    |
| lnc02  | -.0833157 | .0358631  | -2.32 | 0.021 | -.1538632 -.0127682  |
| lnht   | .0354382  | .0123315  | 2.87  | 0.004 | .0111806 .0596959    |
| _cons  | .6824848  | .4248728  | 1.61  | 0.109 | -.1532975 1.518267   |

|         |   |
|---------|---|
| sigma_u | .07607126                                   |
| sigma_e | .0515601                                    |
| rho     | .68521541 (fraction of variance due to u_i) |

|                        |              |      |            |        |
|------------------------|--------------|------|------------|--------|
| F test that all u_i=0: | F(22, 332) = | 5.84 | Prob > F = | 0.0000 |
|------------------------|--------------|------|------------|--------|

```

Random-effects GLS regression           Number of obs   =       368
Group variable: id                     Number of groups =       23

R-sq:  within = 0.3926                 Obs per group:  min =       16
      between = 0.7612                    avg =      16.0
      overall = 0.5811                    max =       16

Random effects u_i ~ Gaussian          Wald chi2(13)    =    301.25
corr(u_i, X) = 0 (assumed)            Prob > chi2     =    0.0000

```

|  | lnipe   | Coef.     | Std. Err.                         | z     | P> z  | [95% Conf. Interval] |           |
|--|---------|-----------|-----------------------------------|-------|-------|----------------------|-----------|
|  | lnee    | .201121   | .0510008                          | 3.94  | 0.000 | .1011613             | .3010808  |
|  | rse     | .0664455  | .0156364                          | 4.25  | 0.000 | .0357988             | .0970922  |
|  | ko      | .1005191  | .0098556                          | 10.20 | 0.000 | .0812024             | .1198358  |
|  | ko_rse  | -.0682971 | .0164857                          | -4.14 | 0.000 | -.1006084            | -.0359857 |
|  | lnidh   | .0000376  | .1991226                          | 0.00  | 1.000 | -.3902355            | .3903107  |
|  | lnpt    | .0068725  | .0051088                          | 1.35  | 0.179 | -.0031406            | .0168857  |
|  | lnpib   | .0119172  | .008234                           | 1.45  | 0.148 | -.0042212            | .0280555  |
|  | lnxm    | -.0004864 | .0519391                          | -0.01 | 0.993 | -.1022851            | .1013123  |
|  | lncc    | .0279818  | .0297144                          | 0.94  | 0.346 | -.0302574            | .0862209  |
|  | lnins   | -.0037406 | .0169119                          | -0.22 | 0.825 | -.0368872            | .0294061  |
|  | lneff   | .0468618  | .0442903                          | 1.06  | 0.290 | -.0399455            | .1336692  |
|  | lnc02   | -.0704196 | .023998                           | -2.93 | 0.003 | -.1174549            | -.0233843 |
|  | lnht    | -.0007861 | .0073203                          | -0.11 | 0.914 | -.0151336            | .0135615  |
|  | _cons   | 1.338719  | .1474945                          | 9.08  | 0.000 | 1.049635             | 1.627803  |
|  | sigma_u | .02478472 |                                   |       |       |                      |           |
|  | sigma_e | .0515601  |                                   |       |       |                      |           |
|  | rho     | .18769746 | (fraction of variance due to u_i) |       |       |                      |           |

hausman test

|  | ---- Coefficients ---- |           |            |                     |          |
|--|------------------------|-----------|------------|---------------------|----------|
|  | (b)                    | (B)       | (b-B)      | sqrt(diag(V_b-V_B)) |          |
|  | fe                     | re        | Difference | S.E.                |          |
|  | lnee                   | .2345746  | .201121    | .0334536            | .0418886 |
|  | rse                    | .0658733  | .0664455   | -.0005722           | .        |
|  | ko                     | .0883612  | .1005191   | -.0121579           | .0036495 |
|  | ko_rse                 | -.0689006 | -.0682971  | -.0006035           | .        |
|  | lnidh                  | -.2275981 | .0000376   | -.2276356           | .2362309 |
|  | lnpt                   | .023315   | .0068725   | .0164425            | .0226683 |
|  | lnpib                  | .0175504  | .0119172   | .0056332            | .        |
|  | lnxm                   | .0528107  | -.0004864  | .0532971            | .0281265 |
|  | lncc                   | -.0067735 | .0279818   | -.0347553           | .0201427 |
|  | lnins                  | -.0419306 | -.0037406  | -.03819             | .0150733 |
|  | lneff                  | .0769569  | .0468618   | .030095             | .0294551 |
|  | lnc02                  | -.0833157 | -.0704196  | -.0128961           | .0266506 |
|  | lnht                   | .0354382  | -.0007861  | .0362243            | .0099236 |

b = consistent under Ho and Ha; obtained from xtreg  
B = inconsistent under Ha, efficient under Ho; obtained from xtreg

Test: Ho: difference in coefficients not systematic

chi2(13) = (b-B)'[(V\_b-V\_B)^(-1)](b-B)  
= 22.07  
Prob>chi2 = 0.0543  
(V\_b-V\_B is not positive definite)



## Annexes II.5. Panel Dynamique

### Annexes II.5.1. Effet indirect de l'intervention de l'État sans interaction KO\*RSE

#### Annexe II.5.1.1. GMM en système (BLOC 1.1)

Dynamic panel-data estimation, two-step system GMM

```
-----
Group variable: id                Number of obs    =    345
Time variable : annees           Number of groups =    23
Number of instruments = 51       Obs per group:  min =    15
F(13, 22) = 875.16              avg =    15.00
Prob > F = 0.000                 max =    15
-----
```

|       | lnipe | Coef.     | Std. Err. | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |
|-------|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|
| lnipe |       |           |           |       |       |                      |
| L1.   |       | .4974595  | .1170656  | 4.25  | 0.000 | .2546803 .7402386    |
| lnee  |       | .3084834  | .082115   | 3.76  | 0.001 | .1381874 .4787795    |
| ko    |       | .018585   | .0081436  | 2.28  | 0.033 | .0016961 .0354738    |
| rse   |       | .1166856  | .0434242  | 2.69  | 0.013 | .0266293 .206742     |
| lnidh |       | .1006195  | .6235756  | 0.16  | 0.873 | -1.192597 1.393836   |
| lnpib |       | -.0194822 | .0083034  | -2.35 | 0.028 | -.0367025 -.0022619  |
| lnxm  |       | -.4916042 | .1990777  | -2.47 | 0.022 | -.9044661 -.0787424  |
| lncc  |       | .2384062  | .1147885  | 2.08  | 0.050 | .0003494 .4764629    |
| lnpt  |       | -.1000885 | .0366403  | -2.73 | 0.012 | -.1760759 -.0241011  |
| lnins |       | -.2844194 | .1147213  | -2.48 | 0.021 | -.5223368 -.0465021  |
| lneff |       | .0083881  | .0966569  | 0.09  | 0.932 | -.1920659 .2088422   |
| lnc02 |       | -.2998091 | .1118033  | -2.68 | 0.014 | -.5316748 -.0679433  |
| lnht  |       | -.0761574 | .0299347  | -2.54 | 0.018 | -.1382382 -.0140765  |
| _cons |       | 3.847178  | 1.317715  | 2.92  | 0.008 | 1.114404 6.579952    |

Warning: Uncorrected two-step standard errors are unreliable.

Instruments for first differences equation

Standard

D.(lnee lnpib lnxm lncc lnc02)

GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)

L(1/8).(L.lnipe lnidh lnee lnc02 lnht) collapsed

Instruments for levels equation

Standard

lnee lnpib lnxm lncc lnc02

\_cons

GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)

D.(L.lnipe lnidh lnee lnc02 lnht) collapsed

-----

Arellano-Bond test for AR(1) in first differences: z = -3.08 Pr > z = 0.002

Arellano-Bond test for AR(2) in first differences: z = -0.77 Pr > z = 0.442

-----

Sargan test of overid. restrictions: chi2(37) = 116.24 Prob > chi2 = 0.000  
(Not robust, but not weakened by many instruments.)

Hansen test of overid. restrictions: chi2(37) = 10.77 Prob > chi2 = 1.000  
(Robust, but weakened by many instruments.)

**Annexe II.5.1.2. GMM en différence (BLOC 1.2)**

Dynamic panel-data estimation, two-step difference GMM

```
-----
Group variable: id                Number of obs      =       322
Time variable : annees           Number of groups   =        23
Number of instruments = 45        Obs per group: min =         14
F(13, 23)      =       541.96      avg =       14.00
Prob > F       =         0.000      max =         14
-----
```

| lnipe | Coef.     | Std. Err. | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnipe |           |           |       |       |                      |           |
| L1.   | .5895395  | .0804116  | 7.33  | 0.000 | .4231954             | .7558835  |
| lnee  | .0861728  | .1686036  | 0.51  | 0.614 | -.2626104            | .434956   |
| ko    | .0281112  | .012318   | 2.28  | 0.032 | .0026294             | .053593   |
| rse   | .0455409  | .0217798  | 2.09  | 0.048 | .0004859             | .0905959  |
| lnidh | -.7750614 | .3843383  | -2.02 | 0.056 | -1.570126            | .020003   |
| lnpib | .0016712  | .0062339  | 0.27  | 0.791 | -.0112245            | .0145669  |
| lnxm  | .0914173  | .1642242  | 0.56  | 0.583 | -.2483063            | .4311409  |
| lncc  | .1273642  | .0808049  | 1.58  | 0.129 | -.0397934            | .2945218  |
| lnpt  | .0216988  | .0421593  | 0.51  | 0.612 | -.0655144            | .1089121  |
| lnins | -.1705924 | .0563771  | -3.03 | 0.006 | -.2872173            | -.0539676 |
| lneff | -.0306687 | .1551573  | -0.20 | 0.845 | -.3516359            | .2902986  |
| lnc02 | -.0929733 | .0543     | -1.71 | 0.100 | -.2053014            | .0193548  |
| lnht  | -.0215652 | .0181274  | -1.19 | 0.246 | -.0590647            | .0159342  |

Warning: Uncorrected two-step standard errors are unreliable.

Instruments for first differences equation

Standard

D.(lnee lnpib lnxm lncc lnc02)

GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)

L(1/8).(L.lnipe lnidh lnee lnc02 lnht) collapsed

```
-----
Arellano-Bond test for AR(1) in first differences: z = -2.93 Pr > z = 0.003
Arellano-Bond test for AR(2) in first differences: z = -1.27 Pr > z = 0.206
-----
```

Sargan test of overid. restrictions: chi2(32) = 106.34 Prob > chi2 = 0.000  
(Not robust, but not weakened by many instruments.)Hansen test of overid. restrictions: chi2(32) = 15.54 Prob > chi2 = 0.994  
(Robust, but weakened by many instruments.)

## Annexes II.5.2. Effet croisé suite à l'interaction KO\*RSE

## Annexe II.5.2.1. GMM en système (BLOC 2.1)

Dynamic panel-data estimation, two-step system GMM

```

-----
Group variable: id                Number of obs   =    345
Time variable : annees           Number of groups =    23
Number of instruments = 60        Obs per group: min =    15
F(14, 22)      =    299.13        avg =    15.00
Prob > F       =    0.000         max =    15
-----

```

|        | lnipe | Coef.     | Std. Err. | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |
|--------|-------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|
| lnipe  |       |           |           |       |       |                      |
| L1.    |       | .7833279  | .0603798  | 12.97 | 0.000 | .6581078 .9085479    |
| lnee   |       | .4397772  | .1507825  | 2.92  | 0.008 | .1270734 .7524809    |
| ko     |       | .0371686  | .0171234  | 2.17  | 0.041 | .0016568 .0726804    |
| rse    |       | .0343751  | .0594772  | 0.58  | 0.569 | -.0889731 .1577234   |
| ko_rse |       | -.0473908 | .0599437  | -0.79 | 0.438 | -.1717065 .0769249   |
| lnidh  |       | -1.755125 | .3566824  | -4.92 | 0.000 | -2.494839 -1.015411  |
| lnpib  |       | -.0338773 | .0133645  | -2.53 | 0.019 | -.0615936 -.0061611  |
| lnxm   |       | .1956937  | .1444285  | 1.35  | 0.189 | -.1038327 .4952201   |
| lncc   |       | .002169   | .0939244  | 0.02  | 0.982 | -.1926182 .1969563   |
| lnpt   |       | -.081492  | .0402078  | -2.03 | 0.055 | -.1648778 .0018937   |
| lnins  |       | .0483412  | .0257274  | 1.88  | 0.074 | -.0050141 .1016965   |
| lneff  |       | -.0912605 | .1446601  | -0.63 | 0.535 | -.3912671 .2087462   |
| lnc02  |       | -.2036822 | .1173758  | -1.74 | 0.097 | -.4471046 .0397403   |
| lnht   |       | -.0120286 | .0215206  | -0.56 | 0.582 | -.0566597 .0326024   |
| _cons  |       | .9529668  | .4939836  | 1.93  | 0.067 | -.0714924 1.977426   |

Warning: Uncorrected two-step standard errors are unreliable.

Instruments for first differences equation

Standard

D.(lnee lnpib lnins lnxm lnc02)

GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)

L(1/8).(L.lnipe lnins lnidh lnee lnc02 lnht) collapsed

Instruments for levels equation

Standard

lnee lnpib lnins lnxm lnc02

\_cons

GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed)

D.(L.lnipe lnins lnidh lnee lnc02 lnht) collapsed

Arellano-Bond test for AR(1) in first differences: z = -2.95 Pr &gt; z = 0.003

Arellano-Bond test for AR(2) in first differences: z = -2.01 Pr &gt; z = 0.044

Sargan test of overid. restrictions: chi2(45) = 110.57 Prob &gt; chi2 = 0.000

(Not robust, but not weakened by many instruments.)

Hansen test of overid. restrictions: chi2(45) = 15.87 Prob &gt; chi2 = 1.000

(Robust, but weakened by many instruments.)

## Annexe II.5.2.2. GMM en différence (BLOC 2.2)

Dynamic panel-data estimation, two-step difference GMM

```

-----
Group variable: id                Number of obs   =       322
Time variable : annees           Number of groups =       23
Number of instruments = 53        Obs per group: min =       14
F(14, 23)      =       62.25      avg =      14.00
Prob > F       =       0.000      max =       14
-----

```

| lnipe  | Coef.     | Std. Err. | t     | P> t  | [95% Conf. Interval] |           |
|--------|-----------|-----------|-------|-------|----------------------|-----------|
| lnipe  |           |           |       |       |                      |           |
| L1.    | .5040614  | .1225415  | 4.11  | 0.000 | .250565              | .7575577  |
| lnee   | .3189263  | .1171499  | 2.72  | 0.012 | .0765834             | .5612692  |
| ko     | .0870449  | .0221601  | 3.93  | 0.001 | .0412032             | .1328866  |
| rse    | .1837481  | .0803534  | 2.29  | 0.032 | .0175243             | .3499718  |
| ko_rse | -.1688235 | .0886086  | -1.91 | 0.069 | -.3521242            | .0144773  |
| lnidh  | -2.14234  | .7839119  | -2.73 | 0.012 | -3.763985            | -.520695  |
| lnpib  | -.0205971 | .0091088  | -2.26 | 0.034 | -.03944              | -.0017542 |
| lnxm   | .0549783  | .1909828  | 0.29  | 0.776 | -.3400997            | .4500563  |
| lncc   | .1339992  | .1715456  | 0.78  | 0.443 | -.2208699            | .4888683  |
| lnpt   | -.1164267 | .0878248  | -1.33 | 0.198 | -.2981061            | .0652528  |
| lnins  | .0924027  | .0545165  | 1.69  | 0.104 | -.0203733            | .2051788  |
| lneff  | -.3776023 | .2869499  | -1.32 | 0.201 | -.9712035            | .2159988  |
| lnc02  | -.564596  | .2272133  | -2.48 | 0.021 | -1.034622            | -.0945696 |
| lnht   | -.0318295 | .0548937  | -0.58 | 0.568 | -.1453859            | .0817268  |

Warning: Uncorrected two-step standard errors are unreliable.

Instruments for first differences

equation Standard

D.(lnee lnpib lnins lnxm lnc02)

GMM-type (missing=0, separate instruments for each period unless collapsed) L(1/8).(L.lnipe lnins lnidh lnee lnc02 lnht) collapsed

```

-----
Arellano-Bond test for AR(1) in first differences: z = -2.69 Pr > z
= 0.007

```

```

Arellano-Bond test for AR(2) in first differences: z = -0.82 Pr > z
= 0.410
-----

```

```

Sargan test of overid. restrictions: chi2(39) = 77.73 Prob > chi2
= 0.000 (Not robust, but

```

not weakened by many instruments.)

```

Hansen test of overid. restrictions: chi2(39) = 9.06 Prob > chi2
= 1.000 (Robust, but

```

weakened by many instrument.

## Table des matières

|   |      |
|---|------|
| Liste des figures.....  | viii |
| Liste des tableaux .....  | ix   |
| Liste des encadrés.....   | x    |
| Liste des annexes .....   | xi   |
| Liste des abréviations .....  | xii  |
| Introduction générale.....  | 1    |
| Partie I. Diaporama sur la RSE : une revue de la littérature théorique et un état de l’art des expériences méditerranéennes ..... | 15   |
| Chapitre 1. La RSE : une mesure purement scientifique ou un essor de la doctrine éthique .....                                    | 16   |
| 1.1 Le Développement Durable : Origines et légitimité du concept fondateur .....  | 17   |
| 1.1.1 Les fondements théoriques du concept DD .....   | 17   |
| 1.1.1.1 Aperçu historique du concept du DD .....  | 17   |
| 1.1.1.2 Quelles définitions pour le concept du DD ?.....  | 20   |
| 1.1.2 Le DD : Le dénominateur commun pour trouver un nouvel équilibre .....   | 23   |
| 1.1.2.1 La conciliation des sphères économiques, sociales et écologiques .....  | 23   |
| 1.1.2.2 Le DD est l’assurance d’une planète vivable : Centraliser davantage le pilier environnemental .....                       | 24   |
| 1.1.3 Quel parcours durable ? De la notion de « sustainability » à la notion de durabilité.....                                   | 25   |
| 1.1.3.1 Durabilité forte .....  | 26   |
| 1.1.3.2 Durabilité faible.....  | 27   |
| 1.2 Aux origines de la RSE : L’éthique comme essence d’un concept protéiforme.....  | 29   |
| 1.2.1 Historique de la directive RSE .....  | 29   |
| 1.2.2 L’éthique au cœur de la RSE.....  | 31   |
| 1.2.3 Fondements théoriques de la RSE .....   | 33   |
| 1.2.3.1 La RSE et la théorie des parties prenantes.....   | 34   |
| 1.2.3.2 Une vision des différentes théories de la RSE.....  | 35   |
| 1.2.4 Définitions, approches et pratiques organisationnelles de la RSE.....   | 38   |
| 1.2.4.2 Définitions des institutions et organismes internationaux .....   | 41   |
| 1.2.4.3 RSE et les pratiques organisationnelles .....   | 44   |
| 1.2.4.3.1 La responsabilité économique .....  | 46   |
| 1.2.4.3.2 La responsabilité sociale.....  | 46   |
| 1.2.4.3.3 La responsabilité environnementale .....  | 47   |
| 1.2.4.4 Grilles de lecture des approches structurelles de la RSE.....   | 47   |
| 1.2.4.4.1 L’approche stratégique de la pratique RSE .....   | 49   |
| 1.2.4.4.2 L’approche éthique de la RSE .....  | 49   |
| 1.2.4.4.3 L’approche expressionnelle de la RSE .....  | 51   |
| 1.2.5 Normes et régulations associées à la RSE .....  | 53   |
| 1.2.5.1 Les normes ISO .....  | 54   |
| 1.2.5.1.1 La norme ISO 14001 pour la protection environnementale.....   | 54   |
| 1.2.5.1.2 La norme ISO 9001 pour la qualité des produits et des services .....  | 54   |
| 1.2.5.1.3 La norme ISO 26000 pour la directive RSE en elle-même .....   | 54   |
| 1.2.5.1.4 La norme SA 8000 pour les bonnes pratiques des normes de travail .....  | 55   |
| 1.2.5.1.5 La norme 18001 pour la santé et la sécurité de travail (SST).....   | 55   |
| 1.2.5.2 Les référentiels .....  | 55   |
| 1.2.5.2.1 La référence du label CGEM comme guide pour les entreprises responsables..  | 55   |
| 1.2.5.2.2 La référence GRI pour les rapports sociétaux .....  | 55   |
| 1.2.5.2.3 Le référentiel ILO-OSH 2001 pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail.....                               | 56   |
| 1.2.5.2.4 La SPI finance comme adaptation de la GRI dans le secteur financier .....   | 56   |

|  |     |
|--|-----|
| 1.2.5.2.5 Le règlement EMAS pour le système de la gestion environnementale en Europe .....   | 56  |
| 1.3 Développement géographique du concept RSE .....  | 58  |
| 1.3.1 Le contexte américain aux sources de l'émergence du concept RSE .....  | 58  |
| 1.3.2 La RSE au-delà des frontières américaines .....  | 60  |
| 1.3.2.1 Aperçu sur l'expérience européenne de la RSE .....   | 61  |
| 1.3.2.2 Aperçu sur le modèle de la RSE dans le contexte méditerranéen .....  | 62  |
| 1.3.2.2.1 Cas de la France .....   | 62  |
| 1.3.2.2.2 Cas de la Tunisie .....  | 64  |
| 1.4 Conclusion du chapitre 1 .....   | 68  |
| Chapitre 2. Les pratiques responsables vers une durabilité écologique pour la Méditerranée :<br>disparité Nord/Sud .....   | 69  |
| 2.1 Les tendances environnementales des pays riverains de la Méditerranée : Quelles opportunités<br>envisagées et quels défis à surmonter ? .....                  | 70  |
| 2.1.1 Changements climatiques .....  | 71  |
| 2.1.2 Sur exploitation des ressources et milieux naturels .....  | 73  |
| 2.1.3 Ressources et milieux naturels .....   | 74  |
| 2.1.3.1 Eau .....  | 74  |
| 2.1.3.2 Energie .....  | 74  |
| 2.1.3.3 Ecosystèmes marins .....   | 76  |
| 2.1.3.4 Ecosystèmes terrestres .....   | 77  |
| 2.1.3.5 Espace urbain .....  | 78  |
| 2.1.3.6 Dynamique du littoral .....  | 78  |
| 2.1.4 Situation démographique instable .....   | 79  |
| 2.1.5 Des pollutions tenaces et généralisées .....   | 82  |
| 2.1.6 Les secteurs clés pour le développement durable au niveau en Méditerranée .....  | 84  |
| 2.1.6.1 Le tourisme .....  | 84  |
| 2.1.6.2 L'agriculture et la pêche .....  | 85  |
| 2.1.6.3 Le secteur du transport .....  | 88  |
| 2.1.6.4 L'industrie .....  | 89  |
| 2.2 Les perspectives du cadre méditerranéen pour une prospérité écologique partagée .....  | 90  |
| 2.2.1 Le plan d'action pour la Méditerranée (PAM) : Les actions pour protéger l'espace<br>méditerranéen .....  | 91  |
| 2.2.2 La Convention de Barcelone : La Convention pour la protection de la Mer<br>méditerranéenne contre la pollution .....   | 92  |
| 2.2.3 Le Plan Bleu : Centre d'étude systémique, prospective et observatoire du bassin<br>méditerranéen .....   | 93  |
| 2.2.4 Le Programme pour l'Environnement dans la Méditerranée (PEM) : Projet pilote pour la<br>gestion environnementale des zones côtières de la Méditerranée ..... | 95  |
| 2.2.5 La Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) : Aide pour le<br>développement durable en Méditerranée .....                                  | 96  |
| 2.2.6 La Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable (SMDD) : Un<br>encadrement stratégique pour la durabilité sociétale en Méditerranée .....         | 97  |
| 2.3 Le développement responsable et l'environnement équitable en Méditerranée : Une voie<br>unique ou plurielle ? .....  | 99  |
| 2.3.1 La protection de l'environnement : Un objectif universel pour toute la région<br>méditerranéenne .....   | 102 |
| 2.3.1.1 Niveau du développement méditerranéen atteint .....  | 102 |
| 2.3.1.2 La gestion des ressources naturelles et les pressions sur les ressources en eau .....  | 104 |
| 2.3.1.3 Vers une utilisation rationnelle de l'énergie .....  | 105 |
| 2.3.1.4 Diminution de la pollution et des émissions CO <sub>2</sub> .....  | 109 |
| 2.3.1.5 Développement et promotion du secteur du tourisme .....  | 110 |

|  |  |     |
|--|--|-----|
| 2.3.1.6                                | Positionnement du secteur agricole en Méditerranée .....   | 110 |
| 2.3.1.7                                | Amélioration de la qualité de vie et la progression du capital humain .....  | 111 |
| 2.3.2                                  | L'espace méditerranéen : un espace régional de solidarité et d'engagement .....  | 113 |
| 2.3.2.1                                | Un contexte de partenariat euro-méditerranéen favorable.....   | 113 |
| 2.3.2.2                                | La mise en place d'une démarche responsable universelle pour toute la région : une lecture critique.....   | 116 |
| 2.3.2.2.1                              | La RSE comme un produit culturel et éthique.....   | 116 |
| 2.3.2.2.2                              | La RSE comme paradigme institutionnel et politique de « soft law ».....  | 117 |
| 2.3.2.2.3                              | La RSE comme construction pédagogique et cognitive .....   | 120 |
| 2.3.2.3                                | Vers un développement conjoint : exigences et réponses pour le futur méditerranéen .....   | 120 |
| 2.4                                    | Conclusion du Chapitre 2 .....   | 123 |
| Chapitre 3.                            | La mesure de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale : la recherche des mesures crédibles.....   | 125 |
| 3.1                                    | La responsabilité environnementale et la durabilité écologique : Quels instruments de mesure ?.....  | 126 |
| 3.1.1                                  | Empreinte écologique.....  | 127 |
| 3.1.2                                  | Le double et triple dividende.....   | 130 |
| 3.1.3                                  | Le consentement à payer (CAP).....   | 131 |
| 3.1.4                                  | Les échelles de mesure de la labellisation sociale .....   | 134 |
| 3.1.5                                  | La Courbe de Kuznets (CEK).....  | 138 |
| 3.1.6                                  | La fiscalité écologique et les permis négociables.....   | 142 |
| 3.2                                    | Aspects conceptuels et méthodologie de la mesure de la RSE et de la performance environnementale .....   | 148 |
| 3.2.1                                  | Débats sur la mesure de la RSE.....  | 148 |
| 3.2.1.1                                | ISR : Mesurer l'engagement responsable des entreprises.....  | 148 |
| 3.2.1.2                                | Indicateurs et systèmes de mesure de la RSE.....   | 150 |
| 3.2.1.3                                | Indice des pratiques responsables de Gjørlberg (2009) .....  | 151 |
| 3.2.1.4.1                              | Le Global Compact.....   | 155 |
| 3.2.1.4.2                              | Le Protocole de Kyoto.....   | 157 |
| 3.2.2                                  | Techniques de calcul de l'Indice de la Performance Environnementale .....  | 159 |
| 3.3                                    | Derrière les agrégats de la performance environnementale: Mesurer l'immesurable .....  | 162 |
| 3.3.1                                  | La RSE et ses méthodes d'équivalence : La compensation écologique comme un engagement de dernier recours .....   | 164 |
| 3.3.2                                  | Le paradoxe des mesures responsables.....  | 168 |
| 3.4                                    | Conclusion du chapitre 3 .....   | 171 |
| Conclusion de la première partie ..... |  | 173 |
| Partie II.                             | Pour que la terre reste humaine : Agir pour la RSE ou avec la RSE ? Un éclairage empirique sur le rôle institutionnel méditerranéen en tant que pilote de la RSE et son impact sur la performance environnementale ..... | 175 |
| Chapitre 4.                            | La prise en compte des externalités environnementales et des facteurs institutionnels pour verdir la croissance: illustration empirique au niveau de la Méditerranée .....   | 176 |
| 4.1                                    | La théorie de la croissance soutenable .....   | 177 |
| 4.1.1                                  | Rappel de la théorie de la croissance.....   | 177 |
| 4.1.1.1                                | La croissance exogène : Le modèle de Solow (1956) .....  | 177 |
| 4.1.1.2                                | La croissance endogène : La critique du modèle de Solow (1956) .....   | 178 |
| 4.1.1.2.1                              | Modèle de la croissance endogène fondé sur la connaissance et l'innovation (Romer, 1986).....  | 178 |

|           |   |     |
|-----------|---|-----|
| 4.1.1.2.2 | Modèle de la croissance endogène fondé sur le capital humain (Lucas, 1988).....   | 179 |
| 4.1.1.2.3 | Modèle de la croissance endogène fondé sur le capital public (Barro, 1990).....   | 180 |
| 4.1.2     | Critique de la théorie de la croissance : la non endogénéisation du capital naturel.....  | 181 |
| 4.1.3     | La nouvelle théorie de la croissance verte : endogénéisation des externalités environnementales.....                                      | 184 |
| 4.1.3.1   | Le modèle de la croissance avec pollution .....   | 184 |
| 4.1.3.2   | Le modèle de la croissance fondé sur le capital naturel.....  | 187 |
| 4.1.4     | La légitimité institutionnelle de la théorie de la croissance verte .....   | 189 |
| 4.1.4.1   | Les fondements théoriques de l'approche néo-institutionnelle .....  | 191 |
| 4.1.4.1.1 | Le théorème de Coase (1937).....  | 191 |
| 4.1.4.1.2 | La théorie des coûts de transaction (TCT).....  | 192 |
| 4.1.4.1.3 | La théorie de la régulation.....  | 193 |
| 4.1.4.1.4 | La théorie de contingence.....  | 195 |
| 4.1.4.2   | Anomalies liées à la dimension institutionnelle de la croissance soutenable .....   | 197 |
| 4.1.4.2.1 | Une structure règlementaire fragile .....   | 197 |
| 4.1.4.2.2 | Absence des supervisions rigoureuses.....   | 202 |
| 4.1.4.3   | L'impact des politiques publiques sur la performance environnementale et la gouvernance de la RSE.....                                    | 204 |
| 4.1.4.3.1 | Des carences du contrôle prudentiel.....  | 204 |
| 4.1.4.3.2 | Stimuler une bonne infrastructure .....   | 206 |
| 4.1.4.3.3 | Les avantages fiscaux .....   | 208 |
| 4.1.4.3.4 | Marché du carbone et quotas d'émissions de CO <sub>2</sub> .....  | 210 |
| 4.2       | Les enjeux de la durabilité comme entrées du modèle de la croissance verte .....  | 211 |
| 4.2.1     | Enjeux sociaux .....  | 211 |
| 4.2.2     | Enjeux écologiques.....   | 212 |
| 4.2.3     | Enjeux institutionnels .....  | 213 |
| 4.2.4     | Enjeux économiques et techniques.....   | 214 |
| 4.3       | Fondement méthodologique de la recherche, positionnement des variables et des hypothèses retenues : Une analyse descriptive adoptée ..... | 215 |
| 4.3.1     | Spécification théorique de la méthode de recherche .....  | 215 |
| 4.3.1.1   | Méthode panel statique .....  | 218 |
| 4.3.1.1.1 | Test de spécification .....   | 218 |
| 4.3.1.1.2 | Modèle à effets individuels.....  | 220 |
| 4.3.1.1.3 | Test de spécification de Hausman .....  | 232 |
| 4.3.1.2   | Méthode Panel dynamique (GMM).....  | 233 |
| 4.3.1.2.1 | Le GMM en première différence (Arellano et Bond, 1991).....   | 233 |
| 4.3.1.2.2 | Le GMM en système (Blundel et Bond, 1998).....  | 233 |
| 4.3.2     | Présentation des hypothèses de recherche .....  | 234 |
| 4.3.3     | Présentation et description des variables retenues .....  | 238 |
| 4.3.3.1   | Variable dépendante : l'Indice de la Performance Environnementale (IPE) .....   | 239 |
| 4.3.3.2   | Les variables explicatives .....  | 240 |
| 4.3.3.2.1 | L'Empreinte Ecologique (EE).....  | 240 |
| 4.3.3.2.2 | La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).....  | 242 |
| 4.3.3.2.3 | Les émissions de dioxyde de Carbone (CO <sub>2</sub> ) .....  | 243 |
| 4.3.3.2.4 | L'indicateur du développement humain (IDH) .....  | 245 |
| 4.3.3.2.5 | La population totale (PT).....  | 246 |
| 4.3.3.2.6 | Le Produit Intérieur Brut (PIB) .....   | 247 |
| 4.3.3.2.7 | La haute technologie (HT).....  | 248 |
| 4.3.3.2.8 | L'échange international (XM).....   | 249 |



|   |     |
|---|-----|
| 4.3.3.2.9 La corruption (CC) .....  | 250 |
| 4.3.3.2.10 L'efficacité gouvernementale (EFF).....  | 251 |
| 4.3.3.2.10 Instabilité politique (INS).....   | 252 |
| 4.3.3.2.11 L'intervention de l'État pour protéger l'environnement : Variable Protocole de Kyoto (KO).....   | 253 |
| 4.3.3.2.12 L'interaction entre l'obligation (KO) et le volontaire (RSE) : La variable croisée (KO*RSE).....   | 254 |
| 4.3.4 Analyse univariée .....   | 259 |
| 4.3.4.1 Statistique descriptive.....  | 259 |
| 4.3.4.2 Matrice des corrélations.....   | 260 |
| 4.3.4.3 Etude comparative .....   | 263 |
| 4.3.5 Analyse multivariée : Analyse en Composantes Principales (ACP) .....  | 265 |
| 4.4 Conclusion du chapitre 4 .....  | 268 |
| Chapitre 5. Quel rôle jouent les institutions dans la promotion de la RSE et quel effet sur la performance environnementale ? Validation empirique au niveau de la Méditerranée ..... | 270 |
| 5.1 Présentation de la méthode empirique adoptée .....  | 272 |
| 5.1.1 Modèle statique .....   | 275 |
| 5.1.1.1 Equations du modèle statique .....  | 275 |
| 5.1.1.2 Estimation des modèles statiques retenus.....   | 279 |
| 5.1.2 Modèle dynamique .....  | 281 |
| 5.1.2.1 Equation du modèle dynamique : GMM en système.....  | 284 |
| 5.1.2.2 Equation du modèle dynamique : GMM en différence .....  | 285 |
| 5.2 Le gouvernement en tant que conducteur de la RSE dans le cadre d'une croissance verte : Quels impacts sur la performance environnementale dans la Méditerranée ?.....             | 285 |
| 5.2.1 Résultats des estimations pour le modèle statique .....   | 286 |
| 5.2.1.1 Interprétation du modèle sociétal .....   | 289 |
| 5.2.1.2 Interprétation du modèle institutionnel.....  | 293 |
| 5.2.1.3 Interprétation du modèle économique .....   | 299 |
| 5.2.1.4 Interprétation des modèles de la croissance verte.....  | 301 |
| 5.2.1.4.1 Effet direct RSE (M 4.1) .....  | 301 |
| 5.2.1.4.2 Effet indirect de l'intervention de l'État (M 4.2).....   | 303 |
| 5.2.1.4.3 Effet croisé sur la performance environnementale suite à l'interaction entre l'obligatoire et le volontaire (M 4.3) .....   | 305 |
| 5.2.1.5 Les résultats du modèle dynamique.....  | 308 |
| 5.2.1.5.1 Estimation de la dimension sociétale.....   | 311 |
| 5.2.1.5.2 Estimation de la dimension institutionnelle.....  | 312 |
| 5.2.1.5.3 Estimation de la dimension économique .....   | 314 |
| 5.3 Conclusions et implications de la recherche.....  | 320 |
| 5.3.1 Principales conclusions des résultats d'étude.....  | 320 |
| 5.3.2 Les limites de la recherche .....   | 327 |
| 5.3.3 Implications politiques et horizons de recherches .....   | 329 |
| 5.4 Conclusion du chapitre 5 .....  | 336 |
| Conclusion de la deuxième partie.....   | 337 |
| Conclusion Générale .....   | 339 |
| Bibliographie .....   | 351 |
| Annexes .....   | 404 |
| Annexes Partie I .....  | 405 |
| Annexe I.1. Protocole de Kyoto en bref .....  | 405 |
| Annexe I.2. Composantes de l'Indice RSE.....  | 406 |
| Annexe I.3. Base de données pour le calcul de l'indice RSE dans des pays riverains de la Méditerranée.....  | 408 |
| Annexes Partie II .....   | 409 |
| Annexe II.1. Composantes IPE.....   | 409 |

|  |     |
|--|-----|
| Annexes II.2. Analyse univariée.....   | 410 |
| Annexe II.2.1. Estimation de classification par groupe de pays.....  | 410 |
| Annexe II.2.2. Coefficient des indicateurs de richesse (PIB) pour chaque groupe de pays....                | 412 |
| Annexe II.2.3. Matrice des corrélations entre les différentes variables.....                               | 412 |
| Annexe II.2.4. Analyse descriptive globale.....  | 412 |
| Annexe II.2.5. Test de multicolionarité (VIF).....   | 413 |
| Annexe II.2.6. Test statique inter et intra individuel.....  | 414 |
| Annexe II.2.7. Test de racine unitaire pour vérifier la stationnarité des séries.....                      | 415 |
| Annexe II.3. Analyse multivariée (ACP).....  | 419 |
| Annexes II.4. Panel Statique.....  | 420 |
| Annexe II.4.1. Modèle sociétal (M1).....   | 420 |
| Annexe II.4.2. Modèle institutionnel (M2).....   | 422 |
| Annexe II.4.3. Modèle économique (M3).....   | 424 |
| Annexes II.4.4. Modèle de soutenabilité (M4).....  | 427 |
| Annexe II.4.4.1. Croissance verte/Effet direct RSE (M 4.1).....  | 427 |
| Annexe II.4.4.2. Croissance verte/Effet indirect de l'intervention de l'État sans interaction (M 4.2)..... | 430 |
| Annexe II.4.4.3. Croissance verte/Effet croisé suite à l'interaction KO*RSE (M 4.3).....                   | 433 |
| Annexes II.5. Panel Dynamique.....   | 436 |
| Annexes II.5.1. Effet indirect de l'intervention de l'État sans interaction KO*RSE.....                    | 436 |
| Annexe II.5.1.1. GMM en système (BLOC 1.1).....  | 436 |
| Annexe II.5.1.2. GMM en différence (BLOC 1.2).....   | 437 |
| Annexes II.5.2. Effet croisé suite à l'interaction KO*RSE.....   | 438 |
| Annexe II.5.2.1. GMM en système (BLOC 2.1).....  | 438 |
| Annexe II.5.2.2. GMM en différence (BLOC 2.2).....   | 439 |
| Table des matières.....  | 440 |

## Résumé

L'objet de cette thèse est de contribuer à l'étude du rôle de l'intervention de l'État dans les pays méditerranéens en matière de RSE, domaine où les problématiques examinées et débattues, demeurent jusqu'à présent largement controversées.

Ce travail doctoral fournit une revue générale de l'étude du rôle des facteurs environnementaux dans le cadre du développement qualifié de durable ; il évoque, entre autres, les changements intervenus au niveau de la perception de la politique RSE, dans la région méditerranéenne. Dans l'étude que nous menons sur la RSE, dans cet espace géographique spécifique, nous focalisons notre recherche sur les démarches responsables aussi bien volontaires que celles menées obligatoirement, suite à des contraintes institutionnelles, et nous les soumettons à comparaison. Ce faisant, nous nous penchons en particulier sur la manière dont le concept de RSE a été fortement relié à la notion de durabilité environnementale.

La première partie de ce travail présente une revue exhaustive et critique de la littérature sur les démarches responsables. Le premier chapitre expose les différentes phases d'évolution des concepts de DD, de RSE et de la durabilité écologique. Le deuxième chapitre présente l'initiative méditerranéenne dans le domaine de la RSE et l'état de l'environnement au niveau de ses deux rives, Nord et Sud. Nous en concluons à la nécessité de la construction d'un cadre d'analyse de la démarche responsable partagée, dans toute la région, tout en analysant les priorités escomptées dans chaque région.

Dans le troisième chapitre, nous orientons le débat vers la recherche de mesures crédibles de la responsabilité sociétale et de la performance environnementale qui serviront de fondements à la partie empirique.

Dans la deuxième partie, essentiellement factuelle, nous consacrons le quatrième chapitre à la présentation du modèle théorique. Nous cadrans dans cette optique les fondements empiriques et institutionnels d'un modèle de croissance verte. L'estimation et la validation des modèles sont présentées dans le cinquième chapitre, qui constitue la partie centrale de notre recherche. Ce dernier chapitre teste empiriquement les hypothèses développées par les modèles théoriques adoptés. Les résultats posent, essentiellement, la question du lien entre la RSE et la gouvernance, en matière de croissance durable et de soutenabilité écologique, et ce au plan macro-économique.

Les résultats obtenus nous amènent à affirmer, que, en premier lieu, la RSE affecte positivement la qualité de l'environnement. En deuxième lieu, des démarches différentes se juxtaposent pour proposer des scénarios de la performance environnementale à l'échelle de la Méditerranée.

En troisième lieu, il ressort que l'intervention contraignante de l'État fait perdre à la RSE son efficacité, à quoi s'ajoute l'impact - sur la RSE - de la disparité au niveau institutionnel et la différence du niveau de développement d'un pays à l'autre.

En dernier lieu, et d'après les résultats trouvés, nous pensons que l'interaction entre la volonté et l'obligation de mener des actions responsables pourrait être à l'origine d'une perfection effective en termes de durabilité écologique au niveau des pays riverains de la Méditerranée.

**Mots-clés** : Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), croissance verte, durabilité écologique, Indice de Performance Environnementale (IPE), rôle de la gouvernance participative dans l'économie de l'environnement, la Méditerranée, Panel statique et dynamique (GMM).

## Abstract

The objective of this thesis is to contribute to the study of the role played by the state intervention in the Mediterranean countries to promote accountability, a field where problematizations, though examined and debated, remain largely controversial.

This doctoral research provides a general survey of the impact of environmental factors on sustainable development and reviews the changes that have occurred in the perception of the CSR policy in the Mediterranean area.

In our study on CSR related to a specific geographical area, we focus our research on responsible approaches undertaken either voluntarily or imposed by institutional constraints and establish a comparison in order to evaluate their accountability mechanisms. Hence, we will emphasize the strong correlation between the CSR and environmental sustainability.

The first section of this study deals with a comprehensive survey and a critical evaluation of the literature on responsible approaches. The first chapter exposes the different phases of evolution of SG, CSR and ecological sustainability. The second chapter highlights the Mediterranean initiative in terms of CSR and the state of the environment on the northern and southern shores. We conclude that it is necessary to set up a framework for analyzing the shared responsible approach in the whole area, while defining each country's priorities.

In the third chapter, we shift the debate on researching credible accountability measures concerning corporate social responsibility and environmental performance on which the empirical section will be based.

In the second part that is basically factual, the fourth chapter is devoted to the presentation of a theoretical model adopted. In order to meet this need, we intend to mould the empirical and institutional foundations on a green growth approach. The estimation and validation which are the core part of our research will be dealt with in the fifth chapter.

The last chapter tests the hypotheses developed by theoretical models empirically. The results highlight the relationship between CSR and governance as regards to sustainable growth and sustainable environmental-friendly growth, at the macroeconomic level.

The results obtained allow us to confirm that firstly, CSR plays a positive role in order to improve the quality of the environment. Secondly, various approaches overlap and tie together to propose environmental-performance scenarios throughout the Mediterranean.

Thirdly, it appears that the restrictive intervention of the state weakens CRE efficiency, added to this the impact on -CSR- of the disparity at the institutional level and between countries of different development level.

Finally, according to the results obtained, we believe that the interaction between the will and the duty to carry out responsible actions could in turn constitute/ lead to a perfection in terms of ecological sustainability for Mediterranean-bordering countries.

**KEY WORDS:** Corporate Social Responsibility (CSR), Green Growth, ecological sustainability, Environmental Performance Index (EPI), role of participative governance in the economy of the environment, the Mediterranean, static and dynamic (GMM) Panel.



